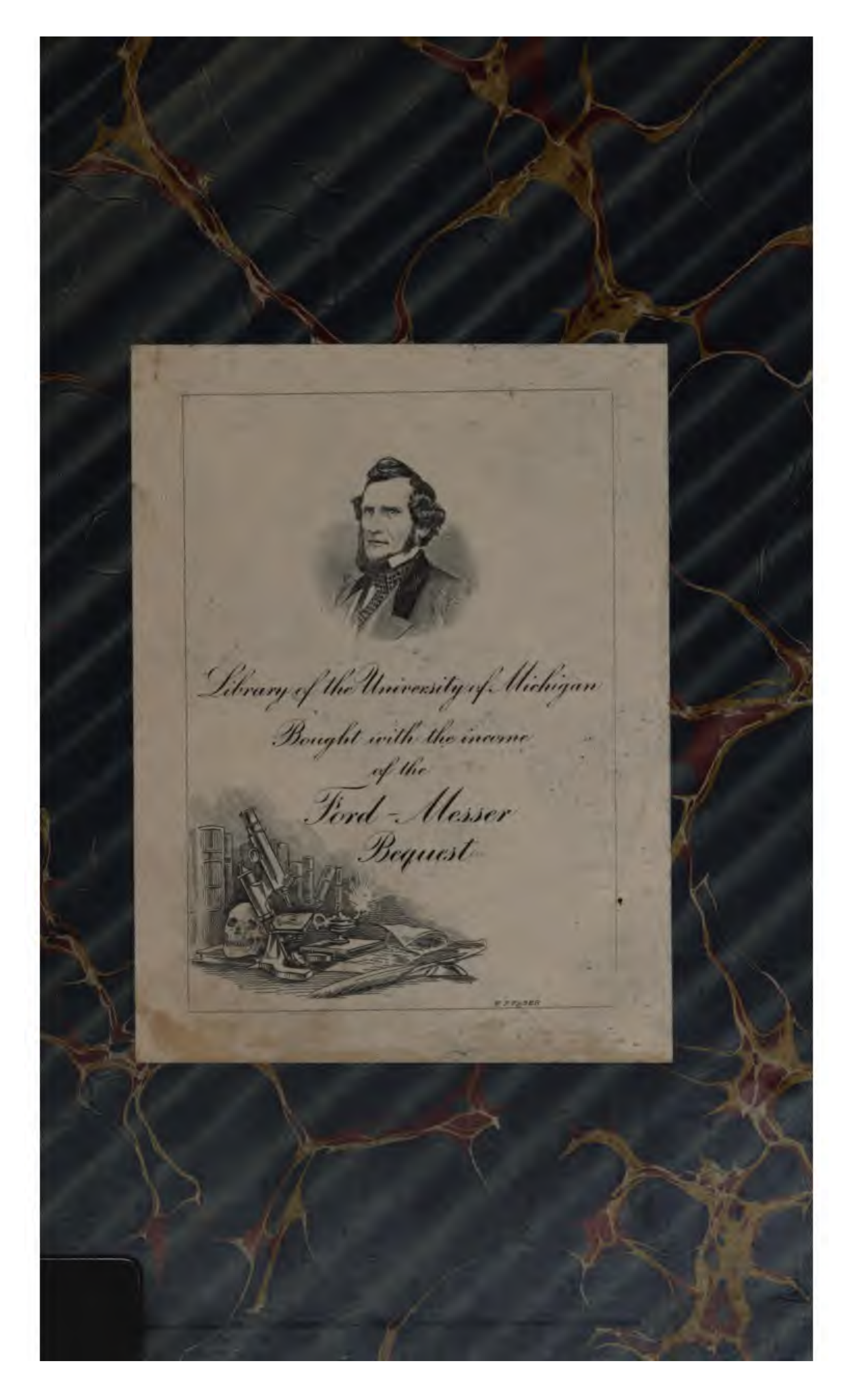
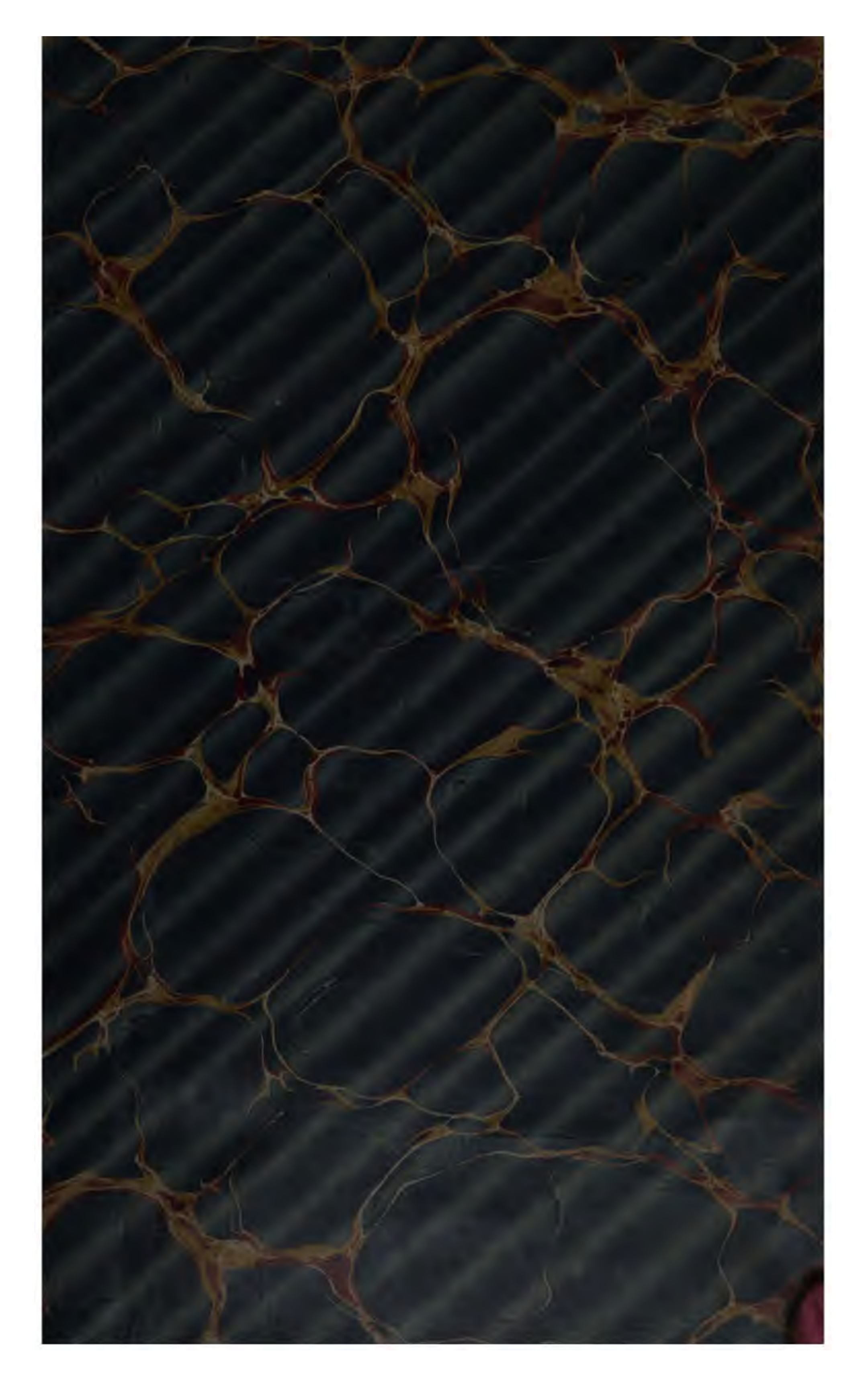

Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest



MEMOIRES

DU COMTE

DE COLIGNY-SALIGNY.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M. DCCC. XLI.

MEMOIRES

DU COMTE

DE COLIGNY-SALIGNY.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. MONMERQUÉ *sur les* MÉMOIRES DU COMTE DE COLIGNY-SALIGNY, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Paris, le 1er *Mai* 1843.

Signé A. TAILLANDIER.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE COMTE

DE COLIGNY-SALIGNY

ET SUR SES MÉMOIRES.

Le comte de Coligny-Saligny, dont nous publions les Mémoires, jeta sous Louis XIV un dernier éclat sur son illustre maison. C'était un de ces personnages chevaleresques qui ont fait l'ornement du grand siècle. Voltaire, parlant de Coligny, le place non loin de l'amiral. « Le comte de « Coligny, dit-il, seul reste de la maison de ce « Coligny, autrefois si célèbre dans nos guerres « civiles, et qui mérite peut-être une aussi grande « renommée que cet amiral par son courage et par « sa vertu.... [1] » On aime à étudier ces caractères originaux; on voudrait connaître toutes les particularités de leur existence. Nous avons cherché à réunir dans cette Notice ce que les Mémoires du temps nous apprennent sur ce gentilhomme.

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. VII.

Attaché à la fortune du prince de Condé, Coligny l'imita dans sa rébellion. Sa loyauté en était blessée; ses écrits sont partout empreints de son profond regret. Lié par un devoir dont il n'avait pas calculé les bornes légitimes, plutôt qu'entraîné par une affection que repoussait la hauteur et le profond égoïsme du Prince, Coligny persista dans cette mauvaise voie tant qu'il vit Condé malheureux; mais aussitôt que ce dernier eut été rétabli dans ses honneurs, vaincu par les cris de sa conscience, Coligny tomba aux pieds de son Roi. Condé ne lui pardonna jamais ce qu'il regardait comme une défection; de ce moment il accabla Coligny de ses dédains, et ne cessa de l'abreuver d'outrages. De là cette haine profonde de Coligny contre un Prince auquel il avait tout sacrifié, sentiments personnels, intérêts de famille, convictions, gloire, fortune. De là ces expressions injurieuses, que n'excuse aucune position, par lesquelles il flagelle Condé toutes les fois que son nom vient à se rencontrer sous sa plume. Il est entré sans doute une violente passion dans la haine de Coligny; l'homme qui insulte n'est pas de sang-froid, et son témoignage perd beaucoup de son poids; mais l'inexplicable conduite de Condé envers le gentilhomme n'est-elle pas la cause de cette violente irritation? Coligny

est blâmable; tous les torts lui appartiennent-ils? Il porte trop loin, sans doute, son opiniâtre rancune, mais aussi comment les violences du Prince à son égard trouveraient-elles des excuses?

Il y a plus de vingt ans que nous possédons une copie des *Petits Mémoires* du comte de Coligny. Vers l'année 1823, nous fîmes à nos honorables confrères, messieurs les bibliophiles français, la proposition d'imprimer à petit nombre d'exemplaires ce document dans nos *Mélanges*. Cette demi-publicité nous aurait suffi, et cependant nous éprouvions encore beaucoup d'hésitation. Les bibliophiles français partagèrent ces scrupules. Il leur répugnait, comme à nous, d'offenser la mémoire du grand homme dont Bossuet avait dit : « Quelle partie du monde habitable « n'a pas ouï les victoires du prince de Condé et « les merveilles de sa vie? » D'ailleurs, nous disions-nous, quelle réputation pourrait être à l'abri des attaques d'un homme haineux et atrabilaire? Coligny se montrait trop violent pour être vrai; ses outrages pouvaient être le produit d'une imagination que les malheurs et la solitude avaient aigrie. Les bibliophiles français renoncèrent à publier les *Petits Mémoires*.

Cependant cette œuvre singulière n'était pas

inconnue; dès l'an VIII (1799), des fragments en avaient été insérés dans le *Mercure de France* [1], et les auteurs du *Nouveau Dictionnaire historique*, commencé par Chaudon et Delandine, les avaient empruntés à ce recueil avec une sorte de complaisance [2]. On devait donc s'attendre à voir bientôt publier l'opuscule. Cette considération et le désir de faire une chose agréable à un homme honorable, nous déterminèrent à communiquer notre copie à M. Musset-Pathay, le patient et consciencieux éditeur de J.-J. Rousseau, qui, en 1826, ensevelit les *Petits Mémoires* dans un volume intitulé *Contes historiques;* c'était un ouvrage de circonstance; il ne remplissait aucune des conditions qui font vivre les œuvres littéraires.

Une seconde édition des *Petits Mémoires* parut bientôt après dans la *Gazette littéraire* du 10 décembre 1829.

L'ouvrage étant ainsi tombé dans le domaine public, nous acquîmes, en 1833, un manuscrit qui renfermait des mémoires plus étendus du comte de Coligny. Si les *Petits Mémoires* contiennent l'expression de la haine du comte, les *Grands Mémoires* en font connaître les causes; elles étaient très-graves.

[1] *Mercure de France*, an VIII (1799), I, 442.

[2] *Dictionnaire de Prudhomme*, art. *Condé;* Paris, 1810, V, 26.

Du moment où nous découvrîmes les *Grands Mémoires,* nous n'hésitâmes pas à en faire la publication. D'autres travaux et une grave maladie ont pu seuls la retarder pendant plusieurs années.

Bossuet, dans l'admirable oraison funèbre du prince de Condé, a jeté un voile sur une partie du grand tableau historique qu'il déroulait dans la chaire chrétienne; à peine y indique-t-il par un mot jeté en passant, la rébellion du Prince, et avec quel art! « Puisqu'il faut une fois, dit-il, « parler de ces choses, dont je voudrois pouvoir « me taire éternellement, jusqu'à cette fatale pri« son, il n'avoit pas seulement songé qu'on pût « attenter contre l'État.... Il disoit qu'il y étoit « entré le plus innocent de tous les hommes, et « qu'il en étoit sorti le plus coupable. » Mais Bossuet, dans son haut et religieux ministère, était apologiste; laissant tomber sa grave parole au milieu de la pompe des obsèques du Prince, il devait adoucir les jugements sévères de l'histoire.

Nous sommes persuadé que le grand Condé s'humilia sincèrement devant la majesté royale, qu'il déplora ses erreurs, et accepta avec reconnaissance le pardon que lui offrit Louis XIV [1];

[1] On voit encore aujourd'hui, dans la galerie des Batailles, à Chantilly, un beau tableau de Michel Corneille, où est représentée

mais, dans une situation qui avait bien encore ses difficultés, il aurait dû ménager les susceptibilités d'un gentilhomme, complice de sa faute, témoin obligé de toutes ses actions, confident de ses pensées les plus secrètes; Coligny avait toujours présents à ses souvenirs et la trahison de Condé, et les coupables élans de sa gigantesque ambition, et surtout les projets que l'ingratitude lui suggérait à l'égard des fidèles serviteurs qui avaient partagé son exil. Coligny devait être ménagé, Condé le traita en ennemi. Le gentilhomme froissé prit la plume, et tout son fiel en distilla; il nous montre le Prince affectant la souveraineté, n'aimant que lui, s'applaudissant des prétextes à l'aide desquels il se débarrasserait du poids de la reconnaissance. En écrivant, Coligny se vengeait, et il mettait à sa vengeance un tel sentiment de délectation, que, ne pouvant livrer son œuvre

la Muse de l'histoire arrachant de la vie du héros les feuillets où sont retracés ses faits militaires, tels que le *Secours de Cambray*, le *Secours de Valenciennes*, la *Retraite devant Arras*, alors que, réuni aux ennemis de la France, le Prince n'aurait dû s'applaudir que de ses revers. Debout au milieu du tableau, Condé fait ses efforts pour imposer silence à la Renommée. Ce tableau a été peint pour l'ancienne galerie de Chantilly, que le duc d'Enghien, fils du grand Condé, fit construire après la mort de son père. Désormaux assure que ce Prince donna l'idée de ce tableau. (*Histoire de Louis de Bourbon, prince de Condé*, Paris, 1768, IV, 52.)

à la publicité, il prenait tous les moyens d'éterniser sa haine; aussi, dès le 27 janvier 1673, le voit-on commencer à écrire ses *Petits Mémoires* sur les marges du missel de sa chapelle de la Motte-Saint-Jean, et avec quelle énergie! « Je ne « reprends jamais la plume, écrivait-il le 18 mars « 1682, que ma première pensée ne soit de dire « pis que pendre de M. le prince de Condé.... Je « l'ai observé soigneusement durant treize ans que « j'ai été attaché à lui; mais je dis devant Dieu, « en la présence duquel j'écris, et dans un livre « fait pour l'honorer, et où je ne voudrois pas « mêler avec l'Évangile, qui y est contenu, une « menterie; je proteste donc devant Dieu que je « n'ai jamais connu une ame si terrestre, si vi- « cieuse, ni un cœur si ingrat que M. le Prince, « ni si traître, ni si malin. Car dès qu'il a obliga- « tion à un homme, la première chose qu'il fait « est de chercher en lui quelque reproche par le- « quel il puisse en quelque façon se sauver de la « reconnoissance à laquelle il est obligé; qui est « une chose diabolique, et il n'y a peut être jamais « eu que M. le Prince qui ait été capable de la « penser, et, qui plus est, de la mettre en pra- « tique : il ne cherche de plus qu'à diviser ceux « qui sont près de lui, et il me disoit à Bruxelles : « Coligny, quand je serai arrivé à Paris, il y aura

« bien des gens qui auront de grandes prétentions
« de récompenses, mais il n'y en a pas un à qui
« je n'aye à répondre et à lui faire quelques re-
« proches qui égalent les obligations qu'on croit
« que je leur puis avoir; c'est-à-dire, en bon fran-
« çois, que devant de partir de Bruxelles, il étoit
« déjà résolu de ne faire justice à personne,....
« il commençoit déjà à mitonner son ingrati-
« tude,.... etc. »

Coligny est un témoin passionné, mais il est honnête homme, et son langage est celui de la conviction. Son témoignage ne doit donc pas être écarté. Il appartient à l'histoire de prononcer entre son illustre adversaire et lui. Un homme impartial, et nous avons la conscience de l'être, ne peut dissimuler aucun des documents sur lesquels doit se former le jugement de la postérité. Nous avons donc dû publier les Mémoires du comte de Coligny.

Quelques détails généalogiques sont ici nécessaires.

La maison de Coligny était l'une des plus anciennes de France; elle empruntait son nom du bourg de Coligny, dans la province de Bresse; on assure que les premiers Coligny, ne relevant que de Dieu et de leur épée, possédaient leur terre en toute souveraineté.

Le comte de Coligny-Saligny, auteur des Mémoires, descendait de Jacques de Coligny, dit Lourdin, seigneur de Saligny, quatrième fils de Guillaume, IIIe du nom, seigneur de Coligny, d'Andelot, de Saligny, et autres lieux.

Guillaume III avait épousé Catherine, dame de Saligny et de la Motte-Saint-Jean; elle était fille du connétable du royaume de Naples et de Sicile; demeurée seule héritière de sa maison, elle apporta une immense fortune à son mari, et mourut en 1449.

Jean, IIIe du nom, seigneur de Coligny, frère aîné de Jacques, a été l'aïeul de Gaspard de Coligny, le célèbre amiral, tombé sous les poignards de la Saint-Barthélemy.

Jacques de Coligny, dit Lourdin, seigneur de Saligny et de la Motte-Saint-Jean, a été le trisaïeul de Jean de Saligny, dit *le comte de Coligny*, auteur des Mémoires. Ainsi ce dernier était parent de l'amiral au neuvième degré, et au douzième de Gaspard IV, comte de Coligny, duc de Châtillon, blessé à l'attaque de Charenton, et mort à Vincennes, le 9 février 1649. En la personne du duc de Châtillon s'éteignit la branche aînée de la maison de Coligny.

Gaspard, IIe du nom, comte de Saligny, père du comte de Coligny, ayant été fait maréchal de

camp au mois d'août 1687 [1], fut employé successivement en cette qualité dans l'armée du duc de Longueville, et dans celle du maréchal de Châtillon [2]. Le Roi lui donna, en 1640, de sa propre volonté, et sans avoir demandé l'avis du cardinal de Richelieu, le commandement de la province de Normandie, troublée par l'insurrection des *pieds-nus*. De nouvelles lettres lui continuèrent les mêmes pouvoirs pendant l'année 1641 [3].

Le comte de Coligny a parlé, dans ses Mémoires, de cette mission donnée à son père; il raconte même à cette occasion une aventure scandaleuse arrivée au comte de Saligny; nous avons été obligé d'effacer quelques expressions échappées à sa plume; elles se ressentaient trop de la licence des camps [4].

Jean de Coligny-Saligny, connu sous le nom de *comte de Coligny,* auteur des Mémoires, naquit au château de Saligny, le 25 décembre 1617; il était le second fils du comte de Saligny. Gaspard III[e], son frère aîné, appelé le *marquis d'Orne,* obtint, en 1647, la charge de capitaine-

[1] Lettres patentes données au château de Madrid, le 8 août 1637, dans les *Preuves* de l'*Histoire de la Maison de Coligny,* par Du Bouchet. Paris, 1662, in-f°, pag. 1183.

[2] *Ibid.,* p. 1184.

[3] *Ibid.,* p. 1186 et 1187.

[4] Voyez plus bas, p. 12.

lieutenant des gendarmes du Roi, que remplissait avant lui le maréchal l'Hospital [1]. Il fut tué à l'attaque de Charenton le 8 février 1649; il laissait un fils qui est mort sans postérité, et une fille, depuis mariée au comte de Montpeyroux, auquel elle a porté la fortune de sa branche.

Le comte de Coligny prit ce titre après l'extinction de la branche aînée de sa maison. Il donne dans ses Mémoires quelques détails sur sa première jeunesse. Son père le mit avec son frère aîné au collége des jésuites de Moulins; il passa de là dans un *petit collége* de Paray-le-Monial, où il resta peu de mois; il vint ensuite terminer ses études à Paris, au collége de Beauvais.

Son père, en 1633, le fit entrer page du cardinal de Richelieu; Coligny y resta deux ans, puis il passa dans la première compagnie du régiment des gardes, commandée par M. de Rambures. A la fin de l'année 1635, son père, peu disposé à faire pour lui de grands sacrifices, le plaça dans les mousquetaires à pied, ou gardes du cardinal. Il y menait une vie dissolue: l'ennui et l'oisiveté le jetaient dans le désordre, quand un de ses oncles lui procura, en 1639, une compagnie de dra-

[1] Lettres patentes données à Paris le 27 février 1647, aux *Preuves*, déjà citées, p. 1188.

camp au mois d'août 1687 [1], fut employé successivement en cette qualité dans l'armée du duc de Longueville, et dans celle du maréchal de Châtillon [2]. Le Roi lui donna, en 1640, de sa propre volonté, et sans avoir demandé l'avis du cardinal de Richelieu, le commandement de la province de Normandie, troublée par l'insurrection des *pieds-nus*. De nouvelles lettres lui continuèrent les mêmes pouvoirs pendant l'année 1641 [3].

Le comte de Coligny a parlé, dans ses Mémoires, de cette mission donnée à son père; il raconte même à cette occasion une aventure scandaleuse arrivée au comte de Saligny; nous avons été obligé d'effacer quelques expressions échappées à sa plume; elles se ressentaient trop de la licence des camps [4].

Jean de Coligny-Saligny, connu sous le nom de *comte de Coligny,* auteur des Mémoires, naquit au château de Saligny, le 25 décembre 1617; il était le second fils du comte de Saligny. Gaspard III[e], son frère aîné, appelé le *marquis d'Orne,* obtint, en 1647, la charge de capitaine-

[1] Lettres patentes données au château de Madrid, le 8 août 1637, dans les *Preuves* de l'*Histoire de la Maison de Coligny,* par Du Bouchet. Paris, 1662, in-f°, pag. 1183.

[2] *Ibid.,* p. 1184.

[3] *Ibid.,* p. 1186 et 1187.

[4] Voyez plus bas, p. 12.

lieutenant des gendarmes du Roi, que remplissait avant lui le maréchal l'Hospital[1]. Il fut tué à l'attaque de Charenton le 8 février 1649; il laissait un fils qui est mort sans postérité, et une fille, depuis mariée au comte de Montpeyroux, auquel elle a porté la fortune de sa branche.

Le comte de Coligny prit ce titre après l'extinction de la branche aînée de sa maison. Il donne dans ses Mémoires quelques détails sur sa première jeunesse. Son père le mit avec son frère aîné au collége des jésuites de Moulins; il passa de là dans un *petit collége* de Paray-le-Monial, où il resta peu de mois; il vint ensuite terminer ses études à Paris, au collége de Beauvais.

Son père, en 1633, le fit entrer page du cardinal de Richelieu; Coligny y resta deux ans, puis il passa dans la première compagnie du régiment des gardes, commandée par M. de Rambures. A la fin de l'année 1635, son père, peu disposé à faire pour lui de grands sacrifices, le plaça dans les mousquetaires à pied, ou gardes du cardinal. Il y menait une vie dissolue: l'ennui et l'oisiveté le jetaient dans le désordre, quand un de ses oncles lui procura, en 1639, une compagnie de dra-

[1] Lettres patentes données à Paris le 27 février 1647, aux *Preuves*, déjà citées, p. 1188.

gons; il passa en Italie, et se trouva au combat de la Route, où il se distingua.

En 1640, il accompagna son père en Normandie; il le quitta en 1641, pour suivre en Italie le comte d'Harcourt qui lui avait donné une compagnie dans son régiment. Il alla en 1645 en Espagne, quand le comte fut nommé vice-roi de Catalogne; il s'y exposa à de grands dangers, puis il passa en Flandre en 1647, et, dans un quartier d'hiver, s'étant querellé, à Abbeville, avec un intendant de Picardie, il fut envoyé à la Bastille, d'où il sortit bientôt pour se trouver à la bataille de Lens que gagna M. le Prince, le 26 août 1648. Suivant l'habitude du temps, Coligny, défié avant le combat par un colonel étranger, fit le coup de pistolet au milieu des deux armées, et il eut un bras cassé dans ce combat singulier. Le Prince le fit, en 1649, mestre-de-camp-lieutenant du régiment d'Enghien. Ce choix décida du sort de Coligny; il s'attacha à la fortune du Prince, et ne le quitta plus jusqu'à la paix des Pyrénées.

Il serait superflu de suivre pas à pas l'histoire du comte de Coligny; il la raconte dans ses Mémoires. Nous venons de tracer rapidement les faits antérieurs à l'année 1649, pour fixer l'époque à laquelle Coligny s'attacha au prince de Condé. Nous avons voulu prévenir une erreur

dans laquelle la similitude de nom nous avait un moment entraîné.

Il est question, dans plusieurs Mémoires du temps, d'un Coligny, qui, dès sa première jeunesse, était au nombre des seigneurs qui composaient la société la plus intime du Prince. « Ceux qui étaient le plus avant dans sa familia« rité, étaient le duc de Nemours, *Coligny*, d'An« delot, le jeune La Moussaye [1], etc. » Ce Coligny n'est pas le nôtre; c'était Gaspard, comte de Coligny, cousin du marquis d'Andelot, ce brillant Coligny, duc de Châtillon en 1646, qui épousa mademoiselle de Bouteville, et auquel Voiture adressa cette épître charmante où il convoque pour ce grand hyménée

Tout ce que le monde a d'Amours.

C'est encore du même Coligny-Châtillon que parle mademoiselle de Montpensier, quand elle nomme les principaux gentilshommes qui formaient, en 1639, la petite cour de madame la Princesse, née de Montmorency [2].

Le duc de Châtillon mourut en 1649, et tout

[1] *Mémoires de Pierre Lenet*, deuxième partie, dans la Collection Michaud et Poujoulat, 3e série, II, 450.

[2] *Mémoires de mademoiselle de Montpensier*, Collection Petitot, 2e série, XL, 403.

« que l'on avoit desservi les potages, et qui alloit « augmentant petit à petit jusques à ce que la plu- « part fussent dans une gaieté approchant de « l'ivrognerie. On commençoit les santés et on les « finissoit par celle du prince de Condé : on la bu- « voit debout, à genoux, et de toute manière, « mais toujours le chapeau bas et l'épée nue à la « main. Le duc de Bouillon la commençoit tou- « jours, avec des protestations de mourir pour son « service, de ne remettre jamais l'épée au four- « reau qu'il ne le vît avec le prince de Conti et le « duc de Longueville en liberté. Il portoit telles « santés, tantôt d'une, tantôt de deux et de trois « rasades, par fois dans des verres, par fois dans « des gobelets à l'allemande, et elles étoient suivies « par toute l'assistance de protestations et de ser- « ments de le seconder; tous les valets en faisoient « de même, etc. [1] »

Cette scène de mœurs nous a paru mériter d'être consignée ici, Coligny s'étant contenté de louer d'une manière générale la réception faite à la Princesse.

Coligny donne des détails sur la guerre de Bordeaux, dans lesquels nous ne le suivrons pas; nous ferons seulement ressortir le jugement sévère qu'il porte sur le duc de La Rochefoucauld.

[1] *Mémoires de Lenet*, audit lieu, p. 264.

« Ce dernier duc, dit-il, faisoit une pitoyable « figure au fait de la guerre, à Bordeaux, qupi- « qu'il ait écrit dans ses Mémoires qu'il y avoit fait « des merveilles, et qu'il ait cité les lieux où il « n'estoit pas, comme aux barricades de Cau- « deranty. Je crois assurément qu'il a été plus « propre au lit et à la plume qu'à la guerre [1], etc. »

Le comte de Coligny ayant perdu son père en 1651, la Reine-régente, qui avait pour lui plus de bonté qu'*il ne méritoit envers elle* [2], chercha à le ramener au Roi; elle lui offrit le guidon des gendarmes, dont son père avait eu la lieutenance. Coligny refusa; la Reine porta si loin la bonté et l'indulgence, qu'elle voulut qu'il en eût la *récompense*, et le brevet lui fut remis à la condition de traiter de cette charge [3].

Coligny continuait de faire la guerre pour M. le Prince, au mois d'avril 1653, quand il fut fait prisonnier au moment où, à la tête de cinq ou six cents Espagnols, il cherchait à se rendre maître du château de Couvin, dans les Ardennes [4]; on le conduisit à Rocroy, de là à Reims, et il fut ensuite envoyé sur parole dans son château de La

[1] *Mémoires*, pag. 32.
[2] *Ibid.*, pag. 49.
[3] *Ibid.*, pag. 50.
[4] *Lettre du comte de Brienne*, citée plus bas, pag. 49.

Motte-Saint-Jean, où il passa dix-neuf mois. Il était en si grande estime à la Cour, que l'année suivante, étant venu à Paris, en se rendant à Péronne où il devait être échangé avec le comte de Grandpré, M. Le Tellier lui fit *toutes sortes d'offres de la part du cardinal Mazarin, s'il vouloit s'attacher au Roi :* « Je ne voulus jamais y en« tendre, dit Coligny, ni lui répondre un seul mot[1]. »

Coligny n'a pas dit tout ce qu'il savait; un de ses contemporains prendra le soin de compléter son récit. On lit dans l'abbé de Choisy : « J'ai ouï « dire à M. Le Tellier que le cardinal avoit envie « de donner sa nièce et tout son bien au comte de « Coligny.... Le cardinal lui envoya M. Le Tellier « pour lui proposer de quitter le service de M. le « Prince et de s'attacher à lui, avec ordre, s'il ac« ceptoit le parti de bonne grâce, de lui dire tout « de suite que son éminence lui donnoit sa nièce « et qu'il le déclaroit son héritier. Coligny répon« dit fièrement qu'il n'abandonneroit point M. le « Prince dans son malheur, et Le Tellier ne se « déclara pas davantage, mais..., lorsque le Roi « nomma Coligny pour commander les six mille « hommes qu'il envoyoit en Hongrie, Le Tellier, « en lui donnant ses instructions, lui dit : Vous

[1] *Mémoires*, pag. 53.

« souvenez-vous, Monsieur, de la visite que je « vous fis.... J'avois ordre de M. le Cardinal, si « vous eussiez voulu quitter le parti de M. le « Prince, de vous dire qu'il vous choisissoit pour « épouser sa nièce et pour vous faire son héritier. « J'ai fait mon devoir, lui répliqua Coligny; je ne « saurois m'en repentir [1]. »

Si Coligny, moins fidèle au prince de Condé, avait consulté ses intérêts, si des vues politiques avaient pu le diriger, il devenait l'héritier de Mazarin en épousant une de ses nièces; mais il avait trop de droiture dans l'âme pour accepter une semblable transaction, et il nous semble fort douteux qu'il eût consenti, pour tous les trésors du monde, à permuter le beau nom de Coligny, contre celui de Mazarin qu'il avait tant de fois maudit [2].

A la bataille des Dunes, en 1658, Coligny sauva la vie au prince de Condé [3], et il courut

[1] *Mémoires de l'abbé de Choisy,* Collection Petitot, 2e série, t. LXIII, p. 205. Choisy place ce fait en 1658 ; il ajoute que cette conversation eut lieu à Calais, où Coligny avait été conduit comme prisonnier après la bataille des Dunes. C'est une erreur rectifiée par le récit même de Coligny.

[2] M. de La Meilleraye, en épousant Hortense Mancini, consentit à prendre le nom de Mazarin ; on sait comment il l'a porté.

[3] « Coligny et Bouteville font face à l'ennemi, et se sacrifient pour « donner (au prince) le temps de s'échapper. » (*Histoire de Condé*, par Désormaux, t. IV, p. 139.)

lui-même les plus grands dangers. Accablé par le nombre, il allait succomber quand il accepta quartier. Il venait de remettre son épée au moment où La Palu, capitaine au régiment de Gramont, lui tira brutalement dans la figure un coup de pistolet qui faillit le tuer, et dont il a toujours conservé la cicatrice. Il fut conduit à Calais et renvoyé chez lui sur parole, mais ayant été bientôt échangé avec Bouteville contre le maréchal d'Aumont, il retourna en Flandre auprès de M. le Prince.

Enfin, la trêve de 1659 étant conclue, le prince de Condé quitta Bruxelles, le 1er janvier 1660, et il rentra en France. Il avait avec lui, dans son carrosse, Bouteville, Guitaud et Coligny. La Cour s'était rendue dans les provinces méridionales pendant les négociations du mariage du Roi; elle se trouvait à Aix quand Condé vint saluer le Roi et la Reine-mère. « M. le Prince, dit Coligny, fut bien « reçu extérieurement, mais dans le fonds fort « mal [1]. » Anne d'Autriche ne put s'empêcher de lui dire qu'elle lui avait voulu bien du mal, mais qu'il lui ferait la justice d'avouer qu'elle avait eu raison, et le Prince, à la grande surprise de tous les assistants, ne lui répondit pas un seul mot. Coligny a très-bien raconté cette scène, ainsi

[1] *Mémoires*, pag. 61.

qu'une conversation particulière qu'il eut ensuite avec le cardinal Mazarin, et qui donne beaucoup de vraisemblance à la confidence de Le Tellier à l'abbé de Choisy. Le Roi laissa au Prince le choix de le suivre au mariage, ou de revenir à Paris; Condé préféra ce dernier parti; Coligny ajoute que par là il fit plaisir à la Cour [1].

Cependant il n'y avait pas eu de promotion dans l'ordre du Saint-Esprit depuis l'année 1633; une longue minorité s'y était opposée, et l'on attendait impatiemment les nominations qui devaient suivre le mariage. Le Roi en avait mis une à la disposition du prince de Condé. Après tout ce que Coligny avait fait pour le service du Prince il ne croyait pas que personne pût lui disputer cette faveur auprès de lui. Il se vit cependant préférer le comte de Guitaud [2], mais ce ne fut pas sans une *grande escarmouche* [3]. La Cour profita de cette occasion pour achever de détacher Coligny du service de M. le Prince; le comte de Guitry vint le trouver, le plaignit, le blâma plus encore de ce qu'il supportait patiemment cette injustice, et enfin il lui donna à entendre que la démarche qu'il faisait auprès de lui n'était pas ignorée de

[1] *Mémoires*, p. 62.
[2] *Mémoires de Montglat*, Collection Petitot, t. LI, p. 131.
[3] *Mémoires*, pag. 64.

Sa Majesté, et qu'il agissait même par son ordre. De ce moment Coligny redevint fidèle serviteur du Roi. Une analyse ne pourrait qu'affaiblir son récit.

L'empereur Léopold, sérieusement menacé par les Turcs, en 1664, envoya vers le Roi le comte Strozzi pour lui demander du secours, dans une conjoncture qui intéressait toute la chrétienté. Louis XIV ordonna qu'un petit corps d'armée marcherait en Allemagne, sous les ordres du comte de Coligny, auquel il conféra le grade de lieutenant-général. L'estime du monarque eut sans doute beaucoup de part à cette détermination, cependant on pensa généralement qu'en accordant une aussi grande distinction au gentilhomme que Condé poursuivait de toute sa haine, le Roi avait mis quelque empressement à saisir l'occasion de *faire dépit* à M. le Prince [1]. « Le Roi « surprit toute la Cour, dit Bussy-Rabutin, quand « il nomma le comte de Coligny; ce n'est pas « qu'il y eût dans le royaume un gentilhomme de « plus grande qualité, ni plus brave que lui, « mais il avoit servi contre le Roi le Prince de « Condé, tant qu'il avoit été en Flandre, et il

[1] *Mémoires de Monglat*, Collection Petitot, 2e série, tom. LI, pag. 130.

« n'avoit pas eu d'occasion, depuis ce temps-là, « d'effacer cette tache [1]. »

Les Mémoires du temps contiennent peu de détails sur ce brillant épisode de l'histoire de Louis XIV; ce qu'on en a dit est peu conforme à la vérité. Le comte de La Feuillade, maréchal de camp, sous les ordres de Coligny, eut soin d'envoyer à la Cour des relations rédigées à son avantage, suivant lesquelles, lui d'abord, puis ceux qu'il voulait favoriser, auraient exécuté les plus grandes choses, tandis que le comte de Coligny, frappé d'inertie, serait demeuré inactif.

Le comte, depuis duc de La Feuillade, était un bien singulier personnage. On croit que La Bruyère l'a eu en vue dans le passage suivant, qui semble en effet avoir été calqué sur lui : « Il y a des gens qui gagnent à être extraordi- « naires; ils voguent, ils cinglent dans une mer « où les autres échouent et se brisent : ils par- « viennent en blessant toutes les règles de par- « venir : ils tirent de leur irrégularité et de leur « folie tous les fruits d'une sagesse la plus con- « sommée : hommes dévoués à d'autres hommes, « aux grands à qui ils ont sacrifié, en qui ils ont

[1] *Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*. Amsterd. 1731, in-12, tom. II, pag. 226.

« placé leurs dernières espérances, ils ne les ser-
« vent pas, mais ils les amusent.... Ils rencontrent
« inopinément un avenir qu'ils n'ont ni craint,
« ni espéré; ce qui reste d'eux sur la terre, c'est
« l'exemple de leur fortune, fatal à ceux qui vou-
« droient le suivre [1]. »

On aurait pu mettre dans la bouche de M. de La Feuillade ce vers d'un de nos poëtes :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Jamais peut-être aucun courtisan n'a plus violenté la fortune : il parlait sans cesse de lui, louait le Roi à tout propos, et faisait profession de ne pas connaître d'autre affection que celle qu'il portait à son maître : on l'a vu partir de l'armée, arriver à Saint-Germain à franc étrier, monter chez le Roi, embrasser son genou, en lui disant : « Sire, il y en a qui viennent voir leurs « femmes et leurs enfants; moi, je viens voir Votre « Majesté, et je repars à l'instant; veuillez présen- « ter mes respects à Monseigneur le Dauphin. »

Un bruit s'étant répandu, en 1666, que le marquis de Saint-Aunais, retiré en Espagne, avait fait placer dans le champ de ses armes des lys renversés, La Feuillade part et provoque en

[1] La Bruyère, chapitre *de l'Homme*.

duel ce mécontent déloyal. Ces manières, moitié gasconnes, moitié chevaleresques, avaient plu au Roi; il s'était laissé aller à l'illusion de penser qu'il était aimé de La Feuillade *pour lui-même*, et il se plaisait à combler de grâces le courtisan *désintéressé, l'admirateur à outrance*. La Cour, malgré sa déférence habituelle, était loin de partager les préventions du monarque en faveur de La Feuillade; on avait sourdement blâmé sa nomination dans l'expédition de Hongrie, et, par un concours de circonstances qui n'arrivent guère qu'aux gens heureux, la relation du combat du Saint-Gothard fut d'autant mieux reçue du Roi qu'elle était plus favorable à La Feuillade. Voyant dans ce récit la justification de son choix, le Roi l'accueillit sans examen, et la relation passa, elle passe peut-être encore pour une vérité.

Le comte de Coligny nous donne ici le premier récit vraiment officiel de la campagne de Hongrie et du combat du Saint-Gothard. Cette journée commença par un grand désastre. Les Turcs ayant passé le Raab, mirent en déroute les Allemands dont ils firent un affreux carnage. Montécuculli, désespérant du succès, dit à Coligny de faire avancer ses troupes. Celui-ci, sur le point d'être attaqué lui-même, ne pouvait quitter le

poste qui lui avait été assigné, mais il envoya deux bataillons qui reprirent un village et arrêtèrent l'élan des Ottomans. Il ordonna à La Feuillade de s'y transporter, et celui-ci revint lui dire que les Turcs avaient repassé le Raab. Croyant qu'il se trompait, Coligny l'y envoya de nouveau, et il marcha lui-même à la tête d'un troisième bataillon. Il trouva tous les généraux réunis en conseil, et le comte de Waldeck, l'ayant prévenu que les Turcs menaçaient sa position, il y revint en toute diligence. Les Turcs avaient seulement fait un mouvement; Coligny retourne rapidement, et il apprend que les Turcs ont pris d'eux-mêmes la fuite, sans attendre qu'on leur tirât un seul coup de mousquet [1]. Une panique s'était emparée d'eux; ils s'étaient retirés en reculant devant les troupes chrétiennes qui les suivaient de loin, et ils s'étaient précipités dans le Raab, où la plus grande partie se noya. Ainsi La Feuillade, dans cette journée, avait exécuté les ordres de son chef; Coligny, demeuré à son poste, s'était acquitté de tous ses devoirs de général, et tous les exploits de La Feuillade s'étaient bornés à être le témoin avec toute l'armée chrétienne de la déroute des Ottomans, et peut être à avoir

[1] *Mémoires*, pag. 96, et *Lettre de Coligny*, pag. 119.

commandé à ses soldats de tirer sur des hommes qui se noyaient. On comprend alors que Coligny ait pu écrire ce qui suit : « Quand La Feuillade « envoye des gazettes dans lesquelles il dit qu'il a « fait des merveilles, il a menti. » Il est vrai qu'il ajoute que *La Feuillade est le plus grand poltron de France*[1] ; Coligny peut ici être injuste, mais il est au moins excusable.

L'abbé de Choisy, contemporain de Coligny, avait déjà pris sa défense. « Le public, dit-il, ne « lui a pas fait justice sur la victoire du Raab, et « il méritait au moins d'avoir pour sa part la « moitié de la gloire que La Feuillade se donna « tout entière, à force de parler haut[2]. »

Bussy-Rabutin raconte une anecdote que nous avons déjà imprimée ailleurs[3], mais elle doit trouver ici sa place : « La Feuillade, dit-il, qui « se trouva maréchal de camp de jour à cette « action du Raab, en écrivit le détail au Roi. Je « vis la copie de cette relation, qui étoit une es- « pèce de roman. Il n'y avoit pas un volontaire de « qualité, ni un des premiers officiers des troupes

[1] *Lettre du comte de Coligny*, plus bas, pag. 120.

[2] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Collection Petitot, 2e série, t. LXIII, pag. 296.

[3] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Collection Petitot, *Ibid.*, note de la page 296.

« qui n'eût, à ce qu'il disoit, fait un combat sin-
« gulier avec un ou deux Turcs, suivant qu'il
« vouloit obliger le François, et qui ne les eût
« percés de coups de pistolet et de coups d'épée,
« et je ne doute pas qu'il n'eût montré la copie de
« cette lettre aux héros qu'il avoit faits, afin que
« de leur côté ils écrivissent et dissent de lui des
« merveilles. Cependant, au retour de ce voyage,
« il y eut quelques-uns de ces messieurs assez
« sincères et assez honnêtes gens pour nous
« désabuser eux-mêmes des louanges que La
« Feuillade leur avoit données, et pour aimer
« mieux ne pas jouir d'une fausse gloire que de
« mentir en sa faveur, etc. [1] »

[1] Bussy-Rabutin, dans ses Mémoires manuscrits, rapporte une conversation plaisante qu'il eut avec La Feuillade relativement au livre des *Amours des Gaules*. La scène se passait à Saint-Germain, dans la chambre du Roi, au mois d'avril 1665. Ce passage n'a jamais été imprimé; il mérite d'être connu.

« La Feuillade, dit-il, chagrin de n'être pas dans ce manuscrit
« comme il eût souhaité, m'aborda dans la chambre du Roi, comme
« je parlois au comte du Lude, et me dit qu'en d'autres occasions
« on savoit comme quoi se venger. Je lui répondis que quand on
« étoit bien fâché, on trouvoit en tous temps les moyens de se sa-
« tisfaire. — Si je savois faire des histoires, me dit-il, j'en ferois
« des autres comme ils en font de moi. — Je ne sais pas, lui ré-
« pliquai-je, si vous savez faire des *histoires*, mais pour des *ro-*
« *mans*, personne n'en fait mieux que vous; on n'en peut pas douter
« après celui de Hongrie, que nous avons vu de votre façon. — La
« même raison qui l'avoit obligé de ne vouloir point de querelle

Le marquis de Monglat s'est montré encore plus favorable au comte de Coligny. « Au retour « des troupes françoises, dit-il, La Feuillade ren- « dit de si mauvais offices à Coligny, qu'au lieu « que cet emploi devoit servir à son élévation, il « fut cause de sa perte, quoiqu'il eût bien fait « son devoir [1]. »

Après ces témoignages d'écrivains contemporains qui tous signalent La Feuillade comme un homme plein de lui-même, bouffi de vent et de vanité, n'est-il pas plaisant d'entendre le Père Bouhours lui adresser ces paroles magnifiques? « Je « n'ai pu, lui dit-il, considérer Pierre d'Aubus- « son, en la fleur de son âge, tout couvert du « sang des barbares, sans vous voir en même « temps sur les bords du Raab, tailler en pièces « l'armée infidèle, et remporter une victoire mé- « morable, aussi avantageuse pour l'Allemagne

« avec moi sur le manuscrit, l'engagea apparemment encore à se « servir de sa modération en cette rencontre, et je ne sais si le res- « pect qu'il eut pour la chambre du Roi, ou quelque autre consi- « dération, ne me sauva pas une méchante affaire, mais enfin il « me quitta sans me dire mot. » (*Mémoires manuscrits du comte de Bussy-Rabutin*, t. III, f° 12; ils sont indiqués dans notre édition des *Lettres de Madame de Sévigné*. Paris, Blaise, 1818, p. 43 de la *Notice bibliographique*.)

[1] *Mémoires de Montglat*, Collection Petitot, 2e série, tom. LI, pag. 131.

« que glorieuse pour la France [1]. » Ne semblerait-il pas que Bouhours adresse son livre à un Lusignan, ou à un Godefroi de Bouillon? Il faut au reste se souvenir que c'était alors le temps des épîtres dédicatoires. Corneille n'a-t-il pas dédié *Cinna* au financier Montauron, et le satirique Furetière, pour en finir avec ces sortes d'épîtres, ne s'est-il pas avisé de dédier *au bourreau* son *Roman Bourgeois?*

La campagne de Hongrie ne servit qu'à donner aux Français l'occasion de montrer leur valeur; les Turcs, battus sur le Raab, firent des propositions que Léopold accepta; il signa la paix sans en avoir prévenu Louis XIV. C'est ce qui faisait dire à Coligny, le 11 octobre 1664, dans une lettre à Bussy-Rabutin : « Nous avons été si sots « que nous avons fait la paix d'Hongrie [2] », par allusion au mot de Bassompierre : *Nous serons si sots que nous prendrons La Rochelle;* si c'était une folie aux seigneurs français de contribuer à augmenter la puissance du cardinal de Richelieu, il en était de même en Hongrie, où Louis XIV, entraîné par un mouvement généreux, travaillait à l'affermissement de la maison d'Autriche, la plus

[1] *Épître dédicatoire de l'Histoire de Pierre d'Aubusson, grand maître de Rhodes.* Paris, Cramoisy, 1676, in-4°.

[2] *Voyez* plus bas, page 118.

dangereuse ennemie de la France. Cette maison ne se montra pas alors plus reconnaissante qu'elle ne le fut, en 1683, quand le grand Sobieski vint à travers mille périls arracher Vienne à une ruine qui semblait inévitable.

Louis XIV savait ce qui se passait en Allemagne; il n'avait pas attendu que la paix fût conclue pour rappeler ses troupes; il s'était empressé d'envoyer au comte de Coligny l'ordre de les ramener en France *par un mécontentement particulier du mauvais traitement qu'on leur avoit fait* [1].

Le comte de Coligny arriva à la Cour au mois de janvier 1665; il fut reçu froidement par M. Le Tellier, ce qu'il attribua aux démêlés qu'il avait eus pour le service avec un intendant d'armée, parent du secrétaire d'État. Le Roi le reçut bien, mais de ce moment la faveur du prince se borna à quelques grâces accordées à la famille de Coligny.

Coligny suivit encore le Roi à l'armée dans la campagne de 1667, mais sans aucun commandement. Il en parle avec un peu d'amertume dans une lettre adressée à Bussy-Rabutin, le 15 mai 1667, « Je n'ai ni office, ni bénéfice, dit-il, mais « j'ai le plaisir, à l'âge de quarante-neuf ans, de « faire le métier de volontaire [2]. » Coligny ne put

[1] *Mémoires de Coligny*, page 100.

[2] *Voyez* plus bas, page 124.

pas suivre l'armée; madame Du Bouchet, sa parente et son amie, écrivait à Bussy-Rabutin, le 15 juillet 1667 : « Le pauvre M. de Coligny a eu « la goutte toute la campagne. » Enfin toutes les espérances de Coligny s'évanouirent; on ne pensait plus à lui; la même madame Du Bouchet écrivait encore au comte de Bussy, le 10 janvier 1668 : « On ne parle non plus de notre ami « Coligny, dans le nombre des officiers généraux « nommés pour servir, que s'il y avait cent ans « qu'il fût mort, » et Bussy lui répondait le 14 janvier de la même année : « Je suis très fâché, « aussi bien que vous, du traitement que reçoit « notre ami Coligny, et j'aimerois mieux que ce « fût un autre homme de mérite qui ne fût pas de « mes amis, qui aidât à me consoler par l'exemple « de sa mauvaise fortune de tout ce qu'on m'a fait « depuis trois ans[1]. »

Accablé par de précoces infirmités, le comte de Coligny quitta la Cour vers l'année 1670, et il se retira dans ses terres de Champagne et de Bourgogne. Il passait une partie de l'année au château du Cosson, appartenant à la comtesse de Coligny, et il venait ensuite dans son château de la Motte-Saint-Jean, ancien manoir de sa famille,

[1] *Mémoires manuscrits de Bussy-Rabutin*, déjà cités.

situé sur la rive droite de la Loire, à peu de distance de Digoin.

Il ne fut plus occupé que du soin d'élever ses enfants et de réparer par une sage économie les brèches qu'une vie agitée de tant de vicissitudes avait faites à sa fortune.

Il avait épousé Anne-Nicole Cauchon de Maupas, dame Du Tour, du Cosson, etc. Elle mourut à la suite d'une longue maladie, au château de la Motte-Saint-Jean, le 16 mai 1683 [1]. La comtesse de Coligny était nièce de Henri de Maupas Du Tour, évêque d'Évreux, auteur d'une *Vie de madame de Chantal.*

Le comte de Coligny ne survécut pas longtemps à sa femme; il mourut dans son château de la Motte-Saint-Jean, le 16 avril 1686.

Il laissait un fils et trois filles, savoir Gaspard Alexandre de Coligny, abbé de Saint-Denis de Reims et de l'Isle Chauvet, et mesdemoiselles de Coligny, Du Tour et de Sémur.

Coligny avait perdu, le 30 juillet 1682, son second fils, âgé de quinze ans, dans lequel il plaçait toutes ses espérances, son fils aîné ayant embrassé le parti de l'église.

Par son testament olographe, du 29 novembre

[1] *Petits Mémoires.*

1682, dont la copie termine ses *Grands Mémoires,* le comte de Coligny avait institué, pour son héritière universelle, Mademoiselle de Coligny.

Il laissait cependant à son fils le délai d'une année pour faire son choix entre l'état ecclésiastique et l'épée; et dans le cas où Gaspard de Coligny choisirait l'épée, il l'instituait son héritier universel, réduisant alors Mademoiselle de Coligny à un legs de cent mille livres. A l'égard de ses deux autres filles, il laissait quarante mille livres à chacune d'elles.

L'abbé de Coligny ne paraissant pas d'abord disposé à quitter l'église, Mademoiselle de Coligny, belle et spirituelle, entra dans le monde comme devant être une héritière et un grand parti. Elle fut recherchée par le marquis de Nesle, de la maison de Mailly; mais l'abbé de Coligny changea de résolution et remit au Roi ses bénéfices[1]. Le marquis de Nesle aimait Mademoiselle de Coligny; il persista dans son choix, et il l'épousa au mois d'avril 1687. Cette union fut trop tôt rompue; le marquis de Nesle mourut à Spire, le 18 novembre 1688, d'une blessure reçue au siége de Philipsbourg, et la marquise, sa femme, le suivit dans

[1] *Mémoires du marquis de Sourches.* Paris, 1836, in-8°, II, 214. Cités plus bas, page 112.

la tombe, le 17 août 1693; elle n'avait encore que vingt-six ans.

L'abbé de Coligny avait tellement annoncé sa résolution de demeurer fidèle à sa première vocation, que le comte de Bussy-Rabutin, son cousin, lui écrivit, le 29 mai 1686, une lettre dans laquelle il le félicite d'avoir choisi la *meilleure part.* Cette lettre est une petite homélie, un peu déplacée sous la plume de Bussy[1].

Gaspard, comte de Coligny, ayant repris l'épée, devint mestre-de-camp du régiment de Condé. Il épousa, en 1690, mademoiselle de Madaillan de Lespare, fille du marquis de Lassay. Bussy-Rabutin lui fit à cette occasion un nouveau compliment, le 18 mars 1690[2]. Cette union n'a pas été heureuse.

Gaspard mourut sans postérité à Reims, le 14 mai 1694; en lui s'éteignit la dernière branche de l'illustre maison de Coligny.

Jean, comte de Coligny, écrivit dans la retraite ses *Grands* et ses *Petits Mémoires.*

Il destinait les premiers à l'instruction de ses enfants et de ses parents. « Je commencerai, leur « dit-il, à vous donner pour première maxime de « ne jamais servir que le Roy, et pourtant de ne

[1] *Voyez* plus bas, page 130.

[2] *Voyez* page 131.

« vous attacher jamais au Roy, » Il développe ensuite cette maxime d'une manière piquante : « Si « vous êtes au Roy, dit-il, vous aurez contre vous « les ministres, tandis que si vous êtes bien avec « eux, vous serez toujours bien avec le Roy, avec « qui ils vous establiront toujours autant bien « qu'il leur plaira, et vous ne serez jamais dans « aucun danger de disgrâce, puisqu'ils n'auront « garde de ruiner leur ouvrage [1]. »

Coligny n'a pas eu le premier cette pensée; elle s'était présentée à l'esprit du vieux maréchal de Montluc, qui l'a exprimée dans ses *Commentaires* avec la naïveté qui lui est propre. « Je « cognois à présent, dit-il, que la plus grande « faute que j'ay faict en ma vie, ç'a esté de n'avoir « voulu despendre, depuis que les vieux [2] sont « morts, que du Roy et de la Royne, et qu'un « homme qui a charge est plus asseuré de des- « pendre d'un Monsieur ou d'une Madame, ou « d'un cardinal, ou d'un mareschal, que non du « Roy, de la Royne, ny de Monsieur; car ils des- « guiseront tousjours à leurs Majestez les affaires, « comme bon leur semblera, et en seront creuz de « tous trois, car ilz n'y voyent que par les yeux « d'autruy, et n'y oyent que par les aureilles des

[1] *Mémoires*, pages 1 et 3.

[2] François Ier et Henri II.

« autres. Cela est mauvais; mais il est impossible « d'y mettre ordre, et celuy qui aura bien faict « demeurera en arrière. Par ainsi si je pouvois « retourner en mon commencement d'aage, je ne « me soucierois jamais de despendre du Roy, ny « de la Royne, sinon de ceulx qui ont crédit près « de leurs Majestés[1]; car encore que je fisse le « plus mal qu'homme sçauroit faire, ils me cou- « vriroient mes fautes, voyant que je ne despen- « drois que d'eux, et leur bien et honneur est « d'avoir des serviteurs qu'ils appellent *créa- « tures*, etc. »

Il existe plus d'un rapport entre le caractère de Blaise de Montluc et celui du comte de Coligny. Un parallèle entre eux ne serait pas sans intérêt.

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître les sources où nous avons puisé.

Les *Petits Mémoires* nous ont été communiqués, dès le 5 février 1817, par feu M. le marquis Garnier, pair de France, notre confrère dans la Société des Bibliophiles français. Il en avait fait lui-même la copie, ainsi qu'il l'a exprimé dans la note suivante :

[1] *Commentaires de Blaise de Montluc*. Paris, 1617, in-8°, f° 564, ou Collection Petitot, 1re série, XXII, 438.

« Ce qui suit a été copié par moi sur le manu-
« scrit autographe, subsistant sur les marges d'un
« livre de liturgie, in-4° sur vélin, à l'usage de la
« chapelle du château de la Motte-Saint-Jean. Ce
« livre m'a été communiqué par M. l'abbé de Sa-
« ligny, qui le tenait de sa famille, à laquelle la
« baronnie de la Motte-Saint-Jean avait fait retour,
« après la mort du dernier fils de Jean de Coligny,
« arrivée en 1694. »

Ainsi M. le marquis Garnier avait lui-même copié les *Petits Mémoires* sur le texte original, écrit en marge d'un missel par le comte de Coligny. Nous n'avons pas connu d'homme qui eût mieux étudié le siècle de Louis XIV dans ses détails les plus minutieux; il en avait pénétré les secrets et les mystères; il nous a été d'un grand secours dans notre travail sur les *Lettres de madame de Sévigné*.

Les *Petits Mémoires*, comme nous l'avons dit plus haut, ont été publiés par feu M. Musset-Pathay dans ses *Contes historiques*. Paris, veuve Desoer, 1826, in-8°.

Ce ne fut pas sans regret que nous vîmes confondre ce précieux document avec des ouvrages qui le recommandaient peu à la curiosité du monde littéraire. Nous nous permîmes d'adresser quelques observations à l'éditeur, qui défendit

son titre, sans nous convaincre. Dans une lettre du 17 juin 1826, M. Musset-Pathay cherchait à calmer les inquiétudes que nous causait ce titre de *Contes historiques,* si opposé à la gravité qu'exige l'histoire, fille du temps et de la vérité. « Le mot *conte,* nous écrivait-il, exclut moins « l'idée de vérité que celui de *roman*.... il doit « être considéré comme synonyme de *récit,* et re- « çoit de l'épithète qu'on lui donne le *sens* qu'il « doit avoir; etc. » L'éditeur ne nous persuada pas, mais il défendait son titre, et peut-être avait-il raison, la part de l'histoire étant fort légère dans cette production. Peu de personnes se seront avisées d'aller chercher un ouvrage sérieux dans les *Contes historiques*. Nous nous sommes consolé de cette petite contrariété, espérant que, plus tard, quelqu'un prendrait le soin de remettre en lumière l'opuscule du comte de Coligny.

Le *Petits Mémoires* étaient si bien cachés, qu'en les réimprimant dans la *Gazette littéraire* du 10 décembre 1829, le nouvel éditeur les annonça comme inédits. Il paraît avoir eu à sa disposition la copie du marquis Garnier.

Les *Petits Mémoires* ne peuvent pas être séparés des *Grands Mémoires* dont ils forment le complément; nous les réimprimons à la suite de cette notice, sous la forme de *pièce justificative*. Ils sont

tombés dans le domaine public, tandis que les *Grands Mémoires*, qui paraissent ici pour la première fois, demeureront notre propriété.

Nous avons acquis, au mois de mai 1833, le manuscrit qui renferme les *Grands Mémoires* du comte de Coligny. Il faisait partie de l'immense bibliothèque de M. Boulard. Considéré comme un simple *Recueil de pièces*, ce volume n'eut pas même les honneurs du catalogue.

L'extérieur du livre avait appelé nôtre attention; c'est un in-folio relié en veau marbré, aux armes de Langheac. Ces armoiries nous avaient déjà fait reconnaître de précieux manuscrits, qui nous ont fourni une foule de lettres et de fragments pour l'édition des Lettres de madame de Sévigné, par nous publiée en 1818, chez Blaise.

Ce nom de Langheac avait ici une importance toute particulière. Louise de Rabutin, fille du célèbre comte de Bussy-Rabutin, avait épousé le marquis de Coligny, fils de Barbe de Coligny, dernière héritière des Coligny-Cressia, et des Gilbert de Langheac, comtes de Dalet. Le marquis de Coligny mourut en 1676, laissant un fils qui a pris le nom de comte de Langheac. La marquise, sa mère, contracta un second mariage avec le comte de La Rivière; puis elle plaida en nullité de ce mariage, et perdit son procès au

Parlement de Paris, par arrêt du 13 juin 1684. Les deux époux transigèrent; M. de La Rivière, permit à sa femme de vivre séparée de lui, à la condition qu'elle quitterait le nom de Coligny pour prendre un autre titre de cette maison. Louise de Rabutin prit le nom et les armes de marquise de Langheac, *comtesse de Dalet*; c'est sous ce dernier titre qu'elle a été depuis principalement connue. La plupart des manuscrits qui ont appartenu soit à elle, soit au marquis de Langheac, son fils, particulièrement ceux qui renferment les Mémoires du comte de Bussy-Rabutin, portent l'empreinte de l'écusson de Langheac, *d'or à trois pals de vair*.

Il résulte de cette circonstance que le manuscrit Boulard, par nous acquis, timbré aux armes de Langheac, a appartenu au dernier descendant de la branche des Coligny-Cressia; ce manuscrit contient d'ailleurs beaucoup de pièces copiées de la main du comte de Langheac, fils du marquis de Coligny-Cressia. Ainsi le manuscrit des *Grands Mémoires* du comte de Coligny a fait partie des archives d'une branche de sa maison, et ils offrent tous les degrés de certitude qui peuvent s'attacher à un manuscrit, quand il n'est pas autographe.

Nous avons placé, à la suite des Mémoires du

comte de Coligny, quelques lettres par lui écrites au comte de Bussy-Rabutin, son cousin et son ami, ainsi que les réponses de ce dernier. Une partie de ces lettres avait été incomplétement imprimée; elles sont ici reproduites d'après les manuscrits de Langheac [1].

MONMERQUÉ,
Membre de l'Académie royale des Inscriptions
et Belles-Lettres.

Août 1841.

[1] Une partie de ces manuscrits est dans le cabinet de M. le marquis de La Guiche, une autre à la bibliothèque du Roi, une autre dans celle de l'éditeur. A l'égard des manuscrits de M. de La Guiche, nous les avons décrits soigneusement dans la *Notice bibliographique* de notre édition des *Lettres de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*. Paris, Blaise, 1818, 10 vol. in-8°.

PETITS MÉMOIRES

DU

COMTE DE COLIGNY,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME

SUR LES MARGES DU MISSEL DE SA CHAPELLE,

AU CHATEAU DE LA MOTTE-SAINT-JEAN.

Comme ainsi soit qu'un gros livre comme celuy-cy soit moins sujet à se perdre qu'un papier volant, ou quelque autre petit livre, rempli peut-estre d'autres affaires, j'ay résolu, me voyant dans le lieu de la Motte-Saint-Jean, avec assez de loisir, et attaqué de la goutte, qui a commencé de me persécuter dès l'aage de trente ans, et m'a tenu bonne compagnie jusqu'à ma cinquante-sixième année que nous comptons, le 27 janvier 1673; j'ay résolu, pour mon particulier divertissement, ou pour celui de tel qui, le trouvant un jour, y prendra peut-estre quelque plaisir, de considérer les diverses fortunes qui sont arrivées à moi Jean de Coligny, qui naquis à Saligny, le dix-septième jour de décembre 1617 [1].

Voicy mon portrait en peu de mots : Je suis d'une taille fort droite, fort aisée, fort grande et très-belle. Je suis gaucher au dernier point, sans qu'on m'en ayt jamais pu chas-

[1] Coligny a varié sur cette date; il dit dans les *Grands Mémoires* qu'il est né le jour de Noël 1617; on a suivi les Grands Mémoires dans la Notice.

tier. J'ay la main extraordinairement petite pour un grand homme, et les bras un peu trop longs : mais cela ne paroît qu'à moy; la jambe fort bien faite, mais le visage fort irrégulier, le nez gros et mal fait, la bouche grande, les yeux beaux et excellents; le teint assez beau; dans la jeunesse le poil chastain : je suis devenu chauve de fort bonne heure. J'ay été fort adroit à de certains exercices, et fort maladroit dans d'autres. J'ay parfaitement bien dansé, quoique je n'aye jamais aimé la danse. J'ay été fort adroit à faire des armes, et il y a paru, car j'ay tué ou battu tous ceux quy ont eu affaire à moy.

J'ay suivy toute ma vie, tant que la goutte me l'a permis, la profession des armes, comme je diray cy-après. Mais pour commencer par les choses particulières, qui nous touchent de près et qui sont aussy une pierre de touche pour juger du courage des hommes, je diray donc que sans faire le fanfaron, je me suis battu cinq fois. La première étant soldat aux gardes, contre un autre soldat de la compagnie de Flavignac, La Carcie, lequel je tuai sur la place [1]. La seconde, contre un officier de dragons du régiment de la Luzerne; nous nous battismes à cheval, et fusmes séparés; son cheval étoit blessé quand on nous sépara, et il y avoit apparence que j'eusse été le maistre. La troisième fois, je me battis contre le marquis d'Équo : nous étions tous deux capitaines de cavalerie au régiment d'Harcourt. Je le portay par terre, et par courtoisie je le laissay relever, dont je faillis estre tué, car il me décousit l'estomac d'un coup d'épée, et, sans mon adresse et agilité du corps, il me perçoit d'outre en outre; mais il confessa qu'il n'avoit tenu qu'à moy de luy oster la vie, ou l'épée. Depuis nous avons tousjours été amis. Il étoit fort brave et fort fou.

[1] *Mémoires*, page 6.

La quatrième fois, je me battis contre M. de Cessac, pour madame la P.......[1], dans le jardin d'un couvent qui est au faubourg des Chartreux. Nous nous battismes avec des petits couteaux, comme j'ay tousjours fait dans tous mes combats; ayant les reins fort foibles, je ne voulois pas en venir aux prises. Je luy donnay deux coups d'épée, l'un au bras, l'autre au travers du corps, dont il mourut trois jours après.

La cinquième fois, je me battis contre un gendarme du Roy, nommé Martillière, qui vit encore. Ce fut pour mon père qui l'avoit fait casser. Il s'en prit à moy, après la mort de mondit père; nous nous battismes au bois de Boulogne : je pris pour mon second, mon écuyer, nommé La Brosse. Il prit le baron de Poncenet, qui vit encore. Ledit Poncenet fut désarmé par mon écuyer, et j'avois mis mon homme en mauvais état, qui gagnoit la coulisse, et ne tenoit pas pied devant moi[2]. En ce temps-là, M. le Prince, à qui j'étois attaché, étoit fort mal à la Cour, et moy aussy par conséquent. Le cardinal Mazarin qui gouvernoit l'État, ne laissa pas de dire qu'il n'étoit pas juste qu'un homme de ma qualité s'exposât contre des gens de cette étoffe, et qu'il falloit faire le procès au gendarme; mais il avoit alors bien d'autres choses à songer qu'à faire observer les édits du Roy. Ils en étoient, luy et M. le Prince, à qui se perdroit l'un l'autre, et M. le Prince se retira peu après en Guyenne, et

[1] Ce pourrait bien être madame la princesse Claire Clémence de Maillé. (*Note de M. Garnier.*) La conjecture de M. Garnier était bien fondée. Coligny raconte ce duel avec beaucoup de détails dans les Grands Mémoires. (*Voyez* plus bas, page 26.)

[2] Ce duel est raconté dans les *Grands Mémoires*, page 51. L'officier y est appelé *Poncenat*: ce peut être une erreur de copiste, d'un côté ou de l'autre.

de Guyenne dans les Pays-Bas, parmi les Espagnols, où nous avons demeuré jusqu'en janvier 1660, que la paix se fit.

Voicy pour la guerre :

J'ay été soldat aux gardes, mousquetaire, capitaine d'infanterie, capitaine de dragons, capitaine de chevau-légers, major, mestre-de-camp de cavalerie, maréchal de bataille, maréchal de camp, lieutenant-général et puis général d'armée. J'ay tousjours servy avec assiduité, honneur et succès. J'ay eu en diverses occasions quatre grandes blessures; savoir, à Lérida la cuisse percée d'un coup de mousquet, et le ventre percé d'un coup de pistolet; à la bataille de Lens, en Artois, j'ay eu le bras gauche cassé d'un coup de pistolet, me battant en duel à la teste des deux armées, avec un colonel des ennemis que je tuay sur la place [1]. J'ay eu de plus un coup de mousqueton dans le côté droit, dont la blessure m'a duré trois ans, et dont j'ay eu grande peine à guérir, ayant porté tout ce temps-là la balle dans l'os qu'on appelle *ilium*; à la fin, au bout de trois ans, elle sortit par le moyen d'une pierre de cautère qu'on y appliqua.

J'ay eu dans le cours de ma vie des aventures bien diverses, plus de mauvaises que de bonnes.

J'ay été d'une humeur assez hautaine et difficile contre les plus grands, et fort affable aux plus petits. Je ne me suis jamais pu abaisser à courtiser bassement les ministres, pour faire ma fortune. Je n'ay jamais voulu faire ma cour qu'à mes maîtres. Je n'en ay jamais eu que deux, M. le Prince et le Roy : encore n'ay-je jamais regardé le premier comme mon maistre; mais m'y étant attaché dans sa fortune, j'ay cru que l'honneur et la générosité m'obligeoient à ne le point quitter dans son adversité. Il m'a tousjours estimé,

[1] *Mémoires*, page 17.

mais il ne m'a jamais aimé ; et pourtant quand je l'ay quitté pour m'attacher au Roy, il a jeté feu et flammes contre moy ; il a fait jouer tant de machines, qu'à la fin il m'a ruiné dans l'esprit du Roy, ayant été bien assisté par les ministres, qui ont craint que je ne me misse trop bien dans l'esprit du Roy. Il seroit trop long de se mettre à raconter toutes les intrigues et tous les ressorts qu'on a fait jouer pour me mettre mal dans l'esprit du Roy : mais ils ont pris un prétexte qui vraisemblablement ne devoit pas réussir. La bonne foi, que j'ay employée et la générosité dont j'ay usé en m'attachant au Roy, méritoient bien un meilleur traitement que celuy que j'ay reçu du Roy. Il est vray que je ne suis pas venu jusqu'icy sans avoir eu des bienfaits du Roy. Il m'en a faits pour quatre mille écus ; mais il me les a faits quand je ne les méritois pas, et ne m'en a pas fait quand je les ay mérités. Ce voyage de Hongrie, où j'ay fait triompher ses armées si glorieusement, m'a été tout-à-fait infructueux ; au contraire, il m'a nui au lieu de me servir, par la malice de mes ennemi, de M. le Prince et des ministres. Tout cela s'est joint ensemble, de sorte qu'après trente-sept ans de service me voilà, quant à la fortune, au mesme état que j'étois quand je suis sorti du collége ; excepté que je suis vieux, que je suis goutteux, et que je ne suis plus propre à rien qu'à songer à la mort.

J'ay parmi tous mes malheurs de grandes obligations à Dieu, premièrement de la constance qu'il me donne, car mes disgrâces ne me touchent presque point ; secondement de m'avoir donné une fort honneste et vertueuse femme, et fort bonne ménagère ; troisièmement des enfans raisonnablement bien faits ; en quatrième lieu, des amis qui ont tenu bon dans mes disgraces, et finalement assez de bien pour pouvoir subsister sans estre à charge à personne, et

pour ayder un jour mes enfans à se rendre honnestes gens, et à voir si la fortune leur sera plus favorable qu'à moy; et si mes jours, par la grace de Dieu, ont encore quelque durée, je laisseray ma famille en assez bon état, ou au moins fort nette dans ses affaires. Cela ne sera pas fait sans de grands soins et peines, tant de la part de ma femme que de moy; mais enfin j'espère que nos travaux ne seront pas inutiles; mais si, dès mon retour des Pays-Bas, je me fusse tout doucement retiré de la Cour, j'aurois mis mes affaires en bien meilleur état qu'elles ne seront jamais. Je me suis pourtant avisé, quoyqu'un peu tard, qu'il ne faisoit pas bon à la Cour, et ceux qui voudront s'y opiniastrer verront bien pis.

En voilà assez pour aujourd'hui; à une autre fois le reste.

Je ne reprends jamais la plume que ma première pensée ne soit de dire pis que pendre de M. le Prince de Condé, duquel, à la vérité, je n'en saurois jamais assez dire. Je l'ay observé soigneusement durant treize ans que j'ay été attaché à luy; mais je dis devant Dieu, en la présence duquel j'écris, et dans un livre fait pour l'honorer, et où je ne voudrois pas avoir mêlé avec l'évangile, qui y est contenu, une menterie. Je proteste donc devant Dieu que je n'ay jamais connu une ame si terrestre, si vicieuse, ni un cœur si ingrat que celuy de M. le Prince, ni si traistre, ni si malin. Car dès qu'il a obligation à un homme, la première chose qu'il fait est de chercher en luy quelque reproche par lequel il puisse en quelque façon se sauver de la reconnoissance à laquelle il est obligé; qui est une chose diabolique,

et il n'y a peut-estre jamais eu que M. le Prince qui ait été capable de la penser, et qui plus est de la mettre en pratique. Il ne cherche de plus qu'à diviser ceux qui sont près de luy, et il me disoit à Bruxelles : « Coligny, quand je seray « arrivé à Paris, il y aura bien des gens qui auront de grandes « prétentions de récompenses ; mais il n'y en a pas un à « qui je n'aie à répondre et à lui faire quelques reproches « qui égalent les obligations qu'on croit que je leur puis « avoir. » C'est-à-dire, en bon françois, que devant de partir de Bruxelles, il étoit déjà résolu de ne faire justice à personne, et avant que les obligations qu'il avoit aux gens eussent cessé, il commençoit déjà à mitonner son ingratitude et à se préparer à ne reconnoître personne. Je voudrois bien savoir si le diable le plus exécrable d'enfer a eu de telles pensées ; mais il n'en eut et n'en aura jamais d'autres ; il en est incapable. M. de La Rochefoucauld m'a dit cent fois qu'il n'avoit jamais vu homme qui eût plus d'aversion à faire plaisir que M. le Prince, et que les choses même qui ne lui coûtoient rien, il enrageoit de les donner, vû qu'en les donnant il auroit fait plaisir. Le b..... qu'il est, et je le maintiens b..... [1] sur les saints Évangiles, que je tiens en ma

[1] On voudrait pouvoir n'attribuer qu'à l'excès d'une aveugle passion les odieux outrages déversés par Coligny sur M. le Prince ; mais cet écrivain n'est malheureusement pas le seul qui ait formulé cette accusation contre le grand Condé. La duchesse d'Orléans répète à cet égard les bruits qu'elle avait recueillis à la Cour. On lit ce qui suit dans ses Mémoires : « Du temps de ses amours avec mademoiselle « d'Épernon, le grand Condé s'étoit rendu à l'armée et y avoit pris « d'autres goûts. A son retour, il ne pouvoit plus souffrir les dames. « Il disoit pour son excuse qu'ayant été malade, il avoit tellement été « saigné, qu'il y avoit perdu toutes ses forces et tout son amour. Mais « mademoiselle d'Épernon, qui l'aimoit sincèrement, ne se paya pas « de cette défaite et prit des renseignements. Ayant été informée de la « véritable cause de l'indifférence de son amant, elle en fut si déses- « pérée qu'elle renonça au monde et se fit religieuse au couvent des « Grandes-Carmélites. » (*Fragments historiques et Correspondance*

main. Le b..... donc, avéré, fieffé, n'a que deux bonnes qualités, à savoir de l'esprit et du cœur. De l'un il s'en sert fort mal, et de l'autre il s'en est voulu servir pour oster la couronne de dessus la teste du Roy; je sais ce qu'il m'en a dit plusieurs fois, et sur quoy il fondoit ses pernicieux desseins; mais ce sont des choses que je voudrois oublier, bien loin de les écrire.

Il faut encore dire un mot, quand ce ne seroit que pour remercier Dieu de m'avoir laissé au monde jusqu'à présent, que nous comptons le 18 mars 1682, et cecy a été commencé le 27 janvier 1673.

Je dis donc qu'ayant relu ce qui étoit écrit et commencé en l'an 1673, il m'a semblé que ceux de ma famille qui pourroient y jeter les yeux, par hasard, pourroient croire et juger,

de madame la Princesse palatine, duchesse d'Orléans, mère du régent. Paris, Paulin, 1832, in-8°, pag. 345.) La Princesse palatine ne vint en France qu'en 1671, époque de son mariage avec le duc d'Orléans; aussi s'est-elle gravement trompée en attribuant à une cause déplorable la retraite de mademoiselle d'Épernon. Devenue, par la mort de son frère, le duc de Candale, duchesse d'Épernon et héritière de sa maison, elle avait pris de l'attachement pour le chevalier de Fiesque, tué au siége de Mardick, en l'année 1646. « Il fut regretté, « dit la véridique Motteville, d'une fille de grande naissance, qui « l'honora d'une tendre et honnête amitié.. . Cette sage personne, « peu de temps après cette mort, voulant mépriser entièrement les « grandeurs du monde, les quitta toutes.... et s'enferma dans le grand « couvent des Carmélites. » (*Mémoires de madame de Motteville*, Collect. Petitot, 2e série. XXXVII, p. 185.) Il existe aussi sur ce point délicat, que l'on voudrait pouvoir effacer de l'histoire, une chanson sur l'air des *Landeriris*, en latin macaronique, dont le premier couplet est attribué au duc d'Enghien. On laisse aux curieux le soin d'en faire la recherche dans les recueils manuscrits de chansons du temps qui se trouvent dans toutes les grandes bibliothèques. La maîtresse du prince de Condé était mademoiselle du Vigean, qu'il voulait épouser après avoir fait rompre son mariage. (*Mémoires de la duchesse de Nemours*. Collect. Petitot, 2e série. XXXIV, p. 406.)

par le mot de *disgracié*, que j'aurois été effectivement disgracié; mais ce n'est pas comme cela que je l'entends, car je n'ay jamais été disgracié de la Cour; tout au contraire; le Roy m'a tousjours fait fort bon visage, et dans les voyages de guerre, m'a quelquefois fait l'honneur de me faire manger avec luy; mais j'ay voulu dire que le Roy n'ayant rien fait pour ma fortune, ni pour mon avancement, il faut de nécessité qu'on m'ait rendu de mauvais offices auprès de luy, car assurément il avoit de l'inclination pour moy, et m'en a mesme donné de bons témoignages; car il m'a donné, depuis l'an 1673 que j'ay commencé à écrire cecy, deux abbayes très-considérables, l'une de quinze mille livres de rentes, nommée l'abbaye de Saint-Denys de Rheims, et l'autre de huit mille livres de rente, qui est l'abbaye de l'isle Chauvet, en Poitou, sans compter des arrêts favorables, dont j'ay tiré plus de quatre-vingt-dix mille livres, et dont je n'aurois jamais touché un sol, sans la faveur de Sa Majesté. Je n'ay donc pas tant de sujet de me plaindre qu'on pourroit bien le croire, et si le Roy ne m'avoit pas honoré de sa bienveillance, il n'auroit pas donné à un garçon de treize ou quatorze ans vingt-trois mille livres de rentes en bénéfices; mais c'est qu'à ces bienfaits-là, les ministres n'y ont pas tant de part qu'aux bienfaits de la fortune et de l'avancement des gens à la Cour, où ils ne veulent point souffrir de gens qui ne soient leurs esclaves, ou du moins leurs créatures, et que je n'ay jamais été d'humeur à estre esclave ni créature de personne que du Roy mon maistre, à qui je me suis tousjours adressé pour toutes les affaires que j'aye eues, et je n'ay jamais trouvé la source de ses bontés taries pour moy, et le Roy est assurément un des plus fermes et des plus constants hommes du monde, et qui n'oublie jamais ceux à qui il a une fois voulu du bien.

Voilà ce que j'ay cru devoir ajouter à ce que j'avois écrit, afin que ceux qui viendroient après moy sachent que je n'ay pas quitté la Cour par aucune disgrace, et que je me suis retiré dans ma maison seulement à cause du mauvais état de ma santé et de la goutte, qui m'a enfin réduit, depuis près de trois ans, à ne point marcher du tout. Il est vray que j'ay bien reconnu que, n'étant point le valet de messieurs les ministres, il n'y avoit rien à faire pour moy à la Cour, et aussy à cause de M. le Prince; car encore que le b..... n'ait aucun crédit pour faire le bien, il ne laisse pas d'estre comme le diable, qui, ne pouvant jamais faire du bien, ne laisse pas de pouvoir faire beaucoup de mal. Quant au reste, je crois qu'il n'est pas mieux dans l'esprit du Roy qu'un autre, et qu'il a plus besoin de se conduire sagement que persónne qui soit à la Cour, car il a affaire à un homme qui ne lui en laisseroit pas passer, et qui sait de quel bois il s'est chauffé, et qu'il n'a pas tenu à luy qu'il n'ayt osté au Roy la couronne de sur sa teste pour la mettre sur la sienne. Mais Dieu aime trop la France pour luy avoir donné un tel maistre. Ce seroit bien alors qu'on auroit été misérable et dans le dernier désespoir; car, outre qu'il est extresmement soupçonneux et méchant, c'est qu'il n'y a pas au monde une ame si avare que celle de ce b.....-là.

Mars 1684.

Me voilà parvenu dans un âge bien plus avancé que je n'avois lieu de l'espérer, puisque je suis en l'année 1684, et par conséquent dans la fin de la soixante-septiesme année de ma vie; et cependant je n'en suis pas plus sage, plus ré-

formé, ni plus dévôt; mais ce sont des graces qui ne viennent que de Dieu, et que je luy demande de tout mon cœur.

Au commencement de cette présente année, j'ay eu plus de peine que je n'en avois eu en toute ma vie par les persécutions que Bercy, maistre des requestes, m'a faites sur le sujet de ma rente de la maison de ville, de six mille livres de rente par an, dont il demandoit une infinité d'années de restitution d'arrérages; mais m'étant adressé de nouveau au Roy, il m'a donné un arrêt tel que j'ay pu le désirer, pour arrêter les persécutions dudit Bercy, qui est un maistre-fou, en fort petite estime dans le monde, mais fort riche, fort apparenté dans la robe et dans l'épée mesme, et dont la petite nièce est femme de M. de Seignelay, qui m'a pourtant favorisé au préjudice dudit *faquin* de Bercy. Il peut avoir plutost suivy les inclinations du Roy que les siennes; mais quoiqu'il en soit, je luy suis obligé, et il est à croire aussy d'autre part qu'il a eu égard aux bontés que M. Colbert, son père, avoit pour moy, et aux protections qu'il m'avoit données dans la même affaire dont il a été chargé par le Roy depuis la mort de son frère. Je n'ay pourtant pas été sans inquiétude cet hiver dernier, de voir que la plus grande affaire, la plus considérable, et la seule que j'aye, et même la plus dangereuse, fut tombée entre les mains d'un homme qui a épousé la nièce à la mode de Bretagne du plus grand ennemi que j'aye au monde, ma partie ledit Bercy. Mais l'assistance de Dieu et la faveur du Roy m'ont sorty avantageusement de tous mes embarras, au moins pour trois ans, à compter depuis le 24 mars 1684. Ce terme achevé, moy, ou ceux qui viendront après moy s'en tireront le mieux qu'ils pourront; au pis aller, quand je seray mort *fera les vignes qui pourra :* chacun a ses peines. Si, en cela, j'en laisse quelqu'une à ma succession, je leur laisseray d'autre part de

quoy faire prier Dieu pour moy, si le cœur leur en dit; mais il ne faut guère se fier aux enfants, car le siècle n'en produit guère de reconnoissants. Ils jouissent commodément des travaux de leurs pères, sans se mettre guère en peine si leurs âmes sont en repos ou non : c'est donc à nous de songer, tandis que nous vivons, à nos affaires du costé du Ciel : mais hélas! le temps coule et nous courons à la mort, sans faire les réflexions en tel cas requises.

Fait, ce 8 d'octobre 1684, à la Motte-Saint-Jean.

Peut-estre voicy la dernière fois que j'écriray dans ce livre-cy, car me voyant sur le point de partir pour aller voir mes enfans à Paris, après avoir essuyé trois mois de goutte fort rigoureuse, et qui a achevé de me mettre à bas et fort affoibli, il n'y a pas d'apparence que je puisse revenir ici, joint que, quand je le voudrois, je ne le pourrois, parce que je ne puis plus trouver de foin à acheter pour mes chevaux, et que de plus ayant séjourné ici plus de six mois, j'ay tant fatigué mes courvoyables à me charrier mon bois, mes vins, mes blés, à mener les fournées, qu'ils ne peuvent plus y fournir. Il faut les laisser reposer, car en ce pays de montagnes, où la maison est située, les charrois sont bien plus pénibles aux bœufs qu'ils ne le seroient ailleurs : joint que les rivières, qui ont été grandes toute l'année, m'ont empesché de tirer du service de mes sujets, qui sont en grand nombre de l'autre costé de la rivière de Loire. Quoyqu'il en soit je n'attends qu'un peu de temps plus doux, un peu plus de beaux chemins, et un peu de santé pour m'en aller

d'icy. Mais ce sont trois choses bien difficiles à rassembler, dans une saison comme celle-ci, que nous comptons le 8 janvier 1685.

Signé C.......

Encore faut-il que je dise trois grands malheurs qui me sont arrivés, et dont je n'ay point parlé.

Le premier fut la mort malheureuse du pauvre messire Henri de Maupas Du Tour, évêque d'Évreux, oncle de ma femme, qui se tua, le jour de Saint-Laurent 1680, en revenant de dire la messe à Saint-Laurent, paroisse près d'Évreux. Les chevaux, qui étoient jeunes, s'emportèrent, mirent son carosse en pièces, qui en se versant et se brisant le jeta dehors aussi tout brisé, et il en mourut deux jours après, sans avoir parlé et sans avoir reconnu personne que moy, qui arrivay le même jour de ce malheur à Évreux, pour être témoin d'une si misérable mort [1].

Le second malheur qui m'est arrivé, ce fut la mort de mon jeune fils, garçon de grande espérance, qui mourut à Paris, la nuit du 29 au 30 juillet 1682, à l'âge de quinze ans. Je fondois sur luy le relèvement de ma maison, car l'aisné a pris la profession ecclésiastique et paroît vouloir y persister, et moy je le laisse en liberté de faire ce qu'il voudra, car c'est son affaire plus que la mienne.

[1] On lit dans la *Gallia christiana* (tom. X, pag. 619) : *Henricus Cauchon de Maupas Du Tour cessit in gratiam sequentis* (Ludovici Joseph Adhemar de Monteil de Grignan) *mense februario, an.* 1680, *ætatis annum agens* 80, *quo anno dum e pago non longe dissito, quo populum cœlesti verbo reereaturus perrexerat, Ebroicas revertitur, equorum quatuor impetu abreptus, dum rheda se proripere tentat, lapsus et rotis protritus, e terra fere exanimis levatus est, et post dies duos, sacramentis ecclesiasticis munitus, animam exhalavit,* 12 *Augusti anni ejusdem.*

Le troisiesme et le plus grand de tous mes malheurs est la perte que j'ay faite d'Anne de Maupas Du Tour, ma femme, qui mourut à la Motte-Saint-Jean, d'une longue maladie, le 16 may 1683, c'est une si grande perte pour moy et pour ma famille, que nous la devons pleurer tant que nous vivrons, avec des larmes de sang. Je ne suis pas assez habile pour faire son panégyrique; c'est pourquoy je n'en diray que trois mots : elle étoit prudente, habile, et vertueuse. Bonne ménagère; elle n'a jamais su ce que c'étoit que colère et vengeance, ni de parler mal de qui que ce soit au monde. Ma consolation est que je la reverrai bientôt en Paradis, s'il plaist à Dieu.

Fait, ce même jour, 8 janvier 1685.

Signé C.......

Adieu paniers, vendanges sont faites.

FIN DES PETITS MÉMOIRES.

ERRATUM DE LA NOTICE.

Page x, au mois d'août 1687; *lisez :* au mois d'août 1637.

AVERTISSEMENT
DE L'AUTEUR.

Peut-estre qu'un jour quelqu'un, après ma mort, s'avisera d'ouvrir ce présent livre, le prenant pour un livre de comptes, il est vray que c'est un livre de comptes, mais ce sont des comptes véritables, et où ceux qui viendront après moy trouveront peut estre plus à profiter que s'il contenoit ce qu'ils se seront imaginés qu'il devroit contenir; puisqu'il me semble qu'il y a plus d'avantage de trouver des réflexions formées par un père, qui a passé dans toutes les avantures de ce monde, et qui donne aux siens des avis pour leur conduite, qu'à examiner les parties d'un receveur.

Je commenceray, mes enfans et parens, à vous donner, pour première maxime, de ne jamais servir que le Roy, et pourtant de ne vous attacher jamais au Roy. Voilà deux choses qui paroissent opposées, et qui ne sont pourtant pas difficiles à concilier. Je veux donc

dire que je conseille à mes enfans, à mes parens, à mes amis, et *à tous ceux qui ces présentes lettres verront*; de n'estre jamais d'autre party que de celuy du Roy, qui est le plus juste, le plus raisonnable, le plus seur et le plus utile, selon Dieu et selon le monde; mais en même temps je leur conseille de ne s'attacher jamais à la personne du Roy, mais à ses ministres, car voicy comme je raisonne : Si vous ne donnez point dans l'inclination particulière du Roy, vous n'avancerez rien, et serez pourtant toujours en butte aux ministres, qui verront que vous aurez pris un autre chemin que le leur, pour faire vos affaires, et ainsi vous seront toujours contraires.

Que si vous venez par hasard à estre fort agréable au Roy, ce sera alors que les ministres vous déclareront la guerre, et feront tant de batteries contre vous, et vous joueront tant de diverses pièces, qu'il faudra de nécessité que vous y succombiez; car ces gens-là, quoyque très mal d'accord d'ailleurs, s'accorderont toujours quand il s'agira de perdre un homme qui leur est suspect, et qu'ils croiront leur pouvoir faire quelque peine; c'est la maxime du ministre d'aimer mieux perdre cent hommes inutilement que de manquer à en abymer un qu'ils jugent, de cent lieues loin, pouvoir un jour gagner part aux bonnes grâces du maistre, si petite qu'elle puisse estre.

Il n'en est pas de même des ministres, car estant

bien avec eux, vous serez toujours bien avec le Roy, avec qui ils vous establiront toujours autant bien qu'il leur plaira, et vous ne serez jamais dans aucun danger de disgrace, puisque ceux qui vous pouvoient ruiner, ayant été ceux qui vous auront establi, ils n'auront garde de ruiner leur ouvrage.

Je sçay de très bonne science que le Roy avoit aversion pour M. de Luxembourg et pour le maréchal de Rochefort [1], et cependant nous avons vu que malgré les fautes de l'un et le peu de mérite de l'autre, ils ont été eslevés à la plus haute fortune qu'on puisse faire à la Cour, parce qu'ils s'estoient tous deux dévoués au très humble esclavage de M. de Louvois [2].

Je ne veux pas m'ériger en Corneille Tacite, ni en Cicéron, mais j'ay cru devoir ce petit avis comme la pierre fondamentale de la fortune de ceux qui voudront chercher leur fortune à la Cour.

Ensuite je passeray à une briève narration de ma vie, non par aucun esprit de vanité, mais pour faire seulement voir à mes enfans et parens que, si je suis mort *casanier*, je n'ay pas vescu comme un casanier, et que tant que mes forces me l'ont permis, j'ai suivy la Cour

[1] Henri Louis d'Alvigny, marquis de Rochefort, maréchal de France en 1675, de la création qu'on appela *la Monnoie de Turenne*. Il avait servi en Hongrie sous le comte de Coligny.

[2] Le maréchal de Luxembourg ayant cherché à se soustraire à cette dépendance, Louvois s'en vengea en le mêlant à l'affaire des poisons. (*Mémoires de La Fare*, 2e série de la collect. Petitot, LXV, 256.)

et la guerre, sans avoir emporté autre avantage que la satisfaction de moy-mesme, et la consolation de m'estre, dans quelque party où j'aye esté, toujours comporté en homme de bien, et fidèle à ceux à qui j'avois engagé ma parolle, ou justement, ou contre mon devoir.

MÉMOIRES

DU

COMTE DE COLIGNY.

Je nacquis le jour de Noël 1617, à Saligny. Je fus tenu sur les fonts par Jean de Coligny, chevalier de Malthe, mon oncle paternel [1], et par madame de Saint-Géran, ma bisayeulle paternelle [2], mère du maréchal de Saint-Géran et de Françoise de La Guiche, ma grande mère paternelle [3].

A l'âge de dix ans je fus mis au collége des Jésuites, à Moulins, avec Gaspard de Coligny, mon frère aisné; nous avions un gouverneur, nommé Saulnyn, fort honneste homme, un page, nommé Petit, un lacquais, nommé Belot, et une servante, nommée Marguerite. Nous y demeurâmes un an et demy, ensuite mon frère fut mis page de la chambre du roy Louis XIII[e], et on me ramena de Paris pour me mettre à un méchant

[1] Jean de Coligny-Saligny, chevalier de Malte, tué le 21 juin 1622, à l'assaut de Saint-Anthonin, en Languedoc.

[2] Suzanne-des-Serpens, dame de Chitain, mariée, en 1566, à Claude de la Guiche, seigneur de Saint-Géran.

[3] Elle avait épousé, en 1584, Gaspard de Coligny-Saligny, premier du nom.

petit collége de Paroy-le-Monial [1], où je demeuray huit mois, ensuite de quoy on me mit à Paris au collége de Beauvais, où je demeuray deux ans.

En 1633, on me mit page du cardinal de Richelieu, où j'appris assez bien mes exercices, excepté que je n'ay jamais esté bon homme de cheval, quoyque j'y fusse fort ferme, mais j'avois la main rude.

En 1635, je sortis hors de page, et fus mis dans la mestre de camp [2] du régiment des gardes, commandée par M. de Rambure. Estant à l'âge de seize à dix-sept ans, je tuai tout roide un soldat, à qui j'avois donné un soufflet et qui m'en avoit rendu un autre [3]. La guerre ayant été ensuite déclarée avec les Espagnols, je me mis dans la compagnie de Maleissie, où je fis le voyage d'Allemagne avec toutes les peines et les misères qu'il est possible de souffrir; car, au retour de Mayence, Galas, avec une armée beaucoup plus puissante que la nostre, nous suivit jusqu'à Metz, sans nous donner le loisir de respirer; il fut pourtant toujours battu dans toutes les attaques qu'il nous fit, et dans toutes les embuscades qu'il nous dressa; mais il ruina notre armée, dont le reste fut sauvé par le savoir-faire du duc de Weymar, car le pauvre cardinal de La Valette avoit perdu la tramontane, et, sans ledit duc, nous étions tous perdus, sans qu'il en fut échappé un seul [4].

[1] Paray-le-Monial, petite ville du Mâconnais, département de Saône-et-Loire.

[2] La première compagnie d'un régiment s'appelait la *mestre de camp*.

[3] Ce soldat s'appelait La Carcie. (*Petits Mémoires de Coligny.*)

[4] Tout l'honneur de la retraite de Mayence appartient au duc de Weymar. (*Mémoires d'Arnaud d'Andilly*, 2e série de la collection Petitot, XXIV, 68.)

Étant arrivé à Metz, je quittai le régiment des gardes, l'an 1635, pour m'en aller, par ordre de mon père, voir ma mère qui étoit en Bourgogne, à la Motte-Saint-Jean, et que je n'avois vue depuis huit ans; après avoir demeuré quelque temps auprès d'elle, mon père me mena au siége de Corbie, prise par les Espagnols, qui avoient fait une grande irruption dans la France [1]; ensuite de quoy mon père, qui ne savoit que faire de moi, parce qu'il n'estoit en volonté, ni peut être en estat, de faire aucune dépense pour moi, s'avisa, tant pour cette raison que pour se raccommoder avec le cardinal de Richelieu, avec qui il estoit souvent brouillé, pour les attachemens fidèles qu'il avoit à la personne du Roy, son bon maître; ce qui ne plaisoit pas au cardinal, qui vouloit que tout le monde fut à lui à quelque prix que ce fut, de sorte qu'il falloit, sous son règne tyrannique, que tous les gens de la Cour fussent infidèles ou malheureux; mon père s'avisa, dis-je, de me mettre dans les mousquetaires à pied, ou gardes dudit cardinal.

Ce fut pour moi une mortification bien sensible, de devenir garde d'un homme de qui j'avois été page, et chez qui j'avois commencé à vivre avec les honnestes gens; d'être obligé à reprendre le mousquet et à vivre avec des pieds plats, faire sentinelle et coucher sur la paillasse. Ce fut dans ce temps, en l'espace de dix-neuf mois, qu'après avoir pris patience cinq ou six, je

[1] Cette invasion causa à Paris une grande épouvante. (*Mémoires de Montglat*, ibid., XLIX, 126.)

m'abandonnay le reste du temps à toutes les débauches dont la jeunesse est capable, passant les jours au cabaret et les nuits au b....., et faisant une vie horrible, sous prétexte que j'estois malade de la fièvre-quarte. Je ne laissois pas de me garder de faire des actions infâmes, comme de filouterie et escroquerie, mais c'est un miracle que j'aye échappé de tant de querelles, soit à l'hostel de Bourgogne, soit au cabaret, ou au b.....; car nous étions trois ou quatre qui voulions être maistres par tout. Dieu, par sa bonté et par les causes secondes, me tira de là; Beauregard de Champrond, mon oncle [1], étant venu apporter la nouvelle d'un colonel lorrain, nommé Cliquot, et ayant appris par Cavoye, mon capitaine, la vie que je menois, me donna une compagnie de dragons, ou mousquetaires à cheval, dans son régiment de cavalerie. Ces dragons marchoient à la tête, pour mettre pied-à terre et se saisir des passages, suivant les occasions qui se pouvoient offrir. Je pris ce parti avec joie; nous passâmes en Italie, et commençâmes nostre campagne par le secours de Chivas, que le prince Thomas de Savoye, qui avoit pris le parti de l'Espagne, avoit assiégé. Il fut obligé de se retirer, et, dans sa retraite, m'étant trop avancé, ma compagnie fut presque toute défaite et taillée en pièces, et moi pris et repris par les ennemis et par les nostres [2].

[1] Claude de Gadagne, seigneur de Beauregard, avait épousé, en 1604, Éléonore de Saligny, tante du comte de Coligny.

[2] « L'artillerie espagnole tira sur l'escadron de Beauregard-Champrond. » (*Mémoires de Montglat*, collection Petitot, 2e série, XLIX, 254.)

Nous vismes cette campagne de belles occasions, entre autres le combat de la *Route* [1], où, avec mes dragons, j'eus ordre de gagner une hauteur. J'y trouvai les ennemis qui y arrivoient aussi pour s'en saisir; je les en chassai, gagnai le poste, et le conservai assez de temps pour être secouru; il étoit important, je fus loué pour cette action, comme j'avois été blâmé deux ou trois mois auparavant pour m'être avancé assez mal à propos, mais M. de La Mothe, qui fut depuis maréchal de France, et qui étoit en ce temps une petite espèce de favori, rendit de bons témoignages de moi au cardinal, et lui dit qu'il avoit nourry un homme qui avoit un peu de feu, mais qu'il croyoit que je serois un jour bon à quelque chose; que j'aimois le service et que je me trouvois partout. La campagne faite, je quittai les dragons, et vins voir le cardinal qui me fit fort bon visage.

L'année d'après, qui fut en 1640, la Normandie s'étant presque toute révoltée, et Gassion y ayant presque tout mis à sac, et l'ayant remise en quelque sorte de devoir, mais les esprits estant demeurés fort altérés, tant d'un reste de révolte que des mauvais traitemens que les troupes avoient fait au pays, le Roy résolut opiniâtrément, et de son propre choix, d'y envoyer Gaspard de Coligny, mon père, dont il respondit au cardinal, qui n'aimoit pas mon père pour les raisons cy-dessus rapportées, avec des troupes, pour mettre le

[1] La journée de la *Route*, où le comte d'Harcourt battit les Espagnols, quoiqu'ils lui fussent très-supérieurs en nombre.

reste des *pieds-nuds* à la raison (c'est ainsi qu'on les appeloit[1]), avec ordre néanmoins de porter, autant qu'il pourroit, les choses à la douceur; à quoy le Roi fut si bien obéi, qu'ayant déclaré d'abord qu'il apportoit la paix et la douceur, il ne fut plus parlé que de festins, de réjouissances et d'amour, et mon père, pour en donner l'exemple aux autres, s'en acquitta fort bien, et en cela il ne forçoit point son inclination. Mais il est très vray qu'en se divertissant il servit parfaitement bien le Roi, car il gagna si bien tous les esprits, et particulièrement ceux de la noblesse, qu'il y étoit adoré. Il y passa deux campagnes, où il fit fort bien ses affaires et passa fort bien son temps, car tout le monde le traitoit à l'envi avec une splendeur prodigieuse; mais surtout s'il y servit parfaitement bien le Roy, il s'y divertit encore mieux, et entre ses autres aventures il lui en arriva une assez plaisante. Il étoit chez le vieux président de Franquetot, à Cougné ou Cougny, dans la campagne. Son fils, qui exerçoit la charge de son père, avoit une femme fort belle et fort galante. Quoiqu'elle eut des engagemens avec son beau-frère, elle ne laissa pas d'en prendre avec mon père. Les heures étoient un point difficile pour le tête-à-tête pendant le jour; il crut que la nuit lui seroit plus favorable, et il proposa un rendez-vous à la dame, laquelle, quoique couchée avec son mari, y consentit assez imprudemment; à cette imprudence s'en joignit une autre, c'est qu'elle désigna si

[1] Les révoltés de Normandie appelaient leur chef, *Jean-va-nuds-pieds*, pour signifier que le poids des impôts les avait mis hors d'état d'avoir des chaussures. (*Mémoires de Montglat,* déjà cités, p. 260.)

mal le costé où elle couchoit, ou mon père le retint si mal, qu'au lieu de mettre la main sur le visage de la dame, il la mit justement sur la barbe et le visage du mari, qui, par malheur, ne dormoit pas fort profondément. Le président, surpris de cette caresse, à heure indue, et qui d'ailleurs étoit peut-être dans quelque défiance, porte prestement sa main sur celle qu'il sentoit, et attrappe justement une bande des manches de mon père, qui portoit toujours des pourpoints tailladés. Le président fit un cry de guerre et de deffy, mon père se retira avec violence et menaces de le tuer; voilà la maison en alarme, les gens de mon père se rangent auprès de lui, ceux du président se mettent auprès de leur maître, qui ce pendant gourmoit d'importance la présidente : enfin un ange de paix parut, qui, par son adresse, calma ce désordre effroyable : ce fut une madame de Baudreville, fille du vieux, et sœur du jeune président. Elle se leva en juppe au bruit qu'elle entendit, et, s'étant promptement informée du sujet, comme elle avoit infiniment d'esprit, elle inventa tout d'un coup une ruse fort adroite qui remit la tranquillité dans cette maison et dans les esprits. Car, sans avoir parlé à mon père, elle se mit à gourmander son frère de ses emportemens, et l'assura, en parole de femme d'honneur, et lui fit des sermens authentiques, que c'étoit une partie faite entre eux tous, dès le soir, que mon père iroit lui faire peur, et éprouver s'il craignoit les esprits, et qu'elle s'étonnoit fort que sa belle-sœur ne le lui eût pas dit, quand elle vit qu'il s'emportoit. La pauvre présidente, quoique gourmée, assura la

mesme chose, mais qu'elle avoit été si espouvantée de la fureur de son mary qu'elle avoit perdu le jugement, et par conséquent le souvenir de l'avertir et de le désabuser promptement. Le président fut si bien tourné, prêché et exorcisé, qu'il crut, ou feignit de croire ce qu'on lui disoit. Cependant l'équipage de mon père étoit en estat, et mon père, qui estoit averti de son costé, se faisoit tenir à quatre, et se plaignoit de ce que le président avoit ainsi pris de travers une petite gaieté entreprise de concert avec tout le reste de la famille. Le pauvre président, à qui le sang-froid et la raison étoient revenus, ne vouloit pas se rendre irréconciliable mon père, qui étoit maistre de la Normandie; de plus il considéra sagement que si la chose alloit plus loin il se rendroit la fable de toute la province; il prit donc le parti de venir faire des excuses à mon père, lui qui les devoit plustost recevoir, si on en doit au moins recevoir d'un homme qui nous fait une si grave injure. Le vieux président, qui, quoique octogénaire, s'estoit levé au bruit comme les autres, amena son fils par la main dans la chambre de mon père, suivi du reste de la famille, car l'abbé, et encore une autre sœur, nommée madame de ....[1], y étoit aussi. Mon père, après quelques petites façons, reçut les honnestetés comme il le devoit, en fit aussi de son costé; les chevaux de carrosse furent detelés, les chevaux dessellés, et chacun s'alla coucher, et dormit qui le pût; il n'y eut que la pauvre présidente qui........................

[1] Le nom est resté en blanc au manuscrit.

reçut des coups de poing de son mari; mais l'homme propose et Dieu dispose. Le lendemain on se trouva dans une tranquillité fort grande, mais chacune des parties fut bien trompée; elles avoient presque un égal interest à tenir cette histoire cachée; qui n'eut cru qu'une affaire, arrivée à deux heures après minuit, dans une maison de campagne, *intra privatos parietes*, ne dut rester secrette? cependant, par je ne sais quel malheur, et par la fidélité ordinaire des domestiques, jamais affaire ne fut tant divulguée que celle-là; elle fit tant de bruit, et elle est demeurée si fort dans la mémoire des Normands, que les antiquaires de cette province en parlent encore tous les jours, quoique l'affaire se soit passée en 1641, et qu'il y ait trente-sept ans qu'elle est arrivée [1].

Je n'estois plus alors en Normandie, car au commencement de cette année M. le comte d'Harcourt m'avoit donné une compagnie dans son régiment de cavallerie, avec laquelle je passai en Italie, où nous assiégeasmes et prismes Coni, et sur la fin du siége nous eusmes querelle pour le commandement, le marquis d'Équé, autre capitaine (*et moi.*), pour la maladie du chevalier de Maugiron; il fallut qu'il obéit, dont se trouvant fâché, il me fit appeler trois jours après dans un village nommé Poiring. Il se servit de son gentilhomme et je me servis du mien. Nous nous battions fort matin dans un pré, la nuit avoit été très humide et l'herbe étoit glissante, nous n'avions que de petites

[1] On voit ici que le comte de Coligny écrivait cette partie de ses *grands Mémoires* en 1678.

épées fort courtes, nous nous battions de près, je lui passai mon épée sous le bras, et de la garde et de la main je le poussai si rudement qu'il tomba tout plat. Je croyois lui avoir passé mon épée au travers du corps, et une petite oie couleur de feu [1] me l'ayant encore persuadé, car on n'est pas trop de sang-froid quand on se bat; le voyant donc par terre, je lui criai : « tu es « mort, rends l'épée. » Il me dit : « Coligny, je ne suis « pas blessé, fais-moi la courtoisie de me laisser rele- « ver. » Je fus assez sot pour lui accorder ce qu'il me demandoit, mais je faillis à m'en repentir; car il me porta un coup qui me décousit toute la peau de l'estomac, et si je n'eusse fort prestement quarté [2], il me donnoit dans le coeur, car je suis gaucher. Comme nous nous chamaillions fort vertement, un nommé Champfort, qui a été lieutenant général de l'artillerie, fort honnête homme, qui nous avoit vu passer très matin, et s'étant défié de quelque chose, nous avoit suivi secrettement, nous vint séparer; il fit un grand plaisir à l'un et peut-être à tous deux [3]. Depuis nous avons été fort bons amis.

Nous passâmes encore en Piémont, l'an 1642, mais M. d'Harcourt n'étoit plus général; M. de Longueville lui avoit succédé. Nous prismes Tortone, avec des fatigues horribles; nous en eusmes encore plus à le ravitailler, et avec tout cela il ne laissa pas de se perdre. En

[1] On appelait *petite oie* un assortiment de rubans qui faisait partie de l'habillement.

[2] *Quarté*, terme d'escrime qui équivaut à *pirouetté*.

[3] Coligny raconte brièvement ce duel dans ses *Petits Mémoires*.

1643, nous repassasmes en France; le régiment d'Harcourt fut presque tout défait à la bataille de Rocroy, où je ne me trouvay pas, et je fus malade durant tout l'été.

En 1644, Harcourt fut en Limousin et en Languedoc, pour quelques révoltes du Limousin, et sur la fin de la campagne on nous fit passer en Catalogne, où le maréchal de La Mothe, qui en étoit vice-roi, avoit fort mal réussi, ayant perdu la bataille de Lérida, ou d'Alcolegette; et ayant voulu, après avoir été renforcé, assiéger Tarragone, il fut contraint de lever le siége. On le sortit de Catalogne, et, pour n'avoir pas voulu reconnoistre M. Le Tellier, qui avoit succédé à M. De Noyers dans la charge de secrétaire d'Estat, ou pour d'autres raisons que je ne sais point [1], il fut mis prisonnier à Pierre-Encise, à Lyon.

En 1645, M. le comte d'Harcourt vint en Catalogne, en qualité de vice-roy, où, pendant la première campagne, il fit des merveilles, gagna la bataille de Liorens sur les Espagnols, où il défit presque toute leur armée, et ruina le reste qui s'étoit retiré dans Balaguer. Son régiment, dont j'étois major, y fit très bien son devoir.

Ensuite l'armée étant campée à Termes, et moi avec trois régimens à Ménargues, je défis, moi soixantième,

[1] Le maréchal n'avait pas été heureux en Catalogne, et Le Tellier, qui exerçait la charge de De Noyers, cherchait à détruire les créatures de celui qu'il voulait supplanter. (*Mémoires de Montglat*, audit lieu, XLIX, 456.) Le maréchal de la Mothe Houdancourt demeura prisonnier à Pierre-Encise jusqu'au mois de septembre 1648.



mais tous officiers, moi commandant, nous défismes, dis-je, et battismes tout net quatre cent chevaux en pleine campagne, qui est une chose fort extraordinaire et fort surprenante, dont on ne dit pas un mot dans la gazette ni à la Cour.

Il ne fut pas si heureux l'année d'après; car, ayant assiégé Lérida, et le voulant opiniâtrement prendre par famine au lieu de l'attaquer par force, après six mois de blocus, le marquis de Lègnes surprit, la nuit, le fort de Rèbe, commandé par le comte de Merinville, maréchal de camp, et M. le comte d'Harcourt, s'opiniâtrant à le vouloir reprendre, fit périr la plus grande partie de son armée sans rien faire, et cependant la ville fut secourue des autres costés aussi bien que de celui-là, car pendant qu'ils nous tenoient tête avec une partie de leur armée, ils firent couler le reste dans la ville et nous levâmes le siége. J'y reçus un grand coup de pistolet dans le petit ventre. Mon péché me sauva, car j'avois mon gousset gauche rempli de poulets d'une religieuse; ils soutinrent le choc de la balle, qui, par ce moyen, ne fit que percer la peau et entrer dans le corps de l'épaisseur d'un doigt. M. d'Harcourt fut mal à la Cour et son régiment sortit de campagne.

En 1647, le régiment d'Harcourt alla servir en Flandres, quoiqu'il eût esté presque tout taillé en pièces devant Lérida, et que nous eussions eu fort peu de temps pour nous raccommoder, il ne laissa pas de faire une fort belle action, et je puis dire, sous mon commandement, car Maugiron avoit quitté le service. Le régiment d'Harcourt sauva l'armée de M. de Rantzau,



qui, à l'arrière-garde, estoit toute mise en déroute par le marquis de Caracène, qui nous estoit tombé sur les bras, sur la digue de Dixmude, que nous avions suivie en revenant de faire sauter le fort de Nieuvendam, proche le Nieuport. Le cardinal Mazarin m'écrivit une grande lettre de remerciemens et me promit merveilles, mais la récompense qu'il me donna fut de me faire mettre à la Bastille, l'hyver d'après, pour avoir un peu gourmandé, dans Abbeville, l'intendant de Picardie, nommé Gamin. Voilà la récompense que j'eus d'une des plus belles actions qu'on puisse faire; car, avec le seul régiment d'Harcourt, je battis l'avant-garde des ennemis, et je rétablis les affaires; mais j'ai toujours été accompagné d'une destinée si bizarre, que, quand j'ay bien servi, j'ay esté maltraité, et quand j'ay esté parmi les Espagnols, et que je méritois chastiment et la mort, j'ay esté le mieux traité et le plus caressé. Ayant esté fait deux fois prisonnier, estant Espagnol, pour le service du prince de Condé, j'ay esté traité d'une façon si extraordinaire et si obligeante, que je ne puis comprendre ni imaginer comment cela s'est fait, et si je le comprends, je ne le veux du moins pas dire.

Après avoir passé l'hiver de 1648 à Abbeville, et estant sorti de la Bastille, M. le Prince prit le commandement de l'armée de Flandres, et assiégea Ipres, qu'il prit, mais il laissa perdre Tournay, qui valoit beaucoup mieux. Il est vray que, le 20 d'aoust, il gagna la bataille de Lens, en Artois, où j'eus un bras cassé par un colonel des ennemis, que je tuai à la teste de l'armée, un moment avant la bataille. Il m'estoit venu

appeler. Nous vinsmes l'un à l'autre, mismes la teste de nos chevaux l'une contre l'autre, et tirasmes nos deux coups, dont, comme dit est, j'eus le bras cassé et lui fut tué, et un moment après j'eus un coup de mousquet du costé droit, dont j'ay porté la balle pendant trois ans, avec des douleurs horribles. J'eus plus de quinze coups sur moi et sur mon cheval ce jour-là.

En 1649, la guerre de Paris. M. de Chastillon et mon frère, le marquis d'Orne[1], furent tués à l'attaque de Charenton, pendant que j'estois allé en Normandie prendre congé de M. le comte d'Harcourt, parceque M. le Prince m'avoit donné le commandement et m'avoit fait mestre-de-camp-lieutenant du régiment de M. le duc d'Anguien, cavallerie.

Hinc mihi prima mali labes[2].

C'est ce qui a esté cause que je me suis attaché à lui, et que j'ai fait beaucoup de choses contre mon inclination, et ensuite avec les Espagnols, sept ans, et deux fois prisonnier de guerre pour son service; et tout cela s'est terminé en une guerre mortelle et une haine irréconciliable entre nous; car s'il me hait en diable, je le hais en diable et demi; mais revenons.

Après la paix faite à Paris, on assiége Cambray, aux enseignes qu'on ne le prit pas; M. le comte d'Harcourt

[1] Gaspard, comte de Saligny, marquis d'Orne, capitaine-lieutenant des gendarmes de la Reine, tué au combat de Charenton, le 8 février 1649. (*Père Anselme*, VII, 159, et *Mémoires de Montglat*, Collect. Petitot, 2e série, L, 158.)

[2] *Virg. Æneid.*, lib. II, v. 97.

manqua cette place aussi bien que Lérida ; pour le venger, on entra dans le pays ennemi ; on prit Condé ; on envoya un grand parti de quatre mille chevaux, commandés par le maréchal de Grancé et moi sous lui. Nous prismes Bossu, où il y a eu des filles et des femmes violées par les coureurs, avant que nous y fussions arrivés, et dans une grande cour, je vis plus de cent hommes, tout à la fois, qui se démenoient d'importance. Il y eut un officier qui m'amena une fille de douze à treize ans, fort belle, à qui, disoit-il, il n'avoit pu rien faire, ... mais je la renvoyai. Il est vrai que je n'ai jamais vu une si hardie, ni si jolie petite créature, mais je n'ai jamais voulu faire cela de par le Roi, ni par force, quoique d'ailleurs j'aie été assez mal vivant.

En 1650, je menai le régiment d'Anguien en quartier d'hiver en Limousin, et estant à Limoges, logé chez l'évesque, de la maison de la Fayette[1], mon parent et un des plus honnestes hommes du monde, il m'advertit un soir, en grand et extrême secret, que MM. les princes de Condé, de Conti et de Longueville avoient esté arrestés, sur quoi, l'ayant aussi appris d'ailleurs, je me résolus à une entreprise hardie et difficile ; ce fut de retirer les troupes qui estoient répandues dans le Limouzin. Je donnai un rendez-vous secret aux régimens de Condé, d'Anguien, et aux gardes de M. le Prince, et marchai en dépit de toutes les troupes du

[1] François Motier de La Fayette, évêque de Limoges en 1627, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, mourut à l'âge de quatre-vingt-six ans, le 3 mai 1676.

Roi qui estoient en Auvergne, Limouzin, Bourbonnois et Nivernois, qui s'assemblèrent toutes pour me défaire, mais je conduisis ma marche de sorte que je passai en dépit d'eux les rivières d'Allier et de Loire. Je me rendis maistre avec six hommes de Vichy, où il y avoit deux compagnies de M. le duc d'Orléans en garnison, et je fis si bien que, sans perte, je gagnai Bellegarde [1], quoique j'eusse esté suivi par le maréchal de la Ferté Imbault, jusqu'au passage de la rivière de Loire, où il arriva un moment après que je l'eûs passée, à Givardon proche Digoin. Il trouva mon page et mon trompette qui s'estoient amusés à boire, estant en pays de connoissance, à une lieue de la Motte-Saint-Jean, qui est à moi. Il me les renvoya fort honnestement, estant fort de mes amis et de mon père. Je menai les troupes à Bellegarde sur la Saône, qui est une place appartenant à M. le Prince. Le cardinal Mazarin y amena le Roi, et à Dijon; on nous bloqua, mais n'étant pas en estat de nous défendre, n'ayant ny armes qui valussent, ny infanterie, on se rendit, et quoiqu'on eût tiré notre parole de ne plus servir M. le Prince, prisonnier, je la tins en mon particulier non tenable, parce qu'elle estoit forcée, et malgré mon père, dont j'encourus la disgrâce, je fus trouver madame la Princesse à Mont-Rond, près Saint-Amand, en Berry, où, ayant esté conseillée d'agir pour son mari, elle prit la résolution d'aller joindre M. de Bouillon à Turenne; elle voulut bien se fier de ce voyage à ma conduite. Elle partit à minuit accom-

[1] Bellegarde, dans l'ancien Forez, département de la Loire.

pagnée d'environ quarante chevaux; elle fit environ cinq ou six lieues dans son carrosse qu'elle renvoya à Mont-Rond. Pour faire plus de diligence, elle monta en croupe derrière moi, sur un cheval qui s'appeloit le *Brézé*, qui venoit sans doute de son père, et valoit mille écus. La première journée nous fismes dix-sept lieues, et allasmes coucher à Marcillac, chez un vieux et bon gentilhomme, nommé La Garde, qui nous fit du mieux qu'il pût, et sa femme, à qui j'avois dit que c'estoit une femme riche que j'avois enlevée, fit tout ce qu'elle put pour obliger madame la Princesse à m'épouser. Il estoit bien vrai que je l'avois enlevée, mais on peut faire beaucoup de choses sans estre mariés; la conduite que cette Princesse a tenue dans la suite [1] permet au lecteur de juger tout ce qu'il lui plaira de nos aventures dans ce voyage; mais qu'il prenne garde de blesser son honneur ni sa réputation, ni d'en tirer de fausses conséquences, comme d'autres ont fait, sur un combat qui cousta la vie au pauvre marquis de Cessac, fils du comte de Clermont-Lodeve,

[1] Une aventure avec un jeune page du nom de Rabutin, cousin du comte de Bussy, fit reléguer la princesse de Condé à Châteauroux, où elle demeura prisonnière jusqu'à sa mort. « Ce Rabutin, dit le duc de « Saint-Simon, étoit ce page pour lequel madame la Princesse fut « enfermée à Châteauroux, d'où elle n'est jamais sortie, et où, après « tant d'années, elle ignora toujours la mort de M. le Prince, son mari, « gardée avec autant d'exactitude que jamais jusqu'à sa mort, par les « ordres de M. le Prince, son fils. » (*Mémoires de Saint-Simon*, Paris, 1829, IV, 371.) Cette anecdote est racontée par madame de Sévigné dans une lettre à Bussy Rabutin, voyez notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*, Paris, Blaise, 1818, I, 227. Voyez aussi le supplément de Bussy, 1re part., p. 89

dont je parlerai en son lieu. La seconde journée fut encore de dix-sept lieues. Je menai la Princesse coucher à Montaigu, proche Ravel, dans la Limagne d'Auvergne, chez la marquise de Bouillé, ma cousine, mère de la duchesse du Lude, qui nous fit grande chère, quoique surprise fort tard, et que la suite fut grande. Le lendemain nous partismes fort matin, car nous ne jugions pas à propos de faire grand séjour, et pour cause, et fusmes coucher dans la maison d'un des Canillacs, nommé le comte de la Mothe, ce me semble, qui n'y estoit pas. Le jour d'après, on alla loger chez le vicomte de Dienne-Canillac, qui fit toutes sortes d'honneurs et de bonne chère à madame la Princesse, et où elle fut contrainte de demeurer longtemps, et les incommoda beaucoup, tant par le mauvais temps, la difficulté des chemins, que pour n'avoir point de nouvelles du duc de Bouillon. On n'estoit point assuré qu'il voulut nous recevoir, car nous marchions au hazard. Je ne crois pas, par parenthèse, que M. le Prince ait jamais fait un seul remerciement au vicomte de Dienne, qui fit une grande dépense pour le long séjour. Enfin nous partismes, et après avoir franchi des chemins et des détroits fort difficiles, nous abordasmes la vicomté de Turenne; et après quelques journées de marche, nous arrivasmes au principal manoir, où nous trouvasmes ledit duc de Bouillon, qui reçut et traita parfaitement bien madame la Princesse et tout ce qui la suivoit. On séjourna à Turenne quelques jours, pendant lesquels le duc prépara son équipage, leva de l'argent dans sa terre, qui est fort riche

et de grande étendue, qui ne paye qu'à son seigneur et point au Roi, fit des troupes de cavalerie et d'infanterie, tant de ses sujets que de ses amis, et nous marchasmes à bannières déployées droit à Bordeaux. Le bastard de la Valette [1], fils du vieux duc d'Épernon, vint au devant de nous; il fut combattu et battu, et perdit une partie de son bagage. J'oubliois à dire que le premier exploit que nous avions fait, fut d'enlever la compagnie des gens d'armes du prince Thomas, qui estoit en garnison à Brives-la-Gaillarde [2]; elle fut investie et se rendit sans combat, et les chevaux, qui estoient bons et en grand nombre, servirent à monter une partie de notre cavalerie, fraiche émoulue et qui ne dura guères. Depuis la rencontre du chevalier de la Valette, nous n'en eusmes plus d'autres jusques à Bordeaux. Il est bon de remarquer que le duc de la Rochefoucauld estoit venu joindre la Princesse à Turenne, avec cent cinquante gentilshommes Poitevins, ou soidisant, qui nous accompagnèrent jusqu'à Bordeaux, et puis se retirèrent chacun chez eux, excepté un très petit nombre qui demeura avec nous et se trouva au siége, comme il sera dit, mais n'y fit rien qui vaille, parce que personne ne vouloit obéir à son compagnon, et aux moindres occasions ils faisoient beaucoup de bruit, mais fort peu d'effet. J'ai souvent

[1] Jean Louis, dit *le chevalier de La Vallette*, fils naturel du duc d'Épernon, lieutenant général des armées du Roi, mourut en 1650, d'une blessure reçue en défendant l'île Saint-Georges, dans la Garonne, à quatre lieues au-dessus de Bordeaux. (*Père Anselme*, III, 861.)

[2] Voyez les *Mémoires de La Rochefoucauld*, collect. Petitot, LII, 31, 2e série.

raisonné sur ce que c'est de gens disciplinés au prix de ceux qui ne le sont pas. Toute cette noblesse estoit composée d'hommes fort braves en particulier; cependant en gros ils n'estoient bons à rien, et faisoient même assez méchante contenance.

Il se présenta de grandes difficultés à Bordeaux; la ville et le parlement furent bien d'accord de recevoir madame la Princesse et le duc d'Anguien, qui avoit sept ou huit ans, et qui avoit fait le voyage, déguisé en fille; mais ils ne vouloient point entendre parler de recevoir les ducs, ni leurs troupes, car c'estoit déclarer la guerre au Roi. Enfin la populace fut la maistresse et obligea le parlement et la ville d'ouvrir les portes à tout. Nous fusmes assez de temps en cet état tranquille, avant que le duc d'Épernon qui estoit brouillé avec ceux de Bordeaux fut arrivé avec son armée; nous occupasmes quelques isles et quelques postes aux environs de la ville, et nous barricadasmes le fauxbourg de Saint-Surin.

Mais comme ces occupations n'estoient pas grandes, l'oisiveté et la fantaisie engendrèrent les intrigues et l'amour. La Princesse estoit coquette; madame de Gouville [1] l'estoit beaucoup plus; les filles d'honneur n'en avoient que le nom, pour la pluspart; chacun prit son parti. Le mien fut une jeune anglaise, nommée Gerbier, jolie au possible, et qui avoit assez d'esprit

[1] Lucie de Cottentin de Tourville, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville; elle passoit pour très galante; le malin Bussy Rabutin l'a mise au nombre de ses maîtresses; on pourrait même penser que c'est d'elle qu'il parle à sa cousine dans la lettre à madame de Sévigné, du 3 juillet 1655.

pour le prester à quatre, et en avoir beaucoup de reste. Le marquis de Cessac, dont j'ai dit un mot, s'attacha à madame la Princesse, ou plustost la Princesse à lui; car il faut que ces dames-là fassent plus de la moitié du chemin, si elles veulent avoir des galans, que le respect autrement feroit taire. Comme elle n'estoit pas fournie d'un grand esprit, ce défaut et la passion lui firent faire tant de minauderies indiscrettes que tout le monde connut aisément ses affaires. Cessac estoit honneste homme et de mes amis, il estoit de plus capitaine du régiment de cavalerie d'Anguien dont j'estois mestre de camp-lieutenant; il estoit jeune de vingt à vingt-deux ans, fort aimable en son esprit et en sa personne. Je connus qu'il s'alloit perdre avec M. le Prince, qui estoit aussi bien averti dans sa prison que s'il eût esté libre; et je ne pûs pourtant m'empescher de donner avis à Cessac avec d'assez bonnes raisons, qu'il ne falloit pas nous considérer comme nous estions dans le temps que je lui parlois, mais comme nous serions quand il faudroit rendre compte de nos actions à un prince qui ne seroit pas toujours en prison; mais que, quand mesme il y auroit dû passer toute sa vie, cela seroit honteux à Cessac de deshonorer un prince malheureux, sous prétexte de le servir. Il reçut parfaitement bien mon avis dans ce moment-là; il m'en remercia, il me promit d'en profiter, et de régler à l'avenir sa conduite, en sorte que j'en serois satisfait et le public aussi, mais quoique je l'eusse engagé au secret, il ne put s'empescher de le découvrir à madame de Gouville, grande, jeune et belle, qui vou-

loit que tout le monde fut à elle, et je n'y pouvois estre, parce que Gerbier lui estoit opposée, et balançoit avec elle le nombre des amans, quoiqu'à la vérité Gouville fut plus belle qu'elle, mais l'esprit est un grand maistre en amour. Le malheureux Cessac présenta à la Gouville une occasion de se venger de moi, avec qui souvent elle avoit des prises et de méchantes railleries, où elle ne manquoit pas de réponses.

Elle dit donc à ce malheureux que je le traitois en petit garçon et en écolier; que mes discours et les conseils que je lui avois donnés ne venoient pas d'amitié que j'eusse pour lui, mais plus tost d'une jalousie de ce qu'il estoit mieux avec madame la Princesse que moi, et que je lui voulois finement faire quitter la place par les appréhensions que je cherchois à lui donner de M. le Prince, lesquelles je ne prenois pas pour moi-même, puisqu'elle sçavoit fort bien que j'estois amoureux de la Princesse, et que dans le voyage que nous venions de faire, de Mont-Rond à Bordeaux, elle l'avoit fort bien connu. Un jeune homme, sans expérience et fort amoureux, est fort aise d'estre flatté dans sa passion; la Gouville avoit de l'esprit, elle me haïssoit, il ne lui fut pas difficile de persuader à Cessac ce qu'elle voulut contre moi; elle l'aigrit; il commença, par une froideur et par une affectation, à me fuir; moi pareillement, je devins froid aussi, à son imitation, et ne me souciois guère de lui parler. De la froideur on en vint à quelques discours; on me rapporta qu'il disoit que je voulois faire le pédant, je dis qu'il ne valoit pas la peine que je voulusse estre le sien,

mais qu'en effet il auroit eu besoin d'un gouverneur, parce qu'il ne savoit pas vivre. Tout cela irrita les esprits de part et d'autre; enfin on en vint à une rupture manifeste. Un jour, en dînant avec cinq ou six de ses amis, il y en eust un, nommé le chevalier de Rivière, homme d'esprit et de mérite, qui lui fit une forte leçon sur sa conduite, lui conta quelques sujets particuliers qu'il avoit de se plaindre de lui, et lui reprocha qu'il se conduisoit mal avec tous ses amis; qu'il avoit rompu mal à propos avec le comte de Meille, et encore plus mal à propos avec moi, et conclut enfin, s'il ne changeoit pas de manière de vivre, que lui-même, Rivière, qui parloit, ne pouvoit plus estre de ses amis. Ce discours fit faire des réflexions à Cessac, qui tombèrent malheureusement sur lui dans la suite. Dans ce mouvement de colère qu'il avoit contre beaucoup de gens, je fus le *blanc* sur lequel il visa, pour décharger sur moi et y faire tomber les effets de sa vengeance. Il me trouva dans la cour de la maison de la Princesse, m'aborda fièrement, et me dit que tout le monde lui avoit dit que je le voulois faire passer pour un homme sans honneur. Je lui répondis que ceux qui avoient dit cela avoient menti, et que je n'estois pas d'humeur à vouloir oster l'honneur à personne, mais qu'il estoit vray que je n'avois pas trop sujet de me louer de lui, pour avoir pris de travers un avis que je lui avois donné de bonne foi et en ami, et comme je lui parlois assez long-temps, il me semble qu'il en devint plus audacieux, et me dit qu'il falloit que je guérisse les esprits. Je lui répondis que

raisonné sur ce que c'est de gens disciplinés au prix de ceux qui ne le sont pas. Toute cette noblesse estoit composée d'hommes fort braves en particulier; cependant en gros ils n'estoient bons à rien, et faisoient même assez méchante contenance.

Il se présenta de grandes difficultés à Bordeaux; la ville et le parlement furent bien d'accord de recevoir madame la Princesse et le duc d'Anguien, qui avoit sept ou huit ans, et qui avoit fait le voyage, déguisé en fille; mais ils ne vouloient point entendre parler de recevoir les ducs, ni leurs troupes, car c'estoit déclarer la guerre au Roi. Enfin la populace fut la maistresse et obligea le parlement et la ville d'ouvrir les portes à tout. Nous fusmes assez de temps en cet état tranquille, avant que le duc d'Épernon qui estoit brouillé avec ceux de Bordeaux fut arrivé avec son armée; nous occupasmes quelques isles et quelques postes aux environs de la ville, et nous barricadasmes le fauxbourg de Saint-Surin.

Mais comme ces occupations n'estoient pas grandes, l'oisiveté et la fantaisie engendrèrent les intrigues et l'amour. La Princesse estoit coquette; madame de Gouville[1] l'estoit beaucoup plus; les filles d'honneur n'en avoient que le nom, pour la pluspart; chacun prit son parti. Le mien fut une jeune anglaise, nommée Gerbier, jolie au possible, et qui avoit assez d'esprit

[1] Lucie de Cottentin de Tourville, femme de Michel d'Argouges, marquis de Gouville; elle passoit pour très galante; le malin Bussy Rabutin l'a mise au nombre de ses maîtresses; on pourrait même penser que c'est d'elle qu'il parle à sa cousine dans la lettre à madame de Sévigné, du 3 juillet 1655.

qu'après il vuideroit l'affaire avec Meille. Je lui dis là-dessus qu'il avoit pris un fort meschant parti pour lui; qu'il vengeoit la querelle et servoit aux passions de madame de Gouville, mais que Meille estoit fort en sûreté de lui, car je le tuerois infailliblement. Nous nous eschauffasmes sur cela, et fusmes prêts à nous retirer chacun un pas pour mettre l'épée à la main; mais apparemment nous eusmes tous deux en mesme temps la pensée de respecter le lieu où nous estions, nous ne nous parlâmes plus, et il prit le parti d'aller voir si un frère *coupe-choux* [1] ne viendroit pas nous apporter la clef de la porte de derrière de leur jardin, qui donnoit dans la campagne; il vint à la fin, nous ouvrit la porte, et, après l'avoir ouverte, je lui demandai où il avoit tant tardé; il me dit : « Monsieur, c'est « que nos Pères, à qui j'ai esté demander permission « d'ouvrir cette porte, qui ne s'ouvre pas souvent, « avoient quelque doute que vous n'eussiez querelle. » (Voyez ce que c'est que le pressentiment, ils connoissoient Cessac qui estoit du pays.) Cessac lui répondit : « Point du tout, mon père, c'est que M. de Coligny, « que voilà, qui est maréchal de camp, veut aller visi« ter un poste, et moi je m'en vais avec lui, comme « capitaine dans son régiment, pour apprendre mon « mestier. » A trente ou quarente pas de là, nous mismes nos pourpoints bas. Je lui portai d'abord un coup d'épée dont ma lame fut toute faussée et courbée, parce que j'avois trouvé l'os de son bras; je la voulus redresser sur mon ventre; au mesme temps il me porta un coup

[1] Un frère convers.

d'épée que je ne sais ce qu'il devint, car je n'estois point en estat de le parer; il se trouva presque sur moi, car nos épées estoient extrêmement courtes; il balança à se résoudre s'il se jetteroit sur moi; il prit pourtant le parti de se retirer, mais sur ce temps là je lui donnai un coup d'épée au travers du corps jusques aux gardes, dont le sang sortit si abondamment qu'il ne fut presque plus en estat de défense. Le désespoir toutefois lui inspira deux ou trois fois de se vouloir jetter sur moi, mais je lui dis : « Cessac, tu en as assez, si tu tentes « cette folie-là, je t'en donnerai encore; » il me cria deux ou trois fois : « Achèves-moi. » Je lui dis que je n'en voulois rien faire, et que j'estois fasché qu'il se fut jeté dans cette extrémité avec moi. Dans ce moment-là, il s'affoiblit tout d'un coup, et me dit : « Ha, Coligny, « soutenez-moi, je n'en puis plus. » Je lui dis que je le ferois volontiers, pourvu qu'il jettast son épée; car la rage et le désespoir de la mort fait bien souvent que le vainqueur est tué par le vaincu. Il jetta son épée, et moi j'allai à lui pour le secourir : je l'embrassai, et me mis à pleurer aussi fort que j'aye jamais fait. Il me dit deux ou trois fois : « Ha! Coligny, ha! Coligny, » il ne dit que cela, mais cela vouloit dire bien des choses. Je le menai deux ou trois pas pour lui ramasser son pourpoint, mais il fallut l'asseoir sur l'herbe; je lui mis auprès de lui son pourpoint et son épée. Il me pria de lui aller chercher un confesseur dans le couvent qui n'estoit pas très loin, ce que je fis très diligemment, et je retrouvai le mesme frère que nous avions prié de laisser la porte ouverte; « Allez, mon père, envoyez en

« diligence un confesseur à M. de Cessac, qui est blessé. » Il se mit à me vouloir faire de grandes lamentations : « Ha ! je m'en doutois bien ! — Allez, mon père, il n'y « a pas un moment de temps à perdre. » Toute cette diligence n'estoit pourtant nécessaire que pour satisfaire le patient, car il vescut trois jours, m'envoya demander pardon ; il me le donna, demanda à me voir, avoua qu'il m'avoit querellé mal à propos, fit une mort bien plus belle et bien plus agréable à Dieu que n'avoit esté peut-estre sa vie, car le pauvre garçon estoit un peu impie, et débauché au dernier point ; mais l'âge auroit corrigé cela. Tant y a que je fus dans une mortelle affliction de ce malheur, et j'aurai toute ma vie regret à la perte de ce brave cavalier, qui auroit eu, après la mort de son père, soixante mille livres de rente, et qui estoit parfaitement bien fait de sa personne. Dieu veuille que je meure aussi repentant de mes fautes que lui des siennes !

Pendant ce temps-là, M. d'Espernon, qui s'estoit fortifié de troupes, vint attaquer les nostres, qui estoient campées dans un marais proche Blancafort (un château qui est à M. de Duras), commandées par du Chambon, maréchal de camp, qui, se trouvant le plus foible et sans canon, fut obligé de se retirer vers Bordeaux. Par hasard, ce mesme matin-là, M. de Bouillon, qui n'avoit aucune nouvelle des ennemis (car nous ne songions guère bien à nos affaires), m'avoit ordonné d'aller fortifier ce château de Blancafort. Je trouvai Chambon qui faisoit sa retraite un peu en désordre ; je restablis, sans vanité, un peu l'affaire ; je fis couler des mousquetaires sur une chaussée, que j'avois reconnue

en passant, qui arrestèrent M. d'Espernon sur cul, en cet endroit-là. Chambon ne connoissoit point ce poste; s'il l'eût vu auparavant, il auroit aussi bien fait cela que moi, car il estoit bon officier. Tant y a que je donnai temps à ceux de Bordeaux de nous envoyer du secours, et les ennemis ne passèrent pas plus avant. MM. de Bouillon et de La Rochefoucauld y vinrent. Ce dernier duc faisoit une pitoyable figure au fait de la guerre à Bordeaux, quoiqu'il ait écrit dans ses Mémoires qu'il y avoit fait des merveilles, et qu'il ait cité les lieux où il n'estoit pas, comme aux barricades de Cauderanty[1]; je crois assurément qu'il a esté plus propre au lit et à la plume qu'à la guerre; ce n'est pas qu'il n'ait du cœur, mais c'est extrêmement vilain de se vanter de ce qu'on n'a pas fait. C'est le génie le plus bouché pour la guerre qui ait esté en France depuis il y a cent ans. Cependant, de l'autre costé de la Garonne, le Roi arriva à Libourne avec toute la Cour et une armée; le parlement et la ville de Bordeaux se trouvèrent engagés à une guerre où ils n'avoient point de part; ils virent bien d'abord qu'on les alloit assiéger et les ruiner; le parlement se rassembla pour résoudre ce qu'ils avoient à faire pour se tirer d'embarras. Un matin que toutes les voix alloient à faire sortir madame la princesse, ses troupes et toute sa séquelle de Bordeaux, un homme fort échauffé demanda à parler à messieurs, qui opinoient à huis clos; le greffier le repoussa; le Gascon s'opiniâtre à frapper à la porte de la grand'chambre; le bruit obligea le parlement à

[1] *Mémoires de La Rochefoucauld*, déjà cités, LII, 41.

demander à l'huissier ce que c'étoit ; l'huissier leur dit que c'estoit un opiniastre, qui vouloit à toutes forces entrer pour dire quelque chose d'important ; on ordonna qu'il entrât ; il dit d'une voix haute et d'un air gascon : « Messieurs, je vous viens avertir que le chasteau « de Vaire est pris, et que M. Richon, qui en estoit « gouverneur, a été pendu aujourd'hui dans la place de « Libourne, à la vue de toute la cour, qui a assisté à ce « spectacle. » On croyoit au commencement que ce fut un fou, dont il y a grand nombre en ce pays-là. On le fit approcher, on le questionna, on le tourna de tous costés, et on trouva que la chose n'estoit que trop vraie. L'armée du Roi, commandée par le maréchal de la Meilleraye, avoit assiégé le chasteau, et y ayant fait une grande bréche, tandis que Richon capituloit, les soldats entrèrent dans le chasteau. L'heure des parlements est dangereuse ; Montaigne le dit[1] et moi aussi. Le gouverneur fut pris, mené à Libourne et pendu pour exemple et terreur aux rebelles ; mais cette cruauté ne fit bon effet ni de part et ni d'autre ; car les officiers de l'armée du Roy firent une espèce de soulèvement, et déclarèrent qu'ils ne vouloient point servir pour s'exposer à estre pendus ; que nostre parti, quoiqu'il fût le plus foible, ne laisseroit pas de prendre des officiers et d'user de représailles, et que, si on ne prenoit un autre parti que de la corde, ils quitteroient le service. En effet on ne pendit plus d'un costé ni d'autre, après cette affaire dont je parle ; mais ceux de

[1] *Essais*, livre Ier, chap. 6.



Bordeaux rendirent le change, dès le même jour, comme je dirai bientost.

Il n'est pas possible de s'imaginer l'effet que cette nouvelle produisit dans le parlement et dans la ville. J'ai dit que le parlement opinoit, et que toutes les voix, ou du moins le plus grand nombre, alloient à prier madame la Princesse de sortir de Bordeaux, et la faire sortir effectivement; mais dès qu'ils eurent entendu la nouvelle de la mort de Richon, ils dirent et crièrent tout d'une voix qu'il n'estoit plus question d'opiner, mais de quitter le bonnet et la robe pour prendre les armes; et dès l'après-dîner, on vit tous les présidents et les conseillers, vestus de gris, avec des épées, et ils ne s'assemblèrent plus en parlement.

Il y avoit un gentilhomme, nommé Canolles, capitaine au régiment de Navailles, qui avoit esté fait prisonnier, et estoit dans le chasteau du Ha. Il m'avoit fait prier quelques jours auparavant d'obtenir de M. de Bouillon permission d'aller pour sept ou huit jours chez lui, sur sa parole, ce que j'avois obtenu; mais le malheureux ne s'en estant pas servi, pour quelque raison que je ne sais pas, le peuple s'émeut de sorte, sur le bruit de la mort de Richon, qui estoit de la ville et fort bien apparenté, qu'il fallut leur livrer Canolles, qu'ils pendirent le propre jour que Richon avoit esté pendu; et je peux dire que la mort de Richon fut cause que le Roi entra dans la ville quinze jours plus tard qu'il n'eût fait, et elle irrita des deux côtés les esprits au dernier point, comme j'ai dit. Ce qui est encore de remarquable dans ce rencontre, c'est que

Richon et Canolles s'estoient battus deux fois l'un contre l'autre, estoient devenus bons amis, et furent pendus tous deux dans un mesme jour, et l'un pour l'autre. O détestable guerre civile ! je donne ma malédiction à mes enfans, s'ils prennent jamais d'autre party que celui du Roy.

Le siége de Bordeaux se forma ensuite tout-à-fait par la Meilleraye. Un jour, qui estoit le mien de maréchal de camp, le régiment des gardes vint attaquer la barricade du chemin qui va à Cauderans dans le fauxbourg de Saint-Surin. Je la deffendois fort bien, et, tandis que j'y estois fort occupé, un nommé Favas, capitaine au régiment de Persan, me tirant, me montra que des Suisses, qui estoient entrés par un autre côté, venoient droit à moi par derrière. Je me résolus d'abord à mourir (car je ne voulois pas être pendu); je pris la pique d'un soldat qui venoit d'estre tué; je m'en allai droit à l'officier qui estoit à la teste des Suisses; il vint à moy, nous nous portasmes chascun un coup de pique, il ne me blessa point, je le tuay et passay sur le ventre des Suisses, à la mercy de mille mousquetades. Un brave officier, nommé la Bussière, qui estoit auprès de moy, fut jeté dans le chemin creux d'un coup de hallebarde d'un Suisse qui ne put percer son buffle, le Suisse estoit à ma droite et la Bussière à ma gauche, je ne sçay comment diable cela se fit. Il y eût, durant le siége, quantité de belles actions, mais à la fin la bourgeoisie se lassa, le Roy forma des intrigues et on se rendit. On obligea madame la Princesse et les ducs de Bouillon et de la Rochefoucauld d'aller à Castillon voir la Cour. La Princesse se jeta aux pieds

de la Reyne, en demandant la liberté de son mary; la Reyne lui dit : « Ma cousine, cela se fera, mais il n'est « pas encore temps. » Madame la Princesse s'en alla voir ses terres de Maillé et de Brezé, et chacun se retira chez soi; mais ceux qui n'en avoient point, comme moi, furent bien empeschés, car mon père ne me voulut point voir, et jamais homme ne fut plus embarrassé de sa personne que moi.

En 1651, le cardinal Mazarin fut chassé de France, et les Princes furent délivrés de la prison du Havre, où le cardinal lui-même les mit en liberté; mais, ne s'estant pas accommodés ensemble, il continua son voyage et les Princes entrèrent triomphans à Paris. Il y eût plusieurs traités et propositions d'accommodement faits, mais la Reyne, n'ayant jamais voulu entendre à des arrangemens que le cardinal ne rentrât, et les Princes n'ayant jamais voulu y consentir, on en vint à la guerre.

Messieurs les princes de Condé et de Conty se retirèrent à Mont-Rond, car le vieux renard de Longueville ne voulut point entrer en guerre; mais la Cour les ayant suivis de près, il fallut desloger de Mont-Rond et de Bourges pour se retirer en Guienne. Le Roy entra dans Bourges et fit former le siége de Mont-Rond par Palluau; Persan commandoit dans la place.

Dès que M. le Prince eut pris la résolution de se retirer de Paris, il envoya Ricous à Marle, où estoient ses troupes, pour dire à Tavannes et à moy de nous retirer avec elles à Stenay, et de nous joindre aux Espagnols; nous partismes, la nuit mesme, avec environ quinze cents hommes de pied et quinze cents chevaux, et mar-

chasmes en diligence jusques à Buzancy, où, ayant campé, et Tavannes voulant aller à Stenay le lendemain, et m'ordonnant d'y demeurer, je lui déclarai que, s'il vouloit y demeurer, il en estoit le maistre et que j'y demeurerois avec luy, mais que, s'il en partoit, j'en partirois aussi deux heures après, parce qu'il estoit impossible qu'on n'eut pas détaché des troupes de l'armée du Roy pour nous suivre; ce que je fis, et fort à propos; car le soir l'armée du Roy arriva à Buzancy, et nous eût tous taillés en pièces, si j'y fusse demeuré. Cela nous pensa brouiller le matin, mais Tavannes avoua le soir que sans moy tout estoit perdu; or, ce que j'avois fait n'avoit esté fondé que sur ce que les ennemis devoient faire par raison. Je vins loger à Villefranche, qui est un petit bourg autrefois fortifié et à présent razé; nous n'avions encore aucunes nouvelles de la marche des troupes du Roy, mais nos fourrageurs nous en apportèrent de fort meschantes pour eux; car l'un revenoit dépouillé, l'autre estropié; on croyoit au commencement que ce fussent des paysans, qui sont méchans et hardis en ce quartier-là, mais nous scûmes bientost que toute la cavallerie du Roy estoit arrivée à Busancy, d'où nous estions décampés le même jour au matin. En partant de ce lieu-là nous avions envoyé advis au comte de Grandpré de nous venir joindre, le croyant de notre party; il nous manda qu'il ne manqueroit pas de nous joindre le lendemain, ce qu'il fit aussi, mais ce fut pour nous charger. Ledit comte ne se peut pas laver d'une action comme celle-là, d'avoir quitté M. le Prince et changé de party sans l'en avertir, quel-

que sujet de plainte qu'il eût contre luy; effectivement M. le Prince en avoit fort mal usé avec luy, et ne l'avoit presque pas regardé au sortir de sa prison, quoyqu'il l'eut servi et eut perdu pour lui son gouvernement de Mouzon, mais on ne devoit s'attendre à autre chose du plus ingrat prince du monde. Ce qui estoit arrivé à nos fourrageurs et quelques autres avis obscurs de l'arrivée de cinq ou six mille chevaux à Buzancy, nous obligèrent de coucher au bivouac, et d'envoyer aux nouvelles un party de cent chevaux commandé par Boisvilliers, capitaine au régiment d'Anguien. A la pointe du jour il arriva à nous fort maltraité ayant rencontré les troupes du Roy, qui s'estoient avancées pendant toute la nuit pour nous enlever à Villefranche. Le jour estant plus clair, nous vismes toute l'armée, qui se mettoit en estat de passer un défilé pour venir à nous; je vis qu'il n'y avoit point d'autre party à prendre que d'aller s'opposer à eux dans ce défilé que j'avois reconnu le soir en y passant. Ce n'estoit pas l'avis de Tavannes, mais le mien prévalut; nous marchasmes donc à eux; nous trouvasmes trois escadrons déjà passés que nous chargeasmes, et leur fismes repasser le défilé en désordre. Cependant nos bagages eurent le temps de se sauver et de passer la Meuse que nous avions derrière nous. Ils en eurent jusques aux aisselles et les petits au col. Nous jugeasmes ensuite à propos de faire aussi passer la Meuse à notre infanterie, pour s'aller poster de l'autre costé, afin de favoriser la retraite de la cavallerie. Les ennemis cherchoient cependant d'autres passages et en trouvoient assez. Il fût question de commencer notre retraite;

nous avions la Meuse à passer, chose délicate devant des ennemis beaucoup et trois fois plus forts. Nous disposasmes nos seize escadrons en deux lignes, dont l'une faisoit toujours teste, pendant que l'autre quittoit le terrain et alloit faire face à cent pas au-delà, et puis la première ligne marchoit dans les intervalles de l'autre et s'alloit mettre en bataille derrière elle, à la mesme distance. Cela fut fort bien exécuté; enfin nous arrivasmes au bord de la Meuse, toujours en soutenant une très grande et forte escarmouche; nous fismes passer la rivière à la ligne qui en estoit la plus proche, et qui s'alla mettre en bataille derrière notre infanterie. Des huit escadrons qui nous restoient, nous en fismes encore passer quatre au grand trot, ce fut aux quatre escadrons qui passèrent les derniers à souffrir une grande charge; nous la soutinmes bravement et passasmes encore la rivière, meslez dans l'eau avec les ennemis. Il y eut douze ou quinze des nostres et autant des leurs tuez dans ladite rivière. Nous avions garni une tour d'infanterie qui favorisa notre affaire; Pilois fut blessé dans l'eau; enfin nous fismes la plus belle retraite qui se soit faite de nos jours, avec quinze cents chevaux contre six mille. Les troupes du Roy estoient commandées par Castelnau, Beaujeu, Manicamp et Quincé, qui ne firent rien qui vaille, car ils nous devoient battre, ou du moins défaire huit de nos derniers escadrons. Après quelques conversations fanfaronnes, d'un des costés de la rivière à l'autre, chacun se retira. Nous allasmes loger à Mousa, et les troupes du Roy retournèrent joindre le reste de l'armée, proche d'Avennes et de Marles, d'où elles estoient parties.

Dans ce temps M. le Prince estoit sorty de Paris pour aller en Berry, et de là en Guienne, dont il avoit été fait gouverneur en sortant de prison, au lieu de la Bourgogne qu'on donna à M. d'Espernon. En partant de Paris il nous envoya ordre de joindre les Espagnols, ce que nous fismes, dont nos troupes eûrent tant de regret, qu'en huit jours nous perdismes plus de huit cents chevaux qui se débandèrent, quoy que nous pussions faire. Nous en fismes mourir plus de vingt contre raison et contre mon advis, car il n'estoit pas juste de faire mourir des sujets du Roy qui avoient esté levés pour son service et à ses dépens. Pour remédier à cette désertion, on nous fit avancer bien avant dans le païs de Liége, et nous marchasmes entre la Sambre et la Meuse, et ensuite, dans le Brabant, à Gemblours, Hougarde, Chastelet, et autres quartiers, où la désertion cessa un peu. Nous passasmes l'hyver dans ces quartiers, et, au commencement de mars 1652, M. le duc de Nemours, estant venu à Bruxelles, en repartit avec une armée, composée de sept ou huit mille hommes, tant de nos troupes que de celles que les Espagnols nous avoient données, sous le commandement du baron de Clinchamp. Nous entrasmes par Fonsomme, marchasmes vers Beauvais, en tirant du costé de Mantes, dont le duc de Sully estoit le gouverneur, et nous avoit offert le passage sur le pont. Estant arrivés à deux journées de Mantes, un escuyer dudit duc vint trouver en diligence M. de Nemours, pour lui demander du secours, parce que les habitans de Mantes se soulevoient et ne vouloient point livrer le passage; je

fus commandé avec huit cents chevaux, et fis tant de diligence que j'arrivay justement dans le temps que les habitans commençoient à rompre le pont. Je me mis en bataille sur les hauteurs, faisant paroistre de loin beaucoup plus de gens que je n'en avois, ne faisant que deux rangs de mes escadrons, à qui de plus je fis occuper un grand terrain, sur une seule ligne; cela épouvanta les habitans et les réduisit à obéir entièrement au duc de Sully [1]. Dès le mesme jour je fis passer cinq cents chevaux au milieu de la ville, et me logeay au fauxbourg, du costé du pont, dont je me rendis maistre. Le mesme jour que j'arrivay d'un costé, le comte de Broglie arriva de l'autre, avec mille chevaux, pour donner secours à la ville, et s'en rendre maistre

[1] Le duc de Sully, gendre du chancelier, agissait ainsi par l'influence de son beau-père. Ce fait fut vivement reproché par Fouquet au chancelier Séguier, quand celui-ci l'engageait à s'expliquer sur le fameux projet de révolte trouvé à Saint-Mandé. « M. Fouquet, « piqué de ce discours, lui répliqua qu'il étoit vrai qu'il avoit servi « toujours l'État, et que d'avoir eu une pensée extravagante, qui n'étoit « pas sortie de son cabinet, n'étoit pas desservir l'État; mais de se « trouver à la tête du conseil des ennemis du Roi, et de faire délivrer « des passages par son gendre, et ouvrir des portes à une armée étran- « gère, pour la faire passer au milieu du royaume, c'étoit cela qui étoit « desservir l'État et le troubler. Il dit cela avec plus de chaleur que le « reste de son discours. M. le chancelier se sentit bien de ce reproche, « qui s'adressoit personnellement à lui, mais il ne répliqua rien, et « M. Fouquet, continuant son discours, rapporta les services qu'il « avoit rendus à M. le cardinal Mazarin, etc. » (*Mémoires manuscrits de M. d'Ormesson, rapporteur du procès de Fouquet, bibliothèque de l'éditeur.* Voyez aussi la lettre de madame de Sévigné à Pomponne, du 9 décembre 1664, tom. Ier, pag. 91, de l'édition Monmerqué de 1818, in-8°.)

pour le Roy, comme les habitans avoient desiré; mais estant arrivé trop tard, et la place nous estant demeurée, il fut contraint de s'en retourner, et passa et repassa dans le quartier des cent chevaux, sans s'apercevoir qu'ils y fussent. Leur négligence les sauva, ce qui a accoustumé de perdre les autres, car s'ils eussent eu une garde ils estoient perdus. Après nous estre reposés, l'armée de M. le duc d'Orléans et celle de M. le prince se joignirent à Jargeau. Mademoiselle, qui estoit à Orléans, pour faire déclarer cette ville contre le Roy, ce qu'elle ne voulut pas faire [1], manda ces deux ducs et les autres officiers pour tenir un conseil. M. de Beaufort voulant que les armées retournassent du costé de Paris pour favoriser le duc d'Orléans qui y estoit, et le duc de Nemours s'opiniastrant à soutenir qu'il falloit passer la Loire pour secourir Mont-Rond et marcher en Guyenne, s'il estoit besoin, ils s'échauffèrent tellement, chacun à soutenir leur opinion, qu'ils se gouvernèrent mal devant Mademoiselle, et quoyqu'elle les eût accommodez sur le champ, ils restèrent tellement ennemis que cela cousta depuis la vie à M. de Nemours, qui fut tué en duel par M. de Beaufort, à Paris; mais cette mésintelligence porta grand préjudice aux affaires de M. le Prince, car on n'agissoit plus de concert, et ils estoient toujours d'avis contraires, de quoy M. le prince ayant eu avis, il résolut de partir de Guyenne, luy septième, et de venir mettre à la teste de l'ar-

[1] La ville d'Orléans, sans blesser ouvertement l'autorité royale, garda une sorte de neutralité. (*Mémoires de Montglat*, collection Petitot, 2e série, L, 326.)

mée pour remettre les affaires; joint qu'il estoit amoureux de madame de Chastillon, ce qui luy fit faire, dans la suite, beaucoup de fautes contre la guerre et contre ses propres intérêts. Il arriva inopinément, comme l'armée marchoit et alloit camper à Lorris, où s'estant informé de l'estat de toutes choses, il advisa qu'on avoit perdu, par le discord, beaucoup d'occasions irréparables; néanmoins, voulant essayer de rétablir les affaires, il commença par prendre Montargis dont il fit l'attaque, et dans ce temps l'armée du Roy, commandée par M. de Turenne et Hocquincourt, s'approcha de luy et se logea sur le canal de Briare; M. le Prince enleva la nuit l'armée du maréchal d'Hocquincourt qu'il défit presque toute, où M. de Nemours, faisant des miracles de sa personne, fut fort blessé et porté à Chastillon. L'armée de Turenne n'eut point d'eschec, et M. le Prince, marchant à elle pour la deffaire, trouva M. de Turenne en bataille sur des hauteurs, ayant devant soy un défilé que M. le Prince ne put jamais passer, quoyqu'il eut tenté de le faire, et, ayant commencé de s'y engager, M. de Turenne débanda quinze escadrons qui l'obligèrent à le repasser bien viste. M. de Turenne nous tua cinq ou six cents hommes de son canon, et rendit là un grand service à la France; car s'il eût esté battu, la Cour, qui estoit à Jargeau [1], ne sçavoit que devenir et estoit à la mercy de M. le Prince; tous les bagages estoient chargés et les carosses

[1] La Cour n'était pas alors à Jargeau, mais à Gien. L'effroi fut très grand; Anne d'Autriche montra beaucoup de calme. (*Mémoires de Montglat*, collection Petitot, L, 335.)

prêts pour se retirer je ne sçays où, car Orléans luy eût fermé les portes, si M. de Turenne eut esté battu comme l'avoit esté Hocquincourt. Notre armée revint camper à Montargis, où M. le Prince la laissa pour aller à Paris voir madame de Chastillon, plustost que pour autre chose, et il ruina ses affaires; car, ayant ensuite fait marcher son armée à Estampes, M. de Turenne la vint charger et la battit, un jour qu'elle avoit fait revue devant Mademoiselle. Afin de ne pas faire l'historien, j'en laisse le détail à ceux de ce mestier-là, pour ne parler que de ce qui me regarde. Quelque temps après il m'avoit envoyé ordre d'aller en Bourbonnois, pour secourir Mont-Rond, sans me donner des troupes que trop tard, et lorsque cette place n'estoit plus en estat d'estre secourue. Nous marchasmes cependant avec mille chevaux, le marquis de Levy, Briord et moy, mais la composition estoit déjà faite; nous ne laissasmes pas d'aller donner dans les batteries du camp de Palluau, depuis maréchal de Clerambault, mais, comme nous n'avions point d'infanterie, nous ne pusmes faire aucun effet; il ne tint qu'à Palluau de nous tailler en pièces, mais il se contenta de demeurer dans son camp, disant qu'il vouloit prendre la place. Nous n'avions aucun lieu de retraite; Briord ramena les troupes à Paris, et luy et moy chacun chez nous, où Palluau m'estoit venu visiter quelques jours auparavant; mais il en usa en vray galand homme et amy, car il entra dans Saligny où il ne fit aucun désordre; il y dina et m'escrivit un billet, disant que je sçavois bien qu'il estoit de mes amis, qu'il me prioit de me retirer

de la province, puisque je n'estois pas en estat de luy résister, n'ayant aucunes troupes, M. le Prince m'ayant sacrifié sans me rien tenir de tout ce qu'il m'avoit promis. Je ne laissay pas de demeurer, Palluau revint une seconde fois, et je fus obligé une seconde fois de me retirer dans les bois; il ne fit encore nul désordre, et, ce qui est de plaisant, c'est qu'il logea dans les villages de mes voisins, sans vouloir toucher aux miens, dont ils crioient comme des enragés, et ils avoient raison. Il revint cette deuxième fois pour favoriser des bateaux qui portoient des poudres, qu'il faisoit descendre de Rouanne sur la rivière de Loire, et qui passoient au pied de la Motte-Saint-Jean.

Après la prise de Mont-Rond, je demeuray chez moy attendant les ordres de M. le Prince; mais j'eus avis qu'il s'estoit si mal conduit à Paris, qu'ayant fait beaucoup de fautes, et particulièrement celle d'avoir fait mettre le feu à la maison de ville[1], il avoit esté obligé d'en sortir, parce que tout Paris s'estoit souslevé contre luy. Il marcha avec son armée du costé de Champagne, prit Sainte-Menehoult, Rethel et Chasteau-Portien, se retira en Lorraine et attaqua le chasteau de

[1] Il est trop constant que les Princes, ne trouvant pas les députés de Paris assez dévoués à leurs intérêts, dans l'assemblée du 4 juillet 1652, se retirèrent de l'hôtel-de-ville en disant au peuple : « Ce sont des « *Mazarins*, faites-en ce que vous voudrez, » et que, par ces atroces paroles, ils livrèrent les magistrats et les bourgeois qui s'étaient réunis, à leur demande, aux violences de la populace et d'une soldatesque mutinée. (Voyez le récit de ces tristes événements dans les Mémoires de Conrart publiés par nous dans la collect. Petitot, 2e série, XLVIII, p. 116 et suivantes.)

Voy, où je le trouvay, et lui menay des poudres que je lui amenay de Neufchasteau; sans cela il n'eut pas pris Voy. La chose seroit trop longue à raconter; tant il y a, qu'estant arrivé à Commercy, je trouvay toutes les troupes tellement animées contre lui, que tous les officiers le vouloient quitter. Il estoit fasché du mauvais estat et succès de ses affaires, il ne sçavoit à qui s'en prendre, il maltraitoit les officiers, il les injurioit, il en disoit pis que pendre, disant que les bras leur estoient tombés. Je fus employé par luy pour essayer de raccommoder tout cela, j'en vins à bout heureusement, mais il estoit si insupportable, que huit jours après, estant auprès de la Chapelle, je faillis à le quitter moy-mesme, parce qu'il se prenoit à moy de ce qu'un colonel irlandois n'estoit pas bien logé; nous eusmes de grosses parolles, je luy dis que je n'estois pas maréchal des logis. L'armée marcha toujours; on arriva aux environs de Mariembourg [1]; il alla à Philippeville pour establir, sur le Liége [2], des quartiers d'hyver à une partie de ses troupes, et me laissa avec une poignée de gens pour prendre Couvin, ville du pays de Liége [3], où il y avoit plus de quinze cents hommes ramassés, portant armes; néanmoins je fis tant par ruses, faisant toute la nuit battre des tambours à la valonne, fran-

[1] Mariembourg, petite ville du département des Ardennes, à quatre lieues de Rocroi.

[2] Petite rivière qui se jette dans la Meuse, à Liége, et lui donne son nom.

[3] Couvin, petite ville à trois lieues de Rocroi, fait aujourd'hui partie du département des Ardennes.

çoise, allemande, italienne, espagnolle, lorraine et autres, que le lendemain matin, avant que d'avoir connu ma foiblesse, ils se rendirent; je les fis désarmer promptement et mettre toutes leurs armes dans une église, et quand ils eurent reconnu notre petit nombre, car je n'avois qu'un bataillon et deux escadrons, ils pensèrent enrager. J'y mis en garnison le colonel Miche. Il y avoit dedans pour cent mille écus de biens dont je ne voulus pas profiter d'un denier. M. le Prince fut ravi; j'ay pourtant eu motif de croire qu'il m'avoit laissé là pour y recevoir un affront, car il m'avoit encore exposé en Bourbonnois, et le tout parce qu'il croyoit que j'avois été amoureux de madame la Princesse, et l'a toujours cru, et ne m'a jamais aimé, ni moy luy; mais je n'ay pas laissé de faire mon devoir, et de luy être fidelle, pour ma satisfaction particulière et pour l'intérest de mon honneur.

1653. — Un mois après, comme j'eus estably des garnisons dans tous les lieux qui en pouvoient porter, car le prince s'estoit retiré à Namur, et je commandois tous les quartiers d'entre Sambre et Meuse, et m'estois mis dans l'abbaye de Florinnes, le colonel Miche, qui estoit Liégeois, estant allé chez lui et ayant laissé dans son quartier de Couvin son major, que la goutte prit, le chevalier de Montégut, gouverneur de Rocroy, à l'aide des habitans, qui avoient donné leur parole, et qui ne sont que des traitres et vrais Liégeois, surprit Couvin et enleva le major et tout ce qui estoit dedans. J'y perdis cinq beaux chevaux de service et beaucoup d'autres équipages que j'avois distribués

en plusieurs endroits. M. le Prince m'escrivit de l'aller trouver; ce qu'ayant fait, il me dit qu'il falloit de nécessité que je reprisse Couvin; je luy dis que je ferois ce que je pourrois; il me promit pour cela douze cents hommes et cinq cents chevaux qu'il obtint à grande peine des Espagnols, qui n'en donnèrent pas la moitié, encore fort secrètement, parceque l'électeur de Cologne, qui est aussi évêque et prince de Liége, leur avoit déclaré hautement que s'ils favorisoient M. le Prince à prendre des quartiers d'hyver dans le Liége, il ne donneroit point sa voix au fils de l'empereur, pour estre éleu roy des Romains, pour lequel effect on tenoit la diette à Ratisbonne; de sorte que les Espagnols, qui appréhendoient cela, et qui, d'autre part, n'osoient désobliger M. le Prince, de peur qu'il s'accommodast avec la France, luy promirent tout ce qu'il voulut, à la charge de n'en rien faire. Ils ne voulurent former que des détachemens : trente hommes de Namur, vingt de Charlemont, et ainsy du reste, et tout cela ne composa pas trois cents hommes et trois cents chevaux, au lieu de douze cents hommes et cinq cents chevaux qu'ils avoient promis. Cependant me voilà engagé devant Couvin, par l'ordre exprès de M. le Prince, et, comme je battois la place espérant toujours qu'il me viendroit du monde, Beaujeu, qui étoit venu à Rocroy avec trois mille hommes pour quelque autre dessein, ayant sçu que j'estois là, me tomba inopinément sur les bras. J'avois envoyé Ravenel avec ses trois cents chevaux à l'entrée des bois et du chemin qui conduit à Rocroy; dès qu'il vit paroistre

les ennemis, sans me donner aucun advis, il s'enfuit d'un autre costé, de sorte que tout cela me tomba dessus sans que j'en eusse aucune connoissance. Je payay de ma personne et de mon infanterie, qui fut toute taillée en pièces, et moy pris prisonnier et conduit à Rocroy, de là à Rheims, où je demeuray deux mois, et ensuite j'eus permission de m'en aller aux eaux de Bourbonne et de là chez moy, où je demeuray dix-neuf mois; à la fin je fus échangé contre le comte de Grandpré, qui avoit esté fait prisonnier par Duras [1].

J'avois oublié qu'en 1651, estant allé trouver M. le Prince à Paris, après tant de bons services rendus, il me fit un assez maigre visage, au lieu de remerciemens; je fus tenté de l'abandonner, mais dans ce temps mon père estant venu à mourir en Cour, et la Reine-mère, qui avoit plus de bonté que je ne méritois envers elle,

[1] Le comte de Brienne mandait à M. Picque, notre résident en Suède, le 18 avril 1653, la nouvelle de l'avantage remporté par les troupes du Roi sur celles du Prince de Condé. Voici le passage de sa lettre qui se rapporte entièrement aux mémoires que nous publions : « ..... Je ne vous fais celle-ci que pour vous faire part d'une nouvelle « assez considérable, qui nous fut apportée avant-hier par un courrier « despesché extraordinairement de la frontière. C'est la défaite de « quatorze ou quinze cents hommes, tant cavalerie qu'infanterie, des « troupes de M. le prince de Condé, par M. de Beaujeu, qui, ayant eu « advis qu'ils estoient entrés dans le pays de Liége, vers Rocroy, pour « attaquer un petit château dont j'ai oublié le nom (*Couvin*), et s'étant « aussitôt avancé vers eux, les a chargés si brusquement, qu'il en a « taillé en pièces une bonne partie, fait plusieurs prisonniers, mis le « reste en fuite, et pris deux pièces de canon. Entre les principaux « prisonniers se trouve M. de Coligny, qui étoit un des commandants, « avec quelques capitaines de cavalerie. » (*Lettre originale de M. de Brienne.* — Bibliothèque de l'éditeur.)

m'offrit, si je voulois m'attacher au Roy, de me donner le guidon des gendarmes pour l'exercice, ce qu'ayant refusé, on ne laissa pas de me le récompenser et de m'en donner le brevet, à la charge que j'en traiterois avec Chalmazel. Le maréchal de Villeroy eût ordre d'en clorre le marché qu'il taxa à cinquante mille écus; j'en aurois eu bien davantage d'un autre, mais je voulus favoriser Chalmazel que le Roy avoit choisy. Cependant c'est une grâce extraordinaire que la Cour me voulut bien faire, après tout ce que j'avois fait contre elle, et la Reyne dit tout haut que j'avois bien servi le Roy auparavant, que je n'estois pas mal intentionné, et que tout ce que je faisois n'estoit que par un faux honneur qui me décevoit. M. le duc d'Orléans m'y servit aussi fort bien, disant à la Reyne, qui au commencement se faisoit un peu tenir, ces mêmes paroles : « O, madame, c'est un digne héritier, il ne « faut pas lui refuser le guidon. » Sur ce que la Reyne disoit en plein cercle, quand elle sçut, le soir, la mort de mon père[1] : « Hé bien, dit-elle, si Coligny eût « continué de servir le Roy et ne se fût pas attaché à « M. le Prince, il auroit eu le guidon des gendarmes, « et il ne l'aura pas estant contre le service du Roy, « comme il est, et, ayant fait tout ce qu'il a fait, il a « plus donné de peine luy seul que tous les autres; » et M. le duc d'Orléans, sans en avoir esté prié, luy répondit les paroles susdites.

[1] Gaspard de Coligny-Saligny, père de l'auteur des mémoires, était capitaine-lieutenant de la compagnie des gendarmes du Roi. Ainsi il commandait la compagnie, le titre de capitaine n'appartenant qu'au Roi.

Trois ou quatre jours après cinq ou six gendarmes, députez de toute la compagnie, me viennent trouver et me prient de restablir gendarme un nommé Martillière, que feu mon père avoit fait casser, lequel avoit fait grand bruit, et s'estoit deffendu dans toutes les juridictions, mais dans le temps de ce procès mon père estoit venu à mourir. Je leur répondis que Martillière avoit eu de grands emportemens, et avoit manqué de respect à mon père, qui n'avoit rien fait qu'avec justice; que j'avois trop de respect pour sa mémoire pour restablir un homme que mon père avoit fait casser, car ce seroit blasmer ce que mon père avoit fait; mais que toutesfois, s'il estoit assez honneste homme et assez brave pour tirer l'épée avec moy, je verrois après ce que j'aurois à faire pour un homme pour qui j'aurois de l'estime. Ils me firent chacun une grande révérence, sans me répondre un seul mot, et portèrent ma réponse à Martillière, qui, le lendemain, ne manqua pas de me faire appeler par un nommé Poncenat; je luy dis qu'ils m'allassent attendre à la Maison-Rouge, à Chaillot [1]; une demi-heure après je me mis dans mon carrosse avec mon escuyer, nommé La Brosse. Nous les trouvasmes au rendez-vous; il les fit mettre tous deux dans mon carrosse, et nous nous en allasmes nous battre dans le bois de Boulogne. Jusques-là Martillière avoit tenu la meilleure contenance du monde,

[1] Maison de plaisance, située sur le bord de la Seine. Il n'en reste plus aucun vestige, ayant été détruite pour construire le quai. Cette belle habitation a été gravée par Perelle, d'après le dessin d'Israël Silvestre.

mais, au dégainer, ce ne fut plus la mesme chose, car il se battit fort mal et ne tint jamais pied, de façon que cela donna loisir à mon second de désarmer le sien, qui ne se battit pas trop bien non plus; nous leur emportasmes leurs épées, en nous mocquant d'eux, et leur disant mille vilainies. Je me remis dans mon carrosse avec La Brosse, et les laissay à pied au milieu du bois de Boulogne, en leur disant qu'ils n'estoient pas dignes de rentrer dans le carrosse d'un homme comme moy; ce qui me les fit encore plus mespriser, c'est que Poncenat, se plaignant de son malheur, je lui dis : « Monsieur, il ne tiendra qu'à vous d'essayer à resta-« blir votre honneur, car, si vous voulez, on vous « rendra vos épées, pour voir si vous les garderez mieux « que vous n'avez fait. » Les vilains saignèrent du nez et refusèrent laschement le party honorable qu'on leur offroit; toutesfois, ayant appris six mois après que Martillière parloit avec grand respect de moy, et sachant d'ailleurs que mon père luy avoit fait quelque injustice, je lui envoyay cinq cents écus qu'il reçut avec de grand remerciemens, comme d'une grâce que je luy faisois très grande [1].

1654. — Je partis donc de chez moy, de La Motte, avec trente chevaux d'équipages, toute ma vaisselle d'argent et tout l'argent que je pus trouver, pour m'en retourner en Flandres, ne croyant pas jamais devoir revenir en France, et abandonnant tout avec plaisir pour M. le prince de Condé, qui m'a depuis fait mille

[1] Le comte de Coligny parle de ce duel dans ses *Petits Mémoires ;* le second de Martillière y est appelé le baron de Poncenet.

outrages, jusqu'à me retenir vingt mille écus que les Espagnols m'avoient donnés à la paix, pour se venger de ce que je l'avois quitté pour m'attacher au Roy; mais il en sera parlé plus amplement quand il en sera temps. Je passay par Paris, où M. Le Tellier me fit toutes sortes d'offres, de la part du cardinal Mazarin, si je voulois m'attacher au Roy; mais je n'y voulus jamais entendre, ni luy répondre un seul mot. J'arrivay à Péronne, où je fus quelque temps en attendant que l'heure fût prise pour ajuster l'échange de Grandpré et de moy; ce qui estant fait, j'arrivay vers le mois de décembre à Bruxelles, où je fus fort bien reçu. Mais dans sept ans que j'ay demeuré avec M. le Prince, en ce païs là, nous avons eu souvent des affaires qu'un autre eût dû prendre au poil pour se retirer, mais je ne l'ay jamais voulu faire, quelque sujet que j'en aye eu, que la paix n'ait esté faite, et que je n'aye eu accompagné le Prince en France. Comme on ne faisoit rien l'hiver à Bruxelles, je pris occasion de m'en aller voir la Hollande avec cinq ou six officiers. Je fus resgalé à La Haye par les princes de Tarente, l'amiral Obdam, Brederodes, le chevalier de Rivière, et plusieurs autres gens de qualité, tant, que je ne pus jamais m'empescher d'estre huit jours durant yvre, les uns me reprochant que j'avois bien voulu boire chez les autres, et pourquoy je ne voulois pas boire chez eux.

En 1655, nous fusmes sur la deffensive; M. de Turenne assiégea Landrecy, et nous le laissasmes prendre et manger notre pays.

mais, au dégainer, ce ne fut plus la mesme chose, car il se battit fort mal et ne tint jamais pied, de façon que cela donna loisir à mon second de désarmer le sien, qui ne se battit pas trop bien non plus; nous leur emportasmes leurs épées, en nous mocquant d'eux, et leur disant mille vilainies. Je me remis dans mon carrosse avec La Brosse, et les laissay à pied au milieu du bois de Boulogne, en leur disant qu'ils n'estoient pas dignes de rentrer dans le carrosse d'un homme comme moy; ce qui me les fit encore plus mespriser, c'est que Poncenat, se plaignant de son malheur, je lui dis : « Monsieur, il ne tiendra qu'à vous d'essayer à resta-« blir votre honneur, car, si vous voulez, on vous « rendra vos épées, pour voir si vous les garderez mieux « que vous n'avez fait. » Les vilains saignèrent du nez et refusèrent laschement le party honorable qu'on leur offroit; toutesfois, ayant appris six mois après que Martillière parloit avec grand respect de moy, et sachant d'ailleurs que mon père luy avoit fait quelque injustice, je lui envoyay cinq cents écus qu'il reçut avec de grand remerciemens, comme d'une grâce que je luy faisois très grande [1].

1654. — Je partis donc de chez moy, de La Motte, avec trente chevaux d'équipages, toute ma vaisselle d'argent et tout l'argent que je pus trouver, pour m'en retourner en Flandres, ne croyant pas jamais devoir revenir en France, et abandonnant tout avec plaisir pour M. le prince de Condé, qui m'a depuis fait mille

[1] Le comte de Coligny parle de ce duel dans ses *Petits Mémoires*; le second de Martillière y est appelé le baron de Poncenet.

outrages, jusqu'à me retenir vingt mille écus que les Espagnols m'avoient donnés à la paix, pour se venger de ce que je l'avois quitté pour m'attacher au Roy; mais il en sera parlé plus amplement quand il en sera temps. Je passay par Paris, où M. Le Tellier me fit toutes sortes d'offres, de la part du cardinal Mazarin, si je voulois m'attacher au Roy; mais je n'y voulus jamais entendre, ni luy répondre un seul mot. J'arrivay à Péronne, où je fus quelque temps en attendant que l'heure fût prise pour ajuster l'échange de Grandpré et de moy; ce qui estant fait, j'arrivay vers le mois de décembre à Bruxelles, où je fus fort bien reçu. Mais dans sept ans que j'ay demeuré avec M. le Prince, en ce païs là, nous avons eu souvent des affaires qu'un autre eût dû prendre au poil pour se retirer, mais je ne l'ay jamais voulu faire, quelque sujet que j'en aye eu, que la paix n'ait esté faite, et que je n'aye eu accompagné le Prince en France. Comme on ne faisoit rien l'hiver à Bruxelles, je pris occasion de m'en aller voir la Hollande avec cinq ou six officiers. Je fus resgalé à La Haye par les princes de Tarente, l'amiral Obdam, Brederodes, le chevalier de Rivière, et plusieurs autres gens de qualité, tant, que je ne pus jamais m'empescher d'estre huit jours durant yvre, les uns me reprochant que j'avois bien voulu boire chez les autres, et pourquoy je ne voulois pas boire chez eux.

En 1655, nous fusmes sur la deffensive; M. de Turenne assiégea Landrecy, et nous le laissasmes prendre et manger notre pays.

En 1656, nous reprismes Saint-Ghislain [1]. M. de Turenne et le maréchal de La Ferté assiégèrent Valenciennes. Don Juan, qui commandoit dans les Pays-Bas, et qui est un homme vigoureux, s'estant joint avec l'armée de M. le Prince, nous approchasmes des lignes, nous campasmes à Lacaye de Fontaine, et nous mismes du canon sur une hauteur qui battoit le camp des ennemis, au quartier des Lorrains; nous demeurasmes un mois campés en présence et à la portée du canon des ennemis; au bout de ce temps-là on résolut d'attaquer les lignes des ennemis; nous fismes toutes les mines d'attaquer le quartier de Turenne; mais, à l'entrée de la nuit, nous passasmes l'Escaut sur cinq ponts de bateaux qu'on fit en extrême diligence, et nous allasmes tomber sur le quartier du maréchal de La Ferté, qui ne s'y attendoit pas; aussi fut-il fort mal défendu; son armée fut taillée en pièces et luy prisonnier. Jamais il ne s'est fait une si pitoyable défense, point de précautions; nous fusmes fort long-temps près de leur camp, sans entendre autre bruit que celuy d'un chien qui estoit plus vigilant que les hommes; ils estoient accoustumés de nous voir un mois durant, sans rien entreprendre, et ils ne nous comptoient plus pour rien. Turenne se retira au Quesnoy avec son armée, saine et sauve, mais il oublia son canon, partie de ses bagages,

[1] Erreur de l'auteur. Les Espagnols furent obligés de lever le siége de Saint-Ghislain. (Voyez les *Mémoires de Bussy-Rabutin*, Paris, 1696, in-4°, II, 98, et les *Mémoires de Montglat*, 2e série de la collection Petitot, LI, 10.) Cette petite ville, sous l'Empire, faisait partie du département de Jemmapes.

et, qui pis est, la garde de la tranchée, et il fit une retraite précipitée et honteuse, à laquelle personne ne le pouvoit obliger que la peur [1].

Les Espagnols assiégèrent Condé par blocus, et le prirent. Je fus envoyé avec un camp volant de trois mille chevaux pour empescher que M. de Turenne, qui s'estoit retiré à Barlaimont, n'assiégeast Charlemont, Philippeville, Mariembourg, Avesnes, La Capelle, Rocroy, le Catelet, ou Lynchampt [2], c'est-à-dire l'une

[1] Ce passage doit être lu avec précaution, car l'auteur n'est pas d'accord avec les autres mémoires du temps. Montglat dit que Turenne envoya ordre à l'infanterie, qui gardait la tranchée, de se retirer et d'abandonner le canon des batteries, ce qui fut exécuté. (*Montglat*, ibid., p. 8.) Et on lit, dans l'histoire de Turenne, qu'il envoya en diligence à la tranchée pour faire retirer ses troupes, mais qu'il était trop tard, et qu'on en perdit la moitié. (*Histoire du vicomte de Turenne*, Paris, 1735, in-4°, I, 344.)

[2] Le château de Lynchampt est situé à l'extrémité de l'arrondissement de Mézières, département des Ardennes, sur la frontière qui touche à la Belgique. Il a eu, dans l'histoire, ses temps de célébrité. Nous empruntons la description des Ardennes et de ce vieux château à un livret rare et curieux que le hasard nous a fait rencontrer. *Arduena regio inviis saltibus est impedita, longo terrarum tractu soli sterilis atque infœcundi, præterquam avenarum, quarum nulla est feracior terra : montes habet præruptos atque minaces : depressas valles. In mediis nemoribus aluntur equorum indomiti greges, ac nobilium equarum, ad genus propagandum. Eam regionem incolit genus hominum asperum, incultumque, et Francorum præter nomen ignarum.... In ejus regionis confinio erat Lycampœus mons, saxeus, præcelsus, maximeque directus, omni ex parte altitudine præruptus atque asper : ipsius jugum in augustum dorsum cuneatum, paulo altiore fastigio, eâ parte quæ vergit ad orientem. Hujus radices Symois flumen* (le Semoys) *alluit. Reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, sed non pari altitudinis fastigio, hunc montem cingunt. Abest Masseriis* (Mézières) *paulo amplius passuum octo millia.* (Ly-

de ces places. Je l'empeschay, mais, ayant esté rappelé à l'armée, et, au bout de quelque temps, La Suze ayant esté commandé pour faire la mesme chose que j'avois faite, au lieu d'aller où il devoit estre, il s'amusa à rôder par des villages et laissa investir La Capelle que nous ne pusmes jamais secourir, ce qui fut une belle chose à Turenne d'avoir pris une place, avec une armée battue, à la barbe d'une armée victorieuse.

En 1657, M. de Turenne se mit en campagne de bonne heure et investit Cambray; mais, malheureusement pour luy, M. le Prince se trouva campé à Bossu, avec cinq mille chevaux de ses seules troupes, et, dès qu'il eut receu la nouvelle que Cambray estoit investy, il marcha en diligence, passa par Valenciennes et par Bouchain, et, la même nuit, il força le camp des ennemis, qui n'estoit pas encore bien retranché, et entra avec ses cinq mille chevaux dans Cambray, à la barbe de M. de Turenne, qui fut obligé de se retirer bien viste et de lever le siége. On a toujours remarqué qu'il craignoit de rencontrer M. le Prince, et croyoit que son génie estoit au-dessus du sien.

En 1658, M. de Turenne assiégea Dunkerque de fort bonne heure. Les Espagnols et M. le Prince firent

campoi castri munitissimi obsidio atque excidium, authore Joanne Ludolco Miegnello, Rhemo, Parisiis, apud Benedictum Prevost, 1553, in-8°, fol. 6 et 7.) Henri II fit prendre et démanteler ce château en 1556. (*Continuation de l'Histoire de notre temps*, par Guillaume Paradin, Paris, 1575, in-8°, fol. 6.) Il faut bien que ce vieux château eût été réparé, puisque, en 1655, le parti espagnol craignait que Turenne ne cherchât à s'en emparer. Il existe encore aujourd'hui quelques ruines des tours, des plates-formes et surtout de la chapelle.

surpris, car leurs trouppes n'estoient pas prestes, et toujours tout leur manquoit; ils firent néanmoins toutes les diligences qu'il leur fut possible; ils mirent ensemble douze mille hommes, et se vinrent camper le 13 de juin à Furnes. M. le Prince et le maréchal d'Hocquincourt se détachèrent, avec quatre mille chevaux, pour aller reconnoistre les retranchemens de Dunkerque, et le maréchal y fut tué de plus de sept cents pas par trois Suisses, qui estoient dans une méchante redoute palissadée; luy, qui avoit tant essuyé de coups tirés de près, fut miscérablement tué de cette façon. Il luy avoit esté prédit par une religieuse qu'il avoit autrefois aimée, qu'il mourroit dans trois mois, ce qui luy arriva; il avoit la lettre dans sa poche, le jour qu'il fut tué; M. le Prince l'a veue, et bien d'autres aussi. La prédiction ne fut que trop vraye pour lui, qui mourut aussi espouvanté dans sa mort qu'il avoit été brave dans sa vie, ce qui fait voir la foiblesse humaine [1].

Le lendemain quatorzième, nous nous approchasmes du camp de Turenne fort imprudemment, sans canon, sans pain, sans pics ni pelles; aussi n'y demeurasmes-nous pas long-temps. Ce fut l'émulation qui estoit entre Don Juan et M. le Prince qui causa tout le mal, car l'un pour l'amour de l'autre, personne ne voulut représenter la faute qu'on faisoit de s'approcher si près des ennemis, estant si foibles et en si mauvais état.

[1] Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt, fut tué de cinq coups de mousquet, en voulant reconnaître les lignes de l'armée française, à Dunkerque, le 13 juin 1658 (*Père Anselme*, VII, 554.)

Le lendemain quinzième, Turenne nous donna la bataille, estant sorty toute la nuit de ses retranchemens. L'aile droite des Espagnols plia la première, celle de M. le Prince tint bon quelque temps, mais il fallut plier comme l'autre. J'estois dans les dunes ayant, avec mon seul escadron d'Anguien, toute l'infanterie ennemie devant moy, qui ne me disoit rien, ni moy à eux; je ne pouvois voir en quel état M. le Prince estoit, parce qu'il estoit dans un fonds; j'y envoyay, on me rapporta qu'il avoit chargé les ennemis deux fois, et qu'à la fin les ennemis l'avoient repoussé et mis en désordre. Je fis marcher la droite de mon escadron et je le fus joindre; j'y arrivay de si bonne heure, qu'arrestant les ennemis sur cul, je donnay loisir à M. le Prince de changer de cheval, le sien étant blessé, et de se retirer : il me doit sa liberté. Comme je vis qu'il n'y avoit plus personne que moy en bataille, et qu'avec tant d'ennemis sur les bras j'avois aussi reçu ordre de me retirer, je fis signe derrière moy à mes gens de se retirer, comme j'en voulus faire de mesme; voulant tourner mon cheval, il donna de la croupe en terre, ayant la cuisse rompue; je demanday un autre cheval, mais celuy qui m'en menoit un, avoit esté tué d'un coup de mousqueton, mon cheval pris et luy dépouillé, de sorte que, dans cet embarras, les ennemis tombèrent sur moy, et deux officiers de Grandmont m'offrirent quartier que j'acceptay, et tandis qu'ils me faisoient des honnestetés, un nommé La Palu, capitaine au régiment de Grandmont, me tira de deux pas un coup de pistolet dans le visage qui me brusla toute la joue,

dont je porte et je porteray les marques; les balles donnèrent dans ma cravatte, qu'elles mirent en pièces sans me blesser; je crus qu'il m'avoit tué, car le feu m'avoit ébloüy et osté la vue, mais ayant tasté ma joue et connu que je n'estois pas blessé, je luy dis : « Voilà « une belle action, d'assassiner un homme qui n'est « pas en état de se deffendre! » Ces deux officiers, fort honnestes gens, luy dirent : « Monsieur, que faites- « vous? c'est M. de Coligny que nous avons pris, et il est « homme d'honneur. » Entendant cela, il passa outre, sans me faire aucune malhonnesteté. On me mena dans le fort de Mardick avec Bouteville, Romainville, Ricons et plusieurs autres prisonniers; j'estois encore blessé à une cuisse, et ma joue me faisoit une grande douleur; tout cela, joint ensemble, n'est pas trop commode. On mit les autres prisonniers sur un vaisseau anglois, où ils furent assez maltraitez, mais moy, par cette estoille que j'ai desjà dit m'avoir toujours accompagnée, d'avoir esté bien traité des ennemis et maltraité par les amis, on me permit d'aller à Calais. M. le comte de Soissons me fit l'honneur de me prester son carrosse; toute la Cour, grands et petits, me vint voir, et le Roy estant tombé dangereusement malade, on crut que je pourrois former quelques intrigues contre les intérêts de M. le cardinal; c'est pourquoy on me permit d'aller chez moy, quand je fus un peu mieux.

J'y demeuray deux ou trois mois, après lesquels je fus eschangé avec Bouteville et S...... [1], contre M. le

[1] Nom incertain; on lit *Seralue* au manuscrit, ce qui est évidemment une erreur de copiste. Il faut peut-être lire *Saint-Luc*.

maréchal d'Aumont, qui avoit esté pris en voulant prendre Ostende; je m'en retournay en Flandres, où je trouvay M. le Prince à Tournay. La campagne finit, et nous nous en allasmes à Bruxelles, où j'eus un si grand démeslé avec M. le Prince que je luy fis demander mon congé par le président Viole; mais il me contenta et me satisfit de telle manière que je demeuray avec luy.

En 1659, la tresve se fit entre les deux couronnes et ensuite la paix. Pendant qu'elle se traitoit, on me donna sept ou huit mille hommes, pour les faire subsister aux environs d'Avesnes, où je ne voulus jamais faire mon profit d'un sol, ce que je pouvois fort bien faire.

Nous passasmes l'hiver à Bruxelles, et justement, le premier jour de janvier 1660, M. le Prince et nous tous en partismes pour revenir en France par Avesnes, La Capelle, Liesse, Vervins, et allasmes à Coulommiers voir monsieur et madame de Longueville, qui n'estoient pas trop bien ensemble. M. de Longueville disoit le diable de sa femme, en présence de M. le Prince et en pleine table, sans que le Prince fist semblant de s'en soucier. Nous partismes de là pour aller à Chastillon, où M. le Prince passa mieux son temps que nous [1]. Au bout de deux ou trois jours nous poursuivismes nostre voyage, n'estant que quatre dans le carrosse de M. le Prince, sçavoir : luy, Boutteville,

[1] M. le Prince passait pour être alors dans les bonnes grâces de la duchesse de Châtillon; c'est ce que font entendre les chansonniers du temps.

Guitaud et moy. Durant le voyage, M. le Prince me gagna cinq cents pistoles à un jeu que je ne sçavois pas, mais plust à Dieu qu'il ne m'eust volé que cela! Nous nous embarquasmes sur le Rhône, à Lyon. M. le Prince nous fit payer notre part du bateau où nous nous estions embarqués avec luy. Arrivez en Avignon, M. de Longueville prit le devant pour aller à Aix, où estoit la Cour, et nous y arrivasmes un jour après luy. Il vint force gens au-devant de nous. M. le Prince fut bien reçu extérieurement, mais dans le fonds fort mal; le cardinal le logea chez luy; nous fusmes tous fort bien logés, et toutes les portes de chez le Roy et la Reyne nous furent toujours ouvertes, tant que nous fusmes à la Cour; le lendemain que nous fusmes arrivés, M. le Prince nous présenta au Roy et à la Reyne, qui nous fit très bon visage. La Reyne dit, en nous regardant amiablement : « Je pense que ces Messieurs sont bien « aises d'estre icy; pour vous, Monsieur, dit-elle en se « tournant du costé de M. le Prince, je vous avoue que « je vous ay bien voulu du mal, et vous me ferez bien « la justice d'avouer que j'avois raison. » M. le Prince ne luy répondit pas un seul mot, dont nous fusmes surpris; car il y avoit cent choses à respondre. Il luy pouvoit seulement dire qu'il estoit bien malheureux d'avoir déplu à Sa Majesté, et d'estre tombé dans sa disgrâce; ou bien luy dire qu'il avoit bien payé la faute qu'il avoit faite de luy avoir déplu; ou bien encore s'excuser, ou même se plaindre respectueusement qu'il n'avoit pas mérité le traitement qui l'avoit jeté dans le désespoir, dont il estoit bien fâché, mais qu'il répare-

maréchal d'Aumont, qui avoit esté pris en voulant prendre Ostende; je m'en retournay en Flandres, où je trouvay M. le Prince à Tournay. La campagne finit, et nous nous en allasmes à Bruxelles, où j'eus un si grand démeslé avec M. le Prince que je luy fis demander mon congé par le président Viole; mais il me contenta et me satisfit de telle manière que je demeuray avec luy.

En 1659, la tresve se fit entre les deux couronnes et ensuite la paix. Pendant qu'elle se traitoit, on me donna sept ou huit mille hommes, pour les faire subsister aux environs d'Avesnes, où je ne voulus jamais faire mon profit d'un sol, ce que je pouvois fort bien faire.

Nous passasmes l'hiver à Bruxelles, et justement, le premier jour de janvier 1660, M. le Prince et nous tous en partismes pour revenir en France par Avesnes, La Capelle, Liesse, Vervins, et allasmes à Coulommiers voir monsieur et madame de Longueville, qui n'estoient pas trop bien ensemble. M. de Longueville disoit le diable de sa femme, en présence de M. le Prince et en pleine table, sans que le Prince fist semblant de s'en soucier. Nous partismes de là pour aller à Chastillon, où M. le Prince passa mieux son temps que nous [1]. Au bout de deux ou trois jours nous poursuivismes nostre voyage, n'estant que quatre dans le carrosse de M. le Prince, sçavoir : luy, Boutteville,

[1] M. le Prince passait pour être alors dans les bonnes grâces de la duchesse de Châtillon; c'est ce que font entendre les chansonniers du temps.

Guitaud et moy. Durant le voyage, M. le Prince me gagna cinq cents pistoles à un jeu que je ne sçavois pas, mais plust à Dieu qu'il ne m'eust volé que cela ! Nous nous embarquasmes sur le Rhône, à Lyon. M. le Prince nous fit payer notre part du bateau où nous nous estions embarqués avec luy. Arrivez en Avignon, M. de Longueville prit le devant pour aller à Aix, où estoit la Cour, et nous y arrivasmes un jour après luy. Il vint force gens au-devant de nous. M. le Prince fut bien reçu extérieurement, mais dans le fonds fort mal; le cardinal le logea chez luy; nous fusmes tous fort bien logés, et toutes les portes de chez le Roy et la Reyne nous furent toujours ouvertes, tant que nous fusmes à la Cour; le lendemain que nous fusmes arrivés, M. le Prince nous présenta au Roy et à la Reyne, qui nous fit très bon visage. La Reyne dit, en nous regardant amiablement : « Je pense que ces Messieurs sont bien « aises d'estre icy; pour vous, Monsieur, dit-elle en se « tournant du costé de M. le Prince, je vous avoue que « je vous ay bien voulu du mal, et vous me ferez bien « la justice d'avouer que j'avois raison. » M. le Prince ne luy répondit pas un seul mot, dont nous fusmes surpris; car il y avoit cent choses à respondre. Il luy pouvoit seulement dire qu'il estoit bien malheureux d'avoir déplu à Sa Majesté, et d'estre tombé dans sa disgrâce; ou bien luy dire qu'il avoit bien payé la faute qu'il avoit faite de luy avoir déplu; ou bien encore s'excuser, ou même se plaindre respectueusement qu'il n'avoit pas mérité le traitement qui l'avoit jeté dans le désespoir, dont il estoit bien fâché, mais qu'il répare-

roit par ses services les fautes qu'il avoit faites; mais rien. Le Roy remit au choix de M. le Prince de le suivre au mariage, ou de s'en retourner à Paris. Il prit le dernier party et fit plaisir à la Cour, et de vray il n'y eust fait guères de plaisir, car il y estoit allé avec des chevaux de Blavet.

Pendant le temps que nous fusmes à la Cour, fort bien vus de tout le monde, le cardinal nous voulut voir en particulier, c'est-à-dire Marsin, Persan, Bouteville, Rochefort et moy. Je ne sçay pas ce qu'il dit et ce qu'il fit aux autres, mais, pour moy, on ne peut jamais au monde faire plus de caresses qu'il m'en fit. Il me fit asseoir dans un fauteuil auprès de luy; en entrant dans sa chambre, il vint au-devant de moy, dès qu'il entendit nommer mon nom, et dit : « Où est-il, ce Coligny, « que je l'embrasse, » et ensuite, estant assis auprès de moy, il me dit qu'il estoit ravy de me voir, que j'estois en grande estime auprès de la Reyne et de luy; « Je ne « vous veux pas parler en ministre, je vous veux parler « comme un honneste homme, vous avez fort bien fait « d'avoir servy fidellement M. le Prince, et je vous « demande pardon de vous avoir voulu tenter; je sça- « vois bien que vous n'en feriez rien, mais je devois « cela à moy-mesme, dans le poste où je suis, de faire « ce que je pouvois et ce qui dépendoit de moy pour « attirer un homme comme vous au service du Roy. » Je luy dis que c'estoit une grande satisfaction pour moy de me voir dans l'estime et dans les bonnes grâces de Son Éminence, que puisque j'avois fait mon devoir dans un méchant party, il pouvoit juger que

je le ferois encore mieux dans le service du Roy et dans le sien, si jamais il me faisoit l'honneur de me commander quelque chose pour son très humble service particulier, et s'il me procuroit quelque occasion de servir le Roy; que je mourois d'envie de réparer les choses passées, et après on en vint à des discours de choses indifférentes qu'il ne sçavoit pas, et à d'autres qu'il sçavoit et qu'il ne croyoit pas que je sceusse. Enfin la conversation finit par mille protestations d'amitié de sa part, et des assurances de chercher les occasions de me servir et de m'avancer; et le même jour, comme il jouoit avec le Roy à cul-bas [1], le Roy, tout d'un coup me regarda fixement, et se mit à parler à l'oreille du cardinal, en me regardant toujours en souriant; le cardinal crut que cela me mettoit en quelque petit désordre; pour m'en sortir, il me dit tout haut que le Roy disoit que j'avois un trop grand collet. Je regarday mon collet et dis assez haut : « Il est vray « que mon collet est un peu à l'espagnol, mais je puis « assurer le Roy que je n'ay rien gardé d'espagnol en « les quittant que ce collet, et que tout le reste est « fort bon françois. » Tout le monde se mit à rire, et le cardinal, après avoir fait trois ou quatre fois de la teste un signe d'approbation, me répondit que le Roy en estoit bien persuadé, et se mit à parler à l'oreille du Roy de quelque chose à mon avantage que je n'entendis pas bien; j'entendis quelque mot qui me fit

[1] Espèce de jeu de cartes ayant du rapport avec le jeu du commerce; il se jouait entre cinq ou six personnes.

comprendre qu'il disoit au Roy que je n'estois pas tout-à-fait une beste.

Nous partismes donc de la Cour, et nous vinsmes coucher à Orgon, où M. le Prince faillit à mourir d'une colique néfrétique, dont il fut délivré le lendemain, ayant jetté la nuit un gravier. Nous revinsmes en carrosse à Lyon, où la ville donna un grand disner à M. le Prince, qui alla coucher à la Bresle et de là à Rouanne, où il vouloit s'embarquer; mais la rivière se trouva toute prise en une nuit. J'avois envoyé un page en poste à Digoin, qui est à moi, avec cent pistolles pour avoir des provisions et les régaler; mais la glace me sauva de cette corvée, et bon nombre de provisions perdues de Rouane à Chasteau-Morand, où le seigneur du lieu (petit falot qui m'avoit escript trois ou quatre lettres pour obliger M. le Prince à aller chez luy), régala le Prince si pitoyablement que j'en rougissois pour luy. Je ne sçay pas de quoy les gens s'avisent de se procurer ainsi des affronts.

La Cour revint du mariage et nous fusmes au-devant d'elle à Amboise. L'année 1661 se passa à Fontainebleau, à Paris, à Saint-Germain. Le Roy fit une entrée fort triomphante à Paris, en 1660.

Les chevaliers du Saint-Esprit furent créez en 1661. Nous eusmes une grande escarmouche sur ce sujet, M. le Prince et moy; mais il me fit tant d'honnestetés qu'il me gagna encore. Quelque temps après m'estre marié [1], Guitry me vint un jour trouver et me fit un

[1] Vers cette époque, le comte de Coligny épousa Anne-Nicole Cauchon de Maupas, fille du baron Du Tour. (*Père Anselme*, VII, 159.)

long discours, me disant que tout le monde s'estonnoit que je fusse demeuré attaché au prince après l'injustice qu'il m'avoit rendue de ne m'avoir pas fait chevalier de l'ordre; qu'on attribuoit à quelque espèce de bassesse de l'avoir souffert; que je devois au plustost quitter M. le Prince pour m'attacher au Roy. Je luy répondis là dessus que si je croyois que le Roy eût mes services agréables, je les luy offrirois avec la dernière joye, mais que je me croyois fort inutile et de nulle considération auprès de Sa Majesté; que j'estois trop vieux et incommodé pour chercher un nouveau maistre; qu'enfin je ne me pourrois résoudre à faire ce pas là. Il me tourna, il me pressa de tous les costez pour me persuader, et voyant que je demeurois toujours ferme, il m'avoua enfin avec peine, que le Roy luy avoit commandé de me parler. « Ha! Monsieur, « luy dis-je, c'est une autre affaire; le Roy songe donc « à moy, il n'y a point à marchander à cela. Je suis à « luy, et je ne demande que huit jours à prendre mes « mesures pour sortir honnestement d'avec M. le « Prince. » Guitry me dit encore que le Roy l'avoit chargé de sçavoir de moy ce que je demandois pour me dédommager des pertes que je pourrois faire en quittant M. le Prince; je luy dis pour réponse que je ne marchandois point avec mon maistre; que si, dans la suite du temps, je luy rendois quelque service, il feroit ce qu'il luy plairoit, mais que de ce moment là, je ne luy demandois rien, me trouvant trop heureux que Sa Majesté eût agréables les assurances de mes très humbles services. Je sçavois bien que M. le Prince auroit peine

à recevoir ma harangue, c'est pourquoy j'attendis jusques au huitième jour à luy parler. Je le trouvay à table, et n'ayant point voulu manger avec luy, j'attendis qu'il eut soupé; après luy avoir demandé un petit mot d'audience, qu'il m'accorda fort aisément, en faisant sortir tout le monde, je luy dis: « Monsieur, il y « a desjà quelque temps que je me suis mis à faire des « réflexions, et il est temps que j'en fasse. Après y « avoir bien songé, j'ay considéré que je vous suis « inutile et peut-estre à charge, que vous n'avez plus « besoin de vos amis et serviteurs, estant présente- « ment dans un estat tranquille et bien restably dans « la Cour; c'est pourquoy, Monsieur, tout bien compté, « j'ay crû que vous n'auriez pas désagréable que je vous « suppliasse de me vouloir rendre ma liberté. J'ay « passé ma vie dans des attachements continuels, je « serois bien aise de demeurer le reste de ma vie à moy. « Ce n'est pas que je ne veuille estre toute ma vie vostre « serviteur, et que hors contre le Roy, je ne sois tou- « jours à vous contre tout le reste du monde, et ne « vous faisant que cette exception, je crois ne vous en « point faire, car vous estes présentement plus attaché « au Roy que personne du monde. Par cette raison, « j'espère que vous aurez la bonté de m'accorder la « grâce que je vous demande. » Il me respondit pour cette fois, avec assez de modération, que les volontés estoient libres, et qu'il ne retenoit personne par force, et s'eschauffant ensuite, il ajouta que, puisque cela estoit, il ne falloit pas que je songeasse à l'élection de Bourgogne. Cela me fascha; je luy dis que je ne luy

demandois rien, et que bien loin de prétendre quelque chose à l'avenir, je luy voulois rendre tout ce que je tenois de luy, et que je luy rendrois la commission de mestre de camp du régiment de M. le duc d'Anguien, son fils; et comme je luy prononçay cela d'un ton assez ferme, il s'eschauffa encore plus, et me dit que ce n'estoit pas là les assurances que je luy avois fait donner quelque temps auparavant, par Caillet, son secrétaire. Je luy dis encore pour la seconde fois que je voulois toujours estre son serviteur, mais que n'ayant jamais esté à ses gages, je pouvois me rendre maistre de ma liberté, et que absolument, j'estois résolu de n'avoir jamais plus d'autre attachement qu'au Roy, et j'ajoutay que j'estois surpris qu'il prit de si mauvaise part le désir que j'avois de me retirer, et que si un de ses palfreniers, après l'avoir servy quatorze ans, luy demandoit son congé, sans prétendre récompense ni gages, il le luy accorderoit volontiers, et qu'à plus forte raison j'avois pour le moins autant de droit de me retirer, l'ayant servy avec beaucoup de fidélité, sans avoir jamais rien eu de luy, et sans luy avoir jamais rien demandé. Cela l'eschauffa furieusement, et ne sachant que me respondre, nous demeurasmes quelque temps sans parler. Sur cet instant je pris mon temps de luy dire : « Monsieur, ces sortes de conversations ne doivent « jamais durer; car elles ne sont agréables à pas une « des parties, c'est pourquoy, Monsieur, je vous sup- « plie d'avoir agréable que je vous donne le bon soir; » et sans attendre sa response, je luy fis la révérence, et sortis de sa chambre. Estant sorty, je trouvay dans

son antichambre Dumont, Saint-Micaut et trois ou quatre autres, avec qui je m'arrestay fort tranquillement et leur dis : « Messieurs, je m'en vais vous dire une « nouvelle qui vous surprendra, c'est que je ne suis plus « serviteur de M. le Prince, c'est-à-dire, en me repre-« nant moy-même, que je ne suis plus attaché à luy. » Ils m'en témoignèrent du regret et Saint-Micaut prit la parole, et me dit : « Ha! Monsieur, quel malheur! « quel desplaisir! n'y auroit-il point moyen de raccom-« moder cela, vous estes un peu prompt; ne vous estes-« vous point trahy vous-même, en prenant cette réso-« lution-là? » Je luy dis : « Je ne sçay point si je me « suis trahy moy-même, mais je sçay bien que je n'ay « jamais trahy M. le Prince. » Ils me dirent : « Ha, Mon-« sieur, bien loin de là, c'est le plus grand malheur qui « luy put arriver de perdre un homme comme vous, « mais nous espérons que cela se raccommodera. » Après leur avoir dit qu'il n'y avoit point de raccommodement à faire, puisque je ne croyois pas estre mal avec luy, je me retiray en diligence, et j'entendis en sortant que M. le Prince cria trois ou quatre fois, Caillet! Caillet! Je m'en allay de ce pas chez moy, demanday promptement ma cassette, en tiray la commission susdite, et l'envoyay par un valet de chambre au susdit Caillet, auquel l'ayant présentée, et luy ayant dit : « Monsieur, « M. de Coligny vous souhaite le bonsoir et m'a or-« donné de vous donner cela. » Caillet luy dit : « Qu'est-« ce que M. de Coligny veut que je fasse de cela? » Le valet qui ne sçavoit ce que c'estoit, ni ce qui s'estoit passé, luy dit : « Monsieur, je ne sçaurois vous rien

« dire là-dessus, on m'a ordonné de vous remettre cette « chose-là en mains, je ne sçaurois vous en dire davan- « tage. » Caillet se mit un peu à resver, et dit à mon valet : « J'ay une affaire qui me presse, attendez moy « un moment, je reviendray tout présentement. » Il laissa ladite commission à mon valet et fut trouver M. le Prince, et luy dire cela. Ils furent quelque demi-heure à parler ensemble, et à voir ce qu'il y auroit à faire pour tenir les choses en un estat d'accommodement ; mais, après avoir bien raisonné, M. le Prince dit : « Je connois Coligny, il n'a pas fait ce pas-là pour « s'en dédire ; c'est une affaire faite [1]. » Sur cela Caillet sortit, reçut la commission. « Dites à M. de Coligny « que je ne sçays pas pourquoi il m'envoye cela ; je le « verray et la garderay pour la luy rendre quand il luy « plaira. » Mais les choses ne furent pas tournées dans la suite à aucun accommodement ; au contraire, dès le lendemain le Prince prit le party de se plaindre de moy, et moy de me justifier fort ferme et fort au désavantage du Prince.

Il arriva deux jours après une conjoncture, qui acheva d'aigrir les affaires ; c'est que M. le Prince estant venu chez la Reyne-mère, qui jouoit tous les soirs, je m'y rencontray aussi ; M. le Prince trouvant peut-estre étrange que je me rencontrasse dans un lieu où il estoit, quoique ce fût un lieu privilégié, se mit à me regarder rudement avec ses grands yeux furieux. Moy,

[1] Il semblerait que le valet aurait entendu quelques mots de la conversation ; autrement comment Coligny aurait-il eu connaissance d'un entretien secret entre le prince et son secrétaire ?

quand l'occasion s'en présenta, je le regarday aussy, détournant pourtant ma vue quelquefois, mais je rencontrois toujours la sienne furibonde. Il croyoit peutestre que je prendrois le party de sortir de la chambre de la Reyne, ce que je ne fis pas, parce que je ne le devois pas faire. Luy, voyant cela, prit le party d'assembler trois ou quatre personnes (il y avoit fort peu de gens), et commença à leur dire que je l'avois quitté brutalement, et que je le morguois; que j'estois un audacieux et un emporté, et mille choses de cette nature. Je vis bièn qu'il parloit de moy, car il me regardoit toujours, et faisoit de certaines actions d'un homme en colère. A la fin il quitta ces gens-là, et dès qu'il les eut quittés, je les aborday et leur dis que j'avois fort bien vu qu'il leur parloit de moy, et que je ne sçavois pas ce qu'il leur avoit dit, mais que j'estois homme de bien, que M. le Prince n'avoit rien à dire contre moy, que je l'avois fort bien servy, sans aucun intérest, et que si j'apprenois dans la suite que M. le Prince fit des plaintes de moy et parlást à mon désavantage, je me sçaurois fort bien déffendre et me justifier; que j'avois beaucoup sujet de me plaindre de luy, et qu'il n'en avoit aucun de se plaindre de moy. Dès qu'il se fut apperçu que j'avois abordé ces gens-là, il en marqua beaucoup de peine et me dévora toujours des yeux; il eut beau faire, je me rapprochay de la Reyne, assez près de luy, et tant qu'il fut chez la Reyne, je n'en voulus jamais sortir. Cela le mit dans une fougue extraordinaire; il alloit de maison en maison, se plaignant de moy, et disant mille choses contre moy.

J'usay de représailles ; je dis que c'estoit un ingrat, qui haïssoit tous ceux à qui il avoit obligation, pour chercher des prétextes de ne rien faire pour eux ; que je luy avois sauvé la vie, ou la prison, à la bataille de Dunkerque ; qu'il fut trop heureux que je luy donnasse occasion, en tenant ferme à la teste d'un escadron, de changer mon cheval au sien blessé, pour pouvoir s'enfuir plus viste. Ces discours, que je faisois partout, le mirent dans une telle colère qu'il en devint furieux contre moy.

Dans ce temps-là il arriva quelque argent d'Espagne, dont il me revenoit douze mille écus des Païs-Bas, qui en font quinze mille de France. Je fis demander permission au Roy de les prendre, croyant qu'il n'y avoit que cela à faire, mais M. le Prince me les refusa, et dit que l'argent qui estoit venu d'Espagne estoit pour ses amis, et que moy qui n'en estois pas, je n'en aurois rien. Ayant sçu ce refus, je résolus de présenter un placet au Roy, un peu trop fort pour M. le Prince, mais pas trop pour la colère où j'estois de voir que M. le Prince, après l'avoir si bien servi, me vouloit frustrer d'un argent que les Espagnols m'avoient donné, et qui ne luy appartenoit pas. Voici à peu près les discours dont le placet estoit composé :

Sire,

« Le comte de Coligny représente avec respect à « Vostre Majesté, que M. le Prince luy veut oster douze « mille écus qui lui ont été accordés par les Espagnols « à la paix, pour le dédommager des pertes qu'il a faites

« en servant M. le Prince et eux, disant qu'il ne veut « donner d'argent qu'à ceux qui sont demeurés attachés « à luy, comme si c'estoit autant de pensionnaires qu'il « voulut entretenir aux Espagnols, pour les occasions « qui s'en pourront offrir. Je supplie très humblement « Vostre Majesté de considérer de quelle importance « il seroit, s'il estoit permis à M. le Prince de se venger « d'un homme parce qu'il est attaché à Vostre Majesté, « car M. le Prince ne peut avoir d'autre raison de me « maltraiter que celle-là, tout le monde estant assez « bien informé de la fidélité que je luy ay gardée, dont « M. Le Tellier peut rendre un témoignage fidèle et « non suspect. J'attends avec impatience des occasions « de rendre à Vostre Majesté les très-humbles services « que je luy dois, et si j'ay esté ferme et fidèle pour un « prince rebelle, vous jugerez, Sire, ce que je devray « estre pour mon Roy et mon maistre, et pour le plus « grand Prince qui ait jamais régné. »

Si ce ne sont pas les mêmes paroles, c'est du moins le vray sens du placet que j'eus l'honneur de présenter au Roy; il me promit de le lire, le lut en effet, et le remit ensuite ez-mains de M. Le Tellier, en luy disant qu'il luy vouloit faire voir des *vers* à la louange de M. le Prince.

Ce placet fit un furieux bruit dans le monde, où il avoit esté rendu public, je ne sçays comment, car je n'en ay jamais fait de copie, bien loin d'en avoir donné, et il y a quelque apparence que ce furent les ministres mesmes qui le firent courir, et je ne voudrois pas jurer

qu'ils n'en eussent eu l'ordre, ou du moins le consentement. On peut aisément juger quel effet fit ce placet dans l'esprit impétueux de M. le Prince; il se jeta dans toutes les invectives dont son procédé emporté est capable, et dit mille choses de moy. Il sçavoit fort bien luy-mesme qu'elles estoient fausses, et comme mon séjour à la Cour l'ennuyoit extrêmement, par tout ce qui se passoit, et ce qui se disoit, et ce qu'on me faisoit dire; car on augmente toujours à la Cour quelque chose aux discours, pour augmenter le mal et rendre les affaires irréconciliables. Il s'avisa d'une invention qui ne luy réussit pas; il se servit d'un homme aussy fourbe et plus habile que luy (ce fut M. de La Rochefoucauld), qui, sachant que Hauterive [1], qui a depuis épousé madame la duchesse de Chaulnes, estoit de mes amis en ce temps-là, l'alla chercher exprès chez luy pour luy dire que, m'aimant beaucoup, il estoit fasché que j'eusse porté les affaires jusques aux dernières extrémités avec M. le Prince; qu'un homme de sa sorte estant outré au dernier point contre moy, il n'y avoit point de sûreté pour moy à Paris; qu'il me conseilloit donc d'en sortir au plus tost, ou que très-assurément il m'y arriveroit quelque grand malheur; qu'il prioit Hauterive de me chercher partout, où il me pourroit trouver, pour me donner cet avis, dans lequel il

[1] Jean Vignier, marquis d'Hauterive, alors cornette des chevau-légers de la Reine mère. La duchesse de Chaulnes, belle-sœur de l'ambassadeur à Rome, en étant devenue éprise, l'épousa en troisièmes noces, malgré toute sa famille, et, en contractant cette alliance, elle perdit les honneurs du tabouret.

n'y avoit pas un moment à perdre. Il n'est pas mal aisé de deviner leur dessein; ils me vouloient faire faire un faux pas, pour me rendre mesprisable dans l'esprit du Roy, et me ruiner par là et par l'absence, m'estant esloigné moy-même de la Cour. Je remerciay de tout mon cœur M. d'Hauterive des soins qu'il prenoit, et luy demanday s'il vouloit venir sur le pont Nostre-Dame où au Palais[1], acheter une paire de gants; il se prit à rire extrêmement, dont luy ayant demandé le sujet, il me dit qu'il avoit dit à La Rochefoucauld que je luy ferois la mesme responce que je luy avois faite, et que je me mocquerois de cet avis et de la terreur qu'on me vouloit donner; mais que pour ne pas manquer au devoir d'un amy, il vouloit bien se charger de cette commission, quoy qu'il jugeât qu'elle ne seroit d'aucun effet. Cet avis fut pourtant suivy de beaucoup d'autres; lesquels, commençant à la longue à m'ennuyer, je respondis à tous en général que je ne craignois rien, et que M. le Prince ne pouvoit faire contre moy que de deux choses l'une, ou de me faire assassiner, ou de me faire un affront de sa personne à la mienne, venant à me rencontrer en quelque endroit; que pour ce qui estoit de la première, je croyois le Prince trop généreux pour vouloir noircir une belle vie comme la sienne par un lasche assassinat; que je jugeois de luy par moy-mesme; que, quel mauvais traitement qu'il m'eût fait, je n'estois pas capable de penser, bien loin d'entreprendre, une action si basse

[1] Lieux alors les plus fréquentés de Paris, où se seraient gardés de se présenter ceux qui auraient eu des motifs pour ne pas se montrer.

et si infâme, quoyqu'il fut aussi bien en ma puissance de l........[1], que moy de l'estre par luy; mais qu'en cela nous n'avions rien à craindre l'un de l'autre, et qu'ainsy il ne falloit pas y songer; que pour ce qui estoit du second point que j'avois mis en avant, qui estoit de me faire un affront de sa personne à la mienne, j'éviterois de tout mon pouvoir de me trouver en lieux où je sçaurois qu'il seroit, excepté dans ceux qui sont privilégiés, comme la maison du Roy et les églises, ou chez Monsieur, mais que s'il venoit par hazard dans quelque maison où je fusse entré devant luy, ce qui pouvoit aisément arriver, comme chez madame la duchesse de Ventadour, qui est ma tante à la mode de Bretagne[2], et qui est aussi sa cousine germaine, ou chez madame d'Angoulesme, qui estoit cousine germaine de ma grand-mère, chez laquelle j'allois souvent, et qui ont beaucoup d'amitié pour moy, et d'autres maisons comme cela, où M. le Prince alloit quelquefois, et moy fort souvent; si, dis-je, M. le Prince venoit à entrer, ou là, ou dans quelque autre maison où je me pourrois estre rencontré le premier, que je ne me cacherois, ni ne me jetterois par les fenestres, mais que, si en me retirant, par le respect que je luy dois, il venoit à moy pour me faire quelque dé-

[1] Le mot est en blanc au manuscrit; la main de l'auteur se sera refusée à tracer une expression qui, pour sa fidélité, aurait participé du blasphème.

[2] Marie de la Guiche de Saint-Géran, seconde femme de Charles de Lévis, duc de Ventadour, morte en 1701. On a vu plus haut, page 5, que Françoise de la Guiche était l'aïeule paternelle du comte de Coligny.

plaisir insigne, qu'un homme de ma naissance et de mon humeur ne dût pas souffrir, ou ne pût vivre content après l'avoir souffert, que s'il estoit *si fol* que de l'entreprendre (ce furent mes propres termes), je le tuerois infailliblement; que je sçavois bien que je serois pendu après l'avoir fait, mais que, quoy qu'il m'en dût arriver, j'aimerois mieux mourir que de souffrir un affront insigne et qui portât le déshonneur avec soy. Cela estoit aisé à deviner que j'entendois, par exemple, s'il me venoit frapper, ou dire quelque injure atroce et infamante. Comme on sçait que le plus grand nombre des gens de Cour n'est composé que de fripons et de coquins d'honneur, il ne se passa pas long-temps sans qu'on luy reportât les discours que j'avois tenus. Ce fut dans ce moment que M. le Prince crut avoir trouvé une occasion de me perdre infailliblement, et que tout au moins je serois mis à la Bastille, ou chassé de la Cour; mais il avoit affaire à un prince judicieux, et qui ne se laissoit pas emporter aux premiers discours et aux rapports qu'on luy fait contre les gens. Il veut voir clair et sçavoir le fond des affaires. M. le Prince, pour parvenir au dessein qu'il avoit formé de m'abysmer et de me perdre (belle récompense des services considérables que je luy ay rendus), fut trouver M. Le Tellier et luy dit ces propres mots : « Monsieur, je vous viens prier « de demander justice au Roy, de ma part, contre « Coligny, qui dit partout qu'il me tuera. »

M. Le Tellier, haussant les épaules à sa manière accoustumée, se chargea de cette commission sans approfondir les matières. Il s'acquitta de ce bel employ

vers Sa Majesté, qui, avec sa bonté et sa prudence ordinaire, dit à M. Le Tellier qu'il n'avoit pas entendu dire que je fusse fol, et qu'il avoit entendu dire autrefois à M. Le Tellier beaucoup de bien de moy; qu'il n'y avoit pas d'apparence que j'eusse menacé M. le Prince de le tuer, qu'il n'y eut du plus ou du moins (ce furent ses propres termes), qu'il falloit sçavoir les tenans et les aboutissans de tout cela, qu'il estoit juste de faire justice à M. le Prince, s'il y avoit du sujet de la rendre, mais aussi qu'il avoit de son costé son honneur à garder, et que je disois partout que je n'estois persécuté et poussé par M. le Prince que parce que je m'estois attaché au service de Sa Majesté, et que je n'avois quitté M. le Prince que pour cela; qu'enfin il m'en falloit parler pour sçavoir de moy si j'avois tenu ces discours, comment je les avois tenus et pourquoy je les avois tenus. M. Le Tellier fut chargé de cet éclaircissement, et je le trouvay tout à propos pour le satisfaire sans qu'il eut la peine de m'envoyer chercher. Il descendoit le degré de Louvre, et moy je le montois; il me tira à quartier, et me dit avec sa douceur ordinaire : « Monsieur, j'ay eu ordre du Roy de sçavoir de « vous quelques particularités sur une plainte que « M. le Prince a faite au Roy, et luy a demandé justice « de ce que vous disiez partout que vous le tueriez; le « Roy veut sçavoir ce qui en est; c'est pourquoy je « vous prie de me mettre en état d'en rendre un compte « net et véritable au Roy, après ce que vous m'en aurez « dit. »

Sur quoy je luy contay tout au long ce qu'on m'avoit

dit de tous costés, et les terreurs qu'on m'avoit voulu donner pour me faire abandonner le pavé de Paris; que j'avois long-temps écouté tout cela avec patience, mais qu'à la fin ceste patience estant mise à bout, j'avois dit que je ne devois pas craindre M. le Prince, que je l'avois trop bien servy pour devoir craindre de la part de M. le Prince un assassinat. Bref, je luy dis mot à mot, et sans rien changer, tout ce que je viens d'escrire sur le sujet de ses menaces, et des importunes et réitérées propositions qu'on m'avoit faites de sortir de Paris. Il m'escouta avec une grande attention, et je suis assuré qu'il ne perdit pas un mot de ce que je luy avois dit; cependant, par une raison à moy inconnue, il ne fut pas content de ce que je luy avois dit de bouche, il le voulut avoir par escrit, et il me dit : « Monsieur, je « vous assure qu'en vieillissant il nous arrive beaucoup « d'incommoditez; la plus grande des miennes, c'est « que la mémoire commence à me manquer (il l'a « meilleure qu'homme de France); j'appréhenderois, « dit-il, dans une affaire de cette conséquence, d'ou- « blier quelque chose d'important; pour l'éviter, je « vous prie de me donner par escrit tout ce que vous « m'avez dit. — Très volontiers, Monsieur, luy dis-je, « pourvu qu'il vous plaise me donner deux heures de « temps, vous serez satisfait. » Il me dit : « Non pas « seulement deux heures, mais deux jours, pourvu que « j'aye cela demain, ou après demain, cela suffira. » Là dessus nous nous séparasmes, et je m'en allay tout droit chez moy pour y travailler et dresser ce mémoire, en sorte qu'il pût paroistre devant le Roy sans estre trop

long, et sans toutes fois y rien oublier d'essentiel. Je fis, dès le jour même, porter mon mémoire à M. Le Tellier, escrit et signé de ma main, où surtout je n'oubliay pas de mettre les propres mots, que si M. le Prince se mettoit en estat de me faire quelque affront insigne, qu'un homme de ma naissance et de mon humeur ne dût pas souffrir, ou ne pût pas vivre content après l'avoir souffert, je le tuerois infailliblement; que je sçavois bien qu'il m'en coûteroit aussi la vie, parce qu'il n'y avoit point d'exemple qu'un homme eût tué un prince du sang impunément, mais que j'aimerois mieux mourir, que d'avoir souffert un affront qui portât une tache à mon honneur; et j'ajoutay que je croyois qu'il n'y avoit personne en France qui eût un entier pouvoir de faire ce qu'il voudroit de moy que le Roy seul; que j'estois d'autant plus hardy sur M. le Prince que je ne l'avois jamais offensé, qu'au contraire je ne l'avois que trop bien servy, et que par l'injuste attachement que j'avois eu pour luy, j'avois ruiné mes biens et ma fortune, et que c'estoit là une belle récompense de me vouloir perdre dans l'esprit du Roy, après que je m'estois réduit dans un estat misérable pour le servir. M. Le Tellier reçut mon escrit et le porta au Roy, qui eut la bonté de le lire tout au long et avec attention, et, après l'avoir lu, il dit à M. Le Tellier : « Voicy qui est bien différent de la plainte que fait « M. le Prince, qui dit tout franc que Coligny dit « partout qu'il le tuera, car Coligny dit : Qu'il n'a « jamais fasché M. le Prince, qu'il sçait bien le respect « qu'il luy doit, qu'il luy a toujours rendu, et qu'il luy

« veut toujours rendre; il dit seulement que si M. le
« Prince luy fait un affront il le tuera; M. le Prince
« n'a qu'à ne point faire d'affront à Coligny, et Coligny
« ne se mettra point en estat de le tuer. » Paroles dignes
du plus grand et du plus juste des Roys qui ayent été,
qui soient, et qui seront jamais. Le Roy dit ensuite à
M. Le Tellier : « Voilà une affaire qui m'embarrasse,
« je veux rendre justice à mon cousin, mais je ne veux
« point faire d'injustice à personne, vous me ferez
« plaisir de trouver quelque moyen de finir et d'ac-
« commoder ceste affaire, il faut proposer cela à M. le
« Prince comme venant de vous; par exemple, le ma-
« réchal de Gramont est fort amy de M. le Prince, il
« aime aussi Coligny, car il m'en a quelquefois parlé,
« il fera que ledit Coligny entrera dans ce qu'il doit
« à la qualité et à la personne de M. le Prince; mais il
« faut aussi que M. le Prince fasse raison à Coligny de
« l'argent qu'il luy retient assez vilainement, car n'est-
« il pas vray qu'il l'a fort bien servy? — Sire, je suis
« obligé, dit M. Le Tellier, de dire à Vostre Majesté
« que la seconde fois que Coligny s'en retourna en
« Flandres trouver M. le Prince, après qu'il eut esté
« eschangé avec le maréchal d'Aumont, je fis, par ordre
« de M. le Cardinal, tout ce qu'il me fut possible pour
« le retirer du service et de l'attachement qu'il avoit
« pour M. le Prince; mais à toutes les offres avanta-
« geuses que je luy fis, il ne voulut pas entendre et ne
« me voulut jamais respondre un seul mot, et s'enfuit
« sans presque me vouloir dire adieu. » M. Le Tellier
se mit à travailler suivant les intentions de Sa Majesté

qu'il cacha à M. le Prince, et luy ayant donné connoissance de tout le reste, il luy dit : « Je vous assure, « Monsieur, que ceste affaire fait peine au Roy, qui veut « assurément vous satisfaire, mais il semble qu'il ayt « peine à maltraiter un homme, qui dit partout qu'il « n'est mal avec vous que parce qu'il s'est donné au « Roy; c'est un prince délicat, et qui croit que son hon- « neur est engagé à ne pas tout-à-fait abandonner ce « gentilhomme; on sçait bien que si vous vous opi- « niastrez, il n'y a point de doute que le Roy ne fasse « tout ce que vous voudrez pour votre satisfaction; « mais cela luy fera de la peine; c'est pourquoy, mon- « sieur, je suis obligé de vous dire, dans le dernier « secret, comme votre serviteur, qu'il seroit à propos « que vous eussiez agréable que quelqu'un de vos ser- « viteurs s'entremist dans ce rencontre, pour obliger « Coligny à se mettre dans le respect et le devoir; par « exemple, M. le mareschal de Gramont, qui est fort « votre serviteur, et qui a d'autre part beaucoup de « pouvoir sur l'esprit de Coligny; il luy fera faire tout « ce qui sera juste et raisonnable, et votre Altesse aura « aussi la bonté de le satisfaire sur certaines choses, « dont la source n'est pas honorable pour vous, car « cela est venu pour de l'argent que les Espagnols ont « donné à Coligny, et qu'il dit que vous luy retenez. » M. le Prince, qui d'un côté fut enragé du peu de satisfaction qu'il recevoit du Roy, et qui de l'autre ne vouloit point donner d'argent, dit à M. Le Tellier : « Mort-Dieu! « Monsieur, je ne suis point de qualité à estre accom- « modé avec Coligny par des mareschaux de France;

« j'ai demandé justice au Roy; Sa Majesté en usera « comme elle le jugera à propos. » M. Le Tellier, en haussant les épaules doucereusement, luy dit : « Mon« sieur, j'avois trouvé cet expédient, comme le plus « propre pour vostre satisfaction, et délivrer le Roy « de la peine que cela luy peut faire, je suis fasché que « cela ne vous soit pas agréable. » M. le Prince, généralement parlant, estoit très fasché qu'on le renvoyât aux mareschaux de France, comme un simple gentilhomme, mais de plus, en particulier, il eut encore esté honteux que cela tombast entre les mains du mareschal de Gramont, qui est extrêmement généreux, et qui luy avoit dit fort souvent, dans le temps que cela s'eschauffoit : « Monsieur, je voudrois avoir donné ces « quinze mille escus, tout musquez, à Coligny pour vous, « et que cela ne fut point arrivé, car il n'est point « avantageux pour vous, qu'on dise par le monde « que vous retenez l'argent d'un homme qui vous a « bien servy, et cela fera aussi peut-estre un mauvais « effect dans l'esprit du Roy, qui regarde à tout de « fort près, et je sçay, de plus, qu'il a de l'inclination « pour Coligny. »

Depuis ce discours avec M. Le Tellier, il ne fut plus parlé de cette affaire; M. le Prince eut la mortification de ne recevoir aucune satisfaction du Roy contre moy, qui est une chose inouïe qu'un premier prince du sang demande justice au Roy d'un gentilhomme, qui l'a voulu tuer, et qu'on ne luy donne pas la moindre satisfaction. Il a mieux aimé n'en point avoir que de me payer les quinze mille escus qu'il me devoit. Je ne crois pas que

dans toutes les histoires il se trouve une chose pareille à cela. Je tins toujours le pavé, allant partout, et M. le Prince roulant toujours les yeux dans la teste, partout où il me rencontroit; il ne me fit jamais ni peur ni mal. Quelque temps après il s'en alla en Bourgogne tenir les Estats, et dès qu'il fut party je pris le temps de faire demander au Roy permission d'aller en Bourgogne, mais il n'y voulut pas consentir, et, dès qu'il fut revenu, je fis encore demander permission d'y aller : « Ha! bon, à cette heure, il y peut aller quand « il voudra : » qui est une marque de sa bonté de ne vouloir pas que j'allasse en Bourgogne dans le temps que le Prince y estoit, de peur qu'il ne me dressât quelque embusche, estant dans la même province que luy, et dont il estoit gouverneur. C'est encore une marque que ce grand homme songe à tout, et qu'il descend dans les intérêts des particuliers, comme s'il estoit un particulier luy-mesme, et qu'il n'eût autre chose à faire; de sorte que cela fait paroistre, non seulement qu'il est généreux, mais encore qu'il a un des plus grands et des plus vastes esprits du monde. Quand nous avons cinq ou six affaires nous en sommes quelquefois assez empeschez, et ne songeons guère aux affaires des autres, et luy qui en a cent mille différentes songe encore à celles des particuliers. Le temps coula jusqu'à l'année 1664. Il fit avant cela un voyage en Lorraine et prit Marsal, où je le suivis [1].

En ladite année 1664, l'empereur Léopold se trouvant extrêmement embarrassé par les desseins et les

[1] Ceci se passait en 1663.

« j'ai demandé justice au Roy; Sa Majesté en usera « comme elle le jugera à propos. » M. Le Tellier, en haussant les épaules doucereusement, luy dit : « Mon-« sieur, j'avois trouvé cet expédient, comme le plus « propre pour vostre satisfaction, et délivrer le Roy « de la peine que cela luy peut faire, je suis fasché que « cela ne vous soit pas agréable. » M. le Prince, généralement parlant, estoit très fasché qu'on le renvoyât aux mareschaux de France, comme un simple gentilhomme, mais de plus, en particulier, il eut encore esté honteux que cela tombast entre les mains du mareschal de Gramont, qui est extrêmement généreux, et qui luy avoit dit fort souvent, dans le temps que cela s'eschauffoit : « Monsieur, je voudrois avoir donné ces « quinze mille escus, tout musquez, à Coligny pour vous, « et que cela ne fut point arrivé, car il n'est point « avantageux pour vous, qu'on dise par le monde « que vous retenez l'argent d'un homme qui vous a « bien servy, et cela fera aussi peut-estre un mauvais « effect dans l'esprit du Roy, qui regarde à tout de « fort près, et je sçay, de plus, qu'il a de l'inclination « pour Coligny. »

Depuis ce discours avec M. Le Tellier, il ne fut plus parlé de cette affaire; M. le Prince eut la mortification de ne recevoir aucune satisfaction du Roy contre moy, qui est une chose inouïe qu'un premier prince du sang demande justice au Roy d'un gentilhomme, qui l'a voulu tuer, et qu'on ne luy donne pas la moindre satisfaction. Il a mieux aimé n'en point avoir que de me payer les quinze mille escus qu'il me devoit. Je ne crois pas que

dans toutes les histoires il se trouve une chose pareille à cela. Je tins toujours le pavé, allant partout, et M. le Prince roulant toujours les yeux dans la teste, partout où il me rencontroit; il ne me fit jamais ni peur ni mal. Quelque temps après il s'en alla en Bourgogne tenir les Estats, et dès qu'il fut party je pris le temps de faire demander au Roy permission d'aller en Bourgogne, mais il n'y voulut pas consentir, et, dès qu'il fut revenu, je fis encore demander permission d'y aller : « Ha! bon, à cette heure, il y peut aller quand « il voudra : » qui est une marque de sa bonté de ne vouloir pas que j'allasse en Bourgogne dans le temps que le Prince y estoit, de peur qu'il ne me dressât quelque embusche, estant dans la même province que luy, et dont il estoit gouverneur. C'est encore une marque que ce grand homme songe à tout, et qu'il descend dans les intérêts des particuliers, comme s'il estoit un particulier luy-mesme, et qu'il n'eût autre chose à faire; de sorte que cela fait paroistre, non seulement qu'il est généreux, mais encore qu'il a un des plus grands et des plus vastes esprits du monde. Quand nous avons cinq ou six affaires nous en sommes quelquefois assez empeschez, et ne songeons guère aux affaires des autres, et luy qui en a cent mille différentes songe encore à celles des particuliers. Le temps coula jusqu'à l'année 1664. Il fit avant cela un voyage en Lorraine et prit Marsal, où je le suivis [1].

En ladite année 1664, l'empereur Léopold se trouvant extrêmement embarrassé par les desseins et les

[1] Ceci se passait en 1663.

tiens et par le comté de Tyrol, et vinrent passer à Raclesbourg, au lieu de Marbourg, parce que le rendez-vous avoit esté changé.

Je débarquai avec l'infanterie à Vienne, en Autriche, capitale de l'empire, et comme la pluspart des soldats avoient leurs armes en assez mauvais estat, tant par leur négligence que par la fraîcheur du Danube, dans lequel mesme ils avoient laissé tomber quelques-unes de leurs armes, l'Empereur nous donna un quartier de rafraîchissement à deux lieues de Vienne, nommé Minquindorff, où, après nous avoir donné quelques jours pour raccommoder nos armes, et nous remettre en bon estat, il desira de voir les troupes du Roy. Ce fut un grand desplaisir pour moy que la cavalerie ne s'y trouvât pas, laquelle il auroit sans doute trouvée bien plus belle que l'infanterie, quoy qu'il parut en avoir esté fort satisfait; et, après avoir fait deux ou trois fois le tour des troupes, il s'en alla disner à Luxembourg, une de ses maisons, où il avoit fait préparer un grand disner pour tous ceux de nous autres qui y voulurent aller. Je ne m'y trouvay pas, parce que j'estois encore foible de la goutte, mais le premier ministre de l'Empereur y régalla fort civilement et fort gayement tous ceux qui y furent. L'Empereur disna seul, car personne ne mange avec luy; ensuite il fut à la chasse, et y mena tous les François qui avoient disné chez luy; et sur le soir, il m'envoya trois cerfs qu'il avoit tué de sa main, deux grands chariots, chargés de toutes sortes d'excellentes provisions, et deux fort beaux chevaux.

Je partis, et, après avoir traversé l'Autriche, partie

de la Hongrie et la Styrie, je trouvay que les armées chrestiennes estoient campées aux environs de Raclesbourg, où la cavalerie françoise me vint aussi joindre. Le lendemain du jour où toutes ces trouppes furent jointes aux armées de l'Empereur, de l'empire et des alliés, on eut avis que les Turcs, commandés par le grand-visir, au nombre de plus de quatre-vingt mille hommes, avoient dessein de passer le Raab, et d'entrer dans les pays héréditaires, par la Hongrie, ce qui fit prendre résolution au comte de Montécuculli, général de l'armée de l'Empereur, de se détacher avec toute la cavalerie pour aller apprendre la marche des Turcs. Il me commanda de le suivre avec les vingt-six compagnies venues d'Italie, les quatorze qui venoient de France n'estant pas encore arrivées. Il ordonna à l'infanterie de le suivre avec le canon et le bagage, marcha en diligence vers Saint-Godard, où il passa le Raab, sur un avis qu'on luy donna que huit ou dix mille Tartares l'avoient passé pour saccager la Hongrie, qui est au-deçà du Raab, et qu'ils n'ont encore jamais passé, au moins depuis plus de cent ans. Il descendit en costoyant la même rivière, et marcha vers Kerment, où il croyoit avoir des nouvelles plus certaines des ennemis.

Comme l'on fut à une demie lieue de cette ville, on entendit tirer plusieurs coups de canon, ce qui nous fit avancer avec plus de diligence; nos généraux furent assez surpris, en arrivant, d'y rencontrer toute l'armée des Turcs qu'ils croyoient beaucoup plus éloignée.

Ils commençoient à asseoir leur camp, et les habitans

de Kerment, avec deux ou trois pièces de canon, du haut d'une meschante tour, qui deffend ce pont, les canonnoient de toutes leurs forces pour en disputer l'entrée et les éloigner du bord de la rivière. On ne pouvoit pas arriver plus à propos, mais Montécuculli auroit bien voulu ne s'estre pas engagé si avant, n'ayant que de la cavallerie, qui faisoit environ en tout douze mille chevaux; cependant, comme il ne pouvoit faire de pas en arrière, sans perdre la réputation des armes chrestiennes, et sans abandonner toute la Hongrie et une partie de l'Autriche, il distribua toute la cavallerie dans ses postes, résolu d'attendre l'événement de cette affaire-là. Notre armée, qui faisoit l'aîle gauche, fut destinée à soutenir les dragons qui gardoient le pont de Kerment, pour deffendre deux ou trois passages au dessus et au dessous.

Cette journée se passa fort doucement; il y eut seulement quelques légères escarmouches de gens qui, par curiosité, approchoient de trop près le bord de la rivière; la nuit mesme fut sans alarmes, et tout le matin fut assez calme; lorsque tout d'un coup, sur le midy, les Turcs commencèrent à tenter le passage.

Leurs premiers efforts furent sur le pont; il n'estoit deffendu de leur costé que par une méchante barricade, sans aucun retranchement, de manière qu'ils n'eurent pas beaucoup de peine à forcer ceux qui la gardoient. Ils s'estoient déjà avancés jusques au milieu, et y avoient planté leurs drapeaux, lorsque j'y arrivay avec mes gardes et vingt volontaires. Ma personne, et ce léger secours, y fit dans un moment changer les choses de

face, car les Turcs, qui en estoient quasi les maistres, en furent chassés avec perte de plusieurs des leurs; de nostre costé, Saint-Heran [1], mon cousin germain, y fut tué, et mon capitaine des gardes blessé.

Les ennemis ne se rebutèrent pas du mauvais succès de cette attaque, ils en entreprirent aussitost une autre, beaucoup mieux concertée, par un endroit où une petite isle rend la rivière fort guéable. Ils y trouvèrent un avantage considérable de leur costé, car ils pouvoient venir sans estre vus jusques sur le bord, au lieu que, du nostre, nous ne pouvions aller à eux, ni mesme nous mettre en bataille qu'à découvert; aussi sçurent-ils bien profiter de cet avantage, car ils bordèrent tout leur costé de mousquetaires, qui faisoient un feu de diable, au lieu que nous n'y pouvions respondre du nostre, faute d'infanterie.

Le sieur de Lachant commandoit la garde de ce jour-là, qui estoit posée sur le bord de la rivière; ce fut donc à luy à souffrir leur premier effort; mais il les chargea si brusquement, tout autant de fois qu'ils voulurent tenter le passage, qu'ils furent obligés de se retirer, et toujours en désordre.

Ce fut à une de ces escarmouches que le comte de Sault fut légèrement blessé, Tréville dangereusement, le chevalier de Saint-Aignan tué. Ce dernier ne fut pas plustost tombé de son cheval, que quatre Turcs se jettèrent dans la rivière le sabre à la main, pour luy

[1] François Charles de Montmorin-Saint-Herem, fut tué en défendant le passage du pont de Kermen, le 27 juillet 1664. (*Père Anselme*, VIII, 820.) On prononçait *Saint-Heran*.

venir couper la teste, mais au lieu de l'emporter, deux des leurs laissèrent la vie sur le bord, et les deux autres furent noyés.

Comme cependant leur mousquetterie nous incommodoit fort, et nous tuoit des hommes dans les escadrons les plus reculés, je donnay deux ordres qui furent cause de l'heureux succès de cette journée; le premier fut de retirer deux petites pièces de canon de la tour de Kerment, et de les faire mener sur le bord de la rivière, et l'autre de faire mettre pied à terre à quelque partie de cavalerie. Ces deux ordres furent en mesme temps exécutés, et, quoique les armes de nos cavaliers ne fussent pas si avantageuses que celles des ennemis, ils firent cependant si grand feu, avec leurs mousquetons, que celuy des Turcs commença à diminuer; celuy du canon y étant joint peu après, ils abandonnèrent le dessein de passer et se retirèrent dans leur camp, laissant aux François l'honneur de la journée.

La nuit se passa sans aucune occasion, mais non pas sans alarmes; au point du jour, l'on vit les ennemis décamper et marcher vers la source de la rivière. Il fut aisé de juger, dès cette première rencontre, que les Turcs n'entendoient rien à la guerre, puisqu'ils ne s'estoient pas opiniastrés au passage dans une occasion si avantageuse; ils avoient là toutes leurs forces assemblées, et nous n'avions à leur opposer qu'une partie des nostres, encore toutes de cavalerie, et par conséquent moins propres à deffendre un passage; ils avoient des rivages et des haies, dont ils se couvroient, et nous estions exposés à leurs coups; ils avoient du

canon dont ils ne se servirent point, qui est le plus grand secours dans ces sortes d'affaires, et nous n'en avions que deux pièces de peut-estre dix ou douze livres de balles; enfin on peut dire que ce fut un aveuglément inouy de leur costé de ne s'estre pas servys des avantages qu'ils avoient, et un bonheur très grand à nous de ce qu'ils se battirent si foiblement, dans une journée dont ils devoient sortir apparemment victorieux.

Dès que les ennemis commencèrent à marcher, le comte de Montécuculli envoya en toute diligence donner avis à l'infanterie, qui estoit retranchée à Saint-Godard, de passer la rivière, ce qu'elle fit pendant toute la nuit, et luy cependant continua avec la cavalerie d'observer les Turcs, qui arrivèrent proche Saint-Godard, le 27 juillet; là, les deux armées commencèrent à se voir toutes deux en présence. A demie heure de là, une autre rivière se jette dans le Raab, qui le grossissoit de la moitié, et en montant un peu au-dessus, ils l'auroient trouvé moins fort; nous marchasmes comme eux. Si les jours précédens nous avions eu le plaisir de voir leur camp de si près que nous distinguions tout ce qui s'y passoit, nous en eusmes ce jour-là un divertissement beaucoup plus agréable, car nous voyions, de quarante pas, défiler tout leur bagage et marcher tous leurs chameaux. Jamais spectacle n'a esté si agréable; tantost nous voyions un monde entier de piétons, tantost des forests de lances, et puis un moment après une foule de cavallerie, et ainsy se succéder les uns aux autres les corps différents qui com-

posoient leur armée, chaque troupe avec une multitude de drapeaux, d'étendarts et de banderolles de différentes couleurs, ou de diverses figures, et une quantité de hautbois, de flutes et de tambours, qui composoient une harmonie assez plaisante, et, quoyque les troupes marchassent sans ordre et sans règle, dans cette confusion même, nous remarquions des beautés dont nous estions charmés.

Comme nous eusmes fait une demie lieue en cet estat, costoyant toujours la rivière, nous trouvasmes celle de Laufaits qui se jette dans le Raab à Saint-Godart. Nous le passasmes sur un pont qu'on avoit fait exprès, tant à cause de la longueur du défilé que parce que nous n'avions décampé qu'une heure après eux, mais M. de Montécuculli, qui avoit bien prévu l'embarras de ce défilé, avoit fait passer fort à propos, dès le soir, les régimens de Nassau, infanterie, et Lorraine, cavallerie. Quand nous arrivasmes en nostre camp, nous trouvasmes les Turcs déjà campés et leurs tentes tendues.

Leur camp, quoy qu'il fut extrêmement serré, tenoit une grande lieue et demie, et on voyoit paroître au-dessus de toutes les autres la tente du grand-visir, dans un parc de très grande étendue, rempli de tentes de toute la maison du grand-visir, qui paroissoient comme de hautes tours auprès des autres de son camp. Là, ils montrèrent pour la seconde fois leur ignorance à la guerre, car, comme ils avoient pris le devant sur nous, ils devoient, d'abord qu'ils furent arrivés au-dessus de Saint-Godart, faire leurs efforts pour passer, où ils

auroient infailliblement réussy, n'ayant à combattre que les deux régimens susdits, qui n'auroient pu estre soutenus que trop tard, à cause de la longueur du défilé. Ce même jour il se rendit un Transilvain, qui donnoit à boire au grand-visir, et un capitaine italien, qui avoit autrefois servy dans les troupes de l'Empereur, et qui, ayant esté pris à Vesprin, s'estoit fait Turc, qui assurèrent tous deux nos généraux que les ennemis devoient, dans le lendemain, faire un grand effort pour passer la rivière et aller à Vienne, ce qui fit que je visitay exactement les passages, et y mis de bonnes gardes.

Les François faisoient l'aîle gauche de l'armée, et j'avois esté chargé, par Montécuculli, de garder la ville et le cloistre de Saint-Godart, qui ne valent rien, et un grand espace de païs, jusques aux troupes de l'armée de l'alliance; l'armée de l'empire estoit au milieu et devoit deffendre ce poste que les Turcs attaquèrent, derrière lequel il y avoit un petit village, d'environ trente maisons, nommé Grostorff, qui estoit séparé d'une rue qui alloit à la rivière et y faisoit un grand gué, dont les bords estoient fort abattus.

L'armée de l'Empereur, qui estoit à la droite, devoit conserver un assez grand pays, mais où il y avoit fort peu de passages; il y avoit même un grand ruisseau, qui séparoit l'armée de l'Empereur d'avec celle de l'empire et des alliés, ce qui faisoit qu'encore que ces deux dernières eussent esté taillées en pièces, celle de l'Empereur se pouvoit retirer sans grand danger et se mettre en sûreté. Les gens déliés et spéculatifs ont jugé

que, le jour de ce grand combat, Montécuculli se conduisit en homme qui vouloit conserver son armée, et ne se soucioit pas trop des autres.

Au dos de nos armées il y avoit un grand bois sur le haut d'une montagne assez relevée, qui serroit un peu nos troupes.

Les choses estoient en cet estat lorsque, la nuit du dernier juillet au premier aoust, les Turcs amenèrent force gabions sur le bord de la rivière, vis-à-vis ce qui estoit gardé par l'armée de l'empire; ils y dressèrent une batterie de quatorze pièces de canon, et en mirent deux autres sur une avance de montagne.

Le matin, qui estoit le premier jour d'aoust 1664, comme j'estois campé sur une hauteur qui descouvroit assez commodément dans le camp des Turcs, je jugeay, par les mouvemens extraordinaires que j'y vis faire, qu'ils se préparoient à quelque attaque. Je descouvris mesme un corps de troupes très considérable qui estoit derrière un bois, sans bransler. Cela m'obligea à monter en diligence à cheval pour en avertir et en conférer avec le comte de Holac, que je trouvay regardant la même chose, avec de grandes lunettes d'approche, qui nous firent encore bien mieux discerner les objets, de sorte que nous ne doutasmes plus de l'attaque, et conclusmes ensemble d'en aller avertir le marquis de Baden, général de l'armée de l'empire. Nous le trouvasmes dans son lit, et, quelque presse que nous luy fissions, pour l'obliger à se pourvoir contre ce péril éminent, nous n'en pusmes tirer autre chose que ces propres mots : « S'ils passent, il faut

« donner dessus. » Nous voyant si mal satisfaits, nous fusmes trouver Montécuculli, auquel nous contasmes l'estat ou estoient toutes choses et la response que le marquis de Baden nous avoit faite. Il haussa les espaules et ne respondit rien : nous nous trouvasmes donc obligés de nous en retourner assez mal satisfaits dans nos quartiers.

Cependant les Turcs, après avoir fait leurs cris ordinaires, mais avec plus d'impétuosité, firent jouer leur artillerie vers les hauteurs. Sur les six heures du matin ils vinrent en foule escarmoucher sur le bord de la rivière pour la reconnoistre de plus près, ce qui fit enfin juger au marquis de Baden qu'il pouvoit estre attaqué. Il en envoya donner avis au comte de Montécuculli qui y envoya pour le fortifier les régimens de Nassau, de Kilmensee, d'infanterie, et celuy de cavalerie de Schmit, qui se mirent à droite; mais tout cela se fit tumultueusement et en désordre, n'ayant pas voulu recevoir et se servir de bonne heure de l'avis que le comte de Holac et moy luy avions donné, trois heures devant.

Enfin, sur les dix heures du matin, les Turcs commencèrent leurs attaques, avec leurs hurlemens ordinaires, et leur grand feu espouvanta tellement l'infanterie, qu'elle se renversa sur la cavalerie et abandonna le passage. Le marquis de Baden et le comte de Waldek firent tous leurs efforts pour les rallier, et en remenèrent quelque corps vers les ennemis pour regagner le poste qu'ils avoient perdu; mais après leur avoir fait une descharge fort légère, ces troupes prirent la fuite

tout de nouveau et abandonnèrent leurs officiers, sans qu'ils pussent, du depuis, en faire retourner au combat la moindre partie.

Les troupes que Montécuculli avoit envoyées à leur secours estoient sur la droite, qui n'eurent pas une meilleure fortune; le régiment de Schmit plia, et les deux d'infanterie venant pour charger les ennemis, s'espouvantèrent tellement de la fuite de leurs camarades, qu'ils laschèrent le pied de leur costé, après fort peu de résistance, où le comte de Nassau fut tué et un nombre infini d'officiers de l'empire, et plus de quinze cents soldats, qui eurent tous dans un moment la teste coupée.

La fuite de cette armée toute entière, ce qui n'eut peut estre jamais d'exemple, augmenta la fierté des ennemis, qui firent une boucherie espouvantable, et commencèrent à s'eslargir dans la plaine, à mesure que le nombre augmentoit, et ne trouvant comme plus de résistance, ils s'emparèrent du village de Grostorff qui estoit entre la rivière et le camp.

Toute l'armée restoit à cheval, chacun dans son poste, mais avec une consternation espouvantable : le comte de Holac, avec ce qui restoit des alliés, fit mine d'aller charger les ennemis, dans le temps que le prince de Lorraine les attaquoit d'un autre costé, mais ils furent repoussés l'un et l'autre si vigoureusement, qu'ils y laissèrent un grand nombre de soldats et d'officiers.

Ce fut alors que Montécuculli se trouva dans une grande perplexité, et quoy qu'en habile homme il le cachât aux yeux de tout le monde, il ne me le dissi-

mula pas, et, au lieu de me donner de ses troupes, il me demanda des miennes dans une conjoncture si pressante.

Quoyque j'eusse bien de la peine à dégarnir mon poste, qui estoit extrêmement dangereux, je ne pus cependant me deffendre de faire marcher les régimens d'Espagny et de Grancey, qui faisoient un bon bataillon; ces deux régimens chassèrent d'abord les Turcs de Grostorff, et les poussèrent jusques dans la place, à la réserve de quelques-uns qui aimèrent mieux se brusler eux-mesmes dans une maison que de se rendre; mais comme ils n'estoient soutenus que de cavalerie allemande qui plia, ils furent obligés de plier à leur tour, et se retirèrent en désordre derrière les hayes.

Les Turcs, cependant, passoient toujours la rivière, et à mesure que leurs forces s'augmentoient, ils s'eslargissoient à droite et à gauche, au lieu que dans nostre armée on voyoit desjà quelque effet de la peur, et les troupes impériales chanceloient dans leurs postes.

Dans cette pressante nécessité, il fut résolu unanimement de faire un dernier effort, et de périr ou de chasser les ennemis; en effet, il n'y avoit point d'autre ressource que celle-là, l'armée de l'empire estoit en fuite, la plusspart des soldats espouvantés, point d'espérance de retraite contre une armée, où il y avoit plus de cinquante mille chevaux.

Il fallut donc que les François se sacrifiassent pour le salut de tous, aussi bien ne pouvoient-ils éviter de

se trouver enveloppés dans la perte commune. Je mis mes troupes en bataille, pour aller aux ennemis. Les Turcs, qui virent bien qu'on les alloit attaquer, commencèrent à faire leur retraite qu'ils font d'une autre manière que les chrestiens, car ils se retirent en reculant en arrière, et montrant toujours le visage aux ennemis, de sorte qu'ils ne donnèrent pas le loisir aux troupes de se mesler avec eux; aussi n'en avoient-elles pas trop envie, mais seulement on les suivit de loin jusques à ce qu'ils se jettèrent tous dans la rivière de Raab, au mesme endroit où ils venoient de la passer. La plus grande partie se noya, et l'autre fut tuée par la descharge que les troupes leur firent, du bord de la rivière, quand ils se furent jetés dedans.

Jamais on n'a vu un spectacle pareil à celuy-là; dans un moment on ne vit plus d'eau, ce n'estoit qu'un cimetière flottant, ou une masse composée d'une multitude de corps d'hommes, d'armes, de chevaux meslés ensemble. Parmi cette confusion de gens qui se vouloient sauver tous ensemble, les uns se trouvoient accablés sous leurs chevaux, les autres emportés par la rapidité de l'eau, et les autres, voulant se sauver, noyoient leurs camarades et se noyoient eux-mêmes. Nos soldats se précipitoient après eux, pour achever ceux à qui il restoit quelque peu d'espérance de salut, et s'il en demeuroit quelqu'un sur le bord, c'estoit pour assommer ceux qui, après bien de la peine, taschoient de gagner le rivage.

Les Turcs perdirent quatre ou cinq mille hommes dans cette occasion, et douze pièces de canon qu'ils

abandonnèrent de l'autre costé du Raab, et que nous prismes en les tirant de nostre costé avec des cordes qu'on y attacha.

Les chrestiens perdirent douze à quinze cents hommes allemands, des régimens de Nassau et autres, qui furent taillés en pièces sans se deffendre, lorsque les mescréans passèrent la rivière.

Depuis cette action, qui fut le 1er aoust 1664, le Grand-Visir, enragé de ce mauvais succès, où il perdit la fleur des jannissaires et quelques bassas, demeura deux ou trois jours à faire bonne mine et à nous canonner; après avoir néanmoins resserré son camp et quitté la moitié du terrain qu'il occupoit, tant cette perte l'avoit espouvanté; mais, de nostre costé, nous avions de si meschantes troupes, et en si petit nombre, que nous ne pusmes rien entreprendre.

Les troupes de l'Empereur doivent estre exceptées du nombre des meschantes troupes, car elles estoient fort bonnes, mais l'armée de l'empire ne valoit rien, et celle de l'alliance ne consistoit qu'en celle de France, car le reste estoit entièrement ruiné.

D'autre part, ce vieux renard de Montécuculli eut bien voulu, sans préjudice des intérêts de son maistre, que les troupes de France eussent reçu quelque grand échec, principalement après le combat, où elles acquirent une très grande gloire, et donnèrent une grande jalousie à l'Empereur et à ses troupes, lequel Empereur eut une fort grande joye de se voir délivré de nous par les ordres que le Roy nous envoya de retourner en France.

Voicy un secret que personne n'a sçu que moy, c'est

que tout le monde s'est imaginé que Sa Majesté n'avoit rappelé ses troupes qu'après que la paix fut faite avec le Turc, mais il est certain que le Roy n'avoit aucune nouvelle de cette paix, quand il retira ses troupes, et que c'estoit par un mescontentement particulier du mauvais traitement qu'on leur avoit fait. Mais dès que l'Empereur, ou son conseil (car c'est un bon prince), sçut l'ordre que nous avions de nous retirer, les choses changèrent de face, et jamais troupes n'ont esté si noblement, ou si généreusement régalées qu'elles le furent au retour, où rien ne manqua; tout fut fourni magnifiquement, vivres, chariots, logemens excellens et fort au large, petites journées, festins perpétuels, abondance de chair et de poisson, et de tout.

Nous prismes nostre route de Presbourg, par la Moravie, la Bohême, l'évêché de Ramberg, le Bas et le Haut-Palatinat, et nous vinsmes repasser le Rhin, entre Spire et Philisbourg, au même endroit où nous l'avions passé pour commencer nostre heureux voyage, qui sera éternellement à l'honneur de Louis XIV et de la nation françoise, et au grand avantage de la chrestienté, en particulier de l'Allemagne, et surtout de la Hongrie, qui eust esté entièrement saccagée, si nous eussions perdu ce combat. L'Empereur n'ayant point d'autre armée considérable, je ne sçay pas trop bien ce qu'il eût pu faire pour se tirer d'une aussi meschante affaire.

L'Empereur envoya, pour nous accompagner, le comte de Schellard, homme de qualité, qui avoit espousé la fille du feu général Beq. Il tenoit tous les jours une table de trente oouverts, mais on y mangeoit

fort peu, parce que tout le monde estoit si bien logé et si bien accommodé, chascun chez soy, que chascun se reposoit et demeuroit à se réjouir en son particulier dans son quartier; les logis, outre cela, estoient fort éloignez les uns des autres. On prenoit quelquefois jusqu'à soixante villages pour logement; cela estoit à nostre discrétion de séjourner ou de marcher, car le païs nous estoit abandonné, mais je puis dire que les troupes y vivoient avec grand ordre, et qu'en ayant des ordres exprès du Roy et très souvent réitérez, j'y garday une si grande discipline, et avec une grande sévérité (qui estoit très nécessaire en cette occasion), que les troupes, qui ne demandent que le désordre et le pillage, m'en sçurent fort mauvais gré, et se plaignoient fort de moy sur des sujets inventez et faux, dont je ne me mettois guère en peine, pourveu que le Roy fut satisfait.

Mais si les troupes du Roy donnèrent de la jalousie à l'Empereur, celui qui les commandoit en donna bien davantage aux ministres de France, qui ne pouvoient s'accommoder de la confiance que le Roy prenoit en moy, et de l'inclination que Sa Majesté témoignoit avoir pour moy, qui, ayant esté nommé du seul choix du Roy, et n'ayant, ni ne voulant avoir d'autre protection auprès du Roy que le Roy luy-mesme, j'esprouvay que c'est une fort dangereuse maxime à un particulier de ne s'attacher qu'au Roy et de ne vouloir dépendre des ministres qu'en tout bien et en tout honneur, car tost ou tard ces Messieurs-là viennent à bout, et trouvent le moyen de traverser les honnestes

gens, qui ne le sont jamais pour eux, quand ils ne sont point créatures de ceux qui gouvernent les affaires, et qui ne sçauroient souffrir qu'autres que leurs créatures fussent employées dans le service.

J'arrivay à la Cour au mois de janvier 1665. Je vins mettre pied à terre chez M. Le Tellier, qui n'estoit pas content de moy, à cause de plusieurs démeslés que j'avois eus avec un nommé Robert, parent dudit sieur Le Tellier. Je fus confirmé dans l'opinion que j'avois conçue que, quand on n'est pas créature et très humble valet des ministres, c'est temps perdu de s'attacher au service des Roys[1]. Je fus voir le mien dès le jour mesme, au soir; il m'ordonna de l'aller trouver le lendemain à dix heures du matin, pour avoir l'honneur de l'entretenir, et luy rendre compte de mon voyage. Je fus parfaitement bien traité durant deux ou trois heures que j'eus l'honneur d'entretenir Sa Majesté teste à teste; le Roy me parut extrêmement satisfait de tout ce que j'avois fait et de la conduite que j'avois tenue, et il me dit qu'il me vouloit encore parler et m'entretenir, ce qui ne fut pas fait. Il m'a toujours fait depuis fort bon visage, et il avoit beaucoup d'inclination pour moy, mais les intrigues de M. le Prince, et plus que tout la jalousie des ministres, ont coupé chemin aux faveurs que Sa Majesté me vouloit faire, et qu'il m'auroit faites, me l'ayant promis de fort bonne grâce.

[1] Bussy-Rabutin a parlé de cette circonstance, qui nuisit beaucoup au comte de Coligny. « Il s'étoit brouillé, dit-il, avec un intendant « d'armée que M. Le Tellier lui avoit fort recommandé. » (*Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*. Amsterdam, 1731, II, 303.)

Une troisième chose m'a encore esté beaucoup nuisible, c'est la goutte qui me persécute tellement que je ne suis plus en estat de servir; mais j'aurois esté fort bien en estat de recevoir les grâces et les establissemens que le Roy m'auroit voulu faire. J'attendis trois ou quatre ans, sans jamais rien demander, et comme je vis que la goutte consommoit mon corps, et que le séjour de la Cour me ruinoit, car quand on n'a point de bienfaits du Roy, on n'y sauroit demeurer sans s'y ruiner; je pris la résolution, sans me plaindre et sans rien dire, de me retirer chez moy, et d'y vacquer au rétablissement de mes affaires et de ma santé. Je partis pour cet effet de Paris avec ma famille, mon train, et tous mes meubles, et fort peu d'argent, pour m'en aller en Champagne; et depuis ce temps-là, j'ay passé une des parties de l'année, tantost en Champagne, chez ma femme, tantost en Bourgogne, chez moy, joyeux et content, si la goutte ne m'avoit accablé et mis depuis un an hors d'estat de marcher. Je n'ay pas laissé d'aller de temps en temps à Paris et à la Cour, où le Roy m'a toujours fait fort bon visage et a fait de fort bonne grâce beaucoup de choses dont je l'ai prié dans mes affaires particulières. Mesme, en l'année 1675, il eut la bonté d'accorder à mon fils aisné l'abbaye de Saint-Denis, de Reims, que M. l'évesque d'Évreux[1] avoit remise ez mains de Sa Majesté à cet effet. C'est une bonté que ce prélat a

[1] Henri Cauchon de Maupas Du Tour, abbé de Saint-Denis de Reims et de l'Isle Chauvet, en Poitou, fut promu à l'évêché d'Évreux en 1664, et mourut en 1680. Il était oncle de la comtesse de Coligny.

eue et qui est digne de sa générosité. C'est le plus honneste homme et le meilleur parent qui fut jamais, de sorte que je luy ay l'obligation toute entière d'avoir bien voulu se dépouiller de ce beau bénéfice; qui vaut quinze mille livres de rente. Il faut avouer aussi que, tous les bénéfices dépendant du Roy, je ne l'aurois pas pu avoir sans la bonté que Sa Majesté a eue de l'accorder à mon fils.

Maintenant je traisne ma vie avec un esprit gaillard dans un corps fort usé. Je passerois ce reste de vie fort heureusement, si j'avois un peu de santé, mais pour m'exempter un peu de la goutte, qui pourtant ne m'en persécute guère moins, je me suis réduit depuis deux ans à ne manger viande, ni boire vin. Je n'ay pu me mettre au lait, parce que j'y ay une aversion naturelle. Du reste je suis guéry, Dieu mercy, de l'ambition; je restablis le mieux que je peux mes affaires; mes enfans seront assez accommodez et je ne suis pas pauvre. Nous laissons jouir M. d'Évreux du revenu de l'abbaye de Saint-Denis, par une juste reconnoissance, et pour ce qui est de notre revenu temporel, il peut aller à près de trente mille livres de rente. Il y a une partie de notre bien qui donne de la peine à jouir, parce qu'il est meslé dans les affaires du duc de Lorraine, notre parent. Cela nous embarrasse de temps en temps, mais j'en viens toujours à bout, par la bonté du Roy et les assistances de M. Colbert. J'espère que la paix, qui est faite, nous donnera lieu de sortir tout-à-fait d'affaires, et d'assurer nos biens à nos enfans, sans leur laisser aucun embarras; car la suite du

temps fait qu'il en survient assez dans le monde; et pour ce qui est de moy, au lieu de me plaindre de la fortune et du Roy, je m'en veux louer, et dire les bienfaits que j'ay reçus, non pas de luy, mais de son règne.

En 1652, mon père estant venu à mourir, on me fit (quoique ennemy) donner la récompense, et mesme le brevet de guidon de la compagnie des gendarmes du Roy, qui me fut taxé à cinquante mille escus [1]; je tiray encore de la charge quinze mille escus qui font en tout soixante-cinq mille escus; la Reyne-mère me donna encore le gouvernement d'Autun, qui vaut environ quatre mille escus, plus le baillage de Charollois, qui vaut deux ou trois mille escus. J'ay eu une autre fois sept mille escus, et le Roy m'a fait toucher d'une rente que j'ay sur l'hostel de ville environ cent mille francs que je n'aurois jamais eus sans luy, parce qu'elle estoit saisie par les créanciers de la maison de Lorraine, dont elle vient, et dont le duc de Lorraine est garant; de sorte que voilà environ cent mille escus que j'ay eus des bienfaits du Roy; il est vray que les cent mille francs sont à condition de les rendre, si j'y estois condamné, mais il en faut toujours revenir à ce que j'ay desjà dit, qui est que le duc de Lorraine est mon parent, et qu'il aura bien le moyen de payer, et surtout la paix estant faite.

Voilà l'état de ma santé, de mes affaires, et de la disposition de mon esprit; je n'en serois pas trop mal satisfait, si j'en avois une autre bien plus nécessaire, qui est celle de songer à mon salut; il est désormais

[1] Voyez plus haut, page 50.

temps d'y penser, car estre malsain et avoir soixante ans passés, depuis six mois, et par dessus cela une goutte terrible qui m'a estropié un genou et la moitié des doigts des deux mains; c'est un sujet assez raisonnable pour faire des réflexions sur le paradis, et sur l'enfer; mais quoy? on a bien de la peine à dépouiller le vieil Adam pour se revestir de la livrée d'un vray chrétien. J'espère que Dieu me fera la grâce de prendre le party de le servir, comme j'y suis obligé par tant de raisons qu'il me seroit impossible de les pouvoir compter; car outre les obligations générales, j'en ay encore de bien particulières de m'avoir conservé dans tant de périls dans lesquels je fusse mort, et mort infailliblement damné, si j'y eusse succombé; et maintenant ce ne sera que ma faute si je ne me sauve pas. Grand Dieu! donnez-moi la grâce d'y travailler de ma part, et ayez la bonté de faire le reste.

Fait au Cosson, le 5 de juillet 1678.

Signé Coligny.

Je me trouve obligé de faire connoistre de nouveau que, quand on a suivy un bon maistre, on ne manque jamais de s'en bien trouver; le Roy, outre l'abbaye de Saint-Denis de Reims qu'il me donna pour mon fils, en 1675, m'a encore donné, au mois d'octobre dernier (1680), l'abbaye de l'isle Chauvet, en Bretagne, vacante par la mort de M. l'évesque d'Évreux[1],

[1] Il périt d'une chute, ayant été emporté par ses chevaux. (*Petits Mémoires.*)

dernier paisible possesseur, sans en avoir esté importuné, de sorte que j'ay des obligations à ce grand Prince, le meilleur de tous les hommes, qui ne se peuvent exprimer, de ce que n'estant plus en estat de le servir, il continue tous les jours à me faire de nouvelles grâces, et ceux qui ont cru que l'autre abbaye m'avoit esté donnée à la considération de M. d'Évreux, ne pourront pas dire la mesme chose de celle-cy, que je n'ay obtenue que trois mois après sa mort, et rien n'y peut estre entré que la considération et la bonté que Sa Majesté me fait l'honneur d'avoir pour moy.

Fait ce 26e février, au Cosson, l'an 1681.

Signé Coligny.

CECY EST MON TESTAMENT.

In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti.

« L'estat des affaires et de mes dispositions estant changé par la mort de celuy de mes enfans que je destinois à suivre la profession des armes [1], comme ses prédécesseurs et moy avons fait, et à succéder aux biens que j'ay acquis, tant de mes père et mère que de mes travaux et bienfaits du Roy, mon maistre, j'ay reconnu par des marques infaillibles que Dieu veut que le nom et la maison de Coligny prennent fin dans ce siècle et dans ce temps icy; sur quoy, pour m'accommoder et me soumettre autant qu'il m'est possible aux décrets de la divine Providence, j'ay résolu de faire mon testament et ordonnance de dernière volonté, en la manière qui s'ensuit :

« Je révoque tous testamens que je peux avoir faits jusqu'à présent, et entends que celui-cy seul subsiste et ait lieu et force. Comme je me trouve dans un âge avancé, que j'ai fait quantité de voyages, et essuyé beaucoup de divers périls, aventures et blessures, qui m'ont souvent obligé à faire des testamens, dont je ne peux sçavoir ni le lieu ni le nombre, je me contente en termes généraux de révoquer tous testamens

[1] Le comte de Coligny perdit son plus jeune fils, le 30 juillet 1682. Il n'avait que quinze ans, et devait suivre la profession des armes, l'aîné ayant choisi l'état ecclésiastique.

faits, où ces paroles ne seront pas contenues : *Nolite confidere in principibus, in quibus non est salus* [1].

« Le nombre de ce qui reste de ma famille consiste en quatre enfans, sçavoir : Gaspard Alexandre de Coligny, abbé des abbayes de Saint-Denis de Reims et de l'isle Chauvet, et trois filles, dont l'aisnée s'appelle mademoiselle de Coligny, qui n'est point encore nommée, la seconde s'appelle mademoiselle Du Tour, qui n'est pas nommée, non plus que sa sœur aisnée, et la troisième s'appelle mademoiselle de Sémur, qui est nommée et s'appelle.... [2].

« La grande apparence qu'il y a que mon fils demeurera ferme dans le choix qu'il a fait de luy-mesme de

[1] Le texte choisi par le comte de Coligny exprime la pensée qui domine dans ses Mémoires, et qu'il a développée en les commençant (voyez page 2). On prenait alors assez souvent la précaution d'insérer, dans les testaments olographes, un texte de l'Écriture sainte, avec une clause qui annulait les actes de dernière volonté, dans lesquels il serait omis. Nous en avons eu sous les yeux un exemple d'autant plus singulier, qu'il s'est rencontré dans la même famille. Louise Françoise de Bussy-Rabutin, marquise de Coligny, craignait, et peut-être en avait-elle de puissantes raisons, que son père ne lui dictât des actes de dernière volonté. Pour parer à ce danger, elle inséra la clause suivante dans son testament du 8 septembre 1685 : « C'est icy mon testament que je « veux estre exécuté et valoir après ma mort, renonçant à toutes autres « dispositions à cause de mort, que je pourrois avoir faites cy-devant, « et à toutes celles que je pourrois faire cy-après, ou par force, ou « par des considérations aultres que je ne prévoy pas, lesquelles dis- « positions, aultres que celles-cy, je rends dès à présent nulles et de « nul effet, à moins que ces mots ne s'y trouvent : *Si Dieu est pour « moy qui sera contre?* quand même par les dispositions que je pour- « rois faire à l'avenir je renoncerois précisément à toutes clauses déro- « gatoires, etc. »

[2] Le nom est en blanc dans le manuscrit.

l'état ecclésiastique, librement et sans aucune contrainte, ce que je luy conseille sincèrement, comme le meilleur amy qu'il ait au monde, et qui par un grand âge et une grande expérience que j'ay des choses du monde et des misères de la vie, joint à la connoissance que j'ay que la révolution et la fin de la maison de Coligny sont arrivées, ce dont je pourrois donner beaucoup de preuves palpables, qui ne serviroient qu'à remplir le papier, et qui ne sont pas nécessaires à rapporter. Je dis donc que je conseille à mon fils, de demeurer dans l'état ecclésiastique, et sur ce pied-là, je fais la disposition de mes biens ainsi qu'il s'ensuit :

« Premièrement, en cas que mon fils continue à demeurer ferme dans la profession ecclésiastique, et considérant qu'en ce cas il a assez de biens pour subsister honorablement, tant de ses abbayes que de la donation qu'Anne Du Tour, sa mère, luy a faite de la terre et seigneurie de Cosson, en Champagne, je donne à mondit fils, Gaspard-Alexandre de Coligny, la somme de quarante mille livres, une fois payée, à prendre sur tous les effets les plus liquides de mes biens, de laquelle somme je le fais et institue mon héritier particulier.

« Je fais pareillement et institue mon héritière particulière mademoiselle Du Tour, ma fille, de la somme de trente mille livres, à prendre aussi sur les plus clairs effets de mes biens ; et aussi pareillement je fais et j'institue héritière mademoiselle de Sémur, Françoise de Coligny, ma fille, de la somme de vingt mille livres, à prendre aussy sur tous les plus clairs effets de mes biens, tant meubles qu'immeubles, et sans

estre sujets à aucunes dettes. Toutes lesquelles sommes seront payées, pour une fois, par mes héritiers universels, ci-après nommés; et de tous mes biens généralement, tant meubles qu'immeubles, je fais, nomme et institue mon héritière universelle mademoiselle de Coligny, ma fille aisnée, par manière d'institution et de substitution, avec prohibition et défense d'aliéner aucun meuble ni immeuble de ma succession, et avec défenses de faire aucun inventaire.

« Que s'il arrive que contre mon advis et contre ses propres intérests, tant spirituels que corporels, Gaspard-Alexandre de Coligny, mon fils, vienne à vouloir quitter la profession ecclésiastique, ce que Dieu ne veuille pas permettre par sa bonté et miséricorde, ne voulant pas néanmoins le deshériter, ni luy faire préjudice, l'aimant chèrement, en cas, dis-je, que mon fils veuille quitter l'Église, ou du moins la profession ecclésiastique, à laquelle il est si propre, et où il fera infailliblement mieux son salut, et sera mille fois plus heureux que dans le monde et dans la Cour, qui ne sont tous deux pleins que de trahisons, de misères, d'inquiétudes et de vices horribles, je l'institue mon héritier universel de tous les biens dont je mourray vestu et saisy, aux mesmes clauses, conditions, institutions et substitutions cy-devant mises pour mademoiselle de Coligny, ma fille aisnée, laquelle j'institue et fais mon héritière particulière, en ce cas, de la somme de cent mille livres, à prendre sur tous les plus clairs effets de mes biens. J'ordonne que mon fils choisira et prendra le party de l'Église, ou du monde, un an après

ma mort, à compter du jour qu'elle arrivera, et que, cette année finie et révolue, il ne pourra plus profiter de la substitution présente en sa faveur, et qu'il sera obligé de s'en tenir à la somme de quarante mille livres, comme j'ay dit cy-devant; car il ne seroit pas juste qu'il jouist en mesme temps des biens de l'Église et de ceux de ma maison, et que demeurant longues années dans l'incertitude de son choix, il empeschast l'establissement de mes autres enfans; en cas donc qu'il ait choisy dans l'année susdite de prendre ma succession et de quitter l'Église, je luy substitue sa sœur aisnée, mademoiselle de Coligny, en cas qu'il vienne à mourir sans enfans [1], et

[1] Gaspard de Coligny, usant de l'option que son père lui avait laissée, remit au Roi ses bénéfices et prit l'épée. Voici ce qu'on lit dans des Mémoires récemment mis au jour : « Comme l'abbé de Coligny pa-« roissoit ferme dans sa résolution, après la mort de son père, made-« moiselle de Coligny, qui d'ailleurs étoit belle et bien faite, parut « dans le monde comme un grand parti, et le marquis de Nesle, qui « passoit aussi pour être fort riche, l'ayant fait demander en mariage, « l'affaire fut conclue au contentement de tout le monde. Mais mal-« heureusement l'abbé de Coligny changea de résolution, et, après « avoir balancé quelque temps, il quitta ses abbayes pour prendre « une épée. Quoique cela eût fort changé la destinée de mademoiselle « de Coligny, le marquis de Nesle vouloit toujours l'épouser, mais on « avoit bien de la peine à croire que son père, M. le marquis de Mailly, « et encore moins la marquise, sa mère, voulussent consentir à ce « mariage. » (*Mémoires du marquis de Sourches,* publiés pour la première fois par Adhelm Bernier. Paris, Beauvais, 1836, in-8°, II, 214.) Ce mariage eut cependant lieu, et le contrat en fut passé le 22 avril 1687, mais cette union dura peu. Blessé au siége de Philisbourg, le marquis de Nesle mourut à Spire, le 18 novembre 1688, sans laisser de postérité, et la marquise, sa femme, le suivit de bien près, car elle mourut à l'âge de vingt-six ans, le 17 août 1693. Quant à l'abbé, devenu *comte de Coligny,* il fut mestre de camp du régiment de Condé-cava-

à elle, mademoiselle Du Tour, et à mademoiselle Du Tour, mademoiselle de Sémur, et en cas qu'ils viennent tous à mourir sans enfans, et leurs enfans sans enfans, je choisys et nomme pour mes héritiers universels les pauvres du grand Hôtel-Dieu de Paris, avec défenses à tous d'aliéner, de vendre, ni de partager aucunes des terres dépendantes, ou voisines de la Motte-Saint-Jean, ny aucun des meubles ni des bestiaux que je veux et entends qui demeurent unis à ladite terre, sans en estre jamais séparés, tant que la présente substitution aura lieu.

« Je veux estre enterré dans ma chapelle de la Motte-Saint-Jean, avec le moins de cérémonie que faire se pourra, ce que je laisse pourtant à la discrétion de ma femme, si elle me survit, ou de mes enfans. Je désire que, quand je seray mort, on fasse faire pour le salut de mon âme, qui en aura bon besoin, trois anniversaires : sçavoir, un en l'abbaye de Saint-Denis de Rheims, un à la Motte-Saint-Jean, et un autre au couvent des Picpusses de Digoin, en Charollois, et trois aumosnes universelles, qui seront faites à la Motte, les trois premiers jours des mois, ensuite de celuy dans lequel je seray décédé, à la manière et de la mesme façon de celle qu'on fait le jeudy de devant la Saint-Simon et

lerie, et mourut à Reims le 14 mai 1694, à l'âge de trente-deux ans, sans laisser d'enfants de son mariage avec Marie-Constance-Adelaïde de Madaillan, fille du marquis de Lassay. Ce mariage n'avait pas été heureux, ainsi qu'on peut le voir dans les lettres de madame de Coligny adressées à son père, que celui-ci a publiées dans la seconde partie de son *Recueil de différentes choses*, édit. in-4°, imprimée sous ses yeux dans son château de Lassay, vers 1727.

Saint-Jude, à la Motte-Saint-Jean, le tout pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence de fondation.

« Je veux et ordonne que madite héritière, ou mondit héritier, fassent bâtir, avec mes neveux, un hôpital à la Motte-Saint-Jean, suivant l'intention et la disposition de mon père, qu'ils sçavent fort bien, qui est chez un notaire à Bourbon, et que nous avons grand tort de n'avoir pas fait. Je les en charge et la conscience de monsieur le marquis de Coligny [1], mon neveu, de la faire exécuter.

« Je donne et lègue à chacun de mes domestiques, qui seront à mon service, une année de gages, outre ce qui leur sera dû au jour de mon décès.

« J'ordonne à mes enfans, s'ils trouvent que je possède quelque chose injustement, de le restituer, et de remettre aussi à mes sujets toutes les obligations qui seront au-dessous de vingt-cinq livres, par manière de charité, toutes lesquelles choses en général et en particulier, je veux et entends qu'elles soient exécutées selon leur forme et teneur.

« Fait à la Motte, en pleine santé, et dans le meilleur sens que j'aye eu de ma vie, le vingt-neuf novembre mil six cent quatre-vingt-deux; escrit et signé

[1] Gaspard de Coligny-Saligny, marquis de Coligny, neveu du comte de Coligny. Il paraît qu'après la mort du *marquis de Coligny*, qui avait épousé la fille aînée du comte de Bussy-Rabutin, et dont le fils a porté le titre de *comte de Langheac*, le marquis de Saligny reprit le titre de *marquis de Coligny*, sous lequel son oncle l'a ici désigné. Le marquis de Coligny avait accompagné le comte dans l'expédition de Hongrie; il est mort sans avoir été marié, et la comtesse de Montpeyroux, sa sœur, a été son héritière.

de ma main. Je donne la jouissance du revenu de tous mes biens à ma femme, sa vie durant, en cas qu'elle ne se remarie pas [1].

« *Signé* COLIGNY. »

C'est pourquoy je conseille à tous ceux qui verront cecy, s'ils veullent estre plus soigneux de l'utile que de l'honneste, de s'attacher toujours aux ministres préférablement à toutes choses et au Roy mesme; car, qui est bien avec les ministres, est toujours bien avec le Roy; pour moy, qui ay toujours suivy la maxime de ne m'attacher qu'au Roy, je ne m'en repens pas, quoyque je m'en sois fort mal trouvé, sans m'en plaindre de mon bon maître, que j'ayme et aymeray, quelque peu de bien que j'en aye reçu. Je ne me suis jamais plaint que d'un homme, et avec raison, qui est ce b..... et ingrat de prince de Condé, qui est le plus meschant homme du monde, malicieux, ingrat, avare, traistre, et qui n'a rien que de mauvais en luy et d'infâme, si vous en ostez la science militaire, accompagnée pourtant de plus de valeur que de grande science ny jugement, et qui n'a jamais gagné de victoire qui n'ayt plus cousté à la France qu'elle ne luy a profité, car c'est un bourreau qui envoye les gens à la boucherie, le plus souvent très mal à propos, témoin Senef; il est vray qu'il paye aussy de sa personne, mais ce n'est pas le tout, il faut autre chose que de ne songer qu'à faire tuer des gens; aussy le Roy ne se sert plus de ce boucher-là,

[1] Anne de Maupas Du Tour, comtesse de Coligny, mourut au château de La Motte-Saint-Jean, le 16 mai 1683. (*Petits Mémoires.*)

et fait fort bien; car il faut qu'un b..... comme luy trouve enfin du malheur et en porte aux autres. Il a en son temps plus fait tuer de François, luy seul, que vingt des meilleurs généraux qui ayent esté en France, depuis trente ans. M. de Turenne, qui a plus rendu de services en deux campagnes, que le prince de Condé en toute sa vie, n'a pas tant perdu de gens dans les trois batailles qu'il donna, les deux dernières campagnes, ny dans toutes celles qu'il a données en sa vie que ce b..... de Condé en a fait périr dans les deux combats de Fribourg et de Senef, parce que M. de Turenne avoit une grande connoissance du pays, qui est une qualité essentielle, et l'autre est un étourdi et un écervelé, qui, sans aucune considération du pays où il se trouve, et sans humanité, envoye les gens à la boucherie.

FIN DES MÉMOIRES DU COMTE DE COLIGNY.

LETTRES

DU

COMTE DE COLIGNY

ET DE SON FILS

AU COMTE DE BUSSY-RABUTIN.

I. DU COMTE DE COLIGNY AU COMTE DE BUSSY-RABUTIN [1].

A Presbourg, ce 11 octobre 1664.

Vous êtes trop bon de vouloir un petit moment songer à moy; j'ay esté si occupé toute cette campagne que je n'ay pu vous rendre compte de tout ce qui se passoit en Hongrie.

Le Roy m'a envoyé un courrier en toute diligence pour m'ordonner de partir le 15 de ce mois, avec le corps que je commande, pour retourner en France; mais comme il y a bien des choses à ajuster par nos

[1] Cette lettre a été imprimée dans l'édition originale des *Mémoires du comte de Bussy-Rabutin*, Paris, 1696, in-4°, II, 388. Elle est aussi dans l'édition de ces Mémoires, Amsterdam, 1731, 3 vol. in-12, II, 303; mais elle a été supprimée dans l'édition d'Amsterdam, Gosse *junior*, 1768, 2 vol. in-12.

routes, je crains de ne pouvoir exécuter ponctuellement les ordres de Sa Majesté.

Nous allons bien pâtir dans une si longue marche, et dans la plus rigoureuse saison, tandis que vous serez en ruelle, auprès d'un bon feu, à tirer une prime, ou à faire quelque autre chose. Je ne vous porte point d'envie et souffre mes peines de bon cœur; je voudrois même qu'elles eussent esté plus longues. Nous avons esté si sots que nous avons fait la paix d'Hongrie; il en est pour nous de cela comme M. de Bassompierre jugeoit quand La Rochelle seroit prise. J'ay pourtant affaire à un homme bien reconnoissant, et qui me traite de la plus agréable manière du monde. Il m'avoit donné généralement la disposition de toutes les charges de mon armée, ce qui n'a jamais esté fait à aucun général, de sorte que dans le peu de temps que j'ay esté icy, j'ai donné deux compagnies de chevau-légers. J'ay esté bien tenté d'en prendre une pour moy, en imitant celui qui se fit pape [1]; car peut-être que je n'auray rien de si bon; outre que j'ay esté dix-huit ans capitaine de cavalerie, j'auroys esté bien aise d'avoir cela pour m'amuser; mais enfin je ne l'ay pas fait.

Vous croyez peut-être que je n'ay rien à faire, parce que je vous escripts une longue lettre, mais voicy la quarantiesme que j'escripts de suite, parce que je dépesche demain le courrier du Roy, et je seray bien aise qu'il vous porte des nouvelles fraîches de votre, etc.

[1] Sixte-Quint.

II. DU COMTE DE COLIGNY A ..... [1].

A Presbourg, ce 12 octobre 1664.

Puisque vous voulez apprendre de moy le détail de ce qui se passa à Saint-Godart, vous saurez que le détachement fut fait à bastons rompus, régiments après régiments, une heure ou une heure et demie les uns après les autres. Dès que j'en eus détaché deux je dis à La Feuillade, qui étoit de jour, qu'il falloit qu'il y allast. Il y alla et me vint redire un moment après que les Turcs avoient repassé la rivière, je luy respondis que j'avois peine à le croire, et qu'il s'y en retournast. De là à quelque temps, moy toujours à la veille d'estre attaqué par toute l'armée des Turcs, en bataille devant moy à la portée du mousquet, on m'envoya demander un troisième bataillon que je menay alors moy-mesme. Je trouvay tous les généraux des armées en conseil sur ce qu'ils auroient à faire; et, comme nous consultions là dessus, le comte de Valdeck, général de la cavalerie de l'empire, me vint dire en grande hâte que les

[1] Cette lettre n'a jamais été imprimée. Elle se trouve dans le manuscrit des Mémoires de Bussy-Rabutin, copié par le comte de Langheac, son petit fils, tom. III, f° 3 v°. Bussy ne nomme pas celui à qui elle a été adressée, mais il dit qu'il en a pris copie sur l'original. J'ai indiqué ce manuscrit des Mémoires de Bussy dans mon édition des lettres de madame de Sévigné, Paris, Blaise, 1818, pag. 43 de la Notice bibliographique. Je ne connaissais pas alors l'écriture du comte de Langheac.

Turcs alloient attaquer mon poste. J'y courus en diligence, et je trouvay qu'ils avoient fait quelque mouvement, mais qu'ils n'attaquoient pas. Je m'en retournay fort vite, et en un demi-quart d'heure que je mis à aller et venir, je trouvay que les Turcs s'étoient tous enfuis d'eux-mêmes, sans tirer, ni qu'on leur tirât un coup de mousquet.

Voilà comment l'affaire s'est passée, et si brusquement, que pas un seul officier général des trois armées ne s'y est trouvé. Et quand La Feuillade envoye des gazettes dans lesquelles il dit qu'il a fait des merveilles, il a menti, car c'est le plus grand poltron de France. Adieu.[1]

[1] Bussy, à la suite de sa copie, a mis cette observation:
« Ce qu'on peut dire sur cette lettre, c'est que Coligny étoit trop
« en colère quand il l'avoit écrite, mais que La Feuillade aussi n'avoit
« pas si bien fait à Saint-Godard qu'il l'avoit mandé. »

III. DU COMTE DE COLIGNY AU COMTE DE BUSSY-RABUTIN [1].

A Paris, ce 15 mai 1667.

Je vis hier entre les mains de madame Du Bouchet [2] un caractère qui m'a tousjours plu, mais qui me fust plus agréable que jamais par les marques de vostre souvenir qui me sont chères au dernier point. Cela augmente la honte que j'ay d'estre demeuré pour vous dans un si long silence. Mais la peur de ne pouvoir pas assez bien dire combien je vous aime et combien je vous honore, m'a empesché de vous escripre, plus tost que ma paresse; et de plus il me semble que je dois estre en un certain estat auprès de vous, que je n'ay pas trop besoin de vous faire souvent des compliments pour vous persuader que je suis à vous plus qu'homme qui vive. Par-dessus tout cela je suis un peu glorieux : j'enrage que mon style et mon génie soient si fort inférieurs aux vostres, et je souffre de la peine que vous auriez de perdre un moment de temps à ne rien voir de tout ce que je voudrois que vous vissiez pour recevoir quelque satisfaction en lisant mes lettres, mais

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin*, tom. Ier, pag. 64, édition de 1768. Cette lettre n'y est imprimée qu'avec de grands retranchements ; elle est ici complétée d'après le manuscrit du comte de Langheac.

[2] Marie Nevelet, femme de Jean Du Bouchet, marquis de Sourches, grand-prévôt de France.

pour finir tout ce galimatias, auquel je me suis embarqué mal à propos, je passe aux nouvelles.

Je ne vous en saurois dire de plus fraîches que le mariage de M. le duc de Guise avec mademoiselle d'Alençon, qui se vient de faire à Saint-Germain [1]. On les a fiancés dans la chambre du Roy; on les a mariés dans la chapelle, et ils coucheront ce soir ensemble dans le château neuf, ou bien il ne tiendra qu'à eux.

La maison de Lorraine est fort fière de cette haute et extraordinaire alliance, qui l'élève autant qu'elle abat celle des Longueville et beaucoup d'autres; cela ne sera pas trop agréable à madame la Princesse [2] de donner la serviette et de n'avoir qu'un pliant devant une duchesse de Guise. Il y a beaucoup d'autres sujets de chagrin que je veux taire pour éviter prolixité.

Le Roy part demain pour son entreprise de Flandres; il a aujourd'hui baisé toutes les dames qui demeurent, entre autres madame de la Baume [3], qui l'a

[1] Isabelle d'Orléans, demoiselle d'Alençon, fille de Gaston, épousa Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise.

[2] Claire-Clémence de Maillé-Brézé, princesse de Condé, n'eut pas longtemps à éprouver ce dégoût, car elle fut reléguée à Châteauroux, par le prince son mari, le 11 février 1671.

[3] Catherine de Bonne, femme de Roger d'Hostun de Gadagne, marquis de la Baume, sénéchal du Lyonnais, de la maison de Lesdiguières, branche d'Auriac. Bussy l'a comptée au nombre de ses maîtresses; mais il lui voua la haine la plus prononcée, l'accusant d'avoir été cause, par son indiscrétion, de la publication des *Amours des Gaules*. (*Lettres de madame de Sévigné*, Paris, Blaise, 1818, in-8°, I, 136.) Aussi avait-il placé cette devise au bas de son portrait : « La plus jolie « maîtresse du royaume, si elle n'étoit la plus infidèle. » (*Souvenirs d'une visite aux ruines d'Alise et au château de Bussy-Rabutin*, par M. Corrard de Bréban. Troyes, 1833, in-8°, pag. 23.)

entretenu, et qui, à mon avis, n'en a pas eu grande satisfaction. Après l'avoir quittée assez brusquement, il s'est avisé, après avoir salué toutes les dames, qu'il ne l'avoit pas saluée; il est revenu à elle et l'a baisée, pour ne lui pas faire la honte de la laisser toute seule sans la favoriser d'un baiser.

La Reine va jusqu'à Arras, et madame la duchesse de Vaujour, ou de La Vallière, dont la fille est légitimée de France et s'appelle Marie-Anne, ou Anne-Marie [1],

> Car il n'importe guère
> Que Pascal soit devant, ou Pascal soit derrière [2].

Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon, ou de la grandeur du roi de Perse, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le Roy dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets superbement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or, que gens étourdis qui se heurtent, en allant et venant chercher ce qu'il leur faut pour parfaire leurs équipages. Pour moy, qui suis plus posé, j'ay composé un équipage du débris de celuy que j'avois il y a deux ans, au grand soulagement de

[1] Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, dite *Mademoiselle de Blois*, née le 2 octobre 1666, mariée au prince de Conti, en 1685.

[2] Allusion à ces vers de Scarron :

> Dom Zapata Pascal,
> Ou Pascal Zapata, car il n'importe guère
> Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière.
> (*Dom Japhet d'Arménie*, acte II, scène I.)

ma bourse, et je vais être tesmoin des conquestes du Roy. Je n'ay ni office, ni bénéfice, mais j'ay le plaisir, à l'âge de quarante-neuf ans, de faire le mestier de volontaire que je n'avois encore jamais fait. Il me semble par là que je sors de l'Académie. Cela me resjouit extresmement, et d'autant plus que le Roy m'a fait l'honneur de me permettre de faire ce voyage, dont je lui suis extraordinairement obligé. Je laisse à madame Du Bouchet à vous dire les nouvelles fines et délicates [1], à quoy je ne suis pas propre.

Je voudrois bien que vous missiez en exécution le dessein que vous avez projetté de venir participer à nos victoires. Je vous assure que de tous les *héros* qui com-

[1] Madame Du Bouchet écrivit à Bussy-Rabutin, le 21 mai 1667, une lettre conservée dans le manuscrit de Langheac. Nous en extrairons les nouvelles que le comte de Coligny annonce ici au comte de Bussy-Rabutin : « Je vous diray que le Roy partit lundi avec la Reyne et « madame la duchesse de La Vallière, qui demeurera à Mouchy. Vous « savez que sa fille a été annoncée et nommée Marie-Anne de Bourbon. « Tous les courtisans, les officiers et les volontaires sont partis avec « des équipages somptueux : on compte trente mille chevaux, seule- « ment à ces équipages, et on dit qu'on sera obligé d'en renvoyer la « moitié, de peur d'estre affamés, les Flamands ayant fait enlever tous « les foins et tous les bleds des campagnes. Le Roy ne laisse pas de « marcher en avant, et ne sçait pas encor précisément où il veut aller. « Au reste, les grandes nouvelles de Paris sont les mariages de made- « moiselle d'Alençon et de M. de Guise, et de M. de Saint-Géran avec « Mademoiselle de Monfréville, une riche héritière de Normandie. « Ils sont si contents tous quatre et si heureux, que c'est merveille. « Ils n'ont pas cela de commun avec bien des gens. Le bruit avoit « couru que M. de Vardes revenoit, mais il n'en est rien, ce qui « console un peu la maison de Gramont, dans le temps où le Roy a « refusé au mareschal le retour du comte de Guiche, pour servir à la « tête du régiment des gardes ». Dans une autre lettre de Madame Du

posent notre formidable armée, il n'y en auroit pas un qui eut autant de joie de vous y voir que moy. Je vous prie de m'excuser si je me mets de ce nombre; mais que voulez-vous? il y en a tant, que je pourray passer parmi les autres, sans qu'on y prenne garde.

Adieu, mon très-cher cousin, croyez bien que c'est du meilleur de mon cœur que je suis, etc.

Bouchet à Bussy-Rabutin, du 1er juillet, très-imparfaitement publiée dans les lettres de Bussy, t. Ier, p. 78, il est question du siége de Tournay, où un page du prince de Condé eut son cheval tué à côté du Roi, comme on le voit dans le beau tableau de Vandermeulen : « Je « ne doute pas que vous n'ayiez bien de la joie de toutes les prospé- « rités des armes du Roy; sa présence fait beaucoup plus d'effet que « le nombre et la valeur de ses troupes ne feroient sans elle, car dès « qu'il a paru devant Tournay les armes sont tombées des mains de « ses ennemis. Vous aurez appris les particularités de ce siége par mille « relations, et je ne doute pas qu'on vous ait mandé que le Roy est « allé à la tranchée, qu'il a regardé par dessus et qu'il a fait toucher « la palissade de la contrescarpe à Monsieur. En vérité, il est bien glo- « rieux pour ce grand prince d'aller dans des lieux aussi périlleux. Il « a eu un page tué à ses côtés; les poltrons ne trouveront pas leur « compte avec lui, car il faut marcher droit. Le maréchal de Gramont « ouvrit la tranchée à la tête du régiment des gardes, accompagné de « Messieurs de Rohan et de Luxembourg. Ce dernier avoit demandé « la fille dont on croyoit que Madame Colbert fût grosse, mais par « malheur elle n'a eu qu'un fils....... On a assiégé Courtray, et le se- « cours que les ennemis y envoyoient a été entièrement défait par « M. de Lillebonne, de sorte qu'on dit que cette place suivra bientôt « l'exemple de Tournay. » (*Mémoires manuscrits de Bussy-Rabutin.*)

IV. DU COMTE DE BUSSY-RABUTIN AU COMTE DE COLIGNY[1].

A Bussy, ce 18 mai 1667.

Vous avez raison de croire que vous n'avez pas besoin de grands soins pour entretenir notre amitié; depuis que l'estime l'a une fois établie, elle subsiste toute seule, et quand on se revoit après une longue absence pendant laquelle on ne s'est point écrit, on est ensemble comme si on s'étoit écrit tous les jours. Il n'y a que des maîtresses de qui il faut exiger ces sortes de régularité, parce que la fragilité du sexe est si grande qu'on ne peut prendre trop de précautions avec lui.

Au reste je n'ai rien à répondre aux louanges que vous me donnez, sinon que vous autres courtisans vous êtes de grands flatteurs; mais comme dit l'italien, quoiqu'on le voye bien, vous ne laissez pas de plaire.

Il est certain, pour répondre à vos nouvelles, que le mariage de M. de Guise fait enrager bien des gens. Chacun a ses mortifications, et je vous assure que quand je vois les grands princes avaler mille couleuvres[2], cela raccommode bien la Fortune avec moy, de

[1] Cette lettre inédite est tirée du manuscrit de Langheac, indiqué plus haut.

[2] Ce trait est principalement dirigé contre la maison de Condé. On

laquelle autrement j'aurois grand sujet de me plaindre.

Je comprends fort bien que le baiser du Roy, à qui vous me mandez, n'a été qu'un baiser de pitié, car je tiens le goût de notre maître trop délicat pour prendre plaisir à baiser la La Baume.

Adieu, mon cher cousin, soiez bien persuadé, je vous prie, que personne ne vous aime et ne vous estime plus que je fais.

en pourra juger par une lettre inédite de la marquise d'Epoisses à Bussy-Rabutin, que ce dernier rapporte ainsi dans ses *Mémoires* : « Le prince de Condé s'étant entremis dans la jouissance de la terre « d'Epoisses, en vertu du fidéicommis que lui en avoit fait M. de Gui- « taud, j'en fis mon compliment à la marquise d'Epoisses, sa mère, « qui me fit cette réponse :

A Paris, ce 24 mai 1667.

« Vous avez ressenti autrefois, Monsieur le Comte, une petite ex- « périence de la justice de cet homme dont il s'agit. Ce n'a pas été à « son honneur et gloire, non plus que le coupe-gorge qu'il m'a fait, « dont tout le monde lève les épaules. Cela a si mal tourné pour lui « que la Reine même m'a fait l'honneur de m'en parler fort obligeam- « ment. Je vous rends grâces de toutes vos bontés, mais si vous ne « les aviez pas pour moi, j'aurois été fort attrapée ; je m'y attendois, « car il vous seroit bien difficile de trouver une personne qui vous « honorât, j'ai bien envie de dire aussi, qui vous aimât plus que je « fais. Le mariage de Mademoiselle d'Alençon fait bien enrager l'hôtel « de Condé et j'en suis bien aise. » (*Mémoires manuscrits de Bussy-Rabutin*, déjà cités.) Le prince de Condé avoit fait d'Epoisses une maison-forte, et il n'avait consenti à l'exécution du fidéicommis qu'après le remboursement de toutes les dépenses que les fortifications avaient entraînées.

V. DU COMTE DE COLIGNY AU COMTE DE BUSSY-RABUTIN [1].

A Étang, ce 25 juillet 1674.

Vous incommoder et perdre deux heures de ma journée, ce sont deux choses dont j'ay cru que je pouvois bien me passer. A cela près vous ne laisserez pas de croire que je suis tousjours à vous du meilleur de mon âme.

J'apprends que vous devez aller bientôt à la Cour; si vous en êtes bien aise, et moy aussy; mais comme je ne vous ay pas cru beaucoup à plaindre quand vous n'y avez pas été, je ne crois pas aussy qu'il y ayt grande matière de réjouissance pour ceux qui y sont. Pour moy, qui y vais quand il me plaist, j'y vais fort rarement, et je gouverne ma goutte avec beaucoup de repos et de grandes douleurs, qui me font enrager les deux tiers de l'année. Tout podagre que je suis, c'est avec une très-forte passion de vous rendre les très-humbles services que vous a voués et promis, mon très-cher cousin, votre, etc.

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin*, Amsterdam, 1768, III, 174.

VI. DU COMTE DE BUSSY-RABUTIN AU COMTE DE COLIGNY.

A Chaseu, ce 19 septembre 1674 [1].

Est-ce vous, mon cher cousin, qui passez à ma porte à l'entrée de la nuit sans venir coucher chez moi? Quoy! mon parent, mon amy, qu'il y a dix ans qui ne m'a vu, me faire un tour comme celui-là! Allez, vous ne méritez pas les reproches que je vous fais; ils sont trop tendres pour une pareille action. Quand vous n'auriez pas eu le plaisir que vous devriez avoir de me revoir, je vous aurois dit mille nouvelles sur lesquelles nous aurions fait mille réflexions. Nous nous serions montrés l'un à l'autre la fermeté avec laquelle nous soutenons notre mauvaise fortune. Mais enfin puisque tout cela vous est indifférent je me contenteray de vous dire Adieu.

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin.* Amsterdam, 1768, III, 191.

VII. DU COMTE DE BUSSY-RABUTIN A L'ABBÉ DE COLIGNY.

A Chaseu, ce 29 mai 1686 [1].

Je vous suis extrêmement obligé, Monsieur mon cousin, du détail que vous me mandez de vos affaires, et du party que vous avez pris de rester dans l'église, où le ciel et Monsieur votre père vous ont destiné. Je trouve que c'est le meilleur party pour vous, non-seulement parce que le service de Dieu, auquel votre profession vous attache, est préférable à celui de tous les princes de la terre, mais encore parce que vous entreriez un peu trop tard dans le service.

Les considérations qui pouvoient traverser le dessein que vous avez pris, étoient de voir par là éteindre votre maison; mais cette raison me semble si foible, que je ne pense pas qu'elle vous ait donné beaucoup de peine à vaincre; car combien voit-on de gens mariez qui n'ont point d'enfants, ou qui n'ont que des filles? et d'ailleurs en quelque lieu que soient nos parents, il ne leur importe guère que leurs noms soient finis ou qu'ils continuent, et il vous importe fort de vous sauver. Vous êtes dans ce chemin-là, mon cher cousin, bien plus assurément que si vous étiez marié. Je vous y souhaite toutes sortes de douceurs, et que vous me croyiez, etc.[2]

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin*, déjà citées, V, 151.

[2] Il est difficile de croire que Bussy ait pensé un seul mot de ce qu'il écrit ici à l'abbé de Coligny.

VIII. DU COMTE DE BUSSY-RABUTIN AU COMTE DE COLIGNY.

A Chaseu, ce 18 mars 1690 [1].

Je vous ay desjà tesmoigné en d'autres rencontres, Monsieur, que l'alliance et l'amitié qui étoient entre feu Monsieur votre père et moy m'obligeroient toute ma vie à prendre part à ce qui vous arriveroit. Le sujet du compliment que je vous fais aujourd'hui me lie encore plus à vous. Vous prenez une femme dans une maison où j'ay mis ma fille [2]. Vous voyez bien que ce redoublement de parenté nous doit encore unir davantage. Pour vous parler maintenant de la grandeur de cet établissement, je vous diray qu'il n'y a point d'officier de la couronne qui ne fut bien heureux de trouver un aussy grand party, pour la naissance et pour le bien, que celuy que vous rencontrez. Je ne vous dis rien du mérite de la personne, cependant j'ay ouy parler d'elle comme d'une des plus jolies filles de France; bien de l'esprit et beaucoup d'agréments ne gâtent point un ménage. Encore une fois, mon cher cousin, j'en suis ravi.

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin*, VI, 127.

[2] Marie-Thérèse de Rabutin, fille du comte de Bussy-Rabutin, et filleule de madame de Sévigné, avait épousé Louis de Madaillan de Lesparre, marquis de Lassay. (Voyez le *Recueil de différentes choses* publié par le marquis de Lassay, Lausanne, 1756, IVe part., pag. 90.) Le comte de Coligny venait d'épouser Marie-Constance-Adélaïde de Madaillan de Lesparre, fille du marquis de Lassay, ; la fille de Bussy-Rabutin était sa belle-mère.

IX. DU COMTE DE COLIGNY AU COMTE DE BUSSY-RABUTIN.

A Paris, ce 28 mars 1690 [1].

Je vous suis très-obligé, Monsieur, de l'honneur que vous m'avez fait et de la part que vous avez pris à mon mariage. Je suis très-aise que vous l'ayez approuvé et d'être rentré de nouveau dans votre alliance par l'honneur que j'ai d'être bien proche de madame votre fille. C'est une personne d'un si grand mérite qu'on ne la sauroit connoistre sans l'estimer. Pour moy je la respecte infiniment; elle en a si bien usé dans cette occasion, que j'en aurai toute ma vie de la reconnoissance. Je vous supplie, mon cher cousin, de me continuer tousjours vos bonnes grâces. Je vous les demande avec instance, et de me croire, etc.

[1] *Lettres de Bussy-Rabutin*, VI, 128.

FIN DES LETTRES DU COMTE DE COLIGNY.

AVERTISSEMENT

SUR LES DEUX PIÈCES SUIVANTES.

Le comte de Coligny, en rapportant dans ses Mémoires une des circonstances les plus délicates de sa vie, exprimait le regret de n'avoir pas conservé de copies du placet au Roi et du mémoire remis à M. Le Tellier, pour obtenir justice de M. le Prince, qui refusait de l'admettre à prendre part aux deniers envoyés par le roi d'Espagne. A défaut de copies, le comte donne l'esprit de ces deux pièces, autant que sa mémoire a pu le lui fournir. « Ce « placet, dit-il, fit un furieux bruit dans le monde, où il « avoit été rendu public, je ne scays comment, car, je n'en « ay jamais fait de copie, bien loin d'en avoir donné, et il « y a quelque apparence que ce furent les ministres eux- « mêmes qui le firent courir. Je ne voudrois pas jurer « qu'ils n'en eussent eu l'ordre, ou du moins le consen- « tement [1].»

M. le Prince ressentit comme une grave injure cette demi-publicité donnée au placet. Il éclata en menaces. Coligny se bornait à répondre que par un sentiment de respect, il éviterait de se trouver en la présence du Prince, mais que si celui-ci s'oubliait au point de l'outrager, il le tuerait infailliblement, sans s'embarrasser des conséquences. Condé, dans l'excès de son irritation, alla trouver M. Le Tellier, et le pria de demander au Roi justice contre Coligny, qui disait partout qu'il le tuerait. Le ministre reçut l'ordre de faire

[1] *Mémoires*, p. 72.

expliquer le comte, qui s'empressa de rétablir les faits dans un mémoire succinct où tout ce qui s'était passé entre M. le Prince et lui était sommairement exposé. Le Roi en ayant été satisfait, chargea Le Tellier d'engager le prince de Condé à mettre un terme à ses menaces. Le mémoire eut le sort du placet, il en circula des copies que les curieux s'empressèrent de recueillir.

L'impression des Mémoires du comte de Coligny était terminée depuis quelque temps, quand M. Ravenel, l'un de MM. les conservateurs-adjoints de la Bibliothèque royale, eut la complaisance de nous prévenir qu'il venait de retrouver la copie du placet et du mémoire parmi les manuscrits de Baluze [1]. Nous nous sommes empressé de recueillir ces deux pièces, et nous les joignons aux Mémoires de Coligny, dont elles forment le complément le plus indispensable.

[1] Bibliothèque royale, fonds de Baluze, 7e armoire, 13e paquet.

(Mars 1843.)

PLACET PRÉSENTÉ AU ROI PAR LE COMTE DE COLIGNY.

SIRE,

Le comte de Coligny représente à Vostre Majesté que Monsieur le Prince lui veut oster douze mille escus qui lui ont esté accordez par les ministres de Vostre Majesté et ceux du Roy d'Espagne, pour le desdommager des pertes qu'il a faites dans ce party. Cela est de grande conséquence, Sire, qu'aux yeux de toute la France, Monsieur le Prince veuille retenir tyranniquement les gens de qualité dans ses intérests, ou qu'il veuille les persécuter, quand ils rentrent dans leur devoir et s'attachent au service de Vostre Majesté, ne voulant laisser toucher l'argent qu'à ceux qui sont demeurez avec luy, comme s'il estoit en France le dispensateur des bienfaits du Roy d'Espagne, et comme si c'estoit autant de pensionnaires et autant de créatures qu'il voulût conserver et entretenir au Roy Catholique. Ce que je demande, Sire, est l'exécution d'un des articles de la paix que Monsieur le Prince veut cacher, et que tout le monde sçait.

Ce seroit un exemple dommageable au service de Vostre Majesté, que le seul homme qui s'est peut-estre remis de bonne foy à vostre service, soit traitté avec tant d'injustice et de violence. Ce n'est pas un effet de la modération que Monsieur le Prince affecte et

qui ne luy est pas naturelle et ordinaire : Monsieur le Prince allègue, Sire, deux raisons; l'une, que je l'ay quitté de mauvaise grâce, l'autre, que je retiens des charges qu'on a voulu me donner pour récompense. A la première je répons qu'il devroit plustost se souvenir de treize ans de services, rendus de si bonne grâce, qu'à un adieu d'un quart d'heure, contre son gré; et à l'autre, Sire, que ce n'est point à lui à s'enquérir des libéralitez du Roy d'Espagne, et que je n'ay pas esté obligé d'avertir qu'on m'ostat le gouvernement d'Autun, qui est dans nostre maison, il y a plus de quarante ans, et qui ne vaut que quatre cents livres de gages; mais ce ne seroit pas là les plus grandes pertes que je pusse faire : l'espérance d'une grande fortune, après quinze ans de services rendus, ou au feu Roy vostre père, ou à Vostre Majesté, avec honneur et quantité de blessures, quarante mille escus sur la charge de Guidon des gensdarmes de Vostre Majesté, qu'on m'obligea de donner à Chalmazel à vil prix, et tant de désordre dans mon bien, valent bien douze mille escus de récompense; aussi n'est-ce que le prétexte; mais, Sire, la véritable cause, c'est que j'ay fait voir à toute la France l'ingratitude de Monsieur le Prince, et que je suis un exemple à toute la noblesse de vostre royaume de ne s'attacher jamais qu'à Vostre Majesté.

MÉMOIRE REMIS PAR LE COMTE DE COLIGNY A M. LE TELLIER.

J'apprens que dans l'affaire que j'ay avec Monsieur le Prince, beaucoup de gens me font parler, et que luimesme, pour avoir prise sur moy et prétexte de soustenir l'injustice qu'il me vouloit faire, me fait dire bien des choses dont je ne suis pas capable.

J'ay résolu sur cela de faire un mémoire de ce qui s'est passé depuis le jour que je me séparay de ses interests, qui fut avec toute la soumission et le respect que je devois à sa qualité, et sans mesme prononcer un mot de plainte.

Cependant j'appris depuis et entendis mesme le lendemain, dans le cabinet de la Reyne-Mère, que Monsieur le Prince se plaignoit de moy à quantité de gens qu'il avoit assemblés autour de luy, dont M. Bohier, premier maistre d'hostel de Monsieur, en estoit un.

Voyant qu'il prenoit le party de la plainte et de me descrier, je me sentis obligé de justifier ma conduite devant le monde, et de faire connoistre une partie des sujets que j'avois eus de me séparer de luy dans un temps où je croyois avoir satisfait à mon honneur, et où je pensois qu'il m'estoit libre de suivre mon inclination et de me remettre au service du Roy, que j'avois eu tant de regret de quitter.

Depuis insensiblement les choses se sont aigries, et j'ay essayé de temps en temps de me défendre sur ce que j'apprens tous les jours que mondit seigneur disoit à mon désavantage, et pour m'oster la considération et l'estime dont on doit estre si jaloux.

J'avoüe que dans l'indignation que j'ay eue de voir tant de fidélité si mal reconnüe, tant de services si mal récompensés, j'ay porté ma défense un peu loin : mais il y a des choses si sensibles qu'il est difficile de garder toute la modération qu'on voudroit, et particulièrement sur le chapitre du mestier dont on fait profession, et dont on croit s'estre acquitté avec quelque approbation et quelque honneur

Il arriva donc il y a quelques jours qu'on me rapporta que Monsieur le Prince disoit que j'estois un fort meschant officier de guerre.

Je respondis à cela que, si Monsieur le Prince avoit dit que j'estois un fort meschant courtisan, je n'aurois rien eu à dire là-dessus, mais que je m'estonnois fort qu'il me voulût dauber sur un sujet dont il avoit tiré tant d'avantage, et que je n'estois pas si meschant officier que je n'eusse sçeu prendre assez bien mon temps pour me sacrifier, avec un escadron, et me faire blesser et prendre prisonnier à la bataille de Dunkerque, pour lui donner le loisir de s'enfuir et de s'empescher d'estre pris, ce qui estoit presque inévitable, si je n'eusse fait ce que je fis, à la teste du régiment d'Anguien, comme tout le monde sçait.

Enfin j'apprens que toutes les plaintes que Monsieur le Prince fait de moy consistent en deux points :

Le premier que je me suis mal conduit dans l'affaire de l'argent d'Espagne, et l'autre que je me suis laissé aller à des discours contre le respect que je dois à sa qualité.

Au premier je respons qu'on ne peut pas garder plus de mesures, ni avoir plus de considérations pour lui que j'en ay eu, car bien que je sçeusse que c'estoit un bienfait et une récompense qui venoit immédiatement du Roy d'Espagne, par un accord passé entre les ministres des deux Couronnes, dont Monsieur le Prince, pour sa propre gloire vraysemblablement ne se devoit plus mesler, je ne laissay pas de m'adresser à Caillet, son secrétaire, pour sçavoir ce que j'aurois à faire pour toucher mon argent, et Caillet ne me voulant rien respondre, je priay M. le président Viole[1] de sçavoir de Monsieur le Prince s'il ne trouveroit pas bon d'ordonner à celui qui estoit chargé des lettres de change de me délivrer mon argent; il respondit au sieur président Viole qu'il ne me devoit cet argent, ni par justice, ni par grâce, ce furent ses propres termes : *par justice*, parce que j'avois encore une des charges dont on m'avoit voulu récompenser, et que, *de grâce*, il ne m'en vouloit point faire.

[1] Pierre Viole, président en la quatrième chambre des enquêtes. (*Catalogue des conseillers au Parlement*, pag. 129, à la suite des *Présidents au mortier*, de Blanchard. Paris, Besongne, 1647, in-fol.)

La chose s'est passée justement comme cela, et les gens de qui je parle sont en vie; ils n'en disconviendront pas. C'est sur cela que j'ay esté obligé de demander justice au Roy d'une telle violence, car ce n'est pas à Monsieur le Prince à s'enquerir, ni prendre connoissance des libéralitez que le Roy d'Espagne m'a voulu faire. C'est une chose arrestée et stipulée par la paix qu'il ne peut changer, sans violer la justice et la foy publique d'un traité général; et pour l'autre point qui regarde ses plaintes du manquement de respect, j'avoue que j'ay dit qu'il n'estoit pas glorieux à Monsieur le Prince de se servir de son pouvoir pour opprimer un homme qui n'en pouvoit pas espérer de satisfaction; que ceste vengeance estoit basse; qu'il sçavoit les obligations qu'il m'avoit, et que ce n'estoit pas le plus bel endroit de sa vie de traiter de cette manière un homme de qualité qui avoit tant fait de choses pour luy, et que si nous avions esté de qualité égale, il n'en auroit peut-estre pas usé de la sorte.

Je dis de plus à son secrétaire que cela estoit surprenant que Monsieur le Prince, à son retour en France, eût traité avec tant de modération ses plus grands ennemis, qui l'avoient outragé en sa personne, et qu'il passast sa colère sur ses amis, qui avoient sacrifié leur vie, leur bien et leur fortune pour luy.

Dans la plus grande chaleur de cette affaire, on m'avertit de tous costez de prendre garde à moy, et

que Monsieur le Prince se pourroit porter à quelque extremité contre moy. Je confesse ingénuement que je répondis à ceux qui me donnoient ces avis-là qu'il ne pouvoit prendre en ce rencontre qu'un de deux partis; l'un de me faire assassiner et l'autre de me faire un outrage de sa personne à la mienne. Que quant au premier, il estoit trop généreux pour vouloir deshonorer sa vie par une lascheté de cette nature, et que d'autre costé il avoit rendu la mienne et ma fortune si malheureuses que ce ne seroit peut-estre pas la plus meschante récompense qu'il me pût donner que de finir l'une et l'autre, me voyant avancé en âge, sans avoir aucun establissement dans le monde, ny dignité.

Et pour ce qui estoit de me faire quelque outrage de sa personne à la mienne, que je ne luy conseillois pas de l'entreprendre, et que je n'estois ni de qualité, ni d'humeur à le souffrir, et qu'il falloit tuer les gens faits comme moy plustost que de les offenser.

Voilà sincèrement ce qui s'est passé en ce rencontre, où Monsieur le Prince a pris un party si injuste et si cruel avec moy, qu'il ne doit pas trouver étrange le ressentiment d'un homme de qui il a ruiné la fortune et à qui pour récompense il déclare la guerre, au lieu de conserver la dernière reconnoissance pour de si grands et de si longs services, où j'ay dissipé une grande partie de mon bien. J'ay grand sujet de croire que si je n'avois point eu d'argent à toucher

des Espagnols, Monsieur le Prince ne se seroit pas plaint de moy; il m'auroit traité aussy civilement que Messieurs de Luxembourg[1] et de Rochefort[2]; mais ces malheureux douze mille escus ont fait tout le désordre.

[1] François-Henry de Montmorency, duc de Piney-Luxembourg, fit ses premières armes à la bataille de Rocroy, en 1643; il suivit ensuite M. le Prince, *s'étant attaché à sa personne dans les différents partis qu'il prit.* Il fut promu à la dignité de maréchal de France, au mois de juillet 1675. (*Père Anselme*, tom. VII, pag. 613.)

[2] Henry-Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, *servit dès sa première jeunesse sous M. le Prince, qui le fit capitaine de sa compagnie de gendarmes.* Après la mort de Turenne, en 1675, il reçut le bâton de maréchal de France. (*Père Anselme*, *ibid.*, pag. 614.)

ADDITION A LA NOTICE.

On a omis d'indiquer, dans la Notice préliminaire, une édition des *Petits Mémoires*, que Lemontey, de l'Académie française, avait préparée, dans l'ignorance où il était de la publication de M. Musset-Pathay.

Naturellement porté vers l'esprit de système, Lemontey rencontra, dans l'opuscule du comte de Coligny, des idées qui coïncidaient avec les siennes. Il prit le comte au mot sur l'ambition démesurée du prince de Condé, et son dessein d'usurper le trône. Lemontey crut y voir la principale cause des troubles qui agitèrent l'État pendant la régence d'Anne d'Autriche, et il lui sembla qu'un système fondé sur cette base, encore inaperçue, donnerait à l'histoire de la Fronde une face nouvelle et plus piquante. Préoccupé de cette pensée, il ne reculait pas devant les conséquences extrêmes auxquelles pouvaient conduire les expressions, dictées par la haine, qui jaillissent de la plume du gentilhomme ulcéré. Afin de n'être pas accusé de prêter à Lemontey des pensées qu'il n'aurait pas eues, on citera ses propres paroles. « La Fronde, dit-il, n'a point encore eu d'historien « assez sérieux, et nous n'en connaissons que la surface et « le ridicule. Le but du prince de Condé ne sera bien révélé « que par la publication des Mémoires, encore inédits, « du comte Jean de Coligny, où l'on verra que ce pré- « tendu divertissement de gentilshommes n'allait à rien « moins qu'à renverser l'ordre de succession à la cou- « ronne [1]. »

[1] Notice sur le cardinal de Retz dans les *OEuvres de Lemontey*. Paris, Sauteley, 1829, in-8°, tom. III, pag. 277.

Ce fut aussi au marquis Garnier que Lemontey dut la communication des *Petits Mémoires*. Il les conserva dans son portefeuille pendant un espace de temps assez long; puis, voyant que MM. Petitot ne les avaient pas placés dans la collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, il se disposait à les publier, quand la mort le surprit. Son intention était de les joindre, comme pièce justificative, à la nouvelle édition de l'*Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*. Lemontey est mort le 18 juin 1826 [1], au moment même où M. Musset-Pathay faisait paraître ses *Contes historiques* [2]; les *Petits Mémoires* furent imprimés dans les œuvres de Lemontey, [3], conformément à ses intentions.

MM. Petitot n'avaient pas jugé à propos de joindre les *Petits Mémoires* à leur collection. L'opuscule de Coligny tenait trop de la nature du pamphlet pour mériter de prendre place parmi les documents sérieux de l'histoire [4]. Cette opinion était aussi la nôtre, et nous y persisterions encore, si des Mémoires étendus et importants, retrouvés depuis, ne nous avaient paru mériter un beaucoup plus haut degré de confiance.

Avant de terminer, il ne sera pas inutile de donner ici quelques renseignements sur les manuscrits qui peuvent encore exister des *Grands Mémoires* du comte de Coligny.

On lit dans le catalogue du comte de Vence :

N° 924. *Mémoires de Jean, comte de Coligny, lieute-*

[1] Notice sur P. E. Lemontey, en tête de ses *OEuvres*, p. xiv.

[2] M. Musset-Pathay adressait son livre à l'éditeur par une lettre du 17 juin 1826, demeurée jointe à l'exemplaire. Il lui disait que l'ouvrage n'était pas encore en vente.

[3] *OEuvres de Lemontey*, tom. V, pag. 177.

[4] Voir une note sur les *Mémoires de l'abbé de Choisy*, t. LXIII, pag. 206 de la 2e série de la collection Petitot.

nant général des armées du roi, depuis 1635 *jusqu'en* 1681. *In-folio, manuscrit*[1].

On ignore ce que sera devenu ce manuscrit.

Un autre renseignement est parvenu à l'éditeur. Il se trouve au procès-verbal de la séance du comité des chartes et chroniques, établi près de M. le ministre de l'instruction publique, à la date du 23 juin 1839. On y lit ce qui suit :

« M. Pierquin de Gembloux signale deux manuscrits « appartenant à un habitant du département de l'Indre. « L'un est écrit en entier de la main du comte Jean de « Coligny ; il lui paraît contenir des détails curieux et in- « connus relatifs au grand Condé. Le Prince est très-mal- « traité dans ces Mémoires plus que scandaleux, dont le « manuscrit a été transmis de génération en génération, « avec défense de le publier. Un autre volume contient des « lettres adressées par divers personnages au comte Jean de « Coligny, lorsqu'il était ambassadeur. »

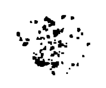
Le comité n'a pas pensé que ces indications fussent suffisantes pour amener une publication, et l'on n'a pas été plus loin.

Il y a environ treize ans qu'une communication analogue nous avait été faite.

M. le comte de Salaberry, ancien député, ayant lu dans la collection Petitot la note sur les Mémoires de Choisy, indiquée plus haut, nous adressa, le 10 avril 1830, les renseignements suivants :

« Le comte de Coligny a pu écrire des souvenirs sur les « marges d'un missel ; mais ce qui mérite plus le nom de « ses Mémoires, sans être même ainsi intitulé, c'est un

[1] *Catalogue des livres, tableaux, dessins et estampes de feu M. le comte de Vence*, Paris. Prault, 1760, in-8°, pag. 80.



« gros manuscrit, ou plutôt un journal, un registre ma-
« nuscrit, écrit d'un bout à l'autre, de deux pages l'une,
« et au bout du gros volume en sens inverse, de sorte que
« la moitié du manuscrit est de haut en bas, et l'autre de
« bas en haut. Ce manuscrit, qu'on doit appeler les Mé-
« moires originaux, contient, à leur lieu et place, nombre
« de lettres autographes de Louis XIV, de Monsieur, du
« prince de Condé et d'autres personnages du temps, avec
« lesquels le comte de Coligny a eu des relations. Ces Mé-
« moires, qui sont adressés à son fils, se terminent par cette
« moralité : — « Mon fils, que mon exemple vous instruise,
« en ne m'imitant pas, et si vous voulez parvenir, tenez-
« vous toujours en bonne posture auprès des ministres du
« Roi. » Ce manuscrit original est entre les mains de M. Des
« Méloises, secrétaire général du département de Loir-et-
« Cher, qui le tient de famille, sa mère, née de Fresnoy, en
« ayant hérité, comme dernière descendante des Coligny. »

Cette communication officieuse nous donna un grand désir de connaître ces Mémoires de Coligny, si différents des Petits Mémoires; mais il fallut y renoncer, puisque la famille qui possédait le manuscrit s'opposait à sa publication.

Dans ces entrefaites, nous avons acquis une copie des Mémoires de Coligny, dont la reliure est aux armes du marquis de Langheac, cousin des Coligny-Saligny, par son père, qui était de la branche des Coligny-Crescia. Tout nous porte à croire que la copie, ainsi conservée dans la famille, a été faite sur le manuscrit original.

Nous n'étions pas autorisés à publier ces derniers renseignements quand la Notice a été mise sous presse; c'est ce qui nous a empêché de faire connaître alors ces détails, à l'égard desquels le silence ne nous est plus recommandé.

(Mars 1843.)

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES

CONTENUES DANS LES MÉMOIRES

DU COMTE DE COLIGNY-SALIGNY.

E.

F.

G.

H.

L.

M.

O.

P.

R.

S.

T.

V.

FIN.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE VILLETTE.

À PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.
M. DCCC. XLIV.

MÉMOIRES

DU

MARQUIS DE VILLETTE,

PUBLIÉS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR M. MONMERQUÉ,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

M. DCCC. XLIV.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le commissaire responsable soussigné déclare que le travail de M. MONMERQUÉ *sur les* MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE, *lui a paru digne d'être publié par la* SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Paris, le 1er *Mars* 1844.

Signé **A. TAILLANDIER.**

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

MARQUIS DE VILLETTE

ET SUR SES MÉMOIRES.

Philippe le Valois, marquis de Villette, issu d'une ancienne famille de Normandie, est né en 1632.

Son père, Benjamin le Valois, seigneur de Villette, avait épousé Louise-Artémise d'Aubigné, dame de Mursay, fille du célèbre Agrippa d'Aubigné, aïeul de madame de Maintenon, gentilhomme élevé dans la familiarité de Henri IV, si connu par l'allure vive et franche de ses reparties et par l'agrément de ses écrits, où il a versé à pleines mains le sel de la plaisanterie française.

Madame de Villette était auprès de sa belle-sœur, dans la conciergerie de Niort[1], quand madame d'Aubigné donna le jour à Françoise d'Aubigné.

[1] Constant d'Aubigné, père de madame de Maintenon, était détenu à Niort sous la prévention de fausse monnaie. Agrippa, son père, en a fait le portrait le plus hideux. (*Mémoires de la vie de Théodore Agrippa d'Aubigné*. Amsterdam, 1731, p. 212 et suiv)

Profondément touchée du malheur qui accablait cette famille, madame de Villette, prenant l'enfant sous sa protection, l'emmena à Mursay, et, lui prodiguant tous les soins d'une véritable mère, elle la fit allaiter sous ses yeux. Madame de Maintenon n'oublia jamais la dette de reconnaissance que, dès ses plus jeunes ans, elle avait contractée envers sa tante, aussi écrivait-elle à madame de Villette, peu après la mort de Scarron : « Vous vous « moquez de moi de me remercier de la soumis-« sion que j'ai pour vous; je suis contente de moi « là-dessus, et je n'ai certainement rien à me re-« procher sur les sentiments que je dois avoir, et « sur la reconnoissance que j'ai de toutes les « bontés que vous avez eues pour moi [1]. »

Ce sentiment d'une noble délicatesse ne s'affaiblit jamais dans madame de Maintenon; elle ne laissa échapper aucune occasion de témoigner sa reconnaissance à madame de Villette, et de rendre à sa famille tous les services que mit à sa disposition la faveur extraordinaire à laquelle elle parvint.

M. de Villette servait dans l'armée de terre quand il épousa, le 31 juillet 1662, Marie-Anne-Hyppolite de Châteauneuf, fille de Gaspard de

[1] Lettre inédite à madame de Villette, la mère, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 4e lettre, p. 245.

Châteauneuf, seigneur de Dillay et d'Ardin, et d'Antoinette Raisin[1].

La fortune des deux époux étant modique, ils vivaient retirés dans leur château de Mursay, où chaque jour le jeune marquis regrettait davantage sa triste inaction. Madame de Maintenon, malgré son crédit et le zèle qu'elle mettait à l'employer, n'avait pu obtenir, pour son cousin, la position qu'il sollicitait. Elle lui écrivait, le 22 mars 1668: « Je voudrois bien que vous fussiez employé, et « je comprends qu'il est cruel, avec autant d'esprit « que vous en avez, d'être inutile, et de passer « votre vie dans une province; mais je doute que « vous rentriez dans l'emploi, étant aussi oublié « que vous l'êtes, et n'ayant point de patron à la « Cour. Quant à la guerre, vous feriez une grande « folie d'y songer : on croit que la paix se fera « cet été[2]; mais, quand cela ne seroit pas, on se « ruine dans le service, et ce n'est pas le parti « d'un homme marié : si vous ne l'étiez pas, je « vous conseillerois de vendre Mursay, et de le « hasarder pour votre fortune; vous n'êtes plus

[1] D'Hozier, *Armorial général*, 1er registre, 2e partie, p. 598 et suiv.

[2] Cette circonstance semble indiquer que cette lettre, qui porte seulement la date du *jeudi* 22 *mars*, est de l'année 1668. Cette année-là le 22 mars tomba un jeudi, et la paix de Breda fut signée le 31 juillet.

« en état de prendre de pareilles résolutions, et « je crois que le meilleur conseil pour vous, c'est « de vivre doucement. Les recommandations au« près de M. de Louvois sont des chansons, si elles « ne sont bonnes, et il n'y en a guères auprès de « lui. Ils sont accablés de gens qui leur demandent « des emplois, et en tout on aime les gens qui « peuvent y faire de la dépense [1]. »

On lit encore dans une autre lettre, écrite peu de temps après celle-ci : « J'ai vu aujourd'hui M. de « Louvois, qui ne trouve rien de faisable pour « vous. La lieutenance-colonelle n'est pas à rem« plir; on ne fait point de cavalerie; on ne casse « aucune des compagnies déjà faites; on ne fait « plus de régiments d'infanterie; il ne se mêle « point des aides de camp; les officiers généraux « ne sont point encore nommés; c'est un emploi « de dépense, et qui ne va à rien : vos demandes « sont trop vagues. Voilà tout ce qu'il m'a dit, et « il m'a mis dans un très-grand chagrin, car il est « cruel que je serve mes autres parents et que je « ne puisse rien pour vous [2]. »

M. de Villette, ne conservant plus d'espoir de ren-

[1] Lettre inédite à M. de Villette, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 7e lettre, p. 251.

[2] Lettre inédite à M. de Villette, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 8e lettre, p. 254.

trer dans l'armée, dirigea ses vues vers le service de mer. La guerre de trente ans, presque immédiatement suivie des désordres de la Fronde, n'avait permis ni à Richelieu ni à Mazarin de relever la marine française; il était réservé à Colbert et à Seignelay de la faire sortir de ses ruines, et de la conduire, presque en renaissant, à l'apogée de sa gloire. Mais la volonté de Louis XIV, secondée par deux grands ministres, ne suffisait pas pour atteindre ce noble but. On manquait d'hommes; la marine marchande fournissait, il est vrai, des pilotes et des matelots, mais les bons officiers étant en petit nombre, il fallait en former. On prit un parti qui ne pouvait peut-être réussir qu'en France; les cadres de la marine royale furent ouverts aux officiers de terre, et la plupart de ceux qui embrassèrent cette nouvelle carrière, devenus en peu de temps des marins-militaires de premier ordre, obtinrent un rapide avancement. Le comte d'Estrées, officier général, fut nommé lieutenant général des armées navales du Roi aux îles d'Amérique; Villette, placé d'abord au second et même au troisième rang, ne tarda pas à se distinguer, et devint chef d'escadre. Des recherches plus amples permettraient d'en signaler beaucoup d'autres. Ces nouveaux officiers, nécessairement étrangers aux vastes études par lesquelles on a depuis formé

les marins, apprirent en naviguant, en faisant des évolutions et en combattant : unis aux Anglais contre les Hollandais, ils observèrent leurs manœuvres, les imitèrent, et se montrèrent bientôt capables de combattre leurs maîtres, souvent même de les vaincre.

Villette dit que ce fut M. de Seignelay qui lui donna le conseil d'entrer dans la marine[1]; il était redevable à sa cousine de cette bonne disposition du ministre. Promu, le 12 mars 1672, au grade de capitaine de vaisseau, il servit en second sur *le Fort*, vaisseau du troisième rang, commandé par M. de Blenac. Deux ans après, livré à ses propres forces, Villette commandait *l'Apollon*, comme capitaine en premier[2].

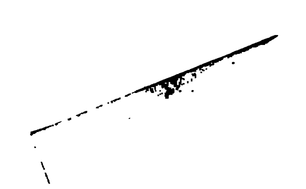
A peine entré dans la marine, Villette fatiguait déjà le ministre de sollicitations prématurées, risquant ainsi, par une conduite indiscrète, de s'attirer un refus. « Prenez patience, lui écrivait sa « cousine, vers l'année 1673 ; espérez qu'une autre « année vous sera plus heureuse; mais comptez que « rien ne peut vous être si bon en ce pays ici que « de vous attacher à votre métier, comme si vous « vouliez être un matelot. Il ne faut point être si « actif, et ce qui paroîtroit propre à réussir pour-

[1] *Mémoires*, p. 3.
[2] *Ibid.*, p. 18.

« roit très-bien nuire auprès de gens qui veulent « que l'on sache se tenir en repos, et qui ap- « préhendent plus que toutes choses les gens in- « quiets et intrigants[1]. »

Le marquis de Villette ne tarda pas à se montrer digne des grâces qu'il ne dut d'abord qu'à la faveur. Il se distingua d'une manière particulière dans un combat livré aux Hollandais, commandés par l'amiral Ruyter, le 8 janvier 1676. Cette action a été appelée, tantôt le combat de Messine, tantôt le combat d'Alicur, ou de Lipari. Villette montait *l'Assuré,* vaisseau du troisième rang; il faisait partie de l'avant-garde, sous les ordres du chef d'escadre de Preuilly-d'Humières. Le comte de Mursay, son fils, âgé seulement de douze ans, servait près de lui en qualité de volontaire; tout enfant qu'il était il montra, dans cette occasion, un courage et un sang-froid dignes de l'âge mûr. Le récit de ce combat n'est pas dans le manuscrit des Mémoires; il y existe une lacune, qui paraît devoir être attribuée à la perte de quelques feuillets du journal du marquis : ne trouvant point de renseignements dans l'ouvrage de Villette sur l'une des plus brillantes actions de sa vie maritime, il nous a fallu recourir à d'autres docu-

[1] Lettre inédite au marquis de Villette, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 14e lettre, p. 261.



ments. Deux récits du combat de Messine ont été conservés ; l'un est de Du Quesne, l'autre du chevalier de Valbelle[1]. Dans sa lettre adressée à Vivonne, le lendemain du combat, Du Quesne ne parle point de Villette ; Valbelle le nomme honorablement dans sa relation ; mais, glissant sur les détails, il se contente de dire que MM. de Chabert, de Relingues et de Villette secondèrent bien M. de Preuilly, leur contre-amiral. Du Quesne commandait le corps de bataille, le chevalier de Valbelle, monté sur *le Pompeux*, était un de ses matelots[2]. Placés à une assez grande distance des deux autres divisions de l'escadre, ils n'ont pu voir que l'ensemble de l'action, et ils ne surent que plus tard comment les choses s'étaient passées. Si à ces considérations l'on ajoute la nature du caractère du chevalier de Valbelle, représenté par Villette comme *un homme très-artificieux, qui savoit plus d'un métier, et hardi jusqu'à l'effronterie*[3], il sera difficile d'accorder une entière con-

[1] Relation du combat naval donné entre les vaisseaux du Roi, commandés par le sieur Du Quesne, et les Hollandais, commandés par Ruyter, le 8 janvier 1676, par le chevalier de Valbelle, dans l'*Histoire de la Marine française*, par Eugène Sue. Paris, 1838, t. III, p. 316.

[2] On donne ce nom aux vaisseaux qui doivent couvrir et assister en toute occasion le *pavillon*, ou le vaisseau du commandant de la division.

[3] *Mémoires*, p. 17.

fiance aux relations de cet officier, et il sera permis de penser que Valbelle, dans la crainte de se nuire, était peu disposé à rendre une justice complète à un rival, et qu'il a eu des motifs pour être avare d'éloges envers un capitaine dont le crédit lui portait ombrage.

Mais si les relations officielles sont trop concises, le chevalier de Chaumont[1], envoyé à la Cour par le duc de Vivonne, fit bien connaître la conduite du marquis, et, par une distinction qui surpasse toutes les autres, le Roi lui-même prit le soin d'annoncer à madame de Maintenon la noble et courageuse conduite de son cousin. Madame de Maintenon s'empressa d'en informer en ces termes la marquise de Villette :

« Il faut vous faire compliment sur les mer-
« veilles que M. de Villette a faites ; j'en reçus la
« première nouvelle par le Roy, qui me fit l'hon-
« neur de me dire que mon cousin s'étoit signalé.
« Ce tesmoignage-là n'est pas à dédaigner ; aussi
« me fist-il un sensible plaisir. Je n'oserois vous
« dire que vostre fils étoit sur le tillac, essuyant
« le feu de quarante mille coups de canon, et
« criant au major, qui nous l'a dit : — Voilà les
« coquins qui fuyent. — Je ne doute point que ce

[1] Le même qui, en 1685, fut envoyé à Siam comme ambassadeur du Roi. (Voyez les *Mémoires de Choisy*, t. LXIII, p. 21, de la 2e série de la collection P[illegible].)

« récit ne vous coûte quelques larmes, mais elles « seront de joie : pour moy j'en ay une bien grande « qu'ils se soient fait nommer, et j'espère que le « Roy s'en souviendra en temps et lieu. Les Saint- « Hermine ont aussi très-bien fait ; j'en escris à « madame de La Laigne. Adieu, ma chère cou- « sine, conservez-moi vostre amitié dont je vou- « drois bien pouvoir jouir[1]. »

Madame de Maintenon ne tarda pas à féliciter son cousin : elle lui écrivit le 26 février 1676 : « Il est « vrai que j'ai senti une extrême joye d'apprendre, « par le Roy mesme, que vous avez fait des mer- « veilles, et j'ay connu, en cette occasion, la ten- « dresse que j'ai pour vous, depuis si longtemps. « M. de Seignelay m'a promis de faire souvenir Sa « Majesté, dans toutes les occasions, de ce que « vous venez de faire, et de nos neveux aussi. « M. le chevalier de Chaumont n'en a oublié au- « cun, et je n'ai plus rien à désirer de vous pour « fonder mes bons offices ; je feray assurément de « mon mieux, mais continuez à vous aider, car « mon crédit est médiocre, et ce que vous avez « fait fera (plus) auprès du Roy et aura plus de

[1] Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette, du 24 février 1676, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 33e lettre, p. 298. Cette lettre a été publiée avec des altérations par La Beaumelle, t. I, p. 292, de l'édition de 1756, et par Auger, t. II, p. 181, de l'édition de 1815.

« succès que les offices de tout ce qu'il y a de « dames en France. J'ay escrit à madame votre « femme; je crois qu'elle sera bien aise de ce que « je luy mande, et qu'elle pleurera bien de joye « sur ce que je luy dis de son fils. On en conte « des choses charmantes. J'ay montré la lettre à « madame de Montespan, qui m'a dit qu'elle par- « leroit au Roy[1]. »

Le combat de Lipari fut suivi de celui d'Agosta, livré le 22 avril 1676; Ruyter y fut tué; d'Almeyras, notre vice-amiral d'avant-garde, y fut emporté d'un coup de canon. Du Quesne commandait l'escadre; Villette, toujours à l'arrière-garde, sous les ordres de M. de Preuilly, attaqua, avec une grande énergie, Haën, vice-amiral hollandais. « Cela se passa heureusement, dit Villette, « car encore qu'il eût vingt-quatre canons et deux « ou trois cents hommes de plus que moi, et qu'il « m'ait tué bien du monde, il me laissa après une « heure et demie d'un feu fort vif[2]. » Villette raconte avec modestie ce qui le concerne; il ne

[1] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, du 26 février 1676, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 34e lettre, p. 299. Cette lettre a été imprimée avec de nombreuses altérations par La Beaumelle, dans son édition des *Lettres de madame de Maintenon*. Amsterdam, 1756, t. I, p. 268.

[2] *Mémoires*, p. 37.

nomme même pas son jeune fils, blessé dans ce combat. Les relations officielles sont silencieuses sur le jeune de Mursay, et cette circonstance glorieuse serait restée dans l'oubli, si madame de Maintenon ne l'avait pas relatée dans ses lettres. Elle écrit à sa cousine, le 7 juin 1676 : « Je ne « sais si M. de Villette vous a mandé que son fils « a été blessé légèrement à cette dernière occa- « sion; mais je sais bien que vous ne vous atten- « dez pas au compliment que je vous en vais faire, « qui est que j'en ay esté ravie; je l'ay fait savoir « au Roy et à madame de Montespan, et quand « le premier mouvement de tendresse sera passé, « je suis sûre que vous penserez comme moi, et « que vous vous saurez bon gré d'avoir mis un « petit héros au monde. Resjouissez-vous-en donc, « ma chère cousine, puisqu'il est vray, sans flat- « terie, que vous avez le plus joli et le plus sur- « prenant enfant que l'on ait veu [1]. »

Le Roi était en Flandre, où madame de Montespan l'avait accompagné, quand le chevalier de Chaumont arriva, porteur des dépêches du maréchal de Vivonne, qui annonçaient ce grand évé-

[1] Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette, du 7 juin 1676, 35e lettre, p. 300, du manuscrit des copies de mademoiselle d'Aumale; elle a été publiée par La Beaumelle. Amsterdam, 1756, in-12, t. I, p. 26; et par Auger. Paris, 1815, in-12, t. II, p. 159.

nement maritime. Madame de Maintenon vit M. de Chaumont à son retour de l'armée, et elle apprit de sa bouche la belle conduite de M. de Villette et de son jeune fils. Elle se hâta d'en instruire madame de Villette : « Le chevalier de Chaumont, « qui a porté au Roi la nouvelle de la plus grande « action qui se soit jamais faite sur la mer, a re- « passé par ici, et m'a conté des merveilles de « M. de Villette, de son fils et de nos neveux; il « m'a appris aussi que mon cousin a demandé son « congé et qu'il l'aura au premier jour; ainsi vous « pouvez compter que vous le verrez bientôt, etc.[1] » M. de Villette continua de faire partie de l'escadre de Sicile jusqu'au moment où M. de La Feuillade vint remplacer le maréchal de Vivonne. Il était chargé de retirer aux Messinois le secours de la France, et il ne craignit pas d'accepter l'odieuse mission de tromper ces peuples, et de les abandonner aux réactions et aux vengeances.

Profondément convaincue de la vérité absolue de sa foi religieuse, mue peut-être aussi par le regret de ce que l'obstacle de la religion s'opposait à l'avancement des siens, madame de Maintenon ne cessait de former des vœux pour voir rentrer

[1] Lettre inédite de madame de Maintenon à madame de Villette, écrite de Saint-Germain-en-Laye, le 2 juillet 1676. 36e lettre de la copie de mademoiselle d'Aumale, p. 301.

au sein de l'Église ceux de ses parents qui professaient encore le culte dissident. Ses efforts plusieurs fois réitérés, auprès de son cousin, pour obtenir qu'il lui confiât ses enfants, étaient demeurés inutiles. Elle crut, dans une cause aussi sainte, pouvoir recourir à la ruse, et mettant dans ses intérêts le marquis de Seignelay, elle obtint pour Villette un commandement qui devait l'éloigner de l'Europe pendant un temps assez considérable.

Une expédition navale était sur le point de sortir de La Rochelle, se dirigeant vers l'Amérique. L'amiral d'Estrées, déjà signalé dans ces mers par deux campagnes, en prenait le commandement. Le but de Louis XIV était d'une haute portée : protéger nos colons ; leur montrer que la métropole ne cessait pas de veiller à leurs intérêts ; faire respecter et craindre le pavillon français dans l'autre hémisphère ; intimider l'Espagne, qui ne cachait plus la prétention de s'attribuer exclusivement le monopole du commerce des Indes Orientales, et refusait de recevoir, sur ses galions, des marchandises au compte des naturels français ; reconnaître les places du royaume de Terre-Ferme et des principales îles espagnoles, s'en procurer des plans, et aviser aux moyens d'attaquer un jour ces peuples, endormis au sein de possessions qu'aucune puissance ne semblait

leur disputer; exiger d'eux des réparations pour des prises faites, en temps de paix, sur des Français, par des corsaires mexicains soutenus de l'amiral d'Espagne, et, en particulier, de la petite frégate *l'Utile*, dont l'équipage, retenu contre le droit des gens, avait été abreuvé d'humiliations; en cas de refus, combattre sans être arrêté par la crainte de rallumer la guerre : telles étaient les principales instructions dressées par Seignelay et signées du Roi[1].

Le marquis de Villette, comme on le voit dans ses Mémoires, entra parfaitement dans l'esprit de ces belles instructions; il commanda, pendant cette campagne, *les Jeux*, vaisseau de trente-six canons, sur lequel il reçut trois capitaines et quatre lieutenants. Ces expéditions n'avaient pas seulement une grande importance politique, elles étaient encore une véritable école-pratique de marine, et elles couvraient de grandes pensées qui ne tardèrent pas à se révéler. Nous ne suivrons pas Villette dans ce long voyage, dont il a décrit les circonstances principales, et nous reviendrons à sa famille.

Madame de Maintenon suivait en France l'exécution de son plan. Elle n'avait pas cru de-

[1] Instruction pour le comte d'Estrées, aux Pièces justificatives, en note, p. 163 et suiv.

voir demander à madame de Villette de lui confier ses enfants; cette dame était catholique; sa cousine, craignant de la compromettre vis-à-vis de son mari, eut recours à des moyens détournés. Madame de Villette était venue passer quelques jours à Niort, chez une de ses sœurs, nommée madame de Fontmort. Celle-ci la pria, à son départ, de lui laisser sa fille jusqu'au lendemain; mais à peine madame de Villette avait-elle quitté Niort, que madame de Fontmort partit pour Paris, emmenant avec elle mademoiselle de Mursay [1]. D'un autre côté, M. de Chasteau-Renault avait reçu l'ordre d'envoyer à Versailles le jeune comte de Mursay, qui servait sur son escadre; le second fils, connu alors sous le nom de M. de Marmande, était aussi appelé à Paris.

Le fils aîné abjura le premier; à l'arrivée de sa sœur il était déjà converti. On le voit par une lettre inédite de madame de Maintenon à madame de Villette, dont nous citerons deux passages : « Quoique je sois bien persuadée que « vous me donnez votre fille de bon cœur, et que « vous avez une grande joie de la conversion de « mon neveu, je ne laisse pas de croire que vous « avez besoin de consolation, et c'est pour y con-

[1] *Souvenirs de madame de Caylus*. Collection Petitot, 2e série, t. LXVI, p. 373.

« tribuer que je vous escris. » Madame de Maintenon donne ensuite des détails sur M. de Mursay, puis elle parle de M. de Saint-Hermine, de mademoiselle de Mursay, et elle continue ainsi : « Que je vous plains, ma chère cousine, dans « l'agitation où vous estes, entre un mari et des « enfans; c'est avoir le cœur déchiré par les en- « droits les plus tendres. Je le suis si fort pour ce « que j'aime que je comprends, mieux qu'une « autre, votre douleur. Consolez-vous en Dieu et « dans mon amitié. Je ne doute pas que l'enlève- « ment de votre fille ne fasse bien du bruit; je « l'ai voulu ainsi pour vous tromper la première, « ne craignant rien plus que de vous commettre « avec monsieur votre mari.... M. de Seignelay « m'a dit aujourd'hui que M. de Villette seroit « ici au mois de février. J'espère que la tendresse « qu'il a toujours eue pour moi l'empêchera de « s'emporter, et qu'il démêlera bien, au milieu de « sa colère, que tout ce que j'ai fait est une marque « de l'amitié que j'ai pour mes proches [1]. »

Madame de Maintenon en entretient encore sa cousine dans une autre lettre déja connue : « Si

[1] Lettre inédite de madame de Maintenon à madame de Villette, du 23 décembre 1680, tirée des copies manuscrites de mademoiselle d'Aumale, 20e lettre, p. 271. Nous en avions déjà cité un fragment dans la *Notice sur madame de Caylus*, Collection Petitot, 2e série, t. LXVI, p. 336.

« vous aviez été de la même religion que monsieur
« votre mari, je vous aurois priée de m'envoyer
« votre fille, et j'aurois espéré autant de complai-
« sance qu'en ont eue monsieur et madame de La
« Laigne, et monsieur et madame de Caumont;
« mais j'ai eu peur que l'on ne vous soupçonnât
« d'avoir été bien aise de me la donner, et de quel-
« que intelligence avec moi sur la religion. Voilà,
« ma chère cousine, ce qui m'a obligé de vous
« tromper, et pourveu que M. de Villette ne soit
« pas mal content de vous, je me démeslerai bien
« du reste. J'espère qu'il ne prendra pas si sé-
« rieusement l'enlèvement de mademoiselle de
« Mursay, et qu'il consentira qu'elle demeure
« avec moi jusqu'à ce qu'elle soit en âge de dire
« sa volonté. Ne la plaignez point; elle se trouve
« fort bien ici, et je suis ravie de l'avoir; elle est
« jolie et aimable, et le talent que j'ai pour l'édu-
« cation des enfans sera tout employé pour elle.
« Adieu, ma chère cousine, votre lettre me fait
« pitié, ou, pour mieux dire, votre estat, mais
« enfin vous êtes catholique, et il est impossible
« que, dans votre cœur, vous ne soyiez bien aise
« de voir vos enfans dans le chemin où je les ai
« mis. Vostre fils ne servira plus sur mer. Je suis
« sensiblement touchée d'affliger mes cousines
« par les marques les plus essentielles que je puisse

« leur donner de mon amitié, car, assurément, je « songe à leur témoigner, dans la personne de « leurs enfants, la reconnaissance et la tendresse « que j'ai pour elles, et que j'aurai toujours, quoi « qu'elles puissent faire; quand même elles vien« droient à me haïr [1]. »

M. de Villette revint, en effet, de sa campagne d'Amérique, au mois de mars 1681, et, apprenant que ses enfants avaient été conduits à la Cour, à l'aide d'une tromperie, il entra en fureur contre sa cousine, à laquelle il adressa les reproches les plus violents. On n'a pas conservé ses lettres, mais on peut juger de leur amertume par la réponse de madame de Maintenon : « Je viens « de recevoir deux lettres de vous, lui mande« t-elle, et je vois avec douleur que la moins douce « est la dernière. Cependant je ne m'en plains « point : avec tout autre que vous j'essuierois de « plus grandes aigreurs; je ne suis point trompée « dans votre procédé, et, quoi qu'on m'ait pu « dire, j'ai soutenu que rien ne vous feroit empor« ter contre moi. Je connois votre tendresse et « votre raison, c'est ce qu'il faut pour recevoir

[1] Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette, du 25 décembre 1680, édition de La Beaumelle, Amsterdam, 1756, t. I, p. 270, rétablie sur la copie de mademoiselle d'Aumale, 21e lettre, p. 274.

« ce que j'ai fait de la manière dont vous le rece-
« vez. Vous êtes trop juste pour douter du motif
« qui m'a fait agir. Celui qui regarde Dieu est le
« premier, mais s'il eût été seul, d'autres âmes
« étoient aussi précieuses pour lui que celles de
« vos enfans, et j'en aurois pu convertir qui
« m'auroient moins coûté. C'est donc l'amitié que
« j'ai toute ma vie eue pour vous qui m'a fait dé-
« sirer, avec ardeur, de pouvoir faire quelque
« chose pour ce qui vous est le plus cher. Je me
« suis servie de votre absence comme du seul
« temps où j'en pouvois venir à bout; j'ai fait en-
« lever votre fille par l'impatience de l'avoir et
« de l'élever à mon gré; j'ai trompé et affligé ma-
« dame votre femme pour qu'elle ne fût jamais
« soupçonnée par vous, comme elle l'auroit été,
« si je m'étois servie de tout autre moyen pour lui
« demander ma nièce. Voilà, mon cher cousin,
« mes intentions, qui sont bonnes et droites, qui
« ne peuvent être soupçonnées d'aucun intérêt, et
« que vous ne sauriez désapprouver dans le même
« temps qu'elles vous affligent. Comme je vous
« fais justice et que vos déplaisirs me touchent,
« faites-la-moi aussi, et recevez avec tendresse la
« plus grande marque que je puisse vous donner
« de la mienne, puisque je fâche celui que j'aime
« et que j'estime, pour servir des enfans que je

« ne puis jamais tant aimer que lui, et qui me « perdront avant que je puisse connoître s'ils se- « ront ingrats ou non [1]. »

M. de Villette finit par s'adoucir à l'égard de ses enfants, mais les efforts de madame de Maintenon, pour l'amener à abjurer lui-même, demeurèrent longtemps inutiles. La religion de M. de Villette était un obstacle à toutes les démarches de sa cousine pour lui procurer de l'avancement : on peut voir, dans une note de M. Jal [2], avec quelle dureté on traitait les officiers huguenots; on en sera moins surpris en voyant madame de Maintenon écrire ce qui suit à son cousin : « J'ai « donné votre lettre au Roy; il vous estime au- « tant que vous le pouvez désirer, et vous pour- « riez bien le servir, si vous vouliez. Vous man- « quez à Dieu, au Roy, à moy et à vos enfans « par votre malheureuse fermeté; je le prie de « vous éclairer [3]. » Déjà, dans une lettre précé-

[1] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, du 5 avril 1681, édition de La Beaumelle, t. I, p. 273, rétablie sur la copie de mademoiselle d'Aumale, 23e lettre, p. 278.

[2] Pag. 177 de ce volume.

[3] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, du 16 juillet 1684, édition de La Beaumelle, t. I, p. 290, rétablie sur la copie de mademoiselle d'Aumale, p. 288 de ses manuscrits. A la place de ces mots : « Il (le Roi) vous estime autant que vous le « pouvez désirer, » La Beaumelle, qui altère tout ce qu'il touche, a substitué ceux-ci : « Il (le Roi) vous estime autant qu'il peut « estimer un hérétique. »

dente, madame de Maintenon l'avait pressé de la manière la plus énergique de songer à une affaire si importante : « Humiliez-vous devant Dieu « et demandez-lui d'être éclairé ; convertissez-vous « avec lui, et sur la mer, où vous ne serez point « soupçonné de vous être laissé persuader par « complaisance, enfin convertissez-vous de quel« que manière que ce soit. Je ne puis me consoler « de votre état[1]. »

Le marquis de Villette, sollicité par madame de Maintenon, vaincu peut-être par l'argument qui entraîna la conversion de Turenne, n'était pas très-éloigné de rentrer lui-même dans le sein de l'Église, mais il craignait que l'on ne pensât qu'un motif d'intérêt avait pu l'y déterminer. Après avoir longtemps balancé, il finit par faire son abjuration, à une époque qu'il est difficile de pré-

[1] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, datée de Versailles, le 30 janvier 1683, édition de La Beaumelle, p. 284, rétablie sur les copies de mademoiselle d'Aumale, p. 293. Au lieu de ce qu'on voit ici, on lit dans La Beaumelle : « Songez à cette « grande affaire, humiliez-vous devant Dieu, demandez-lui d'être « éclairé. Pouvez-vous être environné de gens qui ont reconnu « l'erreur, et être inaccessible au doute sur ce que vous appelez « vérité? Convertissez-vous comme tant d'autres, convertissez-vous « avec Dieu seul ; convertissez-vous sur mer, où vous ne serez soup« çonné ni de foiblesse, ni de complaisance ; convertissez-vous « comme il vous plaira, mais enfin convertissez-vous. Je ne puis « me consoler de votre état. »

ciser, mais qui est antérieure à 1687. Il fut en effet promu au grade de chef d'escadre, le 1er janvier 1686, et dès le mois de septembre 1687, nouveau converti, il travaillait déjà à ramener les huguenots. On le voit en outre, au mois d'avril 1688, obtenir une grâce qui ne lui aurait vraisemblablement pas été accordée s'il avait continué de professer la religion réformée [1].

On assure qu'ayant été présenté à Louis XIV après son abjuration, il fit cette noble réponse au Roi qui l'en félicitait : « Sire, c'est la seule oc« casion de ma vie où je n'ai pas eu pour objet « de plaire à Votre Majesté [2]. »

Après la résistance que M. de Villette avait apportée à son changement de religion, on a quelque sujet d'être surpris que lui-même soit tombé, à l'égard de ses anciens coreligionaires, dans des excès de zèle qui lui attirèrent des reproches de sa cousine. Elle lui écrivait : « Prenez garde à « toutes les affaires dont vous vous chargez, car « il seroit désagréable qu'elles ne se trouvassent

[1] « Le Roi a donné mille écus d'augmentation à M. de Villette, « chef d'escadre. » (*Journal manuscrit de Dangeau*, à la date du 8 avril 1688.)

[2] *Notice sur monsieur et madame de Villette*, par Auger, dans son édition des *Lettres de madame de Maintenon*. Paris, 1815, in-12, t. II, p. 158.

« pas comme vous les avez proposées. M. de Sei-
« gnelay a persuadé au Roy que mademoiselle de
« Saint-Laurent était sur le point de faire sa réu-
« nion, et si elle part sans que cela soit fait, on en
« sera assurément mécontent. Ne vaudroit-il pas
« mieux la remettre aux *Nouvelles Catholiques*,
« et qu'elle s'en démeslât comme il lui plairoit. Je
« vous advoue que je n'aime point à me charger
« envers Dieu, ny devant le Roy, de tous ces retar-
« demens de conversion, et que j'aurois aussi du
« chagrin de vous voir déplaire quand vos inten-
« tions sont bonnes. On prétend aussi que cette
« mademoiselle de Boisragond n'escoute point,
« et qu'elle ne sera de longtemps convertie ; cela
« sera encore sur votre compte[1]. »

Depuis sa conversion, la faveur du marquis de Villette alla toujours en croissant ; il fut créé lieutenant général des armées navales par lettres du 1er novembre 1689, et il exerça cette grande charge jusqu'à l'époque où notre marine se réduisit à des armements en course, qui firent tort à nos ennemis, sans contribuer beaucoup à la gloire de la France[2]. Nommé commandeur de

[1] Lettre de madame de Maintenon à M. de Villette, du 4 septembre 1687, t. I, p. 298, de l'édition de La Beaumelle, revue sur les copies de mademoiselle d'Aumale, p. 310.

[2] *Mémoires de Villette*, p. 140.

l'ordre de Saint-Louis, en 1697, il ne tarda pas à en devenir grand-croix.

M. de Villette, ayant perdu sa première femme, épousa en secondes noces, au mois d'avril 1695, mademoiselle Marie-Claire Deschamps de Marsilly, jeune personne douée de tous les agréments de l'esprit et de la beauté, mais entièrement dénuée des avantages de la fortune [1].

Mademoiselle de Marsilly, née en 1675, était entrée à Saint-Cyr en 1686 : elle en sortit le 27 mars 1690, et le Roi et madame de Maintenon prenaient à cette jeune personne un intérêt si vif qu'ils la placèrent dans la communauté des filles de Sainte-Geneviève, dirigée par madame de Miramion. Elle sortit de cette pieuse retraite, le 3 avril 1695, pour épouser le marquis de Villette [2].

Madame de Maintenon contribua sans doute au second mariage de M. de Villette; mademoiselle de Marsilly avait été élevée sous ses yeux, et madame de Maintenon avait continué de veiller sur

[1] « M. de Villette, lieutenant général de la marine, épouse mademoiselle de Marsilly, que nous avons vue à Saint-Cyr. Elle est fort jolie et n'a nul bien. M. de Villette a attendu que M. de Mursay, son fils, fût marié pour conclure cette affaire. » (*Dangeau, Journal manuscrit*, 6 avril 1695.)

[2] Bibliothèque royale. *Cabinet généalogique*. Carton *Deschamps de Marsilly*.

elle, après sa sortie de Saint-Cyr, en la confiant aux soins de la pieuse fondatrice des Miramionnes. On est un peu surpris de voir le marquis de Villette, qui avait plusieurs enfants de son premier mariage, contracter une nouvelle union avec une demoiselle de vingt ans, sans fortune; mais ses enfants étaient bien pourvus, et les conseils de sa cousine ne durent pas lui manquer. Le marquis, engagé peut-être par sa nouvelle épouse à se rapprocher de la Cour, avait manifesté l'intention de vendre sa terre de Mursay : madame de Maintenon, en femme d'expérience, lui écrivait à ce sujet : « Je vous conjure de bien considérer ce « que vous allez faire; si vous abandonnez Mur- « say, vous serez dans la nécessité de demeurer à « Paris; votre femme est belle, N.... est dange- « reuse; elles seront naturellement liées, et je « crains pour vous une suite de déplaisirs plus « cuisans que ceux que vous avez. Je sais que « madame votre femme est sage, mais je connois « aussi le danger des occasions, et que Paris est « tourné de manière que les pères, mères et maris « voudroient leurs filles et femmes à Versailles, « comme en un lieu de sûreté, par rapport à la « dépravation de Paris[1]. »

[1] Lettre inédite de madame de Maintenon à M. de Villette, tirée des recueils manuscrits de mademoiselle d'Aumale, 48e lettre, p. 316.

Le marquis de Villette mourut à Paris, au mois de décembre 1707, à l'âge de soixante-quinze ans. Il eut avec Turenne ce point de ressemblance qu'à sa mort, au lieu d'un lieutenant général de marine, on en créa deux : Du Casse, homme de mérite, et d'O, homme de faveur [1]. On put dire aussi la *monnaie de Villette*.

Madame de Scudéry, belle-sœur du poëte, dans une lettre adressée à madame de Maintenon, disait en parlant de la mort du marquis : « Je le « voyois presque tous les jours ; il vint encore chez « moi la veille de sa mort. Il parloit peu depuis « quelque temps, mais je vous assure que, ce jour-« là, il nous tint de très-bons discours, et fort « chrétiens ; j'espère que Dieu lui aura fait misé-« ricorde, car c'étoit un des meilleurs hommes « que j'aye jamais connus [2]. »

Villette avait perdu ses deux fils, nés de son premier mariage. Il laissait un petit-fils, enfant de son fils aîné, madame de Caylus et trois enfants du second lit.

[1] *Mémoires de Saint-Simon*. Paris, 1829, in-8°, t. VI, p. 80.

[2] *Lettres de mesdames de Scudéry, de Salvan de Saliez, et de mademoiselle Descartes*. Paris, in-12, Léopold Collin, 1806, p. 181. La lettre y est datée, à tort, du 12 décembre 1709. Villette est mort en décembre 1707. Voyez l'*Armorial de France*, déjà cité.

Philippe Le Valois, comte de Mursay, cornette des chevau-légers, en 1683, et mestre de camp du régiment Dauphin, en 1688, fils aîné de Villette, était mort prisonnier de guerre au siége de Turin, le 9 novembre 1706, laissant un fils de son mariage avec Marie-Louise Lemoine.

Henri-Benjamin Le Valois, marquis de Mursay, colonel des dragons de la Reine, second fils du marquis, mourut, le 3 août 1692, de blessures reçues au combat de Steinkerque. Il avait épousé Madeleine de Beaumont de Gibaud, dont il n'eut point d'enfant.

Ainsi le marquis n'avait conservé de son premier mariage que cette charmante comtesse de Caylus, auteur des *Souvenirs*, à laquelle nous avons déjà consacré quelques pages dans la collection des Mémoires[1]; qu'il nous soit permis, en la nommant ici, d'ajouter à ce que nous en avons dit quelques traits empruntés d'un écrivain qui avait vécu dans son intime société.

« Elle étoit née avec beaucoup d'esprit et avoit « eu l'avantage d'être élevée par la femme du « monde qui avoit le plus de connoissance des « vrais agrémens. Aussi personne n'avoit une po- « litesse plus noble, plus aisée, ni une plus grande

[1] *Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, collection Petitot, 2e série, t. LXVI, p. 335-356.

« exactitude sur toutes les bienséances que ma-
« dame la comtesse de Caylus.

« La curiosité et la société de plusieurs hom-
« mes de réputation l'avoient rendue savante mal-
« gré elle, quoiqu'ils ayent, je crois, toujours été
« plus occupés de lui plaire que de l'instruire.
« D'ailleurs son éloignement pour ce que l'on ap-
« pelle *beaux esprits* répondoit à la beauté natu-
« relle du sien et à la délicatesse de son goût.

« Elle ne mettoit point de rouge et ne pensoit
« pas à son ajustement : ce qui peut-être venoit
« autant de la connoissance qu'elle avoit de ses
« propres forces que de son indifférence pour
« plaire.

« Après avoir admiré la droiture de son bon
« sens dans les conversations sérieuses, si on se
« mettoit à table, elle en devenoit la déesse; alors
« elle me faisoit souvenir de l'Hélène d'Homère....
« Madame de Caylus menoit plus loin qu'Hélène;
« elle répandoit une joie si douce et si vive, un
« goût de volupté si noble et si élégant dans l'âme
« de ses convives, que tous les âges et tous les ca-
« ractères paroissoient aimables et heureux; tant
« est surprenante la force ou plutôt la magie d'une
« femme qui possède de véritables charmes[1]. »

[1] *Portrait, ou plustôt Ébauche*, dans les *OEuvres diverses de*

Le marquis de Villette laissait de son second mariage un fils et deux filles. Le fils, Ferdinand-Tancrède-Frédéric Le Valois de Villette, lieutenant de Roi en Poitou, fut tué en Hongrie en 1717; l'une des deux filles, Isabelle-Sophie-Louise Le Valois, devint abbesse de Notre-Dame de Sens, et la seconde, Constance-Lucie-Adelaïde Le Valois, épousa, le 15 février 1724, Jean-Baptiste-François de Montmorin Saint-Herem, baron de Volore, gouverneur et capitaine des chasses de Fontainebleau[1].

La marquise de Villette, douairière, s'était liée d'une étroite amitié avec lord Bolingbroke, vicomte de Saint-John, ministre disgracié de la reine Anne; ce seigneur anglais avait trouvé un asile en France. Madame de Villette le suivit à Londres, en 1725, et l'épousa. De ce moment ses rapports avec la France cessèrent. Elle est morte en Angleterre, vers l'année 1750[2].

Les Mémoires du marquis de Villette se bornent au récit de ses compagnes de mer. Ce sont des extraits de son journal de bord. Villette, plein de modestie, parle peu de ce qui le regarde,

M. l'abbé Gédoyn, de l'Académie françoise. Paris, De Bure, 1745, in-12, p. 229.

[1] Bibliothèque royale. *Cabinet généalogique.* Carton *Le Valois.*

[2] *Ibid.*

et il n'aurait vraisemblablement pas composé de Mémoires, s'il avait pu résister à la demande qui lui en fut faite. « Je n'écris, dit-il, que pour une « seule personne, et je me renferme à ce qu'elle « me demande. » Cette personne était le comte de Toulouse, amiral de France, fils légitimé de Louis XIV et de madame de Montespan. Élevé par madame de Maintenon, ainsi que le duc du Maine, et supérieur immédiat de Villette, comment celui-ci aurait-il pu lui refuser l'objet de sa prière? Le comte de Toulouse était un prince distingué; naturellement studieux, il ne laissait échapper aucune occasion d'acquérir des connaissances dans tout ce qui se rapportait à la marine. Tandis que Villette écrivait pour lui ses Mémoires, M. de Valincourt composait, pour son instruction, des traités succincts et judicieux. On en a publié deux, l'un *sur les prises*, et l'autre *sur le droit des congés*[1]. Valincourt promettait à son illustre élève, dont il était devenu le secrétaire des commandements, de composer pour lui l'*Histoire de la Navigation*. Nous ignorons s'il a

[1] Le *Traité sur les Prises, pour l'usage de M. le comte de Toulouze, amiral de France*, par M. de Valincourt, secrétaire général de la marine, suivi du *Traité de l'Établissement des congés dans la Méditerranée et dans l'Océan*, a été publié par M. Eugène Sue, dans l'*Histoire de la Marine française*. Paris, 1838, gr. in-8°, t. IV, p. 40-58.

rempli cette promesse, mais si l'ouvrage a été composé, il est bien à craindre que le manuscrit n'ait péri, en 1725, dans le fatal incendie qui, en dévorant la bibliothèque de Valincourt, a détruit les travaux de Racine et de Despréaux sur l'histoire du Roi. Nous venons de retrouver, dans un recueil manuscrit, contenant plusieurs ouvrages de Valincourt, un *Mémoire sur la marine de France*, composé par lui pour le prince, qui pourrait bien être la première pensée de l'*Histoire de la Navigation*. Valincourt, tout dévoué au comte de Toulouse, était homme de sens et de droiture; il y trace en quelques pages les causes qui entraînèrent la décadence de la marine après la mort de Colbert et de Seignelay. Nous croyons devoir placer ce document curieux et tout à fait inconnu, à la suite de cette notice; on peut le considérer comme une pièce justificative qui explique et complète une partie des Mémoires contenus dans ce volume; nous y joindrons un *Mémoire au Roi, sur la marine de France*, par le comte de Toulouse. C'est peut-être le seul opuscule qui nous soit parvenu du père de l'illustre et vénérable duc de Penthièvre.

Les marins français ont laissé peu d'écrits. Nos deux collections des Mémoires n'offrent de relatif à notre marine que les Mémoires du chevalier de

Forbin et ceux de Duguay-Trouin [1]. Les Mémoires de Villette et les correspondances qui les accompagnent contribueront à combler cette lacune.

Le manuscrit des Mémoires de Villette, acquis par l'éditeur, il y a environ vingt ans, forme un volume grand in-folio, couvert en maroquin rouge, dont les trois derniers feuillets sont autographes. Nous nous proposons d'en faire hommage aux archives de la Marine, où il serait à désirer que ces sortes de documents se trouvassent réunis.

Pendant que nous nous livrions aux recherches qu'exigeait la publication des Mémoires du comte de Coligny et du marquis de Villette, une découverte importante est venue suspendre nos travaux, et en reculer le terme pendant un temps beaucoup trop prolongé. M. Étienne Gallois, sous-bibliothécaire de la Chambre des Pairs, connu dans le monde savant par plusieurs ouvrages d'érudition, ayant communiqué à M. le Ministre de l'Instruction publique d'importants manuscrits dépendants de la collection de madame la duchesse Decazes, il s'est trouvé parmi

[1] On ne peut pas mettre au nombre des Mémoires sérieux les prétendus *Mémoires de Tourville*. Paris, 1742, 3 vol. in-12. Ils sont de l'abbé Margon, qui ne paraît pas avoir eu de matériaux suffisants; ils ne méritent aucune confiance.

ces pièces des correspondances officielles du maréchal d'Estrées et de Du Quesne avec le marquis de Seignelay, écrites dans le cours de plusieurs des campagnes de mer, dont les récits font l'objet des Mémoires du marquis de Villette.

Ces pièces, ayant été renvoyées par M. Villemain à l'examen du comité historique, établi près de son ministère, nous crûmes devoir faire remarquer que les lettres de l'amiral d'Estrées et de Du Quesne devenant le plus utile commentaire des Mémoires de Villette, il semblerait naturel de réunir toutes ces pièces dans une même publication.

Le comité historique partagea notre opinion, et, de l'assentiment de M. le Ministre, de madame la duchesse Decazes et de M. Étienne Gallois, nous fûmes autorisés à proposer au Conseil d'administration de la Société de l'Histoire de France de publier ces correspondances à la suite des Mémoires de Villette.

Le Conseil ayant été de cet avis, nous avons nous-même copié toutes ces pièces sur les originaux, ne croyant devoir nous en rapporter à personne pour un objet qui exigeait tant de soins. Des portions notables de ces lettres sont écrites en chiffres, dont les valeurs ont été placées dans les interlignes, au moment de la réception. Il nous

a semblé utile d'en conserver la trace, et en conséquence les copies ont été disposées de manière à ce que tous les passages chiffrés fussent imprimés en caractères italiques.

L'édition des Mémoires de Villette et des correspondances qui s'y joignent présentait un genre de difficultés qu'à nous seul nous ne pouvions surmonter. Il était indispensable de donner une juste interprétation des termes de marine qui y sont employés fréquemment; il fallait aussi faire connaître les marins, et même les principaux bâtiments de guerre dont les noms s'y rencontrent presque à chaque ligne. Nous avons eu recours à la complaisance du savant auteur de l'*Archéologie navale*, du *Mémoire sur quelques documents génois relatifs aux deux croisades de saint Louis*, du *Virgilius nauticus*, et de tant d'autres ouvrages dont M. Jal, historiographe de la Marine, enrichit chaque jour notre histoire et notre littérature. Notre prière a été accueillie par M. Jal avec un zèle dont nous lui serons à toujours reconnaissant. Il a bien voulu se livrer aux recherches les plus étendues, comme les plus minutieuses, dans les divers *États de la Marine*, dans les recueils manuscrits des ordres du Roi, et ce que nous n'avions pas d'abord soupçonné, ni par conséquent espéré, les Instructions, rédigées par Col-

bert, ou Seignelay, et approuvées par Louis XIV, sont venues se placer au bas des correspondances des amiraux qui racontaient leur mise à exécution. C'est ainsi que, par les soins de M. Jal, les Mémoires de Villette, enrichis de tant de documents authentiques, viennent se placer au rang des ouvrages les plus riches qui aient encore paru sur l'histoire de notre marine, pendant le règne de Louis XIV.

Nous n'avons malheureusement qu'une partie de la correspondance de Du Quesne; il existe encore un volume de ses lettres manuscrites, qui n'est pas en la possession d'un français. Nous publions ici ce qu'il nous a été possible de recouvrer; d'autres, plus heureux, compléteront, un jour, cette correspondance, et nous avons la confiance que la rivalité, qui a trop souvent divisé deux nations, ne s'opposera pas à ce que les lettres du brave Du Quesne, vives et abruptes comme sa parole, soient enfin entièrement connues de la France et de l'Europe, où elles ne peuvent manquer d'être accueillies avec empressement.

Il était désirable de joindre aux *Mémoires de Villette* les lettres qu'il avait lui-même adressées aux différents ministres de la Marine. On n'en connaissait qu'une seule, publiée par M. Eugène Sue. Nous nous sommes adressés à M. d'Avezac,

archiviste de la Marine, qui a bien voulu en faire la recherche, et a mis à notre disposition les copies, faites sous ses yeux, de six lettres autographes du marquis de Villette. La première est celle qui, donnée par M. Sue, a été reproduite par nous[1]. Les cinq autres sont inédites; l'une d'elles complète le récit du combat de Malaga; elle offre des détails que Villette a négligés dans ses Mémoires. Ces cinq lettres, dont les copies nous sont parvenues un peu tard, sont placées à la fin du volume.

Une lettre écrite en espagnol s'est rencontrée parmi celles du maréchal d'Estrées. M. Ferdinand Denis, l'un des conservateurs de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, très-versé dans les deux littératures de la Péninsule, a eu la complaisance d'en faire la traduction, et d'en surveiller l'impression sur le texte original.

Nous avons cité plusieurs fois l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*. Les archives de la Marine ayant été ouvertes à l'auteur, il y a puisé d'importants documents que nous lui avons plusieurs fois empruntés. Ce n'a pas été sans quelque scrupule que nous nous en sommes référés à un ouvrage où les richesses d'une imagination

[1] Dans l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, t. IV, p. 373; cette lettre est réimprimée p. 159 de ce volume.

brillante sont trop souvent mêlées aux récits de l'histoire. Dût-elle déplaire à des esprits légers, une Muse aussi sévère ne doit se parer que des couleurs de la Vérité. On doit au reste cette justice à l'élégant auteur de l'*Histoire de la Marine*, qu'au milieu de pages, dont une invention trop féconde a fait les principaux frais, il a semé fréquemment des pièces importantes que l'histoire viendra revendiquer, comme ne devant appartenir qu'à elle seule.

Nous regrettons d'avoir connu trop tard l'ouvrage de M. Léon Guérin[1] : il nous aurait été d'une grande utilité, et nous l'aurions plus fréquemment cité.

Nous avons nommé plusieurs fois mademoiselle d'Aumale; elle est encore peu connue; il ne sera pas inutile d'en dire quelques mots.

Mademoiselle d'Aumale a laissé des Mémoires que nous avons été sur le point de publier[2]. Un libraire, qui venait d'en acquérir le manuscrit, nous l'avait confié. Nous ne tardâmes pas à reconnaître que les Mémoires de mademoiselle d'Au-

[1] *Histoire maritime de France depuis la fondation de Marseille jusqu'à nos jours*. Paris, Abel Ledoux, 1843, 2 vol. gr. in-8°.

[2] La publication des Mémoires de mademoiselle d'Aumale a été annoncée dans la *Notice sur madame de Caylus*. — (*Collect. des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, édit. Petitot, 2e série, t. LXVI, p. 355.)

male y sont tellement entremêlés de documents étrangers, qu'au milieu de ces interpolations on ne peut signaler avec certitude qu'un petit nombre de morceaux qui lui appartiennent véritablement; nous avons dû renoncer à publier un ouvrage, dont, en conscience, on ne pouvait attribuer que des fragments à la personne dont il porte le nom.

Mais si, dans ces manuscrits, il était difficile de distinguer l'ouvrage de mademoiselle d'Aumale, l'histoire lui ayant de véritables obligations, il est indispensable de la faire connaître.

Marie-Jeanne d'Aumale, issue d'une ancienne famille de Picardie, naquit le 4 juillet 1683. Elle entra à Saint-Cyr en 1690; madame de Maintenon l'appela près d'elle, en 1704, pour lui servir de compagne et de secrétaire. La noblesse des sentiments de mademoiselle d'Aumale, sa piété et sa candeur lui méritèrent la confiance de madame de Maintenon, qui ne tarda pas à épancher son âme dans la sienne. Peu à peu le Roi s'accoutuma à sa présence, et plusieurs fois il voulut l'établir; mais remplie de reconnaissance envers sa bienfaitrice, mademoiselle d'Aumale ne consentit jamais à se séparer d'elle. Après avoir perdu madame de Maintenon, elle se retira dans sa famille, et elle mourut à Soissons, au mois de décembre 1755.

Dans sa retraite, mademoiselle d'Aumale écrivit ce qui était resté gravé dans sa mémoire, et elle joignit ses *souvenirs* à ceux que madame de Caylus, son amie, lui avait donnés écrits de sa main. Tels ont dû être ses Mémoires primitifs que nous ne désespérons pas de retrouver. Elle fit faire des copies de toutes les lettres de madame de Maintenon, qu'elle pût découvrir; elle recueillit ses *Conversations*[1] et ses *Proverbes;* mais sa timide modestie ne livra rien à l'impression.

La Beaumelle obtint à Saint-Cyr la communication des écrits de mademoiselle d'Aumale, de ses recueils et de beaucoup de lettres originales de madame de Maintenon; mais cet éditeur, privé de toute conscience littéraire, altéra les textes, et, par une sorte de vertige, il a gâté tout ce qu'il a touché. Ne pouvant le citer, nous avons eu recours aux copies de mademoiselle d'Aumale[2], dont il existe plusieurs exemplaires, soit dans la bibliothèque du séminaire de Versailles, soit dans celle de M. le duc de Noailles. Le caractère simple, loyal et franc de mademoiselle d'Aumale,

[1] *Notice sur madame de Maintenon*, placée en tête des *Conversations inédites*. Paris, Blaise, 1828, in-12, p. 81.

[2] Les lettres de madame de Maintenon à la famille de Villette, sont plus nombreuses dans les copies de mademoiselle d'Aumale que dans La Beaumelle. Celui-ci n'a donné que vingt lettres, et mademoiselle d'Aumale en a recueilli quarante-neuf.

son respect pour tout ce qui provenait de son illustre protectrice, nous sont de sûrs garants de l'exactitude des documents qu'elle a rassemblés.

Qu'il nous soit permis de dire, en passant, que M. le duc de Noailles élève en ce moment un monument durable à la mémoire de madame de Maintenon, cette femme célèbre, si diversement jugée. Il rassemble les matériaux d'une édition de ses lettres, et, d'une main habile, il trace les principaux traits de son histoire. Un fragment, publié à petit nombre[1], fait désirer vivement de connaître l'ensemble de l'ouvrage. C'est surtout à M. de Noailles, qui compte les d'Aubigné au nombre des alliés de sa maison, qu'il appartient de rétablir des faits trop souvent altérés par la passion, et de venger le caractère de la compagne des derniers jours de Louis XIV.

Ne serait-il pas superflu de prévenir les lecteurs que le marquis de Villette, si fréquemment nommé dans la correspondance de Voltaire, n'avait aucune relation de parenté avec les Le Valois de Villette? Charles, marquis de Villette, eut pour père un trésorier de l'extraordinaire des guerres, qui acheta le titre de marquis, et laissa son fils *seigneur* de cent cinquante mille livres de rente.

[1] *Saint-Cyr : Histoire de la maison royale de Saint-Louis.* Paris, 1843, in-8°.

En terminant, nous adresserons nos remerciements à monsieur La Cabane, l'un de messieurs les conservateurs des manuscrits du Roi; il a bien voulu diriger nos recherches dans le cabinet généalogique de la Bibliothèque royale, avec une patience que nous avons souvent mise à l'épreuve.

Nous ne fermerons pas cette notice sans exprimer à Messieurs les membres de la Société de l'Histoire de France le regret que nous ressentons du retard qu'a éprouvé la publication de ce volume.

Des devoirs impérieux, qui nous laissent peu de loisirs à consacrer aux lettres, en ont été la principale cause; les découvertes successives de pièces qu'il a fallu éclaircir, en les rapprochant des monuments connus, ont encore contribué à prolonger notre travail. La publication des Mémoires inédits entraîne souvent beaucoup plus loin qu'on ne l'avait d'abord pensé. C'est ce qui est arrivé pour les *Mémoires de Villette*. Nous espérons que l'examen de l'ouvrage prouvera aux plus impatients qu'il aurait été difficile de mettre de la rapidité dans sa publication.

Les *Mémoires du comte de Coligny* sont impri-

més depuis deux ans. Leur peu d'étendue n'a pas permis à la Société de les émettre séparément; ainsi ce volume se compose d'une première partie, imprimée en 1841, et d'une seconde, qui porte la date de 1844.

Depuis l'impression des *Mémoires de Coligny*, nous nous sommes aperçus d'une omission que nous regrettons de ne pouvoir réparer dès aujourd'hui, mais il n'en est plus temps.

Coligny, pendant la campagne de Hongrie, rendait compte directement au Roi de tout ce qui se passait d'important dans la petite armée qu'il commandait, et Louis XIV lui répondait de sa main. Les lettres du Roi sont imprimées depuis longtemps, et elles ont par malheur échappé à nos recherches. Elles se trouvent cependant dans les *OEuvres de Louis XIV*, rassemblées par le général Grimoard, et publiées par Grouvelle [1]. Nous avions inutilement consulté les *Mémoires de Louis XIV*, qui sont muets sur l'expédition de Hongrie, et nous avons négligé d'interroger la correspondance du Roi. Nous le regrettons d'autant plus qu'elle contient, sous toutes les faces, la haute approbation de la conduite de Coligny. C'était la meilleure réparation que celui-ci pût recevoir des

[1] *OEuvres de Louis XIV*. Paris, Treuttel et Wurtz, 1806, 6 vol. in-8°; tom. V, *passim*.

attaques que la jactance de La Feuillade n'a cessé de lui adresser.

Nous serions heureux si nous pouvions plus tard compléter cette correspondance royale, en y intercalant les lettres du comte de Coligny.

Les minutes de ces lettres sont conservées par M. Des Meloises, descendant de Coligny par les femmes, dans les archives duquel se trouve aussi le manuscrit original des Mémoires.[1]. Nous serions très-reconnaissant, s'il voulait bien nous en faire la communication. La partie des *Mémoires de Coligny*, qui est relative à la campagne de Hongrie, serait ainsi complétée par Coligny lui-même.

15 décembre 1843.

MONMERQUÉ,
Membre de l'Institut.

[1] Voyez l'*addition à la Notice, Mémoires de Coligny*, p. 146, et la lettre de M. Des Meloises, insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, du 10 juillet 1843.

AVERTISSEMENT

SUR LES DEUX PIÈCES SUIVANTES.

Le Mémoire sur la Marine, composé vers 1725 par Valincourt, est tiré d'un recueil manuscrit qui appartient à l'éditeur.

Valincourt possédait une maison à Saint-Cloud, où il avait rassemblé une précieuse bibliothèque. Le 14 janvier 1725, un incendie détruisit sa maison et tout ce qu'elle renfermait. Là périrent les travaux de Valincourt sur la Marine et un grand nombre d'autres ouvrages de ce judicieux écrivain [1]. Là furent anéantis tous les matériaux que Racine et Despréaux avaient réunis pour l'histoire de Louis XIV. Valincourt, après la mort de Racine, avait été adjoint à Despréaux pour continuer ce travail, et Boileau lui-même étant mort, Valincourt resta dépositaire des parties terminées de l'ouvrage et de tous les documents qui devaient servir à l'achever.

Valincourt supporta cette perte en vrai philosophe chrétien. Après sa mort, arrivée en 1731, sa famille chercha de toutes parts ceux de ses opuscules qui avaient échappé à la destruction, et ses illustres amis, les cardinaux de Fleury et de Polignac, le marquis de Torcy et le chancelier d'Aguesseau, s'empressèrent de remettre à ses héritiers des copies et même quelques manuscrits autographes des ouvrages de Valincourt qu'ils possédaient. On en forma deux volumes in-folio qu'on intitula *Ouvrages posthumes de M. de Valincourt.*

Ces deux volumes faisaient partie de l'immense bibliothèque de M. Boulard [2]; ils ont été acquis à sa vente au mois de mai 1833.

[1] Fontenelle. *Éloge de Valincourt. Lettres de d'Aguesseau. Œuvres*, tom. XII, édit. in-4°, pag. 183 et 184.

[2] *Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. A. M. H. Boulard.* Paris, Gaudefroy, 1833, t. IV, p. 146, n° 165 des manuscrits.

L'éditeur a cru devoir en extraire les deux pièces suivantes, qui lui ont paru susceptibles de former un utile appendice aux Mémoires de Villette.

La première est le *Mémoire sur la Marine de France*, par Valincourt.

La seconde est le *Mémoire au Roy sur la Marine*, composé par le comte de Toulouse, en 1724.

Ces deux pièces se trouvent dans le recueil, au t. II, p. 1039 et 1073.

On doit regretter la perte du Mémoire, lu en 1715, par le comte de Toulouse, au Conseil de régence. Le prince y dévoilait les impérities et les malversations du ministre Jérôme de Pontchartrain. En lisant les Mémoires du duc de Saint-Simon, on assiste, pour ainsi dire, à cette mémorable séance [1]. Dans la privation où l'on est de cette pièce importante, on lira encore avec intérêt le Mémoire composé par le prince, en 1724.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître, avec détail, ce que le recueil des ouvrages posthumes de Valincourt renferme de curieux et d'important. Il se compose de dialogues philosophiques sur les matières les plus graves, telles que les vérités éternelles, l'infini, les spectacles; de lettres sur la vérité et sur la justice, etc., etc. Valincourt y combat le cartésianisme, qu'il regarde peut-être avec raison, parce que l'homme abuse de tout, comme le germe de cette philosophie hardie, qui soumet tout à la raison, et ne s'arrête pas devant les vérités révélées. Ces ouvrages sérieux sont suivis de poésies et d'opuscules de société, adressés au chancelier, à mademoiselle d'Aguesseau, au marquis et à la marquise de Torcy, au cardinal de Fleury et à d'autres personnes dans l'intimité desquelles a vécu Valincourt.

Parmi ces œuvres si diverses, nous avons particulièrement remarqué un Mémoire *sur l'État de l'Europe, en* 1726, remis par Valincourt au cardinal de Fleury, quand ce dernier, devenu ministre d'État, prit la direction des affaires. Ces tableaux du passé

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Paris, 1829, in-8°, t. XIII, p. 306.

conduisent à mieux apprécier les temps qui suivirent. Nous en extrairons quelques passages qui peignent tout à la fois le caractère élevé de Valincourt, et l'époque désastreuse, léguée à la France par les malheurs qui accompagnèrent la fin du règne de Louis XIV. On lira avec intérêt ces nobles paroles d'un homme vertueux qui eut le courage de dire la vérité et parvint à la faire entendre. L'Angleterre cherchait alors à nous entraîner dans une guerre que le cardinal sut éviter.

« Je commence par me dire à moy-même ce qu'un pape disoit à « un roy de France : *Cur loquar ad Dominum meum cùm sim terra* « *et cinis*. Je sais combien les choses dont j'ose parler sont au-dessus « de moy.

« Mais la bonté dont il plaît à Votre Éminence de m'honorer de- « puis tant d'années, et le fidèle dévouement que j'auray pour elle « toute ma vie, semblent m'autoriser à luy rendre compte de tout ce « que je crois utile à son service.

« Si la France estoit assurée de dix ans de paix, elle seroit encore « dans un estat déplorable, par rapport à l'estat de ses finances et « à la nécessité absolue d'acquitter les dettes du Roy, ce qui ne se « peut faire que par des moyens très-violents, mais absolument « nécessaires.

« Une année de guerre peut ruiner le royaume. Qui sait combien « elle durera, quels en seront les événements, et quels désordres ne « peuvent point arriver au dedans et au dehors ?

« Les Princes inquiets [1], mal contents et voulant un changement, « leur donnera-t-on des armées à commander ? les retiendra-t-on « dans le royaume ?....

« On est lié avec les Anglois par un traité : il est de l'honneur et « de la réputation du Roy de ne pas manquer à sa parole et à ses « engagements : cela est vray ; mais les traités que font les rois ont « leurs loix et leurs règles, comme toutes les sociétés que les hom- « mes font entre eux. Or, la première et aussi la plus inviolable « règle de toute société, est que les pertes et les profits y soient

[1] Les princes légitimés, et aussi peut-être la maison de Condé.

L'éditeur a cru devoir en extraire les deux pièces suivantes, qui lui ont paru susceptibles de former un utile appendice aux Mémoires de Villette.

La première est le *Mémoire sur la Marine de France,* par Valincourt.

La seconde est le *Mémoire au Roy sur la Marine,* composé par le comte de Toulouse, en 1724.

Ces deux pièces se trouvent dans le recueil, au t. II, p. 1039 et 1073.

On doit regretter la perte du Mémoire, lu en 1715, par le comte de Toulouse, au Conseil de régence. Le prince y dévoilait les impérities et les malversations du ministre Jérôme de Pontchartrain. En lisant les Mémoires du duc de Saint-Simon, on assiste, pour ainsi dire, à cette mémorable séance [1]. Dans la privation où l'on est de cette pièce importante, on lira encore avec intérêt le Mémoire composé par le prince, en 1724.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître, avec détail, ce que le recueil des ouvrages posthumes de Valincourt renferme de curieux et d'important. Il se compose de dialogues philosophiques sur les matières les plus graves, telles que les vérités éternelles, l'infini, les spectacles; de lettres sur la vérité et sur la justice, etc., etc. Valincourt y combat le cartésianisme, qu'il regarde peut-être avec raison, parce que l'homme abuse de tout, comme le germe de cette philosophie hardie, qui soumet tout à la raison, et ne s'arrête pas devant les vérités révélées. Ces ouvrages sérieux sont suivis de poésies et d'opuscules de société, adressés au chancelier, à mademoiselle d'Aguesseau, au marquis et à la marquise de Torcy, au cardinal de Fleury et à d'autres personnes dans l'intimité desquelles a vécu Valincourt.

Parmi ces œuvres si diverses, nous avons particulièrement remarqué un Mémoire *sur l'État de l'Europe, en* 1726, remis par Valincourt au cardinal de Fleury, quand ce dernier, devenu ministre d'État, prit la direction des affaires. Ces tableaux du passé

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon.* Paris, 1829, in-8°, t. XIII, p. 306.

conduisent à mieux apprécier les temps qui suivirent. Nous en extrairons quelques passages qui peignent tout à la fois le caractère élevé de Valincourt, et l'époque désastreuse, léguée à la France par les malheurs qui accompagnèrent la fin du règne de Louis XIV. On lira avec intérêt ces nobles paroles d'un homme vertueux qui eut le courage de dire la vérité et parvint à la faire entendre. L'Angleterre cherchait alors à nous entraîner dans une guerre que le cardinal sut éviter.

« Je commence par me dire à moy-même ce qu'un pape disoit à « un roy de France : *Cur loquar ad Dominum meum cùm sim terra « et cinis.* Je sais combien les choses dont j'ose parler sont au-dessus « de moy.

« Mais la bonté dont il plaît à Votre Éminence de m'honorer de-« puis tant d'années, et le fidèle dévouement que j'auray pour elle « toute ma vie, semblent m'autoriser à luy rendre compte de tout ce « que je crois utile à son service.

« Si la France estoit assurée de dix ans de paix, elle seroit encore « dans un estat déplorable, par rapport à l'estat de ses finances et « à la nécessité absolue d'acquitter les dettes du Roy, ce qui ne se « peut faire que par des moyens très-violents, mais absolument « nécessaires.

« Une année de guerre peut ruiner le royaume. Qui sait combien « elle durera, quels en seront les événements, et quels désordres ne « peuvent point arriver au dedans et au dehors?

« Les Princes inquiets [1], mal contents et voulant un changement, « leur donnera-t-on des armées à commander? les retiendra-t-on « dans le royaume?....

« On est lié avec les Anglois par un traité : il est de l'honneur et « de la réputation du Roy de ne pas manquer à sa parole et à ses « engagements : cela est vray; mais les traités que font les rois ont « leurs loix et leurs règles, comme toutes les sociétés que les hom-« mes font entre eux. Or, la première et aussi la plus inviolable « règle de toute société, est que les pertes et les profits y soient

[1] Les princes légitimés, et aussi peut-être la maison de Condé.

L'éditeur a cru devoir en extraire les deux pièces suivantes, qui lui ont paru susceptibles de former un utile appendice aux Mémoires de Villette.

La première est le *Mémoire sur la Marine de France*, par Valincourt.

La seconde est le *Mémoire au Roy sur la Marine*, composé par le comte de Toulouse, en 1724.

Ces deux pièces se trouvent dans le recueil, au t. II, p. 1039 et 1073.

On doit regretter la perte du Mémoire, lu en 1715, par le comte de Toulouse, au Conseil de régence. Le prince y dévoilait les impérities et les malversations du ministre Jérôme de Pontchartrain. En lisant les Mémoires du duc de Saint-Simon, on assiste, pour ainsi dire, à cette mémorable séance [1]. Dans la privation où l'on est de cette pièce importante, on lira encore avec intérêt le Mémoire composé par le prince, en 1724.

Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître, avec détail, ce que le recueil des ouvrages posthumes de Valincourt renferme de curieux et d'important. Il se compose de dialogues philosophiques sur les matières les plus graves, telles que les vérités éternelles, l'infini, les spectacles; de lettres sur la vérité et sur la justice, etc., etc. Valincourt y combat le cartésianisme, qu'il regarde peut-être avec raison, parce que l'homme abuse de tout, comme le germe de cette philosophie hardie, qui soumet tout à la raison, et ne s'arrête pas devant les vérités révélées. Ces ouvrages sérieux sont suivis de poésies et d'opuscules de société, adressés au chancelier, à mademoiselle d'Aguesseau, au marquis et à la marquise de Torcy, au cardinal de Fleury et à d'autres personnes dans l'intimité desquelles a vécu Valincourt.

Parmi ces œuvres si diverses, nous avons particulièrement remarqué un Mémoire *sur l'État de l'Europe, en* 1726, remis par Valincourt au cardinal de Fleury, quand ce dernier, devenu ministre d'État, prit la direction des affaires. Ces tableaux du passé

[1] *Mémoires du duc de Saint-Simon*. Paris, 1829, in-8°, t. XIII, p. 306.

conduisent à mieux apprécier les temps qui suivirent. Nous en extrairons quelques passages qui peignent tout à la fois le caractère élevé de Valincourt, et l'époque désastreuse, léguée à la France par les malheurs qui accompagnèrent la fin du règne de Louis XIV. On lira avec intérêt ces nobles paroles d'un homme vertueux qui eut le courage de dire la vérité et parvint à la faire entendre. L'Angleterre cherchait alors à nous entraîner dans une guerre que le cardinal sut éviter.

« Je commence par me dire à moy-même ce qu'un pape disoit à « un roy de France : *Cur loquar ad Dominum meum cùm sim terra « et cinis*. Je sais combien les choses dont j'ose parler sont au-dessus « de moy.

« Mais la bonté dont il plaît à Votre Éminence de m'honorer de- « puis tant d'années, et le fidèle dévouement que j'auray pour elle « toute ma vie, semblent m'autoriser à luy rendre compte de tout ce « que je crois utile à son service.

« Si la France estoit assurée de dix ans de paix, elle seroit encore « dans un estat déplorable, par rapport à l'estat de ses finances et « à la nécessité absolue d'acquitter les dettes du Roy, ce qui ne se « peut faire que par des moyens très-violents, mais absolument « nécessaires.

« Une année de guerre peut ruiner le royaume. Qui sait combien « elle durera, quels en seront les événements, et quels désordres ne « peuvent point arriver au dedans et au dehors?

« Les Princes inquiets [1], mal contents et voulant un changement, « leur donnera-t-on des armées à commander? les retiendra-t-on « dans le royaume?....

« On est lié avec les Anglois par un traité : il est de l'honneur et « de la réputation du Roy de ne pas manquer à sa parole et à ses « engagements : cela est vray; mais les traités que font les rois ont « leurs loix et leurs règles, comme toutes les sociétés que les hom- « mes font entre eux. Or, la première et aussi la plus inviolable « règle de toute société, est que les pertes et les profits y soient

[1] Les princes légitimés, et aussi peut-être la maison de Condé.

« communs. Dès qu'il est évident que tout le profit est d'un costé et « tout le dommage de l'autre, la société est rompue, et par le droit « divin, et par le droit des gens, et par le droit civil, qui appelle « cette sorte de société *societatem leoninam*.

« Or, que peut gagner la France dans la guerre où les Anglois « veulent l'engager? Rien. Que peut-elle perdre? Tout, et se per- « dre elle-même. Que peuvent perdre les Anglois? Rien; on n'ira « pas les attaquer dans leur isle, ni prendre Londres. Que peu- « vent-ils gagner? Tout ce qu'ils souhaitent : détruire et faire périr « les forces maritimes et le commerce de la France, de la Hol- « lande et de l'Espagne; s'assurer l'empire de la mer, dont ils se « mettent visiblement en possession. Ils chassent à force ouverte « nos pêcheurs de molue [1] de dessus le grand banc; ils font trem- « bler l'Europe et l'Amérique à la vue de trois escadres qu'ils ont « armées et qu'ils ont fait agir, sans en donner aucune participation « à la France, à qui ils proposent de tout sacrifier pour eux....

« Mais ces Anglois qui sont si fort nos amis, ne seront-ils jamais « nos ennemis? ne l'ont-ils jamais esté?.... Cette amitié qu'ils nous « vendent si cher durera-t-elle plus longtemps que l'utilité qu'ils « en retirent? et s'ils viennent à se tourner contre nous dans le « fort d'une guerre où ils nous auront engagés, où en serons-nous? « Notre Marine détruite; pas un vaisseau à mettre à la mer; la « plupart des officiers hors d'estat de servir; les costes exposées, les « ports ruinés faute de réparations; nos colonies d'Amérique n'ayant « pas de quoi faire la moindre résistance, et pouvant estre enlevées « d'un coup de main....

« Dans cette situation, les peuples croyent voir la paix qu'ils « souhaitent et la guerre qu'ils craignent entre les mains de Votre

[1] On disait alors *molue* pour *morue*; du latin *molua*. En voici un exemple, tiré d'une comédie de Villiers, dont nous recommanderons la lecture aux commentateurs de la troisième satire de Despréaux :

> Sans doute, chevalier, tu tiens pour la *molue*,
> Avecque le cocq-dainde, on peut l'appareiller.
>
> *Les Costeaux, ou les Marquis frians*, comédie. Paris, Gab. Quinet. 1665. In-12, p. 26.

« Éminence. Tout le monde connoist et respecte vos bonnes intentions, mais on craint qu'une trop religieuse exactitude à l'observation des traités ne prévale, dans l'esprit de Votre Éminence, sur les inconvénients de la guerre. Je prends la liberté de le dire à Votre Éminence, parce que tout le monde le pense et que personne n'osera le lui dire. Dans la place où vous estes, les hommes, faits comme ils sont, ne vous diront que ce qu'ils croiront conforme à vos sentiments : ils tâcheront de les deviner pour vous les proposer par avance à vous-même ; afin de se faire le mérite d'avoir pensé comme vous. Il n'y a plus de vérité pour Votre Éminence, que celle qu'elle tirera elle-mesme du fonds du puits ; ainsy, à l'esgard de ceux à qui elle fera l'honneur de les consulter, il ne suffit pas qu'elle leur permette de dire librement ce qu'ils pensent, il faut qu'elle le leur ordonne. »

M.

MÉMOIRE

SUR

LA MARINE DE FRANCE,

PAR

M. DE VALINCOURT,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

(Année 1725).

Le royaume de France est une péninsule, environnée, dans plus de la moitié de son étendue, de l'Océan et de la Méditerranée, et par conséquent la mer lui peut être très utile durant la paix, et très pernicieuse durant la guerre : donc il a besoin d'avoir en tout temps une Marine bien entretenue.

Durant la paix. Nul Estat dans l'Europe qui puisse faire un commerce plus avantageux par sa situation et par ses ports, par la quantité des choses qu'il peut fournir aux estrangers, soit de son crû, comme vins, bleds, sels, fruits, etc.; soit de l'industrie de ses habitans, toiles, étoffes, et toutes autres sortes de manufactures; par l'habileté de ces mesmes habitans pour la navigation, pour l'établissement des colonies et pour le commerce dans les pays les plus éloignés.

Il faut donc pendant la paix que le royaume ait un grand nombre de vaisseaux marchands, toujours en action, et un nombre proportionné de vaisseaux de guerre pour les protéger dans le besoin, et pour les faire respecter dans les pays estrangers. C'est pour cela que sous le règne précédent on envoyoit toujours dans la baye de Cadix des vaisseaux de guerre, et souvent une escadre entière, au re-

tour des galions, pour protéger les François qui alloient retirer l'argent arrivé pour leur compte. C'est ce qui a rendu le royaume si florissant durant quelques années du dernier règne.

On a vu, en un seul matin, sortir de Saint-Malo soixante et un vaisseaux, grands ou petits, dont cinquante pour la pêche de la molue et de la baleine, et onze pour les colonies de l'Amérique, ou les Indes orientales. Il y a actuellement à ce mesme port de Saint-Malo cent cinquante vaisseaux sur la vase, qui pourrissent faute d'employ.

Les ports se ruinent et se comblent faute de réparations; Bayonne, La Rochelle, Dieppe et plusieurs autres ne seront bientost plus en estat de recevoir des vaisseaux, si l'on n'y apporte un prompt remède.

De là vient en partie la disette d'argent, ou pour mieux dire le défaut de circulation qui ne s'entretient que par le commerce.

Durant la guerre. Toutes les costes du royaume sont exposées aux flottes ennemies, car il ne faut pas s'imaginer les pouvoir défendre avec ces foibles milices qu'on appelle *garde-costes*. Le siége de Toulon levé, comme par miracle [1], le bruslement de Dieppe [2], le bombardement de Saint-Malo [3], celui du Havre [4] et de Calais, [5] la descente à Camaret [6] en sont des preuves récentes.

[1] En 1707. (*Histoire maritime de France*, par M. Léon Guérin; Paris, Abel Ledoux, gr. in-8°, 1843, 2e part., p. 278.)

[2] Le 12 juillet 1694. (*Ibid.*, p. 193.)

[3] Le 30 novembre 1693. (*Ibid.*, p. 190.)

[4] Le 16 juillet 1694. (*Ibid.*, p. 193.)

[5] En 1695. (*Ibid.*, p. 203.) Les Anglais ne firent de mal sérieux qu'à Dieppe, ce qui fit dire qu'ils *cassoient les vitres avec des guinées.* (*Ibid.*, p. 204.)

[6] Le 7 avril 1694. Toutes les précautions étaient prises; Vauban

Si l'on fait marcher des troupes de terre pour s'y opposer, on affoiblit les armées ou les garnisons. Ces troupes arrivent après le mal fait, elles n'en peuvent jamais faire aucun aux ennemis, et elles ruinent le dedans du royaume en allant et en revenant.

Il faut donc des flottes dans toutes les formes, pour s'opposer à celles des ennemis qui en peuvent avoir plus d'une. Il faut des escadres pour escorter nos vaisseaux marchands; il en faut pour attaquer ceux des ennemis, et interrompre leur commerce, en les contraignant à ne faire marcher leurs vaisseaux marchands que sous de grosses escortes. Si cela manque, les costes du royaume sont exposées, notre commerce ruiné, et celui des ennemis se fait en pleine sûreté.

Toutes ces considérations avoient engagé le cardinal de Richelieu à mettre dans son testament politique que le royaume de France doit toujours avoir une puissante marine, *à quelque prix que ce soit, et quoy qu'il en puisse couster.*

M. Colbert, fidèle observateur des maximes de ce grand ministre, jusqu'à s'en attirer des plaisanteries de la part du feu Roy [1], regarda l'establissement d'une marine comme un des principaux objets de son ministère.

Il a enrichi le royaume par le commerce de la mer; il l'a rendu redoutable aux ennemis par les armées navales, et capable de résister à l'Angleterre et à la Hollande jointes ensemble.

avait hérissé de canons cette baie, et les Anglais furent repoussés avec une grande perte. (*Ibid.*, p. 191.)

[1] « Quand il s'agissoit d'une affaire importante, le feu Roy disoit souvent : voilà Colbert qui va nous dire : *Sire, ce grand cardinal de Richelieu*, etc. » (Note de la main de Valincourt.)

Objet commun de toutes les puissances maritimes.

Toute puissance maritime, soit royaume ou république, doit avoir pour objet de rendre, autant qu'il lui est possible, son commerce plus avantageux que celui de ses voisins, et ses armées navales plus redoutables que les leurs; c'est ce que dictent le bon sens et la politique la plus simple.

Il est donc certain que dans la plus profonde paix et durant l'alliance la plus intime avec nous, les Anglois et les Hollandois sont continuellement occupés du dessein de faire un commerce plus avantageux que le nostre, d'avoir des vaisseaux de guerre en plus grand nombre et meilleurs que les nostres, s'il se peut. Que font-ils pour y réussir?

Pour le commerce, ils ont des compagnies qui ne sont composées que de négocians habiles, et dont chacun d'eux seroit capable de conduire seul tout le commerce de l'Europe : ils n'épargnent rien pour soustenir les colonies qu'ils ont en Amérique [1], et par là ils en tirent des profits considérables.

Il n'y a qu'à comparer cela à nos colonies, qui manquent de tout, qui n'ont ni forts en état de défense, ni soldats en nombre suffisant, et qui sont hors d'estat de résister à un coup de main [2].

On ne parle point icy de la Compagnie [3]. Il faudroit un

[1] « Toutes les isles angloises sont en meilleur estat que nos meilleures places frontières. » (Note de la main de Valincourt.)

[2] « Il n'y a pas une seule batterie en estat. Les canons sont à terre et les affuts pourris. » (Note de la main de Valincourt.)

[3] La compagnie d'Occident, fondée par Law, à laquelle, en 1719, on réunit la compagnie des Indes.

discours exprès pour montrer le tort qu'elle a fait au royaume, et qu'elle y fera toujours jusqu'à ce qu'elle soit entièrement supprimée.

Pour ce qui regarde les colléges d'amirauté d'Hollande et d'Angleterre, ils sont composés des officiers de guerre les plus expérimentés et les plus capables d'exécuter par eux-mesmes ce qui s'y résout. Il ne part pas une escadre et pas mesme un seul vaisseau de guerre sans que l'on aye reglé ses mouvements, examiné le pour et le contre de l'entreprise dont il s'agit, prévu les avantages que l'on en pourra tirer, les obstacles qui pourront s'y opposer et les moyens de les surmonter; et cet examen, comme je l'ai déjà dit, se fait par les gens les plus habiles et les plus expérimentés qu'il y ait dans l'Europe. [C'est contre ces gens-là que nous avons et que nous aurons continuellement affaire; c'est de leur capacité, de leur expérience et de leurs entreprises que nous avons à nous garder [1].]

Supposons donc que ces deux puissances estant en guerre contre nous, tant d'habiles gens s'assemblent pour délibérer sur la manière d'attaquer la France par mer, et de lui causer les plus grands dommages qu'il se pourra, soit pour descendre sur nos costes, brusler nos places maritimes, s'emparer de nos colonies, ou traverser notre commerce, et que pour y réussir ils dressent l'estat des vaisseaux qu'ils doivent mettre à la mer, de la manière dont ils doivent estre armés, des divers endroits où ils doivent les faire agir, du temps et des saisons qu'il faut prendre pour le faire avec succès, et qu'ils employent à ce projet tout ce qu'ils ont de lumières, d'expérience, de forces et d'argent. On ne peut douter qu'un pareil projet ne soit quelque chose de fort re-

[1] Ce qui est compris dans ces crochets est de la main de Valincourt.

doutable pour la France, en quelque estat qu'elle puisse se trouver, et qu'elle ne doive de son costé faire les plus grands efforts pour s'y opposer.

Si donc l'Angleterre et la Hollande envoyoient icy des espions pour s'informer exactement de ce qu'on prépare contre eux, n'auroient-ils pas lieu de s'étonner et mesme de rire, si on leur rapportoit fidèlement les choses suivantes :

Pour traverser tous vos desseins et pour vous attaquer vous-mesme, on vous oppose un jeune homme de vingt-quatre ans [1], de bon esprit, qui a de très bonnes intentions, mais qui ne sait pas de quelle couleur est la mer, ni comment est fait un vaisseau, qui, depuis qu'il est en place, n'a fait autre chose que d'examiner si d'un écrivain on peut faire un commissaire, ou si d'un garde-marine il faut faire un enseigne, et si on envoyera celui-cy à Toulon et celuy-là à Rochefort; du reste, il ne prendra conseil de qui que ce soit; les officiers de guerre seront exclus de toutes les délibérations [2]; mais il s'enfermera avec quatre commis, qui n'en savent pas plus que lui [et qui n'ont pas

[1] Jean Frédéric Phelippeaux, comte de Maurepas, né en 1701, ministre secrétaire d'État de la Marine à l'âge de quatorze ans, quand le régent renvoya Jérôme, comte de Pontchartrain, son père. (Voy. les *Mémoires de Saint-Simon*, tom. XIII, pag. 369, édit. de 1829.) Le marquis de La Vrillière, beau-père de Maurepas, fut chargé de la Marine en attendant la majorité de son gendre, et, en 1725, à la mort de La Vrillière, Maurepas prit la direction de son ministère. C'était un homme léger; il le fut toute sa vie; il l'était malheureusement plus que jamais quand Louis XVI, à son avénement, l'appela à la direction des affaires.

[2] On avait d'abord écrit ainsi : « Du reste, il ne prendra conseil *ni de l'amiral, ni d'aucun des* officiers de guerre qui seront exclus, etc. » On a suivi la correction de la main de Valincourt, placée en l'interligne.

tant d'esprit [1].] C'est avec eux qu'il dressera le projet de la campagne qui va s'ouvrir et les instructions pour la flotte, si l'on en peut avoir une, et qu'il prescrira au général la conduite qu'il doit tenir.

On dira que c'est ainsi qu'en usoit le feu roi pour la terre et pour la mer, et qu'on ne peut rien faire de mieux que de suivre sa manière de gouverner; mais, sans blesser le respect qui est dû à la mémoire d'un si grand roy, ne peut-on pas dire que c'est ce qu'il y a eu de plus défectueux dans son gouvernement?

On ne parlera point icy des fautes grossières [2] de M. de Louvois, ni des malheurs que l'incapacité de M. Chamillard a causés au royaume; il ne s'agit que de la Marine, et l'on peut en faire l'histoire en peu de mots.

M. Colbert forma le dessein de l'establir, et en vint à bout : c'estoit un génie supérieur, et qui n'avoit rien épargné pour acquérir toutes les connoissances qui lui estoient nécessaires. Son fils, élevé sous ses yeux, et ayant été dans tous les ports, s'y estoit instruit à fonds de tout ce qui regarde la Marine, tant par rapport au détail des arsenaux qu'aux opérations de la guerre [qu'il estoit très-capable de conduire par lui-mesme [3].] Il mourut, et M. de Ponchartrain, qui lui succéda, fit bien voir qu'un excellent esprit, joint à de bonnes intentions, ne peut suppléer à l'expérience que l'on n'a pas, et aux connaissances que l'on n'a pas acquises.

Les commis gouvernèrent la Marine, et elle commença peu à peu à tomber dans l'estat où elle est aujourd'huy. Au peu de capacité et d'expérience se joignit, comme il arrive

[1] Les mots entre crochets sont de la main de Valincourt.

[2] Ce mot, ajouté à la marge, est de la main de Valincourt.

[3] Les mots entre crochets sont de la main de Valincourt.

toujours, l'envie d'estre obéi et de donner des ordres sans en connoistre les conséquences; car le feu roy, ayant la modestie d'avouer qu'il n'entendoit rien à la mer, le secrétaire d'Estat s'en croyoit le souverain.

Il commença par démonter deux capitaines de vaisseau, pour un combat contre un Flessinguois, où ils avoient fait une manœuvre de gens de guerre et de gens de mer, mais dont les commis n'avoient pas compris le mérite. On fit sentir au secrétaire d'Estat le ridicule de démonter deux excellents officiers pour une action dont tout le monde les louoit; ils furent rétablis sur-le-champ.

M. de Tourville s'estant plaint que la poudre qu'on fournissoit aux vaisseaux estoit mauvaise et ne portoit pas le boulet, un commis fit une response où on lui mandoit que, s'il trouvoit que la poudre ne portoit pas assez loin, il n'avoit qu'à s'approcher plus près des ennemis. On peut juger quel effet dût produire cette response dans un homme du mérite de M. de Tourville.

Peu de temps après arriva la bataille de la Hogue [1], qui sera un monument éternel du danger qu'il y a de confier les affaires de la guerre à des gens qui n'y entendent rien. Le secrétaire d'Estat estoit fort indisposé contre M. de Tourville, et l'avoit mesme fait passer pour un homme timide, et qui craignoit d'entreprendre.

M. de Tourville, en homme du mestier, représentoit sans cesse qu'il n'estoit pas possible de tenir la mer en présence des ennemis, dont la flotte estoit trois fois plus forte que celle du Roy. Le secrétaire d'Estat, impatienté de ces représentations, engagea le Roy à donner un ordre escrit de sa main à M. de Tourville, d'attaquer les ennemis, forts ou

[1] Le 29 mai 1692.

foibles. On sait ce qui s'en suivit, et que, sans la valeur plus qu'humaine des officiers, tous les vaisseaux du Roy auroient été bruslés, sans qu'il en fût eschappé un seul.

Le Roy estoit alors au siége de Namur, et je n'oublieray jamais ce qui me fut dit alors par M. de Beauvilliers, et qui me fit voir sur quel beau fondement on avoit engagé le Roy à donner un ordre si absolu.

M'estant trouvé, par hasard, seul avec M. de Beauvilliers, dans un coin de la tente du Roy, et lui parlant de l'inquiétude où l'on estoit pour la flotte dont on attendoit des nouvelles, il me répondit qu'il n'y avoit rien à craindre, que le Roy savoit combien les vaisseaux ennemis estoient supérieurs en nombre, mais qu'il savoit aussi que leurs boulets estoient beaucoup plus petits que les nostres, et que trois boulets des vaisseaux ennemis sur un des nostres ne faisoient pas tant d'effet qu'un de nos boulets sur un vaisseau ennemy. Je n'osay rien répondre à un si estrange raisonnement, et je me contentay de plaindre le Roy de ce qu'on l'instruisoit si mal de ses plus importantes affaires.

M. de Pontchartrain[1] ayant succédé à son père, le Roy

[1] « Jérôme de Pontchartrain, secrétaire d'État de la Marine, en estoit le fléau, comme de tous ceux qui estoient sous sa cruelle dépendance. C'estoit un homme qui avoit de l'esprit, du travail, de l'adresse, mais gauche à tout, désagréable et pédant à l'excès,.... jaloux jusques de son père qui s'en plaignoit amèrement.... tyran cruel jusques de sa femme, qui, avec beaucoup d'esprit, estoit l'agrément, la douceur, la complaisance, la vertu même et l'idole de la Cour; barbare jusqu'envers sa mère, un monstre en un mot.... Un amiral estoit sa beste, et un amiral, bastard du Roi, son bourreau; il n'y avoit rien qu'il n'eust fait contre sa charge et pour l'empêcher de la faire, etc. » (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, éd. de 1829, tom. XIII, pag. 288.) Ce triste ministre succéda à son père, qui, nommé chancelier de France, « laissa toute la charge du département de la Marine à cet héritier

résolut d'envoyer M. le comte de Toulouse en Sicile. Le secrétaire d'Estat ne put lui donner que quatorze vaisseaux. C'estoit peu dans un temps où les ennemis avoient une flotte de quarante vaisseaux dans la Méditerrannée; mais ce qui paroistra plus étonnant, c'est que le premier article de ses instructions estoit, en cas qu'il sût où seroient les ennemis, *d'aller se mettre en présence*; c'est-à-dire, pour gens qui entendent le mestier, d'aller se livrer avec quatorze vaisseaux, pour estre enlevés et emmenés en Angleterre.

. En 1704, le Roy ayant résolu d'avoir une flotte dans la Méditerrannée, où les ennemis avoient cinquante vaisseaux de guerre, chargea M. le comte de Toulouse d'aller prendre vingt-quatre vaisseaux, partie à Brest, partie en chemin, et de les amener à Toulon, où il devoit trouver les autres armés et prêts à sortir. Si les ennemis, qui en avoient cinquante-trois, eussent attendu ces vingt-quatre vaisseaux dans le détroit, ils les auroient pris sans peine, ou les auroient mis en morceaux. La diligence de M. le comte de Toulouse et le bonheur du Roy les garantirent de ce malheur. On rencontra la flotte des ennemis à vue, après avoir passé le détroit, et on eut besoin de toute l'habileté des officiers et des pilotes pour ne pas tomber entre leurs mains.

M. de Pontchartrain, pour se garantir du juste reproche que cela lui pouvoit attirer, jugea à propos de dire et de persuader au Roy que ce que l'on avoit cru la flotte des ennemis estoit une flotte de marchands, qui avoit fait peur à M. le comte de Toulouse, qui en reçut du Roy des reproches très-amers et nullement mérités. Cependant, il n'y avoit pas un seul vaisseau armé à Toulon, ni pas un sol

incapable, rapace, méprisable en tous points, qui portoit en lui la dislocation et la ruine de la grande marine royale fondée par Colbert. » (*Histoire maritime de France*, 2e part., pag. 237.)

pour faire les dépenses de l'armement, et les ennemis seroient demeurés maistres de s'emparer des places maritimes d'Espagne, si par un bonheur extrême, il ne se fût trouvé un vaisseau de Saint-Malo, venant de Cadix, où M. le comte de Toulouse prit d'autorité, et presque par force, cent mille piastres, sur son billet, avec promesse d'en payer l'intérest tel que les propriétaires le voudroient exiger.

Cette somme, jointe au prodigieux travail que M. le comte de Toulouse fit faire jour et nuit, estant lui-même continuellement sur les vaisseaux, et n'ayant pas voulu coucher une seule nuit à terre, le mit en estat de sortir, mais trop tard pour empescher la prise de Gibraltar. Tout ce qu'il put faire fut de chercher les ennemis et de donner la bataille de Malaga.

[Le Roy, informé de tout ce qui s'estoit passé, fut sur le point de renvoyer M. de Pontchartrain, et depuis ce temps-là il n'y a pas eu d'armée navale[1].]

Voilà par où la marine de France est tombée peu à peu dans l'annéantissement où elle est aujourd'huy, et cela plus par incapacité des ministres et par mauvais gouvernement que faute d'argent, car si l'on examinoit les comptes, on verroit que durant toutes ces dernières années, elle a plus cousté au Roy que du temps de M. Colbert et de M. de Seignelay, et il est aisé de voir que ce sera toujours de mesme, tant qu'elle ne sera pas dirigée autrement qu'elle ne l'est[2].

[3] Je n'aurois jamais osé ajouter l'article qui suit, tant il est ridicule, s'il n'estoit certain et nécessaire pour faire voir

[1] Cet alinéa est de la main de Valincourt.

[2] On lisait au manuscrit : « tant qu'elle ne sera pas dirigée *par l'amiral de France avec le conseil des plus habiles officiers.* » Valincourt a remplacé ce qui est en lettres italiques, par les mots qu'on lit dans le texte.

[3] Tout ce qui suit est de la main de Valincourt.

les lumières de ceux qui sont chargés du détail de nostre commerce des isles.

Une des choses qui fait le plus de tort à nos colonies, c'est le commerce estranger. Les Anglois et les Hollandois y viennent impunément vendre leurs denrées et leurs marchandises, sans que les plus sévères défenses l'ayent pu empescher jusqu'à présent.

Deux causes de cet abus :

1° Les gouverneurs, à qui on ne donne pas assez pour subsister là-bas, y suppléent en tolérant ce commerce estranger, moyennant des gratifications qu'ils en tirent.

2° La négligence des marchands françois à fournir les isles de vin, de farine, etc. Cette négligence, qui n'est que trop réelle, fournit toujours une excuse spécieuse aux gouverneurs pour tolérer ce commerce.

Champigny, gouverneur de la Martinique, officier sage et de grand mérite, et qui est ici actuellement, étant en conférence sur cela avec un de messieurs du commerce qu'il ne m'a pas nommé, lui dit qu'il estoit absolument nécessaire de tolérer le commerce estranger quand l'isle se trouvoit manquer totalement de farine, de vin et de bœuf, comme il arrivoit souvent. — Point du tout, dit le magistrat, avec une gravité et une brièveté de Lacédémonien, car vous n'avez qu'à escrire icy et on vous en envoyera. — Il ne manque plus que d'establir une poste qui parte trois fois par semaine de Paris pour la Martinique. Que diroit-on en Hollande ou en Angleterre d'un pareil apophtegme?

Estat des ports du royaume.

Il n'y a rien dans le royaume qui soit plus important que la conservation des ports, et rien à quoy on donne

moins d'attention, parce que n'estant pas sous les yeux, l'estat où ils se trouvent ne fait pas grande impression.

Les ports du Hâvre, de Bayonne, de La Rochelle, de Dieppe et plusieurs autres sont presque ruinés et se ruinent encore plus tous les jours.

Les officiers d'amirauté en escrivent; les négociants s'en plaignent, comme de la ruine totale du commerce. On escrit au bout de six mois à un ingénieur d'en faire son procès-verbal; il le fait bien ou mal, selon qu'il a plus ou moins de capacité; on trouve que la somme qu'il demande est trop forte; on laisse là le procès-verbal, et le port continue à se ruiner. Ce qui cousteroit aujourd'huy vingt mille escus, en coustera demain quarante, et dans un an deux cent mille.

Voilà l'estat où sont la plupart des ports du royaume, qui ressemble par cet endroit à une maison en décret, qu'on laisse périr, faute de réparations.

Si cette despense pouvoit se différer, ou qu'on pût la diminuer en la différant, l'économie seroit louable dans un temps comme celui-ci, mais au contraire elle devient tous les jours plus nécessaire, et en la différant on l'augmente.

Les négociants de Sibourre et de Saint-Jean-de-Luz sont obligés actuellement de payer aux Espagnols de grosses sommes, pour pouvoir mettre durant l'hiver leurs grands vaisseaux dans le port du Passage, ne pouvant plus les mettre dans le port de Bayonne. Que deviendront ces vaisseaux, s'il y a guerre?

C'est par les ports que la France fait sortir ses denrées et reçoit celles des estrangers.

Le moindre port ruiné fait perdre chaque année au Roy et au royaume dix fois plus qu'il n'en cousteroit pour le réparer.

MÉMOIRE AU ROY

SUR LA MARINE DE FRANCE

PAR

M. LE COMTE DE TOULOUSE.

20 novembre 1724.

L'honneur que j'ay d'estre revestu de la charge d'amiral de France, qui m'a fait commander plusieurs fois les armées navales, et l'honneur que j'ay eu d'estre à la teste du conseil de Marine, qui m'a fait entrer dans le détail de tout ce qui peut regarder le service de la marine, ne me permettent pas de garder le silence, et de taire ce que je crois nécessaire pour le service du Roy et le bien de l'Estat, que je regarde comme une mesme chose, sur une matière, où mon inclination et mon devoir me font réfléchir depuis longtemps, et où je dois, par l'application que j'y ay eue, avoir acquis quelque expérience.

Il suffit de connoistre la situation de la France et des pays qu'elle possède au delà des mers, pour ne pas mettre en doute qu'une marine florissante lui est nécessaire, tant pour protéger le commerce que pour défendre ses costes, et estre en estat mesme de faire les entreprises qui se pourroient trouver convenables, où le concours de la marine est nécessaire. — Il s'est rencontré quelquefois des avis différents sur l'usage le plus utile qu'on pouvoit faire des vaisseaux : les uns ont prétendu que des armées navales estoient d'une grande dépense et de peu d'utilité, parce

que, disent-ils, quand on a gagné une bataille, il est rare d'en recevoir un bénéfice présent, et qu'il n'en est pas comme de celles que l'on donne sur terre, où une victoire vous rend quelquefois maistre d'une province, ou de quelque place importante; qu'ainsy il valoit mieux disperser les vaisseaux en escadres particulières, pour croiser tantost dans un endroit, tantost dans un autre, selon les flottes marchandes que l'on attend des pays éloignés, ou que l'on veut convoyer, en sortant de France, pour les mener aux lieux où l'on juge qu'elles seront en sûreté contre les corsaires ennemis. Ils ajoutoient que ces escadres protégeroient en mesme temps vos corsaires particuliers et donneroient lieu de faire assez de prises pour que le dommage que les ennemis en recevroient, les pressant plus de désirer la paix que ne pourroit faire la perte d'aucune bataille navale, dont le dommage ne paroist jamais tomber sur les particuliers, et par conséquent ne donne pas tant d'occasion de crier et de se plaindre; qu'outre ces avantages, les entreprises esloignées ne se peuvent faire, quand on arme des armées navales qui absorbent tous les vaisseaux.

Ceux qui estoient de sentiments différents pensoient qu'une armée navale opéroit presque tous les avantages que les premiers prétendoient tirer de ces escadres séparées, dont je viens de parler, parce que les ennemis ne peuvent disperser leurs forces, quand leurs escadres séparées seroient exposées à rencontrer l'armée navale, et qu'estant par là obligés à se tenir rassemblés, la mer demeure libre, tant aux marchands qu'aux corsaires qui leur font la guerre, où il a paru que nous avons l'avantage, le nombre des prises sur les ennemis ayant toujours esté beaucoup plus considérable que celles qu'ils ont faites sur nous. Ils ajoutent que les escadres proposées par les premiers ne mettent en aucune façon

nos costes en sureté contre les descentes des ennemis, puisqu'elles seroient obligées de disparoistre dès que l'armée ennemie s'approcheroit, au lieu qu'une armée navale empesche celle des ennemis de pouvoir entreprendre; qu'elle dispense de la despense considérable qu'il faut faire pour tenir sur les costes un nombre de troupes qui pourroient estre utiles dans les armées de terre, et qui mesme ne rassurent guères sur les descentes qu'on peut craindre, estant fort dispersées, et ne pouvant costoyer l'armée navale des ennemis, qui peut se montrer en peu de temps dans des endroits fort distants l'un de l'autre; qu'enfin une armée navale donne aux ennemis la mesme appréhension pour leurs costes que nous pouvons avoir pour les nostres, étant en estat de porter promptement des forces considérables dans les lieux où on le jugeroit à propos, selon les connoissances qu'on auroit des endroits foibles.

Voilà en abrégé les avis différents, sur quoy on pourroit s'étendre beaucoup davantage, mais qui prouvent que la France ne peut se passer d'un nombre considérable de vaisseaux, à quelque usage que l'on juge à propos de les employer.

Si l'on pouvoit décider lequel de ces deux avis est le meilleur, et si celui qui est bon dans un temps doit l'estre dans un autre, il seroit aisé de se déterminer sur la force des vaisseaux qu'on devroit construire. Si l'avis de n'avoir jamais que des escadres séparées l'emportoit, ce seroit se jetter dans des dépenses aussi considérables qu'inutiles, de bastir des vaisseaux à trois ponts, qui ne seroient pas propres pour cette espèce de service.

Si, au contraire, l'utilité des armées navales est reconnue, ces vaisseaux à trois ponts sont absolument nécessaires. Pour parler sans prévention, je crois qu'il y a

des occurrences où les armées navales ne conviennent point, comme il y en a aussi où elles sont absolument indispensables, non-seulement pour l'usage présent qu'on en peut tirer, mais pour la réputation ; ce qui me paroist mériter une grande attention, estant certain qu'un royaume sans armées navales, ni possibilité d'en mettre une sur pied d'une année à l'autre, passera toujours pour estre sans marine, et par conséquent sans pouvoir de s'opposer à ses ennemis dans la plus grande étendue de l'Univers.

Il n'en est pas des armées navales comme de celles de terre. La France, peuplée comme elle l'est, et le trésor bien garni, le Roy peut lever en peu de temps des troupes nombreuses, au lieu que toute sa puissance et ses trésors ne peuvent construire d'un jour à l'autre le nombre de vaisseaux de la qualité nécessaire.

Il faut donc s'y prendre de loin, si l'on pense comme moy qu'il y ait des occasions où les armées navales soient utiles, puisque c'est tacitement renoncer à en avoir jamais que de cesser de travailler à construire des vaisseaux de l'espèce nécessaire pour les composer.

Tout ce que j'ay dit jusques icy est pour remettre la matière devant les yeux.

Ce qui m'oblige à en parler à présent, quoique je ne dise rien de nouveau, et qui ne puisse avoir été dit en toute occasion, c'est qu'il m'est revenu que l'on songe à diminuer les fonds destinés pour la Marine, et que par la connoissance que j'ay des despenses journalières que l'on ne peut diminuer, et des armements indispensables pour envoyer aux colonies ce qui leur est nécessaire pour y entretenir des frégates, qui empêchent le commerce étranger, donnent la chasse aux forbans et soutiennent sur le grand banc nos pêcheurs de molue, que les Anglois troublent sans

cesse, quand le Roy n'y envoye pas de vaisseaux; pour montrer sur les costes de Barbarie le pavillon françois, et faire voir aux Barbares qu'on est en estat de se venger d'eux, si l'envie leur prenoit de nous déclarer la guerre, ce à quoy ils sont toujours disposés par l'idée qu'ils ont que le grand commerce que nous faisons au Levant leur donneroit lieu de faire beaucoup de prises sur nous; et aussi pour envoyer des escadres à Cadix, chose que l'on croyoit fort utile pour donner du relief aux marchands establis dans ce pays-là, et qui y font un commerce utile à la France, et que l'on a pourtant cessé d'envoyer, durant quelques années, pour n'estre pas en estat de fournir à tout.

Je vois donc que ces dépenses absorberont tous les fonds, et mettront hors d'estat de construire des vaisseaux, et de suivre le projet que M. le duc d'Orléans avoit arresté, sur le compte que je lui avois rendu, de construire suffisamment de vaisseaux pour estre en estat d'avoir, au besoin, une armée navale de cinquante vaisseaux de ligne, savoir : quatre de 100 canons, six de 90, vingt de 74, et vingt de 64, sans parler d'un nombre de vaisseaux moins considérables, de différentes espèces, et dont le Roy a déjà un assez grand nombre, tant pour la suite nécessaire des armées navales que pour le service des colonies et les armements particuliers, où les gros vaisseaux ne conviennent point. Le projet de l'armée navale a esté suivi, et le Roy a actuellement trente vaisseaux de ligne construits, ou qui seront achevés dans le courant de l'été prochain. Il seroit dommage de laisser ce projet imparfait, et il est impossible de le suivre si l'on diminue les fonds; car, outre que les despenses journalières et les armements nécessaires consumeront presque tout, on sera obligé d'employer le peu qui restera à l'entretien des vaisseaux déjà construits; de là les

constructions abandonnées, et les ouvriers dispersés, sans espoir de retour, parce qu'ils iront dans les pays où ils trouveront à gagner leur vie; enfin, tout espoir perdu de voir jamais à la France une Marine, je ne dis pas comme elle l'a eue, mais comme tout homme qui voudra réfléchir conviendra qu'elle ne se peut dispenser de l'avoir.

J'oubliois un raisonnement que l'on m'a fait quelquefois pour l'inutilité d'une armée navale.

La France, dit-on, peut-elle avoir assez de vaisseaux pour être maistresse de la mer contre toute l'Europe? Si cela ne se peut, à quoy bon faire une grande despense pour une armée qui n'osera jamais se montrer?

La response est aisée à faire. La France n'aura-t-elle jamais de guerre que ce ne soit contre toute l'Europe? Et ne suffit-il pas que, pourvu qu'elle ait pour elle une puissance maritime (j'entends l'Espagne ou la Hollande), elle soit en estat de tenir contre d'autres? Je ne parle point de l'Angleterre, parce qu'estant la plus forte sur mer, si elle estoit pour nous, la chose seroit sans difficulté.

Je crois avoir touché tous les points que je me suis proposés; je ne présume point assez de moy pour penser que mes idées sont meilleures que celles des autres; mais, s'agissant d'une chose à quoy j'ai tant de raison d'estre attaché, et dont je prévois la perte, je crois, en disant ce que je pense, m'acquitter du devoir d'honneste homme, et du sujet le plus attaché au Roy, ce que je seray toute ma vie.

MÉMOIRES

DE

MES CAMPAGNES DE MER.

AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

Ce n'est icy qu'un extrait de mes journaux; j'en retranche encore beaucoup de circonstances qui ne regardent que la navigation. Je ne m'excuse point par avance de parler souvent de moy; je m'en garderois bien, si je faisois des mémoires qui dussent paroistre dans le monde; je n'escris que pour une seule personne, et je me renferme à ce qu'elle m'a demandé. Que si je vais quelquefois au delà, ce ne sera que pour luy faire mieux connoistre les officiers généraux de la marine, en rapportant fidellement les actions que j'en ay veues [1].

La marine de France estoit peu considérable sous le règne de Louis XIII; cependant le cardinal de Richelieu en avoit compris l'importance et il avoit fait

[1] Le marquis de Villette a écrit ses *Mémoires* pour l'instruction du comte de Toulouse, grand-amiral de France. (*Voyez* la *Notice préliminaire*.)

des mémoires pour l'augmenter. Le cardinal Mazarin qui avoit eu part au dessein de ce grand ministre, et qui auroit bien voulu l'exécuter, se trouva si occupé d'ailleurs qu'il ne fut pas en estat d'y donner ses soins.

M. Colbert y a travaillé avec succès sous un règne plus puissant et plus tranquille. M. de Seignelay[1], qui avoit beaucoup de connoissances et d'élevation, a fort avancé l'ouvrage, et il y a lieu d'espérer qu'il sera conduit à sa perfection, quand un prince, amiral de France, sera à la teste des armées navales, et qu'il fera luy mesme les projets qui regardent la mer.

[1] Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre de la marine après la mort de son père, mourut à l'âge de trente-neuf ans, le 3 novembre 1690.

MES CAMPAGNES DE MER.

Pour venir au peu de part que j'ay eue dans ces affaires, j'avois servy vingt ans à terre, et je n'avois nulle pensée pour la marine, quand M. de Seignelay me persuada d'y entrer.

Je fus fait d'abord capitaine de vaisseau, et nommé pour servir en second sous M. de Blenac[1], qui commandoit le vaisseau nommé *le Fort*. Ce fut en 1672. Cette mesme année la France et l'Angleterre s'unirent pour faire la guerre aux Hollandois.

[1] Le comte de Blenac devint capitaine de vaisseau en 1670. L'*État abrégé de la Marine pour* 1672 le montre cette année-là commandant en premier *le Fort*, vaisseau du troisième rang, de 54 canons et de 350 hommes d'équipage; le marquis de Villette en était le second capitaine, ainsi que le disent nos *Mémoires*. (A. J.)

---

des mémoires pour l'augmenter. Le cardinal Mazarin qui avoit eu part au dessein de ce grand ministre, et qui auroit bien voulu l'exécuter, se trouva si occupé d'ailleurs qu'il ne fut pas en estat d'y donner ses soins.

M. Colbert y a travaillé avec succès sous un règne plus puissant et plus tranquille. M. de Seignelay[1], qui avoit beaucoup de connoissances et d'élevation, a fort avancé l'ouvrage, et il y a lieu d'espérer qu'il sera conduit à sa perfection, quand un prince, amiral de France, sera à la teste des armées navales, et qu'il fera luy mesme les projets qui regardent la mer.

[1] Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, ministre de la marine après la mort de son père, mourut à l'âge de trente-neuf ans, le 3 novembre 1690.

MES CAMPAGNES DE MER.

Pour venir au peu de part que j'ay eue dans ces affaires, j'avois servy vingt ans à terre, et je n'avois nulle pensée pour la marine, quand M. de Seignelay me persuada d'y entrer.

Je fus fait d'abord capitaine de vaisseau, et nommé pour servir en second sous M. de Blenac[1], qui commandoit le vaisseau nommé *le Fort*. Ce fut en 1672. Cette mesme année la France et l'Angleterre s'unirent pour faire la guerre aux Hollandois.

[1] Le comte de Blenac devint capitaine de vaisseau en 1670. L'*État abrégé de la Marine pour* 1672 le montre cette année-là commandant en premier *le Fort*, vaisseau du troisième rang, de 54 canons et de 350 hommes d'équipage; le marquis de Villette en était le second capitaine, ainsi que le disent nos *Mémoires*. (A. J.)

---

de France se montra dans la Manche, pour y partager l'honneur des deux nations qui s'en disputoient l'empire depuis cinquante ans.

Nostre diligence fut grande pour joindre l'armée angloise. Elle devoit estre composée de soixante vaisseaux de cette nation, mais il y en manquoit quelques uns, et je n'en comptay que cinquante trois au dessus de cinquante pièces de canon.

La jonction se fit à l'entrée de la Tamise, et M. le duc d'York[1], ayant bien reçu tous les capitaines françois, et tenu conseil avec les généraux, toute l'armée appareilla. Le jour mesme, elle moüilla sur le Galper, et le lendemain ayant eu nouvelles que les ennemis n'estoient pas encore assemblés, on jugea à propos d'aller à Southwood-Bay faire de l'eau. Ruyter en fut averty, et se trouvant à l'entrée de la Meuse avec quatre vingt deux vaisseaux de ligne et quantité de brusllots, il vint pour nous surprendre, le sept juin, à la pointe du jour, mais ayant mis en panne à la vue de nos gardes[2], pour tenir conseil avec ses généraux, et avec le député des Estats qui estoit auprès de luy, il perdit du temps et on donna ordre à Cogolin, capitaine d'un vaisseau françois[3], qui estoit en garde avec

[1] Depuis roi d'Angleterre sous le nom de Jacques II.

[2] On appelait *gardes* des bâtiments détachés en avant pour surveiller et signaler les mouvements de l'escadre ennemie. (A. J.)

[3] Le chevalier de Cogolin commandait *l'Éole*, de 38 canons (*Hist. de la Marine française*, II, 344). Capitaine de vaisseau depuis 1666, il fut fait chef-d'escadre de Picardie en 1693. (*États manuscrits de la Marine*, aux Archives de la Marine.) (A. J.)

deux vaisseaux anglois, de nous faire les signaux de l'armée ennemie.

Nous estions mouillés avec si peu de précaution que Ruyter auroit poussé d'abord la plupart de nos vaisseaux à la coste, si après que toute l'armée eut appareillé, le comte d'Estrées eut couru le mesme bord que le duc d'York, qui ne fit aucuns signaux. Il ne prit pas garde que les François, qui faisoient l'avant-garde, estoient mouillés sous le vent du reste de l'armée, et qu'ils ne pouvoient éviter d'eschouer s'ils ne reviroient.

Milord Sandwich, amiral du pavillon bleu[1] et commandant de l'arrière-garde, qui estoit aussy mouillé sous le vent du corps de bataille, fut bruslé pour n'avoir pas fait comme nous, et pour s'estre trouvé trop pressé entre la terre et les ennemis.

Le combat dura dix sept heures, et il y fut tiré de part et d'autre plus de quatre cent mille coups de canon. Les ennemis perdirent dix sept bruslots et deux de leurs vaisseaux qu'on amena dans la Tamise. Ils ne laissèrent pas de se vanter d'avoir eu l'avantage du combat; cependant il leur cousta sept mille hommes, et de nostre costé nous ne perdismes que deux mille sept cents Anglois et trois cents François, entre les-

[1] L'armée navale combinée était partagée en trois escadres ; l'escadre *rouge*, ou corps de bataille, était commandée par le duc d'York ; l'escadre *blanche*, française, était commandée par le comte d'Estrées; et l'escadre *bleue*, formant l'arrière-garde, était sous les ordres du comte de Sandwich. (*Voyez* l'*ordre de bataille,* dans l'*Histoire de la Marine française*, II, 367.)

quels il n'y eut de gens de marque pour les Anglois que Sandwich et Digby, et pour les François que des Rabinieres[1], chef-d'escadre, qui portoit ce jour-là le pavillon de contre-amiral de l'escadre blanche. Desardents[2], homme de valeur et ancien capitaine, eut une jambe emportée. Quelques Anglois, et mesme quelques François mal intentionnés, accusèrent le comte d'Estrées d'avoir fait une faute en se donnant la liberté de ne pas suivre l'amiral, et de prendre ses amures[3] d'un autre bord, mais supposé que ce fut une faute heureuse[4], et il n'est pas besoin de prendre

[1] Il est appelé Des Rabesnières dans l'*État abrégé de la Marine du Roy au 1er janvier* 1672, pag. 16. Il montait *le Superbe*, vaisseau de second rang, ayant 68 canons et 425 hommes d'équipage. M. de Thémines était son capitaine de pavillon. (A. J.)

[2] Desardents commandait *le Tonnant*, de 58 canons. Capitaine de vaisseau de la promotion de 1650, il fut fait chef-d'escadre de Guyenne en 1672; on croit qu'il mourut ou qu'il se retira entièrement du service en 1675, car son nom ne se trouve plus porté sur l'*État de la Marine de* 1676. (A. J.)

[3] Prendre ses *amures* d'un bord, c'est orienter ses voiles de manière à recevoir le vent de ce bord-là. On appelle *amures* des trous pratiqués dans le plat-bord d'un vaisseau et dans la gorgère de l'éperon, pour y arrêter les cordages qui servent à bander les voiles. (A. J.)

[4] Le marquis de Grancey, qui commandait *l'Illustre*, de 70 canons, dans une lettre à Colbert, où se peint au naturel le caractère français, fait bien connaître la manœuvre qu'on reprochait au comte d'Estrées : « Pour moi, je m'attendois bien d'entrer en danse, quoique le dernier « de ma ligne, et de parvenir à la plus forte meslée, lorsque, contre « l'attente de tous les gens du métier, M. le vice-amiral, au lieu de « suivre M. le duc d'York, qui couroit au nord, mit à l'autre bord, « pour venir escarmoucher contre l'escadre de Flessingue, qui avoit « reviré probablement pour nous amuser. L'on escarmoucha d'assez « loin pour que j'aie regret à dix-huit cents coups de canon que je tirai

sa défense, puisque le roy d'Angleterre, qui nous vint voir deux jours après, dans la Tamise, luy donna des louanges, en publiant que le party judicieux que le comte d'Estrées avoit pris, avoit partagé l'armée hollandoise et donné moyen aux Anglois de s'élever de la coste, où ils étoient affalés, et avoit empesché que plusieurs vaisseaux de nostre armée n'eussent le sort de mylord Sandwich[1]; mais les François s'estoient assez justifiés eux-mesmes par leurs manœuvres, puisque le lendemain du combat, ils s'estoient tous trouvés en ligne, à leur poste, dans le temps que les Hollandois se presenterent pour combattre une seconde fois, et qu'un nuage épais sépara les deux armées[2]. Elles ne se trouverent plus de tout le reste de la campagne.

« pour faire comme les autres. Nous fîmes quantité de petites bordées, « tout ainsi comme si nous eussions été de l'escadre de Flessingue, « revirant avec eux. Bien des gens croyent que si nous eussions couru « un bon bord, nous les eussions mis plus proche de nous; mais pour « moi, Monseigneur, je suis de ces gens qui ont foi pour les généraux « et leur capacité, dès qu'il est écrit et signé *Louis*, et ce que les autres « attribueroient à une grande faute dans le métier, j'aime mieux l'at- « tribuer à quelque ordre secret, ou à quelque délicatesse du métier, « qui passe ma capacité et douze ans d'expérience que j'ai à la marine » (*Lettre du marquis de Grancey à Colbert* dans l'*Histoire de la Marine*, II, 412). La vérité est que le comte d'Estrées avait des ordres secrets de ne point hasarder les vaisseaux du Roi et de se méfier des Anglais. (*Ibid.*, III, 8.)

[1] Mylord Sandwich montait le *Royal-James*. Après un combat terrible, il s'était tiré du milieu des Hollandais; mais n'ayant pu éviter un brûlot qui s'attacha à son babord, son vaisseau sauta. (*Relation du duc d'York*. *Histoire de la Marine*. II, 390.)

[2] Le chevalier de Feuquières, simple volontaire à bord du *Terrible*, commandé par Du Quesne, ajoute le dernier trait au récit du marquis

On commença à dire après ce combat que tous ceux de mer ne pouvoient estre décisifs. L'envie de M. Du Quesne[1] contre M. le comte d'Estrées commença aussi à esclater. M. Gabaret[2] et M. de Blenac cabalèrent de leur costé, et ils résolurent d'escrire à M. Colbert contre les généraux, et de faire entrer d'autres capitaines dans ce dessein. Je descouvris la chose et je fis connoistre à M. Gabaret combien ce qu'il alloit faire estoit mauvais et dangereux.

de Villette. « Je mandois à M. de Pomponne que c'étoit avec injus- « tice qu'on disoit que M. Du Quesne n'avoit pas fait son devoir, ayant « fait aussi bien qu'on pouvoit faire, et ayant été aussi près des ennemis « que les autres. Enfin nous étions des *coquins* qui n'avions pas un « coup dans notre bord ; cependant il s'est trouvé que nous en avions « au moins cinquante ou soixante. Il n'a tenu qu'à M. le comte d'Estrées « que nous n'en eussions davantage, ayant abandonné les Anglois « aussi vilainement que nous fîmes. Cependant ils sont contens de « nous, parce que par un bonheur extrême, nous leur avons retiré de « dessus les bras l'escadre de Zélande, qu'ils appréhendoient plus que « les autres.... Cela a fait de grandes divisions dans l'armée et de grands « ennemis au comte d'Estrées, qui pourtant est venu dans notre bord « dire qu'il n'avoit jamais parlé de cela, et qu'il étoit tout prest d'aller « dans tous les autres vaisseaux leur dire la même chose.... C'étoit une « chose épouvantable que de voir le vaisseau du comte de Sandwich, « qui étoit le plus grand et le plus beau vaisseau de l'armée, en feu. » (*Lettre du chevalier de Feuquières au marquis de Feuquières*, tirée du chartrier de madame la duchesse Decazes, et insérée dans l'*Histoire de la Marine*, II, 474.)

[1] Abraham Du Quesne, né à Dieppe en 1610, fut nommé capitaine de vaisseau en 1637, chef-d'escadre en 1647, et lieutenant-général en 1676. (*État abrégé de la Marine du Roy au* 1er. *janvier* 1675, au dépôt de la Marine.) (A. J.)

[2] Louis Gabaret, capitaine de vaisseau en 1653, fut fait lieutenant-général en 1689. (*État abrégé de la Marine du Roy en* 1690, manuscrit sur papier. *Archives de la Marine.*) (A. J.)

Après qu'on se fut un peu raccommodé, l'armée de France et d'Angleterre alla mouiller sur le Dogger-bank[1], pour y attendre la flotte des Indes orientales. On n'en prit qu'un vaisseau richement chargé, qui tomba par un temps de brume dans l'escadre de France, et dont le Roy fit présent au roy d'Angleterre. L'on essuya sur ce banc quarante six jours de mauvais temps, sans aucune interruption.

M. le comte d'Estrées me choisit à la fin de cette campagne ponr en venir rendre compte au Roy.

[1] *Banc des Chiens.* C'est un banc de sable considérable qui est situé entre la côte d'Angleterre et celle de Hollande.

DEUXIÈME CAMPAGNE.

1673.

La campagne suivante servit encore plus que l'autre à faire connoistre aux François les avantages qu'on peut tirer du bon ordre et de la bonne discipline. Je ne parlerai que légèrement de toutes les actions qui s'y passèrent, parce que je ne les ay pas veües, et que j'estois tombé malade avant le premier combat.

On prétend que le prince Robert[1], qui commandoit l'armée, et qu'on accusoit d'avoir toute sa vie cabalé contre le gouvernement et entretenu des intelligences avec les ennemis du Roy, son cousin germain, ménagea les Hollandois, et perdit par dessein les occasions de ruiner une partie de leurs forces navales.

Le jeune Tromp[2], du costé des Hollandois, et Sprak[3] de celuy des Anglois, y alloient de meilleure foy. Le premier, par vanité, ou par nécessité, changea

[1] Robert, prince palatin, duc de Cumberland, grand-écuyer et vice-amiral d'Angleterre, chevalier de l'ordre de la Jarretière, mourut sans alliance, le 9 décembre 1682. En Angleterre, on l'appelait *le prince Rupert*, différence due uniquement à la prononciation anglaise.

[2] Corneille Tromp commandait l'avant-garde de l'escadre hollandaise. Fils de Martin, né en 1629, il fut nommé, après la mort de Ruyter, lieutenant-amiral-général des Provinces-Unies. Il mourut à Amsterdam, le 29 mai 1691.

[3] Le chevalier Édouard Sprag. Le prince Robert, dans son rapport à lord Arlington, parle des hauts faits d'armes de cet officier, sans faire mention de sa mort. Le *Mercure hollandois* de l'année 1673, pag. 227, contient une traduction de la relation du prince; on en lit une autre dans l'*Histoire de la Marine française*, III, 21.

trois fois de vaisseau dans un seul combat. Le vaisseau de Sprak fut rasé comme un ponton et luy tué. Les François qu'on rendoit suspects aux Anglois montrèrent aussy que la méfiance qu'on avoit d'eux, et qui estoit fomentée par les soins du prince Robert, estoit très mal fondée. Il y en eut pourtant qui démentirent un peu ce qu'on attendoit d'eux.

On avoit fait passer de Levant, dès le commencement de l'année 1672, six capitaines de réputation, que M. de Seignelay appelloit pour lors *les bons ouvriers*, Desardents, Grancey [1], Preuilly [2], Tourville [3], Valbelle et Tivas [4]. M. Colbert, qui avoit une fausse idée des actions de la mer, n'avoit pas esté satisfait de ce qu'ils ne s'estoient pas distingués à South-Bay. Il avoit mesmes dit, en particulier, à messieurs de Grancey et de Blenac, que le Roy attendoit d'eux quelque chose d'audacieux et d'extraordinaire. C'étoit une faute à ce ministre que d'engager par là ces deux hommes à entreprendre de leur chef quelque chose, qui put renverser le bon ordre, d'où dépend uniquement le gain des batailles.

[1] Le marquis de Grancey était capitaine de vaisseau depuis 1663; il fut fait chef-d'escadre de Poitou et de Saintonge en 1672. (A. J.)

[2] Le marquis de Preuilly-d'Humières, capitaine de la promotion de 1663, fut fait chef-d'escadre de Languedoc en 1673, et lieutenant-général en 1677. (A. J.)

[3] Le chevalier de Tourville était capitaine de la promotion de 1667; il fut fait chef-d'escadre en 1675, lieutenant-général en 1682, vice-amiral en 1689, maréchal de France en 1693. Il était amiral du Levant en 1696. (*Voyez* l'*Abrégé de la Marine du Roy pour l'année* 1696, manuscrit sur vélin, aux Archives de la Marine.) (A. J.)

[4] Tivas, selon l'*État de la Marine de* 1672, commandait *le Prince*, de 50 pièces de canon et 300 hommes d'équipage. (A. J.)

J'ajouteray aussy que sur les démélés de M. le comte d'Estrées et de M. Du Quesne, on avoit fait servir dans la place du dernier, M. Martel[1], ancien lieutenant-général, brave soldat et mauvais matelot, et fait passer de Toulon avec luy sur des vaisseaux du premier et du second rang Buous[2] et Beaumont[3], qui se vantoient d'aborder l'un Ruyter et l'autre Tromp. Mais, loin de soutenir ces discours de vanité, Buous et Beaumont se perdirent de réputation; Martel manœuvra mal[4];

[1] Martel, capitaine en 1635, lieutenant-général en 1656, figure encore sur l'*État de la Marine en* 1679, mais son nom ne s'y voit plus en 1682. (A. J.)

[2] Le chevalier de Buous était capitaine dès 1656. Il ne paraît pas avoir jamais servi comme chef-d'escadre. Dans l'*État de la Marine de* 1679, il figure le troisième dans la liste des capitaines de vaisseau. Il ne paraît plus dans l'*État de* 1682. Les États de 1680 et de 1681 manquent à la collection des Archives de la Marine. L'*État de* 1672 porte le chevalier de Buous comme capitaine du *Cheval marin*, vaisseau de quatrième rang, de 44 canons et 250 hommes d'équipage. *Le Cheval marin* faisait partie de l'escadre de Levant; de Buous le quitta pour suivre Martel en Ponant. (A. J.)

[3] Beaumont ne figure pas parmi les capitaines de vaisseaux nommés en 1672, dans l'*État de la Marine* de cette année-là, manuscrit sur papier des Archives de la Marine. (A. J.)

[4] Le marquis de Martel, en 1672, commandait la marine à Toulon. Madame de Sévigné mandait à sa fille, le 13 mai 1672. « M. de Mar« tel a écrit ici qu'il vous recevroit comme la reine de France. » Il manqua à l'obéissance qu'il devait au comte d'Estrées, son supérieur, et fut mis à la Bastille le 31 octobre 1673. Le comte de Bussy-Rabutin nous a conservé le souvenir de ce fait dans un fragment inédit de ses Mémoires, que nous rapporterons ici :

« Le dernier d'octobre 1673, on mit dans la Bastille Martel, lieute« nant-général à la mer, pour s'être brouillé avec le comte d'Estrées, « vice-amiral, et pour avoir été cause qu'on n'avoit pas absolument « battu les Hollandois dans les combats de cette campagne; et je serai « bien aise, en disant le sujet de leur brouillerie, d'apprendre les ordres

Grancey et Blenac ne se firent remarquer par aucune action particulière.

Les autres *bons ouvriers* de M. de Seignelay firent mieux. Tivas se fit tuer, en abordant Tromp, comme il avoit promis qu'il le feroit, quelque temps auparavant, dans un cabaret à la Rochelle[1]. D'Estivalle se fit aussy tuer au milieu des ennemis[2].

« de la guerre à ceux qui ne les sçauront pas. Martel étoit un vieil « officier de mer, qui, pour devenir lieutenant-général, avoit passé par « tous les degrés : il étoit brave et il savoit la marine, de sorte qu'il « lui fut fort fâcheux d'être obligé d'obéir au comte d'Estrées, quand « le Roi le fit vice-amiral; car bien que celui-ci fût un homme de « grande qualité, très brave, et qu'il eût servi long-temps de lieute- « nant-général dans les armées de terre, Martel ne croyant pas qu'il « en sçut autant que lui à la mer, avoit eu peine à s'y soumettre. La « première chose qui l'obligea de s'en plaindre, fut que le comte d'Es- « trées, lui ayant envoyé un ordre, lui avoit mis : *Il est ordonné au sieur « marquis de Martel de faire, etc.* Il vouloit qu'il lui mît : *M. le mar- « quis de Martel fera s'il lui plaist, etc.* Cependant Martel avoit tort, « car non-seulement le vice-amiral, qui a une charge, peut mettre : *Il « est ordonné*, à un lieutenant-général, qui n'a qu'une commission; « mais même un capitaine de vaisseau, quand il commande comme plus « ancien, le peut mettre à son camarade qui le suit. C'est l'ordre de « la guerre, qui donne toute l'autorité au commandant, sans lequel il « arriveroit tous les jours mille inconvéniens. » (*Mémoires manuscrits et autographes de Bussy-Rabutin.* Bibliothèque de l'Institut.)

[1] « Tivas, après avoir tenu tête à Tromp, et l'avoir si fort pressé « qu'il l'obligea de sortir de son navire et de se mettre sur un autre, « fut emporté d'une volée de canon. C'est très-grand dommage; il « étoit l'un des plus braves et des plus honnêtes hommes de notre « armée. » (Lettre écrite au comte de Bussy par le comte de Limoges, à bord de *la Reine*, le 8 juin 1673, dans les *Lettres de Bussy-Rabutin.* Amsterdam, Zacharie Chastelain, 1768, III, 78.)

[2] D'Estivalle commandait *le Sans-Pareil*, vaisseau de second rang, de 64 canons et 400 hommes d'équipage. Il avait pour second d'Amblimont, capitaine de vaisseau depuis 1669. (*État de la Marine de*

Gabaret fit à un de ces combats un abordage qui n'acquit d'honneur qu'au chevalier de Levy [1], et à quelques officiers, qui sautèrent avec luy sur le pont ennemy. Ils auroient enlevé le vaisseau, appellé *le Deventer*, s'ils avoient esté soustenus ; mais M. Gabaret ne songea qu'à se tirer d'affaire, et il s'en tira en effet.

La fin de cette campagne pensa estre fatale aux François, qui soutinrent au Pas-de-Calais le plus furieux coup de vent qu'on ait jamais veu ; mais tout vint à bon port, et dans le dessein qu'on avoit de rejoindre les Anglois l'année suivante, on travailla de bonne heure à l'armement de trente vaisseaux, dont le moindre devoit estre de 56 à 60 pièces de canon.

1675, pag. 32.) *Le Sans-Pareil*, avant le 20 juin 1671, se nommait *le Prince*. (A. J.)

[1] Le chevalier de Levy, capitaine de vaisseau de la promotion de 1673, devint chef-d'escadre en 1682. Il disparaît des listes de la Marine en 1685 (A. J.). Ce chevalier était sans doute de la maison de Levis.

TROISIÈME CAMPAGNE.

1674.

L'armement de trente vaisseaux estant prest à Brest et à Rochefort, il y eut ordre d'en désarmer vingt. Les dix autres, trois de Brest et sept de Rochefort eurent leur rendez-vous à Belisle, pour de là faire route au détroit, sous le commandement de M. de Valbelle qui venoit d'estre fait chef-d'escadre avec M. de Preuilly et messieurs Gabaret et de Chasteau-Renault[1]. Je diray un mot sur cette promotion. Elle ne surprit personne que par la part qu'y eut Valbelle[2].

C'estoit un homme très artificieux et qui savoit plus d'un métier. Il avoit fait celuy de corsaire avec quelque bonheur. Le Roy l'avoit omis en nommant les trois autres. Cet homme, hardy jusqu'à l'effronterie, leva sa perruque et fit voir à Sa Majesté sa teste pelée et des cheveux gris clair-semés. Cette impertinence eut un succès favorable et fit un sixième chef-d'escadre; car

[1] Le comte de Chasteau-Renault, capitaine de vaisseau en 1666, fut fait chef-d'escadre de Picardie, en 1673. Il reçut le brevet de lieutenant-général en 1688. (*États manuscrits de la Marine* (1696) aux Archives de la Marine.) (A. J.)

[2] Jean-Baptiste, chevalier de Valbelle, capitaine de galères en 1647, capitaine de vaisseau en 1666, chef-d'escadre en 1673. Il disparaît des *États de la Marine* entre 1679 et 1683 (A. J.). On trouve de grands détails sur le chevalier de Valbelle dans l'*Histoire de la Marine;* on y voit la lettre d'une femme qui avait à s'en plaindre, et qui, par ce qu'elle raconte, donne encore plus de poids au jugement porté pa. Villette. (*Histoire de la Marine*, III, 126.)



le marquis de Grancey et Desardents l'estoient dès l'année d'auparavant.

Il faut avouer aussy que les capitaines qui avoient servi en corps-d'armée, les deux années précédentes, et qui avoient l'expérience de quatre combats de ligne, estoient un peu mortifiés de voir qu'on leur préféroit M. de Chasteau-Regnault. On leur entendoit dire que pendant les deux dernières campagnes, il n'avoit esté occuppé que de la garde-coste et des convoys des marchands; mais ce service ne laisse pas d'avoir son mérite, et tout le monde sait que M. de Chasteau-Renault est un homme de courage et de naissance.

Tout ce qui doit avancer un homme se rencontroit en M. de Preuilly, hors peut-estre qu'il n'estoit pas assez ambitieux, et qu'il faisoit trop de cas de ses amis de débauche.

M. Gabaret estoit fils d'un chef-d'escadre, qui avoit acquis la noblesse par sa valeur; il estoit luy-mesme distingué, comme ancien capitaine et bon manœuvrier.

Enfin ce fut Valbelle qui fut choisi pour commander l'escadre de dix vaisseaux, qu'on prit sur les trente qui avoient esté préparés en Ponant. Il arma à Brest.

M. de Tourville avoit armé *l'Excellent* à Rochefort; c'estoit un des dix et mesme le meilleur. Il eschoua et se perdit sur un des rochers de la rivière. On mit en sa place *l'Heureux*, commandé par La Bretesche[1]; je montois *l'Appollon*.

[1] M. de La Bretesche, capitaine de vaisseau de la promotion de 1670, montait *l'Heureux*, vaisseau de troisième rang; *l'Apollon*, commandé par le marquis de Villette, était du même rang. (A. J.)

Le rendez-vous de l'escadre fut à la rade de Belisle, où trois vaisseaux de Brest arrivèrent les premiers et n'eurent pas long-temps à attendre les sept de Rochefort que M. D'Amfreville[1] commandoit.

Un autre rendez-vous plus important se rencontra d'une justesse admirable. M. de Vivonne et M. Du Quesne avoient armé à Toulon douze vaisseaux, et M. Colbert leur avoit escrit et escrivoit aussy à M. de Valbelle que la chose du monde qui montreroit le mieux la fortune du Roy, seroit que la jonction des deux escadres se fit à l'entrée du détroit. M. de Vivonne[2] y vint, en vingt neuf jours, et M. de Valbelle en trente; ils se rencontrèrent précisément entre Tariffa et Tanger. Une flotte de Malouïns, qui venoit de Smyrne et du fonds de l'archipel, ayant joint M. de Vivonne, faisoit paroistre une longue ligne de vaisseaux en estat de nous disputer le passage, et de nostre costé, ne mettant point nos pavillons, nous laissions croire à messieurs de Vivonne et Du Quesne, que c'estoit une escadre hollandoise qui vouloit passer malgré eux. On fit bonne contenance des deux costés, et les médisants dirent qu'on se connoissoit parfaitement bien.

La jonction faite, on alla mouiller au cap Spar-

[1] Le marquis d'Amfreville, capitaine de vaisseau en 1666, fut fait chef-d'escadre de Languedoc en 1677, et lieutenant-général en 1688. (*État abrégé de la Marine du Roy* (1690) aux Archives de la Marine.)

[2] Louis-Victor de Rochechouart, depuis *duc de Vivonne*, général des galères en 1669, fut fait maréchal de France en 1675. La faveur eut plus de part que le mérite dans l'avancement du frère de madame de Montespan.

tel, où le fonds est mauvais; il en cousta quelques ancres au Roy. On alla le lendemain mouiller devant Tanger, et M. de Vivonne appella tous les capitaines au conseil, pour leur exposer que sur ses mémoires le Roy avoit assemblé un nombre si considérable de vaisseaux avec des bruslots, pour entrer dans la baye de Cadix, de là dans le Pontal, et y brusler tous les galions d'Espagne, mais que ce dessein, quoique grand et bien conçu, n'estoit pas aisé à exécuter, et qu'il estoit bien aise, avant que d'aller plus avant, d'avoir le sentiment de tous les capitaines. Il s'estoit auparavant assuré de tous les généraux, et messieurs Du Quesne et de Valbelle, quoique naturellement opposés entre eux, estoient tombés d'accord qu'il y avoit autant d'imprudence que d'audace à entreprendre de passer sous les bastions de Cadix, pour aller, en chenalant[1], brusler les galions, entre les forteresses du Pontal. Les généraux ne doutoient pas que les capitaines ne jugeassent aussy que le projet de M. de Vivonne estoit impraticable, et pour leur laisser plus de liberté de le condamner, ce dernier ne voulut pas estre présent à ce conseil, prenant pour prétexte les douleurs causées par sa blessure, reçue au passage du Rhin, qui s'estoit rouverte; mais sa surprise fut grande, quand en sortant du conseil, je courus luy dire, comme une chose qui luy seroit agréable, que tous les capitaines estoient unanimement d'accord qu'il falloit pousser

[1] *En chenalant,* c'est-à-dire en suivant la sonde à la main les sinuosités du chenal, ou canal, pour s'avancer avec précaution dans cet étroit passage. *Chenal* est une altération du mot anglais *channel.* (A. J.)

l'entreprise à bout, et que nous ne voyions aucune difficulté à entrer dans la baye, et à aller brusler les galions dans le Pontal. M. Du Quesne vint aussitost luy annoncer la mesme chose : « Voylà un zèle, mes-« sieurs, digne de beaucoup de louanges, nous dit M. de « Vivonne, le Roy en sera ravy, mais il faut luy con-« server de si braves gens et nous retirer, faute de « pilotes-pratiques des lieux, sans nous opiniastrer à « une entreprise, dont le secret avoit esté mal gardé », et qui ne pouvoit plus réussir, parcequ'il savoit certainement que les ennemis s'estoient préparés à en empescher l'exécution.

Après ce discours, M. de Vivonne nous renvoya sur nos bords, avec les rendez-vous et les signaux, et nous fismes la route de la baye de Roses. Il estoit fort chagrin, non pas d'avoir manqué son coup, mais d'avoir laissé pénétrer qu'il amusoit le Roy par des projets spécieux, qui ne devoient pas réussir. Il prit dès lors la résolution de ne plus appeller les capitaines au conseil, mais il fut assez heureux pour avoir bientost de nouvelles propositions à faire. Il reçut devant Roses des députés de Messine qui luy demandoient du secours contre la tyrannie des Espagnols. Un avis si important, qui a eu tant de suites, fut un prétexte de revenir à Toulon et de faire au Roy des ouvertures pour la conqueste de la Sicile. On fit voile du costé de Toulon, et je ne scay pourquoi on s'éloigna de la droite route, pour aller passer sur le banc de la Casse, où nous essuyasmes un furieux coup de vent.

M. de Preuilly, de la division duquel j'estois, mon-

toit *le Parfait*. C'estoit un beau vaisseau, mais qui rouslait beaucoup. Il démasta de son grand mât, et comme le vent estoit nord-ouest, il fut contraint d'aller se raccommoder au golphe de Palme[1], où sa division le suivit.

Nous estions cinq qui le remorquasmes tour-à-tour. En sortant du golphe de Palme, nous fusmes obligés de costoyer la Sardaigne et la Corse, du costé de l'est, et comme c'estoit à moy à remorquer M. de Preuilly sur le cap *delle Mele*, auprès de Gènes, je pensay périr avec luy par un *repaire*. On appelle *repaire*, en ce pays-là, la grosse mer qui succède sur un cap à deux vents, qui ont esté opposés l'un à l'autre. Cela fait une mer courte et très dangereuse. Nous pensasmes nous aborder, M. de Preuilly et moy; si cela avoit esté nous périssions tous deux.

Les vents contraires nous firent relascher quelque temps après au Gorjan, d'où nous gagnasmes enfin Toulon.

On avoit commencé à y désarmer les vaisseaux arrivés avant nous, et l'on en avoit détaché cinq pour Messine, sous le commandement de Valbelle.

[1] Dans l'île Majorque.

QUATRIÈME CAMPAGNE.

1675.

Ce qui se passa, pendant les années 1675 et 1676, à la guerre de Messine, mériteroit d'estre escrit avec exactitude; mais je ne veux m'attacher qu'aux choses principales, où j'ay eu quelque part, ne donnant du reste qu'une légère idée.

Dès la fin de 1674, M. de Valbelle fut le précurseur de M. de Vivonne, et il porta le premier secours aux Messinois, qui venoient de secouer le joug de l'Espagne[1].

M. de Vivonne y alla ensuite avec six vaisseaux; il menoit avec luy un convoy de vivres et il empescha les Messinois de mourir de faim. Il y eut de légers combats à la mer, où les Espagnols montrèrent beaucoup d'ignorance et peu de valeur; mais l'année suivante, Ruyter vint relever leur courage, aussy bien que leurs affaires. Les Estats de Hollande l'avoient fait passer dans la mer Méditerrannée avec dix-huit vaisseaux de ligne et quelques bruslots. Il fut joint auprès de Lipari par un vaisseau que montoit Dom Matheo de

[1] *Voyez* la *Relation*, faite par le chevalier de Valbelle, *de tout ce qui s'est passé à Messine.* Elle est datée du 7 octobre 1674, et a été publiée dans l'*Histoire de la Marine*, III, 129, sur l'original conservé dans les Archives de ce département. On lira aussi avec intérêt la lettre écrite au Roi par le chevalier de Valbelle, le 12 janvier 1675; elle contient le récit de la seconde expédition de Messine. (*Ibid.* pag. 155.)

la Haya, qui a esté depuis vice-amiral d'Espagne, et par douze galères de la mesme nation.

Il se présenta entre Alieur et Felieur, pour s'opposer à M. Du Quesne, qui avoit aussy vingt vaisseaux de ligne. L'action qui se passa entre eux fit beaucoup d'honneur à la marine de France, parceque ce fut la première fois que nous commençasmes à mettre en pratique, sans le secours d'aucune autre nation, les leçons que nous avions prises dans les combats de la Manche. Voici comme la chose se passa.

Les deux armées furent en présence le 10 du mois de février; les Hollandois avoient le vent sur nous. Ruyter estoit au centre de son armée. Le vice-amiral Haën menoit son avant-garde, et le contre-amiral Worscher l'arrière-garde.

M. Du Quesne, qui avoit messieurs de Valbelle et de Tourville pour ses seconds, estoit au centre de nostre corps de bataille, composé de huit vaisseaux, dont le moindre estoit de 54 canons.

M. Gabaret commandoit nostre avant-garde, et M. de Preuilly[1] l'arrière-garde. J'estois à la teste de sa division qui estoit composée de six vaisseaux[2]. Celle de M. Gabaret estoit du mesme nombre. La journée se passa à manoeuvrer de part et d'autre, sans s'approcher plus près que d'une portée et demie de canon.

[1] Il montait *le Saint-Michel*, vaisseau de second rang, portant 60 canons et 400 hommes d'équipage. (A. J.)

[2] M. de Villette commandait *l'Asseuré*, vaisseau de troisième rang, portant 56 canons et 350 hommes d'équipage. (*Liste générale des vaisseaux du Roi en* 1676. Manuscrit sur vélin au dépôt de la Marine, fol. 24 v°.) (A. J.)

La nuit suivante, M. de Preuilly revira si à propos qu'il gagna le vent aux ennemis. Il envoya faire des excuses à M. Du Quesne d'avoir prévenu ses ordres et son signal, pour un mouvement de cette conséquence; sur quoy M. Du Quesne luy fit dire que c'estoit dans de telles occasions que les chefs de division faisoient connoistre leur habileté. Au reste ce mouvement de M. de Preuilly fut cause que sa division et celle de Worscher, qui estoient les arrières-gardes des deux armées, en devinrent les avant-gardes.

Le lendemain nous arrivasmes sur les ennemis, dont nous avions observé les feux pendant la nuit. Ils tenoient au plus près du vent, pour tascher de nous le regagner.

M. de Preuilly avoit fort recommandé au chevalier de la Fayette, qui montoit *le Prudent*[1], et qui par le mouvement que nous avions fait se trouvoit à la teste de nostre armée, de ne pas se laisser tomber sous le vent. Il observa cet ordre avec trop d'exactitude. Rien n'estoit si aisé à luy que de bien manœuvrer, sur le meilleur de nos vaisseaux, et le plus fin de voiles. Cependant cet homme, qui avoit acquis, par des manières affectées, une haute réputation de valeur, ayant essuyé les premières décharges des ennemis, ne se servit

[1] Le chevalier de La Fayette était capitaine de vaisseau de la promotion de 1669. Il figure encore sur l'*État de la Marine de* 1678, et n'est plus sur celui de 1679. *Le Prudent*, de 54 canons et de 300 hommes d'équipage, était un vaisseau de troisième rang, construit à Toulon en 1666, sous le nom du *Comte*. Il avait changé de nom en 1671, quand de nouvelles dénominations furent assignées par le Roi à ses bâtiments de guerre. (A. J.)

de la bonté de son vaisseau que pour abandonner le combat, sous prétexte d'un de ses mâts de hune qui avoit esté coupé d'un coup de canon, ce qui ne l'empeschoit pas d'arriver, s'il eust voulu. Chasteauneuf [1], qui le suivoit, imita sa manoeuvre, et ils tinrent si fort le vent l'un et l'autre qu'ils laissèrent M. de Preuilly sans aucun vaisseau devant luy. Il mit en panne, pour laisser à ces deux capitaines le temps de reprendre leurs postes. Chabert [2], Relingues [3] et moy, qui le suivions de fort près, fusmes obligés de mettre en panne comme luy. Worscher, contre-amiral hollandois, qui jusques-là avoit esté par le travers [4] de M. de Preuilly, se trouva par le mien; Chabert et de Relingues aidèrent beaucoup par le grand feu qu'ils firent, à tirer M. de Preuilly de l'embarras où l'avoit jetté la faute de la Fayette et de Chasteauneuf, qui l'avoient laissé combattre seul les trois premiers vaisseaux de l'armée ennemie. . . . . .

[1] Chasteauneuf était capitaine de vaisseau depuis l'année 1660. Il commandait *le Parfait*, vaisseau de second rang, portant 60 canons et 350 hommes d'équipage. (*Liste générale des vaisseaux du Roi en* 1676, au dépôt de la Marine.) (A. J.)

[2] Cyprien Chabert, capitaine de vaisseau en 1667, figurait encore dans ce grade dans les *États de la Marine de* 1679. (A. J.)

[3] De Relingues, capitaine de vaisseau de la promotion de 1671, fut fait chef-d'escadre d'Aunis en 1689. Il commandait *le Mignon*, vaisseau de quatrième rang, portant 46 pièces de canon et 250 hommes d'équipage. Ce vaisseau s'était d'abord appelé *le Provençal*. (A. J.)

[4] C'est-à-dire que le flanc du vaisseau du contre-amiral hollandais avait été jusque-là dans une situation à peu près parallèle au flanc de celui que commandait M. de Preuilly.

Dans ce temps, Langeron et Bethune, qui avoient la teste de la division de M. Du Quesne, vinrent nous doubler et passèrent pour cela entre mon vaisseau, nommé *l'Asseuré*, et ceux de l'armée ennemie que je combattois.

Je fus obligé par-là à serrer M. de Relingues de si près que je touchois à sa galerie. M. de Preuilly, qui avoit l'œil à tout, et qui voulut éviter de tomber sous le vent des vaisseaux qu'il combattoit, fit dans ce moment servir ses voiles, et nous laissa la liberté d'en faire autant. Messieurs de Bethune et de Langeron commencèrent alors à tenir le vent, pour demeurer dans les eaux de M. Du Quesne, et se trouvèrent bientost après hors de la portée du canon des ennemis. M. Du Quesne n'en approcha point. Il attendoit, a-t-il dit, que l'arrière-garde, commandée par M. Gabaret, se fut mise en ligne, mais elle passa une partie du jour sans en pouvoir venir à bout, parce que M. de Forbin[1] avoit abordé M. Gabaret, ce qui obligea le chevalier de Levy d'arriver seul hors de la ligne et de montrer son impatience de combattre. M. Du Quesne luy envoya dire de se remettre dans son poste. Il n'y eut que cela

[1] Ce chevalier de Forbin était capitaine de vaisseau depuis l'année 1666. Il ne faut pas le confondre avec le chevalier de Forbin qui fut fait capitaine de vaisseau en 1689, après son retour de Siam, et devint chef-d'escadre avec le titre de comte en 1706. Il y a eu, vers cette époque, trois chevaliers de Forbin dans la Marine, le capitaine de 1666, un autre qui devint capitaine en 1682, et enfin le chevalier-comte. Le plus célèbre des trois est nommé Forbin de Gardanne dans l'*État abrégé* de 1690. Le chevalier de Forbin, dont parle ici le marquis de Villette, commandait *l'Apollon* dans le combat dont il s'agit. (A. J.)

de remarquable dans les divisions de messieurs Du Quesne et Gabaret. On tira force coups de canon de leur part et de celle des ennemis. Il y eut peu de ces coups qui portèrent.

Les galères d'Espagne, qui auroient pu tirer un grand avantage du désordre de notre arrière-garde, ou mesme désemparer M. de Preuilly, en se mettant devant luy à nostre avant-garde, se tinrent hors de portée jusqu'à la fin du combat. Elles firent pour lors mine de s'approcher, mais M. de Tourville les fit bientost esloigner, en leur tirant quelques coups de ses pièces de 36.

Ruyter, se voyant donc en liberté d'agir parceque M. Du Quesne ne l'occupoit point, voulut décider de cette journée par la défaite de nostre avant-garde. Il fit force de voiles pour nous envelopper, et courut jusques par mon travers. Nous nous tirasmes plusieurs coups de canon, et je me vis enveloppé par plusieurs vaisseaux ennemis.

Le vaisseau de M. de Preuilly estoit criblé de coups et tout désemparé. Il avoit eu affaire pendant tout le jour à trois ou quatre vaisseaux, et quoique Chabert et Relingues fissent tout ce qu'ils devoient pour s'attirer le feu des ennemis, les ennemis ne voulurent point partager le leur et ils s'attachèrent particulièrement à M. de Preuilly et à moy. Cependant, pour ne rien dérober à M. Du Quesne, il faut observer qu'il fit le devoir d'un bon général, en envoyant nous dire, par le chevalier de Chaumont[1], que nous devions forcer de

[1] Le chevalier de Chaumont, ambassadeur à Siam en 1685. « Il

voiles et aborder les vaisseaux de la teste ennemie, plustost que de nous laisser gagner le vent[1]. Dans ce moment-là j'avois, comme je l'ay remarqué, Ruyter par mon travers, et je voyois l'arrière-garde ennemie dans nos eaux, qui pouvoit, en revirant, couper entre nostre corps de bataille et la division de M. Gabaret. Mais enfin, l'ordre s'estant rétably parmi nous, et M. Du Quesne estant arrivé en ligne, Ruyter jugea à propos de finir le combat. Les galères vinrent remorquer le vaisseau de Worscher, et ne purent l'empescher de couler bas à nostre vue. Nous apprismes quelques jours après que Worscher luy même avoit esté tué dans le combat. Nous y perdismes Villeneuve-Ferrieres, capitaine de vaisseau[2].

Le bruit du canon avoit esté entendu jusqu'à Messine. Dix vaisseaux espagnols qui tenoient cette ville bloquée par mer avoient passé le Phare; ils joignirent les Hollandois à l'entrée de la nuit. Monsieur d'Almeiras sortit aussy, la mesme nuit, et se réunit à nous avec onze vaisseaux.

On estoit si près les uns des autres que plusieurs de

estoit major de la marine de Levant depuis 1672. » (*Estat de la Marine de* 1676.) (A. J.)

[1] *Se laisser gagner le vent*, c'est n'avoir pas assez d'habileté ou de bonheur pour empêcher l'ennemi de se placer par rapport à soi du côté où souffle le vent. Cette position permet à celui qui l'occupe d'éviter le combat en serrant le vent, ou d'aller au moment opportun présenter le combat et l'abordage à l'ennemi placé sous le vent. (A. J.)

[2] Villeneuve-Ferrières, capitaine depuis 1671, commandait *l'Aquilon*, vaisseau de 50 canons et de 300 hommes d'équipage. *L'Aquilon* se nommait *le Trident* avant la réforme de 1671. (*État de la Marine de* 1671, p. 36 et 79.) (A. J.)

nos vaisseaux prirent le feu de Ruyter pour celui de M. Du Quesne, mais il n'en arriva rien, et le lendemain l'armée ennemie s'estant retirée devant Mélasse, nos généraux résolurent de mener la nostre à Messine, pour empescher que les Espagnols ne persuadassent aux Messinois que nous avions esté battus; mais on mit en délibération, si l'on prendroit le party de passer par le Phare, ou si l'on feroit le tour de la Sicile par le canal de Malte. Il y avoit des inconvénients à l'un et à l'autre de ces deux partis. Le premier nous exposoit à donner un combat, où les ennemis pouvoient prendre l'avantage de nous attaquer, quand nous serions à demy passés. Il faut avouer que la bizarrerie des courants du Phare pouvoit causer une séparation, dont un homme aussy habile que l'estoit Ruyter ne pouvoit manquer de profiter. L'autre party nous exposoit à une longueur très nuisible aux affaires du Roy, car y ayant deux cents quarante lieux à faire, et divers caps à doubler, on n'osoit se promettre d'arriver à temps pour oster aux ennemis le prétexte de dire que nous les évitions. On tint sur cela un conseil, où Desclouzeaux, commissaire général, prit la plume et escrivit le sentiment de tous les capitaines. Nous ne fusmes que trois de l'avis de passer par le Phare[1]. La fortune seconda la résolution que l'on prit, et le vent, changeant à tous les caps que nous doublions, nous fut si favorable que nous fismes le tour de la Sicile en soixante heures. Nous mouillasmes dans le port de

[1] Le *Far*, ou *détroit* de Messine.

Messine, et ce fut une grande joye pour les Messinois, qui se crurent alors assurés de leur liberté.

M. de Vivonne fit bientôt après plusieurs détachements, pour faire venir des bleds et empescher que la ville ne retombast dans la disette qui y avoit causé de grandes extrémités.

Le reste de l'armée demeura long-temps dans une inaction dont Ruyter pouvoit profiter. On sortit cependant pour aller prendre Augouste [1] et la *torre* d'Avolas, à l'entrée du port de cette place [2]. Mais après cette expédition qui cousta peu de chose, on rentra dans le port de Messine, et l'on y retomba dans une molle oysiveté. Enfin Ruyter, ayant avec lui les dix-sept vais- Hollandois et onze Espagnols avec les Galères d'Espagne, vint mouiller à la fosse Saint-Jean qui est du costé de la Calabre, à une lieüe de Reggio, et s'il estoit venu dès ce jour-là mouiller au *Salvador* des Grecs, il nous enfermoit dans le port [3] et nous mettoit dans la nécessité d'y attendre de grandes extrémités, ou de défiler un à un, pour en sortir. Mais comme il ne connoissoit pas les courans de Phare et qu'il craignoit de ne pouvoir tenir devant le Salvador, avec toute son armée,

[1] Augusta, ville située au midi de Messine, à vingt milles environ de Syracuse.

[2] Cette tour est bâtie dans la mer sur un îlot. *Voyez* le plan d'*Auguste* joint à la *Description de l'île de Sicile*, par Pierre del Callejo y Angulo. Amsterdam, Westein et Smith, 1734, in-8°.

[3] Le château du *Salvador* ferme d'un côté le port de Messine. *Voyez* le plan de Messine dans la *Description de la Sicile*, déjà citée. On ne comprend pas comment les Français n'avaient pas commencé par se rendre les maîtres de ce château.

il prit le party de le faire canoner deux jours après par un détachement de galères, et à la faveur de leur feu, il fit descendre quatre ou cinq cents hommes qui se logèrent au Salvador.

Ce mouvement donna lieu à l'armée de terre de faire un autre détachement sous le commandement du comte de Buquoy, pour prendre un poste sur une hauteur qui commande au bastion de la porte *Réale*. Ce bastion ferme de ce côté-là le port de Messine [1].

M. de Vivonne demeuroit tranquille, et cette tranquillité nous faisoit craindre de tristes évenemens. Nous allasmes, messieurs de Tourville, de Valbelle, Levy, le chevalier de La Mothe et moi, demander la permission de sortir pendant qu'on le pouvoit encore. M. du Quesne estoit avec M. de Vivonne au bastion de la porte *Réale*; nous prismes leur silence pour un consentement.

Le chevalier de La Mothe [2], dont le vaisseau estoit à l'entrée du port, sortit le premier pour faire place aux autres; et ayant tiré quelques coups de canon sur le *Salvador*, la terreur se mit parmy les ennemis, et le poste fut abandonné. Les Messinois, profitant de ce désordre, sortirent brusquement, tuèrent le comte de Buquoy, abandonné des siens, et ils apportèrent à

[1] Le bastion de la porte Royale est situé du côté opposé au château du Salvador.

[2] Le chevalier de La Mothe, capitaine de vaisseau en l'année 1668, commandait *le Brusque*, vaisseau de quatrième rang, portant 46 canons et 250 hommes d'équipage; ce vaisseau, qui s'était d'abord appelé *le Dunkerquois*, avait été construit à Toulon en 1665. (A. J.)

Messine beaucoup de testes des Espagnols, et par là une grande joye au peuple.

Toute notre armée sortit et mouilla le long de la coste, à l'entrée du port. On craignit d'y estre attaqué par Ruyter, qui de son costé eut apparemment les mêmes craintes, car il appareilla et fit voile du costé de Syracuse.

M. de Vivonne s'embarqua pour le suivre, mais les sénateurs de Messine estant venus, peut estre par son ordre, lui représenter combien sa présence estoit nécessaire pour contenir les Messinois, il se désembarqua et laissa à M. Du Quesne l'honneur entier du second combat.

CINQUIÈME CAMPAGNE.

1676.

L'armée du Roy, composée de trente vaisseaux, sortit le 2 janvier 1676 [1]. . . . .
. . . .
. . . . M. Du Quesne commandoit le corps de bataille, M. d'Almeiras [2] l'avant-garde, et M. Gabaret l'arrière-garde.

Nous rencontrasmes [3] l'armée ennemie composée de dix-sept vaisseaux hollandois et de douze espagnols. Les Espagnols commandés par le comte d'Aguilar, leur amiral, estoient au corps de bataille. Ruyter, avec dix de ses meilleurs vaisseaux, faisoit l'avant-garde. Le vice-amiral Haën n'en avoit que sept, qui formoient l'arrière-garde; mais, par méfiance des Espagnols, au

[1] Il y a ici une lacune dans le manuscrit. M. de Villette, dont les *Mémoires* ne sont que le relevé de son *Journal de Mer*, a passé par-dessus les événements du commencement de l'année pour sauter aux faits arrivés au mois d'avril 1676.

[2] D'Almeiras, capitaine de vaisseau en 1644, chef-d'escadre en 1669, était lieutenant-général depuis l'année 1673. Il montait *le Lys*, dont Gentet était capitaine. C'était un vaisseau de premier rang de 74 canons et de 450 hommes d'équipage, qui, jusqu'en l'année 1671, s'était appelé *l'Isle-de-France*. (A. J.)

[3] On lit dans le manuscrit : « Nous rencontrâmes, *le* 5 *du mesme* « *mois*, l'armée ennemie, etc. » : ce serait le 5 janvier 1676 ; c'est la conséquence de l'erreur qui vient d'être signalée, le récit suivant étant celui du combat naval qui eut lieu près d'Agosta, entre l'escadre française et les escadres combinées hollandaise et espagnole, le 22 avril 1676.

lieu de se mettre au centre de sa division, il se mit à la teste, de sorte que le dernier vaisseau espagnol pouvoit régler sur luy tous les mouvemens que ceux de cette nation avoient à faire.

Les ennemis avoient le vent sur nous, j'avois la teste de la division de M. Gabaret, ainsy j'allois par le travers du vice-amiral de Hollande.

Le combat commença par les deux vaisseaux de la teste des deux avant-gardes. Ruyter agit en homme qui vouloit faire plier la nostre, à quelque prix que ce fut. Cogolin, qui avoit le poste de la teste, soutint parfaitement bien un vaisseau hollandois plus fort que le sien, mais ayant esté blessé et obligé de s'aller faire panser, un coup de gouvernail, donné sans ordre des officiers, l'avoit mis hors de la ligne; il s'en aperçut et s'estant fait reporter sur le pont, il manœuvra si bien qu'à force de tenir le vent, il reprit son poste. M. d'Almeiras combattit contre Ruyter, et ayant esté tué, les deux capitaines qui servoient sous luy, Gentet, qui n'estoit qu'un matelot de la Tremblade, et le chevalier de Montbron. Ils ne furent pas maistres de la première manœuvre qui se fit après la mort de ce général. Un coup de gouvernail donné, et une civadière [1] mise mal à propos, mirent ce vaisseau hors de son rang, mais Ruyter, qui estoit blessé à mort, ne profita pas de cet avantage. Le chevalier de Tambonneau [2], qui

[1] La *civadière* est la voile du mât de beaupré. (*Voyez*, sur l'origine singulière de ce mot, l'*Archéologie navale*, par M. A. Jal, tom. II, pag. 194. Paris, Arthus Bertrand, 1840. Grand in-8°.)

[2] Le chevalier de Tambonneau, capitaine de vaisseau en 1670, com-

commandoit le second vaisseau de nostre teste, fut aussy tué, dès le commencement du combat. De Coü, matelot de M. d'Almeiras, et qui montoit *l'Éclatant*, fut tué bientôt après[1]. De sorte que sans la bonne conduite de Valbelle, et sans la fermeté extraordinaire de la Bretesche et du chevalier de Bellefontaine[2], qui avoient à faire à des vaisseaux plus forts que les leurs, l'affaire alloit mal pour nous.

Les deux avant-gardes se battirent fort bien, et il y eut dans moins d'une heure, sept vaisseaux hollandois, ou désemparés, ou démastés. Les galères d'Espagne, qui les prirent à la remorque, empeschèrent qu'ils ne tombassent dans nostre ligne. Ruyter auroit pu tirer un meilleur party de ces galères, si, comme je l'ay dit, en parlant du combat de Lipari[3], il les avoit placées dans les eaux du premier et du dernier vaisseau de nostre armée; car en obligeant un de ces deux vaisseaux à abandonner la ligne, elles pouvoient successivement faire la mesme chose et nous causer un désor-

mandait *le Vermandois*, vaisseau de troisième rang, portant 50 canons et 300 hommes d'équipage. Ce bâtiment, jusqu'en 1671, s'était appelé *le Dauphin*.

[1] De Coü, qui montait *l'Éclatant*, vaisseau de second rang, de 60 canons et 400 hommes d'équipage, était capitaine depuis l'année 1666.

[2] Bellefontaine, capitaine de vaisseau de la promotion de 1673, commandait *le Trident*, vaisseau de quatrième rang, de 38 canons et 200 hommes d'équipage; ce vaisseau, sorti du chantier de Toulon en 1656, porta d'abord le nom du *Mercœur*.

[3] Le combat de Lipari, livré le 8 janvier 1676. On en peut voir la relation dans l'*Histoire de la Marine sous Louis XIV*, III, 313. Le récit du marquis de Villette devait se trouver dans la lacune indiquée plus haut, page 34.

dre irréparable; mais enfin le service qu'elles rendirent ne fut pas indifférent.

Les Espagnols, qui tenoient le vent [1], demeurèrent spectateurs du combat. M. Du Quesne fut obligé de faire la même chose, et les deux corps de bataille se trouvèrent à peine assez proches l'un de l'autre pour se canonner à une portée raisonnable. Le chevalier de Bethune [2], qui avoit esté assiégé par les ennemis dans le port d'Augouste, se trouvant en liberté par l'approche de nostre armée, avoit pris son poste dans la division de M. Du Quesne, un moment avant que le combat commençast.

Il est temps de dire un mot de l'arrière-garde. Haën tenoit le vent et paroissoit fort attentif à voir de quel costé la victoire se déclareroit entre les deux avant-gardes.

J'avois un vaisseau (*L'Assuré*) dont je me défiois, parce qu'il dérivoit beaucoup; cela m'obligeoit à ne rien négliger, pour me tenir au vent des autres vaisseaux de la division dont j'avois la teste. Je fis en sorte de m'approcher à une demi-portée de canon du vice-amiral hollandois, et à l'engager par là à un combat particulier avec moy. Cela se passa heureusement, car

[1] C'est-à-dire que, bien qu'ils eussent l'avantage du vent, au lieu de prendre part à l'action, les Espagnols gardèrent prudemment leur position. (A. J.)

[2] Le chevalier de Béthune, capitaine de la promotion de 1670, commandait *la Syrène*, vaisseau de quatrième rang, portant 46 canons, avec 250 hommes d'équipage. Ce vaisseau n'avait pas changé de nom à la réforme de 1671. (A. J.)

encore qu'il eut vingt quatre canons et deux ou trois cents hommes de plus que moy, et qu'il m'eust tué bien du monde, il me laissa après une heure et demie d'un feu fort vif, et, mettant ses voiles à scier [1], il se laissa dévier sur M. Gabaret. Ils se tirèrent quelques coups de canon l'un contre l'autre, mais la nuit qui approchoit les sépara.

Dans ce temps-là, je jugeay à propos de revirer et d'envoyer M. de Saint-Hermine [2] dire à M. Gabaret que si l'on me vouloit suivre, je couperois entre les Espagnols et les Hollandois de l'arrière-garde, dont nous aurions bon marché, la tenant séparée de l'armée ennemie. M. Gabaret me fit répondre qu'il voyoit bien que cela estoit vray, mais que M. Du Quesne ne nous le pardonneroit jamais, et qu'ainsy il m'ordonnoit de reprendre mon poste et de suivre le corps de bataille.

Les vaisseaux désemparés passèrent à une portée de canon de nous, et mesme à la portée de la voix du

[1] C'est ce qu'on appelle aujourd'hui *mettre ses voiles sur le mât.* Par cette manœuvre, le navire rétrograde; elle le fait *culer*, comme disent les pilotes. (A. J.)

[2] Le chevalier de Saint-Hermine était lieutenant de vaisseau de la promotion de l'année 1673; il servait, pendant cette campagne, en qualité de second lieutenant, à bord de *l'Assuré*. Un autre chevalier de Saint-Hermine, enseigne depuis l'année 1673, était premier enseigne sur le même vaisseau. Il est probable que Villette dépêcha le lieutenant de vaisseau à M. Gabaret. (Liste générale des vaisseaux du Roi, 1676. Manuscrit des *Archives de la Marine*, p. 20, 22 et 24 v°.) (A. J.)

chevalier de Levy, qui estoit à la queue de nostre arrière-garde.

Les ennemis se retirèrent à Syracuse, et Ruyter y mourut. Il montra en mourant tout le mépris imaginable pour les Espagnols, jusqu'à refuser de voir l'amiral et ordonner qu'on luy dit de sa part, qu'il avoit assez vu de poltrons pendant sa vie.

M. Du Quesne ne suivit point la victoire qu'il eust rendu décisive, s'il avoit tenu le vent, pour boucher aux ennemis l'entrée de Syracuse; il revint à Messine, et ne pensa qu'à faire des relations apologétiques, s'excusant surtout de n'avoir pas pris l'avant-garde de nostre armée, parce, disoit-il, qu'il avoit cru que l'amiral d'Espagne, selon la coutume de cette nation, choisiroit le poste de l'avant-garde, et que luy, M. Du Quesne, avoit voulu avoir affaire à Ruyter.

M. de Valbelle, qui avoit commandé l'avant-garde, après la mort de M. d'Almeiras et qui y avoit fait son devoir, envoya, de concert avec M. Gabaret, un courrier, par lequel je refusay d'escrire, et ce courrier arriva en Flandres, où estoit le Roy, six jours avant le courrier de M. Du Quesne. M. de Seignelay se trouva fort embarrassé par ce contretemps, et fut obligé par là de donner une relation tout-à-fait différente de celle qui vint après [1]. Voylà ce qui a fait

[1] On lit, dans l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, III, 351, une relation de la Bataille d'Agosta, par M. de Vivonne. La dépêche est du 3 juin 1676. La relation de Du Quesne, datée du 6 mai, s'y trouve imprimée p. 366.

dire depuis que la marine de France perdoit, par l'envie de ses officiers généraux, le mérite des meilleures actions. Ce fut de Messine que les deux courriers partirent, et ce fut sur le mesme vaisseau. M. Du Quesne estoit entré en méfiance de ce procédé de messieurs de Valbelle et Gabaret, et avoit prié M. de Vivonne de leur défendre d'envoyer un courrier à part; M. de Vivonne avoit mesme défendu à M. de Valbelle de le faire, et M. de Valbelle luy avoit dit que s'il envoyoit quelqu'un en France, c'estoit pour ses affaires particulières, qu'il ne vouloit pas confier au neveu de M. Du Quesne, qui alloit faire au Roy le détail de nostre combat. Valbelle avoit aussy promis que son homme ne mettroit pied à terre, à Toulon, qu'après que le courrier de M. Du Quesne en seroit party pour la Cour. Mais cet homme de Valbelle avoit donné son paquet à un autre qui prit les devans. Je me suis peut-estre trop estendu sur ce sujet, mais j'ay cru qu'il estoit bon de faire connoistre par cet endroit l'esprit des généraux qui gouvernoient la Marine.

M. de Vivonne parut jaloux de la gloire que M. Du Quesne venoit d'acquérir, et il fit bientost après le dessein d'aller brusler les vaisseaux ennemis qui estoient devant Palerme. Le succès alla plus loin qu'il ne l'espéroit, mais non pas jusqu'où il devoit aller.

Je passe plusieurs petites aventures de terre et de mer pour en venir à cette importante journée qui fit un véritable honneur à M. de Tourville, pour avoir sceu mener insensiblement M. de Vivonne à une si

grande entreprise. Ils estoient tous deux sur le mesme vaisseau; M. de Terron y estoit aussy, et rien ne se faisoit que par le conseil de M. de Tourville. Mais pour entendre l'action, il faut sçavoir la situation où estoient les ennemis; elle nous donnoit sur eux un avantage visible.

Ils estoient mouillés en ligne, à demy portée de canon de terre, les Espagnols au milieu. Il y avoit quelques vaisseaux à couvert derrière le mole. On tint à leur vue un conseil sur les moyens de profiter d'une si belle occasion, et il fut résolu de faire attaquer leur teste la plus éloignée du mole par un détachement de huit vaisseaux, commandé par M. de Preuilly, et soutenu par le reste de l'armée. M. Du Quesne menoit l'avant-garde, et M. Gabaret l'arrière-garde. M. de Vivonne estoit au corps de bataille; M. de Valbelle estoit un matelot de l'avant, et moy je l'estois de l'arrière, à la place de M. de Preuilly.

M. de Vivonne avoit mené nos galères avec luy pour faciliter l'exécution des bruslots. L'on en détacha quelques unes, sous le commandement de M. de Berthomas[1], pour suivre M. de Preuilly.

Il alla mouiller sur la bouée[2] des vaisseaux hollandois. La crainte qu'ils eurent des bruslots les ayant

[1] Le chevalier de Berthomas, capitaine de galère, de la promotion de 1664, montait *l'Invincible*, construite en 1674, par le célèbre Chabert. (A. J.)

[2] *Sur la bouée*, c'est-à-dire fort près de ses vaisseaux. La bouée est une marque flottante, en bois ou en liége, attachée par un cordage qui tient à l'ancre et qui sert à indiquer l'endroit où elle est mouillée. Un

obligés à couper leurs cables, ils tombèrent en confusion sur les Espagnols. Ceux qui purent gagner le mole s'y retirèrent. M. de Preuilly fit une faute; au lieu de couper son cable pour suivre plus promptement les ennemis épouvantés, et augmenter par là leur désordre, il leva son ancre en faisant virer de force au cabestan, et il n'y eust que Beaulieu qui voulant réparer le malheur qu'il avoit eu de ne rien faire dans les actions précédentes, prit de luy mesme le party de couper son cable et de soutenir nos bruslots. Les vaisseaux du détachement de M. de Preuilly furent obligés de mouiller une seconde fois, de peur de donner à terre.

M. Du Quesne, qui devoit les soutenir avec toute l'avant-garde, courut un bord au large. M. de Relingues et deux autres capitaines ne le suivirent pas, et il faut avoüer que le party qu'ils prirent d'eux-mesmes fut fort judicieux. Ils furent cause que le bruslot du capitaine Honnorat mit le feu à l'amiral d'Espagne au lieu que quelques uns de nos bruslots, faute d'estre bien escortés, se consumèrent sans effet et hors de portée. Cependant, comme quelques autres se bruslèrent à propos, trois vaisseaux hollandois, une frégate de la mesme nation, et cinq vaisseaux espagnols, y compris l'Amiral, estoient en feu. La confusion estoit si grande que nous nous abordions les uns les autres, et que nous nous empeschions de tirer; nous courions risque

vaisseau n'étant ordinairement éloigné que de quatre à cinq cents pieds de la bouée de son ancre, mouiller sur la bouée de l'ancre d'un bâtiment ennemi c'est se placer de manière à l'inquiéter beaucoup. (A. J.)

d'estre accablés par les débris des vaisseaux qui brusloient; j'étois à la portée du mousquet de l'amiral d'Espagne, quand il sauta en l'air, et j'admirai la fermeté extraordinaire de deux cents officiers réformés, qui n'abandonnèrent jamais ce vaisseau, et qui donnèrent à tout l'équipage l'exemple de périr en combattant, sans qu'on vit un seul homme, de mille ou onze cents qu'il y avoit, se jetter à la nage pour se sauver à terre quoyqu'il n'y eust qu'une portée de fusil et que les courans y portassent.

Je remarquay aussi avec beaucoup de plaisir que M. de Berthomas et M. de la Bretesche paroissoient avec leurs galères dans tous les endroits où le danger et le feu estoient les plus grands.

Pendant toute l'action une partie du corps de bataille, et toute l'arrière-garde s'occupèrent de canonner le mole.

Le vice-amiral Haën, général des Hollandois, fut tué dès le commencement du combat.

Les ennemis y perdirent de leur aveu plus de quatre mille hommes, et nous n'en perdismes que deux cents.

On proposa le soir mesme à M. de Vivonne de mettre en bruslots les bâtimens de suite de l'armée, et de faire un détachement de chaloupes, avec des chemises à feu, pour aller le lendemain brusler le reste des vaisseaux ennemis. Mais il répondit qu'on devoit estre content de ce qu'on avoit fait, et qu'il y auroit de la témérité à en entreprendre davantage, et dans le mesme temps il appareilla pour retourner à Messine. Il me proposa de faire la relation du combat et je

m'apperçus que M. de Terron en estoit jaloux. Je n'eus pas de peine à la luy laisser faire. Il distribua les louanges selon sa passion ou son caprice[1].

[1] La relation du combat devant Palerme a été publiée par M. Eugène Sue, dans son *Histoire de la Marine* (III, 381). Elle paraît avoir été rédigée par M. Colbert de Terron pour M. de Vivonne. Le marquis de Villette n'y est même pas nommé, mais on y parle surtout de l'admirable sang-froid du maréchal de Vivonne, auquel on attribue la principale gloire de cette grande journée navale. On lit à la suite la traduction d'une lettre écrite de Palerme, le 2 juin 1676, qui offre de curieux détails sur les malheurs éprouvés par cette ville dans cette occasion. On en citera ce passage : « La confusion fut encore plus « grande dans la ville, où on n'entendit que pleurs et gémissemens « pour tout ce grand dommage que faisoient les coups de canon à me- « sure que les vaisseaux brûloient ; car, comme ils se trouvoient char- « gés, le feu y arrivant, ils tiroient, ou parmi les autres vaisseaux de « notre armée, ou dans la ville, où ils ont beaucoup détruit de mai- « sons et tué du monde ; les grenades, qui étoient en quantité dans « ces vaisseaux de guerre, pleuvoient épais comme la grêle ; enfin, « c'étoit une image de l'enfer, bien qu'on eût exposé la châsse et la « pince de sainte Agathe. » (*Ibid.*, p. 389.)

SIXIÈME CAMPAGNE.

1677.

Après qu'on eut remené M. de Vivonne à Messine, il fallut aller reprendre des vivres à Toulon. Le reste de cette guerre ne me tiendra pas long-temps et je ne garderay aucun ordre. La prise de Lescalette [1], celle de Taormine et de quelques autres forteresses mirent les Messinois au large et firent honneur à leur vice-roy. Il fit pendant le siége de Lescalette un oubly où je me trouvay intéressé. Je n'en parle que pour faire mieux connoistre M. de Vivonne. Il avoit choisy quatre vaisseaux pour canonner un petit fort, de quatre pièces de canon, qui battoient sur la mer. L'ordre estoit que ces vaisseaux ne commenceroient à tirer sur le fort qu'après le signal que M. le mareschal de Vivonne leur feroit faire par la Réale des galères. Il n'y eust de ces quatre vaisseaux que le mien qui se trouva au point du jour placé pour canonner. Les trois autres vaisseaux s'estoient laissés surprendre, pendant la nuit, par les courans du Phare, qui les avoient dérivés jusqu'au cap Darms. Je me mis donc seul à demy portée de canon du fort, où il y avoit une batterie de quatre pièces. J'y demeuray en panne tout le jour, et M. de Vivonne me laissa dans cette situation, sans que la Réale me fist aucun signal. On me tiroit et faute de permission je ne

[1] La Scalette.

tirois point. Enfin à soleil couchant, M. de Vivonne s'avisa de m'envoyer demander ce que je faisois là. Je luy fis dire que j'y attendois ses ordres. Je l'allay voir ensuite et il se moqua de ma régularité. Je luy aiday le lendemain à faire la capitulation de Lescalette, mais pour ne pas s'attacher à des choses peu sérieuses, je dois faire remarquer une faute de M. Du Quesne beaucoup plus importante que toutes les omissions de M. le mareschal de Vivonne.

Nous retournions de Toulon à Messine; l'armée estoit de vingt deux vaisseaux sur lesquels, outre les équipages, on avoit embarqué quatre mille hommes de troupes que nous portions en Sicile, pour en achever la conqueste. Nous découvrismes, à dix ou douze lieues de Naples, les quatorze vaisseaux hollandois qui leur restoient dans ces mers, et qui alloient à Naples prendre des vivres, ou recevoir les ordres qu'ils attendoient pour retourner en Hollande. Nous fismes porter à toutes voiles sur ces vaisseaux qui estoient sous le vent. Les meilleurs voiliers des nostres en approchoient à vue d'œil, et, à soleil couchant, nous voyions déjà les corps des vaisseaux. M. Du Quesne s'avisa tout d'un coup de faire mettre le signal d'ordre de bataille; la chasse cessa donc, et le lendemain nous ne vismes rien que des rochers du costé de Castellamare. Le Roy n'a jamais esté plus mal servy qu'en cette occasion, et l'on a su depuis que les Hollandois se jugeoient euxmesmes si inférieurs à nous qu'ils avoient résolu d'eschouer à Castellamare et d'y brusler leurs vaisseaux, pour retourner ensuite à pied de Naples à Amsterdam.

Ils prirent quelque temps après la route du détroit, et laissèrent M. de Vivonne en estat de former de nouveaux desseins.

Le premier fut d'aller brusler les vaisseaux espagnols, sous le canon de Naples. Nous y allasmes; on s'approcha à une portée de canon; on sonda, on tint conseil et l'on conclut que l'entreprise estoit du nombre de celles où M. de Vivonne engageoit le Roy sans avoir bien examiné si ce qui paroissoit spécieux n'estoit pas impraticable.

Les Hollandois ayant abandonné la mer Méditerranée on laissa tomber peu-à-peu le grand dessein de la conqueste de la Sicile, où il est certain que, si l'on avoit porté tout d'un coup les secours qu'on y envoya à diverses fois, le succès étoit infaillible. Il est certain aussy que si le Roy avoit achevé cette conqueste les conséquences n'en alloient pas moins qu'à le rendre le maistre de toute la mer Méditerranée, et pouvoient beaucoup contribuer à le rendre l'arbitre de l'Europe, car enfin, outre que la Sicile nourrit l'Italie, cette isle a esté de tout temps le théâtre de la guerre et regardée par les Grecs, par les Carthaginois, et par les Romains comme un entrepost nécessaire, et comme un chemin à l'empire du monde. Il n'y a, pour en estre convaincu, qu'à bien considérer tous les avantages de sa situation, mais la jalousie des ministres, l'économie de M. Colbert, et l'aversion de M. de Louvois pour la marine, l'emportèrent sur toutes les autres considérations.

On fit désarmer une partie des vaisseaux; celuy que

je commandois fut un de ceux qu'on remit dans le port de Toulon.

J'estois à Rochefort au commencement de l'année suivante et j'y reçus ordre de retourner en Provence, parceque le Roy, qui vouloit faire armer cinq de ses plus gros vaisseaux, m'avoit fait l'honneur de me choisir pour commander *le Henry*, qui n'estoit pas le moindre des cinq. J'y mis quatre vingt quatre canons. M. Du Quesne eut *le Royal-Louis*, M. de Tourville *le Monarque*, M. de Lévy *le Magnanime*, et M. du Magnon *le Florissant*. On le luy osta pour le donner à M. Gabaret, qui s'estoit plaint de ce que M. de Lévy et moy, tous deux nouveaux capitaines, avions des vaisseaux du premier rang, pendant que luy, qui estoit le plus ancien de tous les chefs-d'escadre, ne montoit qu'un vaisseau du second rang.

Nous allasmes à Messine, où l'on admira la magnificence et la puissance du Roy dans la grandeur du *Royal-Louis* et des quatre autres vaisseaux.

Il se passa peu de choses qui méritent que j'en parle. Une entreprise sur Syracuse fut un projet admirable, mais l'execution y manqua. On perdit un beau jour, et le lendemain, sur les apparences d'un temps peu propre à la navigation des galères, on abandonna le plus beau dessein qu'on ait jamais formé[1].

Je fus détaché peu de temps après, avec cinq vaisseaux, dont on me confia le commandement, pour

[1] *Voyez* la lettre du maréchal de Vivonne au Roi, du 4 novembre 1676, dans l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, t. III, p. 402.

aller avec M. de Cazeau et avec M. d'Oppede, qui avoit succédé à M. de Terron, dans l'intendance des armées de terre et de mer, relever la garnison d'Augouste.

M. de Cazeau, qui estoit lieutenant-général de terre, me pria de luy faire voir Regge[1]. Je le menay à la portée du mousquet, et après quelques descharges de toute l'artillerie de cette place, il me témoigna qu'il avoit vu tout ce qu'il vouloit voir. Nous fismes quelques prises de bastimens légers, dont aucun n'alloit si bien que *le Henry*.

On m'envoya croiser à l'entrée du golphe de Venise, et j'y fis une prise assez considérable d'un forban anglois, qui m'avoüa luy mesme qu'il estoit chargé pour le compte des Espagnols. Je l'envoyay à Messine, et je fus surpris quelques jours après de le retrouver, à Rovella de Calabre, deschargeant ses marchandises par ordre de M. d'Oppede et avec une lettre de M. de Vivonne, qui m'ordonnoit de rendre vingt matelots suédois que j'avois pris à ce forban.

Quand je fus de retour à Messine, j'appris qu'on y avoit de l'inquiétude pour une escadre angloise, qui devoit passer le détroit et qu'on commençoit à se méfier de cette nation.

M. de Vivonne, dans un conseil de généraux, conclut que je devois désarmer *le Henry* et le laisser dans le port de Messine, parce que ce vaisseau estoit foible d'échantillon[2] et déjoint, et qu'il avoit trop de mem-

[1] Reggio, ville maritime de la Calabre, détruite par le tremblement de terre de 1783.

[2] Un vaisseau *foible d'échantillon*, est celui dans la construction

bres pourris, pour pouvoir tenir la mer. Je m'opiniastray à vouloir le ramener à Toulon pour y prendre en sa place *le Sans-pareil*. M. de Preuilly m'aida à obtenir cette permission, comme une grace, et à m'espargner l'extresme chagrin que j'aurois eu de me voir forcé de laisser mon vaisseau dans un port étranger.

M. Du Quesne escrivit à la Cour qu'il ne me vouloit pas confier les paquets pour le Roy, et qu'il estoit assuré que je n'arriverois jamais en France. Cependant j'essuyay un rude coup de vent, qui me rompit mon beaupré, et je ne laissay pas d'arriver fort heureusement à Toulon. J'y reçus bientost après des ordres pour désarmer entièrement. M. Gabaret, qui me suivoit de près avec une escadre de quinze vaisseaux, souffrit le mesme coup de vent, et comme il ne prit pas d'assez loin les précautions pour doubler le cap Corse, les quinze vaisseaux qu'il remenoit en France pensèrent périr, et celuy de Gravier[1] périt en effet sur des roches aux bouches de Boniface, entre la Sardaigne et la Corse.

J'allay à la Cour, et j'estois dans le cabinet de M. de Seignelay, quand M. de Ferville[2], envoyé par M. Ga-

duquel on a employé des bois trop minces. (*Vocabulaire des termes de Marine anglois et françois*, par Lescalier. Londres, 1783. In-8°, verbo *Échantillon*.)

[1] Gravier, capitaine de vaisseau de la promotion de 1665, commandait *le Magnifique*, vaisseau de deuxième rang, portant 72 canons et 400 hommes d'équipage. Ce vaisseau s'était appelé *le Courtisan* avant le 24 juin 1671. (A. J.)

[2] M. de Ferville était lieutenant de vaisseau de la promotion de 1668.

baret, apporta la nouvelle de la perte de ce vaisseau. M. de Seignelay me fit confidence de l'embarras où il estoit pour donner au Roy une si mauvaise nouvelle; je luy dis qu'en sa place je la porterois comme bonne, et comment, me dit-il? En faisant, luy répondis-je, remarquer à Sa Majesté le bonheur d'avoir sauvé quatorze vaisseaux dans une occasion qui devoit luy en couster quinze. M. de Seignelay reçut cet avis avec joye et en profita.

On prit la résolution, en ce temps-là, sur les menaces des Anglois et sur les avis de M. Barillon, ambassadeur en Angleterre, d'abandonner Messine. J'ose dire que c'estoit prendre un mauvais party et je ne m'en expliquay que trop à qui voulut m'entendre. Cependant on fit revenir M. de Vivonne de Messine, et l'on y envoya M. de la Feuillade. Le reste de l'histoire de Messine n'est pas de mon fait[1].

Il servit pendant cette campagne sur *le Sans-pareil*, vaisseau de 66 canons, monté par M. Gabaret. (A. J.)

[1] L'abandon de Messine fut un malheur pour la France; il en fut un immense pour les Siciliens, dont le désespoir fut si grand qu'ils pensèrent à se donner aux Turcs. La Feuillade était peut-être le seul homme qui pût être chargé de cette triste opération. A force de gasconnades, de simulations et de mensonges, il parvint à retirer nos troupes, en abandonnant les Messinois aux vengeances espagnoles. (*Voyez* l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, III, 473 et suiv.)

SEPTIÈME CAMPAGNE.

1678.

La guerre de Messine finie, il y avoit peu de choses à faire pour la marine. M. le mareschal d'Estrées venoit de faire deux campagnes à l'Amérique. Il avoit attaqué et bruslé, sous le fort de Tabaco, une escadre de vaisseaux hollandois, dans une anse, où ils estoient mouillés avec tant d'avantage qu'on ne pouvoit aller à eux qu'un à un. Aussi avoit-il perdu dans cette action beaucoup de vaisseaux et beaucoup d'officiers. Il ne perdit pas moins de vaisseaux, la campagne suivante à l'isle d'Avès [1]. Comme il ne vouloit pas demeurer oisif il demanda le commandement d'une petite escadre pour retourner en ce pays-là. On luy donna cinq vaisseaux, une frégate et un bruslot. J'eus *les Jeux* pour mon partage, et sur ce vaisseau, qui n'estoit que de trente six canons, on mit avec moy trois capitaines, quatre lieutenans et quatre enseignes.

Nous allasmes d'abord à Lisbonne, et je me tiray là d'un très grand danger. M. le mareschal s'opiniastra à sortir du Tage, par un vent contraire; cela ne se pouvoit faire qu'en louvoyant. Mon vaisseau ayant manqué à revirer, je fus obligé à mouiller près des Cachopes. Ce sont des rochers, connus de tout le monde, qui

[1] *Voyez* la *Relation du naufrage de l'escadre des Isles, arrivé à l'Isle-des-Oiseaux, au mois de mai* 1678, par M. de Méricourt, dans l'*Histoire de la Marine sous Louis XIV*, III, 454.

séparent la grande passe d'avec la petite, et comme mon ancre ne tint point, je n'eus point d'autre ressource que de tenter à sortir par la petite passe. C'estoit une chose sans exemple et contre le sentiment des pilotes. Le calme nous prit et les courans nous jetèrent sur les Cachopes. Mais ayant remarqué que ce calme n'estoit causé que par la hauteur des murs du fort Saint-Julien, je fis mettre des perroquets[1] qui trouvèrent un peu de vent, ce qui nous sauva dans le temps qu'on l'espéroit le moins. Les quatre autres vaisseaux avoient passé par la grande passe. Je les joignis au sortir de la rivière, et bientost après nous trouvasmes les vents alisés, qui nous portèrent en moins d'un mois aux isles de l'Amérique. Nous atterrasmes à la Martinique. M. le mareschal l'ayant visitée et quelques autres isles, nous mena à la terre ferme de l'Amérique. Nous abordasmes en plusieurs endroits, et il me permit d'accompagner toujours le chevalier d'Ervaux, major de la marine, qu'il envoyoit complimenter les vice-roys et les gouverneurs espagnols[2].

J'estois bien aise de m'instruire par moy-mesme de l'estat des places, d'en tirer des plans, et de sonder les endroits par où elles estoient accessibles.

[1] Les *perroquets* sont des voiles hautes qu'on hisse en cas d'insuffisance de la voilure inférieure, quand le vent, ne se faisant plus sentir à la surface de la mer, a cependant conservé de la force à une certaine élévation. (*Voir* sur le mot *perroquet* l'*Archéologie navale*, par M. A. Jal, II, 192.)

[2] Le comte d'Estrées a parlé de cette circonstance dans un Mémoire adressé au marquis de Seignelay, le 24 août 1680. *Voyez* les *Pièces justificatives* à la suite des Mémoires du marquis de Villette.

Rien n'est comparable à ce qui me parut de la richesse de Carthagène. Le gouverneur, accompagné de vingt cinq mestres-de-camp, nous reçut avec autant d'honnesteté que de faste. Un bourgeois de la ville me donna à déjeuner, le lendemain, à une table de vingt deux couverts, en vaisselle d'or. Je sçus qu'il avoit deux mille esclaves. Je remarquay que ces gens-là, quoiqu'Espagnols d'origine, avoient beaucoup de mépris pour les Espagnols d'Europe, dont ils sont descendus.

Je ne diray rien de la hauteur prodigieuse de *las sierras Nevadas*[1], ny de toutes les remarques qui appartiennent à un voyageur, ou à un cosmographe. Je cherche seulement dans mon journal les endroits qui regardent, ou la navigation, ou la guerre[2].

M. le mareschal d'Estrées avoit ordre d'aller jusqu'à Porto-Belo et au fonds des Hondoures, pour revenir par le canal de Bahama; mais avant que d'arriver à la Martinique, il s'estoit apperçu d'un mécompte que le munitionnaire avoit fait d'un mois de vivres sur *l'Excellent* qu'il montoit, et sur *les Jeux* que je commandois. J'avois pris la précaution de remplacer ce mécompte par des farines et par du biscuit que j'achetay bien cher à la Martinique, sans en parler à personne. M. le mareschal, au sortir de Carthagène, assembla le

[1] *Les montagnes couvertes de neige.*

[2] Le marquis de Villette ne parle pas de sa séparation d'avec l'escadre, fait sur lequel le comte d'Estrées insiste avec sévérité dans sa correspondance avec le marquis de Seignelay. (*Voyez* aux *Pièces justificatives* la lettre du 7 septembre 1680.

conseil, pour délibérer sur ce qu'il nous restoit à faire ; je remarquay que le comte d'Estrées et Chabert, tous deux capitaines sur *l'Excellent*, qui, comme les plus jeunes, opinoient les premiers, fondoient leur avis de ne pas aller plus avant, sur ce qu'il manquoit des vivres aux *Jeux* et sur ce que ce vaisseau n'estoit pas assez fin de bouline [1] pour devoir entreprendre de l'engager dans une si grande étendue de mer, d'où l'on ne se tiroit jamais qu'en pinçant le vent. Je demanday la permission de parler, quoyque ce ne fust pas à mon tour, et je déclaray que je me trouvois en estat d'aller partout où les ordres du Roy m'engageroient, sans m'embarasser du retour, que je croyois qui ne me seroit pas plus difficile qu'aux autres. M. le mareschal d'Estrées me répliqua que j'aurois raison de parler ainsi, si j'avois des vivres. Je le priay de passer sur sa galerie, où je luy fis confidence de la précaution que j'avois prise, d'acheter à la Martinique pour six semaines de vivres à mes despens, afin qu'il ne tinst pas à moy qu'on n'allast partout où il voudroit. Il me répondit que n'ayant pas fait la mesme chose pour son vaisseau, il n'y avoit pas moyen de s'engager davantage sous le vent [2]. Je le suppliay qu'au moins je ne servisse pas de

[1] C'est-à-dire que ce vaisseau ne pouvait tenir le vent d'assez près; on aurait pu dire dans le même sens que ce bâtiment était mauvais *boulinier*. (A. J.)

[2] Le comte d'Estrées confirme le récit du marquis de Villette. « On « auroit été plus loin, dit-il, si l'on n'eût pas été pressé par l'état des « vivres ; car le munitionnaire a fait une grande méprise sur la quan- « tité qui devoit être embarquée ; et plus encore par la saison, qui nous « contraignoit de regagner le *petit Goave*, pour débouquer avant le

prétexte à une résolution qui pouvoit estre contraire aux intentions du Roy. Il fut donc conclu par plusieurs bonnes raisons, dont pas une ne me regardoit, qu'on retourneroit aux Isles du Vent, en costoyant la coste de l'Amérique méridionale que nous avions déjà parcourue.

Nous trouvasmes à Comane un vaisseau de la Nouvelle-Espagne, qui carenoit sous un fort [1]. J'offris à M. le mareschal d'Estrées d'aller prendre ou brusler ce vaisseau. M. le mareschal, trouvant cette entreprise raisonnable, me permit de la mettre à exécution, et me donna pour cela un bruslot. Nous n'avions point de guerre avec les Espagnols, et néanmoins, il nous estoit permis, pour des raisons du commerce de Cadix, de prendre les vaisseaux de la Nouvelle-Espagne, dont celuy-ci estoit un des plus considérables, et M. le mareschal avoit dans ses instructions un ordre exprès de chercher la flotte et de l'attaquer; c'estoit même le principal objet qu'on avoit eu en nous envoyant en ce pays-là. M. Gabaret entra dans le moment que je sortois, et obligea M. le mareschal à me rappeler pour me dire que le détachement que j'avois demandé, et qu'il m'avoit accordé, ne pouvoit me demeurer, puisque M. Gabaret, qui estoit chef-d'escadre, le luy demandoit pour luy-mesme. Je répondis que je voyois

« 10 de septembre, à cause du mauvais temps; mais dans le conseil « que l'on tint pour examiner les moyens de pousser plus avant notre « navigation, il fallut tous se rendre à ces raisons invincibles. » (*Memoire du comte d'Estrées*, imprimé en entier aux *Pièces justificatives*.)

[1] C'est-à-dire qu'on avait incliné ce bâtiment sur un de ses côtés, pour visiter et réparer sa carène. (A. J.)

bien qu'il ne le demandoit que pour me l'oster, et que je n'avois rien à dire, pourvu qué le vaisseau fust bruslé. Il n'est pas besoin de rapporter mot à mot le reste de cette conversation, puisqu'en effet on n'entreprit rien sur ce vaisseau.

Quelques jours après, nous eusmes la surprise de rencontrer une escadre de cinq vaisseaux, qui appartenoient à l'électeur de Brandebourg. Personne ne s'imaginoit que ce prince eust des vaisseaux dans des mers si éloignées. On se prépara de part et d'autre au combat; mais tout se passa en saluts et en santés, où ces bons allemands se signalèrent.

Nous allasmes ensuite passer par la *Bocca del Draco*, et nous moüillasmes à trois lieües de la Trinité, à l'embouchure de la rivière des Oronoques. Le chevalier d'Ervaux[1] et moy y eusmes une aventure dont nous sortismes heureusement. Il estoit porteur d'une lettre de M. le mareschal d'Estrées au gouverneur de la Trinité. On laissa approcher nostre canot à vingt pas de terre; et, comme il y avoit des bas-fonds à fleur d'eau, on nous cria de les éviter, et on nous marqua, pour nous tromper, un endroit où nous ne pouvions manquer d'eschoüer. Dès que nous eusmes touché, on nous fit, à bout portant, une descharge de deux cents cinquante coups de mousquet, et avant que nous eussions remis le canot à flot, ce qui n'estoit pas aisé, dans l'épouvante où estoient nos matelots, il nous fallut essuyer une seconde décharge, et bientost après une troi-

[1] Le chevalier d'Ervaux, major de la marine, avait été fait lieutenant de vaisseau à la promotion de 1675. (A. J.)

sième. Enfin nous nous tirasmes de là comme par miracle.

La bonne contenance des officiers rassura l'équipage, et nous nous mismes hors de la portée du mousquet, et ensuite hors de celle du canon, dont on nous tira cinq ou six coups : mais nous n'en fusmes pas quittes ; car nous fusmes poursuivis par une pirogue, où il y avoit quarante hommes bien armés; elle gagnoit sur nous à vue d'œil, et nous n'en estions plus qu'à une portée de mousquet, quand je commanday à nos gens de lever rames et de prendre des pistolets et des mousquetons, pour attendre nos ennemis. Il arriva de cela ce que j'en avois prévu; ils commencèrent à nous respecter, quoyqu'ils fussent trois contre un, et ils cessèrent leur chasse. Nous revinsmes rendre compte à M. le mareschal, qui envoya, la nuit suivante, mettre au haut d'une pique un placard en espagnol qui contenoit à peu près ces paroles : « qu'on seroit surpris « en Europe de voir la lascheté et la barbarie des Es- « pagnols de l'Amérique, si différente de la générosité « dont se piquent les Espagnols naturels. »

Je fis ce que je pus pour obliger M. le mareschal à faire un détachement de chaloupes, pour tirer de ces misérables une vengeance d'une autre nature, et je luy représentay que celle du placard seroit peu sensible à des gens capables de l'action que je leur avois vu commettre.

Je passe par-dessus les autres circonstances de ce long voyage ; nous vinsmes aux habitations françoises de Saint-Domingue, et la veille de nostre arrivée, nous

estions retenus par un grand calme, pendant qu'il y avoit dans toute l'isle, à douze lieües de nous, un ouragan qui renversoit les habitations arrachoit, les arbres, et tuoit en différentes manières les hommes et les animaux. Il périt vingt sept vaisseaux de vingt huit qui estoient à la rade du Port-François. Rien au monde n'est comparable à la désolation dont nous fusmes les témoins. M. le mareschal partit de là avec M. Gabaret pour retourner en France, et il laissa ordre à messieurs de Flacourt [1], d'Amblimont et à moy de retourner aux Isles du Vent. Je demeuray quelque temps seul à la Martinique, et j'entray au Cul-de-sac pour y carener.

Messieurs de Flacourt et d'Amblimont, qui avoient visité les autres isles, me rejoignirent; et quoique je partisse avec eux, ils arrivèrent en France un jour avant moy, une tempeste effroyable nous ayant séparés sur la Bermude. Je pensay périr d'un seul coup de mer, qui mit trois pieds d'eau entre mes ponts. M. de Pallas [2], qui estoit un de mes capitaines en second m'assüra que nous ne pouvions en revenir; nous n'eusmes néanmoins aucun mal.

J'arrivai à Belisle, le vingt huitième jour de mon

[1] M. de Flacourt, capitaine de la promotion de 1671, commandait un des vaisseaux gardes-côtes de Ponant, appelé *le Tigre;* c'était un bâtiment de quatrième rang, portant 42 canons et 250 hommes d'équipage. M. d'Amblimont était l'ancien de M. de Flacourt, ayant été promu au grade de capitaine de vaisseau en 1669. (*Liste générale des vaisseaux du Roi en* 1676, aux Archives de la Marine. (A. J.)

[2] M. de Pallas, lieutenant de vaisseau dès 1667, avait été fait capitaine en 1677. (A. J.)

départ de la Guadeloupe; M. le mareschal d'Estrées n'avoit pas esté si heureux à sa traversée; il y avoit mis soixante sept jours. J'avois perdu tous mes pilotes, et je n'en fus pas moins heureux, ny moins juste dans ma navigation, avec le secours des officiers qu'on m'avoit donnés.

HUITIÈME CAMPAGNE.

1683.

J'armay *l'Excellent* [1] à Rochefort au mois de janvier 1683, et M. Colbert-Saint-Marc [2] y arma *le Hazardeux*, avec ordre de m'obéir. Nous suivismes exactement nos instructions. J'allay d'abord escorter hors des caps le vaisseau *le Président*, de la Compagnie des Indes Orientales, et croiser est et ouest de Lisbonne, pour attendre un vaisseau génois, nommé *la Grande-Laurette*, commandé par Germain, qui devoit aller à la Tercère. Le Roy vouloit le faire arrester pour déclarer, par cet acte d'hostilité, le peu de satisfaction que Sa Majesté avoit de la République de Gênes. Je mouillay à Cascaye, et j'envoyay à Lisbonne pour savoir des nouvelles de ce vaisseau. N'en ayant rien appris, j'allay à Cadix, au commencement d'avril. Le marquis de Sainte-Croix, qui en estoit gouverneur, me fit des honneurs immodérés. Je ne laissay pas de faire visiter exactement tous les vaisseaux étrangers qui estoient mouillés sous le canon de sa place, et d'en tirer tous les matelots françois que j'y rencontray. M. de Saint-

[1] *L'Excellent* était un vaisseau de troisième rang, portant 60 canons et 350 hommes d'équipage. Il avait été construit à Rochefort en 1679. (A. J.)

[2] Colbert Saint-Marc, capitaine de vaisseau de la promotion de 1677, commandait *le Hasardeux*, vaisseau de quatrième rang, construit en 1674, à Rochefort. Ce bâtiment portait 44 canons et 200 hommes d'équipage. (A. J.)

Marc me représenta que c'estoit faire un affront aux Espagnols, qui ne manqueroient pas de s'en venger sur toutes les chaloupes que nous voudrions envoyer à terre; mais j'y allay moy-mesme une heure après. J'y fus reçu avec les mesmes honneurs qu'on m'avoit déjà faits, et le gouverneur fut bien aise de m'entendre dire que le Roy avoit excepté les Espagnols dans l'ordre général qu'il m'avoit donné de visiter les vaisseaux que je pourrois trouver à la rade de Cadix. J'en partis bientôt après, et je fis route au détroit. Dès que je l'eus passé, je joignis, devant Stamponne, le marquis d'Anfreville, qui me donna une lettre du Roy pour demeurer aux ordres de ce chef-d'escadre jusqu'à ce que luy et moi eussions trouvé M. Du Quesne, au rendez-vous général de l'armée devant Alger. Je fis par le travers de Malgue signal d'une voile à M. d'Anfreville, et je fis porter du costé où je la découvrois [1].

M. d'Anfreville me fit le signal de cesser la chasse et de remettre à la route [2]. Ce fut un contretemps bien fascheux pour luy et pour moy, car c'estoit justement le Génois que j'avois cherché inutilement à l'entrée du Tage. M. d'Anfreville avoit pris un autre vaisseau de la mesme nation, en faisant sa route de Toulon au détroit. Nous croisasmes quelques jours devant Alger, en attendant M. Du Quesne, et je fus cause que nous

[1] *Faire porter*, c'est quitter la position du plus près pour se diriger, sous une autre allure, vers un lieu ou un navire placé sous le vent de la route qu'on tient. (A. J.)

[2] *Cesser la chasse*, etc., c'est discontinuer de poursuivre un vaisseau, pour reprendre la direction qu'on tenait avant de faire porter sur lui. (A. J.)

prismes un vaisseau turc, auquel toute l'escadre de M. d'Anfreville donnoit la chasse. *L'Excellent* n'estoit pas bon voilier, et pour en tirer party, je fus obligé de couper entre Alger et le cap Matifou, de sorte que le bâtiment turc, auquel on donnoit chasse, et qui pensoit avoir évité tous ses ennemis, eut la surprise de me rencontrer en estat de luy disputer l'entrée du port d'Alger, et fut par-là obligé à se rendre.

M. Du Quesne arriva avec toute l'armée, composée de vaisseaux, galères et galiottes à bombes [1], et l'on commença à bombarder. Dès le premier jour, les Algériens, au désespoir de voir détruire et brusler leur ville, entreprirent une nuit d'enlever une de nos galiottes; ils détachèrent pour cela une galère qui vint aborder la galiotte. J'accourus au bruit et au grand feu qui se faisoit de part et d'autre, et chemin faisant, j'assemblay toutes les chaloupes que je pus joindre, ayant résolu de reprendre la galiotte, en cas qu'elle eust été enlevée, comme il y avoit bien de l'apparence; mais le marquis de la Bretesche [2], capitaine de la galiotte, s'es-

[1] Ces galiotes avaient été inventées par Bernard Renau d'Éliçagaray, connu sous le nom de *Petit-Renau*, officier d'artillerie de marine très-distingué. (*Voyez* l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, IV, 132.)

[2] Le marquis de La Bretesche, capitaine de la galiote à bombes dont il s'agit, était enseigne de vaisseau de la promotion de 1678. On voit en effet, par l'*État de la Marine de* 1683, qu'en cette année M. de La Bretesche était embarqué sur *la Fulminante*, galiote portant 4 canons et 40 hommes d'équipage. Il y était sous les ordres de M. de Chévigné, lieutenant de vaisseau, les capitaines de galiote n'ayant été créés qu'en 1684. Il est vraisemblable que Chévigné, commandant de *la Fulminante*, était mort pendant la campagne, et que

tant avisé de faire tirer un coup de mortier qui n'estoit chargé qu'à poudre, et ayant par-là causé un désordre effroyable et mis l'épouvante dans la galère turque, elle désaborda, de sorte que, dans le temps que j'y arrivois, on ne faisoit plus que tirer des coups de mousquet de part et d'autre. Cette petite action cousta la vie à de braves gens, et entre autres à La Bretesche [1].

J'allay à bord de M. Du Quesne, lui rendre compte des officiers de la galiotte et de ceux de nos chaloupes qui avoient fait leur devoir. Je le trouvay tranquille dans son lit, et je ne pus m'empescher de luy dire d'un ton moqueur que je venois le tirer d'inquiétude. Le jour commençoit à paroistre, et les Turcs, nous croyant occupés à la galiotte qui avoit esté attaquée à la droite de toutes celles qui bombardoient, firent mine d'attaquer par une demy-galère, par un brigan-

le marquis de La Bretesche, son second, avait pris le commandement de la galiote. M. de Chévigné ne figure plus sur l'*État de* 1685, et l'*État de* 1684 manque à la collection de la Marine. (A. J.)

[1] Il est fait mention de ce fait dans l'ouvrage de M. Eugène Sue. « Le 11 septembre (1683), les Algériens firent sortir du port une « galère qui voulut enlever *la Fulminante,* commandée par M. de La « Bretesche, et soutenue par plusieurs chaloupes; mais on fit un si « grand feu de mousqueterie et de grenades que la galère turque fut « obligée de se retirer. Il y eut 44 Turcs de blessés; les Français per- « dirent M. de Bracourt, père de M. de Seppeville; M. de La Bre- « tesche reçut deux coups de feu, dont il mourut quelques jours « après; MM. de Taussien et d'Agout, volontaires sur *le Prudent,* « furent tués; MM. de Marsillac et de Bois-Joly, gardes de la marine, « grièvement blessés. » (*Histoire de la Marine sous Louis XIV*, IV, 164.)

tin et par plusieurs chaloupes, une autre galiotte qui fermoit nostre ligne à la gauche. Tout le monde y accourut. Je n'ay jamais vu un si grand feu de canon que celui que les Turcs firent en cette occasion sur nos chaloupes, et particulièrement sur le canot de M. de Tourville, quand le mien l'eut joint et qu'il m'eut permis de passer sur le sien. Nous avions seuls des tendelets, ce qui fit croire aux ennemis que c'estoient les généraux qui s'assembloient pour se parler. Je suis obligé de dire qu'y ayant là de braves gens, je remarquay par distinction le sang-froid de M. de Tourville.

Je ne m'étendray point sur la consternation que nos bombes causèrent aux Algériens; elle fut si grande qu'ils rendirent sept ou huit cents esclaves chrétiens. Rien n'estoit si beau que de finir par là notre campagne; mais M. Du Quesne avoit ordre de demander de l'argent, et il n'y eut [illegible] moyen de résoudre des corsaires à en donner.

Un vaisseau de guerre [illegible]ois, chargé de poudre à canon pour les Algériens, [illegible] présenta à l'entrée de la rade. M. Du Quesne dét[illegible] lisle[1] et du Mesné[2], pour empescher ce vaiss[illegible]trer dans le port d'Al-

[1] M. de Beli[illegible] capitaine de vaisseau de la promotion de 1673. Il [illegible] le *Cheval-marin*, vaisseau de quatrième rang, portant 46 pièces de canon et 275 hommes d'équipage. *Le Cheval-marin* avait conservé son nom à la réforme de 1671. (A. J.)

[2] Le chevalier du Mesné, capitaine de la promotion de 1673, commandait *le Bizarre*, de 42 canons et de 250 hommes d'équipage. Ce vaisseau, de quatrième rang, avait été construit en 1671, à Marseille. (A. J.)

ger et le prier de se retirer, en luy représentant qu'on ne souffre point de communication avec une place assiégée. Cependant, comme M. Du Quesne avoit défendu à ces deux messieurs de combattre cet Anglois, qui s'avançoit insensiblement du costé du port d'Alger, M. Du Quesne vint à mon bord m'ordonner de filer mon cable par le bout, et d'aller empescher cet Anglois de continuer sa route, me défendant, comme il l'avoit fait aux autres, d'en venir à un combat. Je fus pourtant obligé d'en menacer l'Anglois, car il me mena jusques sous le canon d'Alger. Je lui criay qu'il choisît, ou d'attendre que je l'abordasse, ou de venir parler à M. Du Quesne. Il protesta que c'estoit une infraction à la paix entre les deux couronnes; enfin il obéit, et je l'amenay à M. Du Quesne.

Nos galères, sur quelque apparence de mauvais temps, s'estoient déjà retirées, et M. Du Quesne, qui ne les aimoit point, n'avoit pas envie qu'elles revinssent. M. de Lévy, par un autre motif, en avoit encore moins d'envie que luy. Il avoit engagé M. de Seignelay à faire faire deux machines qu'on appelloit *infernales*, dans l'espérance qu'estant conduites par toutes les galères et par des détachemens de chaloupes dans le port d'Alger, à la suite d'un bruslot qui devoit rompre la chaîne, elles brusleroient tous les vaisseaux, et mettroient le feu à la ville. Levy s'estoit vanté de faire une descente, après que ces machines auroient fait leur effet. Il voyoit aussy bien que nous que ce qu'il avoit proposé estoit impraticable, et la retraite de nos galères étoit un prétexte pour l'inexé-

cution de ce chimérique projet. On ne fit donc autre chose que de continuer à bombarder.

M. Du Quesne me choisit pour aller, accompagné de M. de Saint-Marc, porter à Toulon nos esclaves, mis en liberté, et parmy eux quelques malades. Je les mis au lazaret, et je fus de retour à Alger le neuviesme jour de mon départ, avec des réponses aux lettres que j'avois envoyées à la Cour. Je fus bien aise de n'avoir pas rencontré, ny en allant, ny en revenant, l'armée d'Espagne, qui estoit vers les Fromantières, car j'aurois esté très embarrassé pour le salut, n'ayant pu obtenir de M. Du Quesne ny ordre ny conseil sur ce que j'avois à faire, en cas que je l'eusse rencontrée.

J'estois devant Alger, quand on commença à mettre des hommes à la bouche des canons. Je fus détaché bientost après pour porter à Tétuan une lettre du Roy pour l'empereur de Maroc, et j'eus l'ordre de la faire mettre entre les mains de l'alcayde Ben-Andala. Je m'acquittay de cette commission, et en revenant, je m'arrêtai devant Oran, pour en tirer quelques rafraîchissemens. J'y trouvay deux galères d'Espagne sous un fort. Les capitaines me vinrent voir, et s'excusèrent sur la nuit de ce qu'elles ne m'avoient pas salué; le lendemain matin, je ne les vis plus.

Peu de temps après que j'eus rejoint l'armée, un jour que j'étois en garde, M. de Tourville fut détaché pour courre après un vaisseau ennemi, qui estoit sorty du port, à l'entrée de la nuit. J'en fus averty, et me trouvant fort près de M. de Tourville, je lui fis les signaux; il me connoissoit, il crut que je le connois-

sois aussy, mais sur le refus de répondre à mon signal, je luy tiray un coup de canon à balle. Il envoya un officier me dire que mon procédé l'avoit surpris. Je fis réponse qu'à la guerre, et surtout la nuit, je ne connoissois personne, et que nous n'avions d'ordres et de signaux que pour les observer.

Je reçeus devant Alger les ordres pour remener à Rochefort *l'Excellent* et *le Hazardeux*, et l'armée se sépara.

NEUVIÈME CAMPAGNE.

1684.

L'année 1684, qu'on bombarda Gênes, je commanday la garde-coste en Ponant. Je montois le *Faucon*, et j'avois huit frégates à mes ordres. Je menay M. de Torcy en Portugal, et comme j'avois ordre de combattre et de prendre un vaisseau génois, de soixante dix canons, que je trouvay dans la rivière de Lisbonne, j'attendis long-temps sous divers prétextes qu'il en sortist. Il ne devoit pas me craindre, puisque j'estois seul, et que mon vaisseau n'avoit que quarante canons. Cependant j'appris que le capitaine de ce vaisseau disoit tous les jours à ses amis que je l'attendois inutilement, et qu'il savoit bien que j'avois ordre de l'attaquer au sortir de la rivière, mais qu'il n'en sortiroit pas le premier. Voyant donc que le dessein que je voulois tenir secret estoit éventé, je me disposay à partir.

La flotte du Brésil n'attendoit aussi pour sortir, qu'un vent favorable. Elle estoit composée de vingt deux vaisseaux, la pluspart de guerre avec des pavillons d'amiral, vice-amiral, et contre-amiral. L'amiral prétendoit que je le dusse saluer comme s'il avoit esté seul amiral de Portugal, et les ministres de cette Cour se plaignirent à M. de Saint-Romain, ambassadeur de France, de la difficulté que je faisois, moy qui n'estois que capitaine d'un vaisseau particulier, de ren-

dre cette déférence à un amiral d'une couronne amie du Roy, mon maistre. M. de Saint-Romain me fit part de ces plaintes, et je répondis qu'il n'y avoit qu'un amiral en France, et qu'il n'estoit pas juste que je reconnusse en cette qualité deux amiraux en Portugal. Enfin M. de Saint-Romain m'ayant envoyé, par le consul françois, son avis par escrit, et m'ayant fait dire que la dignité d'amiral du Brésil estant au-dessus de celle de vice-amiral de Portugal, je ne devois pas me dispenser de saluer, et que mesme je devois me contenter de quatre coups moins que je n'en tirerois, et le consul m'ayant apporté des exemples de plusieurs officiers-généraux françois, et mesme d'un vice-amiral, qui, en pareil cas, n'avoient pas esté si délicats que moy, je fis ma composition, et je tiray onze coups, à condition que l'amiral m'en rendroit neuf; ce qui fut exécuté de bonne foi.

Le jour mesme, il relascha, dans la rivière de Lisbonne, un vaisseau françois dont la charge valoit huit cent mille écus. Il venoit des Indes Orientales; réduit à la dernière goutte d'eau, l'équipage révolté contre le capitaine, le vaisseau estoit prêt à couler bas, ses voiles déchirées et tout désagréé, sans pain, sans vin. Je remédiay à toutes ces extrémités, et mesme à mes dépens pour le pain et pour le vin, et dans vingt quatre heures je mis ce vaisseau en estat de venir en France, sous mon escorte. Je l'amenay en cinq jours au Port-Louis, et je n'en eûs pas le moindre remerciment de la compagnie d'Orient. J'eus un vent si frais à ma traver-

sée que je vins à sec [1]. Je perdis un *traversier* [2] que j'avois armé à mes dépens, et ce fut le seul bastiment que je perdis pendant que je fus chargé de la garde-coste et du soin d'escorter nos marchands. Mon *traversier*, mené en Galice, fut racheté par un Irlandois, qui le remit avec tout mon équipage, à un marchand de la Rochelle pour me le rendre. Je ne connoissois point l'estranger qui me rendit ce bon office, et je vis par là que j'avois des amis que je ne connoissois pas et qui jugeoient de moy plus favorablement que je ne devois m'en flatter.

Je ne fis rien de particulier pendant cette campagne, mais j'eus le bonheur de contenter les marchands et de ne recevoir aucune réprimande. Ce bonheur est rare au métier que je faisois, car les marchands sont difficiles à mener, et très disposés à se plaindre.

Je me trouvay durant quelque temps dans un grand embarras, parce que j'eus ordre de donner trois frégates d'escorte à la flotte des Indes, qui devoit aller du Port-Louis au Havre, et en mesme temps de donner

[1] C'est-à-dire que je naviguai jusqu'auprès de Port-Louis (L'Orient) sans faire usage de mes voiles. On dit aussi *à sec de voiles, à mâts et à cordes*. (A. J.)

[2] *Un traversier* était un petit navire. Il est ainsi défini par Aubin, dans son *Dictionnaire de Marine*, édit. de 1702 : « C'est un petit bâ-« timent qui sert pour la pêche et pour faire de petites traversées. Il « n'a qu'un mât et porte souvent trois voiles, l'une à son mât, l'autre « à son étai, et une autre à un boute-hors qui règne sur son gouver-« nail. Les *traversiers* sont fréquens aux environs de La Rochelle. » (A. J.) Lescalier, dans son *Vocabulaire de Marine*, déjà cité, définit le *traversier* une sorte de bateau de pêche dont on fait usage sur les côtes du pays d'Aunis.

aussy deux ou trois frégates pour envoyer la flotte du sel au mesme endroit.

Je venois d'apprendre que trois escadres d'Ostendois, de trois vaisseaux chacune, m'attendoient dans la Manche, pour écorner un de mes convois. Sur cet avis, je donnay rendez-vous à ces deux flottes, aux rades de Bertheaume et de Camaret; elles y arrivèrent à un jour près. Je passay par le Four [1], et je les menay moy-mesme au Havre, accompagné de cinq frégates de mon escadre; et quoyque je rencontrasse les ennemis, ils n'osèrent m'attaquer et je ne perdis rien.

J'eûs ordre ensuite d'aller au Pas-de-Calais, et sans joindre M. d'Amblimont, parce qu'il estoit mon ancien, d'aller jusqu'à sa vue pour favoriser le passage de quelques vaisseaux, dont il devoit me remettre l'escorte.

J'eus une autre marque des égards qu'on avoit pour moy, car je reçus bientôt après un ordre, dont on me laissoit le maistre, pour remettre le commandement de mon escadre à M. Gabaret, en cas que le peu de santé que j'avois alors m'obligeast à désarmer. Je cachay à M. Gabaret cet ordre qui luy auroit dépleu; me portant un peu mieux, et ayant à croiser sur la Corogne, je demanday à laisser *le Faucon*. On m'accorda en sa place *l'Arc-en-ciel*, avec une augmentation d'équipage.

[1] On appelle ainsi un passage dangereux, semé d'écueils, qui est entre la pointe Saint-Matthieu et la chaussée d'Ouessant.
(A. J.)

Je désarmay bientôt après, ayant eu ordre de confier la croisière où j'estois à messieurs de la Harteloire, de Saint-Hermine et Desaugers, qui y remplirent leur devoir et y firent quelques prises.

Pendant que M. de Seignelay fut occupé du bombarbement de Gênes, je recevois les ordres du Roy par M. de Croissy.

DIXIÈME CAMPAGNE.

1685.

En 1685, j'eus ordre d'aller à Rochefort armer *le Bourbon*[1] et de le mener avec quatre autres vaisseaux à Belisle, pour y joindre M. de Preuilly. Je ne l'y trouvay point, et pour gagner temps, ayant bien sçu l'estat où estoit l'armement de Brest, je prévins les ordres pour y aller. M. de Preuilly m'en sçut fort bon gré; il n'estoit pas encore sorty du port. On rapporta pourtant qu'il trouvoit à redire qu'il y eust trois fanaux au *Bourbon*, et j'en fis oster deux dès que je sçeus qu'ils blessoient sa délicatesse.

L'escadre estoit composée de quinze vaisseaux. Nous alasmes à Cadix, et, quoyqu'on fust en paix, nous nous tinsmes à la rade de dehors, nord et sud de Rothe, mouillés en ligne.

M. de Relingues, qui estoit capitaine du vaisseau de M. de Preuilly[2], alla à Cadix pour négocier par l'entremise du consul, sur des choses qui regardoient la liberté du commerce. Les Espagnols sont toujours

[1] *Le Bourbon* était un vaisseau de troisième rang, construit à Rochefort en 1683, et n'ayant pas encore pris la mer. Il portait 50 canons et 350 hommes d'équipage. M. de Montbaut, capitaine de vaisseau de la promotion de 1684, était le second du marquis de Villette. (*État de la Marine pour* 1685, aux Archives de la Marine.) (A. J.)

[2] M. de Preuilly avait son pavillon sur *le Prince*, vaisseau de troisième rang, portant 54 canons et 350 hommes d'équipage. *Le Prince*, construit à Brest, en 1680, passait pour bon voilier. (A. J.)

traitables, quand ils voyent une force supérieure à la leur, et ils craignoient beaucoup pour leurs galions qu'ils attendoient tous les jours. Enfin, nos marchands eurent toute satisfaction, et quand les galions arrivèrent nous nous contentasmes de virer à pic[1] pour les combattre, s'ils manquoient à saluer.

M. de Preuilly arbora ce jour-là seulement le pavillon de vice-amiral. Les saluts se firent de part et d'autre, comme en bonne amitié, et nous eûsmes le chagrin de voir passer en sureté, par les intervalles de nos vaisseaux, des richesses qu'on faisoit monter à quatre vingt seize millions.

Peu de temps après, M. de Preuilly mena son escadre mouiller devant Tanger, pour tenir en respect les Salétins[2] et les obliger à maintenir le traité de paix. Il envoya le major à l'Alcayde Ben Andala, qui fut bien aise de nous avoir pour tesmoins de la magnificence des nôces de sa fille avec le fils de l'Alcayde de Fez. Nous ne voulusmes point mettre pied à terre, mais nous allasmes jusqu'à toucher le rivage avec nos chaloupes et nos canots pour voir passer la mariée à cheval, couverte d'un voile au travers duquel elle voyoit sans estre vue. Elle estoit précédée et suivie de quantité d'hommes et de femmes aussy voilées et à cheval.

[1] *Virer à pic*, c'est rentrer le câble à l'aide du cabestan, et amener le navire verticalement au-dessus de son ancre encore fixée au fond de la mer. (A. J.)

[2] Les pirates de Salé, ville importante sur la côte occidentale de l'Afrique.

Cette nombreuse troupe marchoit gravement, au son des timbales et de quantité d'autres instruments à la moresque, pendant que deux quadrilles de cavaliers mores, montés sur de beaux chevaux, pompeusement harnachés, faisoient des courses, des combats de cannes et de zagayes, et montroient à l'envy leur adresse. L'Alcayde estoit luy-mesme à la teste d'un des quadrilles. Enfin, nous fusmes spectateurs d'une espèce de carousel, à peu près comme ceux qui sont représentés dans l'histoire des guerres de Grenade.

De Tanger, nous allasmes à Gibraltar, où nous demeurasmes quelques jours, en toute liberté de chasser à la campagne et d'entrer dans la ville.

Toute l'escadre repassa le détroit, et les vaisseaux de Rochefort que je commandois ne furent séparés et congédiés de M. de Preuilly que sur le Cap Finistère. Un moment après cette séparation, nous essuyasmes un coup de vent, le plus terrible dont j'aye mémoire, mais il dura peu et nous porta à la route.

J'atterray à Belisle, parceque le vent avoit changé tout d'un coup de l'ouest au sud-est, et s'y estant opiniastré, nous pensasmes affamer l'isle, parceque le pain nous manquoit. On me proposa de relascher à Brest, mais voyant que le vent avoit un peu molly, j'entrepris d'estaler les marées, pour gagner les rades de La Rochelle. Tous les capitaines de ma petite escadre désapprouvoient cette entreprise, cependant elle me réussit, et ayant mouillé cinq heures devant Olonne,

et cinq autres heures devant l'Isle-Dieu, je parvins à la rade de l'isle d'Aix, en deux fois vingt quatre heures, à compter du moment que j'appareillay à Belisle. Voylà la fin d'une campagne qui ne doit pas estre comptée parmy celles de la guerre.

ONZIÈME CAMPAGNE.

1686.

Une autre campagne que je fis encore sur le *Bourbon* se passa aussi en négociations, mais elles furent plus importantes, et j'y eus plus de part.

J'avois esté fait chef-d'escadre depuis deux ou trois mois. M. de Seignelay me dit que le Roy faisant armer en diligence dans tous les ports, pour envoyer à Cadix, tirer raison de l'indult de cinq cents mille écus que la *Contractation de Séville*[1] avoit imposé, par ordre du Roy d'Espagne, sur les marchands françois, pour les exclure par là du commerce des Indes Occidentales, Sa Majesté m'avoit choisi pour le commandement de l'escadre de Rochefort, et que si je pouvois faire assez de diligence pour prévenir celle que M. le maréchal d'Estrées alloit faire à Brest, je ne serois point obligé à l'aller joindre, et que je pouvois mesme estre assez heureux pour avoir tout l'honneur de l'affaire la plus importante, qui eust roulé sur la Marine, depuis que j'y estois entré; mais que si M. le maréchal d'Estrées estoit aussitost prest que moy, je ne pouvois me dispenser de l'aller joindre. Je répondis à M. de Seignelay que je ferois toute la diligence qu'on pouvoit faire à Rochefort, mais qu'il savoit combien ce port estoit reculé et remply de difficultés, en comparaison de celuy

[1] La *Casa de contractacion* de Séville, était un tribunal qui prononçait sur les contestations relatives au commerce des Indes.

de Brest. Après cela je le priay de me donner mes instructions avant mon départ, afin que si j'y voyois la moindre obscurité, je luy en demandasse l'éclaircissement. Il me dit qu'il falloit que je partisse, qu'il m'enverroit mes instructions par un courrier exprès, et que M. le maréchal d'Estrées estoit party le jour d'auparavant. J'insistay, demandant que si j'arrivois le premier devant Cadix, il me fust permis d'entrer dans la baye, parce que c'estoit le seul moyen de persuader les Espagnols. M. de Seignelay me dit : « vous le ferez si vous « voulez; mais cela ne sera point dans vos instructions, « et je ne veux pas estre chargé de l'évènement. » Je luy dis que je voyois bien qu'il vouloit que j'en fusse chargé, et que j'aimerois mieux passer toute ma vie à la Bastille que d'avoir perdu une occasion essentielle de servir le Roy.

Je partis donc un jour après M. le mareschal d'Estrées, et j'appris, à Orléans, qu'il y avoit passé la veille. Je ne négligeay rien pour imiter sa diligence, et je fus si bien secondé à Rochefort, qu'encore qu'il n'y eust aucun vaisseau hors du port, le jour que j'y arrivay, quatre vaisseaux et un bruslot que je commandois furent à la rade de l'isle d'Aix, armés, équippés, et la revue faite en neuf jours.

Je détachay M. de Saint-Marc [1], pour aller mener M. de Schomberg à Lisbonne. Je fus contrarié par les vents et obligé de courir à cent cinquante lieues, au large du Cap Finistère, avant que de le doubler. Enfin,

[1] M. Colbert de Saint-Marc, dont il a déjà été parlé (*voyez* pag. 61), commandait *l'Arc-en-ciel*, vaisseau de 44 canons et de 250 hommes d'équipage, construit à Rochefort en 1676.

le vingt troisième jour, depuis le congé que j'avois pris du Roy, je mouillai dans la baye de Cadix. Je pensay la nuit précédente échouer à l'embouchure du Guadalquivir, près de Saint-Lucar; je me souvins que les courans y portoient et j'obligeay mes pilotes à sonder quoyqu'ils m'assurassent que j'en estois à plus de quinze lieues. Nous ne trouvasmes que neuf ou dix brasses, et ils avouerent que j'estois perdu si je les avois laissé faire, tant ils se croyoient loin du danger.

M. de Montbaut, capitaine en second sur mon vaisseau, me voyant pincer le vent, pour parer le Diamant, qui est un rocher à l'entrée de la baye de Cadix, me dit qu'il y avoit bien des vaisseaux dans cette rade, je luy répondis tout haut, pour rassurer l'équipage: « Il y en aura bien davantage quand nous y serons. »

Je ne consultai point M. de Flacourt, ni M. de Bellefontaine, qui commandoient les deux autres vaisseaux. Il y en avoit cinq d'Espagne, déjà mouillés dans l'endroit où j'allay occuper la place destinée à leur amiral, qui n'estoit qu'à deux lieües de là, à la sortie du Pontal, où il achevoit d'armer. Papachin estoit, avec sept vaisseaux, entre le Pontal et la place où j'estois, et, tant au Pontal que dans la rade, il y avoit en tout vingt deux vaisseaux de guerre espagnols, la pluspart bien armés. Deux vaisseaux de guerre hollandois estoient plus près de Cadix, et entre eux et les Espagnols il y avoit un grand nombre de vaisseaux marchands de toutes nations.

J'envoyay le chevalier de Pontac[1], aide-major, faire

[1] Le chevalier de Pontac de Bautiran, aide-major des armées navales de Ponant, n'eut ce titre qu'en 1687 (*Voyez* l'*État de la Marine*

mes compliments au gouverneur de Cadix, et luy dire que j'estois prest à saluer la place, pourvu qu'il me rendist coup pour coup, et à ne point saluer s'il m'en vouloit rendre moins. Il choisit ce dernier party que je luy avois insinué exprès. Je fis dire aux deux vaisseaux hollandois que s'ils estoient de guerre, je les allois couler bas, pour peu qu'ils tardassent à rendre au pavillon de France le respect qu'ils luy devoient. Ils me saluèrent aussytost de treize coups chacun, je n'en rendis que cinq en tout. J'estois mouillé à la portée du canon des remparts de Cadix, et à la même distance d'un fort qui est de l'autre costé de la baye, à la terre ferme d'Andalousie. Le major-général du pays me vint trouver de la part du duc de Guastalla, qui estoit à Sainte-Marie. J'avois ordonné qu'on ne fist aucun honneur militaire à ce major, et quand il entra dans ma chambre, où il me trouva en deshabillé, il me parut fort estonné, et me dist que le duc de Guastalla, capitaine-général et vice-roy du pays l'avoit envoyé pour savoir ce que c'estoit que les vaisseaux qui venoient d'entrer dans la baye, et qu'il estoit surpris de ce que n'y ayant point de guerre entre la France et l'Espagne, je leur avois amené un *Navio-de-Fuego* [1], c'est ainsy qu'ils appellent les bruslots. Je répondis froidement que c'estoit l'avant-garde de l'armée de France. Il me demanda si je venois de Brest, je luy dis que non, et

de 1688, aux Archives de la Marine). M. de Pontac avait été fait, en 1683, aide-major de la marine, à Rochefort; il remplissait ce grade sur l'escadre commandée par le marquis de Villette. Il avait été nommé capitaine de vaisseau en 1689. (A. J.)

[1] *Navire de feu.*



que c'estoit M. le mareschal d'Estrées qui en venoit, et que j'avois cru qu'il seroit arrivé avant moy. Il me demanda si c'estoit de Toulon, je luy dis que non, et que c'estoit M. le duc de Mortemart qui en devoit venir. Ce major porta l'épouvante à terre. Le peuple de Cadix se souleva contre les François; j'en recueillis un grand nombre et surtout les principaux marchands, dont je nourris la pluspart à mes dépens, sans avoir jamais reçu pour cela ni gratification, ni récompense.

Le consul me dit que j'avois mis les choses dans un estat d'où elles ne se releveroient jamais. Je luy dis qu'il devoit retourner dans sa maison, et je dis la mesme chose aux plus honnestes gens des marchands. J'eus bien de la peine à y faire résoudre un petit nombre seulement, et j'envoyay dire au gouverneur de Cadix que si on leur faisoit la moindre insulte, je prendrois cela comme un acte d'hostilité.

J'envoyay aussi demander à M. le duc de Guastalla la permission de tirer de terre des rafraichissemens et de faire de l'eau. Il m'escrivit le lendemain, par le major-général, que j'avois causé une telle alarme dans le pays que tout le monde y estoit sous les armes, et qu'il me prioit de ne pas envoyer à l'aiguade des Canuels, parce qu'il pourroit y arriver du désordre malgré luy; mais que si je voulois envoyer à une aiguade qui est dans l'isle de Cadix, il y envoyeroit une frégate, avec ordre de tenir la main à ce que deux chaloupes de l'armée d'Espagne et deux des miennes fissent de l'eau tour-à-tour, en toute liberté.

Je fis semblant de ne pas entendre la lettre de ce vice-roy; j'envoyay aux Canuels. La cavalerie s'avança et tira sur mes chaloupes. J'envoyois en faire mes plaintes, mais le major espagnol me prévint, en venant me faire des excuses de la part du duc de Guastalla, et me dire que si je voulois envoyer aux Canuels, on m'y laisseroit toute liberté et qu'il m'offroit d'y faire venir une frégate, pour la sureté des chaloupes françoises. Je fis réponse que les François faisoient eux-mesmes leur sureté, et que je voulois estre libre, puisque j'estois en pays d'amy. Cependant, que je promettois de n'envoyer que deux chaloupes à la fois faire de l'eau, et de ne faire descendre que deux hommes de chaque chaloupe pour acheter des rafraîchissemens. J'escrivis l'estat des choses à M. de Feuquières, qui estoit ambassadeur à Madrid, le priant de presser la négociation. Les marchands françois reprirent courage; ils alloient à Cadix, mais ils n'osoient y coucher. Le consul estoit fort menacé et fort inquiet. La question du salut vint sur le tapis; l'amiral d'Espagne détacha Papachin, avec sept vaisseaux bien armés, pour m'obliger à saluer, et quand il fut à une portée de canon de moy, et qu'il vist tous mes canons débouchés et que j'estois à pic [1], avec toutes mes voiles deferlées, prest à appareiller, il envoya dire à l'amiral qu'il ne commenceroit point la guerre sans un ordre par escrit, et l'amiral refusa de le luy donner. J'appris cela par un marchand de Saint-Malo, qui m'avoua son extresme peine : il avoit pour

[1] *Voyez* plus haut, pag. 75, l'explication de ce terme de marine.

deux cents mille escus d'effets à Cadix, et la pluspart engagés avec l'amiral d'Espagne, qui négocioit, sous le nom de son secrétaire. Je dis à ce marchand que Papachin avoit fait en homme d'esprit, et que l'amiral agissoit en homme qui ne connoissoit pas ses véritables interests, et qu'à l'exemple de Papachin, il devoit envoyer à Madrid demander un ordre par escrit. Je remarquay que, dès que j'eûs dis cela, ce marchand mouroit d'impatience de retourner à terre. Je le retins malgré luy, pour luy augmenter l'envie de profiter de l'avis que je venois de luy donner. Je le forçay de disner avec moy, et, avant que de le laisser aller, je tiray parole de luy, sous de grands sermens, qu'il ne diroit rien de notre conversation, ny à l'amiral d'Espagne, ny à son secrétaire. Cependant je fis venir le consul et pour avoir une voie assurée d'instruire M. de Feuquières de ce qui se passoit, nous trouvasmes moyen d'escrire avec sureté par le courrier mesme que l'amiral ne manqua pas d'envoyer au Conseil d'Espagne, pour savoir ce qu'il y avoit à faire.

Je tins les choses en cet estat vingt trois jours entiers. J'exigeay de tous les vaisseaux qui entroient dans la rade que leur premier salut fust pour le pavillon de France, quoyque je n'eusse mis qu'une flamme. Je faisois tirer tous les soirs le coup de la retraite, et tous les matins celuy de la diane. Herbert, qui faisoit la guerre aux Salétins, vint, avec quatre vaisseaux anglois, mouiller à l'entrée de la rade. Je ne changeay rien pour luy aux mesures que j'avois prises, et il arriva un soir qu'un de mes canonniers n'ayant pas

pris garde qu'il y avoit un boulet dans le canon qui devoit tirer le coup de la retraite, le boulet alla passer entre les mâts de l'amiral anglois. J'envoyay aussytost un officier luy en faire des excuses. Sa réponse fut gasconne, car il dit qu'il estoit si accoustumé aux coups de canon qu'il ne s'estoit pas apperçu de celuy-là. Aussy Herbert est-il du pays de Galles, qu'on appelle la *Gascogne angloise*. Enfin l'air de hauteur, que j'avois pris, me réussit avec les Espagnols. Ils offrirent à M. de Feuquières de réduire à sept cent cinquante mille livres l'indult de cinq cents mille escus[1], et sur le refus de cette modération, ils abandonnèrent toutes leurs prétentions. On ne le savoit pas encore, le dix-neuvième jour de mon arrivée, qu'on vit M. le duc de Mortemart venir mouiller à la rade de dehors, accompagné de M. de Tourville, lieutenant-général, et d'un grand nombre de vaisseaux. J'envoyay prendre ses ordres, il me fit dire qu'il estoit d'avis que je sortisse de la rade, et que j'allasse le joindre. Je renvoyay lui représenter que je favorisois par ma présence les marchands de Saint-Malo, qui avoient déjà mis quatre

[1] Les rois d'Espagne avaient interdit aux étrangers le commerce des Indes Occidentales, et néanmoins beaucoup de Français s'y livraient sous des noms de sujets espagnols. La cour d'Espagne, en 1683, mit le séquestre sur la flotte des Indes, sous prétexte qu'elle portait des marchandises appartenant à des non-nationaux. Louis XIV prit la défense de ses sujets, et l'*indult*, ou le droit qu'on voulait exiger d'eux, fut considérablement diminué. (*Principes de M. le marquis de Seignelay sur la Marine*, manuscrit de la Bibliothèque royale, publié par forme d'appendice à la suite de l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, IV, 424.)

ou cinq millions sur leurs navires. M. de Mortemart approuva fort cette conduite, et m'envoya dire que je faisois bien de demeurer où j'estois. J'arrestay un Anglois qui avoit sur son bord un marchand françois de Lisbonne, qui venoit de faire une banqueroute de vingt mille escus à M. de Schomberg, et je ne rendis l'Anglois, qu'après que le consul françois de Cadix eut pris des mesures avec le consul anglois pour la restitution de cette somme. J'en rendis compte à M. de Seignelay, qui ne me fit aucune réponse sur ce sujet.

Enfin le vingt troisième jour de mon entrée dans la baye de Cadix, M. le mareschal d'Estrées parut, et ayant mouillé dans la rade de dehors, il m'envoya dire que j'allasse mouiller auprès de luy. J'obéis aussitost, quoique le vent fust contraire. Flacourt toucha, en faisant sa bordée trop près du *Diamant*.

Dès que je fus hors de la baye, les Espagnols qui disoient que les trois vaisseaux que j'avois avec moy estoient des navires à battre tous les autres du monde, commencèrent à dire que toute l'armée du Roy n'estoit composée que de *barquilles*. Il n'y a point de milieu avec cette nation, ou elle vous craint, ou elle s'imagine que vous la craignez.

M. de Preuilly arriva bientost après avec une nouvelle escadre. Enfin M. le mareschal d'Estrées se trouva à la teste de trente quatre vaisseaux de ligne et de quantité de bruslots. Il fit un ordre de bataille, mais il ne disposa point des postes des officiers-généraux, au nombre desquels il mit toujours le bailly

Colbert, parcequ'il avoit commandé les galères de Malte.

Je tournay les choses de manière que j'eus la teste de l'armée, c'estoit à mon avis le poste d'honneur, parceque, si le traité de Madrid, pour l'affaire de l'indult, s'estoit rompu, il s'agissoit d'entrer dans la baye d'où je venois de sortir.

Je garday toujours avec les Espagnols la liberté de faire de l'eau. Ils avoient accordé cette liberté, aux mesmes conditions, à M. le duc de Mortemart, avant l'arrivée de M. le mareschal d'Estrées, mais parceque trois de ses chaloupes, au lieu de deux, se présentèrent à l'aiguade, on ne voulut plus souffrir qu'il en envoyast aucune, et je demeuray seul en possession du privilége dont je n'avois point abusé. Quand j'envoyois à terre acheter des provisions, les paysans disoient que j'estois le patron de leur terre. On voulut persuader à M. le mareschal qu'il ne devoit pas me permettre la distinction que ces gens-là m'accordoient; il m'en parla un jour, mais je luy représentay que les commodités que j'en pouvois tirer ne me regardoient pas seul, et qu'il luy estoit avantageux que je pusse non seulement conserver la santé dans mon vaisseau, par la facilité d'y avoir de l'eau, mais que j'en pouvois faire et que j'en faisois en effet pour tous les autres vaisseaux de l'armée, et que j'en usois ainsy pour toutes sortes de rafraîchissemens, dont je faisois part à mes camarades.

La garde ordinaire de notre armée estoit composée de quatre vaisseaux; on m'en donna huit pour aller au devant du comte de Stirum, qui venoit avec le mesme

ou cinq millions sur leurs navires. M. de Mortemart approuva fort cette conduite, et m'envoya dire que je faisois bien de demeurer où j'estois. J'arrestay un Anglois qui avoit sur son bord un marchand françois de Lisbonne, qui venoit de faire une banqueroute de vingt mille escus à M. de Schomberg, et je ne rendis l'Anglois, qu'après que le consul françois de Cadix eut pris des mesures avec le consul anglois pour la restitution de cette somme. J'en rendis compte à M. de Seignelay, qui ne me fit aucune réponse sur ce sujet.

Enfin le vingt troisième jour de mon entrée dans la baye de Cadix, M. le mareschal d'Estrées parut, et ayant mouillé dans la rade de dehors, il m'envoya dire que j'allasse mouiller auprès de luy. J'obéis aussitost, quoique le vent fust contraire. Flacourt toucha, en faisant sa bordée trop près du *Diamant*.

Dès que je fus hors de la baye, les Espagnols qui disoient que les trois vaisseaux que j'avois avec moy estoient des navires à battre tous les autres du monde, commencèrent à dire que toute l'armée du Roy n'estoit composée que de *barquilles*. Il n'y a point de milieu avec cette nation, ou elle vous craint, ou elle s'imagine que vous la craignez.

M. de Preuilly arriva bientost après avec une nouvelle escadre. Enfin M. le mareschal d'Estrées se trouva à la teste de trente quatre vaisseaux de ligne et de quantité de bruslots. Il fit un ordre de bataille, mais il ne disposa point des postes des officiers-généraux, au nombre desquels il mit toujours le bailly

Colbert, parcequ'il avoit commandé les galères de Malte.

Je tournay les choses de manière que j'eus la teste de l'armée, c'estoit à mon avis le poste d'honneur, parceque, si le traité de Madrid, pour l'affaire de l'indult, s'estoit rompu, il s'agissoit d'entrer dans la baye d'où je venois de sortir.

Je garday toujours avec les Espagnols la liberté de faire de l'eau. Ils avoient accordé cette liberté, aux mesmes conditions, à M. le duc de Mortemart, avant l'arrivée de M. le mareschal d'Estrées, mais parceque trois de ses chaloupes, au lieu de deux, se présentèrent à l'aiguade, on ne voulut plus souffrir qu'il en envoyast aucune, et je demeuray seul en possession du privilége dont je n'avois point abusé. Quand j'envoyois à terre acheter des provisions, les paysans disoient que j'estois le patron de leur terre. On voulut persuader à M. le mareschal qu'il ne devoit pas me permettre la distinction que ces gens-là m'accordoient; il m'en parla un jour, mais je luy représentay que les commodités que j'en pouvois tirer ne me regardoient pas seul, et qu'il luy estoit avantageux que je pusse non seulement conserver la santé dans mon vaisseau, par la facilité d'y avoir de l'eau, mais que j'en pouvois faire et que j'en faisois en effet pour tous les autres vaisseaux de l'armée, et que j'en usois ainsy pour toutes sortes de rafraîchissemens, dont je faisois part à mes camarades.

La garde ordinaire de notre armée estoit composée de quatre vaisseaux; on m'en donna huit pour aller au devant du comte de Stirum, qui venoit avec le mesme

tesmoin non suspect, je ne m'attacheray qu'à ce qui peut estre eschappé à la connoissance de cette mesme personne pour qui j'escris, et aux choses dont elle peut n'avoir pas esté assez informée par ceux qui ont rendu compte des actions [1].

[1] On lit dans les Mémoires du marquis de Sourches des détails curieux, demeurés inconnus jusqu'à présent, sur les causes qui donnèrent lieu à l'expédition de Cadix.

« Les marchands françois, et surtout ceux de Saint-Malo, estoient « fortement intéressés dans le commerce de lingots d'argent que les « Espagnols faisoient dans le Pérou, et, quand la flotte arrivoit à Cadix, « ils y avoient des correspondants qui enlevoient les lingots d'argent « qui leur appartenoient et les envoyoient en France, où l'on n'avoit « de ce métal quasi que par cette voie. Pendant la dernière guerre la « flotte du Pérou estant arrivée à Cadix, le roi d'Espagne voulut faire « saisir tous les effets qui appartenoient aux marchands françois, mais « la fidélité des marchands espagnols fut si grande qu'ils ne voulurent « jamais déceler aucun des marchands françois qui estoient associés dans « leur commerce. Le roi d'Espagne, voyant qu'il n'avoit pu réussir et « ne pouvant souffrir que les François emportassent la plus grande « partie du profit qui se faisoit par la flotte dans les Indes occidentales, « résolut de la faire partir avant que les marchands françois en pussent « être avertis, et ce dessein fut conduit si secrètement que, quand les « trafiquans de Saint-Malo arrivèrent à Cadix, ils trouvèrent que la « flotte en estoit partie depuis dix jours. Ainsi, n'osant hasarder de faire « le trajet sans escorte, ils revinrent en France pour en demander une « à M. de Seignelay. La perte que la France fit à n'avoir point de part « dans la flotte du Pérou, obligea le Roi de prendre la résolution d'en- « voyer à Cadix une forte escadre de ses vaisseaux, afin que le roi « d'Espagne n'osât empêcher une seconde fois les marchands françois « de s'intéresser avec ceux d'Espagne dans la flotte qui devoit partir au « premier jour. » (*Memoires secrets et inédits de la Cour de France sur la fin du règne de Louis XIV*, par le marquis de Sourches, publiés par Adelm Bernier. Paris, Beauvais aîné, 1836, t. Ier, p. 109.)

DOUZIÈME CAMPAGNE.

1689.

En 1689, M. de Tourville, alors lieutenant-général, eut ordre d'aller à Toulon armer vingt vaisseaux de guerre, et M. le mareschal d'Estrées alla à Brest, où quarante quatre, ou quarante cinq vaisseaux, bien armés furent assemblés de divers ports de Ponant, et mis en estat de sortir dès que M. de Tourville les auroit joint. Nous partismes ensemble de Paris, pour aller en Provence, et nous fismes une grande diligence jusqu'à Avignon, où nous nous mismes dans une mesme litière. Il ne me parla point du dessein qu'on avoit de nous faire passer le détroit, et je ne luy fis sur cela aucune question.

L'armement de Toulon se fit avec assez de diligence; mais nostre traversée fut longue. Nous eusmes des vents d'ouest presque jusqu'au détroit, et quand nous l'eusmes passé, et doublé le cap Saint-Vincent, les vents de nord-ouest s'opiniastrèrent, de sorte que nous allasmes bien près des Açores pour pouvoir gagner, en louvoyant, jusques par le travers du cap Finistère. Nous n'approchasmes point assez de ce cap pour trouver les bâtimens légers qu'on avoit détachés pour nous avertir que l'armée d'Angleterre et de Hollande, composée de soixante et quatorze vaisseaux de ligne, estoit hors de la Manche et se tenoit sur Ouessant, pour empescher nostre jonction. Nous n'approchasmes pas non plus des corvettes

qui croisaient sur Belisle, pour nous donner les mesmes avis, et ce ne fut que par un Danois que nous apprismes que nous trouverions les ennemis sur Ouessant.

Une traversée de deux mois avoit consommé nostre eau. Cette raison et celle de l'impossibilité apparente de nostre entrée dans les rades de Brest, mit M. de Tourville dans une grande inquiétude. Il assembla les généraux, pour prendre leur conseil. Messieurs d'Amfreville et de Nesmond[1] dirent que le seul party qu'il y avoit à prendre estoit, ou de relascher à Lisbonne, ou de retourner à Toulon. Je m'opposay seul à ces deux propositions, les trouvant également contraires au service et aux intentions du Roy. M. de Tourville, touché des raisons que je lui dis en particulier, conclut que nous demeurerions bord-sur-bord[2], à douze ou quinze lieües de l'armée ennemie, pour profiter des mouvemens qu'elle seroit obligée de faire, quand les vents viendroient à changer. Je m'attachay à luy insinuer qu'il ne falloit pas qu'il se chargeast seul d'un événement de cette importance, et qu'il estoit de son interest de faire divers détachemens, pour donner de nos nouvelles à la coste de France, afin que M. le mareschal d'Estrées, que nous croyions à la teste de l'armée, dans la rade de Brest, où il avoit les plus grandes forces, et qui devoit estre informé de l'estat et de la

[1] M. de Nesmond, capitaine de vaisseau de la promotion de 1667, avait été fait chef-d'escadre de Picardie en 1688. (A. J.)

[2] C'est-à-dire que nous demeurerions à peu près au même lieu, en louvoyant tantôt à droite, tantôt à gauche. (A. J.)

situation des ennemis, eust à choisir de ces trois partis, ou de nous renvoyer, ou de venir à nous, ou de nous faire savoir comment et par où nous irions à luy.

M. de Tourville se sentit fort soulagé, dès que je luy eus ouvert ce moyen de rejeter sur autruy le dénouement d'une affaire accompagnée de tant de difficultés. Mais je ne pus pénétrer par quelle raison il me pria d'escrire à Brest et à la Cour, ne voulant pas le faire luy-mesme, par les divers bastimens qu'il détacha.

M. Du Chalard [1] et M. de la Mothe d'Héran [2], l'un sur son vaisseau, qui estoit un des meilleurs voiliers de nostre escadre, l'autre sur une frégate, eurent la meilleure part à ces détachemens. Du Chalard alla croiser sur Pennemark. La Mothe d'Héran alla à Belisle. Ils firent tous deux ce qu'ils devoient, et les lettres dont je les avois chargés par ordre de M. de Tourville, tant pour la Cour que pour Brest, furent rendues quelque temps après, mais la Mothe d'Héran, ayant rencontré sur Belisle une frégate angloise, il la combattit, et ayant été blessé dans le combat, il se fit porter à terre, où il mourut de ses blessures.

[1] Du Chalard était capitaine de vaisseau de la promotion de 1676. Il commandait *le Fidèle* en 1689. C'était un vaisseau de quatrième rang, construit à Toulon en 1665, portant 48 canons et 250 hommes d'équipage. (A. J.)

[2] La Mothe d'Airan, ainsi que le nomme l'*État manuscrit de la Marine pour l'année* 1689, était capitaine de galiote de la promotion de 1684, époque de la nomination des premiers officiers de ce grade. M. de Villette n'aura pas été bien informé du sort de cet officier, car il paraît qu'il survécut à ce combat, et fut fait capitaine de vaisseau en 1696. L'*État de la Marine* de cette année-là, pag. 17 v°, le nomme de Boisjoli de la Mothe d'Eyran. (A. J.)

Nous n'attendismes point le retour de Du Chalard, car M. de Tourville ayant couru sa bordée jusqu'à douze lieües d'Ouessant, ne découvrant point les vaisseaux ennemis qui devoient estre en garde, et jugeant par là que le mauvais temps du jour précédent auroit tiré leur armée de son poste, entreprit de tenter le hazard de passer brusquement. Cela lui réussit, et les ennemis, estant revenus le lendemain sur leur croisière, ne jugèrent pas à propos de s'y tenir plus longtemps, parcequ'ils apprirent par des pescheurs que la jonction estoit faite, et ils ne pouvoient douter qu'après cela nous n'allassions bientost à eux pour les combattre.

Nostre surprise fut grande d'apprendre en arrivant que M. le mareschal d'Estrées demeuroit en Bretagne, pour y commander, et que M. de Seignelay s'embarquoit sur *le Conquérant*, avec M. de Tourville, qui par-là estoit devenu général de l'armée navale. M. de Seignelay vouloit absolument qu'on entrast dans la Manche, et qu'on y cherchast les ennemis pour les combattre. Il avoit une passion extresme de se trouver à une bataille navale.

M. de Louvois, qui n'a jamais esté favorable à la Marine, prenoit soin de faire entendre au Roy que les forces ennemies estoient de beaucoup supérieures à celles de Sa Majesté, et qu'il y auroit de l'imprudence de hazarder toutes ses forces maritimes dans un combat très inégal, et duquel, quand on le gagneroit, on ne pourroit tirer de grands avantages, dans une saison déjà avancée.

M. de Seignelay envoyoit courriers sur courriers, et il savoit bon gré aux gens, qui estant dans les mesmes sentimens que luy, en témoignoient quelque chose aux amis qu'ils avoient à la Cour.

Enfin le Roy, persuadé par les raisons de M. de Louvois, permit seulement à M. de Seignelay d'aller croiser sur Pennemark et sur Belisle; et, comme les ennemis ne sortirent point de la Manche, nous ne fismes de mouvemens que pour nous perfectionner dans la navigation.

Je montois *l'Esclatant*, et je ne puis oublier que M. de Seignelay me permit de suivre toujours immédiatement son vaisseau, quelque changement qu'il y eust aux postes de tous les autres.

M. de Seignelay, ayant esté assuré que les ennemis ne sortiroient point de la Manche, nous laissa à la rade de Belisle, et retourna à la Cour. Peu de temps après, M. de Tourville nous ramena à Brest, et la campagne fut finie.

TREIZIÈME CAMPAGNE.

1690.

Celle de 1690 fut la plus glorieuse de toutes pour la Marine de France, et, si la victoire que nous remportasmes dans la Manche n'a pas eu toutes les suites qu'elle devoit avoir, elle servit au moins à faire connoistre que nos forces, bien employées et bien ménagées, estoient au dessus de toutes celles qui s'estoient liguées contre le Roy.

J'armay *le Conquérant*[1] à Brest. On fit, dans tous les ports, toute la diligence possible pour prévenir les ennemis, et on y réussit; car M. de Tourville, à qui le Roy venoit de donner la charge de vice-amiral, arma si viste à Brest, et fut si bien secondé dans les autres ports, qu'il se trouva à la teste de soixante quinze vaisseaux, le 2 du mois de juillet, par le travers de l'isle de Wight[2].

Les ennemis, qui avoient leur rendez-vous à Spithead, n'y estoient pas encore tous assemblés, et il

[1] *Le Conquérant* était un vaisseau de second rang, construit à Toulon en 1688 ; il était armé de 80 canons et portait 600 hommes d'équipage. (*État de la Marine pour* 1690. Manuscrit des Archives de la Marine.) (A. J.)

[2] « Le Roi manda à Monseigneur que nostre flotte estoit en présence de celle des ennemis, le 3 de ce mois au matin, devant l'isle de Wight. » (*Journal manuscrit de Dangeau*, à la date du 10 juillet 1690.) Ce fut le 2 juillet que Tourville reconnut l'île de Wight. (*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, IV, 359.)

s'en fallut de bien peu que nous ne les y surprissions, mais les vaisseaux, détachés à la teste de nostre armée, ayant fait signal de chasse sur quelques voiles qui couroient au *su-ès* (*sud-est*) nous y fismes porter, et par là nous donnasmes lieu à des jonctions, qu'on auroit pu empescher, et qui, à la faveur de la nuit, se firent fort près de nous.

Les deux armées se trouvèrent le lendemain en présence, et j'espérois que le combat s'engageroit le jour mesme.

M. de Chasteau-Renault[1], estant l'ancien lieutenant général, portoit le pavillon bleu au grand mât et commandoit l'arrière-garde. J'avois esté fait lieutenant-général, et je luy servois de vice-amiral. Nous avions ce jour-là l'avant-garde, et, comme j'avois la division de la teste, dont M. de Relingues montoit le premier vaisseau, nous forcions de voiles pour engager l'affaire.

Les ennemis ne s'en pouvoient plus dédire, quand M. de Tourville fit faire la contre-marche à toute l'armée, pour donner l'avant-garde à l'escadre bleue et blanche, qui naturellement la devoit avoir, parce qu'elle estoit commandée par M. le comte d'Estrées, vice-amiral. On peut juger du chagrin que M. de Chasteau-Renault et moy, nous eusmes de perdre une occasion si favorable de combattre au poste avantageux que la Fortune nous avoit donné à la première rencontre des ennemis; et quoique M. de Tourville prît

[1] François-Louis de Rousselet, comte de Château-Renault, avait été promu au grade de chef-d'escadre en 1673. Il montait, dans ce combat, *le Dauphin-Royal*.

pour prétexte qu'il n'y avoit pas assez de jour pour engager le combat, tout le monde vit bien qu'il avoit voulu favoriser M. le comte d'Estrées.

Le jour estoit déjà fort avancé, et le mouvement que nous venions de faire n'estoit pas achevé, quand la nuit survint. Elle favorisa encore le ralliement de quelques vaisseaux à l'armée ennemie, qui se retiroit devant la nostre, en tenant au plus près du vent, qui estoit [illegible]. Nous la suivions par bordées, et nous demeurasmes ainsi quatre ou cinq jours, presque toujours en vue. Le lendemain de cette contremarche, nous allasmes M. de Relingues et moy proposer à M. de Tourville un moyen, qui nous paroissoit infaillible, de rendre la bataille décisive. C'estoit qu'il nous permit de revirer sur la teste, ou sur la queue de l'armée ennemie, que nous voyions bien ne vouloir combattre qu'avec l'avantage du vent. Nous luy représentasmes aussy que ce mouvement seroit plus facile et plus avantageux, si le combat s'engageoit dans le temps que ma division seroit à la teste, ce qui arrivoit une fois le jour, par les diverses bordées que nous courions, en présence des ennemis. Une de nos meilleures raisons estoit que nostre armée avoit cinq ou six vaisseaux de plus que celle des ennemis, et qu'ainsy il y auroit de quoy l'occuper tout entière, pendant que ma division gagneroit le vent, pour mettre entre deux feux un pareil nombre de vaisseaux ennemis.

M. de Tourville approuva fort nostre dessein que nous communiquasmes ensuite à M. de Chasteau-Re-

nault; mais la manoeuvre qu'il fit dans le combat m'a fait juger depuis qu'il n'eût aucune attention à tout ce que nous luy dismes; cela en valoit cependant la peine.

Nous fusmes servis à souhait par les vents, car à la chûte d'une grosse brûme, qui avoit duré trois jours, nous nous trouvasmes, le dixième juillet, à la pointe du jour, sous le vent des ennemis, si près que de part et d'autre on ne pouvoit plus s'empescher d'en venir à une bataille.

J'eus le temps de faire venir à mon bord tous les capitaines de ma division, et de leur faire entendre que ceux qui commandoient les quatre vaisseaux de la teste devoient forcer de voiles et tenir le vent, et que je les suivrois, sans m'engager à combattre, jusqu'à ce que nous eussions remonté sur l'avant-garde ennemie.

Je fis une faute que personne n'a remarquée; je ne pensay point à placer mes bruslots à la teste de la ligne des vaisseaux : si j'avois pris cette précaution, j'aurois assurément truslé quelque pavillon[1] ennemy.

Van-der-Putten, qui menoit l'avant-garde des Hollandois, arriva sur nous de fort bonne grace, et le vaisseau de sa teste facilita extresmement l'execution du dessein que j'avois; car au lieu de tenir le vent, et de forcer de voiles, pour attaquer M. de Relingues, il arriva sur moy à toutes voiles, et le feu qu'il me fit, auquel je répondis peu, ne m'empescha pas de me dégager et de suivre les quatre vaisseaux de ma division qui faisoient exactement ce que je leur avois ordonné.

[1] On appelait *pavillons* les vaisseaux qui portaient des officiers généraux.

J'avois permis à M. de Relingues de revirer, quand il le jugeroit à propos, sans mesme attendre le signal que je luy en devois faire. Il remarqua que le vent mollissoit, et cela l'obligea à revirer, avant qu'il en fut temps, mais comme je vis que nous ne pouvions couper que deux ou trois vaisseaux ennemis, je luy fis signal de remettre encore au premier bord que nous avions couru.

M. de Chasteau-Renault forçoit de voiles pour me suivre, et obligeoit par-là les ennemis à en faire autant de leur costé. J'en estois au désespoir, car c'estoit tout le contraire de ce qu'il y avoit à faire, puisqu'il estoit question de laisser gagner le vent à ma division seule, pour en tirer des avantages dans la suite.

Enfin le calme nous faisant craindre que la journée ne se passast, sans que nous y eussions part, nous revirasmes sur les ennemis, et nos huit premiers vaisseaux mirent tous ceux de la teste des Hollandois entre deux feux. Je fis ce mouvement fort à propos pour dégager M. de Chasteau-Renault, qui estoit si pressé sur le *Dauphin-Royal*, qu'une de ses batteries estoit abandonnée, et que deux ou trois des vaisseaux de sa division sortoient de la ligne fort désagrés.

On n'a jamais vu une armée de mer dans un si bel ordre que la nostre y estoit, quand le combat commença. On eut dit que les soixante-quinze vaisseaux, dont elle estoit composée, estoient tirés au cordeau[1].

[1] On voit dans l'*Histoire de la Marine française* la copie du plan dressé pendant ce combat par le *petit Renau*. Elle y est jointe à sa relation, dans laquelle il rend justice au marquis de Villette. (*Voyez* t. IV, p. 367).

Les Hollandois ne purent soutenir long-temps le feu que M. de Chasteau-Renault leur faisoit de son costé, et nous du nostre. Ils se mirent en double et tombèrent dans le désordre sur M. de Tourville, qui avoit combattu le mylord Herbert. Ce mylord n'avoit pas jugé à propos de se tenir ny près ny long-temps sous le feu du *Soleil-Royal*. Ainsi les pauvres Hollandois, que les manœuvres coupées faisoient tomber sous le vent, se trouvèrent en méchante posture devant nostre corps de bataille, et les Anglois estoient devenus spectateurs de la triste avanture de leurs alliés [1].

Van-der-Couste, hollandois, fut pris par M. de Nesmond [2], et comme son vaisseau n'avoit plus de mast, et qu'il estoit percé comme un crible, on le brusla. Nostre arrière-garde, commandée par M. le comte d'Estrées, fut pressée par l'escadre bleue des Anglois; les trois vaisseaux de la queue de nostre armée furent fort maltraités. Les commandans de ces vaisseaux se plaignirent de ce que M. Gabaret n'avoit pas, ou reviré, ou mis en panne, pour les secourir; mais M. Gabaret, qui commandoit cette division, se crut obligé de suivre celle de M. le comte d'Estrées, qui régloit ses voiles et ses mouvemens sur M. de Tourville.

Cependant on continuoit à se battre avec chaleur, et dans beaucoup d'endroits, de si près, que nous

[1] On soupçonnait l'Angleterre d'intelligence avec la France; celle-ci faisait en effet tomber sur les Hollandais tout le poids des combats de mer. Ce soupçon, que plusieurs circonstances semblaient confirmer, a été une des principales causes du désastre de La Hogue.

[2] M. de Nesmond, chef-d'escadre, montait *le Souverain*. (*Histoire de la Marine française*, IV, 357.)

croyions remporter une victoire complète. Les navires anglois, qui, dès le commencement du combat, avoient tenu le vent, pour éviter M. de Tourville, arrivèrent long-temps après sur ma division, qui, après avoir reviré sur les ennemis, n'avoit pas gardé tout l'ordre qu'elle devoit, parce que M. de Septèmes[1] et M. de Pointis[2], qui estoient mes *matelots*, avoient cherché à se signaler par quelques actions particulières, en quoy ils avoient eu tort. Je m'apperçus qu'un bruslot, escorté par ces Anglois qui estoient au vent, faisoit porter sur moy à pleines voiles. Je dis à M. de la Rochalart, capitaine de mon vaisseau, qu'il falloit tenir le vent, pour arriver tout d'un coup quand le bruslot voudroit nous aborder. M. de la Rochalart me proposa une manoeuvre plus hardie, qui fut de faire préparer les canons des trois batteries du *Conquérant*, pour tirer en mesme temps sur ce bruslot. Je voulus bien faire cette épreuve, et pour empescher qu'elle ne pust avoir des suites fascheuses, je fis embarquer Saujon dans ma chaloupe, pour aller prendre le bruslot à la remorque, en cas que nos canons n'eussent pas fait tout ce que nous nous en promettions. Le bruslot fut coulé bas, et nous demeurasmes au vent des Hollandois. Mais quelque temps après, ne m'appercevant point que toute l'armée ennemie avoit mouillé sous les voiles à l'estale de la mer[3], je me trouvay seul

[1] M. de Septèmes commandait la frégate *l'Éclatant*. (*Histoire de la Marine sous Louis XIV*, IV, 357.)

[2] M. de Pointis commandait *le Courtisan*. (*Ibid.*)

[3] On dit que la mer est *à l'estale* quand, ne montant plus, elle est sur le point de descendre. Estale, ou *estalo* en espagnol, du latin *stare*. (A. J.)

Les Hollandois ne purent soutenir long-temps le feu que M. de Chasteau-Renault leur faisoit de son costé, et nous du nostre. Ils se mirent en double et tombèrent dans ce désordre sur M. de Tourville, qui avoit combattu le mylord Herbert. Ce mylord n'avoit pas jugé à propos de se tenir ny près ny long-temps sous le feu du *Soleil-Royal*. Ainsi les pauvres Hollandois, que les manoeuvres coupées faisoient tomber sous le vent, se trouvèrent en méchante posture devant nostre corps de bataille, et les Anglois estoient devenus spectateurs de la triste avanture de leurs alliés [1].

Van-der-Couste, hollandois, fut pris par M. de Nesmond [2], et comme son vaisseau n'avoit plus de mast, et qu'il estoit percé comme un crible, on le brusla. Nostre arrière-garde, commandée par M. le comte d'Estrées, fut pressée par l'escadre bleue des Anglois; les trois vaisseaux de la queue de nostre armée furent fort maltraités. Les commandans de ces vaisseaux se plaignirent de ce que M. Gabaret n'avoit pas, ou reviré, on mis en panne, pour les secourir; mais M. Gabaret, qui commandoit cette division, se crut obligé de suivre celle de M. le comte d'Estrées, qui régloit ses voiles et ses mouvemens sur M. de Tourville.

Cependant on continuoit à se battre avec chaleur, et dans beaucoup d'endroits, de si près, que nous

[1] On soupçonnait l'Angleterre d'intelligence avec la France; celle-ci faisait en effet tomber sur les Hollandais tout le poids des combats de mer. Ce soupçon, que plusieurs circonstances semblaient confirmer, a été une des principales causes du désastre de La Hogue.

[2] M. de Nesmond, chef-d'escadre, montait *le Souverain*, (*Histoire de la Marine française*, IV, 357.)

Je rejoignis M. de Tourville auprès de la Rye[1], où il estoit mouillé. J'aurois bien voulu le trouver au-delà du Pas-de-Calais, et je luy ay toujours oüi dire qu'il l'auroit passé, s'il avoit eu des pilotes-pratiques de la mer du nord, et si, dans les escadres de M. d'Estrées et de Chasteau-Renault, on avoit eu de l'attention pour le premier signal d'appareiller.

Nostre armée, n'ayant plus d'ennemis à combattre dans la Manche, alla mouiller devant le Havre, et mettre à terre nos blessés.

Nous allasmes quelque temps après à la baye de Torbay. Les galères y vinrent avec nous, et servirent à une petite descente qui ne mérite pas qu'on en parle icy[2]; cependant l'alarme fut grande à toute la coste ennemie que nous voyions garnie de troupes[3].

On se retira de bonne heure, pour aller se rafraîchir à Brest, et l'on désarma bientost après.

[1] *Rye* ou *Rhye*, petit port à l'embouchure du Rother, dans le comté de Sussex.

[2] Tourville vint mouiller à la baie de Torbay à la fin de juillet, et il fit opérer un petit débarquement à Tinmouth, afin de faire brûler douze vaisseaux qui s'y étaient réfugiés. Il avait d'abord chargé Villette du commandement de cette expédition; mais le comte d'Estrées le lui ayant demandé, il révoqua le premier ordre. On comprend le silence de Villette. (*Voyez* la Lettre de Tourville du 5 août 1690, dans l'*Histoire de la Marine sous Louis XIV*, IV, 577.)

[3] M. Eugène Sue a publié une lettre adressée par le marquis de Villette au marquis de Seignelay, dans laquelle on lit le récit du combat du 10 juillet 1690, dit *le combat de Beveziers*. Cette lettre sera placée à la suite des *Mémoires*, au nombre des *Pièces justificatives*, comme un supplément indispensable.

parmy eux, et j'essuyay pendant deux heures le feu de sept ou huit vaisseaux; enfin, le flot m'ayant éloigné d'eux, je me ralliay à l'armée. J'envoyay M. de la Rochalart à M. de Tourville, pour rendre compte de ma manœuvre, et luy dire que je luy pouvois répondre qu'il y avoit peu de Hollandois en estat de combattre le lendemain.

M. de Tourville envoya à la Cour et ne dit rien de moy, si ce n'est que j'avois bien soutenu l'avant-garde des ennemis[1]. Une louange si peu méritée me fascha extresmement, mais je n'en fus averty que long-temps après.

M. de Tourville fit la nuit suivante le signal d'appareiller, et l'ayant fait luy-mesme, il suivit de fort près l'armée ennemie avec sa seule escadre. Messieurs d'Estrées et de Chasteau-Renault n'avoient point esté avertis de ce signal, et ce fut un malheur effroyable, car M. de Tourville, qui eut peut-estre bien fait d'engager un second combat, ne jugea pas à propos de le faire; il mit en panne, et mouilla ensuite pour attendre le reste de son armée.

Celle des ennemis estoit fort affoiblie; je fus détaché le lendemain, pour aller à la coste d'Angleterre, faire brusler neuf ou dix vaisseaux qui avoient esté obligés d'y eschouer. Ils se bruslèrent eux-mesmes, l'un après l'autre, à mesure que j'en approchois.

[1] « On ne peut être plus satisfait que je ne suis de tous les capitaines. « M. de Villette, qui étoit le troisième ou le quatrième vaisseau de « l'avant-garde, commandée par M. de Château-Renault, a fort bien « soutenu. » (Lettre du comte de Tourville au marquis de Seignelay, du 11 juillet 1690, dans l'*Histoire de la Marine française*, IV, 361.)

La pluspart des officiers-généraux allèrent armer à Brest avec M. de Tourville; et j'eus ordre d'aller à Rochefort, pour y armer tous les vaisseaux et les mener au rendez-vous général de l'armée devant Belisle. Je montai *le Victorieux*, et quelque diligence que je fisse, je ne pus me trouver au rendez-vous qu'à la fin d'avril. J'y fus joint par plusieurs vaisseaux de divers ports, de sorte que j'en avois quarante sous mon commandement, quand j'appris que les ennemis sortoient de la Manche pour me venir combattre, tandis que j'étois séparé de M. de Tourville, et empescher nostre jonction. La pluspart des officiers-généraux et des anciens capitaines que je consultay estoient d'avis que j'entrasse dans la rivière d'Auray. Je ne fus point tenté de faire une si mauvaise démarche, et je pris la résolution de prendre le large, en cas que les ennemis se missent en devoir de m'attaquer. Je me flattois que je pourrois, ou les combattre sans beaucoup de désavantage, ou, en leur dérobant une marche, aller joindre M. de Tourville, ou par l'Ivoise, ou par le Ras, puisque ces deux entrées aux rades de Brest ne pouvoient estre occupées en mesme temps par des forces au-dessus des miennes.

L'avis de la sortie des ennemis hors de la Manche se [illegible] faux; mais il estoit vray qu'ils faisoient tous [illegible] efforts pour en sortir avant notre jonction. Le vent estoit opiniastre au *nor-oüès*. M. de Tourville pouvoit s'en servir pour venir au rendez-vous, où je l'attendois; mais il tint un conseil, et m'en envoya le résultat, par lequel il paroissoit qu'on jugeoit à propos

que je fisse tous les pas pour la jonction, et qu'on ne croyoit pas devoir la faire au lieu où le Roy l'avoit donnée. Je tins de mon costé un conseil, et bien que tous les officiers principaux de mon détachement s'opposassent à la résolution que j'avois prise de faire ce que M. de Tourville désiroit de nous, je la suivis cependant, et malgré le vent contraire, je passay par le Ras fort heureusement.

J'eus sujet de me plaindre de quelques officiers qui n'observèrent pas assez exactement les signaux et le bon ordre, mais leur ayant fait connoistre leur faute, je ne voulus point en informer M. de Pontchartrain.

Quand toute l'armée fut assemblée à la rade de Brest, il se répandit un bruit que l'avis de M. de Tourville, quoyque combattu par des raisons spécieuses, avoit prévalu, et j'estois en mon particulier bien fasché de voir que l'honneur qu'on venoit d'acquerir dans la Manche, pendant la campagne précédente, seroit effacé par notre inaction ; car d'espérer, comme M. de Tourville le disoit, qu'on sortiroit à la fin de la campagne, quand les ennemis voudroient se retirer, et que nous les combattrions sur Ouessant, je n'y voyois aucune apparence, et je m'imaginois toujours qu'il eust esté meilleur de les prévenir et de les combattre au commencement de la campagne, parcequ'on pourroit les mettre hors d'estat de se montrer, et en tirer de grands avantages pour la terre et pour la mer.

Enfin, l'opinion qu'on demeureroit sur deux lignes, l'une au Porzick, l'autre à la Cormorandiere, fut confirmée par les premiers ordres que l'armée reçut ; mais

à peine avoit-on formé ces deux lignes, disposé des batteries, commencé à préparer des estacades pour se mettre à couvert des bruslots ennemis, quand on reçut l'ordre de sortir.

Cet ordre s'exécuta, sinon avec une joye universelle, au moins avec une promptitude fort grande. Nous prismes une route très opposée à celle de la Manche, et comme apparemment le Roy avoit commandé pour la sureté de nos costes que nous taschassions d'attirer les ennemis au large, nous passâsmes deux mois à tenir la mer, et sur ce que nous apprismes que l'armée Angloise et Hollandoise cherchoit la nostre, nous courusmes à quarante lieues du cap Finistere.

M. de Tourville m'avoit fait en sortant un chagrin auquel je fus fort sensible, car M. d'Anfreville ayant monté, au Port-Louis, un vaisseau neuf, et ne le trouvant pas assez fort de costé [1], estoit obligé d'y faire un *soufflage* [2], et par son absence, je me trouvois amiral du pavillon bleu. M. de Tourville escrivit, ou souffrit que M. de Vauvré escrivist à la Cour que M. d'Anfreville estoit un homme si merveilleux qu'on ne pouvoit se passer de luy, ny le remplacer, et il luy attira ainsi un ordre de venir monter un autre vaisseau, en atten-

[1] Un navire, portant mal la voile, ne résistant pas assez à l'effort du vent et se couchant trop sur le côté, était dit *faible de côté*. (A. J.)

[2] « Souffler un vaisseau », dit Aubin, dans son *Dictionnaire de Marine*, « c'est lui donner un second bordage par un revêtement de planches « fortifiées de nouvelles preceintes (*ceintures composées de longues « pièces de bois*), ce qui se fait ordinairement aux vaisseaux de guerre, « lorsqu'ils ne portent pas bien leurs voiles, et qu'ils roulent en se tour- « mentant trop à la mer. »

dant que de Mons [1], son capitaine, eust mis le sien en estat de servir.

Je représentay à M. de Pontchartrain le tort que cela pouvoit me faire dans l'esprit du Roy, et quelque gracieuse que fust la réponse que je reçeus, j'eus bien de la peine à me consoler.

On prit un jour l'alarme, tant sur un faux avis donné par M. Pallas, que sur le tonnerre qui imitoit parfaitement des coups de canon. On assembla le Conseil, je m'opiniastray à soutenir sur le rapport de M. de La Rochalard [2], qui avoit laissé les ennemis à plus de vingt cinq lieues de nous, que M. Pallas s'estoit trompé. Les coups de tonnerre, qui imitoient le canon, recommencèrent; je soutins que c'estoit le tonnerre, mais on n'en voulut rien croire, et le Conseil finit un peu tumultueusement.

Que peut-on dire d'une campagne, où l'on outra les précautions, pour obéir à la défense de combattre dans la Manche? Il fallut enfin revenir à Brest, car il n'y avoit point d'autre rade en Ponant, où l'armée put estre en sureté. Je m'opiniastray encore qu'il falloit demeurer en ligne, aux rades de dehors de Brest, et comme M. de Tourville vouloit assembler le Conseil sur cela, je luy représentay qu'il ne le devoit pas faire;

[1] De Mons était capitaine de la promotion de 1689; il avait été fait lieutenant de vaisseau en 1680. (A. J.)

[2] Le chevalier de la Rochalard était capitaine de vaisseau de la promotion de 1689, ayant été fait lieutenant de vaisseau en 1684. Il fut tué sur les côtes d'Espagne en 1694, dans une affaire de peu d'importance, étant capitaine de pavillon du marquis de Villette, comme on le verra plus bas. (A. J.)

puisqu'il ne pouvoit douter que le Conseil ne conclût de rentrer, par trois raisons; l'une cachée, qui estoit celle de l'ennuy qu'on avoit d'avoir demeuré si longtemps à la mer, les deux autres apparentes, celle du désavantage d'estre obligé de rentrer à la vue des ennemis, et celle du prétexte de vouloir conserver au Roy des ancres et des cables. Je fus donc cause de ce que M. de Tourville fut grondé d'avoir trop hazardé, mais il fut bien aise d'estre grondé pour un tel sujet. Au fonds, nous ne nous estions exposés à rien qui pût tirer à aucune mauvaise conséquence, car si nous avions esté attaqués, nous estions postés de manière que nous eussions présenté un front égal aux ennemis, et que le vent qui nous les amenoit nous mettoit dans la rade de Brest, sans qu'il y put avoir la moindre confusion.

M. de Tourville fit une autre faute qui luy fut reprochée, c'est qu'il prévint, pour nous faire désarmer, les ordres du désarmement. On m'avoit destiné pour aller en Irlande, avec M. de Chasteau-Renault, mais cette destination fut changée à mon égard, et je ramenay *le Victorieux* à Rochefort, où je l'avois pris.

QUINZIÈME CAMPAGNE.

1692.

La campagne de 1692 compensa pour nous la dernière, du costé de la gloire, mais pour n'avoir pas tenu assez secret le grand dessein de ramener le roy d'Angleterre en Angleterre, et pour avoir assemblé au Havre et à la Hogue les préparatifs qu'il eust fallu faire venir de toutes parts à Brest, afin de tenir au moins les ennemis dans le doute du costé où l'on iroit faire une descente, on leur donna lieu de nous engager sans peine à un combat, avec des forces très disproportionnées, dans un champ de bataille qui leur estoit très avantageux.

J'armay à Rochefort *l'Ambitieux*, et comme c'estoit un vaisseau neuf, qui ne portoit point du tout la voile, je me trouvay dans la nécessité de le faire *souffler*. J'en avertis M. de Pontchartrain, par un courrier exprès, et j'entray à la petite rade de Brest. Je fis le *soufflage* en trois jours, et sachant que M. de Tourville estoit dans la Manche, et que les vents contraires l'avoient empesché d'y entrer fort avant, je résolus de l'aller joindre, quoique, de huit vaisseaux dont mon escadre devoit estre composée, je n'eusse encore que le mien. J'en rencontray quatre, l'un après l'autre, qui n'estoient pas de mon détachement, et qui n'avoient pu joindre l'armée. Je leur ordonnay de me suivre et deux jours avant le combat de la Hogue, je menay à M. de

Tourville ce renfort qui fit plaisir à nostre petite armée; elle n'estoit composée, après ma jonction, que de quarante quatre vaisseaux. Un de mes amis, qui a un fils enseigne de vaisseau, a fait de ce combat, sur divers mémoires, une relation mieux circonstanciée que je ne saurois la faire présentement. Je l'attacheray icy, j'y renvoye le lecteur, qui trouvera que j'ay raison d'en user ainsy, parce que l'autheur, qui est mon amy, me traite beaucoup mieux que je n'oserois le faire moy-mesme, outre que l'affaire de la Hogue a fait tant de bruit qu'elle mérite qu'on en voye une relation plus exacte que toutes celles qui ont paru.

RELATION

DU COMBAT DE LA HOGUE.

« En 1692, le Roy fit, à la prière du roy d'Angle-« terre, le dessein d'une descente en Angleterre, et « luy donna le mareschal de Bellefonds pour général. « L'infanterie devoit s'embarquer à la Hogue, et la « cavalerie au Havre. M. de Tourville devoit assurer « le passage et la descente, en entrant dans la Manche, « avec cinquante vaisseaux de guerre, avant que les « ennemis pussent être sortis de leurs ports. Il devoit « ensuite retourner à Brest pour y assembler une armée « capable de tenir la Manche, pendant toute la cam-« pagne, malgré les ennemis.

« Les mesures furent renversées par la contrariété « des vents. Ils firent perdre au destroit deux vaisseaux « des seize que le comte d'Estrées amenoit de Toulon. « La traversée des quatorze autres fut longue et diffi-« cile; les mesmes vents ayant apporté de grands re-« tardemens aux armemens de Rochefort et du Port-« Louis et mesme à celuy de Brest.

« Le comte de Tourville, qui en devoit partir le « quinzième d'avril, avec cinquante vaisseaux, ne « sortit que le douzième de may, avec trente sept vais-« seaux seulement. Les vents de nord-est le mirent ce « jour-là hors de l'Ivoise, et il s'en servit pour gagner, « par bordées, jusques nord et sud de Darmouth. Il « n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le mener à

« la Hogue, mais ces mesmes vents estant devenus « forcés, il fallut mettre à la cappe, et perdre en qua-« rante huit heures ce qu'on avoit gagné en six jours.

« Le marquis de Villette, lieutenant-général des « armées navales de France, joignit le vingt cinquiesme « de may le comte de Tourville et le fortifia de cinq « vaisseaux; deux autres joignirent le lendemain, de « sorte que l'armée estoit de quarante quatre vaisseaux « et de onze bruslots, quand elle rencontra celle des « ennemis, qui l'attendoit sur le cap de Barfleur. Elle « estoit composée de quatre vingt onze vaisseaux, sans « compter vingt et un autres qui estoient à vue; il y « avoit cinquante bruslots et un nombre infini de « caïches, de flustes et de frégates d'avis.

« L'ordre de bataille de l'armée navale de France « estoit tel :

AVANT-GARDE.

Division du marquis de Nesmond, vice-amiral de l'escadre bleue et blanche.

« *Le Bourbon*, Perrinet[1];
« *Le Monarque*[2], Nesmond, chef-d'escadre;
« *L'Aimable*, Reals[3];

[1] Le chevalier de Perrinet, capitaine de vaisseau depuis 1682. *Le Bourbon*, vaisseau de second rang construit à Toulon, portait 68 canons et 400 hommes d'équipage. (A. J.)

[2] *Le Monarque*, construit à Brest en 1689, était de premier rang; il était armé de 90 canons et portait 700 hommes d'équipage. (A. J.)

[3] De Réals était capitaine depuis 1673. *L'Aimable*, qu'il comman-

« *Le Saint-Louis*, Roque-Persin[1];
« *Le Diamant*, le chevalier de Feuquières[2].

DIVISION DU MARQUIS D'ANFREVILLE, AMIRAL DE L'ESCADRE BLEUE ET BLANCHE.

« *Le Gaillard*, le chevalier d'Anfreville[3];
« *Le Terrible*, le comte de Sébeville[4];
« *Le Merveilleux*, Anfreville[5], lieutenant-général;
« De Mons, capitaine;
« *Le Tonnant*, Septèmes[6];

dait, était de second rang; ce vaisseau portait 70 canons et 430 hommes d'équipage; il avait été construit à Rochefort en 1687. (A. J.)

[1] De La Roque-Persin était capitaine de la promotion de 1680. *Le Saint-Louis* était un vaisseau de second rang, construit au Havre en 1692. Il était fort de 64 canons et portait 380 hommes d'équipage. (A. J.)

[2] Le chevalier de Feuquières était capitaine depuis 1687; il montoit *le Diamant*, vaisseau de troisième rang, construit à Dunkerque en 1687; ce vaisseau était de 50 canons et de 350 hommes d'équipage. (A. J.)

[3] *Le Gaillard*, commandé par le chevalier d'Anfreville, était de troisième rang; il portait 52 canons et 350 hommes d'équipage. Ce vaisseau avait été lancé à Bayonne en 1692. (A. J.)

[4] *Le Terrible* était commandé par le comte de Sebeville, capitaine de la promotion de 1675. Ce vaisseau, construit à Brest en 1680, était de deuxième rang; il portait 80 canons et cinq cents hommes d'équipage. (A. J.)

[5] *Le Merveilleux*, commandé par de Mons, vaisseau-pavillon de M. d'Anfreville, était de premier rang; construit à Brest en 1680, il portait 98 canons et 800 hommes d'équipage. (A. J.)

[6] M. de Septèmes était capitaine de vaisseau depuis 1672. *Le Tonnant*, vaisseau de deuxième rang, armé de 80 canons, avait été construit à Brest en 1680; il portait 500 hommes d'équipage. (A. J.)

« *Le Saint-Michel*, le chevalier de Villars[1];

« *Le Sans-Pareil*, Ferville[2].

DIVISION DU COMTE DE RELINGUES, CONTRE-AMIRAL DE L'ESCADRE BLEUE ET BLANCHE.

« *Le Sérieux*, le marquis de Blenac[3];

« *Le Foudroyant*[4], de Relingues, chef-d'escadre;

« *Le Brillant*, le chevalier de Combes[5].

CORPS DE BATAILLE.

DIVISION DU MARQUIS DE VILLETTE, VICE-AMIRAL DE L'ESCADRE BLANCHE.

« *Le Fort*, le chevalier de la Rongère[6];

[1] Le chevalier de Villars était capitaine de la promotion de 1684; *le Saint-Michel*, qu'il montait, était de troisième rang, avait été construit à Brest en 1686, avait 350 hommes d'équipage et portait 60 canons. (A. J.)

[2] Le capitaine de Ferville était de la promotion de 1680. Il montait *le Sans-Pareil*, vaisseau de troisième rang, construit à Brest en 1685. Ce bâtiment était armé de 62 canons et il avait 350 hommes d'équipage. (A. J.)

[3] *Le Sérieux*, commandé par le marquis de Blénac, était un vaisseau de second rang; il avait été construit en 1686, à Toulon; il portait 64 canons avec 380 hommes d'équipage. (A. J.)

[4] *Le Foudroyant* était de premier rang; il portait 104 canons et 900 hommes d'équipage; il avait été construit à Brest. (A. J.)

[5] Le chevalier de Combes était capitaine de la promotion de 1675; il montait *le Brillant*, de deuxième rang, construit au Havre en 1688, qui portait 62 canons et 380 hommes d'équipage. (A. J.)

[6] Le chevalier de La Rongère était capitaine de la promotion de 1687; il montait *le Fort*, de 68 canons et de 450 hommes d'équipage. (A. J.)

« *Le Henry*, Rochalard [1];

« *L'Ambitieux*, Villette [2], lieutenant-général; Saujon, capitaine;

« *La Couronne*, le chevalier de Montbron [3];

« *Le Maure*, Des Augers [4];

« *Le Courageux*, le chevalier de la Luzerne [5].

DIVISION DU COMTE DE TOURVILLE, AMIRAL DE L'ESCADRE BLANCHE.

« *La Perle*, le chevalier de Forbin [6];

« *Le Glorieux*, le chevalier de Chasteaumorant [7];

« *Le Conquérant*, Du Magnon [8];

[1] *Le Henry*, commandé par M. de La Rochalard, était de deuxième rang, portait 64 canons avec 380 hommes d'équipage; il avait été construit à Dunkerque en 1687. (A. J.)

[2] *L'Ambitieux*, de premier rang, construit à Rochefort en 1691, portait 92 pièces de canon et 650 hommes d'équipage. (A. J.)

[3] Le chevalier de Montbron était capitaine de la promotion de 1675. *La Couronne* était un vaisseau de second rang qui portait 76 canons et 525 hommes d'équipage; il avait été construit à Brest en 1681. (A. J.)

[4] *Le Maure*, construit en 1688, à Toulon, était de troisième rang, de 50 canons et de 300 hommes d'équipage. (A. J.)

[5] *Le Courageux*, vaisseau de troisième rang, portait 58 canons et 350 hommes d'équipage; il avait été construit à Rochefort en 1679. Le chevalier de La Luzerne avait été fait capitaine à la promotion de 1689. (A. J.)

[6] *La Perle*, commandée par le chevalier de Forbin, était un vaisseau de troisième rang qui portait 52 canons et 300 hommes d'équipage. (A. J.)

[7] *Le Glorieux*, vaisseau de deuxième rang, construit à Brest en 1678, portait 64 canons et 380 hommes d'équipage. Le chevalier de Châteaumorant était capitaine de la promotion de 1684.

[8] Du Magnon était capitaine depuis 1666; il montait *le Conquérant*,

« *Le Soleil-Royal*, Tourville [1], vice-amiral de « France; Desnotz et Chamelins, capitaines;

« *Le Saint-Philippe*, le chevalier d'Infreville [2];

« *L'Admirable*, Beaujeu [3].

DIVISION DU MARQUIS DE LANGERON, CONTRE-AMIRAL DE L'ESCADRE BLANCHE.

« *Le Content*, le chevalier de Sainte-Maure [4];

« *Le Souverain*, Langeron, chef-d'escadre [5];

« *L'Illustre*, de Combes [6];

« *Le Modéré*, D'Evry [7].

vaisseau de second rang, qui portait 86 canons et 600 hommes d'équipage. Ce vaisseau avait été construit à Toulon en 1688.

[1] *Le Soleil-Royal*, vaisseau de premier rang, portait 110 canons et 850 hommes d'équipage. Il avait été construit à Brest en 1669.

[2] *Le Saint-Philippe*, vaisseau de second rang, construit à Toulon en 1665, portait 84 canons et 600 hommes d'équipage.

[3] *L'Admirable* était de premier rang, de 96 canons et de 800 hommes d'équipage. Il venait d'être construit à Brest. Le chevalier de Beaujeu, qui le montait, était capitaine de la promotion de 1689.

[4] Le chevalier de Sainte-Maure, capitaine *du Content*, était de la promotion de 1682. Ce vaisseau, de second rang, construit à Toulon en 1686, portait 68 canons avec 400 hommes d'équipage. (A. J.)

[5] *Le Souverain*, monté par M. de Langeron, était de premier rang, il portait 80 canons et 600 hommes d'équipage. Il avait été construit à Brest en 1677. (A. J.)

[6] *L'Illustre* était un vaisseau hollandais mis au nombre des vaisseaux de deuxième rang, et portant 68 canons et 420 hommes d'équipage. De Combes avait été fait capitaine en 1689. (A. J.)

[7] *Le Modéré*, de troisième rang, portait 52 canons avec 350 hommes d'équipage. Il avait été construit au Havre en 1687. (A. J.)

ARRIÈRE-GARDE.

DIVISION DU CHEVALIER DE COETLOGON, CONTRE-AMIRAL DE L'ESCADRE BLEUE.

« *L'Excellent*, Du Rivau-Huet[1];
« *Le Prince*, de Bagneux[2];
« *Le Magnifique*, Coetlogon[3], chef-d'escadre;
« *Le Laurier*, le chevalier d'Hervault[4].

DIVISION DE M. GABARET, AMIRAL DE L'ESCADRE BLEUE.

« *Le Brave*, le chevalier de Chalais[5];
« *L'Entendu*, de Ricoux[6];

[1] Du Rivau-Huet était de la promotion de 1682. *L'Excellent*, construit à Rochefort en 1679, était de troisième rang; il portait, avec 350 hommes d'équipage, 60 pièces de canon. (A. J.)

[2] *Le Prince*, vaisseau de troisième rang, armé de 56 canons, avec 305 hommes d'équipage. Il avait été construit à Brest en 1682. De Bagneux avait été fait capitaine à la promotion de 1684. (A. J.)

[3] *Le Magnifique*, vaisseau de premier rang, portant 86 canons et 600 hommes d'équipage. Le chevalier de Coëtlogon, qui avait son pavillon sur ce vaisseau, était chef-d'escadre de Bretagne depuis 1689. Il avait été promu au grade de capitaine de vaisseau en 1675. (A. J.)

[4] Le chevalier d'Hervault, commandant du *Laurier*, était capitaine depuis 1677. Ce vaisseau, de 64 canons et de 380 hommes d'équipage, était de deuxième rang, et avait été construit en 1691, à Bayonne, pour la Compagnie des Indes. (A. J.)

[5] *Le Brave*, vaisseau de troisième rang, portant 58 canons et 350 hommes d'équipage, avait été construit au Havre en 1684. Le chevalier de Chalais avait été fait capitaine à la promotion de 1682. (A. J.)

[6] De Ricoux était aussi de la promotion de 1682. *L'Entendu*, vaisseau de quatrième rang, construit à Saint-Malo en 1684, portait 40 canons et un équipage de 200 hommes. (A. J.)

« *Le Triomphant*, de Machaut-Belmont [1];
« *L'Orgueilleux*, Gabaret [2], lieutenant-général;
« Courbon-Blenac, capitaine.
« *Le Fier*, de la Harteloire [3];
« *Le Fleuron*, le chevalier de Montgon [4].

DIVISION DE M. PANETIÉ [5], VICE-AMIRAL DE L'ESCADRE BLEUE.

« *Le Courtisan*, de Colbert Saint-Marc [6];
« *Le Grand*, Panetié [7], chef-d'escadre;
« *Le Saint-Esprit*, de la Gallissonnière [8];
« *La Syrène*, Du Quesne [9].

[1] *Le Triomphant* était de second rang, de 80 canons et de 500 hommes d'équipage; il avait été construit à Brest en 1676. De Machaut de Belmont était capitaine de la promotion de 1673. (A. J.)

[2] *L'Orgueilleux*, sur lequel M. de Gabaret avait son pavillon, était un vaisseau de premier rang; il portait 50 canons et 650 hommes d'équipage. Il avait été construit à L'Orient en 1689. (A. J.)

[3] *Le Fier* était de premier rang; il portait 90 canons et 600 hommes d'équipage; il avait été construit à Rochefort. (A. J.)

[4] *Le Fleuron* portait 56 canons avec un équipage de 350 hommes; il avait été construit à Toulon en 1688. Le chevalier de Montgon était capitaine de la promotion de 1689. (A. J.)

[5] Panetié, capitaine de la promotion de 1665, avait été fait chef-d'escadre de Normandie en 1689. (A. J.)

[6] *Le Courtisan*, vaisseau de second rang, construit à Rochefort en 1686, avait 64 canons et 380 hommes d'équipage. (A. J.)

[7] *Le Grand*, vaisseau de premier rang, portant 650 hommes d'équipage et 84 canons. Il avait été construit à Rochefort en 1680. (A. J.)

[8] *Le Saint-Esprit*, vaisseau de second rang, portait 64 canons et 380 hommes d'équipage; il avait été construit à Brest en 1689. La Galissonnière était capitaine depuis 1677. (A. J.)

[9] *La Syrène*, vaisseau de second rang, portait 64 canons et 380 hommes d'équipage. On ignore si le Du Quesne qui commandait

« Les bruslots estoient partagés dans les divisions.

« Le vingt neuvième de may, à la pointe du jour, le « vent estant sur *ouès*, le temps un peu couvert, Ro« chalard, commandant un des vaisseaux de chasse, « fit les signaux de l'armée ennemie, sous le vent de « celle de France; on la découvrit un moment après. « Elle faisoit une ligne un peu courbe; l'armée de « France n'en estoit qu'à une lieüe et demye; elle avoit « marché sur six colonnes, le vent estoit foible, le « comte de Tourville mit les signaux d'ordre de ba« taille. Le marquis de Nesmond, qui avoit le com« mandement de la teste, se trouvant à la queue de la « colonne, fit force de voiles pour prendre son poste, « et n'y parvint que lorsqu'on commença à combattre.

« Ceux de nos vaisseaux qui n'eurent pas la mesme « attention à mettre des voiles, et qui n'estoient pas si « bons voiliers que *le Monarque*, laissèrent du vuide « et de la confusion dans plusieurs endroits de nostre « ligne, de sorte qu'à proprement parler, il ne com« battit que la moitié de nos quarante quatre vais« seaux.

« Cependant le comte de Tourville arrivoit vent « arrière, avec ses deux huniers et sa mizaine, sur « l'amiral d'Angleterre, qui estoit au centre de l'armée « ennemie. Le marquis de Villette, vice-amiral du « corps de bataille, arrivoit en mesme temps sur le

ce bâtiment était le fils du célèbre amiral, fait capitaine de vaisseau à la promotion de 1678, ou si c'était Du Quesne-Mosnier, nommé capitaine en 1685. Il y avait aussi un capitaine nommé Du Quesne-Guitton, dans l'expédition de Siam, en 1687; il commandait *l'Oiseau*. (A. J.)

« vice-amiral d'Angleterre. On comptoit seize vais-« seaux anglois entre Russel, amiral, et Dellaval, « vice-amiral, au lieu qu'il n'y en avoit que six fran-« çois entre MM. de Tourville et de Villette.

« Le marquis d'Anfreville arrivoit en despendant[1] « sur les Hollandois, qui avoient l'avant-garde, sous « le commandement de l'amiral Almonde.

« Le comte de Relingues, contre-amiral de l'escadre « bleue et blanche, se faisoit nager[2] par ses chaloupes, « pour s'approcher d'Almonde, et s'appercevant d'un « grand vuide qu'il y avoit entre l'avant-garde et le « corps de bataille de l'armée de France, il envoya « Pimont, son aide-major, avertir le marquis d'Anfre-« ville que les ennemis pourroient s'y placer.

« Le marquis d'Anfreville, qui voyoit aussy que « l'escadre bleue angloise, que l'arrière-garde fran-« çoise n'occuppoit pas, pinçoit le vent, pour venir « envelopper les François, prit ses mesures pour tenir « le vent, et ne pas laisser aux ennemis la facilité de « mettre toute nostre armée entre deux feux.

« Le marquis de Langeron, contre-amiral de l'es-« cadre blanche, mit des voiles pour remplir son poste, « sur le signal que le comte de Tourville luy en fit.

« Le chevalier de Coëtlogon, contre-amiral de l'es-« cadre bleue, arriva de bonne grace. M. Gabaret « tint le vent pour n'estre pas enveloppé. M. Pane-« tié, qui commandoit la division de la queue de l'ar-« mée, se vit obligé à faire la mesme chose. Le vent

[1] En se laissant descendre, en suivant le vent.

[2] Remorquer.

« prenoit son tour au *nord-ouès*. Perrinet, qui avoit « la teste de toute l'armée, arriva d'abord sur le pre- « mier vaisseau hollandois, et se tint quelque temps par « son travers ; mais ce hollandois ayant fait moins de « voiles, Perrinet le dépassa, et ne put reprendre son « poste.

« Le comte de Tourville n'estoit qu'à une portée de « mousquet de l'amiral d'Angleterre. Le marquis de « Villette se tenoit depuis un quart d'heure à la mesme « distance du vice-amiral rouge, attendant que l'ami- « ral de France commençast le combat, ou en fist les « signaux.

« Il n'y avoit pas de vent pour faire battre les pavil- « lons dont on se sert pour les signaux : on ne sait pas « bien si c'est par fierté que les ennemis attendoient « les François de si près, sans tirer un seul coup, ou « si c'est par la crainte de quelque intelligence, ne « pouvant comprendre qu'on pust, sans quelque raison « secrette, attaquer une armée comme la leur avec des « forces si inférieures.

« Dellaval, vice-amiral rouge, avoit cent quatre « canons et huit cents quarante hommes d'équipage. « Tous les autres vaisseaux anglois, portant pavillon, « avoient cent canons et leurs *matelots* autant.

« Il estoit près de dix heures; on demeuroit dans « l'attente que le combat commençast, ou par la teste, « ou par les amiraux. Mais un Hollandois de l'avant- « garde ennemie ayant tiré sur le *Saint-Louis*, qua- « trième vaisseau de l'avant-garde françoise, com- « mandé par Roque-Persin, et luy ayant tué du

« monde, un canonnier, impatienté, n'attendit pour « y répondre ny ordre ny permission, et à cet exem- « ple les deux lignes se virent tout d'un coup en « feu.

« L'escadre ennemie, composée de trente deux vais- « seaux, coupa la division de Panetié. Coëtlogon, « contre-amiral de l'escadre dont Panetié estoit vice- « amiral, se tenant au milieu de sa division, arriva sur « une partie de celle du vice-amiral rouge, qu'il com- « battit de près pendant deux heures; c'estoit Chauvet, « homme de réputation.

« Cependant le comte de Tourville combattoit l'ami- « ral Russell[1], et soutenant en mesme temps le feu con- « tinuel des *matelots* de cet amiral, et de plusieurs « autres vaisseaux qui s'attachoient au pavillon d'ami- « ral de France, persuadés que sa perte seroit le gain « infaillible du combat. Dans ce temps-là le vent ayant « changé, M. Gabaret envoya dire à Coëtlogon qu'il « eust à tenir le vent, de peur d'estre enveloppé, mais « le péril où estoit alors le comte de Tourville obligea « Coëtlogon à s'approcher de luy; Bagneux fit la mesme « chose.

« Le vuide, qui estoit dans les divisions du contre- « amiral blanc et bleu, et celle du vice-amiral blanc « ne pouvant estre remply par nos vaisseaux *le Fort* « et *le Henry*, commandés par la Rongère et Rocha-

[1] Édouard Russell, comte d'Oxford, commandait l'escadre anglo-hollandaise. Il était cousin germain du lord William Russell, décapité, pour crime d'État, le 24 juillet 1683. Édouard Russell, de ce moment, avait été prendre du service en Hollande.

« lard, qui estoient à l'avant de *l'Ambitieux*, eurent « beaucoup à souffrir.

« Le feu prit à un gros vaisseau ennemy, fort près « de *l'Ambitieux* et du *Henry*. On vit brusler long- « temps ce vaisseau, qui arriva tout en feu sur la ligne « des ennemis ; la joye que les équipages en eurent « redoubla leur vigueur, et bientost après les choses « furent si confuses et la fumée si épaisse qu'à peine « pouvoit-on discerner les vaisseaux ennemis d'avec « les nostres, surtout dans les divisions de l'amiral et « du vice-amiral blanc ; il arriva mesme que les vice- « amiraux des deux corps de bataille, qui combattoient « l'un contre l'autre, cessèrent un moment de tirer, « pour tascher de s'entrevoir, comme si en cela ils « eussent agi de concert.

« Le vent, qui dans ce temps-là avoit entièrement « calmé, fraischit au *nord-ouès*, et favorisa le dessein « que les ennemis avoient de nous envelopper. Leur « escadre bleue, qui s'estoit engagée à la poursuite de « nostre vice-amiral bleu, tombant tout d'un coup sur « M. Gabaret, acheva de mettre le désordre dans sa « division, et l'obligea à venir doubler nostre corps « de bataille, dans le temps que le comte de Tour- « ville et son vice-amiral faisoient plier l'escadre « rouge.

« Il estoit alors deux heures après midy, le marquis « de Villette envoya en ce temps-là le chevalier de Cha- « vagnac, major de sa division, proposer au comte de « Tourville de moüiller à la mer *estale*[1]. Le comte de

[1] Ce terme de marine a été expliqué page 102.

« Tourville, ayant jugé la chose absolument nécessaire, « chargea Chavagnac d'en porter l'ordre à la droite de « toute la ligne, et donna pour la gauche le mesme « ordre à porter à Mézières, aide-major.

« L'ordre qu'avoit Chavagnac n'estoit pas aisé à exé- « cuter, parce que vingt cinq vaisseaux anglois et hol- « landois commençoient à remplir l'espace vuide qui « estoit entre l'avant-garde françoise et le corps de « bataille. Cependant Chavagnac s'en acquitta, se ser- « vant pour cela du canot de *l'Ambitieux*, dont les « chaloupes avoient été coulées bas.

« Le marquis de Villette envoya prendre une autre « chaloupe à un vaisseau qui en avoit deux, et il s'en « servit pour remorquer *le Henry*, qui estoit si désa- « gréé qu'il tomboit dans la ligne des ennemis. L'es- « cadre bleue angloise mouilla au vent du corps de « bataille de l'armée françoise, avant l'estale de la « mer.

« M. Gabaret moüilla aussy auprès de *la Couronne*, « second à l'arrière de *l'Ambitieux*. Le grand feu, qui « avoit duré jusqu'à ce temps-là, s'estoit rallenty par « l'esloignement de l'escadre rouge; mais au commen- « cement du flot, dans le temps que le vice-amiral « blanc alloit mouiller, M. Gabaret coupa son cable, « et fit juger à M. de Villette que le comte de Tourville « pouvoit avoir fait la mesme chose. Cela fut cause que « M. de Villette ne moüilla que par nécessité, et à une « demy portée de canon des ennemis, qui recommen- « cèrent à faire un grand feu sur les trois vaisseaux de « teste de cette division. *Le Fort* ne moüilla point, et

« c'est un miracle que, désemparé comme il estoit, il « ait pu se tirer d'affaire; il se servit d'avirons, et il « s'éleva en sa faveur une petite fraischeur du costé de « l'est.

« A sept heures du soir, l'escadre bleue ennemie, qui « avoit fait la faute de perdre à la poursuite de Panetié « un temps qui pouvoit estre mieux employé, fit une « seconde faute, en ne demeurant pas au lieu où elle « estoit; l'impatience luy prit de rejoindre le gros de « l'armée, et pour cela cette escadre bleue ennemie, « s'avançant à une portée de mousquet, détacha quan- « tité de bruslots, et les fit passer par les intervalles des « vaisseaux françois, moüillés avec peu d'ordre, et « passa ensuite aussy elle-mesme par les mesmes in- « tervalles. On ne peut comprendre pourquoy des gens « si supérieurs en forces perdirent l'avantage qu'ils « avoient de tenir les vaisseaux français enveloppés, « si ce n'est qu'ils se flattassent que la crainte des brus- « lots les obligeant à couper, ils tomberoient à la mercy « des deux escadres, moüillées sous le vent; ou peut- « estre que, la nuit approchant, l'amiral de cette es- « cadre bleue ennemie craignit d'estre obligé à com- « battre seul les vaisseaux françois, s'imaginant que « l'escadre rouge, que le comte de Tourville et le « marquis de Villette avoient fait plier, alloit se retirer, « et que les Hollandois faisant la mesme chose, l'es- « cadre bleue et blanche françoise, que Panetié avoit « jointe, pourroit, à son tour, mettre entre deux feux « cette escadre bleue ennemie à laquelle le contre-ami- « ral rouge s'estoit joint; mais enfin ce passage par les

« intervalles des vaisseaux françois coûta cher aux en-
« nemis.

« Le comte de Tourville essuya le feu de sept ou huit « vaisseaux, et dans l'épaisseur de la fumée, il eut bien « de la peine à s'empescher d'estre bruslé par cinq « bruslots, dont deux passèrent si près du *Soleil-* « *Royal* que l'ardeur du feu permettoit à peine qu'on « tournast le visage de ce costé-là. Ce qui fist dire au « Grand-prieur, fils naturel du roy d'Angleterre, « *qu'il aimoit mieux se griller le nez que de tourner* « *le dos aux ennemis*. Ces deux bruslots furent pris à « la remorque, par les chaloupes commandées par Hau-« tefort, Clérac et Vatry. Le troisième bruslot fut cause « que le comte de Tourville coupa; mais les deux der-« niers ayant passé plus loin du *Soleil Royal*, il re-« mouilla dans l'instant.

« Trois autres bruslots ennemis, soutenus aussy par « un grand nombre de vaisseaux, passèrent en ce « temps-là par les intervalles de la division du marquis « de Villette, et la chaloupe, commandée par le che-« valier de la Rochalart, se mettoit en devoir de re-« morquer ces bruslots l'un après l'autre, quand un « coup de canon démasta le premier. Les deux autres « furent bientost coulés bas par le grand feu de *l'Am-* « *bitieux* et des autres vaisseaux de cette division. Les « bruslots ennemis ayant manqué leur coup, les vais-« seaux qui les avoient escortés, et qui les suivoient « furent fort maltraités; ils ne pouvoient, en cajolant[1],

[1] On appelait *cajoler*, conduire un vaisseau contre le vent à la faveur d'un courant. (A. J.)

« et en se laissant dériver aux courans, présenter que « la proue ou la poupe à ceux des vaisseaux françois « qui leur présentoient le costé, et qui leur faisoient « des décharges entières, à bout portant.

« *Le Royal-Guillaume* fut mis hors de combat par « *le Soleil-Royal*, par *le Magnifique* et par *le Saint-* « *Philippe*; ce dernier lui tira toute sa bordée, à « double charge, à la portée de la pique.

« La nuit ne put faire cesser le combat, mais elle le « rallentit peu à peu. Les ennemis, qui n'avoient pas « mouillé assez promptement à l'estale de la mer, « avoient laissé les vaisseaux françois en liberté d'appa- « reiller. *Le Fort* estoit pourtant encore à la portée de « la voix de l'escadre rouge. *Le Henry* et *l'Ambitieux* « n'en estoient guères plus esloignés.

« Le marquis de Villette, outre sa division, qui, « dans toutes les actions du jour, s'estoit tenue serrée « auprès de luy, se trouva fortifié de neuf autres vais- « seaux, la pluspart de l'arrière-garde. Il donna ordre « à ces quinze vaisseaux de couper tous en mesme « temps, à la pointe du jusan [1], en s'avertissant l'un « l'autre par un mot qui ne pust estre entendu des en- « nemis. Cet ordre fut très bien exécuté, et pendant « la nuit ces vaisseaux pouvoient se mettre, à la faveur « du jusan, hors de la vue des ennemis; il s'éleva mesme « avec le jour une brume qui favorisoit leur retraite; « mais le marquis de Villette prit le party de faire peu « de voiles, de mettre souvent en panne, et de déta-

[1] Au commencement du reflux, au moment où la mer commencerait à descendre. (A. J.)

« cher des vaisseaux pour avoir des nouvelles de M. de « Tourville.

« Les neuf vaisseaux, qui n'estoient pas de la division « du marquis de Villette et qui s'estoientralliés à luy, « sont *le Triomphant*, *le Modéré*, *le Prince*, *le Fleu-* « *ron*, *le Fier*, *le Content*, *le Laurier*, *l'Excellent* et « *le Brave*.

« Les vents estoient à la bande de l'*es* [1]; le marquis « d'Anfreville, qui faisoit l'*oués*, avec douze vaisseaux « en bon estat, se trouva à une heure de jour sur la « route du marquis de Villette.

« Anfreville estoit l'ancien lieutenant-général; le « marquis de Villette envoya son major prendre ses « ordres, et luy dire qu'il venoit de détacher *le Maure* « pour savoir ce que l'amiral estoit devenu.

« Le marquis d'Anfreville avoit de son costé envoyé « de Mons dire au marquis de Villette la peine où ils « estoient tous du comte de Tourville; si bien qu'il « n'y eut rien de changé aux mesures déjà prises, et « ces vingt sept vaisseaux ensemble continuèrent à « faire peu de voiles, et à faire les détachemens néces- « saires pour découvrir l'Amiral.

« Le trentiesme, au lever du soleil, la brume se dis- « sipant, on apperçut trois vaisseaux anglois démastés, « qui faisoient le nord; et bientost après on en descou- « vrit deux autres, aussy démastés, faisant la mesme « route; il y en avoit un si gros qu'on craignit d'abord « que ce ne fust *le Soleil-Royal*; mais on ne demeura

[1] Étaient tournés à l'est. (A. J.)

« pas long-temps dans cette inquiétude; on le vit ve-
« nir avec sept autres vaisseaux, qui avoient appa-
« reillé avec luy, au coup de canon qu'il avoit tiré
« pour signal.

« *Le Soleil-Royal* faisoit force de voiles; mais quoi-
« que tous ses mâts fussent debout, il avoit tant de
« coups à l'eau qu'il estoit presque hors d'estat de na-
« viguer.

« Il ne manquoit aux François que neuf vaisseaux et
« trois généraux : Gabaret, Nesmond et Langeron,
« tous trois de différentes escadres.

« Les trente cinq vaisseaux, qui restoient au comte
« de Tourville, se virent, vers les cinq ou six heures du
« matin, suivis de toute l'armée ennemie, grossie de
« plusieurs vaisseaux, de sorte qu'elle estoit composée
« de plus de cent, quoiqu'il en eust péry deux dans le
« combat, et que plusieurs eussent esté obligés de se
« retirer.

« Les trente cinq vaisseaux françois n'estoient plus
« qu'à une petite lieüe de cette nombreuse armée. Ils
« avoient perdu une partie de leurs ancres, la pluspart
« estoient sans chaloupes et sans poudre, quand le
« calme et l'estale de la mer obligèrent à mouiller
« devant Cherbourg.

« Le marquis de Villette alla à bord de l'Amiral re-
« présenter au comte de Tourville qu'en s'opiniastrant
« à garder son vaisseau, il exposoit le reste de l'armée
« à une perte certaine. Le comte de Tourville voyoit
« cela comme luy, mais Desnotz et Chamelin [1] ne vou-

[1] Les deux capitaines du *Soleil-Royal*.

« loient point se charger des événemens. On leur « donna un ordre si précis qu'il fallut obéir.

« Le comte de Tourville s'embarqua sur *l'Ambi-* « *tieux;* il y fut suivy par vingt personnes. Renau[1] « en estoit; il ne faisoit que d'arriver, apportant trop « tard les avis de la jonction de toutes les forces na- « vales ennemies. Plusieurs corvettes, chargées des « mesmes avis, que Bonrepaus envoyoit de la Hogue, « avoient manqué nostre armée[2]. On conclut, dès que « le comte de Tourville fut embarqué sur *l'Ambi-* « *tieux*, qu'il falloit tenter de passer par le Ras-Blan- « chard. On prétendit par-là dérober une marée en- « tière à l'armée ennemie, et en effet on commençoit « à la perdre de vue, quand on fut près du mouillage. « Le pilote Laisné, que M. de Tourville avoit amené « avec luy, fit mouiller trop tard; cela fut cause que « les ancres de *l'Ambitieux* et celles de douze autres « vaisseaux, n'ayant pu tenir, on se vit forcé de couper. « On fut aussitost entraisné par la violence des courans

[1] Bernard Renau d'Éliçagaray, connu sous le nom de *Petit-Renau*, ou du *chevalier Renau*, naquit en Béarn vers 1652, et fut élevé dans la maison de Colbert du Terron, intendant de la marine à Rochefort; il a même passé pour être son fils naturel. Colbert du Terron le fit entrer, en 1669, chez le comte de Vermandois, amiral de France. Doué du génie de la marine, Renau introduisit des changements importants dans la construction des vaisseaux; il en a même laissé un traité, imprimé en 1692 à la suite de son ouvrage sur les *Évolutions navales*. Inventeur des galiotes à bombes, il fut reçu, on ne sait trop à quel titre, membre de l'Académie française. Il est mort en 1719.

[2] Louis XIV eut connaissance, devant Namur, d'une protestation des officiers de la marine anglaise qui ne lui permettait plus de compter sur une défection. Il envoya l'ordre d'éviter le combat. Il n'était plus temps. (*Histoire de la Marine française*, t. V, p. 71.)

« et dans la nécessité de donner à la coste de France,
« ou de tomber à la mercy des ennemis.

« *Le Soleil-Royal, le Triomphant* et *l'Admirable* « allèrent eschouer à Cherbourg; *l'Ambitieux, le Mer-* « *veilleux, le Foudroyant, le Magnifique, le Ton-* « *nant, le Saint-Philippe, le Terrible, le Fort,* « *le Fier,* et *le Gaillard* firent la route de la Hogue « et y mouillèrent à l'entrée de la nuit.

« Les Anglois poursuivirent ces dix derniers vais- « seaux; ils les auroient joints aisément si la course « avoit esté plus longue, n'y ayant plus d'ancres « pour estaler les marées.

« Les Hollandois demeurèrent à observer ces vais- « seaux, qui avoient gagné le mouillage du Ras-Blan- « chard.

« Le marquis de Nesmond, avec les cinq vaisseaux « de sa division, avoit déjà paru devant la Hogue, « quand le comte de Tourville y arriva; Perinet et « Roque-Persin, ayant reconnu *l'Ambitieux,* se rallié- « rent à luy, et augmentèrent par-là une perte qui « commençoit à nous paroistre indubitable.

« Le comte de Tourville, qui prétendoit avoir un « ordre assez précis de ne rien faire, dans l'extrémité « où il se trouvoit, sans avoir consulté le roy d'An- « gleterre, le mareschal de Bellefonds, et M. de Bon- « repaus, alla le lendemain au matin trente et unième, « à terre, accompagné de MM. d'Anfreville et de Vil- « lette.

« On tint conseil, et l'on auroit conclu infaillible-

« ment à jeter les canons à la mer, à rendre les vais-
« seaux assez légers pour les eschouer fort près de terre,
« à y faire des batteries et à travailler à des estacades,
« si le mareschal de Bellefonds ne s'y estoit opposé,
« en assurant que cela ne seroit pas du goust du Roy.
« On résolut donc de défendre les vaisseaux avec cent
« chaloupes bien armées que le mareschal de Belle-
« fonds promettoit de nous envoyer.

« On apprit ce jour-là que les vingt deux vaisseaux,
« qui avoient eu le bonheur de tenir avec leurs ancres
« au Ras-Blanchard, parcequ'ils avoient mouillé pré-
« cisément à l'estale de la mer, estoient heureusement
« entrés à Saint-Malo, sous le commandement de Pa-
« netié.

« Il fut impossible au mareschal de Bellefonds d'ar-
« mer aucune des cent chaloupes qu'il avoit promises,
« et le second de juin on n'avoit fait autre chose que
« hasler les vaisseaux un peu à terre, et eschouer les
« six plus gros du costé de l'islet, auprès d'un fort,
« qui est à la gauche de la Hogue, comptant parmi
« ces six *le Terrible*, qui estoit eschoué dès le premier
« soir. Les six autres du costé des Hoguets, derrière le
« fort de la Hogue, dans une plage où les bastimens de
« charge, qui y estoient en grand nombre, eschouoient
« à toutes les marées.

« On estoit dans cette disposition quand on apprit
« que les trois vaisseaux, qui s'estoient retirés vers
« Cherbourg, avoient esté bruslés par les ennemis,
« malgré leur extresme résistance, et qu'une partie des

« équipages avoit sauté en l'air, à l'entrée d'une fosse,
« appelée *le Galet*, et que mesme plusieurs officiers
« y avoient péry.

« Sur cette nouvelle, le mareschal de Bellefonds se « rendit volontiers, mais trop tard, au sentiment des « gens expérimentés à la mer. Le marquis de Villette, « à la prière de ce mareschal, et par l'ordre du comte « de Tourville, alla trouver le roy d'Angleterre pour « luy dire qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, si « l'on vouloit sauver les équipages.

« Les ennemis estoient déjà à la portée du canon des « six premiers vaisseaux, quand le marquis de Villette « vint en tirer les matelots, à quoy la diligence et le « bon ordre servirent beaucoup.

« Il mit ensuite le feu à *l'Ambitieux*, dont les enne-« mis pouvoient se rendre maistres, aussy bien que « du *Merveilleux* et du *Foudroyant*; car ces trois vais-« seaux, qui estoient les plus gros des six, estoient « demeurés droits après l'eschouage, mais le comte de « Tourville donna ordre d'esteindre le feu qui estoit « déjà pris à *l'Ambitieux*. Cet ordre fut exécuté par les « officiers de ce vaisseau avec beaucoup de peine et de « danger. M. de Tourville se flattoit que quinze cha-« loupes, dont il n'y en avoit que huit armées, em-« pescheroient les ennemis d'approcher. Il se mit sur « le canot de *l'Ambitieux*, accompagné du marquis « de Villette, de Coëtlogon, et de Renau, et s'avança « pour animer par sa présence les chaloupes à faire « leur devoir. Mais que faire, avec un si petit nombre, « contre cent cinquante chaloupes ennemies, contre

« une demy-galère, deux galiottes à rames, et plusieurs
« bruslots, soutenus par cent vaisseaux de guerre?

« Le troisième (août), au matin, les ennemis bruslè-
« rent les six autres vaisseaux de guerre, et si M. de
« Villette n'eust pris un soin particulier de jeter des
« matelots et des soldats, et quelques grenadiers, que
« luy fournirent MM. de Vaubécourt et de Nanclat,
« dans les bastimens de charge qu'il vit abandonnés,
« tout auroit eu le mesme sort. On sauva la plus grande
« partie de ces bastimens, non sans péril, car ce secours
« fut mené par M. de Villette, sous le feu des ennemis,
« qui en faisoient un extraordinaire de canons, de
« mousquets, et de grenades, et cette nation insolente,
« enflée par le succès, n'épargna pas son Roy, qui re-
« gardoit ce terrible spectacle, et luy tira quelques
« coups avec connoissance.

« Voylà la triste fin d'une aventure qui n'a rien que
« de glorieux pour la marine de France. La journée
« du vingt neuf fut remplie d'une infinité d'actions de
« valeur, et si les jours suivans nous ont esté funestes,
« c'est par le seul désavantage de la situation.

« Les généraux françois n'auroient peut-estre rien
« à se reprocher, s'ils avoient eu le temps de se con-
« certer avant le combat, et de chercher entre eux les
« moyens de suppléer à l'inégalité du nombre et au
« manque d'endroits pour se retirer; mais on se trouva
« à la pointe du jour, si près des ennemis, qu'il n'y
« avoit plus à délibérer, et les ordres de combattre,
« fort ou foible, estoient si précis que le comte de
« Tourville ne crut pas en pouvoir différer l'exécution.

« Il y a pourtant des gens qui disent qu'en sa place « ils auroient jugé que l'intention du Roy ne pouvoit « jamais avoir esté d'engager son armée navale à une « perte certaine, et qu'il estoit aisé de comprendre « que les vents, qui avoient esté contraires aux Fran- « çois, avoient favorisé la sortie et la jonction de tous « les vaisseaux ennemis, et que sur le rapport d'un « Suédois, auquel le comte de Tourville et le marquis « de Villette parlèrent, la veille du combat, on n'au- « roit pas mal fait de mettre en panne, pendant la « nuit, pour ne pas se trouver tout d'un coup réduit « à n'avoir à prendre qu'un seul party et si extresme. « Il y a aussy des gens qui, dans la place du comte de « Tourville, auroient tasché de démesler l'affaire, en « attaquant seulement l'avant-garde, composée des seuls « Hollandois, et en taschant par-là de leur rendre les « Anglois suspects d'une intelligence avec nous. Ceux « qui ont eu cette pensée n'ignorent pas que, sous « ombre de démesler l'affaire par cet expédient, on « se seroit exposé, en cas que le vent eust changé, ou « fraischy, à se voir affaller à la coste de France et à « y périr ; mais enfin il faut quelquefois dans les choses « désespérées agacer la fortune, et chercher des acci- « dens heureux.

« Cependant il est constant que tout ce que fit, ce « jour-là, le comte de Tourville est si grand et si beau « qu'il n'a rien à excuser ny à défendre, et que c'est « par envie qu'on a voulu le regarder comme un « homme piqué par les choses dures qu'on luy avoit « escrites. S'il avoit agi par humeur, il y auroit eu des

« momens de relasche, où il se seroit démenti, au « lieu qu'il fist pendant douze ou treize heures tout « ce qui est du caractère héroïque.

« Le marquis de Villette le seconda, et si les autres « généraux avoient eu la mesme régularité à prendre, « pour leur partage, ceux des pavillons ennemis qui « leur estoient parallèles, le désavantage du nombre « n'auroit point esté augmenté par le désavantage des « mouvemens. Ce fut luy qui mesura la première dis- « tance du combat, et le comte de Tourville fut sur « le point de luy faire tirer un coup de canon à balle, « pour l'avertir qu'il s'approchoit trop près.

« On peut dire aussy que ce fut le marquis de Vil- « lette qui s'avisa de faire mouiller à l'estale de la mer; « car dans le plus fort du combat il y pensa, et il en- « voya pour cela le chevalier de Chavagnac recevoir et « porter les ordres du comte de Tourville.

« Il n'y avoit rien en cela contre la prudence, et « quoyque nos vaisseaux fussent obligés par-là à de- « meurer cinq heures immobiles, sous le feu conti- « nuel d'un plus grand nombre de vaisseaux ennemis, « il n'y avoit rien autre chose à faire pour éviter une « déroute entière et la perte des quarante quatre vais- « seaux. Le marquis de Villette fit aussy, le lendemain « et les jours suivans, tout ce que le zèle peut inspirer, « mais on n'examine icy que ce qui se passa dans la « journée du 29, où personne n'eust plus de part à « la gloire de l'amiral blanc que son vice-amiral.

« Le chevalier de Coëtlogon se distingua par un en- « droit que l'événement a autorisé. Au lieu de suivre

« M. Gabaret, son amiral, il s'attacha au comte de « Tourville, et fit des merveilles avec luy. Tout bien « regardé, Coëtlogon n'a pas montré en cette occasion « moins de bonne conduite que de fermeté, et il est « digne de beaucoup de louanges.

« Voylà ce qu'on peut dire des trois généraux qui « ont le plus long-temps combattu; les autres peuvent « avoir aussy bien manœuvré, et l'on prétend que le « marquis d'Anfreville avoit pris très judicieusement « le seul party qu'il y avoit à prendre, pour laisser « quelque ressource d'espérance à nostre corps de ba-« taille; car si l'avant-garde françoise, qui n'avoit pas « assez de vaisseaux pour occuper celle des ennemis, « avoit poussé leur teste, la division du vice-amiral « blanc alloit estre enveloppée par vingt cinq vais-« seaux qu'on laissoit hors d'œuvre, et qui n'auroient « pas voulu estre simples spectateurs. C'est ce que le « comte de Relingues fit remarquer au marquis d'An-« freville, par l'officier qu'il luy envoya. Personne ne « conteste ce fait et l'événement a fait voir que ces deux « officiers-généraux, qui dans une infinité d'occasions « avoient donné des preuves de leur courage, n'ont « regardé dans cette importante journée que le bien « de l'affaire en général. Si les choses avoient esté dans « une autre situation, ils auroient combattu plus long-« temps et de plus près qu'ils n'ont fait.

« Le marquis de Nesmond, qui menoit la division « de la teste, arriva à propos sur celle des ennemis, et « ce fut contre son intention que les premiers coups

« furent tirés du *Saint-Louis*, par l'impatience d'un « canonnier. Il arriva ensuite qu'un canon de ce vais- « seau creva, et tuant vingt hommes y apporta un peu « de confusion. Perinet fit la faute qu'on a déjà mar- « quée. Les autres vaisseaux de cette division de la teste « ne quittèrent point leur vice-amiral, et Feuquières « y fut tué, en se signalant. Mais, pour venir au mar- « quis de Nesmond, il combattit fort bien, et si le « lendemain il se trouva séparé du marquis d'Anfre- « ville, son amiral, ce fut parceque le chevalier de « Chavagnac, entraisné par les courans et coupé par « les ennemis, n'eut pas assez de jour pour porter jus- « ques là les ordres du comte de Tourville. C'estoit aux « généraux de l'escadre bleue et blanche à y suppléer, « et c'est peut-estre la seule faute qu'on ait à leur re- « procher; car pour ce qui est de n'avoir pas rejoint « les douze vaisseaux qui ne purent éviter leur cruelle « destinée, en mouillant à la Hogue, le marquis de « Nesmond et ceux qui le suivirent au Havre firent en « cela tout ce qui convenoit au service.

« Le marquis de Langeron, contre-amiral du corps « de bataille, avoit Raymondi, major général, pour « ennemy déclaré. C'est sur cet ennemy que le comte « de Tourville rejette un scandale trop public, c'est- « à-dire le signal de reproche qu'on fist du *Soleil-* « *Royal*, pour faire connoistre que Langeron n'occu- « poit pas son poste, avant que le combat fust com- « mencé; mais enfin ce reproche auroit esté réparé dans « les diverses actions du jour, et surtout dans celle du

« soir, si le marquis de Langeron, qui fut averty du « mouillage, s'estoit tenu la nuit suivante dans son « poste, à la teste de sa division et auprès de celle de « l'amiral blanc, et s'il n'avoit point pris le bizarre « party de retourner en France avec M. Gabaret.

« Il y auroit bien plus de choses à dire sur le chapi- « tre de M. Panetié qui se trouvant coupé par les enne- « mis, dès que les deux armées furent en présence, et « avant qu'on eust tiré un seul coup, prit le party de « tenir le vent, de sorte qu'on fut surpris de voir, trois « heures après, le général et la division qui devoit fer- « mer la ligne de l'armée françoise et demeurer à la « queue, passer à la teste et s'approcher du marquis « d'Anfreville. Il faut donc avouer que M. Panetié eust « mieux fait de prendre la résolution de périr dans son « poste; mais à certains égards, ce fut une faute heu- « reuse, car les ennemis l'ayant poursuivi inutilement, « les divisions du comte de Tourville et du marquis de « Villette combattirent long-temps avec un costé libre « et avec moins d'ennemis que si trente deux vaisseaux « qui avoient coupé la division de la queue fussent « tombés sur eux aussitost qu'ils le pouvoient. On sait « d'ailleurs que M. Panetié est un brave homme, et « qu'il sait son mestier; on n'accuse pas Gabaret d'igno- « rer le sien, mais ceux qui ne l'aiment pas préten- « dent que diverses relations, qui sont venues de son « bord, sont autant d'apologies. Le fait est que Gaba- « ret, n'ayant pas assez de vaisseaux pour occuper toute « l'arrière-garde des ennemis, et se voyant séparé de « Panetié et coupé par toute l'escadre bleue d'Angle-

« terre, se crut obligé de tenir tout au plus près du « vent, qui estoit mou, et comme le vent changea, il « fut impossible à Gabaret de reprendre son poste, de « sorte que le comte de Tourville, se trouvant sans « arrière-garde, fut enveloppé par les ennemis. Il dit « que M. Gabaret devoit au moins, sans s'esbranler, « attendre les premiers efforts de l'escadre angloise « qui les avoit doublés, et prendre garde à ne pas aug- « menter le désordre, en venant se rompre sur nostre « corps de bataille. Le comte de Tourville dit aussy « que M. Gabaret, qui pouvoit avoir eu des raisons pour « couper, à l'approche des bruslots ennemis, devoit « mouiller une seconde fois, après les avoir évités. « Ricoux, commandant *l'Entendu*, se trouva, on ne « sait comment, séparé de tout le monde. Les autres « vaisseaux de cette division, quoyqu'ils ne vissent plus « leur amiral, ne laissèrent pas de bien combattre.

« Les vaisseaux particuliers, qui ont le plus com- « battu et le plus souffert, sont ceux des divisions du « comte de Tourville et du marquis de Villette, car « aucun d'eux n'a abandonné son pavillon. Les seconds « de M. de Tourville, d'Anfreville et du Magnon, ont « partagé les coups et l'honneur de leur amiral.

« *Le Glorieux*, distingué par une croix de Malthe à « son hunier d'avant, fit remarquer aux ennemis l'ex- « tresme valeur du commandant de ce vaisseau.

« Les trois vaisseaux de l'arrière du marquis de Vil- « lette, commandés par Montbrun, Des Augers et « La Luzerne, se tinrent à leurs postes et y remplirent « leurs devoirs pendant tout le jour. Mais on peut dire

« que Rochalard et la Rongère, l'un à la teste de cette « division et l'autre à l'avant de *l'Ambitieux*, se distin- « guèrent. Il y eut deux lieutenants tués sur *le Maure* « et un sur *le Henry*. Le nombre des morts et des « blessés de toute l'armée ne va qu'à dix sept cents « hommes et à quatre vingts officiers, y compris ceux « qui ont péry aux embrasemens des vaisseaux, et les « ennemis ne désavouent pas la perte de cinq mille « hommes des leurs, et dans ce nombre celle de deux « généraux Cartel et Hastings et de plusieurs officiers « de marque [1]. »

[1] Cette relation du trop célèbre combat de la Hogue est d'autant plus précieuse, que les Archives de la marine n'offrent à cet égard aucun récit officiel. Une relation publiée par l'auteur de l'*Histoire de la Marine française*, est tirée des manuscrits de Colbert qui font partie de la Bibliothèque royale.

SEIZIÈME CAMPAGNE.

1693.

En 1693, le Roy qui avoit fait bastir quatre vaisseaux, dont le moindre estoit assez grand et assez beau pour remplacer *le Soleil-Royal*, envoya son armée derrière le cap Saint-Vincent, auprès de Lague. C'estoit un poste admirable pour oster aux ennemis les commerces tant du Ponant au Levant que de l'Amérique à Cadix. Il y avoit long-temps que nous estions mouillés et que nous tirions des Portugais toutes sortes de rafraischissemens, de sorte que nos équipages se portoient à merveilles, quand l'amiral Rook vint avec une forte escadre et une flotte de plus de six vingt marchands, richement chargés, se jetter entre nos mains avec une confiance qui nous fit juger que c'estoit toute l'armée ennemie. Nos vaisseaux de garde en faisoient les signaux, et comme M. le comte d'Estrées ne nous avoit pas encore joints avec tous les vaisseaux de Toulon, M. de Tourville jugea à propos, dès qu'il eut appareillé, d'estendre la ligne de ses vaisseaux, en courant vers le destroit, mais, dès qu'on eut un peu repris ses esprits, on commença à douter si c'estoit la flotte ou l'armée, et les vaisseaux qu'on détacha ne revenant point, ou faisant leur rapport d'une manière très indécise, je priay M. de Tourville de m'envoyer sur *le Henry* que montoit M. de la Rochalart m'asseurer

d'une vérité aussy importante que celle sur laquelle nous devions régler nos mouvemens.

M. le mareschal me dit que M. Gabaret, qui avoit un vaisseau propre à cette découverte, avoit demandé à y aller, et qu'il falloit le laisser faire. Je ne sçay pourquoy on a dit depuis que ce fut M. Gabaret qui empescha M. de Tourville de prendre chasse jusqu'au destroit.

Personne ne fut de cet avis, et M. Gabaret n'en ouvrit aucun qui luy fust particulier. Il alla, suivy de tous les bons voiliers de l'armée, au devant des vaisseaux de guerre ennemis pendant que les marchands devenoient la proye du premier occupant. Rook fut bien heureux, car quand il n'auroit eu affaire, comme il s'en flattoit, qu'à M. le comte d'Estrées, la manœuvre de ce général anglois n'estoit bonne qu'à le faire battre et à perdre son convoy. Cependant il se tira d'affaire et en fut quitte pour deux vaisseaux de guerre, par le contre-temps que fit M. Gabaret de mettre le signal d'ordre de bataille, et de demeurer en panne jusqu'à ce qu'il eust amariné un de ces vaisseaux, pour en donner le commandement à son fils.

Quand on fut bien asseuré, par les prisonniers, que Rook n'avoit avec luy que vingt deux vaisseaux de guerre, dont on luy en avoit déjà pris deux et que plusieurs de nos vaisseaux le poursuivoient, M. de Tourville nous mena mouiller à la rade de dehors de Cadix. On continua à faire des prises, et un vaisseau génois, richement chargé pour le compte des Anglois, s'estant meslé parmy nous, je l'arrestay. Il fut

envoyé à Toulon avec toutes les prises. M. de Chasteau-Renault fut détaché pour le cap Spartel, et M. de Coëtlogon bientost après pour Gibraltar, où il brusla dans le port des ennemis tout ce qu'il y rencontra.

Après que toute notre armée fut ralliée, nous passasmes le détroit et nous vinsmes à Malgue, où nos chaloupes détachées bruslèrent aussy quelques vaisseaux sous les remparts de la place, malgré le grand feu des ennemis. On porta l'espouvante à toute la coste d'Espagne, et l'on vint mouiller devant Barcelonne, d'où je fus détaché avec quinze vaisseaux pour le siége de Palamos, que M. le mareschal de Noailles jugea à propos de remettre à une autre année.

M. de Tourville me vint trouver à la baie de Roses, d'où nous fismes nostre partance pour Toulon.

Le golfe de Lyon nous donna un coup de vent qui me força de relascher à Marseille, où je rassemblay quinze ou seize vaisseaux.

Le Merveilleux, que je montois, fut visité et admiré de toute la Provence. Il ne portoit pas bien la voile, et je fus obligé de le faire souffler à Toulon. Peu de jours après que j'y eus rejoint l'armée, tous les vaisseaux qui devoient repasser le détroit vinrent à la rade des isles d'Hyères, d'où nous partismes pour venir à Brest, où nous désarmasmes.

DIX-SEPTIÈME CAMPAGNE.

1694.

La campagne de 1694 n'eut rien de remarquable que le bonheur que nous eusmes M. de Chasteau-Renault et moy de passer le détroit le septième jour de nostre départ de Brest. Je luy envoyay dire devant Malgue que s'il vouloit destacher deux de nos meilleures frégates pour porter, l'une à Roses et l'autre à Toulon, des nouvelles de nostre arrivée dans la mer Méditerranée, le Roy pourroit en tirer de grands avantages, et que peut-estre cela seroit cause qu'on entreprendroit le siége de Barcelonne. M. de Chasteau-Renault dit à l'officier que je luy envoyay qu'il vouloit porter de ses nouvelles luy-mesme. Nous nous amusasmes aux costes d'Espagne à y porter l'espouvante et à brusler quelques bastimens marchands.

Nous brulasmes aussy quatre vaisseaux de guerre espagnols aux Offas de l'embouchure de l'Èbre. Il m'en cousta le chevalier de la Rochalard, capitaine de mon vaisseau. Je fus cause par mon opiniastreté de tout le bien et de tout le mal de cette avanture, car M. de Chasteau-Renault, à qui j'avois envoyé dire que les voiles que nous voyions à la coste de Valence estoient apparemment les vaisseaux espagnols qu'on nous avoit dit, devant Alicant, devoir porter de l'infanterie à Barcelonne, me fit dire que ce n'estoit que des barques. Mais comme il vit que je faisois porter sur ces

envoyé à Toulon avec toutes les prises. M. de Chasteau-Renault fut détaché pour le cap Spartel, et M. de Coëtlogon bientost après pour Gibraltar, où il brusla dans le port des ennemis tout ce qu'il y rencontra.

Après que toute notre armée fut ralliée, nous passasmes le détroit et nous vinsmes à Malgue, où nos chaloupes détachées bruslèrent aussy quelques vaisseaux sous les remparts de la place, malgré le grand feu des ennemis. On porta l'espouvante à toute la coste d'Espagne, et l'on vint mouiller devant Barcelonne, d'où je fus détaché avec quinze vaisseaux pour le siége de Palamos, que M. le mareschal de Noailles jugea à propos de remettre à une autre année.

M. de Tourville me vint trouver à la baie de Roses, d'où nous fismes nostre partance pour Toulon.

Le golfe de Lyon nous donna un coup de vent qui me força de relascher à Marseille, où je rassemblay quinze ou seize vaisseaux.

Le Merveilleux, que je montois, fut visité et admiré de toute la Provence. Il ne portoit pas bien la voile, et je fus obligé de le faire souffler à Toulon. Peu de jours après que j'y eus rejoint l'armée, tous les vaisseaux qui devoient repasser le détroit vinrent à la rade des isles d'Hyères, d'où nous partismes pour venir à Brest, où nous désarmasmes.

DIX-SEPTIÈME CAMPAGNE.

1694.

La campagne de 1694 n'eut rien de remarquable que le bonheur que nous eusmes M. de Chasteau-Renault et moy de passer le détroit le septième jour de nostre départ de Brest. Je luy envoyay dire devant Malgue que s'il vouloit destacher deux de nos meilleures frégates pour porter, l'une à Roses et l'autre à Toulon, des nouvelles de nostre arrivée dans la mer Méditerranée, le Roy pourroit en tirer de grands avantages, et que peut-estre cela seroit cause qu'on entreprendroit le siége de Barcelonne. M. de Chasteau-Renault dit à l'officier que je luy envoyay qu'il vouloit porter de ses nouvelles luy-mesme. Nous nous amusasmes aux costes d'Espagne à y porter l'espouvante et à brusler quelques bastimens marchands.

Nous brulasmes aussy quatre vaisseaux de guerre espagnols aux Offas de l'embouchure de l'Èbre. Il m'en cousta le chevalier de la Rochalard, capitaine de mon vaisseau. Je fus cause par mon opiniastreté de tout le bien et de tout le mal de cette avanture, car M. de Chasteau-Renault, à qui j'avois envoyé dire que les voiles que nous voyions à la coste de Valence estoient apparemment les vaisseaux espagnols qu'on nous avoit dit, devant Alicant, devoir porter de l'infanterie à Barcelonne, me fit dire que ce n'estoit que des barques. Mais comme il vit que je faisois porter sur ces

prétendues barques et que nos vaisseaux de chasse faisoient la mesme chose, il se descilla les yeux.

Deux vaisseaux se bruslèrent eux-mesmes, dès le premier jour, et cinq galères qui avoient servy à remorquer les deux autres vaisseaux aux Offas s'estoient retirées pendant la nuit. Je m'opposay encore le lendemain au départ que M. de Chasteau-Renault avoit résolu, et luy ayant persuadé de faire une tentative, ou du moins le semblant d'entrer dans la rade, où ces vaisseaux s'estoient retirés, et de détacher des officiers dans des chaloupes ; Rochalard y alla et n'en revint point. Mais les deux vaisseaux se bruslèrent eux-mesmes comme les deux du soir précédent. Nous joignismes M. le comte d'Estrées aux costes de Catalogne. M. de Noailles ne jugea pas à propos de faire le siége de Barcelonne. Il n'eust pas besoin de nous pour celuy de Palamos, et sur des avis du passage au destroit de l'armée angloise, on conclut dans le Conseil, composé des généraux de vaisseaux et de galères, que de quatre partis dont le Roy nous laissoit le choix, nous prendrions celuy d'aller à Toulon. Je ne m'opposay point à cette résolution, mais bien à la précipitation avec laquelle on l'exécuta. Nostre retour en Provence y porta l'épouvante, et si je ne m'estois opposé au premier dessein de faire rentrer tous les vaisseaux dans le port, il seroit peut-estre arrivé du désordre à Marseille, où la canaille estoit disposée à piller les honnestes gens.

M. de Tourville trouva bon que je demeurasse avec quatorze vaisseaux derrière une bonne estacade dans la

être le maistre de tous les conspirateurs, et d'achever d'y rétablir l'autorité du Roy, son maistre.

M. le comte d'Estrées passa près de deux mois dans le palais de Naples, et quoiqu'on m'y eust préparé un appartement, et que je fusse souvent convié de l'occuper, je m'opiniastray à demeurer sur mon vaisseau, et à y faire les honneurs de la rade à tous les princes et aux dames que la curiosité y attiroit.

On voulut me donner des *mémoires* contre le vice-roy. Je ne voulus point m'en charger, et je dis qu'il n'y avoit que la voie des ministres de France, pour faire passer au Roy tout ce qui méritoit d'aller jusqu'à luy.

Le comte d'Estrées n'eut pas le mesme scrupule, car après avoir demeuré deux mois chez le vice-roy, il alla passer cinq ou six jours à un couvent, où il reçut tous les ennemis d'un homme avec lequel il avoit vescu dans une grande amitié, qui avoit esté son hoste, et dont il avoit esté traité avec magnificence.

Il nous envoya quatre prisonniers de conséquence; M. le comte d'Estrées me chargea du prince de la Riccia[1], et me sçut très mauvais gré de luy avoir donné

ploya dans ces graves circonstances un grand caractère; s'étant mis à la tête des principaux nobles du pays, il étouffa une conspiration, qui, si elle eût réussi, aurait entraîné les plus dangereuses conséquences.

[1] Jean-Baptiste de Capoue, prince de la Riccia, était couvert de crimes; redoutant la sévérité du vice-roi, qui aurait pu le livrer à la justice pour un assassinat exécuté par son ordre, il se jeta dans la conspiration autrichienne; puis, la voyant échouée, il chercha, mais inutilement, à se rapprocher du vice-roi. Amené en France, il y demeura prisonnier, tant à Vincennes qu'à la Bastille, pendant onze

trop de liberté. Je sçais bien que la réputation de ce prince, le plus riche de tous les Napolitains, estoit celle d'un scélérat, chargé de toutes sortes de crimes; mais je ne crus pas devoir luy refuser de le laisser entendre la messe deux ou trois fois, et de se promener une heure sur le pont, lorsque nous estions sous les voiles, étant accompagné d'un officier que je chargeois de luy.

Cependant le comte d'Estrées y chercha un prétexte de me rendre un meschant office dans le temps mesme qu'il me témoignoit le plus d'amitié, et qu'il m'assuroit qu'il me distinguoit par une estime particulière entre tous les officiers-généraux de la marine.

Nous revinsmes et nous désarmasmes à Toulon. J'appris à mon retour à la Cour que M. le comte d'Estrées m'avoit rendu tous les mauvais offices qu'il avoit pu, et qu'il m'avoit accusé d'avoir entretenu tous les officiers de mon bord de desseins qu'il estoit de la politique de tenir cachés. Je ne sçay point sur quoy cela estoit fondé. C'est un homme méfiant et mystérieux; je ne lui envie point ce caractère.

Il monta *le Foudroyant* la campagne suivante, et il y eut l'honneur d'y passer le roy d'Espagne à Naples. Ce vaisseau, qui alloit mieux, dans l'assiette où je l'avois mis, que tous les autres vaisseaux du premier rang, n'alloit plus du tout, à cause des changemens

années. Enfin, le 18 octobre 1713, les portes de sa prison s'ouvrirent, et le prince fut relégué à Orléans. Ces détails sont tirés du *Journal* manuscrit de M. Du Jonca, lieutenant de Roi à la Bastille. Ils avaient été déjà indiqués dans une note de notre édition des *Lettres de madame de Sévigné*. Paris, Blaise, 1818, t. X, p. 277.

dre le maistre de tous les conspirateurs, et d'achever d'y rétablir l'autorité du Roy, son maistre.

M. le comte d'Estrées passa près de deux mois dans le palais de Naples, et quoiqu'on m'y eust préparé un appartement, et que je fusse souvent convié de l'occuper, je m'opiniastray à demeurer sur mon vaisseau, et à y faire les honneurs de la rade à tous les princes et aux dames que la curiosité y attiroit.

On voulut me donner des *mémoires* contre le vice-roy. Je ne voulus point m'en charger, et je dis qu'il n'y avoit que la voie des ministres de France, pour faire passer au Roy tout ce qui méritoit d'aller jusqu'à luy.

Le comte d'Estrées n'eut pas le mesme scrupule, car après avoir demeuré deux mois chez le vice-roy, il alla passer cinq ou six jours à un couvent, où il reçut tous les ennemis d'un homme avec lequel il avoit vescu dans une grande amitié, qui avoit esté son hoste, et dont il avoit esté traité avec magnificence.

Il nous envoya quatre prisonniers de conséquence; M. le comte d'Estrées me chargea du prince de la Riccia[1], et me sçut très mauvais gré de luy avoir donné

ploya dans ces graves circonstances un grand caractère; s'étant mis à la tête des principaux nobles du pays, il étouffa une conspiration, qui, si elle eût réussi, aurait entraîné les plus dangereuses conséquences.

[1] Jean-Baptiste de Capoue, prince de la Riccia, était couvert de crimes; redoutant la sévérité du vice-roi, qui aurait pu le livrer à la justice pour un assassinat exécuté par son ordre, il se jeta dans la conspiration autrichienne; puis, la voyant échouée, il chercha, mais inutilement, à se rapprocher du vice-roi. Amené en France, il y demeura prisonnier, tant à Vincennes qu'à la Bastille, pendant onze

DIX-NEUVIÈME CAMPAGNE.

1704.

Cette campagne, que, avant le combat de la Malgue, j'appelois la campagne des *jonctions*, fut signalée par trois ou quatre jonctions fort importantes.

La première fut celle des vaisseaux que j'avois armés à Rochefort, avec ceux que M. le comte de Toulouse avoit armés à Brest.

Nous apprismes à Cadix que les ennemis avoient paru dans la Méditerranée, et cela ne nous empescha pas d'y entrer, nous trouvasmes au cap de Gare six vaisseaux de 66 canons chacun, commandés par Du Quesne-Mosnier. Ils avoient rencontré peu de jours auparavant l'armée ennemie, et, peu de temps après, nous la trouvasmes nous-mesmes entre Minorque et la Sardaigne. Elle estoit plus forte que la nostre de treize ou quatorze vaisseaux. Ainsy on fut d'avis d'aller droit à Toulon, pour joindre l'escadre qu'on y armoit. Nous cessasmes d'estre suivis par Rook, à la vue des terres de Provence. Bientost après Schowell joignit Rook et le fortifia de vingt deux vaisseaux, de sorte que les Anglois et les Hollandois ensemble faisoient soixante deux bâtimens : leur jonction s'étoit faite à la vue de Grenade. On mit en délibération, devant Barcelonne, si l'on iroit chercher leur escadre pour la combattre. J'avois esté d'avis qu'on fist de l'eau auparavant, et qu'on ne s'engageast point dans un combat qu'on ne

fust en estat, ou de faire la retraite, ou de suivre la victoire. Le mareschal de Cœuvres dit qu'il ne falloit point examiner si tous les vaisseaux avoient de l'eau, et qu'il suffisoit qu'ils devoient tous en avoir. Je cessay de parler, parceque je ne fus pas escouté; mais ayant perdu beaucoup de belles *ayguades*[1] à la coste d'Espagne, nous fusmes contraints d'aller faire de l'eau à Velez-Malaga[2], ce qui donna occasion aux ennemis d'avoir le vent sur nous, et nous empescha de suivre la victoire jusqu'à Gibraltar, que les ennemis avoient pris depuis peu, parcequ'ils avoient trouvé cette ville entièrement dépourvue, quoyque très importante. Le combat se donna le 24 aoust. Les armées estoient séparées en trois corps de trois divisions chacun. Je commandois l'avant-garde; Schowell commandoit celle des ennemis; M. le comte de Toulouse estoit au corps de bataille, Roock luy estoit opposé. Le marquis de Langeron commanda l'arrière-garde, ayant affaire aux Hollandois, qui composoient l'arrière-garde ennemie. Les deux avant-gardes combattirent de fort près, les deux corps de bataille à une distance raisonnable, et les arrière-gardes combattirent de plus loin. Les galères de France, d'Espagne, et d'Italie estoient en seconde ligne, sous le vent des vaisseaux sur lequel les ennemis l'avoient. Elles nous aidèrent le jour du combat à nous eslever au vent. Elles n'eurent point d'autre usage. Le combat finit par une bombe qui

[1] Lieux propres à cette sorte de ravitaillement.

[2] Velez-Malaga, ou *Malaga-le-Vieux*, ville d'Espagne dans le royaume de Grenade.

tomba sur *le Fier* que je montois, car Schowell prit ce temps-là pour faire sa retraite. On tira encore quelque temps au corps de bataille, mais peu à peu le feu se rallentit; il dura un peu plus long-temps à l'arrière-garde. Le combat fut fort sanglant. Relingues lieutenant-général, second de M. le comte de Toulouse, le bailly de Lorraine, autre second de M. l'amiral de Belisle contre-amiral de M. de Villette, furent tués; Du Casse, chef-d'escadre, matelot de M. de Villette, fut blessé. La fermeté des officiers du *Fier* empescha les suites de l'accident de feu qui luy estoit arrivé. Il y eut plusieurs officiers blessés sur ce vaisseau [1]. Il y en eust aussy

[1] Le marquis de Villette parle ici de lui avec une très-grande modestie. On complétera son récit en empruntant un passage d'une relation contemporaine adressée par M. de Sourdeval à M. de Pontchartrain. « Cependant le marquis de Villette se distinguoit à l'avant-garde. « Il s'étoit attendu à avoir affaire à l'amiral Schowell, mais Schowell « s'attacha à M. Du Casse, qui soutint dignement la réputation qu'il « s'étoit acquise dans la marine, et le maltraita extrêmement. Pour le « marquis de Villette, il eut affaire au matelot de Schowell; au bout « d'une heure et demie, ce matelot fut obligé de se retirer derrière son « amiral. Trois autres vaisseaux prirent successivement sa place et pri- « rent comme lui le parti de la retraite. Enfin le vice-amiral de cette « escadre leur succéda : le marquis de Villette se flattoit de le renvoyer « comme les autres, lorsqu'une bombe tomba dans sa dunette, et, péné- « trant jusqu'à la troisième batterie, fit sauter l'arrière du vaisseau et « mit le feu dans toute sa poupe. Le désordre où cet accident le mit « fut d'autant plus grand, qu'il y avait dans la gallerie cinq mille car- « touches de fusil, que les armes de recharge étaient dans les chambres « et que le feu s'y mit. Les coups de ces armes, qui partirent à l'in- « stant, portèrent sur le gaillard d'arrière, endroit où étoit le marquis « de Villette avec les officiers : deux en furent tués, quelques autres « blessés, et lui-même fut renversé environné d'éclats, dont il reçut « plusieurs contusions. Il fut donc obligé d'arriver de deux airs du vent

beaucoup de tués et de blessés dans le reste de l'armée. Le lendemain, nous avions le vent sur les ennemis, mais ils estoient retirés à trois ou quatre lieues de nous; après quoy ils disparurent, quoyque le vent fust retourné en leur faveur; on fit un grand détachement pour Gibraltar, mais tout fut inutile. Les Anglois avoient pourvu cette place de toutes les choses nécessaires. M. de Villadarias employa mal ce qu'il avoit demandé pour faire ce siége[1].

M. le comte de Toulouse avoit eu ordre de me détacher pour repasser en Ponant avec vingt trois ou vingt six vaisseaux. S. Altesse Sérénissime jugea plus à propos de me mener désarmer à Toulon, à quoy il fallut obéir[2].

« pour éteindre le feu de sa poupe. Cette manœuvre, indispensable « pour lui, mais qui ne devoit être d'aucune conséquence, fut par « malheur imitée par son avant-garde; ainsi elle cessa tout à coup, et « sans savoir pourquoi, un combat commencé avec beaucoup de valeur « et qu'elle soutenoit avec un grand avantage. Les ennemis, en effet, « étoient si fort maltraités, qu'ils n'osèrent les suivre. » (*Relation du combat de Malaga*, insérée dans l'*Histoire de la Marine française*, t. V, p. 280.)

[1] Il n'y avait à Gibraltar qu'une garnison de quatre-vingts hommes quand cette ville fut surprise en 1704 par l'escadre anglo-hollandaise. Inutilement assiégée par les Espagnols, cette ville fut cédée à l'Angleterre par le traité d'Utrecht. Depuis, les efforts réunis de l'Espagne et de la France n'ont pu arracher aux Anglais cette clef de la Méditerranée.

[2] Cette obéissance avait bien coûté au marquis de Villette. Il gémissait avec toute la marine d'avoir vu la victoire échapper à la France. Le surlendemain du combat les deux armées se retrouvèrent près l'une de l'autre. « Si le comte de Toulouse, dit M. de Sourdeval, eût pu alors « être instruit à quel point les alliés avoient souffert dans l'action, « et qu'il ne leur restoit en poudre que pour dix coups par chaque « pièce de canon, il n'est pas douteux qu'il n'eût recommencé le

Ainsi finit la campagne de 1704.

« combat, et que, par une défaite entière qu'ils ne pouvoient éviter, il « n'eût rendu cette journée aussi avantageuse pour l'Espagne, que glo- « rieuse à la France, mais quoiqu'à leur contenance il dût les juger « très-affoiblis, il ne pensa qu'à ramener sur la côte d'Espagne les « galères qui ne pouvoient se soutenir dans ces parages, se contentant « de laisser derrière lui quelques frégates pour avoir de leurs nou- « velles. Son éloignement leur donna lieu de profiter d'un vent d'est « qui se leva; ils s'avancèrent sans être aperçus de ces frégates vers « Gibraltar, où ils jetèrent des troupes et des provisions, et, passant « le détroit, ils allèrent à Lisbonne se rétablir. La flotte françoise, de « son costé, entra le 27 au matin dans le port de Malaga. » (*Relation du combat de Malaga*, déjà citée. Pag. 281.)

FIN DES MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

LETTRE

DU MARQUIS DE VILLETTE-MURSAY

AU MARQUIS DE SEIGNELAY[1].

Monseigneur,

Je vous supplie de recevoir les témoignages de la joie que j'ay des heureux commencemens de cette campagne; c'est l'effet de vos travaux et de vos veilles. La perte des ennemis est beaucoup plus grande qu'on ne l'avoit cru; j'en ai des preuves bien certaines. M. de Tourville m'avoit détaché, il y a trois jours, pour empescher la retraite de Portsmouth à sept vaisseaux, qui estoient trop désemparés pour tenir la mer. Je vis, dès le premier jour, que celui que M. de La Roque-Persin poursuivoit donna à la coste, et que tout l'équipage se jetta à terre auprès d'un petit village qui est sous le cap de Beveziers, du costé de l'est. Ce vaisseau estoit un hollandois à trois ponts. J'avois commandé un bruslot, et donné au chevalier de Saujon le commandement des chaloupes qui devoient favoriser cette exécution; mais comme elle ne se pouvoit faire que sous le feu des vais-

[1] Cette lettre, dont l'original est aux Archives de la Marine, a été publiée dans l'*Histoire de la Marine française sous Louis XIV*, t. IV, p. 373.

seaux, j'en fis approcher ceux de MM. Riberé et de Forbin-Gardanne, qui ne tirent que seize à dix-sept pieds d'eau, et M. de Riberé vient de me faire savoir qu'il n'y a pas d'eau à une portée de canon, et que de plus ce vaisseau-là ne se relèvera jamais. Cinq autres vaisseaux en fort mauvais état et de la mesme nation, ayant passé le cap de Firley, et cherchant à doubler celui de Beveziers, m'y trouvèrent posté, de manière qu'ils en perdirent l'éspérance, et ayant donné à la coste, ils s'y sont bruslés en ma présence; au moins il y en a quatre dont je vous assure, et pour le cinquiesme, qui estoit au delà du cap de Firley, devant la Rye, on n'en a vu de mon bord que la fumée. Il y a encore un petit navire anglois de quarante canons eschoué à la coste. Roque-Persin s'en est approché par mon ordre jusqu'à toucher, et il m'est venu dire qu'on ne pouvoit l'aller brusler, mais qu'il ne pouvoit aussi se retirer de là. Je vais donc rejoindre l'armée, afin de ne perdre pas l'occasion de rendre quelques services plus importans, en cas que nous puissions joindre le petit nombre d'ennemis qui tient encore quelque ordre.

Je dois croire, Monseigneur, que M. de Tourville vous aura rendu compte du mouvement que fit ma division à la tête de l'armée, le 10 de ce mois, puisque ce mouvement a eu des suites heureuses, et qu'après avoir gagné le vent aux ennemis, nous le mismes entre deux feux et dans une confusion qui n'est pas imaginable.

Nous eussions coupé treize hollandois, si le vent n'eust pas manqué. Nous eusmes affaire à une partie de ceux que je viens de voir brusler. Vous apprendrez, par les avis d'Angleterre et de Hollande, d'autres circonstances qui vous feront juger que leur perte est irréparable et qu'il y en aura eu beaucoup de coulés bas.

Après cela, Monseigneur, je me sens obligé à vous dire quelque chose de la satisfaction que j'ay de tous les officiers de ma division. Ils ont tous montré de l'ardeur et de la bonne volonté. Je dois principalement ce témoignage à M. de Relingues, qui se loue fort du chevalier de Montgon, son capitaine en second. Je dois aussi, Monseigneur, le mesme témoignage à MM. de Septème et de Pointis, qui estoient mes seconds, et à MM. de la Harte-Loire et de la Galissonnière, qui estoient entre M. de Relingues et moi; ce n'est pas que Riberé et Roussel n'aient rempli leur devoir dans la situation où ils estoient, mais il n'y eut que nous six qui ayent pu nous élever assez au vent pour le gagner à l'avant-garde des ennemis. Je puis aussi vous assurer, Monseigneur, que vous n'avez point de capitaines de vaisseau auxquels il convienne mieux d'avoir le commandement qu'à MM. de la Rochalard et de Saujon, ni de lieutenant qui mérite mieux d'être avancé que M. de Granges.

MM. de la Tavinière et de Chavagnac firent fort bien, l'un à ma seconde batterie, l'autre à porter mes ordres aux vaisseaux qui estoient le plus près des ennemis.

Le chevalier de Montchevreuil a beaucoup de courage et il se donne de l'application. Pasdejeu est un excellent officier.

Les gardes de marine ont fort bien fait, et j'ose vous dire, Monseigneur, qu'il seroit d'exemple d'en faire deux enseignes de vaisseau, avant la promotion. L'un est Teurez et l'autre Février; le premier commande le détachement de la compagnie de Toulon sur mon bord, a de la sagesse et de la valeur; l'autre ayant été blessé en trois endroits, dès le commencement du combat, y servit jusqu'à la fin. Les autres gardes sont gens de mérite et sans aucun reproche. Je mettrai leur nom dans une feuille à part. Le petit Rossac a eu une cuisse emportée : c'est dommage.

Je n'ai perdu que neuf matelots ou soldats, mais j'en ai vingt-cinq blessés et la plupart à mort; je ne comprends point dans ce nombre ceux qui n'ont que des contusions. Brémont, sergent, a eu un poignet emporté, et il a reçu un coup de canon, qui lui a fait une blessure considérable à la cuisse. C'est un objet digne de votre charité.

J'avois pris la liberté, Monseigneur, de vous demander, il y a longtemps, un brevet d'enseigne pour Lager; il fait ici les fonctions de garçon-major, et comme il m'a fort contenté et soulagé le jour du combat, je recevrois comme pour moi-même la grace qu'il recevroit dans cette conjoncture.

De trente deux cadets, la plupart des meilleures maisons de Poitou ou de Guyenne, il y en a quatorze ou quinze qui ont du service, ou des qualités, qui les distinguent. Je les ai placés dans la liste de manière qu'il est de votre justice de commencer par eux, quand il vous plaira de faire des gardes de marine.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

Sous les voiles, le 15 juillet 1690.

MÉMOIRES,

LETTRES ET RELATIONS

ADRESSÉS PAR LE COMTE D'ESTRÉES,

DEPUIS MARÉCHAL DE FRANCE,

AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MÉMOIRE DU 15 AVRIL 1680, A LA ROCHELLE.

Je receus avant-hyer les ordres et les instructions du Roy [1], auxquels je tascheray de me conformer avec le res-

[1] Voici ces instructions tirées des Archives de la Marine :

INSTRUCTION QUE LE ROY VEUT ESTRE MISE EZ-MAINS DU SIEUR COMTE D'ESTRÉES, VICE-ADMIRAL DE FRANCE EN PONANT.

A Saint-Germain, le 1er avril 1680.

« Bien que S. M. luy ayt desja expliqué ses intentions, avant son départ « d'auprès d'Elle, sur l'employ des escadres de ses vaisseaux qu'Elle « fait armer cette année en Ponant, Elle estime encore nécessaire « de les luy faire connoistre par la présente instruction, afin qu'il « puisse s'employer avec son zèle et son application ordinaires à faire « réussir les desseins de S. M. dans l'armement de ces vaisseaux.

« Il est informé que le chevalier de Chasteau-Renault doit comman- « der l'escadre armée à Brest, dont il trouvera la liste cy-jointe.

« Il trouvera pareillement cy-jointe la liste de l'escadre armée à « Rochefort avec laquelle il doit sortir en mer.

« Ces vaisseaux doivent avoir sept mois de vivres, en partant des « rades du Royaume, et comme S. M. veut qu'ils tiennent la mer pen- « dant dix mois, Elle donnera les ordres nécessaires pour faire partir,

pect et le zèle que je dois. On profitera cependant du premier vent favorable pour mettre à la voile....

« au commencement de septembre prochain, pour trois mois de vivres,
« sur une fluste qui sera envoyée à la Martinique.

« Il doit avoir en veüe trois choses principales, en quoy consistent « les intentions de S. M. dans l'armement de ces vaisseaux.

« Le premier et le principal est la continuation de la protection que « S. M. veut donner à ses sujets, habitans des isles de l'Amérique, en « faisant paroistre souvent ses vaisseaux dans les mers desdites isles, « facilitant leur commerce, et empeschant celuy que les estrangers « y pourroient faire, et ensuite la continuation de la visite qu'il com« mença l'année dernière des postes que les Espagnols occupent dans « le golfe de Mexique, pour leur faire toujours connoistre que s'ils « ne faisoient pas justice aux François dans le commerce qu'ils font au « retour des galions, S. M. est tousjours en estat de les forcer à le faire, « soit par l'attaque des galions, ou mesme par l'attaque de ces postes.

« Le second point regarde la guerre à faire aux corsaires de Salé et « autres corsaires d'Affrique, qui ont fait des prises sur les sujets de « S. M.; et le troisième est la veüe générale que S. M. aura tousjours « dans les armemens de paix, qui est de maintenir et d'augmenter la « réputation que ses forces navales se sont acquise, d'exercer conti« nuellement les officiers qui La servent, et d'establir parmy eux la « discipline militaire plus exacte et plus régulière qu'elle n'a esté « jusqu'à présent.

« Le premier point, qui est le principal, ne doit estre que le second « dans l'exécution, et S. M. veut qu'il passe à Salé, pour y joindre le « chevalier de Chasteau-Renault, afin que la veüe de ces deux escadres, « et la présence dudit sieur vice-admiral, puissent porter le gouver« neur de cette ville et les corsaires qui s'y retirent à donner des asseu« rances de ne plus faire de prises sur les sujets de S. M., et de les « laisser libres dans leur commerce. En cas qu'il puisse faire ce traité, « en y séjournant mesme quelques jours davantage, S. M. veut bien « qu'il le fasse, sinon Elle veut qu'il passe outre, après y avoir séjourné « trois ou quatre jours, et qu'il sera persuadé qu'un plus long séjour « ne produira pas cet effet; S. M. luy fait remettre pour cet effet le « projet de traité cy-joint.

« S. M. fait joindre à cette instruction la copie de celle qu'Elle a

Le mauvais temps avoit empesché le commerce des chaloupes d'icy aux vaisseaux et l'embarquement des rafrais-

« donnée au chevalier de Chasteau-Renault, par laquelle il connoistra « ses intentions au sujet de la guerre à faire auxdits corsaires de Salé.

« Après avoir fait ce qui est dit cy-dessus à l'égard des corsaires « de Salé, Elle veut qu'il aille en droite route aux isles de l'Amérique, « et qu'il y arrive, s'il est possible, à la fin de may ou au commence- « ment de juin, afin d'avoir les mois de juin et de juillet tout entiers « pour faire la visite des isles, avant les ouragans, et d'en pouvoir « repartir avant qu'ils commencent, pour faire la visite des Espagnols « au golphe de Mexique.

« Pendant le temps qu'il pourra demeurer auxdites isles, avant « les ouragans, S. M. veut qu'il se fasse voir à toutes, en commen- « çant par les premières qui se rencontrent, en conservant toujours « l'avantage du vent, et comme le service de S. M. veut qu'en se fai- « sant voir dans toutes les isles, il asseure toujours ses sujets, qui y « sont habitués, de sa continuelle protection, qu'il fasse connoistre « aux Anglois qu'ils ne doivent pas tenter de leur faire aucun tort, et « qu'il travaille toujours à en bannir le commerce étranger. S. M. veut « qu'il profite des vents qui le pourront porter dans toutes les mers « desdites isles.

« Elle désire qu'il visite les postes fortifiez en chacune desdites isles; « pour luy en faire sçavoir l'estat à son retour, et Elle escrit au comte « de Blenac de les visiter avec luy, voulant que ledit sieur comte « d'Estrées luy donne ses avis sur tout ce qui se pourra faire pour « mettre ces postes en meilleur estat.

« Il s'informera aussy de l'estat des compagnies des soldats de la « marine, qui servent dans lesdits ports, pour en rendre pareillement « compte à S. M. après son retour.

« S. M. veut qu'il fasse tousjours connoistre aux Anglois qu'il a « ordre d'entretenir une bonne correspondance avec eux, et de main- « tenir tousjours l'amitié et la paix qui est entre S. M. et le roy de la « Grande-Bretagne; mais en mesme temps qu'il leur fasse sentir et « connoistre, par ses forces, que s'ils n'entretiennent pas la mesme « bonne correspondance, S. M. est assez puissante pour les y obliger.

« Il fera tout ce qui sera possible pour exécuter avant les ouragans « ce qui est expliqué cy-dessus, et partira ensuite pour aller recon-

chissemens et de quelques vivres qu'il falloit encore aux capitaines. J'ay depuis réveillé tout le monde, et comme je

« noistre les postes que les Espagnols occupent, tant à la coste de « Terre-Ferme, que dans les isles et principalement ceux de Carthagène et de Saint-Domingue, pour estre toujours informé de la « scituation et des avantages de ces postes et des facilitez et difficultez « qui se rencontreroient à les attaquer. S. M. veut qu'il s'informe s'il « y a des François que lesdits Espagnols retiennent prisonniers; et « comme Elle a appris qu'ils avoient pris depuis peu quelques petits « vaisseaux appartenans à ses sujets, dont ils ont retenu les équipages, « S. M. veut qu'il les redemande et qu'il se serve mesme de l'occasion « que cela luy donnera de demeurer quelque temps devant lesdites « villes, pour en faire tous les plans et en mieux observer la scituation.

« S. M. a eu avis qu'il y a dans le golphe de Mexique quelques petits vaisseaux espagnols qui ont donné chasse à des vaisseaux marchands, et qui ont mesme pris un petit bastiment armé en guerre, « commandé par le nommé Longchamps; S. M. veut qu'il les cherche, et comme ils ont commencé une guerre qu'ils prétendent estre « légitime, à cause de la défense qu'ils ont faite de naviguer dans ces « mers, S. M. veut qu'il les combatte, s'il les rencontre, et les ameine, « ou les envoye dans les ports de son obéissance.

« S. M. est persuadée qu'il pourra employer deux ou trois mois à « naviguer dans ledit golphe de Mexique, à bien reconnoistre les « postes qui y sont, et à chercher et à prendre, s'il est possible, les « vaisseaux espagnols, armés en guerre, qui prétendent en défendre « la navigation aux vaisseaux françois, et qu'il pourra revenir ensuite, « après que les ouragans seront finis, aux isles de l'Amérique, pour y « passer les mois de novembre et décembre, en exécutant cependant « ce qui luy est ci-dessus marqué de la visite desdites isles, et de la « protection à donner aux sujets de S. M. et qu'il pourra partir dans « la fin de cette année, ou dans le commencement de la prochaine « pour venir désarmer à Rochefort. Lorsqu'il n'y aura plus de vivres « que pour son retour en France, il partira avec deux vaisseaux, une « frégate et un bruslot, et laissera auxdites isles un vaisseau, deux « frégates et une barque-longue, sous le commandement du plus ancien capitaine, pour y demeurer jusqu'au mois d'avril de l'année « prochaine, et servir pendant tout ce temps à empescher le com-



m'embarque aujourd'huy, ou demain au matin, sans faute,

« merce estranger dans lesdites isles, à protéger celuy des sujets de « S. M., et aux autres choses auxquelles les différentes occurrences « rendront leur service nécessaire.

« S. M. se remet à luy pour ce qui regarde la discipline à establir « et à faire observer par tous ses officiers, tant pour l'armement de ses « vaisseaux que dans le cours de la navigation et dans le désarmement; « voulant au surplus qu'il s'applique toujours à perfectionner le « projet de règlement qu'il a commencé de la discipline militaire de « la marine.

« S'il arrivoit que quelqu'un des capitaines des vaisseaux de son « escadre se séparast du vaisseau commandé par ledit sieur comte « d'Estrées, S. M. désire qu'il luy en donne advis, afin de l'interdire. « Elle veut aussy que pendant tout le temps qu'il sera en mer, il « visite le plus souvent qu'il pourra lesdits vaisseaux, et remarque les « capitaines qui tiendront leurs vaisseaux en bon estat et la propreté « dans leurs bords, n'y ayant rien de si nécessaire pour y conserver « la santé, de quoy S. M. désire qu'il lui donne advis.

« Ledit sieur comte d'Estrées s'appliquera aussy à faire observer « soigneusement les règlemens et ordonnances de marine, et particu-« lièrement celle qui défend aux officiers de coucher hors de leur « bord.

« Il fera souvent faire l'exercice du canon sur son bord, et excitera « les capitaines des autres vaisseaux à suivre son exemple, afin de « rendre les canonniers experts et diligens à la manœuvre du canon, « et d'en multiplier le nombre.

« Il tiendra aussi la main à ce que les escrivains de chaque vaisseau « prennent garde à la conservation de leurs agrez, apparaux et re-« changes, munitions, armes et ustanciles, et qu'il ne s'en fasse au-« cune consommation superflüe.

« S. M. veut que ledit sieur comte d'Estrées l'informe par toutes « les occasions qui s'offriront de ce qu'il aura fait en exécution de ses « ordres. Elle veut qu'il s'applique soigneusement à maintenir la dis-« cipline entre les soldats qui serviront sur lesdits vaisseaux, et bannir « les différends et les démeslez qu'il y a eus jusqu'à présent entre les « officiers qui y ont esté embarquez.

« Elle veut aussi qu'il travaille avec application à l'exercice pour

je ne laisse plus d'espérance à personne que l'on puisse différer la partance au delà de jeudy prochain [1].

Je ne saurois croire que l'escadre de Brest[2] aye beaucoup

« la manœuvre des matelots, et qu'il fasse en sorte, pendant le cours « de cette campagne, de parvenir à composer un projet de règlement « sur la manière dont cet exercice peut estre estably, et pour le rendre « aussy juste que l'exercice de l'infanterie. »

(*Collection des ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 155 v°-160, aux Archives de la Marine.) (A. J.)

[1] L'amiral d'Estrées trouvant que l'escadre qu'il allait commander n'était pas assez considérable pour la mission qu'il avait à remplir, en avait écrit à la Cour, et M. de Seignelay lui répondit de Châlons, le 8 mars 1680 : « Monsieur, J'ay rendu compte au Roy du « contenu en la lettre que vous avez pris la peine de m'escrire, le « 29e du mois passé; S. M. n'a pas approuvé la proposition que vous « avez faite d'augmenter l'armement qu'Elle a destiné pour les isles « de l'Amérique : Elle ne doute point que vous ne soyez à présent « parti pour vous rendre à Rochefort, où elle envoye ses ordres pour « faire tenir tous les vaisseaux prêts de partir pour le 15e avril au « plus tard. » (*Collection manuscrite des ordres du Roy*, vol. XLIX, fol. 127, aux Archives de la Marine.) L'escadre commandée par le Comte d'Estrées était composée de *l'Excellent*, vaisseau de troisième rang, du *Hazardeux*, de quatrième, et des *Jeux*, de cinquième rang; des frégates *la Diligente*, *le Marin*, *la Tempeste*; de la barque-longue *la Belle*; du brûlot *le Brutal*, et de la flûte *le Dromadaire*. (*Ibid.* vol. XLVIII, fol. 97-100.) (A. J.)

[2] L'escadre commandée par M. de Château-Renault, destinée à agir contre les corsaires de Salé, se composait du *François*, vaisseau de quatrième rang, nommé d'abord *l'Asseuré*, de *l'Hercule*, de cinquième rang; des frégates *la Mutine*, *la Fée* et *l'Éveillée*, et du brûlot *le Périlleux*. (*Collection des ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 61, aux Archives de la Marine.) Le 8 avril 1680, le Roi envoya au chevalier de Château-Renault l'ordre de détacher une frégate de son escadre pour se rendre à Cadix. Voici les termes de la lettre du Roi : « Comme « j'apprends par le consul de la nation françoise audit lieu (*Cadix*) « et par les marchands qui ont intérêt à ce commerce que les galions « en doivent partir dans le commencement du mois de juillet pro-

d'avance devant nous ; j'ay donné part de l'estat de celle-cy à M. le chevalier de Chasteau-Renault, afin qu'il songe à se trouver devant Salé plus tost que le 15 du mois prochain, où j'espère me rendre aussy de mesme ; car outre qu'il faut tascher d'empescher le plus qu'il se pourra la sortie de tous les corsaires, je tirerois l'advantage de cette diligence que j'arriverois plus tost aux Isles, et dix jours seulement que l'on gaigneroit donneroient moyen de faire avec plus de seureté et d'exactitude ce qu'il plaist à Sa Majesté d'ordonner.

J'ay reçeu il y a trois jours une lettre du gouverneur de la Jamaïque que je joins icy : elle peut servir à faire connoître la disposition de l'esprit des Anglois dans l'Amérique, et combien la présence des vaisseaux du Roy dans ces mers y fait respecter son nom et craindre sa puissance, car d'ordinaire cette nation-là n'a pas accoutumé de pencher du costé d'une trop grande civilité.

J'avois escrit à ce gouverneur au subject de quelque demeslé, arrivé aux isles Caïmants[1], entre les François et les Anglois, pour la pesche, entièrement dans le style dont il me paroist par mes dernieres instructions, que le Roy veut que l'on use avec eux dans les occasions.

Le sieur de Pouancay, qui a pris soin de me faire tenir cette lettre, me mande qu'il luy a fait dire sous main qu'il

« chain, et qu'il est très important, pour faciliter le commerce que « les François font au chargement desdits galions, de faire paroistre « quelques uns de mes vaisseaux de guerre à la rade de Cadix, je « vous fais cette lettre pour vous dire que je veux que vous détachiez « une des frégates légères qui sont sous votre commandement, etc. » (*Ibid.* fol. 168.) (A. J.) (*Voyez* plus haut les *Mémoires du marquis de Villette*, note de la page 90.)

[1] Ou *îles des Lézards*, situées dans le golfe du Mexique, entre la Jamaïque et Cuba.

desireroit que le projet du traité, mis sur le tapis il y a deux ans, entre les isles françoises et angloises, eust son effect, et que l'on y feroit entrer très volontiers la Jamaïque et la Barbade.

Quoique je connoisse déjà, à cause de deux voyages que j'ay faits à Salé, ce que l'on y peut entreprendre, il me semble qu'il vaut mieux différer, jusques à ce que j'y sois arrivé, à parler des moyens qui peuvent estre plus propres à réduire et à ruiner ces corsaires. Il ne me sera peut-estre pas trop difficile d'y réussir, si l'on fait cette petite guerre avec beaucoup de vigilance et d'application, mais je ne crois pas qu'il fut aisé de rien tenter avec des forces médiocres contre la ville et les forts qui ont une garnison reiglée, et sont soutenus par un grand nombre de milices et de peuples qui habitent aux environs.

LE COMTE D'ESTRÉES.

Suit la lettre du Comte de Carlisle, gouverneur de la Jamaïque, à M. le comte d'Estrées; elle étoit jointe à la précédente.

MONSIEUR,

Je reçeus, il y a quelque temps, vostre lettre de la baye de Blewfeld, et je suis fasché que vostre prompt départ du Fort-Royal, aussy bien que la distance de ladite baye, en ce climat chaud, m'ait empesché de vous faire le présent que je m'estois proposé, et que j'envoyay toute la nuict à la mer, dans l'espérance de vous joindre, par le respect que j'ay pour vostre personne, aussy bien que l'estime que je porte à la Couronne de France.

Je ne suis pas moins fasché de la manière d'agir des Espagnols, lesquels ont pris une petite frégate, comman-

dée par M. de Longchamps, sur la coste de Carthagène, laquelle vous appartenoit. Aussitost que ledit capitaine et son lieutenant, avec trente hommes d'équipage, furent arrivés en ce lieu (dans un bateau anglois, lequel lesdits Espagnols avoient pris sur nous, et ensuite rendu au maistre et à son équipage par une générosité toute particulière que M. l'evesque de Panama porte à ceux de nostre nation), je leur fournis d'argent et leur donnay un bateau pour les porter à la coste de Saint-Domingue, d'où j'espère qu'ils seront en estat d'accomplir leur desir, qui est de vous trouver. Je leur souhaite ce bonheur et vous asseure que, de mon costé, je n'oublieray rien pour maintenir une belle et longue amitié entre les deux Couronnes, à la continuation de laquelle j'apporteray sans cesse tous mes soins. Je suis avec beaucoup d'estime et de respect, Monsieur, vostre très humble serviteur,

CARLISLE.

A la Jamaïque, ce 12e septembre 1679.

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Monsieur,

Nous nous sommes déjà entretenus, M. l'intendant et moy, touchant le départ de la fluste qui doit apporter des vivres aux Isles, et je luy en envoye le mémoire ce matin. Je ne laisseray pas d'avoir l'honneur de vous dire qu'elle doit partir, dès le 15ᵉ ou 20ᵉ d'aoust, pour estre à la Martinique au 10ᵉ ou au 15ᵉ d'octobre, et que, comme le munitionnaire aimeroit peut-estre mieux embarquer des eaux-de-vie que des vins, tant à cause de la commodité du transport que du bon marché, il importe extresmement à la santé des équipages de suyvre la règle que vous avez si sagement establie que l'on n'embarquast jamais plus d'un tiers d'eaux-de-vie, avec deux tiers de vin [1]. Quoiqu'ils soient foibles cette année, ils ne laisseront pas d'estre salutaires et de sauver la vie à beaucoup de gens.

Je prends la liberté d'avoir l'honneur de vous dire, au suject des instructions [2] de M. de Chasteau-Renault que je

[1] « S. M. ayant été informée que les eaux-de-vie sont fort nuisibles « à la santé des équipages, Elle a donné ordre au munitionnaire « général des armées navales de préparer pour quatre mois et demy « de vin, et pour deux mois et demy d'eau de vie, pour les sept mois « de vivres qui doivent estre embarquez pour les vaisseaux qui seront « envoyez auxdites isles. » Lett. de Seignelay à Demuyn ; 18 fév. 1680. (*Collect. manusc. des Ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 93 vº. Arch. de la mar.) (A. J.)

[2] Voici ces instructions, datées de Saint-Germain, du 23 mars 1680.

INSTRUCTION POUR LE SIEUR CHEVALIER DE CHASTEAU-RENAULT, CHEF-D'ESCADRE DES ARMÉES NAVALES, COMMANDANT LES VAISSEAUX DESTINEZ POUR NAVIGUER DANS LES MERS DE PONANT.

« Il est informé que cette escadre est composée de deux vaisseaux,

ne croyois pas que les corsaires de Salé vinssent jusques à Saint-Sébastien et à Bilbao, et passassent le cap de Finisterre

trois frégates et un bruslot, mentionnez en la liste qui a esté mise en ses mains, ausquels le munitionnaire doit fournir pour sept mois de vivres, pendant lesquels S. M. veut que cette escadre demeure en mer.

« S. M. attend de la vigilance et de l'application dudit chevalier de Chasteau-Renault qu'il aura visité luy mesme ces vaisseaux, frégates et bruslots, et qu'il aura tenu soigneusement la main à ce que les radoubs ayent esté bien faits, en sorte qu'il soit en estat de tenir la mer pendant ledit temps et de donner chasse à tous les vaisseaux-corsaires de Salé, et autres endroits de la coste d'Affrique qu'il pourra trouver dans sa navigation.

« Les nouvelles qu'Elle a receues ne luy laissent pas lieu de douter que ces vaisseaux ne soient bientôt en estat de partir de Brest, et Elle veut qu'il mette à la voile dans le commencement du mois d'avril prochain, pour l'exécution des ordres contenus en la présente instruction, après avoir exécuté tout ce qui est de son devoir, pour la visite des vivres des vaisseaux et pour la revue des équipages, et s'estre mis en estat de pouvoir satisfaire aux ordres qui luy sont donnez, en quoy S. M. veut qu'il exécute ponctuellement tous les articles de ses règlemens de marine, qui concernent le devoir des officiers sur les radoubs des vaisseaux, les équipages et les vivres.

« La fin que S. M. s'est proposée, en mettant en mer cette escadre, est de tenir les costes de son royaume entièrement libres et nettes de tous corsaires, fourbans et coureurs de mer, la faire voir, selon les vents et les rencontres, sur les costes d'Espagne et de Portugal, pour obliger toujours ces royaumes à faciliter le commerce de ses sujets, donner asseurance aux marchands qu'ils seront protégez dans tous leurs voyages, obliger les corsaires d'Alger et de Tunis, en cas qu'ils passent dans l'Océan, à maintenir les traités de bonne correspondance que S. M. leur a accordés, et particulièrement pour faire la guerre aux corsaires de Salé, et les obliger de donner les asseurances de ne plus prendre des vaisseaux françois, ou les ruiner; et comme ce dernier point est le principal, S. M. veut qu'en partant des costes de son royaume, il navigue droit au cap de Finisterre, et qu'il détache dans sa route deux frégates pour aller voir Saint-Sébastien et Bilbao, visiter

Vous me confirmez, Monsieur, dans la résolution que

pour finir promptement cette guerre par la prise, ou la ruine de tous les vaisseaux appartenant à ces corsaires; et comme elle a résolu, en cas qu'elle ne fust pas entièrement terminée, d'envoyer une autre escadre, pour la continuer l'année prochaine, sous le commandement d'un autre chef-d'escadre, S. M. ne doute pas que ledit chevalier de Chasteau-Renault ne fasse l'impossible pour avoir lui seul l'honneur de réduire ces corsaires à recevoir les conditions de paix qu'Elle voudra bien leur accorder.

« En cas que les vents l'y portassent, soit en allant ou au retour de Cadix, S. M. veut bien qu'il se fasse voir dans les rades de ladite ville, mais il ne doit le faire qu'en cas seulement que cela ne puisse apporter aucun retardement à sa navigation.

« En ce cas, il s'informera du consul de la nation françoise en ladite ville de l'estat du commerce et du temps du chargement des galions, et de ce qu'il y auroit à faire pour continuer la protection que S. M. veut bien accorder à ses sujets qui font ce commerce, et pour obliger les Espagnols à les traiter favorablement.

« En cas qu'il aille à Cadix, S. M. veut qu'il déclare qu'il a ordre de ne demander et de ne rendre aucun salut, pour éviter toutes les difficultés que cela pourroit causer.

« En cas que quelqu'un des vaisseaux de son escadre fust obligé de relascher dans la rivière de Lisbonne, soit en allant, soit en revenant, ce qu'il ne doit souffrir que dans une nécessité absolue, il donnera ordre au capitaine, lorsqu'il entrera dans cette rivière, et avant que de passer la tour de Balem, d'envoyer un certificat signé de luy et de deux des principaux officiers de son bord, portant qu'il viendra d'un lieu non suspect de mal contagieux, au moyen de quoy les Portugais sont convenus de donner l'entrée sans visite à ses vaisseaux de guerre, jusques dans le port de Lisbonne.

« Il fera visiter tous les vaisseaux étrangers qu'il rencontrera en mer, et en retirera les François qui se trouveront sur leurs bords, pour estre punis suivant la rigueur des ordonnances.

« S. M. veut qu'il fasse visiter exactement tous les vaisseaux génois, soit de guerre, soit marchands; qu'il leur fasse rendre avec ponctualité les honneurs qu'ils doivent à tous ses vaisseaux, et retire tous les François qu'ils auront sur leurs bords.

« A l'égard des saluts, S. M. veut que le règlement de 1665 soit

j'ay prise de m'appliquer fortement cette campagne à la conversion des matelots [1]. Rien ne seroit plus important au

exécuté, et pour cet effet que ledit sieur chevalier de Chasteau-Renault se les fasse rendre par tous les vaisseaux des autres nations, à l'exception des Anglois et Espagnols, auxquels il ne demandera ni ne rendra aucun salut.

« En cas qu'il rencontrast des vaisseaux anglois, il ne les visitera point. » (*Collect. manuscrite des Ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 132 *bis et suiv.*, aux Archives de la Marine.)

Le reste de ces instructions rappelle les quatre derniers paragraphes de celles que la Cour envoya au comte d'Estrées. (Voir plus haut la note de la page 163.) (A. J.)

[1] On ne trouve pas dans la *Collection des Ordr. du Roy*, vol. XLVIII et XLIX, la dépêche à laquelle répond ce paragraphe de la lettre du Comte d'Estrées; mais ces volumes font très-bien connaître quelles étaient les dispositions du Roi à l'égard des protestants. On lit par exemple p. 193 v° du tome XLIX, une circulaire aux intendants des ports, dans laquelle se remarquent ces passages : « S. M. m'ordonne aussy « de vous dire qu'Elle a résolu d'oster petit à petit du corps de la ma- « rine tous ceux de la R. P. R., et premièrement à l'égard des com- « missaires, Elle donnera des ordres pour oster ceux qui restent de « cette religion. A l'égard des écrivains, Elle veut que vous me fassiez « sçavoir s'il n'y en a aucun d'huguenot dans ledit port de mer, et que « vous cessiez de les employer aussy-tost que vous aurez reçu cette « lettre.... S. M. a résolu, à l'égard des officiers, d'envoyer à.... par « le moyen de l'évesque, un ecclésiastique habile et capable d'instruire « ceux qui voudront bien se mettre en estat de connoistre les erreurs « dans lesquelles ils sont engagez, et vous pourrez, lorsque cet ecclé- « siastique sera arrivé, faire entendre tout doucement à ceux desdits « officiers qui sont de la religion, que S. M. veut bien encore patien- « ter quelque temps, pour voir s'ils voudront se servir du secours « qu'Elle veut bien leur donner pour les instruire dans la religion « catholique; mais qu'après cela son intention n'est pas de se servir « d'eux, s'ils continuent dans leur erreur.... Ne manquez pas de « m'envoyer une liste exacte de tous les officiers de marine de la R. « P. R. qui sont dans le département de.... » (14 avril 1680). — Des lettres de Seignelay aux évêques de Saintes et de Léon (14 avril),

service du Roy et plus utile à la marine; j'advoue que je n'y suis pas moins excité par ces raisons, et parceque je

au sujet des instructions à faire faire aux officiers protestants par des ecclésiastiques que ces prélats sont chargés de désigner, se lisent p. 199 et 201 du vol. XLIX. — A la date du 19 mai, le ministre écrivait à M. de Seüil, intendant de la marine à Brest : « Si quelqu'un « d'eux (*les officiers de la religion réformée*) par opiniastreté refuse « de proffiter de cette grace, et d'assister aux conférences qui seront « tenües pour cet effet, il a ordre d'en advertir S. M., et que ce sera « par ceux-là qu'Elle commencera à exécuter ce qu'Elle leur a fait « sçavoir et à les oster de la marine, et il ne doit pas manquer de rendre « compte de ce qui se passera sur ce sujet, et de faire sçavoir prin- « cipalement si le sieur Forant assistera à ces conférences. » Forant était un vieux capitaine de vaisseau de la promotion de 1655, qui résistait à toutes les injonctions de la Cour sur la question de conscience. Sa résistance ne fut pas punie d'abord d'une destitution, mais d'un changement de département. On lit en effet, p. 221, vol. XLVIII des *Ordres du Roy*, une lettre de Seignelay où l'on remarque ce passage : « Ce n'est pas d'aujourd'huy que S. M. a lieu de se plaindre de « la mauvaise conduite du sieur Forant, et de son opiniastreté remplie « d'emportement sur ce qui regarde la religion ; ledit sieur de Seüil « ne devoit pas souffrir que cet officier respondist ainsy qu'il a fait pour « tous ceux qui sont de sa religion à Brest, et pour luy apprendre à « estre plus sage une autre fois, et luy faire porter son zèle indé- « cent dans des lieux plus esloignez, Elle lui envoye ordre de partir « pour Toulon aussy-tost qu'il l'aura reçu, et Elle ne veut pas qu'il « soit employé à l'advenir dans les reveües dudit port de Brest. » (5 juin 1680.) Nous ne savons pas si Forant, qui était capitaine de 1655, se convertit, ou si le Roi se lassa de vouloir l'y contraindre ; mais nous le trouvons à la tête des capitaines de vaisseau sur l'État de 1685, et chef-d'escadre sur celui de 1686. — Dans une lettre adressée à l'intendant de Rochefort (11 juin 1680, p. 230 v°, vol. XLVIII), on lit cette phrase curieuse : « S. M. lui recommande de s'appliquer « toujours à la conversion des officiers de marine, et Elle trouvera « bon qu'il fasse connoistre au public qu'Elle fera donner des emplois « dans ce corps à ceux qui feront abjuration de leur hérésie, pourveu « qu'ils soient gentilshommes. » A la même date, Seignelay écrivait

j'ay prise de m'appliquer fortement cette campagne à la conversion des matelots [1]. Rien ne seroit plus important au

exécuté, et pour cet effet que ledit sieur chevalier de Chasteau-Renault se les fasse rendre par tous les vaisseaux des autres nations, à l'exception des Anglois et Espagnols, auxquels il ne demandera ni ne rendra aucun salut.

« En cas qu'il rencontrast des vaisseaux anglois, il ne les visitera point. » (*Collect. manuscrite des Ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 132 *bis et suiv.*, aux Archives de la Marine.)

Le reste de ces instructions rappelle les quatre derniers paragraphes de celles que la Cour envoya au comte d'Estrées. (Voir plus haut la note de la page 163.) (A. J.)

[1] On ne trouve pas dans la *Collection des Ordr. du Roy*, vol. XLVIII et XLIX, la dépêche à laquelle répond ce paragraphe de la lettre du Comte d'Estrées; mais ces volumes font très-bien connaître quelles étaient les dispositions du Roi à l'égard des protestants. On lit par exemple p. 193 v° du tome XLIX, une circulaire aux intendants des ports, dans laquelle se remarquent ces passages : « S. M. m'ordonne aussy « de vous dire qu'Elle a résolu d'oster petit à petit du corps de la ma- « rine tous ceux de la R. P. R., et premièrement à l'égard des com- « missaires, Elle donnera des ordres pour oster ceux qui restent de « cette religion. A l'égard des écrivains, Elle veut que vous me fassiez « sçavoir s'il n'y en a aucun d'huguenot dans ledit port de mer, et que « vous cessiez de les employer aussy-tost que vous aurez reçu cette « lettre.... S. M. a résolu, à l'égard des officiers, d'envoyer à.... par « le moyen de l'évesque, un ecclésiastique habile et capable d'instruire « ceux qui voudront bien se mettre en estat de connoistre les erreurs « dans lesquelles ils sont engagez, et vous pourrez, lorsque cet ecclé- « siastique sera arrivé, faire entendre tout doucement à ceux desdits « officiers qui sont de la religion, que S. M. veut bien encore patien- « ter quelque temps, pour voir s'ils voudront se servir du secours « qu'Elle veut bien leur donner pour les instruire dans la religion « catholique; mais qu'après cela son intention n'est pas de se servir « d'eux, s'ils continuent dans leur erreur.... Ne manquez pas de « m'envoyer une liste exacte de tous les officiers de marine de la R. « P. R. qui sont dans le département de.... » (14 avril 1680). — Des lettres de Seignelay aux évêques de Saintes et de Léon (14 avril),

service du Roy et plus utile à la marine ; j'advoue que je n'y suis pas moins excité par ces raisons, et parceque je

au sujet des instructions à faire faire aux officiers protestants par des ecclésiastiques que ces prélats sont chargés de désigner, se lisent p. 199 et 201 du vol. XLIX. — A la date du 19 mai, le ministre écrivait à M. de Seüil, intendant de la marine à Brest : « Si quelqu'un « d'eux (*les officiers de la religion réformée*) par opiniastreté refuse « de proffiter de cette grace, et d'assister aux conférences qui seront « tenües pour cet effet, il a ordre d'en advertir S. M., et que ce sera « par ceux-là qu'Elle commencera à exécuter ce qu'Elle leur a fait « sçavoir et à les oster de la marine, et il ne doit pas manquer de rendre « compte de ce qui se passera sur ce sujet, et de faire sçavoir principalement si le sieur Forant assistera à ces conférences. » Forant était un vieux capitaine de vaisseau de la promotion de 1655, qui résistait à toutes les injonctions de la Cour sur la question de conscience. Sa résistance ne fut pas punie d'abord d'une destitution, mais d'un changement de département. On lit en effet, p. 221, vol. XLVIII des *Ordres du Roy*, une lettre de Seignelay où l'on remarque ce passage : « Ce n'est pas d'aujourd'huy que S. M. a lieu de se plaindre de « la mauvaise conduite du sieur Forant, et de son opiniastreté remplie « d'emportement sur ce qui regarde la religion ; ledit sieur de Seüil « ne devoit pas souffrir que cet officier respondist ainsy qu'il a fait pour « tous ceux qui sont de sa religion à Brest, et pour luy apprendre à « estre plus sage une autre fois, et luy faire porter son zèle indécent dans des lieux plus esloignez, Elle lui envoye ordre de partir « pour Toulon aussy-tost qu'il l'aura reçu, et Elle ne veut pas qu'il « soit employé à l'advenir dans les reveües dudit port de Brest. » (5 juin 1680.) Nous ne savons pas si Forant, qui était capitaine de 1655, se convertit, ou si le Roi se lassa de vouloir l'y contraindre ; mais nous le trouvons à la tête des capitaines de vaisseau sur l'État de 1685, et chef-d'escadre sur celui de 1686. — Dans une lettre adressée à l'intendant de Rochefort (11 juin 1680, p. 230 v°, vol. XLVIII), on lit cette phrase curieuse : « S. M. lui recommande de s'appliquer « toujours à la conversion des officiers de marine, et Elle trouvera « bon qu'il fasse connoistre au public qu'Elle fera donner des emplois « dans ce corps à ceux qui feront abjuration de leur hérésie, pourveu « qu'ils soient gentilshommes. » A la même date, Seignelay écrivait

crois que ces soins-là ne vous seront point désagréables, que par le zèle que tout le monde doit avoir pour sa reli-

à M. de Seüil (p. 235 v°, même vol.) : « Elle veut encore (S. M.) que « le ledit sieur de Seüil s'informe particulièrement si les prières ca- « tholiques, la messe et les autres exercices de la religion se font pu- « bliquement et à haute voix, dans la poupe, aux jours et heures qu'ils « se doivent faire, et si les capitaines n'y apportent aucun empesche- « ment, et qu'il fasse sçavoir aussy en quelle manière se font les « prières des prétendus réformez, s'ils se retirent à l'avant et entre « deux ponts et s'ils observent de les faire à voix basse et sans être en- « tendus. » — Une lettre adressée à M. de Vauvré, intendant de Toulon, (26 juin, p. 241, vol. XLVIII) : « Elle veut bien donner encore trois mois « au sieur Goffin pour se convertir, mais ce temps expiré Elle luy fera « oster son employ s'il continue dans sa religion. » — Le 24 juin, Sei- gnelay ordonne à de Seüil de faire savoir « quand les sieurs de La Mothe « et de Rys feront abjuration de leur hérésie » (p. 251 v°, vol. XLVIII). De La Mothe était capitaine de vaisseau de 1668. De Rys était lieu- tenant de 1676. On trouve encore La Mothe sur l'état de 1683 ; il dis- paraît en 1685. Quant à de Rys ou de Ry il ne disparaît de la liste des lieutenants qu'en 1690. Probablement tous deux s'étaient rendus. — En mai 1680, le Roi avait voulu effrayer les protestants par un exemple, et Seignelay avait écrit de sa main le billet suivant à Du Rivau-Huet (lieutenant de vaisseau de la promotion de 1670) : « Le Roy n'ayant « pas esté informé que vous estiez de la religion prétendue réformée, « lorsqu'il vous a donné le commandement des quatre pinasses qu'il a « fait armer à Bayonne, et l'ayant appris du depuis, il m'a ordonné « de vous dire que vous ayez à remettre au sieur Roux (capitaine de « frégate légère, de 1667) la pinasse que vous avez présentement, « l'intention de S. M. n'estant pas que vous restiez plus long-temps « dans le commandement de ces quatre bastimens. » Cet acte de sévé- rité dessilla les yeux de Rivau-Huet, car, dans l'État de 1683, on le voit porté parmi les capitaines de vaisseau de la promotion de 1682 (p. 198, vol. XLVIII.) — Les choses avaient été poussées moins avant en 1679. Ainsi on lit (p. 9 v° du vol. XLVII, *Ordres du Roy*) dans une lettre adressée à Demuyn, le 6 janvier : « Je suis bien aise de vous dire qu'il « m'a paru beaucoup d'animosité de vostre part sur tout ce qui s'est « passé au sujet dudit de La Favollière, et que vous devez observer en

gion. Je n'oublieray cependant dans tout le reste aucune des choses que vous estimez nécessaires au service de Sa Majesté, ou que je penseray vous pouvoir plaire. Je vous supplie très humblement de croire que vous ne sauriez honorer personne de vostre bienveillance et protection qui en soit plus digne par les sentimens sincères de respect et de reconnoissance que j'ay pour vos bontés et celle de monsieur votre père, puisque vous estes les seuls ministres de qui j'en aye reçu en ma vie des tesmoignages et des effects.

Je suis avec toutes sortes de passion et de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE COMTE D'ESTRÉES.

A la Rochelle, ce 16e avril 1680.

« général sur le sujet des gens de la religion, tel qu'il est, de régler un « peu vostre zèle, parceque dans cette occasion et dans plusieurs « autres qui ont paru devant le Roy, S. M. a trouvé qu'il n'estoit pas « tousjours accompagné de la discrétion nécessaire. » — Un mois après (p. 89, même vol.) Seignelay écrivait à l'évêque de Saintes, au sujet des matelots protestants : « S. M. m'ordonne de vous escrire qu'elle « pourra contribuer à la dépense qui sera nécessaire pour convertir « ces hérétiques, soit en envoyant des missionnaires dans les paroisses, « soit en leur faisant quelques gratifications.... » (A. J.)

MÉMOIRE DU COMTE D'ESTRÉES,

DU VINGT DEUXIÈME MAY 1680, A SAINTE-CATHERINE, DANS LA RIVIÈRE DE LISBONNE, ADRESSÉ AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Les vents se sont opposés jusques à cette heure à la diligence que l'on avoit résolu de faire; depuis le dernier du mois passé que l'on mit à la voile des rades de la Rochelle, jusques au treize de celuy-ci, on a toujours eu du calme, ou des vents fort foibles et quelquefois contraires, mais depuis le treize jusques au dix sept, que l'on estoit environ à six lieues du travers des Berlingues [1], on a essuyé une tourmente aussy rude et aussy grande que celles qu'on a accoutumé de souffrir en hyver, et d'autant plus fascheuse que le vent ne nous permettoit pas de nous eslever de la coste autant que l'on avoit raison de le desirer. Cependant je dois dire que c'est la route ordinaire que l'on tient pour aller au cap de Saint-Vincent, et de là à la coste de Salé, et celle que les vents nous avoient forcé de tenir.

La vergue du grand hunier de *l'Excellent* [2] rompit par le milieu, le 15ᵉ, et le mast de hune du *Dromadaire* [3], le 18ᵉ;

[1] Les *Berlingues* ou *Barlingues* sont de petites îles de Portugal, sur la côte de l'Estramadure.

[2] *L'Excellent* (voyez la note de la page 61) était monté par le comte d'Estrées, vice-amiral. Le sieur de la Caffinière en était capitaine, ayant sous ses ordres le sieur de la Galissonnière, capitaine en second. Le vice-amiral ayant exprimé le désir d'avoir son fils auprès de lui, le marquis d'Estrées, par une décision du 23 mars 1680, remplaça sur ce vaisseau M. de la Galissonnière, qui passa sur *les Jeux*, commandés par le marquis de Villette. (*Collect. manusc. des Ordres du Roy*, vol. XLIX, fol. 158 v°, aux Archives de la Marine.) (A. J.)

[3] La flûte *le Dromadaire*, construite à Rochefort en 1676, était armée de 18 pièces de canon. Le sieur de la Vilaine, qui en était

la continuation du mauvais temps, qui nous avoit donné du relasche un jour et permis de mouiller à Cascaye, nous contraignit d'entrer assez viste dans cette rivière jusques à Sainte-Catherine, pour esviter les accidens et y rallier les vaisseaux. *Le Marin* [1] et *la Belle* [2] qui s'estoient séparés de nous, le premier suivant mes ordres, l'autre par le coup de vent, rejoignirent le 19e le vaisseau-commandant, après différentes aventures.

Je joins à ce Mémoire celuy que m'a donné le sieur de Flacourt de la rencontre qu'il a eue avec deux corsaires de Salé [3]; il se loue de ses officiers, et tout le monde convient que le sieur de Rivedou, qui a esté blessé, est un des meilleurs lieutenans du corps, et que c'est dommage qu'il soit de la religion.

Le sieur de Quincé m'a appris que pendant la tourmente un vaisseau de Salé, de 18 pièces de canon, le vint reconnoistre, à la portée de carabine, et que s'estant mis en devoir de l'attaquer, autant que le temps le pouvoit permettre, le corsaire défit le ris de ses basses voiles, afin de s'éloigner avec plus de vistesse; il adjouste qu'il estoit démasté, non seulement de son mast de hune d'avant, mais que sa hune avoit esté emportée.

capitaine, fut cassé, suivant une lettre du 8 septembre 1680, étant au registre des *Ordres du Roy*. On ignore par quel officier il fut remplacé. (Voir au vol. XLVIII, fol. 303.) (A. J.)

[1] *Le Marin*, rangé ici parmi les frégates légères, était un vaisseau de cinquième rang. Construit à Toulon en 1679, il était armé de 28 pièces de canon; son équipage était de 120 hommes. Le chevalier de Flacourt en était capitaine. (A. J.)

[2] *La Belle* était une barque-longue, appelée d'abord *la Notre-Dame-de-Lorette*. Armée de 4 pièces de canon, elle avait 50 hommes d'équipage. Le sieur de Quincé en était capitaine. (A. J.)

[3] Ce *Mémoire* n'a pas été retrouvé.

J'avois détaché *le Marin,* devant la tourmente, afin de surprendre quelque vaisseau corsaire, et pour faire préparer deux de ces bastimens de Portugal, propres à nous apporter en vingt quatre heures, à la rade de Cascaye, l'eau qui estoit nécessaire, car le mauvais temps qu'on a souffert aux rades de la Rochelle, depuis le 12 avril, n'avoit pas permis de réparer celle qui se consommoit, et nostre navigation jusques icy ayant esté plus longue que l'on n'avoit pensé, il n'en restoit plus que pour vingt huit jours à la pluspart des vaisseaux.

L'Hercule, la Mutine et *l'Esveillée* [1] avoient relasché trois jours devant nous dans cette rivière, et estoient mouillés à Belin; la chasse qu'ils avoient donnée, deux jours devant, à trois ou quatre corsaires de Salé, les avoit séparés de M. de Chasteau-Renault, qui leur en avoit fait le signal, tellement que sans le calme, qui donna aux Salétins le moyen de se sauver de leurs mains à force de rames, ils estoient persuadés qu'ils

[1] Ces bâtiments faisaient partie de l'escadre de M. de Château-Renault. *L'Hercule* avait remplacé *le Mignon,* et *l'Esveillée* avait été armée au lieu de *la Maligne* qui ainsi que *le Mignon,* ne s'était pas trouvée en état de tenir la mer. C'est ce qu'on voit dans une lettre de M. de Seignelay à M. de Seüil, commissaire de la marine à Brest, du 6 février 1680.

L'Hercule était un vaisseau de cinquième rang, armé de 30 pièces de canon, construit à Brest en 1673. Le marquis de Langeron en était capitaine, ayant sous ses ordres le sieur de Combes et le chevalier de Sainte-Hermine, capitaines en second, les sieurs de La Rouyraye et d'Evry, et de Chaulieu, lieutenants. *La Mutine,* construite à Brest, en 1676, armée de 28 canons, *très-fine de voile,* dit l'État de 1689, était commandée par M. de Rosmadec, capitaine, et M. de l'Estoile, capitaine en second; le chevalier de Villars-Malorty en était lieutenant. *L'Esveillée,* vaisseau de cinquième rang, construite à Brest en 1672, était armée de 24 canons. Le chevalier de Montbron en était capitaine; les sieurs de Sainte-Marthe et de Cardaillac y servaient comme lieutenants. (A. J.)

s'en seroient rendus bientost les maistres, et surtout le sieur de Langeron ne doute pas qu'il n'eust pu joindre celuy à qui il donnoit la chasse, si on l'avoit pourvu de rames à Brest. *La Fée*[1] en avoit suivi un autre, qui estoit une caïque, armée en guerre; elle l'aura menée asseurément aux isles de Bayonne, où ils croyent aussi que le sieur chevalier de Chasteau-Renault aura esté obligé de relascher.

Nous nous préparons à sortir aujourd'hui tous ensemble pour aller au cap de Saint-Vincent, et de là devant Salé, mais comme la saison est desjà si avancée, en cas que les vents ne permissent pas d'y aller si promptement, il n'y auroit pas de prudence à s'y opiniastrer, et on estime qu'il faut faire droite route aux Isles en ce cas-là; il arriveroit peut-estre que voulant exécuter tout ce qui est ordonné, on manqueroit de faire ce qui, par mes instructions, paroist le plus essentiel, et le plus naturel service de cette escadre.

Je n'ai pu me dispenser d'avoir l'honneur de voir la reine de Portugal[2]; pour le Prince[3], comme il estoit occupé à une reveue ce jour-là, je n'ay pu luy rendre mesme devoir, mais il n'a pas laissé d'envoyer neuf ou dix barques chargées de rafraischissemens pour les vaisseaux, et d'offrir tout ce qui estoit dans ses magasins, pour le service du Roy.

LE COMTE D'ESTRÉES.

[1] *La Fée*, de 28 canons et de 120 hommes d'équipage, construite à Brest en 1676. M. de Relingues en était premier capitaine; il avait sous lui MM. de Mascarany et de Puysieulx. (A. J.)

[2] Marie-Françoise-Élisabeth de Savoie-Nemours, mariée en 1666 au roi Alphonse-Henri. Son mariage ayant été cassé pour cause d'impuissance, elle avait épousé, le 2 avril 1668, le prince Pierre, son beau-frère; elle mourut à l'âge de trente-huit ans, le 27 décembre 1683.

[3] Le prince Pierre, mari de la reine, était régent du royaume. Il ne prit le titre de roi qu'après la mort de son frère, arrivée le 12 septembre 1683.

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSIEUR,

Après avoir esté contrariés encore deux jours depuis que j'ay eu l'honneur de vous escrire, nous avons mis à la voile aujourd'huy avec vent contraire. Les vaisseaux du Roy sont tous sortis de devant Cascaye ; mais il n'y a plus d'espérance que nous puissions aller ailleurs que droit aux Isles, car les vents ne nous sont pas propres pour doubler le cap de Saint-Vincent, et la saison est trop avancée pour pouvoir exécuter précisément ce qui est porté par mes instructions. J'ay cru que je ne devois pas manquer d'avoir l'honneur de vous en rendre compte.

Je suis avec toutes sortes de reconnoissance et de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE COMTE D'ESTRÉES.

A bord de *l'Excellent*, devant la rade de Cascaye, ce 25 mai 1680.

MÉMOIRE

DU DERNIER JUIN 1680, A LA MARTINIQUE.

Les vents d'ouest ayant continué jusques à la fin du mois passé, il n'y auroit pas eu de prudence, estant si pressé par la saison, de s'opiniastrer à vouloir joindre M. de Chasteau-Renault devant Salé, outre que je ne crois pas qu'il ayt pu y estre luy-mesme plustost que le deux ou le trois de ce mois, ce qui auroit consommé tant de temps que je ne sçay si nous aurions pu arriver à propos pour naviguer avec les précautions nécessaires.

Les vaisseaux de Sa Majesté sont arrivés à cette isle le 24, deux jours plus tard que l'année passée, les vents ayant esté extresmement favorables depuis Madère, n'y ayant pas eu un seul jour de calme, et parcequ'on a porté beaucoup de voiles, la nuit, et navigué avec toute la vigilance possible.

Cette diligence estoit absolument nécessaire pour recouvrer promptement icy des pilotes, faire l'eau, le bois, et essayer de profiter de ce qui reste encore de beaux jours *afin de rencontrer les vaisseaux des Espagnols*. Le hazard nous a fait trouver icy un nommé le capitaine Moing, qui depuis cinq ans navigue dans ces mers, et y a fait des prises considérables et de bonnes actions; c'est un homme très hardy, du consentement de tout le monde, et j'examineray cette campagne s'il a toutes les qualités que les officiers qui ont l'honneur de servir le Roy dans sa Marine doivent avoir [1].

[1] Il paraît que le comte d'Estrées fut content des résultats qu'il obtint par ses investigations au sujet de cet officier, car on voit dans l'État de 1683, parmi les lieutenants de vaisseau de 1681, un Le Moing

Le sieur Proust, de Nantes, qui est icy, et avec qui il a quelques comptes à reigler, l'y a engagé, aussi bien que M. le comte de Blenac, et tout s'est fait de concert. Ce dernier a bien jugé qu'il estoit absolument nécessaire de remplacer le pilote qui vint l'année passée avec nous, et qui n'est pas icy, ayant esté donné au sieur de Rochefort pour le conduire, c'est le seul qui pouvoit le faire. Nostre diligence a réparé en quelque façon ces contretemps, car estant arrivé plus tard, on auroit esté privé de toutes sortes de secours.

Comme on s'est pressé de faire l'eau et le bois, on doit mettre à la voile le trois ou le quatre du mois prochain. Les équipages sont en si bon estat qu'il n'y est mort jusques icy que deux hommes en toute l'escadre, et pour les vaisseaux, hormis un hunier des *Jeux* [1] emporté un jour que le vent fut assez grand, et quelques baux de *l'Hazardeux* [2] rompus,

qui paraît pour la première fois sur les listes de la Marine à cette époque. (A. J.)

[1] *Les Jeux*, vaisseau de cinquième rang, commandé par le marquis de Villette. (Voyez ses *Mémoires*, page 52.) Il avait pour capitaine en second M. de Pallas, très-brave officier, qui, commandant *l'Adventurier*, eut, le 23 août 1687, un fort beau combat contre les Turcs. M. de La Galissonnière vint le remplacer sur *les Jeux*, par décision du 23 mars 1680. C'est le père du marquis de La Galissonnière, lieutenant-général des armées navales, mort en 1756, que son combat contre l'infortuné amiral Byng a surtout rendu célèbre. Il y avait encore sur *les Jeux* un troisième capitaine, M. de Lestenduère, père de Lestenduère des Herbiers, qui devint chef-d'escadre en 1745. Outre ces trois capitaines, on comptait quatre lieutenants sur *les Jeux*, les sieurs de Montbaut, d'Armanville, de Tivas et de La Guiche, et quatre enseignes qui étaient MM. de La Bourdonnière, de Nauré, de Mazy et de Grosloy. (A. J.)

[2] *Le Hasardeux*, construit à Rochefort en 1674, était armé de 40 pièces de canon. Il était monté par M. Gabaret, chef-d'escadre de

ce qu'il sera aisé de fortifier, il n'y est arrivé aucun accident; aussy ay-je fort recommandé au commissaire de ne pas consentir légèrement aux petits secours que les officiers demandent tousjours.

Nous devons aller aujourd'hui au Fort-Royal pour examiner les travaux qu'on doit continuer à y faire; il me semble que M. de Blenac [1] a fait beaucoup de travail depuis l'année passée, tant par le desseichement du marais et les défrichemens aux environs que pour les fortifications; mais il est temps de se fixer à quelque chose, et de finir, car comme on s'est mal servi d'abord de l'assiette, et qu'il faut s'accommoder aux premiers travaux, on en feroit d'infinis, si M. de Blenac ne donnoit des bornes à son zèle et à son activité. Pour les soldats, ils m'ont paru sains et mieux tenus que dans les autres voyages que j'ay faits aux Isles, mais je ne peux encore rien dire de leur discipline et de leur adresse.

Le père Taschard, jésuite [2], qui est auprès de moy, tra-

la plus haute considération. Colbert lui écrivit le 5 avril 1680 : « S. M. vous accorde douze cents livres de gratification, en considé- « ration de vos services.... Je ne doute point que cette grace ne vous « excite à vous appliquer à tout ce qui peut estre du bien de son ser- « vice. » (*Collect. des Ordres du Roy*, vol. XLIX, p. 186.) Et dans une lettre du même ministre à M. de Seüil : « Ledit sieur de Seüil « doit savoir que S. M. veut qu'il suive l'advis des meilleurs et des « plus anciens officiers de marine qui naviguent eux-mesmes les vais- « seaux et les font combattre, et entre tous les officiers de Marine, il « faut qu'il sache que S. M. considérera toujours plus l'advis dudit « sieur Gabaret que des autres. » (*Lettre de Colbert à de Seüil, intendant de la Marine, à Brest*, du 7 novembre 1679. *Ibid.*, vol. XLVI, p. 468.) (A. J.) Les *baux* sont les poutres; en anglais *balk*.

[1] M de Blenac était gouverneur de la Martinique.

[2] Guy Tachard, jésuite, accompagna le chevalier de Chaumont, en 1685, dans son ambassade auprès du roi de Siam. On a de lui deux

vaille avec beaucoup de zèle et de soin à la conversion des huguenots, mais jusques icy il n'a pu en convertir que deux, dont l'un est simple matelot, l'autre garde de la marine, appellé Meusnier, assez bon homme de mer et qui a fait tout le voyage des Indes avec M. de La Haye [1]. Je me suis engagé de représenter ses services et de faire considérer que, comme il sera abandonné de ses parens, on le pourroit faire enseigne à la première promotion, en estant capable, ou du moins de luy accorder trois ou quatre cents livres au retour, pour l'aider à subsister en attendant [2].

Estant tombé sur le chapitre de la promotion, je prends la liberté de représenter qu'il y a six au sept bons lieutenans dans cette escadre, et surtout les trois qui sont sur le Pavillon, dont il n'y en a point de meilleur, dans la marine, ny guères de plus anciens, sçavoir Keramoual, Julien et La Peaudière, et que n'en avançant aucun, c'est rebuter tout le monde des grands voyages, dans lesquels on peut rendre toutesfois des services si importans à Sa Majesté [3], joint

Voyages à Siam, Paris, 1686 et 1689, in-4°, réimprimés in-12 en Hollande. Il mourut vers 1711.

[1] M. de La Haye, à la tête d'une escadre de dix vaisseaux de guerre, de la Compagnie des Indes, s'était emparé de la ville de Méliapour ou Saint-Thomé, située sur la côte de Coromandel. Il la conserva pendant deux ans, mais elle fut reprise par le roi de Golconde qui la détruisit de fond en comble.

[2] Meusnier ne fut point promu au grade d'enseigne; du moins il ne figure pas dans l'État de 1683. (A. J.)

[3] Malgré les justes observations du comte d'Estrées, ces trois lieutenants de vaisseau ne furent point avancés; on retrouve sur la liste de 1683 de La Peaudière et Julien; quant à Keramoual, il ne figure plus sur cet État. Sans doute il se retira du service vers 1681. En 1690, Julien était encore dans la marine comme lieutenant; en 1684, de La Peaudière fut fait capitaine de galiote, et en 1689 il devint capitaine de vaisseau. (A. J.)

que ce ne seroit pas en effet tirer tout l'avantage qu'on pourroit du rétablissement de la marine, si l'on se contentoit de naviguer le long des costes d'Espagne et dans le destroit.

LE COMTE D'ESTRÉES.

MÉMOIRE

DU 24e AOUST 1680, A LA RADE DU PETIT-GOAVE.

Les vaisseaux de Sa Majesté viennent d'arriver à cette rade, et comme la fluste *le Dromadaire* n'est plus nécessaire à leur suite, je la fais partir incessamment pour retourner dans les ports de France, dans la pensée que Sa Majesté n'aura pas désagréable d'apprendre le succès de la navigation que l'on a faite à la coste de la Terre-Ferme.

Elle a esté plus commode que celle de l'année passée et les vents nous ont permis d'exécuter ponctuellement les points de mes instructions[1]. *On a reconnu les postes* qui

[1] Nous pensons qu'il n'est pas inutile de faire connaître les instructions données en 1679 au comte d'Estrées. Nous en extrairons ce qui touche la question espagnole.

« A Saint-Germain, le 12e avril 1679. — La principale intention de « S. M. dans la résolution qu'Elle a prise de tenir en mer un nombre « considérable de ses vaisseaux, mesme pendant la paix, est de main- « tenir et d'augmenter la réputation que ses forces navales se sont « acquise pendant les années dernières ; et comme il est nécessaire, « pour y parvenir, de penser continuellement aux services auxquels « Elle pourroit employer ses vaisseaux, et aux entreprises qu'Elle « pourroit faire tenter par sa marine, Elle estime nécessaire d'expli- « quer ses pensées sur ce sujet audit comte d'Estrées, estant d'ailleurs « persuadée qu'il apportera toute son application, et qu'il se servira « de toutes les connoissances qu'il a tirées des navigations différentes « auxquelles il a esté employé depuis que S. M. luy a donné le com- « mandement de ses armées navales, pour parvenir à trouver toutes « les années de nouvelles occasions de rendre ses armes aussy glo- « rieuses sur mer qu'il les a rendues sur terre.

« .... Il est pareillement informé que le vaisseau *le Faucon* et les « frégates *la Tempeste* et *la Diligente* sont parties des rades de la Ro- « chelle, sous le commandement du chevalier de Nesmond, pour navi-

y sont marqués, et l'on a cherché dans l'espace de six vingt lieües *le long de la coste de la Terre-Ferme l'escadre*

« guer entre les caps de Finisterre et du Saint-Vincent, faire la guerre « aux corsaires de Salé, et deffendre les sujets de S. M., trafiquans à « la coste d'Espagne, des insultes desdits corsaires.... En cas qu'il n'eust « pas de nouvelles de l'arrivée desdits galions, S. M. veut qu'il parte de « la hauteur de Lisbonne, après y avoir séjourné deux ou trois jours, « sans y faire un plus long séjour, et qu'il détache le vaisseau *le Dia-* « *mant* et les frégates *la Diligente* et *la Favorite*, soubz le commande- « ment du sieur chevalier de Chasteau-Renault, avec ordre de « continuer à croiser entre les caps de Finisterre et de Saint-Vincent, « jusques à ce qu'il ayt advis de l'arrivée des galions, auquel temps il « se rendra à Cadix pour y suivre les ordres plus particuliers que « S. M. luy donnera. — Le second dessein de S. M. qui regarde la « connoissance exacte et particulière qu'il est nécessaire de prendre « de l'estat du port et de la ville de Salé, ne doit point retarder quant « à présent l'exécution des autres ordres qu'il reçoit de S. M. Son « intention estant qu'il se mette seulement en estat de faire une entre- « prise considérable l'année prochaine, ou sur les vaisseaux corsaires « qui seront dans le port, ou sur la ville mesme et sur les chasteaux « qui la deffendent, pour la piller et la brusler, s'il est possible.... Pour « l'exécution du troisième dessein de S. M., qui regarde les isles de « l'Amérique, S. M. veut qu'il parte avec les vaisseaux qui doivent « faire le voyage avec luy, et qu'il aille en droite route auxdites isles. « Aussy-tost qu'il y sera arrivé, il examinera avec le sieur comte de « Blenac tous les moyens d'augmenter les colonies et de faciliter le « commerce des habitans, prendre connoissance de l'estat de chaque « isle, du nombre d'habitans qu'on en pourroit tirer, en cas de besoin, « pour fortifier les équipages des vaisseaux que S. M. envoyroit dans « la suite auxdites isles, s'informera de l'estat des compagnies de sol- « dats de la marine qui servent à la deffense des postes, et agira en « tout de concert avec ledit sieur de Blenac, dans ce qu'ils estimeront « estre du bien du service de S. M.... Et ensuite qu'il parte desdites « isles pour aller reconnoistre tous les postes que les Espagnols occu- « pent sur les côtes de Terre-Ferme de l'Amérique, mesmes le peu « d'isles qu'ils y possèdent, et S. M. est bien aise de lui expliquer le « fruit qu'elle prétend tirer de cette reconnoissance. C'est-à-dire que

des Espagnols, mais sa bonne fortune l'ayant fait passer, dès le mois d'avril, à *la Vera-Crux, l'a délivrée du*

« la paix redoublant en S. M. la volonté d'en faire gouster à ses sujets « tous les avantages, Elle veut particulièrement leur donner toute la « protection dont ils auront besoin, pour maintenir et augmenter celuy « qu'ils feront à la rade de Cadix, lors du retour des galions et des « flottes, et pour cela, que les Espagnols les traitent aussy favorable- « ment que toutes les autres nations étrangères. Et comme les mau- « vais traitemens qu'ils ont toujours reçus jusqu'à présent font con- « noistre à S. M. que la protection ni les instances pressantes de son « ambassadeur à la Cour de Madrid ne sont peut estre pas suffisantes, « Elle veut que la présence d'une escadre de ses vaisseaux lors de l'ar- « rivée desdits galions et flottes serve à cet effet, et Elle veut de plus « que la reconnoissance qui sera faite par ledit sieur comte d'Estrées « de tous lesdits postes, oblige les Espagnols de bien traiter les Fran- « çois dans leur commerce, leur faisant connoistre que S. M. est en « estat de les troubler, en attaquant, ou les principales villes et postes « du golphe de Mexique, ou lesdits galions et flottes, dans leurs voyages « ou à leur retour, et en cas que cette reconnaissance ne produisît « pas cet effet, S. M. veut qu'elle mette ledit sieur comte d'Estrées en « estat d'exécuter toutes les entreprises qu'Elle aura résolu de faire « sur lesdites villes et postes.... » « S. M. veut qu'il fasse connoistre aux « gouverneurs et commandans desdites isles de l'Amérique que l'in- « tention de S. M. est tousjours que le commerce de tous lesdits « estrangers soit interdit dans lesdites isles, et mesmes qu'il employe « ses vaisseaux pour poursuivre ceux qui voudront y aborder, et pour « les prendre en cas qu'aucun se présente pour y aborder. Il fera visi- « ter tous les vaisseaux étrangers qu'il rencontrera à la mer, et en « retirera les François qui se trouveront sur leurs bords, pour estre « punis suivant la rigueur des ordonnances.... En cas qu'il rencon- « trast des vaisseaux anglois, non seulement il ne les visitera point, « mais mesme il leur offrira toutes sortes de secours, et les traitera « de la même manière que les vaisseaux françois. » (*Collection manuscrite des Ordres du Roi*, vol. XLVI, p. 210-216, aux Archiv. de la Marine.) (A. J.)

Le reste de ces instructions est conforme aux instructions renouvelées en 1680.

danger, à quoy elle ne s'attendoit pas et qu'elle ne croira pas peut-estre avoir esvité, car j'ay estimé *devoir tenir secret le dessein de l'attaquer,* jusques à sa rencontre, quoyqu'on eust *disposé les vaisseaux* à toutes sortes d'événemens.

J'ay appris *qu'elle est composée de cinq* vaisseaux, armés à Carthagène, et de trois, venus d'Espagne, qui les ont joints, mais il ne faut pas douter *qu'on ne les eust fort embarrassés, si on les avoit rencontrés* seulement avec quatre *de ceux du Roy,* et je m'estois flatté, *qu'ayant armé* en partie *à Carthagène*, et tenu la mer près d'un an, on pouvoit aisément *la trouver sur ceste coste,* à son retour, mais si cela a manqué à ma satisfaction, les connoissances qu'on a prises, ces deux dernières campagnes, *sont si certaines que l'on peut quasi respondre* qu'elles nous ont mis en estat, *lorsqu'il plaira à Sa Majesté d'attaquer* partout les *galions dans* ces mers-cy, *et d'emporter les places les plus fortes de l'Amérique, avec des dépenses et des forces médiocres* en elles-mesmes, et non pas à les regarder par *l'importance de la conqueste.*

Cependant il me semble qu'il est plus à propos de remettre à expliquer à mon retour les pensées que ces deux voyages m'ont fait concevoir, *et lorsque j'auray les plans, je* les feray porter par le marquis d'Estrées[1], *qui a eu quelque part* aussy *à les lever;* mais je puis asseurer que comme j'ay eu la dernière application de m'instruire, elles[2] sont peut-estre plus justes que toutes celles que d'autres peuvent avoir eues jusques icy.

J'ay appris plusieurs choses *des Espagnols* que j'ay eu

[1] Capitaine de vaisseau, second du vaisseau *l'Excellent,* comme on l'a vu plus haut, p. 181, en note.

[2] Ces cartes ou plans.

moyen d'entretenir long-temps, mais ce que j'ay veu moy-mesme me confirme *qu'on pourroit les obliger à partager les richesses des Indes,* car je ne doute pas qu'on ne put, quasi en mesme temps, *se fortifier sur la mer du Sud et traverser la navigation* que l'on y peut faire ; mais il faut venir au détail de tout ce qui s'est passé, entre nous et les Espagnols, à toutes les places où les vaisseaux de Sa Majesté ont paru. *Je suis persuadé que la* sincère relation *que je vais faire ne diminuera pas* l'opinion qu'on peut avoir conçeue *de la foiblesse des Espagnols dans l'Amérique.*

Les vaisseaux arrivèrent donc, le douziesme juillet, à dix heures du matin, devant la ville de Saint-Domingue, et quoyque ce ne fut pas la saison de s'en approcher, à cause des vents de Sud et de Sud-Est, qui y causent quelquefois de grandes tourmentes, et surtout vers la pleine lune, on ne laissa pas de le faire, parceque ceux qui souffloient de ce costé-là paroissoient assez modérés. On y demeura sous les voiles, à la petite portée de canon, et si près qu'il estoit aisé de juger facilement de tous les travaux. On envoya après au gouverneur le sieur Chevalier d'Hervaulx[1], avec une lettre de créance pour demander les prisonniers françois, et pour faire de l'eau et des rafraischissemens, et luy faire entendre, dans les entretiens qu'il pourroit avoir, que je ne pouvois regarder que comme une infraction à la paix les insultes qu'on feroit aux François

[1] M. d'Hervaulx était major de Ponant depuis 1677 (*État de la Marine de* 1678, p. 25). Il avait quitté cette fonction en 1688. On le voit dans l'*État* de cette année, à son rang de promotion, parmi les capitaines de vaisseau, entre M. de Pallas et M. Colbert de Saint-Mars.

Le chevalier d'Hervaulx commandait *le Laurier* au combat de la Hogue. (Voir les *Mémoires* du marquis de Villette, p. 119.) (A. J.)

de la coste de Saint-Domingue, estans sujets de Sa Majesté, establis depuis trois traités de paix, et commandés par un gouverneur qui est honoré de sa commission.

Il convint qu'il estoit juste de rendre les prisonniers, mais qu'il n'en avoit eu que quarante cinq, qui n'estoient plus en sa puissance; qu'il en avoit envoyé seize à la Havane, autant à Caraque, pour estre portés en Espagne, suivant les ordres du Roy Catholique, et que neuf s'estoient sauvés dans un canot, ce qui en effect s'est trouvé véritable. Il accompagna les offres de laisser faire de l'eau et des raffraischissemens de toute la civilité possible, mais il ne demeura pas d'accord que les François fussent justement establis à la coste de Saint-Domingue, comme ils l'estoient à la Tortüe, et ne parla du sieur de Pouançay[1] qu'avec estime, mais comme gouverneur particulier de cette isle.

Le sieur Chevalier d'Hervaulx ne vit que six vingts hommes de garnison sous les armes et peu de monde dans la ville. Celuy qui y commande par interim s'appelle Dom Francisco de Segura, créole de cette isle et qui ne lui parut pas un homme de grande intelligence. Sur les quatre heures du soir, le vent estant rafraischi, *la Belle* démasta de son grand-mast de hune, et à soleil couché, y ayant apparence de vent, on estima devoir s'éloigner un peu de la ville, pour y retourner le lendemain; mais comme on eut plus de suject encore de craindre le mauvais tmps, et qu'on avoit eu assez de temps pour faire ce qui

[1] Bertrand Dogeron, fondateur de la colonie française de Saint-Domingue, était gouverneur de La Tortue et de Saint-Domingue. Étant mort en 1675, M. de Pouançay, son neveu, fut nommé pour lui succéder. (Voyez l'*Histoire philosophique des deux Indes*, par Raynal. Genève, 1780, in-8°, t. VII, p. 161 et suiv.)

estoit nécessaire, on fit route pour reconnoistre le cap de la Vele[1].

La nuit du quatorze au quinze, *la Belle*, qui avoit remis aisément un grand-mast de hune, fit le signal des vaisseaux incommodés, et ayant passé à l'arrière de *l'Excellent*, on cria au sieur de Quincé que pour peu qu'il fut incommodé, il pouvoit relascher au Petit-Goave, et nous y attendre. Le quinzième, à quatre heures du soir on apperçeut le cap de la Vele, où, après s'en estre approché, jetté la sonde, trouvé un très bon fonds pour mouiller, on fit voile à Sainte-Marthe. On y arriva le lendemain, quoyque la carte marque une distance de plus de cinquante quatre lieües, mais on estoit porté d'un vent en poupe extresmement frais. Aucun de ceux qu'on avoit embarqués, pour nous ayder de leurs connoissances dans cette navigation, n'ayant jamais mouillé à Sainte-Marthe[2], on fut obligé de détacher M. Gabaret[3], avec le bruslot, pour marcher devant et reconnoistre le mouillage, parcequ'il y a près de vingt six ans, ou environ, qu'estant avec son père, il estoit entré dans la baye, pour y attaquer un vaisseau sous les forts : il ne se mesprit pas toutesfois, et, ayant quelque avance sur nous, il arriva à la rade, une heure ou deux devant le reste de l'escadre, et comme le gouverneur voyoit sonder une chaloupe suivie de deux vaisseaux, il fit tirer quatre ou cinq coups de canon à balle, quoique *l'Hazardeux* eut mis son pavillon. Aussitôt que nous l'eusmes joint, j'envoyay le

[1] Au royaume de Terre-Ferme.

[2] Ville du continent, au nord de l'Amérique méridionale, capitale de la province de Sainte-Marthe, dans l'ancien royaume de Terre-Ferme. Elle a un très-bon port.

[3] Il montait *le Hasardeux*, comme on l'a vu plus haut, p. 187, note. (A. J.)

major[1] au gouverneur avec une lettre; il revint bientôt après avec une response très civile, accompagné d'un homme, pratique de la coste, pour nous convier d'aller plus loing faire de l'eau, parcequ'elle y estoit beaucoup meilleure. Sans luy donner le temps d'estre informé de la résolution que j'avois prise, sur sa réponse, j'entray dans la rade et fis mouiller les vaisseaux,

Le gouverneur est gentilhomme de Biscaye, à quatre lieües de Bayonne, et s'appelle Dom Ignatio de Spinosa; il paroissoit honteux de commander dans un aussi meschant poste, où le roy d'Espagne n'entretient que cinquante hommes en garnison, après avoir servi dans la dernière guerre, en Catalogne, dans des employs assez honorables. Il fit de grandes excuses sur les coups de canon qu'on avoit tirés, et que si les deux premiers vaisseaux luy avoient donné l'allarme, la présence du reste et ma personne l'avoient rasseuré, sçachant bien qu'une place que les flibustiers avoient prise deux fois n'estoit pas digne d'un vice-admiral, et qu'il alloit faire revenir tout le monde, qui sur l'alarme s'estoit sauvé à la montagne. Il a accompagné tous ses discours d'une très grande civilité, pour ne pas dire déférence, a montré beaucoup de franchise et d'inclination pour les François, et une extresme vénération pour le Roy. Aussi la foiblesse de ce lieu-là est si grande qu'il tenoit pour ainsi dire de nous le pouvoir d'y commander; mais on ne peut assez admirer que depuis deux cents ans que les Espagnols possèdent les Indes, ils n'ayent pas trouvé le moyen de fortifier un lieu si important, qui est une porte pour entrer dans le nouveau règne, un pays riche et délicieux, et dont la capitale[2] n'est qu'à cinquante lieües, et

[1] Le chevalier d'Hervaulx.
[2] La ville de Carthagène.

enfin de se conserver la plus belle rade du monde, où plus de cent vaisseaux peuvent mouiller et mesme se carener dans le fonds de la baye, à couvert de toutes sortes de vents, et de laquelle on pourroit faire un grand usage, si on y estoit puissamment estabti, ce qui n'est pas difficile.

On ne laissa pas de garder beaucoup d'ordre à faire l'eau et le bois dont les vaisseaux avoient besoin, plus à dessein de persuader les Espagnols de nostre bonne discipline, que par la nécessité de garder aucune mesure. Le gouverneur m'envoya le lendemain, ou un jour après, tous les officiers de guerre, qui consistent en un capitaine et un alfiere[1], pour me faire ses complimens. Il s'estoit joint à eux un supérieur d'un couvent de Cordeliers, qui estoit créole comme les deux autres. Ils ne manquèrent pas, après disner, de se plaindre de la dureté du gouvernement d'Espagne, qui bien qu'il tire tout l'argent des Indes, et leur fasse achepter les marchandises à un prix excessif, ne se met guères en peine de les garantir des corsaires, ny mesme des Indiens, qui leur font la guerre, et destroussent tous les jours ceux qui ne vont pas en troupe par les chemins. Comme je m'estois persuadé *qu'il ne falloit pas se contenter seulement de connoistre la force ou la foiblesse des lieux*, où les vaisseaux de Sa Majesté pourroient mouiller, mais qu'il falloit aussi *profiter* de ces occasions *pour imprimer à ces peuples la puissance du Roy et ses héroïques vertus*, leur inspirer le desir de prendre des François des marchandises de la première main, par la différence du prix, et enfin leur oster cette ignorance stupide des choses de l'Europe, dans laquelle le Conseil d'Espagne les entretient à dessein, et comme une des principales maximes qu'ils obser-

[1] Enseigne ou cornette. (A. J.)

vent dans le gouvernement des Indes; on n'a rien oublié de tout ce qui pouvoit contribuer à ce dessein, et je ne doute pas qu'on ne les ayt détrompés des erreurs où ils ont vescu jusques icy : Ils admirèrent les actions de Sa Majesté dans les dernières guerres, et sur le prix des marchandises que les chapeaux de castor, par exemple, qui ne coustoient en France que treize ou quatorze escus, leur fussent revendus icy jusques à quatre vingt et cent.

Quant à la religion, ayant veu un Père Jesuiste et un Recollet sur mon bord, et sceu qu'il y en avoit dans tous les autres vaisseaux, ils jugèrent bien que le soin que les Espagnols prenoient de nous faire passer pour hérétiques estoit un artifice pour nous décrier; cela s'est aisément répandu parmy ces peuples, qui se sont aussy accoustumés sans peine avec nous, tant à Sainte-Martbe qu'à Carthagène, où on a tenu mesme conduite.

Il semble que les Espagnols, qui sont venus d'Espagne, et ceux qui sont nés dans l'Amérique soient de nation différente. Ceux-cy sont d'un naturel doux et paisible, et n'ont ny l'orgueil, ny la sévérité des autres, qui les traitent avec beaucoup de rigueur, d'empire et de dureté, ce qui m'a fait croire *qu'il pourroit arriver telle révolution à la monarchie d'Espagne, que ces peuples* choisiroient *la domination du Roy,* plustost *que celle d'aucun autre prince, persuadez de sa* puissance, de sa justice et de sa valeur.

Pour les Indiens, ils conservent une si grande haine contre les Espagnols, qu'il n'est pas difficile de les faire soulever contre eux, puisque dans les provinces, où ils paroissent plus soumis, ils leur font quelquefois la guerre, et qu'il y a beaucoup de pays où ils n'ont pu encore estre réduits par les armes.

On mit à la voile, le dix huit, à l'entrée de la nuit, et

l'on mouilla, le vingt, à la portée du canon de la ville de Carthagène, ayant envoyé auparavant le major au gouverneur avec une lettre de créance. Le sieur de Villette, s'estant trouvé à mon bord, dans l'incertitude de la disposition de l'esprit des Espagnols, me demanda permission de l'accompagner, afin de profiter de cette première occasion de voir la place. Bien loin de le luy refuser, j'aurois souhaité que tous ceux qui ont servi comme luy dans l'infanterie y eussent pu aller en mesme temps [1].

Ils nous trouvèrent mouillés, à leur retour, et rapportèrent que le gouverneur les avoit reçeus avec beaucoup de civilité et asseuré, outre sa lettre, qu'il n'avoit pas moins d'envie que moy d'entretenir la paix et la bonne intelligence, lorsqu'il sçauroit ce qui pouvoit la faire durer, car dans le dessein de demeurer quelque temps devant cette place, je luy avois mandé que je le luy ferois sçavoir à loisir, cette lettre n'estant que pour l'asseurer de mon service.

Cependant on avoit pris les armes dans la ville, et on ne peut assez représenter l'allarme où on y estoit, et comme ils se voyoient privés du secours de cinq cents des meilleurs hommes qu'ils avoient détachés depuis trois semaines, je ne doute pas que cela n'augmentast encore leur crainte.

Ce détachement avoit été fait sur la nouvelle que trois ou quatre cents flibustiers, anglois et françois, favorisés des Indiens du golphe Darien [2], ennemis déclarés des Espagnols, et qui sont au nombre de huit à neuf mille, s'estoient avancés jusques à une lieüe et demie de la mer du Sud, avec le secours de six bons guides, avoient attaqué Pa-

[1] Voyez les *Mémoires* du marquis de Villette, pag. 53.

[2] Le golphe Darien est situé au commencement de l'isthme de Panama, du côté de l'Amérique méridionale, à l'ouest de Carthagène.

nama, et ayant porté des canots sur leurs espaules, et pris par ce moyen des barques dans quelque petit port de la mer du Sud, avoient fait ensuite de riches prises. Il n'a pas esté possible de sçavoir la vérité des Espagnols, ingénieux à la cacher, lorsqu'elle leur est désavantageuse; tout ce qu'ils ont dit, c'est que ces flibustiers d'abord avoient pillé en effet un fauxbourg de Porto-Belo [1], et que s'estant approchés ensuite de Panama [2], ils avoient esté repoussés par cinquante hommes, devant que d'y estre arrivés, ce qui n'est pas seulement vraisemblable, mais ils n'ont pas dit un mot, ny du golphe Darien, ny des Indiens, ne voulant donner aucune connoissance, ny d'un chemin si dangereux, ny du secours qu'on pourroit tirer de ces Indiens.

Le 21, le gouverneur envoya un capitaine, avec beaucoup d'autres gens de qualité, pour me faire des complimens. Afin de connoistre sa disposition à me rendre les prisonniers françois, et surtout le nommé Champagne [3], qui estoit aux fers depuis onze ans, je priay cet envoyé de dire au gouverneur que j'avois à luy demander des prisonniers. Il m'asseura qu'il n'y avoit que le nommé Champagne, qui estoit prisonnier du Roy et de l'Inquisition, et comme je pris un ton plus haut sur sa réponse, il fit tant d'exclamations sur le nom de Champagne, et parut si estonné que je jugeay bien qu'il falloit leur donner de la crainte pour luy procurer sa liberté, tellement qu'après avoir laissé cette matière, je luy dis que j'avois dessein de faire partir le lendemain deux vaisseaux sur l'avis qu'il y avoit des forbans le long de la coste.

[1] Ville du royaume de Terre-Ferme, située dans l'isthme.

[2] Ville importante, baignée par la mer du Sud; elle donne son nom à l'isthme.

[3] Capitaine de flibustiers, comme on le verra plus tard.

En effect *le Marin* et *la Tempeste* mirent à la voile, le 22, d'assez bon matin, les ayant détachés à dessein de reconnoistre le mouillage à vingt ou trente lieües le long de la coste, du costé de Porto-Belo, d'amener tous les bastimens qu'ils pourroient rencontrer pour servir de représailles, en cas que le gouverneur s'opiniastrât à ne pas rendre le capitaine Champagne, et surtout pour attaquer le convoy de Porto-Belo, qui est un vaisseau de 28 pièces de canon, qui apporte tous les ans à Carthagène, dans ce temps-là, de l'argent pour le payement des garnisons, et qui prit l'année passée *l'Utile* [1].

On en donna un ordre secret et cacheté au sieur Cheva-

[1] La prise de *l'Utile* était un des griefs de Louis XIV contre l'Espagne. Ce bâtiment faisait partie de l'escadre envoyée aux îles d'Amérique, en 1679, composée du *Triomphant*, de 76 canons, du *Diamant*, de 56 canons, de *l'Alcion*, de 44 canons, du *Tigre*, de 40 canons, du *Mignon*, de la barque-longue *l'Utile*, de 4 canons, et de la flûte *le Tardif*, de 20 canons.

Dans les documents du temps, *l'Utile* est tantôt appelé petite *frégate*, tantôt *barque-longue*. Ces deux espèces de bâtiments avaient alors beaucoup de rapports entre elles, et cependant elles ne doivent pas être confondues entièrement. Voici ce qu'on lit dans une lettre du marquis de Seignelay au comte d'Estrées, du 21 mars 1680 :

« J'ai remarqué que les barques-longues, qui ont passé de France « aux isles de l'Amérique, ont presque toujours pery ; c'est pourquoy « je vous prie d'examiner si, au lieu des trois qui doivent servir sous « vos ordres cette campagne, il ne seroit pas plus à propos d'armer « une frégate et de faire porter en fagot le bois nécessaire pour con- « struire une barque-longue auxdites isles, qui servira à donner les « advis, ou aux autres usages auxquels elle pourra être utile. » (*Collect. manusc. des Ordres du Roi*, vol. XLIX, pag. 152, aux Archives de la Marine.) M. de Seignelay écrivait, le 5 avril 1680, à l'intendant de Rochefort : « Il a bien fait de faire doubler *la Belle*, puisqu'elle a « esté estimée assez forte pour aller aux isles de l'Amérique, mais une « autre fois il suffira de faire porter en fagots les membres des barques- « longues, qui devront demeurer auxdites isles, afin de les faire border

lier de Flacourt[1], qui mesme n'est encore sçu de personne, hormis de M. Gabaret. Cependant le départ de ces deux vaisseaux causa une grande allarme dans la ville : on crut, les voyant à la voile, que c'estoit un renfort qui nous arrivoit, et ils ne doutèrent plus que l'on n'eut dessein de les attaquer, d'autant plus que ceux qui estoient venus avec l'envoyé du gouverneur, ayant veu ce grand nombre d'officiers et de gardes de la marine, qui sont embarqués sur les vaisseaux, surtout sur *l'Excellent*, ils estoient persuadés qu'il y avoit pour le moins 3,000 hommes de bonne infanterie dans l'escadre, sans compter les matelots.

Le Père Jésuite, qui a bien voulu faire la campagne auprès de moy, avoit esté envoyé, dès le soir, à terre pour visiter la maison des Pères de son ordre, et faire compliment à l'évesque de ma part, dans le dessein que j'ay desjà expliqué; mais le gouverneur ne luy permit pas de s'acquitter de cette visite, sous différens prétextes, tellement qu'ayant esté obligé de coucher à terre, il fut tesmoin de l'étonnement et de la confusion qui estoit dans la ville; et les bons Pères Jésuites, qui sont tous créoles, le vinrent trouver, avec la dernière crainte, pour le prier de guarantir leur maison du pillage et de tous les malheurs qui arrivent dans la guerre; il les assura fortement qu'il n'y avoit pas de sujet d'avoir la moindre alarme, bien loin d'appréhender des choses si extresmes. Après qu'ils furent un peu rasseurés, ils luy firent mille questions sur l'effect des bombes et de ces machines effroyables, de sorte qu'il estoit aisé de juger combien l'idée qu'ils en avoient leur faisoit d'horreur, et à tous les habitans et gentilshommes qui

« de poirier de l'Amérique, lorsqu'elles y seront arrivées. » (*Ibid.*, vol. XLVIII, p. 162.)

[1] Commandant *le Marin*.

estoient présens, et qui n'en ont pas plus d'expérience. Je ne dois pas oublier qu'ils firent plusieurs autres plaisantes questions à nostre Père Jésuite, et dignes de gens nés dans les Indes, entre autres si l'on osoit faire profession ouverte de la religion catholique en France. Il les détrompa aisément des erreurs où les Espagnols les entretiennent à dessein; il raconta tout ce qui s'estoit passé en Hollande, au sujet de la religion, dans la dernière guerre; ils admirèrent toutes les actions de Sa Majesté, et depuis ce temps-là ils tesmoignèrent tant de franchise et d'amitié pour les François, qu'à la feste de Saint-Ignace il y eut beaucoup de capitaines et d'officiers qui furent priés d'y assister et d'y disner; aussi le Père Taschard, qui est le Jésuite embarqué sur *l'Excellent*, n'a pas peu servi à insinuer les choses que j'ay dites au commencement.

Le 23, on rendit le capitaine Champagne, ensuite du mémoire que j'avois envoyé par M. le chevalier d'Hervaulx, sur lequel le gouverneur, avec les principaux officiers, ayant tenu un grand conseil, l'interprète entendit qu'ils disoient entre eux : « Il faut tout accorder à cet homme, « quand il nous demanderoit davantage. » Ils ont compté pour beaucoup d'avoir surmonté, à cause de la présence des vaisseaux de Sa Majesté, le dessein qu'ils avoient de ne rendre jamais ce chef de flibustiers. Je ne sçaurois l'attribuer à autre cause qu'à l'opinion qu'ils ont eue de sa valeur, et à celle que sa patience, dans une si longue prison, leur a fait concevoir de sa fermeté. Il est de bonne famille de Vitry-le-François; il a fait des actions déterminées, et tesmoigne avoir de la prudence. Il connoist bien les Espagnols et les dedans de Carthagène; *et comme il peut servir dans les desseins que l'onpeut avoir, je l'ay engagé à passer avec nous en France pour le garder pour ces occasions.*

Le gouverneur tesmoigna ensuite à M. le chevalier d'Hervaulx qu'il s'attendoit que le marquis d'Estrées auroit la curiosité de voir la ville; il sembla qu'il desiroit cette visite, comme une asseurance de ma satisfaction et de ma bonne foy; je la souhaitois aussi, mais à une autre fin, et pour y parvenir, je fis dire que j'y aurois desjà envoyé mon fils, si on pouvoit guérir les jalousies dont je voyois les effects de tous les jours : sur cela il se picqua de générosité, et le jour ayant été pris, il luy fit tous les honneurs qu'il crut devoir faire au fils d'une personne que le Roy honore du commandement de ses vaisseaux; il le mena par toute la ville, dans tous les couvens, et surtout à la maison des Pères Jésuites, ce que j'avois le plus recommandé, parcequ'on y découvre d'un lieu élevé le circuit de la ville, les forts qui sont aux environs, les vieils et nouveaux travaux.

Le marquis d'Estrées profita de cette occasion, et le gouverneur, qui ne le quitta point, le convioit à voir la force de la place, ne se deffiant pas qu'il eut aucune connoissance des fortifications. Depuis il y a eu plus de liberté; et pendant dix ou douze jours que l'escadre a été mouillée devant Carthagène, il ne s'en est passé aucun que le major n'ayt esté à la ville, sous différens prétextes, et qu'il n'ayt mené avec luy cinq ou six officiers différens, en sorte que je ne crois pas qu'il y en ait aucun qui n'y aye été.

Le Père Jésuite, qui fit plusieurs voyages à la ville, vit enfin l'evesque chez luy, qui reçeut avec satisfaction les complimens que je l'avois chargé de luy faire, et l'asseurant de l'ordre que j'avois donné à mon fils de le visiter, il comprit aussitost qu'il n'avoit pu se débarrasser du gouverneur, qui ne l'avoit pas voulu quitter exprès, mais soit que ce gouverneur fut très en peine de la libre communication qu'on acqueroit dans la ville, ou qu'il ayt l'humeur

difficile, il ne permit ny aux Pères Jésuites de venir à mon bord, ny aux Pères Jacobins et Recollets de visiter ceux de leur ordre qui sont embarqués sur d'autres vaisseaux.

Le Marin et *la Tempeste* arrivèrent le trentième juillet auprès de *l'Excellent*, n'ayant veu qu'une seule barque qu'ils n'avoient pu joindre, parcequ'elle s'estoit sauvée entre des rochers. Pour le vaisseau de Porto-Belo, il y a de l'apparence que l'entreprise des flibustiers a troublé les mesures ordinaires. Ils ont rapporté de leur voyage la connoissance exacte des terres et des mouillages.

On auroit esté plus loin, si l'on n'eut pas esté pressé par l'estat des vivres, car le munitionnaire a fait une grande méprise sur la quantité qui devoit estre embarquée, et plus encore par la saison qui nous contraignoit de regagner le Petit-Goave, pour débouquer avant le dix de septembre, à cause du mauvais temps, mais dans le Conseil que l'on tint, pour examiner les moyens de pousser plus avant nostre navigation, il fallut tous se rendre à ces raisons invincibles[1].

On mit donc à la voile, le premier aoust, pour remonter le long de la coste jusques au Cap de la Vele; on vint en sept jours à Sainte-Marthe, et la brise, que nous trouvasmes un peu forte un jour, ne fit autre mal que de rompre les deux masts de hune de la fluste[2], et celuy du perroquet de fougue du bruslot, mais tout cela fut raccommodé en une nuit.

On demeura jusqu'au onze à Sainte-Marthe à faire de l'eau et du bois; on y a vescu avec plus de liberté encore qu'on n'avoit fait la premiere fois. Les créoles espagnols menant les officiers dans leurs maisons, le gouverneur

[1] Voyez les *Mémoires de Villette*, pag. 54.

[2] La flûte *le Dromadaire*.

mesme a eu un procédé plus franc et plus honneste, s'il est possible. Le jour que les vaisseaux mouillèrent, il estoit arrivé trois cents Indiens pour travailler au fort; je ne sais si c'est par un effet de la jalousie que cette escadre a causée, ou par une autre raison. Le gouverneur apprit aussi à nostre major que l'on avoit résolu dans le Conseil d'Espagne d'entretenir désormais trois cents hommes de garnison à Sainte-Marthe.

Depuis Carthagène jusques au Cap de la Vele on a mouillé souvent, lorsque la navigation nous y a obligés, mais la joie d'arriver icy[1], après en avoir fait une assez heureuse, a esté troublée par le désastre que nous y avons trouvé. Nous avons veu l'image affreuse d'un terrible ouragan qu'il avoit fait, il y a huict jours; ce qui doit faire juger qu'il y a toujours du péril dans la navigation qu'on fait dans ces mers-cy, depuis le mois de juillet, jusques au quinzième d'octobre. Je ne m'estendray pas sur les pertes des marchands, qui sont grandes, et dirai seulement que le Roy y a perdu la barque-longue *la Belle,* par un pur effet de la destinée du capitaine, qui, bien que fort brave homme, avoit un tel pressentiment de se noyer cette année, qu'il le disoit à tout le monde, de sorte que nous ayant quittés à la moindre apparence de vent, sur mes ordres toutefois, il est venu périr où il espéroit trouver son salut. Cependant au lieu d'entrer dans le Cul-de-sac, il estoit demeuré dans la rade ordinaire avec les vaisseaux marchands. Il n'y a eu que deux hommes de sauvés, le reste a péri, au nombre de trente-trois, compris le capitaine et le lieutenant. On m'a asseuré qu'un autre bastiment plus fort que luy ayant frappé de son beaupré sur son arriere,

[1] A la rade du Petit-Goave, dans la partie de l'ouest de l'île de Saint-Domingue.

l'avoit enfoncé et coulé aussytost à fond, soit que *la Belle* eust tombé sur ce vaisseau, en filant du cable, ou que son ancre eust chassé. J'ay offert à tous les capitaines de vaisseaux marchands de les secourir en tout ce qui pourroit dépendre de moy; j'ay visité ceux de Sa Majesté depuis qu'ils sont à cette rade, et je dois ce tesmoignage qu'il ne se peut rien ajouter aux soins des capitaines pour les tenir propres et en bon estat, ny à l'ordre et à la discipline qu'on y a observé. On y a vescu en bonne intelligence, nonobstant le grand nombre d'officiers et les incommodités qu'ils y souffrent par cette raison-là. Il n'est mort jusques icy dans toute l'escadre que deux ou trois hommes, ce qui n'est pas moins à estimer que tout le reste.

J'avoue que je ne croirois pas avoir satisfait entièrement à mon devoir si je ne faisois considérer que les officiers de cette escadre méritent de n'estre pas oubliés à la premiere promotion, et à la distribution des graces, car bien que ce voyage ayt esté plus aisé que le précédent, il ne laisse pas d'avoir esté accompagné de beaucoup de peines, de fatigues et de despenses pour les capitaines, qui ont un grand nombre d'officiers à nourrir, et n'ont esté en aucun lieu jusques icy où les vivres n'ayent esté plus chers qu'on ne peut s'imaginer.

Je joins à ce mémoire celuy que m'a donné un capitaine de vaisseau marchand qui a esté enlevé par un de guerre espagnol au Caïman [1]. Cette action est tout-à-fait injuste et ne se peut défendre, mais enfin les Espagnols ne donnent que trop de sujet de les tourmenter dans ces mers-cy.

Je ne dois pas oublier que M. le chevalier d'Hervaulx

[1] C'est plutôt aux Caïmans, ou îles des Lézards, trois petites îles du golfe du Mexique, appartenant aujourd'hui à l'Angleterre; elles sont situées entre la Jamaïque et Cuba.

s'est parfaitement acquitté de toutes les commissions qu'on lui a données, jusques à rassembler beaucoup d'animaux, comme je le lui avois dit, pour la ménagerie de Versailles, mais il n'a pas esté aussy heureux à les conserver, on envoye toutesfois par la flute, un oco d'une espèce particuliere, qui est resté.

Il a fort bien ménagé l'esprit des Espagnols, et fait des libéralités, dans la veue du service, qui ne laissent pas d'incommoder la bourse d'un cadet.

LE COMTE D'ESTRÉES.

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSIEUR,

J'ay eu une grande satisfaction de pouvoir dire, sans aucune prévention, ce qui est contenu dans le Mémoire cy-joint[1], parceque le rétablissement de la Marine estant l'effet des soins de M. Colbert et des vostres, les avantages qu'elle peut produire releveront désormais encore plus des services si importans; jusqu'à ce que je puisse avoir l'honneur de vous faire voir les choses plus clairement, je vous supplie très humblement de croire que je ne me flatte pas légèrement.

Cependant, Monsieur, dans le désir que j'ay que la Marine ne partage pas seule l'honneur des plus grandes entreprises, je prends la liberté de vous dire qu'il seroit nécessaire, pour avoir une bonne infanterie, et n'estre pas chargé tout d'un coup de la levée d'un grand nombre de soldats, d'entretenir, dès à cette heure, cinq cents hommes dans les Isles, commandés par de bons officiers, outre ceux qui y sont desjà, et dans chaque port trois cents, au lieu de cent cinquante, qui servent à la garde des vaisseaux.

Je laisse au sieur Du Guay[2] à vous rendre compte de l'estat des vaisseaux et de nos vivres, où il y a eu une fort grande méprise, pour vous rendre seulement le tesmoignage que je dois au sujet des officiers.

[1] Voyez le Mémoire qui précède cette lettre.

[2] Commissaire ordinaire de marine, embarqué sur le vaisseau amiral, par ordre du Roi, notifié à M. le comte d'Estrées, le 8 mars 1680. (*Colbert, manusc. des Ordres du Roi,* vol. 48, p. 118.) (A. J.)

Il est certain que dans cette escadre il y a plusieurs bons et capables lieutenans, mais fort peu d'enseignes; la plus-part mesme ont peu d'application et n'ont pas tous un père, comme M. Gabaret, qui prend soin d'instruire ses enfans, et qui rendra les siens très bons officiers.

J'ay permis à deux lieutenans, les sieurs de Montbaut [1] et de Bouous [2], de repasser en France à cause de leurs indispositions; mais trouvez bon que je puisse vous représenter encore, ce que j'ay fait plusieurs fois, que nonobstant ce grand nombre de gentilshommes qui se jettent dans la Marine, elle ne laisse pas d'avoir besoin d'officiers-matelots, c'est à dire de gens eslevés par les degrés, nourris dans le mestier, et qui ayent beaucoup plus d'application que les gentilshommes, de sorte qu'il seroit à souhaiter qu'il y en eut jusques à quarante, tant lieutenans qu'enseignes, pour le moins, dans tout le corps.

Il me semble que je peux vous dire sur ce suject que le capitaine Lemoing [3] me paroist fort propre à commander un bruslot, ayant tout le sçavoir nécessaire à un bon matelot, et la réputation d'un homme de courage déterminé.

[1] Le sieur de Montbaut avait été fait lieutenant de la marine, en 1676. Il fut nommé capitaine de vaisseau en 1684. (*États manuscrits de la Marine.*) (A. J.)

[2] Le chevalier de Bouous était lieutenant dès 1656. Il paraît qu'il avait été embarqué en supplément sur un des vaisseaux, au moment du départ de l'escadre, car il ne figure pas sur les listes de l'armement. Cet officier n'est plus porté sur l'état de 1683. (A. J.) Ce doit être un chevalier de Buous, parent de M. de Grignan, dont a parlé deux fois madame de Sévigné. « Ne vous ai-je pas mandé que le chevalier de « Buous est ici.... Je fus ravie de l'embrasser. Il me semble qu'il vous « est plus proche que les autres. » (*Lettre à sa fille, du 29 novembre 1673.*)

[3] Voir ci-dessus la note de la page 186. (A. J.)

La conversion de Meusnier [1], garde de la Marine, m'engage à vous parler de ses intérests ; il seroit fort propre à remplir la charge de lieutenant de frégate légère, vacante par la mort de Flandin, d'autant plus que c'est quasi un homme de mesme génie, bon matelot, et ferme dans l'occasion, ayant fait le voyage entier des Indes avec M. Delahaye, comme l'autre.

Le sieur Chabert [2] m'a appris qu'il avoit eu l'honneur de vous escrire, touchant quelques prétentions. Vous luy avez assez donné de marques de vostre protection pour juger que vous sçavez ce qu'il vaut. Comme il veut tenir entièrement de vous la grace qu'il vous demande, je n'ay garde de joindre mes très humbles prières aux siennes sur ce sujet-là, mais j'ose dire qu'il y a des officiers faits d'une manière qu'il semble qu'on ne leur sçauroit faire trop de bien. Je prends la liberté de vous représenter qu'il ne mérite pas moins que les autres la gratification que l'on donne à cause du grand nombre d'officiers ; il ne la toucha pas l'année passée, et la mérite encore mieux celle-cy, à cause du séjour qu'on a fait dans les rades, où il y a toujours une infinité d'officiers et beaucoup d'étrangers sur *l'Excellent*.

Il y a desjà sept ans que j'ay engagé le capitaine Brice, qui est capitaine-d'armes sur *l'Excellent*, dans le service de la mer, et je l'ay empesché depuis de quitter, quoyqu'on

[1] Meusnier ne fut point fait lieutenant de frégate, mais enseigne de port. Il figure en cette qualité sur l'état de 1683, comme attaché au port de Brest avec M. de Noailles. En 1686, il avait encore la même fonction qui dut paraître bien calme à un homme du caractère que nous a peint le comte d'Estrées. Il disparaît en 1688. (A. J.)

[2] Troisième capitaine de *l'Excellent*. Il était de la promotion de 1667, et plus ancien que les deux autres capitaines de vaisseau. Il devait probablement remplir les fonctions de major-général de l'escadre. (A. J.)

lui offrit des compagnies d'infanterie, sur l'espérance que je pourrois luy procurer une petite subsistance : je l'ay veu, en des occasions fort périlleuses, conserver beaucoup de sang-froid et de courage ; il s'entend fort bien à dresser les soldats, il a de l'esprit, de la mine, et est d'assez bonne famille ; et quoyque je n'aye, Monsieur, l'honneur de vous en parler que dans la veue du service, je vous serai toutesfois infiniment obligé, s'il vous plaist luy procurer quarante livres de subsistance par mois, esgalement à la terre et à la mer, à condition de servir toujours sur le Pavillon, lorsque je seray employé. Il est estably à Brest depuis un an ou deux qu'il s'est marié aux environs.

J'ay averty M. Demuin [1] qu'un écrivain du Roy, nommé Loubert, tenoit à son service un Espagnol qui donne dés avis, ce que j'ay connu par des lettres qu'il avoit confiées au maistre-canonnier [2] de *l'Excellent*, pour les remettre à la première terre espagnole, sous prétexte de faire sçavoir de ses nouvelles à ses parents. Dans les lettres qu'on m'a remises entre les mains, il y a que cette escadre étoit destinée pour reconnoistre les places de l'Amérique que l'on veut attaquer, et il donne ensuite des avis sur des endroits foibles, comme si j'en avois parlé, quoyque je ne les aye connus que par ses lettres. Il ajoute qu'il apprendra beaucoup de choses, parceque les François parlent légèrement, et qu'il a beaucoup d'attention à s'instruire de toutes choses. Outre qu'un homme si zélé pour sa nation est toujours à craindre, dans un lieu aussy important que celuy de Rochefort, il ne seroit peut-estre pas mal à propos de l'arrester au retour de la flotte, où ceux qui y sont embarqués parleront peut-estre assez indiscrètement, et le tenir en prison pendant cinq ou six mois.

[1] Intendant de la marine, à Rochefort. (A. J.)

[2] Jean Le Bel. (A. J.)

Le *Mercure-Galant* écrit aussy quelquefois nos voyages si bizarrement, sur quelques relations des vaisseaux, que je croirois, Monsieur, qu'il n'en devroit rien dire que suyvant vos ordres.

Je suis avec toutes sortes de respect et de reconnoissance, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE COMTE D'ESTRÉES.

Au cul-de-sac du Petit-Goave, ce 26e aoust 1680.

P. S. Le S. de Gennes[1] a pris beaucoup de soin de lever tous les plans; mais, comme il entend moins les fortifications que les autres parties des mathématiques, j'ay obligé le marquis d'Estrées à y estre toujours avec luy; j'ay prié aussi le S. de Flacourt[2] de l'ayder de ses connoissances, et j'ose dire avoir contribué des miennes à rendre ces plans plus réguliers, mais il paroist avoir beaucoup de bonne intention et de docilité.

[1] Lieutenant sur *la Tempête*. Il venait d'être fait lieutenant et fut promu, en 1691, au grade de capitaine de vaisseau; la frégate *la Tempête*, construite à Rochefort, en 1676, portait 28 pièces de canon et 120 hommes d'équipage. Elle fut armée pour remplacer deux barques-longues, désignées d'abord pour cette campagne, comme on le voit par une lettre écrite au comte d'Estrées le 25 mars 1680, où on lit: « A l'égard des trois barques-longues qui devoient estre armées, « S. M. a approuvé le changement que vous proposez, de n'en armer « qu'une (*la Belle*), et de faire servir l'équipage des deux autres sur « une frégate. Pour cet effet, Elle a choisi *la Tempeste*, et Elle donne « ordre au sieur Demuin de travailler promptement à son armement. » (Archives de la Marine.) (A. J.)

[2] Le chevalier de Flacourt, capitaine du *Marin*. Ce bâtiment, rangé ici parmi les frégates, était un vaisseau de cinquième rang, construit à Toulon en 1679; il portait 28 pièces de canon et 120 hommes d'équipage. M. de Flacourt devint chef-d'escadre en 1688. Il ne figure plus sur l'*État de la Marine* pour l'année 1696. (A. J.)

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Monsieur,

Les vaisseaux de Sa Majesté estant arrivés, le 24 du mois passé, au Petit-Goave [1], j'ay dépesché dès ce moment-là *le Dromadaire* [2], pour retourner dans les ports de France; mais n'ayant pu estre preste devant le reste de l'escadre, cette flute mit à la voile comme nous le 29e; elle demeura un peu derrière avec *les Jeux*, qui n'est pas un trop bon vaisseau de voile [3]. On les attendit l'un et l'autre, et elle nous rejoignit vers la Tortue [4], le 1er de septembre. Je luy donnai de nouveaux ordres de ne plus attendre le Pavillon et de forcer de voiles; mais soit qu'elle eut besoin de rafraischissemens pour des malades, comme le capitaine me le fit sçavoir, ou qu'elle n'ayt pas ménagé ses bordées aussy bien que nous, elle est demeurée derrière, et nous voicy à quarante lieües du déboucquement des Caïcques, sans avoir plus suject de craindre les grandes et subites tourmentes qui arri-

[1] Port de Saint-Domingue, dans la partie occidentale de l'île.

[2] Voyez la note page 181.

[3] M. le comte d'Estrées ne pensait pas sur les qualités de ce vaisseau ce qu'on en disait à Colbert; en effet, l'état de 1678 porte, p. 20, v° : « *Les Jeux*, fin de voile et foible de bois. » (A. J)

Le marquis de Villette qui commandait ce vaisseau en parle comme l'amiral. (Voyez plus haut, page 55.)

[4] Une des Antilles, située à trois lieues au nord de l'île de Saint-Domingue. Habitée d'abord par les flibustiers, elle servit de premier chef-lieu à la colonie française qui prit plus tard possession de la partie occidentale de l'île de Saint-Domingue. (Voyez l'*Histoire politique et statistique de l'île d'Haïti*, par M. Placide Justin. Paris 1826, p. 72.)

vent d'ordinaire dans ces parages dans le mois de septembre, et jusques à la fin d'octobre.

Quatre vaisseaux marchands ont débouqué avec nous, et me donnent moyen d'avoir l'honneur de vous escrire cette lettre, mais non pas de vous envoyer le duplicata des Mémoires et des lettres contenues dans le paquet que j'ay l'honneur de vous adresser, y ayant tant d'escriture et de choses différentes à copier qu'il ne seroit pas possible de l'avoir fait en trois jours; je puis seulement vous en faire des extraits, après vous avoir dit premièrement, Monseigneur, que nostre navigation a esté fort heureuse, et que la fortune de Sa Majesté nous a retenus à la coste de la Terre-Ferme, trois ou quatre jours de plus que l'on avoit pensé, dans le temps qu'un furieux ouragan faisoit périr à la rade du Petit-Goave vingt six bastiments qui y estoient mouillés, dont *la Belle* estoit du nombre, y ayant relasché un mois auparavant, et qu'elle a péri dans un lieu où le capitaine, qui avoit des pressentimens extraordinaires de se noyer cette année, comme il le disoit à tout le monde, hormis à moy, croyoit trouver son salut.

Secondement, que nous avons *reconnu tous les postes qui sont marqués dans mes instructions et cherché inutilement l'escadre des Espagnols,* qui, dès le mois d'avril, a passé à la coste du Mexique, à la *Vera-Crux.*

Troisièmement, que *les connoissances que l'on a prises ces deux années* nous mettent en estat *d'attaquer partout les galions dans ces mers-cy, d'emporter les places les plus fortes de l'Amérique, et de faire de plus grandes choses que l'on ne peut imaginer.*

Le reste des Mémoires est un long détail de ce qui s'est passé entre nous et les Espagnols, ce qui a beaucoup de rapport avec tout ce que je viens de dire; mais je viens

de me souvenir d'y avoir oublié une circonstance qui mérite d'estre escrite : c'est que le gouverneur de Sainte-Marthe, ayant fait connoistre à nostre major, qui alloit et venoit continuellement à terre, qu'il avoit besoin de cent livres de mesches, ou environ, et qu'il luy seroit bien obligé s'il luy en pouvoit faire recouvrer cette quantité pour de l'argent, celui-cy me l'ayant rapporté, j'assemblay le lendemain le Conseil de guerre sur cette bagatelle, et le commissaire présent, pour monstrer quelles précautions on doit prendre, lorsqu'il s'agit d'oster des vaisseaux la moindre petite quantité de leurs munitions : il fut résolu qu'on en donneroit un peu de chacun, et qu'il estoit beau aux vaisseaux du Roy de ravitailler les places des Espagnols dans les Indes. Le major, estant retourné à terre avec les cent livres de mesches, les fit délivrer au gouverneur, et luy dit que cela ne s'étoit pu faire sans ma permission. Le gouverneur le remercia en son particulier, et luy tesmoigna qu'il s'en estoit bien douté, et qu'il m'estoit d'autant plus obligé que je luy espargnois la honte de m'en remercier.

Dans les lettres que j'ay l'honneur de vous escrire, je vous fais considérer la justice qu'il y a de ne pas oublier à la distribution des graces, et à la première promotion, les officiers qui servent dans cette escadre, où il y a quantité de bons lieutenans que je comprends dans une liste particulière, et que la conversion de Meusnier, garde de la Marine, m'obligeoit à parler en sa faveur, pour occuper la place de Flandin, lieutenant de frégate légère.

J'y parlois aussy des establissemens de la coste de Saint-Domingue, et de la nécessité que M. de Pouançay [1] trouvoit à avoir encore un lieutenant de Roy, à quoy il jugeoit

[1] Gouverneur de Saint-Domingue.

le sieur de Cussy très propre; c'est en effect un très bon sujet.

Il y avoit un article sur le sujet d'un Espagnol qu'un écrivain du Roy, nommé Loubert, tient à son service, qui donne des avis, comme je l'ay connu par des lettres qui m'ont esté remises entre les mains; il ne seroit peut-estre pas hors de propos de le faire arrêter au retour de la flute, ou sur les premières nouvelles que l'on aura de nostre navigation, et je suis persuadé aussy que le *Mercure-Galant* ne devroit rien escrire de nos voyages, sans vos ordres.

J'ay joint à ces lettres et Mémoires, qui sont assez estendus, la relation de la prise des forts de la Guerra, auprès de Caraque, par cent cinquante flibustiers, commandés par le sieur de Grandmont, avec les plans [1]. Les soldats prisonniers qui y estoient en garnison sont au Petit-Goave; ils sont tous Espagnols naturels, et m'ont paru fort bien faits. Je crois que cette entreprise a esté faite au mois de juin, ainsy que Grandmont m'en a asseuré.

Le Mémoire que m'a donné un marchand de la prise de son bastiment par un vaisseau de guerre espagnol, comme il peschoit à la tortue, aux Caïmans, sur la bonne foy de la paix, au mois de may dernier, et la déclaration d'un François, qui l'a veu vendre à la Havane et déclarer de bonne prise. J'ay esté surpris que les Espagnols veuillent donner des sujets de plainte dans ces mers-ci.

N'ayant point de double, ny du Mémoire, ny de la relation de la prise des forts de la Guerra, je ne puis pas dire bien précisément les dates. Il y a de plus le Mémoire des vaisseaux perdus à la rade du Petit-Goave [2].

Nous retournons aux Isles, suyvant ce qui est porté par

[1] Cette Relation ne s'est pas retrouvée.

[2] Cette Liste est également perdue.

mes instructions, et j'espère que tant de peines et de fatigues auront le bonheur de plaire à Sa Majesté, et de m'acquérir d'autant plus la continuation de l'honneur de vos bonnes graces et de vostre protection, aussy bien que de M. Colbert, dont je tascheray toujours de me rendre digne, estant avec toutes sortes de respect et de reconnoissance, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Le comte d'Estrées.

A la hauteur de 23 degrés et demi, à 40 lieües du débouequement [1] des Caïques [2], ce 7e septembre 1680.

P. S. Je ne sçays à quoi attribuer la séparation des *Jeux*, où jusques icy on a navigué avec assez de soin, pour ne pas s'éloigner du vaisseau-commandant, si ce n'est à la bizarrerie des vents que l'on trouve le long des costes, en sorte que les uns sont en calme, lorsque d'autres vaisseaux sont portés d'un vent qui les conduit à leur route, et cela arrivant la nuit, on se trouve insensiblement esloigné et sans remède.

[1] *Deboucquement*, de l'italien *bocca*, embouchure, ouverture d'un canal vers la grande mer. Ce canal peut séparer deux terres, il peut aussi se prolonger entre des îles; le débouquement est essentiellement le lieu par lequel les vaisseaux sortent de ces canaux, pour entrer dans une mer libre. (*Dictionn. de la Marine française*, par Charles Romme. Paris, Barrois, 1813, in-8.)

[2] Les Caïques sont situées à quarante-cinq lieues au nord de Saint-Domingue.

MÉMOIRE

DU COMTE D'ESTRÉES, DU 20 OCTOBRE 1680, ADRESSÉ DU FORT-ROYAL DE LA MARTINIQUE, AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Nous sommes arrivés le douze à la rade du Fort-Royal, après quarante quatre jours de navigation, depuis le Petit-Goave, et nous avons trouvé que l'ouragan, qui y a fait un furieux ravage, n'avoit pas espargné cette isle, car par une bisarrerie extraordinaire, il s'est fait sentir icy la nuit du 12 au 13 d'aoust, un jour plus tost qu'à la coste de Saint-Domingue, sans avoir touché à pas une des isles qui sont entre deux.

Quoique l'on dut estre rassuré, après une telle désolation, qui n'arrive guères deux fois en une année, et que le plein de la lune de septembre fut passé, cependant l'alarme des habitans et leurs pronostics d'un autre coup de vent, sur de vieilles observations, m'ont obligé de faire entrer les vaisseaux du Roy dans le port, jusques à la fin de cette lune, d'autant plus qu'on peut s'y raccomoder plus aisément que dans la rade

La Tempeste surtout en avoit besoin, luy estant survenu, le 27 septembre, une voye d'eau si inopinée que je crus la devoir détacher le lendemain à la hauteur de 25 degrés avec *le Marin*, pour se mettre dans le port, dans la crainte que son incommodité n'augmentast; mais les courans ont rendu leur navigation et la nostre moins juste que l'on n'avoit pensé; il y a eu une erreur de près de cinquante lieües, également dans tous les vaisseaux, de sorte que nous avons esté portés sur les Isles plus tost que l'on n'avoit résolu, c'est-à-dire trois jours devant le quinzième de ce

mois, qui est le temps ordinaire auquel les vaisseaux de Sa Majesté et les marchands ont accoustumé de reprendre la navigation.

Cependant les précautions que l'on avoit prises contre ce second coup de vent ne nous auroient pas garantis, s'il estoit arrivé, d'après ce que les vaisseaux marchands y ont souffert du premier. Les maistres ont donné un Mémoire à M. de Blenac de ce qu'il y auroit à faire pour y demeurer en seureté; nous l'allons examiner avec beaucoup de soin, après avoir sondé tout le port, et l'on mettra à l'apostille de ce Mémoire ce qui sera conforme ou contraire à nos sentimens, y ajoutant ce qu'ils peuvent avoir oublié.

Mais il semble que le désordre qu'a causé ce dernier ouragan doit relever le mérite de la Grenade et de son port; il me paroist plus grand que celui-cy, et d'autant plus seur que l'on n'a point encore veu d'ouragan à ceste isle. Pour moy, je trouve sa situation si avantageuse que si l'on forme jamais quelque dessein dans ces mers-cy, il n'y a que la Martinique et elle que l'on doive considérer comme des places d'armes, propres à y establir les magasins et à y tenir les vaisseaux en seureté.

On verra par l'estat que le commissaire doit envoyer qu'il ne restoit dans la pluspart des vaisseaux qui sont icy que pour huit jours de biscuit, lorsque nous y sommes arrivés, car bien qu'ils eussent des farines en la place de ce qui leur manquoit, il est impossible d'en faire l'usage qu'il faudroit, estant sous les voiles. Cependant on avoit retranché, dès le mois de juillet, trois onces de biscuit par ration, et fait vivre les équipages de pain frais pendant le séjour qu'ils ont fait au Petit-Goave [1].

[1] On avait prévu à la Cour que les choses devaient arriver ainsi que d'Estrées l'apprend au ministre. M. de Seignelay écrivait à Demuin,

J'ai reçu icy le quatorziesme de ce mois de M. l'intendant et du sieur Payen, ingénieur, les ordres de Sa Majesté, et le duplicata, en date du 22 may, de Fontainebleau, d'attaquer l'escadre espagnole des gardes-costes, et, en cas que l'on ne la put rencontrer, de faire sçavoir aux gouverneurs des places que j'ai ordre de la chercher et de la combattre sur le refus du salut et de la restitution de la barque-longue qui fut prise l'année passée.

Je m'estois bien disposé à la chercher et à l'attaquer en effet, suyvant l'article de mes instructions qui me l'ordonne simplement, sans autre chose, et j'aurois creu devoir me servir de ces deux prétextes, mais j'avoue que je ne m'estois pas persuadé qu'il fut à propos pour le service de Sa Majesté de donner part de ce dessein aux gouverneurs des places espagnoles, si la Fortune m'ostoit d'abord les occasions de les exécuter; au contraire, ayant cru que ce n'estoit pas le moyen d'y réussir que de le publier, je m'estois contenté de le confier à messieurs de Blenac, de Patoulet et de Gabaret et de laisser répandre dans l'escadre que je ne croyois pas

le 8 septembre 1680 : « S. M. attend avec une extresme impatience la « nouvelle du départ de la fluste *le Large*, et s'il apporte le mesme retar- « dement qu'il fait au départ de tous les vaisseaux, qui sont armés à « Rochefort, il arrivera que le sieur comte d'Estrées se trouvera sans « vivres aux isles de l'Amérique, et S. M. doit luy faire sçavoir qu'après « l'avoir adverty par toutes ses lettres que cette fluste devoit partir au « plus tard à la fin du mois passé, elle le rendra responsable de l'in- « convénient qui arrivera par le retardement de cette fluste. » On voit que le Roi et ses ministres n'étaient pas toujours obéis. La correspondance de Colbert et de Seignelay avec les intendants et les amiraux est pleine de réprimandes sévères qui montrent combien la machine administrative était encore mal montée, et combien les agents du pouvoir apportaient de mollesse à l'exécution des ordres les plus importants. (A. J.)

que le commandant de celle d'Espagne, qui a un pavillon au grand-mast, osast manquer à saluer la flamme que je porte, afin que chacun fut préparé dans son bord à la première rencontre. J'estimois cette conduite nécessaire afin que cette escadre n'eut pas le soin de nous esviter, le bruit ne s'en estant pas respandu, et ensuite pour qu'ayant à visiter les places de la Terre-Ferme, ce ne fut pas une raison de m'en défendre l'entrée; mais j'ose dire que je considérois aussi qu'ayant rencontré et battu l'escadre des Espagnols, sans qu'on eut appris l'ordre que j'en avois, Sa Majesté auroit pu donner telle couleur à cette action qu'Elle eut jugé importer à son service.

C'est sur ce raisonnement que j'ay réglé ma conduite et que j'ay visité les places des Espagnols, mais après estre arrivé à Carthagène, et avoir sceu que la barque-longue [1], commandée par Longchamps, n'avoit point esté prise par l'escadre de Quintana, mais bien par le convoy de Porto-Belo, qui ne despend pas de luy, je l'envoyay attendre par *le Marin* et *la Tempeste*, avec mesme secret, pour me l'amener, et en ce cas-là j'avois résolu de déclarer au gouverneur de Carthagène, que, ne me contentant pas de cette satisfaction, je chercherois encore le dit Quintana, supposant toujours qu'il avoit donné des ordres de prendre la barque-longue, appartenant à Sa Majesté; mais toutes ces mesures ayant manqué par les choses que je diray cy après, je crus estre obligé, la veille de mon départ, de parler au gouverneur de Carthagène de la prise de ce bastiment, non pas tant pour m'éclaircir d'une chose que je sçavois déjà, que pour justifier tout ce que je pourrois entreprendre; car je pensay, dès ce moment, qu'après estre retourné aux Isles et y avoir pris des vivres, je pourrois faire un tour

[1] *L'Utile*. (Voyez la note de la page 203.)

à la coste de la Terre-Ferme du costé de la Marguerite et de Comane, et y rencontrer cette escadre à son retour dans le golphe, qui pourroit avoir débouquée par le canal de Bahame, dès le commencement de septembre. Les ordres que je viens de recevoir me confirment dans cette pensée, et il n'y a plus d'autres moyens d'y satisfaire, joint que la persévérance à visiter toute la coste de Terre-Ferme, et surtout les parages par où cette escadre doit rentrer, donnera plus de force à ce que je dois faire sçavoir aux gouverneurs des places, et persuadera amis et ennemis de l'opinion que le Roy désire que l'on aye, si la Fortune oste les moyens de le tesmoigner par des effects.

Je joins à ce Mémoire la copie de celuy du gouverneur de Carthagène, celle d'une lettre que j'escrivis ensuite et des ordres que j'ai donnés, tant au sieur de Flacourt qu'à tous les vaisseaux [1].

Quant à l'escadre espagnole, voicy ce que j'en ay appris du capitaine Champagne, à qui le gouverneur et les soldats du chasteau, où il estoit gardé, l'avoient dit. Premièrement qu'elle estoit composée de cinq vaisseaux armés en Espagne, et commandée d'abord par Quintana; qu'après avoir tenu pendant vingt mois la mer, le long des costes de Terre-Ferme, depuis Carthagène jusques à Comane, où elle avoit demeuré long-temps et fait des prises sur les François et les Anglois, elle s'estoit retirée au mois de mars dernier à la Havanne, où ledit Quintana avoit esté arresté pour quelques plaintes qu'on faisoit de sa conduite; qu'on avoit mis un autre, appelé Hastina, en sa place, pour la commander; que de la Havanne elle estoit allée à la Vera-Crux, où son payement estoit assigné et aussy à dessein de s'y raccommoder, y ayant beaucoup d'apparence que des vaisseaux, qui sont long-temps

[1] Ces pièces n'ont pas été retrouvées.

à la voile dans ce climat-cy, ont besoin de radoub et de rechanges; qu'il y avoit outre cela deux vaisseaux qui croisoient aux environs de Portorico, qui avoient ordre de les joindre.

Le désir que j'ay de retourner à la coste de Terre-Ferme, pour exécuter avec la dernière exactitude les ordres de Sa Majesté, me fait attendre avec beaucoup d'impatience l'arrivée de la flûte [1], qui doit apporter les vivres, car comme il faut s'accommoder aux temps et aux saisons pour naviguer dans ces mers-cy, si elle n'arrivoit que dans le mois de novembre, avec le temps qu'il faut pour mettre les vivres dans chaque vaisseau, il m'en resteroit peu pour faire le tour que j'ay résolu, et en retardant l'exécution jusques dans le mois de décembre, cela rendroit la navigation beaucoup plus difficile, à cause des vents de nord. On fera cependant jusques à l'impossible pour ne manquer à aucun point de mes instructions, et j'ose dire que jusques icy on a si bien ménagé le temps qu'on a fait plus de choses dans l'espace de trois mois et demi que d'autres, plus attachés que nous à leurs commodités, n'auroient fait en cinq.

On a découvert la voie d'eau de *la Tempeste*, qui estoit à cinq ou six pieds sous l'eau, à la rablure de l'estrave [2]....

Le vaisseau *les Jeux* n'est pas encore arrivé, et comme j'ai desjà fait sçavoir qu'il s'estoit séparé du commandant, apparemment par des calmes, il faudra en examiner les véritables causes à son retour. C'est une des plus dangereuses fautes que l'on puisse faire à la mer contre la discipline, et qui peut avoir de plus fascheuses suites. Mais, comme les capitaines sont avertis d'ordinaire trois ou quatre jours devant le temps que l'on doit mettre à la voile, ils doivent

[1] On a vu plus haut que c'était la flûte *le Large*.

[2] Ces détails sont omis comme dénués d'intérêt aujourd'hui.

se mettre en estat de le faire avec diligence, et l'on perdroit souvent beaucoup de temps, si le commandant se vouloit assujettir aux commodités et aux fantaisies des capitaines particuliers. Quand quelqu'un ne peut pas suivre, il a ses signaux pour le faire sçavoir à son commandant, qui alors le doit attendre, et luy donner des ordres de ce qu'il auroit à faire : toute autre conduite pèche contre l'ordre et la discipline.

Ce cas-là ne se rencontre pas sur le fait *des Jeux*. Il estoit à la voile comme nous; on revira sur luy pour l'attendre aussy bien que *le Dromadaire*, et, comme il me semble qu'on a toujours navigué dans ce vaisseau avec beaucoup de soin, et servi avec exactitude, il faut attendre jusques à l'examen que je feray faire lorsqu'il aura rejoint, à dire les véritables causes de sa séparation [1].

LE COMTE D'ESTRÉES.

[1] Le marquis de Villette ne parle pas de cette circonstance dans ses *Mémoires*.

RELATION DU COMTE D'ESTRÉES

DE CE QUI S'EST PASSÉ A LA TRINITÉ, A SON ABORDAGE AVEC LES VAISSEAUX DU ROI.

Le premier décembre, les vaisseaux du Roy estant mouillés à deux lieües d'un port, où il y a une redoute fermée et deux pièces de canon de six à huit livres de balle, on envoya dans ma chaloupe, qui avoit un tendelet et toutes les marques qu'on porte quand il y a des capitaines, les sieurs chevalier d'Hervaulx, major, de Villette-Mursay [1], capitaine *des Jeux*, qui avoit demandé permission de visiter ce lieu-là, de Miramont [2], enseigne *de l'Excellent*, pour la commander, et le capitaine Champagne, qui parle bien l'espagnol.

Ils furent receus avec toute la barbarie et l'infidélité possible, comme il est contenu au procès-verbal qu'ils me donnèrent au retour. Je n'en mets point la copie icy parceque M. le chevalier d'Hervaulx pourra en rendre compte luy-mesme, mais seulement je diray qu'ils nous renvoyèrent à la Guaire et à la Marguerite, qui ont esté pillées toutes deux cet esté par les flibustiers, et comme on leur eut dit qu'ils venoient de ma part, dans ma chaloupe, et que c'estoit des vaisseaux du Roy que j'avois l'honneur de commander, ils demandèrent si j'y estois en personne, afin, je crois, de tirer encore plus droit, s'il estoit possible. Ils estoient environ cinquante mousquetaires, des Indiens, et beaucoup d'autres dans les bois, car bien que la ville principale soit esloignée de trois lieües de ce port-là, il estoit venu pour-

[1] Voyez le récit de cet événement dans les *Mémoires du marquis de Villette*, page 57.

[2] Le sieur de Miramont, enseigne de la création de 1678, ne se trouve plus porté sur l'État de la marine de 1685. (A. J.)


tant beaucoup de gens qui pouvoient estre cachés à dessein dans des bois fort espais.

Le mesme jour il y arriva un vaisseau hollandois, chargé de nègres, pour traiter aux costes d'Espagne, y ayant fait desja un autre voyage; le capitaine, ayant eu part dans la suite à tout ce qui s'y est passé, en a dressé un procès-verbal, dont on met cy-dessous la traduction du hollandois en françois, et très-conforme à l'original.

Procès-verbal.

Je soubsigné reconnois et certifie par ce présent procès-verbal qu'estant arrivé à l'entrée de la baye de la Trinité, le premier jour de décembre de l'année 1680, avec ma frégate, nommée *la Marguerite*, et ayant esté à terre avec mon canot, on m'a tiré, en y abordant, quatre coups de mousquet sans balle, et estant prest de mettre pied à terre, on me demanda d'où j'estois, à quoy ayant respondu de Midelbourg, on me demanda ce que je venois faire; et comme j'eus dit que le manque d'eau m'avoit obligé d'y venir, on me respondit qu'il paroissoit sept vaisseaux françois, à l'entrée de la baye, qu'ils avoient guerre avec l'Espaigne, et que j'estois avec ces vaisseaux. Je leur dis que je n'en avois aucune connoissance, ce qui fut cause que je ne pus avoir d'eux que six cruches d'eau, et, dans ce temps, ayant veu venir lesdicts vaisseaux, je m'en retournai à mon bord avec mon canot, et je vins moüiller à environ une lieüe du fort, et lesdicts vaisseaux, avec pavillon blanc, vinrent moüiller à environ deux lieües de l'endroit où j'estois.

Et le deuxième dudict mois, ayant envoyé mon canot à terre pour faire de l'eau, je n'en pus obtenir que quatre baricques, parceque les Espagnols, qui virent venir le long de la terre un canot peint de rouge, avec un tendelet aussi rouge et un pavillon blanc, dirent à mes gens, qui estoient dans mon canot, de s'en retourner à mon bord, parceque les François venoient, et de ne revenir plus à terre pour faire de l'eau, tant que les François seroient là, parce-

qu'ils ne m'en donneroient pas, sur quoy mes gens s'en revinrent, et je vis de mon bord que ladicte chaloupe estant arrivée assez près de terre, les Espagnols firent sur elle plusieurs descharges de mousquetterie et mesme de canon, dont je vis donner plusieurs boulets dans l'eau, auprès dudict canot, et j'ay veu depuis qu'il avoit esté percé en plusieurs endroits, et dans le pavillon et dans le tendelet, par des balles de mousquet; sur quoy, ayant retourné à son bord, un desdicts vaisseaux appareilla et vint vers moy avec quatre grandes chaloupes, croyant que je fusse Espagnol, et me fit appareiller pour aller moüiller près de M. le comte d'Estrées, vice-admiral de France, au bord duquel estant, il me demanda ce que je fesois en cette baye, à quoy je respondis que le manque d'eau m'avoit obligé d'y venir. Il me dit qu'il me soupçonnoit de sçavoir qu'on devoit tirer sur sa chaloupe, et que mesme je pouvois en estre cause, ce que je niai, comme en effect il n'en estoit rien, et il me renvoya à mon bord. Le lendemain, troisiesme décembre, au matin, je fus encore conduit à bord de mondict sieur le vice-admiral, qui me dit qu'il falloit que je fusse à terre, avec mon canot et mes gens, pour porter une lettre de sa part au gouverneur, et sçavoir pourquoy on avoit tiré sur son canot. Je fus donc avec mondict canot à terre, où ayant demandé au lieutenant pourquoy il avoit fait tirer sur le canot de mondict sieur le vice-admiral de France, il paslit et dit qu'il avoit bien donné ordre de tirer, mais non pas pour blesser personne (ce qui m'a paru autrement). Je lui dis que ces vaisseaux ne venoient pas comme ennemis, mais comme amis, et qu'il avoit fait très mal de faire tirer sur une chaloupe, qui venoit avec pavillon, puisque mesme chez les Turcs cela ne se faisoit point, et que c'estoit par sa faute qu'il falloit que je fusse moüiller auprès du vaisseau de mondict sieur le vice-admiral. Sur cela il leva les espaules, et me dit : « Venez-vous « en icy, et vous aurez de l'eau et tout ce dont vous aurez besoin, « et les François aussy. » Je luy donnay ma lettre pour la faire tenir au gouverneur; il la luy envoya en poste, et sur le mynuit, ayant eu la response, je m'en revins à mon bord, et dès le grand

matin, le lendemain quatriesme, je la portay à mondict sieur le vice-admiral, qui envoya sur le midi son canot à terre avec une chaloupe, et, m'ayant donné permission de continuer ma route, j'appareillay aussitost pour aller moüiller près du fort; et estant à environ deux lieües dudict fort, j'entendis tirer d'iceluy un coup de canon, sans sçavoir pourquoy, et voyant revenir ledict canot et la chaloupe, sans avoir esté jusques à terre, je fus au devant d'eux, dans mon canot, et estant arrivé près de celuy de mondict sieur le vice-admiral, monsieur le major m'ayant dit qu'on luy avoit encore tiré un coup de canon à balle, je retournay avec mon vaisseau mouiller auprès de mondict sieur le vice-admiral.

LINDERT JANS VAN DEN BUSSE.

Copie du Billet du comte d'Estrées envoyé au Gouverneur de la Trinité, par ce capitaine hollandois.

C'est pour faire sçavoir au gouverneur de la Trinité que les vaisseaux mouillés dans cette baye appartiennent à Sa Majesté très-chrestienne, et ne doivent pas estre confondus avec les flibustiers. Comme l'attentat commis sur la chaloupe que j'ay envoyée à terre, est indigne de gens raisonnables et blesse le droit des gens, je désire apprendre en mesme temps si on a ordre du Roy Catholique de nous déclarer la guerre dans l'Amérique, et de commencer icy; en cas que cela ne soit pas, je demande justice d'une action accompagnée de tant de circonstances injurieuses et violentes, et j'attends une response par escrit.

LE COMTE D'ESTRÉES.

Copie de la Lettre du Gouverneur de la Trinité en response à ce Billet.

SENOR CONDE D'ESTRÉES.

« E visto el papel que VSSa me remitte, y respondiendo a el,
« digo que la paz establezida entre los dos señores Reyes Catho-

« lico y Christianissimo, la observamos, y observaremos con tanta « puntualidad, que de la parte de mi Rey e señor, no aya falta, « y este punto es indubitable. La accion subcedida en el puerto « por el cabo que alli govierna, fue falta por raçon de las recientes « noticias que tenemos del robo de la Guaira y otras plazas, que a « saqueado la nacion francesa despues del assentamiento de la « paz, y no fue mucho se presipitasse á tan malas raçones como « me abisa dicho cabó, tubo el que venia por tal en la dicha lancha « pues dize le dixo al cabo de la lancha que hechasse un hombre « en tierra con los despachos que traia de VSS[a], a que dize le « respondió agriamente, diziendole palabras maiores como son « las generales, y demas, que si viniera accompañado saltara y « hiziera todo lo que le pareciera.

« A esto, señor, me pareze (salvo el mejor juizio de VSS[a]) que no « fue mucho se presipitasse y hiziesse lo que no devia; de que estoy « con muy justo sentimiento, por lo que VSS[a] muestra haver sen- « tido la accion; que no a estado de mi parte; y assi suplico a VSS[a] se « le quite la colera que muestra tener, y perdone lo que el cabo del « puerto a hecho, con su mucha nobleza supliendo de ella lo que « en el a faltado, yo quedo para servir à VSS[a] cuya vida guarde « Dios, y le de muy feliz viage y subcesso, etc. Desta ciudad de « san Joseph de Oruña, Ysla de la Trinidad, a 2 de diz[e] de 1680.

« Beso la mano de VSS[a]. »

GILES CURIEL Y CARDENAS[1].

[1] Nous avons eu recours à la complaisance de M. Ferdinand Denis pour le rétablissement du texte de cette lettre, altéré par le copiste. Il a bien voulu y joindre la traduction suivante :

« SEIGNEUR COMTE D'ESTRÉES,

« J'ai vu le papier que Votre Seigneurie m'a remis, et, pour réponse, je dis « qu'en ce qui regarde la paix établie entre nos deux seigneurs, le Roi Catholique « et le Roi Très-Chrétien, nous l'observons et l'observerons avec tant de ponctua- « lité que, de la part de mon Roi et Seigneur, il n'y aura point de contravention; « ce point est indubitable. L'action commise dans le port par le chef qui y com- « mande a été une faute causée par les nouvelles récentes que nous avons reçues « du pillage de la Guaira et autres places que la nation française a saccagées,

Quoique cette lettre ne portast pas une satisfaction entière, après avoir examiné avec les capitaines de l'escadre les partis qu'il y avoit à prendre, on estima qu'il suffisoit, pour les raisons que je dirai cy-après, de faire porter par M. le chevalier d'Hervaulx, dans la mesme chaloupe, la response à la lettre du gouverneur. M. de Villette-Mursay et tous les autres qui y avoient esté la première fois, crurent estre engagés d'honneur à y retourner, mais on ne douta pas, sur la lettre du gouverneur et ce que le capitaine hollandois avoit rapporté, qu'ils ne fussent bien reçeus.

Copie de la Response du comte d'Estrées, en forme de Billet, à la Lettre du Gouverneur de la Trinité.

Il est aisé de juger par la conduite que j'ay tenue depuis l'indigne action commise par le commandant du port, que j'ay eu

« malgré l'état de paix, et il n'est pas étonnant que le susdit commandant ait « agi avec précipitation, en entendant des discours aussi mauvais que l'étaient « ceux qu'il m'annonce lui avoir été tenus par celui qui venait en qualité de com- « mandant de la chaloupe; car il assure, lui, capitaine du port, avoir dit à ce « commandant qu'il jetât un homme à terre avec les dépêches qu'il apportait de la « part de Votre Seigneurie, à quoi le susdit commandant de la chaloupe répondit « avec aigreur, lui disant de gros mots, de ceux que l'on emploie en général; et, « en outre, que s'il s'était trouvé en forces, il aurait sauté à terre, et aurait fait « tout ce que bon lui aurait semblé.

« Ainsi, Seigneur, il me semble, sauf le meilleur avis de Votre Seigneurie, qu'il « ne faut pas s'étonner que le gouverneur se soit porté à des violences, et ait fait ce « qu'il n'aurait pas dû faire, ce dont j'éprouve un juste sentiment de regret, Votre « Seigneurie ayant montré avoir été fâchée de cette action, qui ne vient pas de « moi. Donc je supplie Votre Seigneurie d'apaiser la colère qu'elle paraît en « avoir, et de pardonner au capitaine du port ce qu'il a fait, excusant, grâce à « sa haute noblesse, ce qui a pu faillir en lui. Je suis prêt à servir Votre Seigneu- « rie, dont Dieu veuille protéger les jours; puisse-t-il lui accorder réussite et très- « heureux voyage! etc. De cette ville de Saint-Joseph de Oruña, île de la Trinité, « le 2 décembre 1680.

« Je baise les mains de Votre Seigneurie. »

GILES CURIEL Y CARDENAS.



plus de modération que de colère, puisque estant si facile de m'en faire raison moi-mesme, je me suis contenté d'en demander justice à M. le gouverneur de la Trinité.

Je ne doute pas qu'il ne sçache aussy bien que moy qu'il y a, mesme dans la guerre, des droits qui sont respectés de toutes les nations, et qu'on ne viole jamais; à plus forte raison dans la paix, et que ce lieutenant n'a pas moins failly à son esgard qu'il a fait au nostre : ses excuses ne méritent pas seulement d'estre escoutées; car comment s'imaginer qu'une seule chaloupe, qui part de sept vaisseaux de guerre, aille à terre pour faire des hostilités, et quand des François, sans aveu, meslés avec des gens d'autres nations, auroient fait des entreprises, est-ce une raison pour tirer d'abord sur d'autres François, sans les connoistre, ny sçavoir s'ils servent le plus juste et le plus grand Roy du monde, ou si ce sont des vagabonds qui agissent sans ordres. Cependant je veux bien mespriser, à la prière de M. le gouverneur, cette faute, ou cette injure, dont il est si aisé de prendre revanche, et luy apprendre avec beaucoup de bonne foy et de franchise, comme j'ay desja fait à d'autres gouverneurs des places de Sa Majesté Catholique, que si l'on m'a ordonné de chercher l'escadre commandée par don Antonio Quintana, pour luy demander la restitution d'une petite frégate[1] du Roy, mon maistre, qu'elle prit l'année passée contre

[1] C'était la barque-longue ou petite frégate *l'Utile*. Voici ce qu'on dit à cet égard dans la *Collection des Ordres du Roi*.

A Saint-Germain, le 28 février 1680.

« Le Roy a ordonné d'envoyer le Mémoire cy-joint à M. Colbert de Croissy, « afin qu'il luy plaise d'escrire à M. le marquis de Villars (*ambassadeur à Madrid*), « de faire les instances nécessaires au roy d'Espagne, pour la réparation du tort « qui a esté fait au sieur de Longchamp et à son équipage. » — *Suit l'extrait du Mémoire :* « La frégate du Roy, nommée *l'Utile*, commandée par le sieur de Long- « champ, ayant été contrainte, le 13 juillet dernier, de se séparer des vaisseaux « commandés par M. le comte d'Estrées, vice-admiral de France, pendant qu'il « naviguoit dans le golphe de Mexique, et de chercher l'abry de la Terre-Ferme « des Espagnols pour se radouber, il arriva, le 18 du même mois, à trois lieues de « terre, et comme il vit paroistre, à un quart de lieue, un vaisseau avec un pavillon « anglois, il lui envoya son lieutenant pour luy demander secours; mais ledit

toutes sortes de droits, ou pour l'y contraindre par les armes, sur la moindre difficulté, que les ordres dont il a plu à Sa Majesté de m'honorer ne s'estendent pas au delà. C'est à quoy je prie M. le gouverneur de la Trinité d'attribuer la modération et la retenue que j'ay eue dans cette baye. Je le salue, comme je dois, et prie Dieu qu'il le garde et conserve en santé.

LE COMTE D'ESTRÉES.

A bord de *l'Excellent*, à la rade de la Trinité,
le troisième décembre 1680.

J'avoue que j'eus envie de chastier tant de barbarie et d'insolence, et qu'il me passa par l'esprit de faire mettre pied à terre à toute l'infanterie des vaisseaux, pour prendre la redoute et attrapper quelqu'un de cette canaille et le faire pendre ensuite avec un escriteau; mais ayant fait réflexion depuis, que comme la descente est difficile, à cause qu'il faut marcher dans la vase jusques aux genoux, environ trente à quarante pas depuis avoir quitté les chaloupes, le rembarquement se seroit fait avec plus de confusion, et qu'il ne faut pas douter que l'on n'eust perdu du monde, sans pouvoir joindre peut-estre les Espagnols, à cause des bois qui touchent quasi la redoute, on n'auroit pas manqué de publier que le dessein de l'envoy de cette escadre dans l'Amérique estoit de prendre la Trinité, où l'on avoit esté battu. Je crus, aussy bien que tous les capi-

« vaisseau s'estant approché et ayant pris le pavillon d'Espagne, il se rendit maistre « de ladite frégate, et au lieu de luy donner secours, l'équipage dudit vaisseau « dépouilla celuy de la frégate, et dit audit Longchamp qu'il ne vouloit point « entendre parler de paix, le mena à Carthagène, maltraita extresmement quel- « ques uns des matelots de ladite frégate, et ensuite ledit Longchamp fut conduit « à Porto-Belo, où il a été retenu prisonnier pendant trois semaines; après quoy il « fut renvoyé à la Jamaïque, avec tout son équipage, dans une petite barque « anglaise, dans laquelle ils moururent presque tous de faim. » (*Collect. man. des Ordres du Roy*, vol. XLIX, pag. 105, aux Archiv. de la Marine.) (A. J.)

taines, qu'il falloit se contenter de faire recevoir la response à la lettre du gouverneur à coups de canon, faisant moüiller *la Diligente, le Marin* et *la Tempeste,* le plus près qu'il seroit possible du fort, et d'envoyer à la faveur de leurs artilleries un placart, attaché au bout d'une pique, où estoit escrite la response dont copie est cy dessus, et au bas de laquelle on avoit adjousté ce que l'on verra cy-après. Mais les sieurs d'Amblimont [1], de Flacourt [2] et de Brevedent [3], ayant esté sonder le moüillage, et trouvé qu'on ne pouvoit approcher lesdictes frégates plus près qu'à deux grandes portées de canon du fort, la nuit du quatriesme au cinquiesme, on détacha trois chaloupes, et le sieur Julien [4], lieutenant de *l'Excellent*, pour les commander, et planter cet escrit, aussy près du fort qu'il le pourroit, sans eschouer les chaloupes. Il exécuta cet ordre, par un beau clair de lune, un peu devant la pointe du jour : on tira quelques coups de mousquet sur les chaloupes.

Copie de ce qui estoit escrit au bas de la Lettre de M. le vice-admiral, cy-dessus transcrite.

L'action du commandant du port de la Trinité, accompagnée de toutes sortes de trahison et de barbarie, et l'indigne conduite de son gouverneur ostent les moyens de faire tenir la response à la

[1] Le sieur d'Amblimont, capitaine de vaisseau de la promotion de 1669, commandait la frégate *la Diligente.* Ce bâtiment, construit à Rochefort en 1676, était armé de 26 pièces de canon, et portait 120 hommes d'équipage. (A. J.)

[2] On a déjà vu que le sieur de Flacourt commandait *le Marin.*

[3] Le sieur de Brevedent commandait la frégate *la Tempête.* Il avait été nommé capitaine de frégate légère en 1677. (A. J.)

[4] Le sieur Julien était lieutenant en second sur *l'Excellent.* Il était de la promotion de 1675. (A. J.)



lettre, par toute autre voie. On y verra les raisons qui m'empeschent de chastier tant de laschetés. Comme ce qui se passe icy doit estre rendu public par plusieurs raisons, on admirera sans doute, icy et en Europe, nostre modération, et leur procédé, accompagné de tant de circonstances honteuses et indignes de leur nation.

LE COMTE D'ESTRÉES.

On mit à la voile au matin et l'on a sceu du capitaine hollandois, qui, n'ayant pu avoir permission de faire de l'eau, ni de traiter de ses nègres, sortit quelques heures après nous de la baye, qu'il avoit veu un canot qui estoit parti du port et avoit enlevé le placart.

Cette rencontre a servi non seulement à faire sçavoir au gouverneur de la Trinité ce qu'on désiroit de luy apprendre, touchant les ordres d'attaquer l'escadre de gardes-costes espagnols, mais mesme de les rendre encore plus publics et sans affectation, car j'ai fait porter par *la Diligente* et *le Marin*, que je détachay, en sortant de la Trinité, au gouverneur de *la Marguerite*, tout ce que contient cette relation, à quelque chose près, comme par forme de plainte, et faisant veoir la différence dont on nous avoit receus à son isle.

J'en ay laissé autant à messieurs de Blenac et de Patoulet, afin de le faire passer dans les isles anglaises, et de satisfaire par ce moyen aux ordres qu'il a pleu à Sa Majesté me donner sur ce sujet.

LE COMTE D'ESTRÉES.

MÉMOIRE DU COMTE D'ESTRÉES.

ADRESSÉ LE 2e MARS 1681, A M. DE SEIGNELAY, DE LA RADE DU CHEF-DU-BOIS. (MARTINIQUE).

Après avoir essuyé hyer un des plus furieux coups de vent que l'on puisse souffrir, et d'autant plus dangereux qu'on estoit au milieu des terres, sans en avoir veu aucune, *l'Excellent*, suivy *du Hasardeux* et de *la Tempeste*, vient de moüiller, car le bruslot s'est séparé de nous, la nuit du 9 au 10 du mois passé, à la haulteur de 45 à 46 degrés, par un temps assez gros et au plus fort des vents qui nous ont esté contraires.

Il est commandé par un bon et soigneux officier [1], et comme on luy a souvent parlé dans la route, pour luy dire de mesnager ses vivres, à nostre exemple, il n'aura pas manqué de le faire et j'espère qu'on le verra arriver au premier jour.

Nous sommes partis, le 26 décembre, de la Martinique; la longueur de cette traversée fera assez juger combien nostre navigation a esté pénible et ennuyeuse. On a trouvé des vents, depuis le Nord jusques à l'Est, si opiniastres, qu'on a esté une fois trois semaines sans pouvoir gagner par nos bordées plus de cinquante lieües à droite route.

Cette longue contrariété nous a fait craindre de manquer d'eau et de vivres, quoiqu'on les eut retranchés de bonne heure, et sans les treize jours qu'on a pris pour aller jusques à la fin de febvrier, on seroit tombé dans une grande

[1] Le chevalier de La Borde commandait *le Brutal*. Ce brûlot construit aux Indes en 1670, était armé de 6 canons et portait 30 hommes d'équipage. (A. J.)

disette, qui engage souvent, ou à prendre de meschantes mesures, ou à mettre les esquipages en si misérable estat que les suites en peuvent estre fascheuses, dans une saison rude et sujette à des coups de vent.

Pour rendre compte à cette heure du second voyage que nous avons fait à la coste de Terre-Ferme de l'Amérique, on a sujet de croire que si la flute de nos vivres fust partie dans le temps que M. le marquis de Seignelay en avoit laissé les ordres à Rochefort, on auroit infailliblement rencontré la flotte espagnole, car elle ne nous a devancés que de neuf à dix jours à la Marguerite, d'où il y a apparence qu'elle est allée, sans s'arrêter, à Carthagène.

Les vaisseaux de Sa Majesté, ayant moüillé le dix septiesme aux Testigues, qui sont des isles désertes et le parage ordinaire des vaisseaux corsaires qui attendent les Espagnols de ce costé-là, ils arrivèrent et moüillèrent le lendemain, à deux ou trois heures après midy, devant le fort de la Marguerite.

On envoya aussytost le major, pour apprendre des nouvelles de cette escadre, sous prétexte de veoir le gouverneur de ma part : comme il demeure à la ville, à trois lieües de là, en attendant le retour de l'homme qu'on luy avoit dépesché, il eut le temps de faire tomber le discours sur cette escadre, avec l'adresse nécessaire et qu'on avoit recommandée.

Il y avoit parmy ces Espagnols un jeune garçon de leur nation qui, ayant servi quatre ans dans la maison d'Estrées, apprit au major, ce semble avec franchise, qu'il n'y avoit que huit à dix jours que l'escadre avoit passé, au nombre de dix vaisseaux, dont deux estoient fort petits et à peu près de la force des barques-longues. Il adjousta qu'elle avoit séjourné un jour à la rade de la Marguerite et estoit

commandée encore par Quintana, celuy qui luy devoit succéder n'estant pas arrivé d'Espagne, et que de-là ellè estoit allée à Sainte-Foy, à huit ou dix lieües, sous le vent de Comane, pour y demeurer quelques jours dans une rade deffendue d'un fort. Qu'outre ces vaisseaux, il y en avoit un de la flotte de Neuve-Espagne, démasté du dernier ouragan, sous Comane, et un autre, marchand, de Saint-Lucart, sous le fort de la Raye qui en est à trois lieües. Cet avis paroissoit d'autant plus sincère que ce garçon, qui parle bien françois, tesmoigna de la joye de veoir à mon trompette les livrées et les armes d'une maison, où il avoit esté traité avec douceur, et que le major de la Marguerite faisoit une mine chagrine pendant ce discours. Le nostre ne faisoit qu'escouter, sans faire aucune question, et l'Espagnol convint après des mesmes choses, et dit que nostre présence ne le surprenoit pas, ayant eu de nos nouvelles par cette mesme escadre et sçeu que nous devions arriver bientost.

M. le chevalier d'Hervaulx ne fut de retour aux vaisseaux qu'entre huit ou neuf heures du soir, et sur son rapport, ayant fait venir les capitaines à *l'Excellent*, pour les disposer à une action qu'on croyoit asseurée, on résolut de partir au point du jour, et de ne pas attendre le pilote pratique que j'avois fait demander au gouverneur, pour nous conduire par un chemin plus court de six lieües à Comane, et je dois ce témoignage que depuis le chef-d'escadre jusques au dernier capitaine, il seroit difficile de tesmoigner plus de zèle, ni plus de passion d'attaquer les Espagnols, en quelques lieux qu'ils fussent postés.

On appareilla le lendemain au point du jour, on tira en mesme temps du fort un coup de canon sans balle, qui estoit le signal que le gouverneur y estoit arrivé. Afin de luy oster toute deffiance, on salua de cinq coups de canon; il

rendit mesme salut, et on força de voiles. Les calmes et des bancs, qu'il fallut tourner avec beaucoup de défiance, ne nous permirent d'arriver que le vingt-et-unième devant la baye de Sainte-Foy; en estant assez près pour s'asseürer qu'il ne pouvoit y avoir d'escadre; dans la crainte qu'elle ne fust dans les rades de Comane, ou sous le fort de la Raye, où elle demeura plus d'un mois, l'année passée, on fit voiles pour y aller, ayant détaché *le Marin* pour connoistre et visiter le fonds de la baye de Sainte-Foy.

On y arriva le lendemain, et dès qu'on en fut à deux ou trois lieües, on envoya le chevalier d'Hervaulx au gouverneur, et en mesme temps un de nos officiers avec le capitaine Champagne, au commandant du fort de la Raye, dont on n'estoit qu'à la grande portée de canon, pour apprendre pareillement ce qu'estoit devenue cette escadre. La chaloupe revint bientost, et le capitaine Champagne, qui avoit parlé au marchand de Saint-Lucar et à d'autres, rapporta que tous convenoient que l'on n'avoit point veu passer l'escadre, et que l'on ne croyoit pas qu'elle le fust encore.

Cela commença à donner de la défiance du premier avis, qui toutesfois s'est trouvé en partie véritable, car les deux vaisseaux espagnols estoient mouillés, comme on avoit dit, et l'escadre de Quintana a passé effectivement à la Marguerite, dans le mesme temps; mais ce qu'il y a de faux c'est qu'elle n'est composée que de sept vaisseaux, ainsy qu'il nous a esté confirmé d'un endroit plus seur, comme on le verra dans la suite, et qu'il n'y a point de fort dans la baye de Sainte-Foy.

Du fort de la Raye on fit porter sur la rade de Comane, pour reprendre le major qui n'arriva à *l'Excellent* que sur les quatre heures.

Dans la crainte que l'escadre nous ayant eschappé on ne

manquast à l'autre point des ordres de Sa Majesté, j'avois chargé M. le chevalier d'Hervaulx d'une lettre pour le gouverneur, afin de luy faire sçavoir ce que Sa Majesté m'ordonne, mais de ne la rendre que sur le point de s'embarquer, pour ne descouvrir nostre dessein qu'après avoir appris des nouvelles asseurées.

Le vaisseau de la flotte de Neuve-Espagne, environ de 44 pièces de canon, salua de treize coups, on luy en rendit sept et il remercia de neuf, à quoy on ne respondit pas; mais on salua le fort de sept coups, qui rendit le mesme salut, et on fit route aussitost pour aller jusques à Guaire qui est le port de Caracque [1], dont j'ai envoyé par la fluste *le Dromadaire*, la relation de la prise et du pillage au mois de juin dernier.

Quoyqu'il y eust près de soixante lieües sous le vent, et que cela nous pouvoit engager à débouquer par les Caïques, dont le passage est long et dangereux en hyver, pour n'avoir rien à se reprocher, et pour rendre publics en plus de lieux les ordres que j'ay reçeus de Sa Majesté, on ne balança pas sur le simple doute que nostre major avoit rapporté de Comane que l'escadre espagnole pouvoit avoir touché à la Guaire, en allant à Carthagène, mais qu'on n'avoit aucune nouvelle de son passage à la Marguerite.

Les calmes et les courants se trouvèrent contre nous (ce qui n'arrive pas en vingt ans) et nous fusmes quatre jours à gagner jusques aux premières habitations que l'on trouve sur la coste, à six ou sept lieües de la Guaire, qui est un chemin qu'on fait d'ordinaire en trente heures. Là les vents d'ouest se joignirent aux courants, et voyant que bien loin

[1] Le pays de Caracas; il comprend les provinces de Paria, de la Nouvelle-Andalousie et de Venezuela. La relation envoyée par le cômte d'Estrées n'a pas été retrouvée.

d'avancer on retournoit en arrière, on moüilla le 27 au matin où l'on se trouva, mais le vent ayant augmenté et étant devenu enfin en tourmente, les courants fortifiés par les vents, aucun capitaine ne jugea à propos de laisser les vaisseaux exposés à ce moüillage, et on estima devoir aller à Sainte-Foy, qui est à quarante-cinq lieües de là, mais le peu d'apparence qu'il y eut de demeurer encore en cette baye en seureté, et de trouver l'escadre à la Guaire, après que la tourmente seroit passée, ne doutant pas qu'elle n'eust esté avertie par terre, de Comane, ensuite de ma lettre, joint qu'il estoit difficile de démesler, sur tous les avis qu'on avoit reçeus, si elle avoit passé. On prit le parti de se servir de ce vent, qui nous faisoit faire en vingtquatre heures le chemin où l'on employe souvent un mois et six semaines, et de croiser encore quelques jours entre la Marguerite et la Trinité, sur le passage des vaisseaux espagnols, et d'aller ensuite à la Trinité, pour répandre dans toute la Terre-Ferme, par le moyen d'une lettre que j'escrirois au gouverneur, le dessein et les ordres que j'avois, car il y a une grande communication, par la rivière de l'Oronocque, de cette isle-là à la ville de Sainte-Foy, capitale du nouveau regne. C'est de là que descendent les garnisons pour la Guyanne et l'argent pour les payer : le gouverneur de la Trinité est aussy gouverneur de cette province.

C'est une des plus considérables villes des Indes; il y a un archevesque, un parlement, et une si grande Université que les Pères-Jésuites y ont eux seuls deux colléges; elle est à cinquante lieües de Sainte-Marthe, quatrevingt de Carthagène, avec un commerce continuel, par la rivière grande.

Le vent devint si fort que l'on fit avec peu de voiles soixante dix lieües en vingt quatre heures. Il a continué

encore quatre jours depuis, quoyqu'il fust devenu plus modéré; on couroit des bords entre les Testigues et la Terre-Ferme, le vingt huitiesme, lorsque l'on apperçut, sur les deux heures après midy, cinq vaisseaux, au vent, à quatre lieües de nous, qui arrivèrent aussitost vent arrière. On ne douta dans aucun bord que ce ne fust l'escadre des Espagnols, parcequ'elle est d'ordinaire de cinq vaisseaux, et quand tout est joint de sept. On se prépara, mais sans changer de route ni de manœuvres, pour laisser croire que nous pouvions estre des marchands.

A l'entrée de la nuit, on fit le signal pour se mettre en ligne, et ayant fort tenu le vent, on approcha des vaisseaux qui, courant toujours sur nous, se l'estoient laissé gagner; cela ne les empescha pas de faire bonne mine et de nous attendre, les basses voiles carguées, avec la contenance de gens résolus.

La nuit estoit assez belle, et il estoit environ dix heures du soir, lorsque *le Hasardeux* que je suivois demanda au premier d'où estoient les navires; on fut bien surpris de part et d'autre, quand on se fut reconnu, tant on estoit persuadé, chacun de son costé, que c'estoient les Espagnols, et dans *la Tempeste*, qui se trouva au milieu d'eux, on n'en fut détrompé que le lendemain.

Le commandant envoya aussitost un officier me faire compliment et m'apprendre qu'ils estoient armés sous la commission de M. de Brandebourg [1]. Le lendemain, il me vint veoir, avec tous les capitaines, qu'on régala le mieux qu'on put, et il m'apprit qu'il avoit enlevé en Europe le convoy d'Ostende pour Cadix, et qu'il avoit ordre de

[1] Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, mort en 1688, a été le père de Frédéric III, qui, le premier de sa maison, prit en 1701 le titre de roi de Prusse. (Voy. les *Mémoires de Villette*, pag. 57.)

M. l'Électeur d'attaquer les vaisseaux et les postes des Espagnols dans l'Amérique. Après cela il me dit que sçachant bien que son maistre estoit dans les bonnes graces du Roy, il seroit bien aise de se joindre à nous, pour faire quelque entreprise sous mes ordres. Je luy respondis, après l'avoir remercié, que me sentant trop fort pour exécuter les seuls ordres que j'avois de chastier une escadre espagnole, je ne pouvois faire autre chose que leur souhaiter une bonne fortune, que je croiserois encore quelques jours là et ailleurs, après avoir visité la baye de la Trinité, pour en apprendre des nouvelles. Le vent d'ouest qui duroit toujours, quoique foible, et le plaisir que les capitaines de cette escadre trouvèrent à visiter et régaler nos officiers, les fit demeurer deux jours auprès de nous. Ils firent après route pour la Marguerite, et nous pour la Trinité.

Je joins à ce Mémoire la liste de ces vaisseaux [1]; il n'est pas nécessaire d'en rien dire davantage, si ce n'est que s'ils ont profité de l'avis qu'on leur a donné, ils auront peut-estre enlevé le vaisseau de la flotte de Neuve-Espagne, mouillé sous Comane.

Je mets aussy dans une relation séparée, pour ne pas embarrasser ce Mémoire, ce qui nous est arrivé à la Trinité. On en partit le cinquiesme décembre et ayant passé à la Grenade, on apprit du gouverneur qu'il estoit arrivé le lendemain de nostre départ, pour aller à la coste de Terre-Ferme, une pirogue d'Indiens-Galibis, nation puissante de la Terre-Ferme, qui l'avoient asseuré que lorsqu'ils en estoient partis, il y avoit une escadre de sept vaisseaux espagnols, dans la rivière de l'Oronocque, venus à dessein de leur faire la guerre, qui est entre eux depuis huit ou dix mois,

[1] Cette liste n'a pas été conservée.

encore quatre jours depuis, quoyqu'il fust devenu plus modéré; on couroit des bords entre les Testigues et la Terre-Ferme, le vingt huitiesme, lorsque l'on apperçut, sur les deux heures après midy, cinq vaisseaux, au vent, à quatre lieües de nous, qui arrivèrent aussitost vent arrière. On ne douta dans aucun bord que ce ne fust l'escadre des Espagnols, parcequ'elle est d'ordinaire de cinq vaisseaux, et quand tout est joint de sept. On se prépara, mais sans changer de route ni de manœuvres, pour laisser croire que nous pouvions estre des marchands.

A l'entrée de la nuit, on fit le signal pour se mettre en ligne, et ayant fort tenu le vent, on approcha des vaisseaux qui, courant toujours sur nous, se l'estoient laissé gagner; cela ne les empescha pas de faire bonne mine et de nous attendre, les basses voiles carguées, avec la contenance de gens résolus.

La nuit estoit assez belle, et il estoit environ dix heures du soir, lorsque *le Hasardeux* que je suivois demanda au premier d'où estoient les navires; on fut bien surpris de part et d'autre, quand on se fut reconnu, tant on estoit persuadé, chacun de son costé, que c'estoient les Espagnols, et dans *la Tempeste*, qui se trouva au milieu d'eux, on n'en fut détrompé que le lendemain.

Le commandant envoya aussitost un officier me faire compliment et m'apprendre qu'ils estoient armés sous la commission de M. de Brandebourg [1]. Le lendemain, il me vint veoir, avec tous les capitaines, qu'on régala le mieux qu'on put, et il m'apprit qu'il avoit enlevé en Europe le convoy d'Ostende pour Cadix, et qu'il avoit ordre de

[1] Frédéric-Guillaume, électeur de Brandebourg, mort en 1688, a été le père de Frédéric III, qui, le premier de sa maison, prit en 1701 le titre de roi de Prusse. (Voy. les *Mémoires de Villette*, pag. 57.)

M. l'Électeur d'attaquer les vaisseaux et les postes des Espagnols dans l'Amérique. Après cela il me dit que sçachant bien que son maistre estoit dans les bonnes graces du Roy, il seroit bien aise de se joindre à nous, pour faire quelque entreprise sous mes ordres. Je luy respondis, après l'avoir remercié, que me sentant trop fort pour exécuter les seuls ordres que j'avois de chastier une escadre espagnole, je ne pouvois faire autre chose que leur souhaiter une bonne fortune, que je croiserois encore quelques jours là et ailleurs, après avoir visité la baye de la Trinité, pour en apprendre des nouvelles. Le vent d'ouest qui duroit toujours, quoique foible, et le plaisir que les capitaines de cette escadre trouvèrent à visiter et régaler nos officiers, les fit demeurer deux jours auprès de nous. Ils firent après route pour la Marguerite, et nous pour la Trinité.

Je joins à ce Mémoire la liste de ces vaisseaux [1]; il n'est pas nécessaire d'en rien dire davantage, si ce n'est que s'ils ont profité de l'avis qu'on leur a donné, ils auront peut-estre enlevé le vaisseau de la flotte de Neuve-Espagne, mouillé sous Comane.

Je mets aussy dans une relation séparée, pour ne pas embarrasser ce Mémoire, ce qui nous est arrivé à la Trinité. On en partit le cinquiesme décembre et ayant passé à la Grenade, on apprit du gouverneur qu'il estoit arrivé le lendemain de nostre départ, pour aller à la coste de Terre-Ferme, une pirogue d'Indiens-Galibis, nation puissante de la Terre-Ferme, qui l'avoient asseuré que lorsqu'ils en estoient partis, il y avoit une escadre de sept vaisseaux espagnols, dans la rivière de l'Oronocque, venus à dessein de leur faire la guerre, qui est entre eux depuis huit ou dix mois,

[1] Cette liste n'a pas été conservée.

et qu'elle estoit sur le point de mettre à la voile. Suivant leur manière de compter, il pouvoit y avoir quarante cinq à cinquante jours; ce qui se rapporte à l'avis que l'on a eu de son passage à la Marguerite.

Tous les vaisseaux qui estoient avec *l'Excellent* moüillèrent le dix septiesme à la rade de la Martinique.

Comme le commissaire à la suite de l'escadre escrit le détail de l'estat des vaisseaux.... et que le marquis d'Estrées, que j'envoye avec ces depesches et les plans, pourra rendre un compte particulier de toutes choses, je m'abstiendrai de grossir davantage ce Mémoire. Je luy ay recommandé surtout de ne pas oublier à dire les bonnes et mauvaises qualités de *l'Excellent*, qui est un vaisseau neuf, et sur lequel il ne sera pas inutile de tenir un conseil de construction, dès qu'on le pourra.

Le Comte d'Estrées.

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Monsieur,

Quoique le marquis d'Estrées soit assez bien instruit de toutes les choses qui peuvent, outre les plans et les Mémoires qu'il porte, satisfaire la curiosité de Sa Majesté, celle de M. Colbert et la vostre, j'ay cru toutesfois que je devois vous envoyer aussy M. le chevalier d'Hervaulx, parcequ'il a connu plus particulièrement que personne la foiblesse et la force des places des Espagnols, leurs manières et leurs façons de vivre, joint qu'il pourra, par ce moyen, recevoir en mesme temps les ordres qu'il vous plaira luy donner touchant l'infanterie qu'on entretient dans les ports, et les autres choses qui regardent ses fonctions.

Il s'est acquitté avec beaucoup d'exactitude et d'adresse de tout ce dont il a esté chargé cette campagne, et on peut dire mesme avec libéralité, ayant fait en divers lieux des présents aux Espagnols; il me semble digne, Monsieur, de la protection que vous luy avez jusques icy donnée.

Permettez-moy d'avoir l'honneur de vous la demander pour le marquis d'Estrées, qui ne la mérite encore que par ses respects et la passion sincère de vous rendre ses très humbles services; aussy ne vous diray-je rien, Monsieur, de son application, ni de ses connoissances, mais seulement que je me flatte qu'il doit avoir de bonnes inclinations, puisqu'il en a autant que moy à vous respecter et à vous honorer. Il luy sera si avantageux que vous ayiez la bonté de faire valoir les petits services qu'il a rendus cette

campagne, que je ne peux refuser à la tendresse paternelle de vous en importuner[1].

Je m'imagine, Monsieur, que ma présence n'estant pas nécessaire dans les ports, après le désarmement, vous aurez agréable de me procurer mon congé.

Je mènerai avec moy le capitaine Champagne, qui connoist si bien les Espagnols et le dedans du pays, que M. Colbert et vous ne serez pas faschés sans doute de luy faire des questions à quelques heures perdues. Je luy ay fourni depuis sa sortie de prison ce qui luy a esté nécessaire; mais afin de le faire paroistre devant vous en meilleur équipage, je prends la liberté de vous demander pour luy une ordonnance de cinq ou six cents livres. Il a du bon sens, et M. le chevalier d'Hervaulx vous peut asseurer que, dans la petite affaire de la Trinité[2], il fit veoir du courage et de l'audace.

Je suis avec toutes sortes de reconnoissance et de respect, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE COMTE D'ESTRÉES.

A bord de *l'Excellent*, à la rade du Chef-du-Bois, le 2[e] mars 1681.

[1] Victor-Marie, marquis d'Estrées, fut reçu en survivance du maréchal, son père, le 12 décembre 1684, en la charge de vice-amiral de France; nommé en 1701, par Philippe V, lieutenant-général de ses armées navales, il a commandé les escadres combinées de France et d'Espagne. Il fut fait maréchal de France en 1703, du vivant de son père, sous le titre de maréchal de Cœuvres. Il a été membre de l'Académie française, et honoraire de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.

[2] Voyez plus haut, page 228.

LETTRE DU COMTE D'ESTRÉES AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSIEUR,

Vous verrez, par le Mémoire cy-joint, qu'il me restera peu de choses à faire pour satisfaire aux ordres du Roy, lorsque je recevrai le congé que je vous ay très humblement supplié de me procurer. J'ay assisté icy à une espreuve de neuf canons de Périgord, dont on vous envoye le procès-verbal; mais depuis deux jours nous en avons visité beaucoup de ceux qui ont esté reçeus autrefois de ce pays-là, qui l'ont esté, ce me semble, avec peu de fidélité et de bonne foy. De ceux que j'ay veu examiner, on peut asseurer qu'il n'y en a aucun en estat de servir, car ils ne sont pas forés, et je ne sçays pas si, après y avoir travaillé, il y en aura autant qu'il seroit à désirer qui puissent souffrir l'espreuve de leur calibre.

J'ay cru, Monsieur, qu'il estoit de mon devoir de faire un article de cette lettre, et par le zèle que j'ay pour le service du Roy, et par la passion que j'ay de contribuer sincèrement à la satisfaction que vous recevez, lorsque les choses sont en bon estat.

Je suis avec toutes sortes de respect et de reconnoissance, Monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

LE COMTE D'ESTRÉES.

A Rochefort, ce 9 mars 1681.

RÉGLEMENT

POUR LA POLICE DU PORT ET ARSENAL DE ROCHEFORT, AVEC LES OBSERVATIONS DU COMTE D'ESTRÉES[1].

Le Roy, estant informé que la garde ne se fait point régulièrement sur ses vaisseaux et dans son arsenal de marine de Rochefort, et estimant nécessaire au bien de son service de régler la manière dont Sa Majesté veut qu'elle soit establie à l'advenir, elle a ordonné ce qui ensuit :

PREMIÈREMENT.

Elle sera composée de cent soldats divisés en trois corps-de-garde, sçavoir le premier sur le vaisseau portant le pavillon d'admiral, le second sur celuy qui est à la teste de la ligne du costé de Tonnay-Charente, et le troisième sur le vaisseau qui est à l'autre extrémité vers le port des barques.

(Cela est très bien disposé, mais il n'y a icy que 80 soldats qui sont de deux jours l'un de garde.)

II.

Les soldats seront assemblés tous les soirs sur le vaisseau admiral, et tireront au sort les corps-de-garde où ils devront demeurer la nuit.

(On fera ce qui est contenu aux deux articles suivants, sans y rien changer.)

[1] On lit à la marge du manuscrit : *Reg. M.* 48, *fol.* 80 v°. Cette indication est un renvoi au registre n° 48 de la collection manuscrite des Ordres du Roy, qui appartient aux Archives de la Marine. Au fol. 80 v°, on trouve en effet une copie du règlement envoyé à d'Estrées qui, pour le moment, n'était pas à Rochefort, et n'y arriva que

III.

Le détachement de chaque garde se fera en mesme temps, et les chaloupes destinées à cet effect les porteront tambour battant à bord du vaisseau où la garde doit estre establie.

IV.

Le corps-de-garde de l'Admiral sera composé d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne, deux sergens, quatre caporaux, quatre lanspessades[1], et trente soldats.

(Il ne peut estre composé que d'un capitaine, d'un lieutenant, d'un enseigne, de vingt soldats, sergens et caporaux, à proportion du nombre.)

V.

Les deux autres corps-de-garde auront chacun un lieutenant, un enseigne, un sergent, deux caporaux, deux lanspessades et vingt-cinq soldats.

(Il ne peut y avoir à chacun que dix soldats avec les officiers.)

VI.

Tous lesdits officiers coucheront tous les soirs dans lesdits corps-de-garde, et feront la ronde alternativement toute la nuit autour des vaisseaux, à commencer lorsque le coup de canon sera tiré de l'Admiral pour la retraite, et pour cet effect les vaisseaux seront rangés de sorte que les canots

dans les premiers jours du mois de mars. On consultait le vice-amiral sur l'exécution de ce projet de règlement; il était entendu qu'il devait faire part de ses observations au ministre. (A. J.)

[1] De l'italien *lancie spezzate* (lances-rompues). C'étaient des officiers réformés, ou des gendarmes démontés, qu'on plaçait dans l'infanterie; ils marchaient après le caporal.

servant aux rondes, puissent passer d'un bout de la ligne à l'autre.

(On n'a garde de manquer de passer la nuit dans les corps-de-garde, et tous les officiers y seront fort assidus, mais il n'est pas possible de faire la ronde autour des vaisseaux à cause des marées, du courant, et des amarres qui traversent la rivière, et rendent la nuit la navigation non seulement difficile, mais très périlleuse et souvent impossible, tellement que les officiers qni se trouvent dans les corps-de-garde des vaisseaux, n'y peuvent avoir d'autre action que celle d'arrester les bastimens et chaloupes, et les reconnoistre, prendre soin du vaisseau où ils sont posés en garde, et secourir un ou deux des plus proches, en cas d'accident, ce qui fait croire que le capitaine commandant la garde, après avoir veu monter toutes les gardes à l'Admiral, y avoir fait tirer au sort les corps-de-garde en sa présence, devroit descendre à terre avec deux lieutenans, sçavoir celuy de l'Admiral et celuy du vaisseau qui est du costé de Tonnay-Charente, et l'enseigne de celuy du costé du port des barques, auxquels on pourroit joindre deux gardes de la marine et vingt soldats, par une espèce de détachement des trois corps-de-garde, pour venir prendre son poste au corps-de-garde du pont, qui est justement à l'entrée du pont, et au milieu de tous les vaisseaux, afin de suppléer, par ces rondes à terre, à celles qui ne se peuvent faire dans les chaloupes, et dans l'ordre à peu près, et à l'heure expliqués dans le réglement; ce sera un moyen de garantir également les magasins et les vaisseaux des accidens qui pourroient arriver, puisqu'ils ne peuvent estre secourus aussy promptement qu'il faudroit par les gens qui passeroient la nuit sur les vaisseaux.)

VII.

Le capitaine de garde du vaisseau-admiral fera la première ronde dans un canot, accompagné d'un sergent et de deux mousquetaires.

VIII.

Le lieutenant fera la seconde ronde, et l'enseigne la troisième.

IX.

La quatrième sera faite par le lieutenant de garde du vaisseau qui est du costé de Tonnay-Charenté.

X.

La cinquième, par l'enseigne.

XI.

La sixième et la septième, par le lieutenant et l'enseigne de garde du vaisseau qui est à l'autre extrémité du port des barques.

XII.

Le major de la marine fera une ronde générale chaque nuit.

XIII.

Et généralement tous les officiers prendront les précautions nécessaires pour la deffense et préservation des vaisseaux et de toutes les dépendances de l'arsenal, tant pour empescher les surprises et bruslemens que pour obvier aux autres accidens.

XIV.

La patache de garde, armée de son équipage et commandée par un capitaine de bruslot, fera la garde au bas de la rivière, et fera raisonner les bastimens qui arriveront pendant la nuit.

(Il n'y a rien à adjouster à cet article, si ce n'est que les bastimens devroient encore estre visités une fois, et reconnus par le corps-de-garde posé sur le vaisseau du costé du port des barques, comme toutes les barques et chaloupes qui descendroient de Tonnay-Charente, par le corps-de-garde posé sur le vaisseau de ce costé-là, n'en laissant passer aucune de nuict, à moins que ce ne fussent gens connus, ou qu'ils eussent un billet des officiers du port.)

XV.

Pendant le jour, la garde se fera avec la mesme exactitude sur les vaisseaux.

Fait à Saint-Germain en Laye, le 6 février 1680.

On lit au-dessous : C'est ce que l'on peut faire maintenant de mieux pour se conformer autant qu'il est possible au reiglement cy-dessus, et que l'on fera observer jusques à nouvel ordre.

LE COMTE D'ESTRÉES [1].

[1] D'Estrées renvoya au ministre la copie annotée qu'on vient de lire, et celui-ci, le 25 mars 1680, lui écrivit, de Saint-Germain, la lettre suivante :

« Monsieur, pour response aux lettres que vous avez pris la peine de « m'escrire le xv[e] et xviii[e] de ce mois, le Roy a veu et examiné les res- « ponses que vous avez fait au réglement sur la garde des vaisseaux de « Rochefort, et comme il a esté fait pour estre exécuté lorsqu'il y aura « cent cinquante soldats levez, à quoy l'on travaille, il est sans diffi- « culté qu'aprésent qu'il n'y a pas ce nombre, ou lorsque les vaisseaux « que S. M. fait armer seront en mer, et qu'une partie desdits soldats « qui doivent faire les fonctions de gardiens, serviront suivant ses « instructions à former les testes des compagnies, il faudra réduire la « garde à proportion du nombre des soldats qu'il y aura.

« Puisque la ronde ne se peut faire autour des vaisseaux, à cause des « courans des marées, S. M. approuve que les officiers la fassent par « terre sur le quay ; mais il ne faut pas pour cela que le capitaine et « les autres officiers découchent de l'Admiral, ny qu'il y ayt aucun « corps-de-garde à terre, ainsy il est nécessaire qu'à chaque vaisseau, « servant de corps-de-garde, il y ayt une chaloupe pour conduire « l'officier du bord du vaisseau à terre, afin de luy donner moyen de « faire ses rondes le long du quay, et vous devez observer, s'il vous « plaist, que S. M. ne veut pas qu'il y ayt aucun corps-de-garde à « terre.... » (*Collect. man. des Ordres du Roy*, vol. XLIX, p. 158, Archiv. de la Marine.) (A. J.)

RELATION,

OU RAPPORT DE JOAN DJES PRIETON, PILOTTE, MAIS SIMPLE PASSAGER SUR LE BASTIMENT LA OURQUE, DE CARTHAGÈNE, DE 36 PIÈCES DE CANON.

Il dit que *la Ourque*, sur laquelle il estoit, estoit commandée par le capitaine Don Pedro Perero ; qu'elle fut attaquée, le 29e juin (1696), jour de Saint-Pierre, par le vaisseau *le Gaillard*, seul, à dix-sept lieües, ou environ, de la Havane ; qu'elle se deffendit quatre ou cinq heures ; que de 260 hommes d'équipage qu'elle avoit, en ayant eu 80 de tués et environ 30 blessés, elle se rendit ; qu'il croit qu'il y a eu 24 hommes de blessés et quelques uns de tués sur *le Gaillard*, mais qu'il n'en sçait pas le nombre.

Il estime qu'outre quelque quantité de cacao, et de cascarilla, qui est leur matière pour les teintures, il pouvoit y avoir cent mille piastres, répandues entre les passagers, qui estoient dessus comme lui, ou dans le vaisseau.

Il adjouste que le 15e de juillet le bastiment d'advis, qu'on envoyoit de la Havane à la Vera-Crux, fut attaqué et pris par les vaisseaux de l'escadre du sieur Renau [1], et que le lendemain 16e, on le mit sur le vaisseau *le Regnault* de Saint-Malo, de 18 pièces de canon, qu'on envoyoit sur la Sonde [2], qui est la route que tient la flotte de Neuve-Espagne, parce qu'il la connoissoit bien ; mais que les

[1] Bernard Renau d'Éliçagaray. (Voyez la note des *Mémoires du marquis de Villette*, pag. 132.) Renau était capitaine de vaisseau depuis 1691. (A. J.)

[2] La Sonde est l'endroit où l'on peut mouiller auprès des Tortues-Sèches. C'est la route que tient d'ordinaire la flotte de Neuve-Espagne. (*Note du maréchal d'Estrées.*)

vents et les calmes les ayant empeschés d'y arriver, les vents estant contraires pour retourner joindre l'escadre, et les courants se trouvant fort vifs, ils entrèrent, malgré eux, dans le canal de Bahame, et débouquèrent, ayant fait, à ce qu'il asseure, 80 lieües en 24 heures, sans avoir que très peu de vent, ce qui ne me surprend pas, la mesme chose nous estant arrivée, lorsque nous y passasmes.

Il estime qu'outre ce bastiment d'advis qui a esté pris, il en a pu passer un autre; mais que comme on attendoit la flotte à la Havane à tous momens, et que mesme les rafraischissemens y estoient tout prests pour son arrivée, ce seroit un grand hasard, si ce bastiment d'advis l'avoit rencontrée, et qu'elle n'eust pas mis à la voile, avant qu'il eust pu arriver à la Vera-Crux, ce qui doit faire croire que ne changeant point de route, elle sera rencontrée par le sieur Renau.

Suivant son rapport, la flotte estoit composée du commandant, du vice-admiral, du contre-admiral, tous trois de 40 à 44 pièces, et accompagnée de douze vaisseaux marchands, dont les plus forts n'ont que 30 pièces.

L'armadade de *Barlovento* [1] la devoit escorter jusques à la Havane, et cette escadre garde-coste est seulement composée du commandant, du lieutenant-général et d'un troisième commandant, tous trois de 40 pièces, et de trois autres vaisseaux de 24, 18 et 14 pièces.

Tout cela doit, ce semble, donner de grandes espérances que l'escadre pust estre rencontrée par les vaisseaux françois, et que comme il n'y en a aucun dans toute cette flotte

[1] C'est-à-dire *sur le vent*. On nomme ainsi les Antilles placées au-dessus du vent, comme Antigoa, la Martinique, la Guadeloupe, etc., par opposition aux isles Hollandaises comme Bonaire, Curaçao, etc., situées près de Terre-Ferme, et que l'on appelle *sous le vent*.

qui approche de la force des nostres, il y a grande apparence qu'une grande partie ne pourra pas s'eschapper.

J'ay appris du capitaine du *Re*[illegible] de Saint-Malo, que le sieur Renau avoit pris, outre *la* [illegible]*urque* et le bastiment d'advis, cinq vaisseaux anglois, chargés de sucre et de bois de campesche, et qu'il les avoit laissés au port de Sainte-Alousie, en l'isle de Cube, sous la garde d'une frégate de 12 canons de Saint-Domingue, et qu'il avoit promis la liberté à la première terre, après avoir exécuté son dessein, à ce Joan Dies Prieton. Il paroist homme de bon sens, et il demande présentement la mesme grace; je suis persuadé qu'on ne la luy refusera peut-estre pas : on attendra toutes fois les ordres du Roy [1].

[1] On voit à la marge ces mots tracés au crayon: *bon, s'il l'approuve.*

LISTE

DES VAISSEAUX DE L'ESCADRE DU SIEUR RENAU.

L'Intrépide, le sieur Renau.
L'Espérance, le sieur chevalier Demont.
Le Phœnix, le sieur de La Flocellière.
Le Gaillard, le sieur chevalier de Chavagnac.
Le Pontchartrain, le sieur de Mornay [1].

FRÉGATES DE SAINT-MALO.

Le Regnault de Saint-Malo, de 18 canons, revenu à Brest.
L'Inconnu, de 12 canons.

FRÉGATES ADJOUSTÉES A LA COSTE.

La Gracieuse, de 12 canons.
Le Capitaine Pierre, de 24 canons et de 200 hommes.
La Serpe, de 6 canons et 80 hommes.

[1] Cette liste est conforme à celle que donne l'état manuscrit de 1696, fol. 31 v°. *L'Intrépide* était un vaisseau de premier rang portant, 82 canons et 550 hommes d'équipage. *L'Espérance*, qui avait été prise sur les Anglais, et qu'on appelait pour cela *l'Espérance d'Angleterre*, était un vaisseau de deuxième rang, portant 64 canons. Le chevalier Demont, qui le commandait, n'était, contre l'ordinaire, que capitaine de frégate-légère. *Le Gaillard* et *le Phenix* étaient de troisième rang, et tous deux commandés par de simples lieutenants de vaisseaux. *Le Pontchartrain*, qui était aussi de troisième rang, et ne portait que 30 canons, quand *le Phénix* en avait 50 et *le Gaillard* 54, avait pour capitaine, de Mornay d'Ambleville, lieutenant de vaisseau dès 1691.
(A. J.)

ESTAT

DES PRISES FAITES PAR L'ESCADRE DU SIEUR RENAU, LEUR GRANDEUR ET CHARGEMENT.

La Ourque, de 36 canons.

Un flibot anglois, de 250 tonneaux, chargé de sucre, d'environ 3,000 cuirs, et bois de campesche; de 12 canons.

Un derrière-quarré de 150 tonneaux de sucre et coton.

Un de 80 tonneaux de sucre.

Un de 50 tonneaux de sucre.

Un brigantin de 10 canons, vuide.

Une barque espagnolle, vuide.

Une autre prise avec commission de guerre, et marchandises dc 200 tonneaux de sucre, coton, etc.; de 14 canons.

Et par *le Regnault*, en relaschant, une de 220 tonneaux avec 300 boucquaux de sucre, 30 tonneaux de bois de campesche, et 12 canons qu'il a ésté forcé d'abandonner.

LE MARESCHAL D'ESTRÉES.

LISTE

DES VAISSEAUX DE L'ESCADRE DU SIEUR RENAU.

L'Intrépide, le sieur Renau.
L'Espérance, le sieur chevalier Demonf.
Le Phœnix, le sieur de La Flocellière.
Le Gaillard, le sieur chevalier de Chavagnac.
Le Pontchartrain, le sieur de Mornay [1].

FRÉGATES DE SAINT-MALO.

Le Regnault de Saint-Malo, de 18 canons, revenu à Brest.
L'Inconnu, de 12 canons.

FRÉGATES ADJOUSTÉES A LA COSTE.

La Gracieuse, de 12 canons.
Le Capitaine Pierre, de 24 canons et de 200 hommes.
La Serpe, de 6 canons et 80 hommes.

[1] Cette liste est conforme à celle que donne l'état manuscrit de 1696, fol. 31 v°. *L'Intrépide* était un vaisseau de premier rang portant, 82 canons et 550 hommes d'équipage. *L'Espérance*, qui avait été prise sur les Anglais, et qu'on appelait pour cela *l'Espérance d'Angleterre*, était un vaisseau de deuxième rang, portant 64 canons. Le chevalier Demont, qui le commandait, n'était, contre l'ordinaire, que capitaine de frégate-légère. *Le Gaillard* et *le Phenix* étaient de troisième rang, et tous deux commandés par de simples lieutenants de vaisseaux. *Le Pontchartrain*, qui était aussi de troisième rang, et ne portait que 30 canons, quand *le Phénix* en avait 50 et *le Gaillard* 54, avait pour capitaine, de Mornay d'Ambleville, lieutenant de vaisseau dès 1691.

(A. J.)

ESTAT

DES PRISES FAITES PAR L'ESCADRE DU SIEUR RENAU, LEUR GRANDEUR ET CHARGEMENT.

La Ourque, de 36 canons.

Un flibot anglois, de 250 tonneaux, chargé de sucre, d'environ 3,000 cuirs, et bois de campesche; de 12 canons.

Un derrière-quarré de 150 tonneaux de sucre et coton.

Un de 80 tonneaux de sucre.

Un de 50 tonneaux de sucre.

Un brigantin de 10 canons, vuide.

Une barque espagnolle, vuide.

Une autre prise avec commission de guerre, et marchandises de 200 tonneaux de sucre, coton, etc.; de 14 canons.

Et par *le Regnault*, en relaschant, une de 220 tonneaux avec 300 boucquaux de sucre, 30 tonneaux de bois de campesche, et 12 canons qu'il a ésté forcé d'abandonner.

Le mareschal d'Estrées.

LETTRES DE DU QUESNE,

VICE-AMIRAL DE FRANCE,

AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY [1].

MONSEIGNEUR,

J'ay eu l'honneur de vous escrire du canal de Piombin,

[1] L'escadre de Du Quesne, pour la campagne de 1680, se composait ainsi qu'il suit, selon la liste qui se trouve au f° 70 du vol. XLVIII, *Collect. manusc. des Ordres du Roy*. (Arch. de la marine.)

Le Florissant, vaisseau du deuxième rang. Ce vaisseau fut trouvé mauvais par Du Quesne qui demanda en remplacement *le Saint-Esprit*. Cette demande donna lieu, de la part de Colbert, à une correspondance à laquelle nous croyons devoir emprunter les passages suivants : « Quoique S. M. n'eust pas dessein de faire servir un vaisseau « plus grand que *le Florissant* à la teste de l'escadre dont Elle vous a « donné le commandement, sur les instances pressantes que vous en « faites pour avoir, au lieu de ce vaisseau, *le Saint-Esprit*, Elle vous l'a « accordé avec les 50 hommes d'augmentation que vous estimez néces- « saires pour le naviguer. » (Lettre du 5 mars 1680; vol. XLIX; *Collect. des Ordres du Roy*, f° 120 v°. — « Je vous ay déjà fait sçavoir que « le Roy vous avoit accordé le vaisseau *le Saint-Esprit*, au lieu du « *Florissant;* mais je suis obligé de vous dire que ces sortes de chan- « gemens, que vous proposez ordinairement, ne plaisent pas à S. M., et « qu'il luy a paru que cela procède des difficultez trop fréquentes que « vous faites sur ce qui regarde le service. » (Lettre du 14 mars; p. 133 v°; vol. XLIX.) Le reproche si grave contenu dans les dernières lignes de cette seconde lettre était-il mérité? Du Quesne manquait-il

au commencement de ce mois, par la voie du consul de

d'empressement à se conformer aux ordres de la Cour? ou bien l'impatience de Colbert n'était-elle pas trop grande? Il y a cela de vrai qu'il ressort de toute la correspondance du ministre avec les intendants, les amiraux et les commandants de la marine, qu'en général on obéissait mal au Roi et à Colbert; qu'on visitait mal les vaisseaux, encore si mal construits, qu'on voit une escadre commandée par Tourville en perdre plusieurs qui s'ouvrent pendant un coup de vent, faute de solidité dans leurs liaisons; que les radoubs étaient faits avec négligence et, qu'au moment de mettre à la mer, quand on y regardait de plus près, on s'apercevait que les bâtiments étaient hors d'état de supporter les fatigues d'une campagne. De là ces changements dont se plaint Colbert et dont il fait retomber la responsabilité sur Du Quesne avec d'autant plus de sévérité que Du Quesne était un des plus anciens et des plus illustres officiers de la marine, et que son exemple pouvait être tout-puissant sur un corps, où il y avait peu de discipline, et où chacun se croyait en droit d'en prendre à son aise quant à l'exécution des ordres du ministre. — A la place du *Florissant* ce fut donc :

Le Saint-Esprit, vaisseau de deuxième rang, plus grand que *le Florissant*, car il était armé de 76 pièces de canon, quand celui-ci n'en avait que 72. *Le Saint-Esprit* avait été lancé à Toulon en 1676. Il avait 450 hommes d'équipage. Outre le lieutenant-général, *le Saint-Esprit* porta trois capitaines : les sieurs de la Motte (de 1668), du Chalard (de 1676) et Du Quesne-Guiton, neveu de l'amiral, capitaine de 1678. Ce troisième capitaine n'était pas le seul des parents du lieutenant-général qui fût à bord du vaisseau-pavillon : Du Quesne-Mosnier et Du Quesne-Monros, enseignes, faisaient partie de l'état-major. L'un des deux était neveu de l'amiral; il étaient protestants, ce que l'on apprend par une lettre écrite par Seignelay à M. de Vauvré, intendant de la marine, à Toulon, en lui envoyant des congés sollicités par ces officiers. (*Collect. des Ordres du Roy*; vol. XLIX, fol. 530.)

L'Asseuré, vaisseau de troisième rang; construit à Toulon, en 1666, sous le nom du *Lys*; du port de 1000 tonneaux; armé de 60 canons et de 359 hommes d'équipage. Du Quesne avait demandé qu'on lui donnât *le Ferme* à la place de celui-là, et ce vaisseau fit campagne; il était de quatrième rang et n'avait que 40 canons. A bord de ce

Livourne[1]; depuis, j'ay envoyé la felouque à Civitaveche,

bâtiment était le marquis d'Amfreville, chef d'escadre de Languedoc depuis 1677, qui devint lieutenant-général, en 1688. Trois capitaines montaient *l'Assuré*: MM. d'Aligre (de la promotion de 1677), de Roussel et de Champigny (de 1680).

Le Fortuné, de troisième rang, construit à Toulon, en 1671, du port de 1000 tonneaux; fort de 56 pièces et 350 hommes d'équipage, s'était appelé *l'Émérillon*. Il était commandé par le chevalier d'Amfreville, capitaine de 1665, qui devint chef-d'escadre de Guyenne, en 1693. Les deux autres capitaines étaient Des Francs et de Ferville (de 1680).

L'Heureux, de troisième rang, construit à Toulon, en 1671; du port de 900 tonneaux, portant 350 hommes d'équipage et 50 canons. Il avait pour premier capitaine de Saint-Amans (promotion de 1673), sous qui servaient comme deuxième et troisième capitaines de Salampart (de 1677), et de La Roque-Persein (de 1680). Un officier parent de Villette-Mursay, son fils peut-être, était à bord de *l'Heureux* comme premier enseigne. En 1681, il quitta la marine. Il est porté sur la liste des *officiers dont le Roy ne veut plus se servir sur ses vaisseaux*; vol. n° L, *Ord. du Roy*, p. 55.

La Bien-Aimée, frégate-légère, construite à Toulon en 1672; du port de 300 tonneaux, armée de 24 canons, avec 120 hommes d'équipage. C'est Colbert de Saint-Mars, capitaine de vaisseau de 1679, qui la commandait.

L'Espion, brulôt que nous ne voyons porté ni sur l'état de la marine pour 1679, ni sur la liste de 1683. Il fut lancé probablement en 1679 ou au commencement de 1680, et il périt avant 1683. Il était commandé par Honorat, dont nous ne voyons le nom sur aucune liste.

La Françoise, flûte hollandaise, prise en 1668, du port de 300 tonneaux, ayant 8 canons et 26 matelots, avec 9 officiers mariniers et 2 officiers, total 38 hommes d'équipage. Elle était commandée par de la Clide-L'Estrille, capitaine de flûte depuis 1670. La Clide fut réformé en 1681, par décision du 8 février. V. *Ordres du Roy*, vol. L, fol. 55, aux *Arch. de la marine*. (A. J.)

[1] Le 30 juin, Du Quesne avait adressé de Piombino à Seignelay une dépêche qu'on n'a pas retrouvée. On voit, par un état sommaire, joint à ces manuscrits, que Du Quesne y rendait compte au ministre

qui m'a rapporté des réponses des consuls dudit lieu et de Rome, *d'où l'on m'asseure que les galères de Naples n'en*

de ce qu'il avait fait en Sardaigne et à Piombino, et il lui soumettait en outre diverses observations sur Alger et Tripoly. Seignelay y répondit de Calais, le 22 juillet 1680 :

« Monsieur, pour répondre à la lettre que vous avez pris la peine « de m'escrire, le 30e du mois passé, le Roy a receu des nouvelles « certaines que les galères de Naples ne doivent point sortir du lieu « où elles sont; et comme celles du duc de Tursy sont renfermées « dans le port de Barcelonne par les dix-huit galères commandées par « M. le duc de Vivonne, S. M. n'estime pas à propos que vous demeu- « riez plus longtemps sur les costes d'Italie, ainsy elle veut que vous « vous en alliez à Tripoly, aussytost que vous aurez receu ceste lettre, « et que vous exécutiez ponctuellement tout ce qui est porté par vostre « instruction, et par la lettre que je vous ai écrite le 8 juin dernier, « tant à l'égard de Tripoly que d'Alger. Je suis, etc. »

(*Collect. manusc. des Ordres du Roy*, vol. XLIX, fol. 354, aux *Archives de la marine.*)

La lettre du 8 juin, à laquelle le ministre renvoie Du Quesne, se trouve au vol. XLVIII, fol. 227, des *Ordres du Roy*. Elle est précédée d'une *lettre de créance au day et divan d'Alger*, pour M. Du Quesne, ainsi conçue :

« Illustres et magnifiques seigneurs, nous avons receu les lettres que « vous nous avez écrit aux mois de février et de novembre de l'année der- « nière, concernant les turcs d'Alger, qui sont sur nos galères, et comme « nous avons chargé le sieur Du Quesne, lieutenant-général de « nos armées navalles, commandant les vaisseaux que nous avons fait « armer cette année au Levant, de vous expliquer nos intentions, tant « sur ce sujet, que sur celui des françois qui sont esclaves en ladite « ville d'Alger, nous souhaitons que vous donniez une créance entière « à tout ce qu'il vous dira sur ces deux points, et sur tout ce qui « pourra contribuer à maintenir la paix qui a esté conclue par nos « ordres. Escrit en nostre chasteau royal de Fontainebleau, etc. »

AU SIEUR DU QUESNE.

Fontainebleau, le VIIIe juin 1680.

« Monsieur Du Quesne, vous trouverez ci-joint une lettre de créance « pour le day et le divan d'Alger, en cas que le temps puisse permettre

cents très-méchants soldats qu'ils tiennent enfermés depuis long-temps pour les descendre à Final, que le dessein est changé, et qu'ils attendent des vaisseaux génois ou d'autre nation pour les y embarquer. Il dit de plus que les gens de liberté desdites galères sont si mal payés, que, quand on a voulu les faire embarquer, ils se sont sauvés dans les églises, disant ne pouvoir plus servir, ce qui a contraint le vice-roy de leur faire payer deux mois, et depuis encore trois, quand il a sçeu que les galères de France s'approchoient de ces costes; que nonobstant ces payements, chacun est persuadé que, quoyque ce qu'il y a de chiourme dans lesdites galères, soit belle et bonne, qu'il n'y en a pas, ni des gens de liberté, à beaucoup près ce qu'il en faudroit. Ainsi, que ces huict galères ne pourroient estre prestes, lors mesme que les galères du Roy seront retirées dans l'automne. Sur ce fondement, Monseigneur, et que les galères de Sicile, quand elles seroient toutes prestes, ont des raisons particulières pour la seureté de leur Estat, dont, sans doute, vous estes mieux informé que moy, j'ay cru que je pouvois prendre le party de passer outre à l'exécution de la suite des ordres du Roy, contenus dans mon Instruction[1].

[1] A Saint-Germain, le 21[e] avril 1680.

INSTRUCTION QUE LE ROY VEUT ESTRE MISE EZ-MAINS DU SIEUR DU QUESNE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES ARMÉES NAVALLES, COMMANDANT L'ESCADRE DES VAISSEAUX QUE SA MAJESTÉ FAIT METTRE EN MER DANS LA MÉDITERRANÉE.

« Il trouvera ci-joint la liste des vaisseaux dont ladite escadre sera composée, et celle des noms des officiers qui les doivent commander.

« S. M. ne doute pas, qu'à l'égard des vivres, pour sept mois, qui doivent estre embarquez sur ces vaisseaux, de leur radoub, et de tout ce qui concerne l'exécution des réglemens de marine, il n'ayt observé avec soin tout ce qui est porté par lesdits réglemens, n'ayt donné l'exemple aux autres officiers de s'y conformer de mesme, et qu'il n'ayt

Mais avant que de sortir de cette baye, j'ay cru, sur ce que j'ay appris de l'injustice que le vice-roy souffre estre

considéré ce point comme le plus important et le plus nécessaire pour contribuer à mettre la Marine de S. M. à un plus haut point de perfection que toutes les marines étrangères. La résolution que S. M. a prise d'empescher les escadres des galères d'Espagne de sortir des ports de leur retraite ordinaire, et de se joindre, sans salüer les pavillons ou estendarts, égaux ou inférieurs de ses vaisseaux et galères, est le principal et le plus important dessein que S. M. a eu dans l'armement de cette escadre.

« Pour cet effet, S. M. veut que ledit sieur Du Quesne employe tout ce que sa longue expérience et sa capacité luy donnent de connoissance dans la navigation pour parvenir à l'une de ces deux fins, ou que lesdites escadres de galères d'Espagne demeurent dans leurs ports, sans en sortir; ou, si elles en sortent, qu'il les rencontre en mer et les force à salüer un pavillon inférieur à celuy qu'elles portent.

« Quoique S. M. se confie et se remette entièrement à son expérience et à sa capacité, pour tout ce qui concerne sa navigation, Elle désire toutesfois luy faire connoistre, par cette instruction, les principales observations qu'il doit faire pour réussir dans le dessein de S. M.

« Il sçait que l'escadre des galères d'Espagne, appelée de Gènes, commandée par le duc de Tursy, est à Barcelonne, ou à Palamos, et que l'escadre d'Espagne est à Carthagène, celle de Sardaigne à Caillery, celle de Naples à Naples ou à Gayette, et celle de Sicile à Palerme.

« Il ne doit rien faire pour les deux premières escadres, dont S. M. confie le soin au sieur duc de Vivonne, général des galères de France.

« Mais à l'égard des trois autres, S. M. estime qu'il doit se faire voir, et s'approcher, autant que les vents et la mer luy pourront permettre, de ces trois ports; qu'il s'informe toujours de l'estat auquel sont les galères de ces escadres, et en cas qu'il juge que les premières dont il s'approchera ne soient pas en estat de sortir de cet esté, il les laissera pour aller visiter la seconde escadre, et ainsy de suite, et S. M. veut qu'il publie partout que S. M. a trente galères en mer et vingt vaisseaux, qui n'ont autre ordre, pour toute cette campagne, que de

faite aux subjects de Sa Majesté, de luy faire sçavoir par le consul que j'avois ordre de demeurer toute l'année dans les

faire salüer les pavillons et estendarts inférieurs de S. M. par toutes les galères d'Espagne.

« S. M. fait pareillement répandre ce bruit-là partout, afin que les galères d'Espagne ne sortent pas de leurs ports, ou qu'elles se résolvent au salut que S. M. désire; en l'un et en l'autre de ces deux cas, S. M. en recevra beaucoup d'avantage.

« En cas que ledit sieur Du Quesne trouve quelqu'une de ces escadres, ou en estat de sortir, ou que l'on travaille à la mettre en mer, S. M. veut qu'il demeure en ce lieu-là, ou le plus près que les vents et la mer luy pourront permettre, et qu'il se déclare qu'il l'attendra pour la combattre, en cas qu'elle fasse difficulté de salüer.

« Et comme il y a beaucoup d'apparence, ou qu'il ne trouvera pas ces galères en estat de sortir, ou que cette déclaration fera suspendre leur sortie et mesme les fera désarmer, S. M. veut que, aussytost qu'il aura veu quelque apparence à cette disposition, il passe à un des autres ports, pour y faire la mesme chose. Mais, en cas qu'il s'apperçeust que, nonobstant cette déclaration, elles se maintinssent toujours en estat de sortir, S. M. ne veut pas qu'il demeure l'esté entier devant une seule place; Elle désire qu'après y avoir séjourné douze ou quinze jours, et avoir fait toutes les démonstrations qu'il estimera pouvoir contribüer à leur faire prendre la résolution de désarmer, il passe en un autre port pour y faire la mesme chose.

« Mais s'il trouvoit que les deux premières escadres fussent demeurées en bon estat et dans la résolution de sortir, nonobstant les déclarations qu'il auroit pû faire, et que la troisième fust dans cette mesme résolution, pour se joindre, en ce cas il s'attachera à empescher cette troisième, qui vraysemblablement sera celle de Sicile, de sortir et de se joindre, et, en ce mesme cas, il demeurera pendant toute la campagne dans les mers de Sicile, Naples et Sardaigne, et fera tout ce que la navigation, les vents et les mers luy pourront permettre pour trouver ces escadres en mer et les obliger de salüer, ou les combattre fort ou foible.

« Pour cet effet, S. M. ne veut pas qu'il porte le pavillon de vice-admiral, mais seulement une cornette, ce qui est aussy conforme au

mers de Naples, Sicile et Sardaigne, pour faire rendre jus-

réglement fait par S. M., qui ne permet d'arborer ce pavillon que lorsqu'il est accompagné de six vaisseaux.

« S. M. veut bien l'informer qu'elle fait armer ses trente galères, sçavoir : dix-huit sous le commandement du sieur duc de Vivonne, qui a ordre d'aller chercher ladite escadre de Gènes, qui est à Barcelonne ou à Palamos, et celle d'Espagne, qui est à Carthagéne; et les douze autres, sous le commandement du sieur chevalier de Noailles, lieutenant-général des galères, qui a ordre d'aller chercher celles de Sardaigne, Naples et Sicile.

« L'intention de S. M. est, qu'en cas que toutes les escadres des galères d'Espagne estant jointes, il fut nécessaire de rejoindre les forces maritimes de S. M. pour les combattre, ledit sieur Du Quesne commande les douze galères du sieur chevalier de Noailles, et qu'il obéisse audit sieur duc de Vivonne, lorsqu'il sera rejoint.

« Lorsqu'il aura exécuté tout ce qui est dit ci-dessus, et, en cas qu'il ne soit pas obligé de demeurer dans les mers de Naples et Sicile toute la campagne, S. M. veut qu'il s'en aille à Tripoly, pour s'appliquer à faire la guerre aux corsaires de cette ville, et qu'il demeure devant ce port, autant que les vents et la mer luy pourront permettre, et qu'il demeure toujours le plus proche de ladite ville qu'il luy sera possible, soit pour empescher les vaisseaux corsaires d'en sortir, soit pour les empescher d'y rentrer; qu'il détache toujours quelques-uns de ses vaisseaux pour les aller chercher dans tous les lieux où ils ont accoustumé de croiser, et de faire le cours; en un mot, qu'il fasse tout ce qu'il estimera nécessaire et à propos, soit pour les ruiner et prendre leurs vaisseaux, soit pour les obliger à accorder la liberté aux vaisseaux françois dans leur navigation, et mesme de rendre les françois qu'ils ont fait esclaves; le tout aux conditions portées par le projet du traité qui est joint à la présente instruction.

« S. M. veut pareillement qu'il leur déclare qu'Elle tiendra toujours des escadres de ses vaisseaux en mer, soit pour fermer leur port, soit pour les suivre partout et les combattre, jusqu'à ce qu'ils ayent donné l'asseurance et signé le traité qu'Elle leur demande.

« S'ils refusent, il demeurera dans les mers les plus proches de cette ville, et leur continüera cette guerre jusqu'à la fin de ses vivres.

« Si, au contraire, il les oblige à signer le traité, il partira aussy-

tice aux subjects du Roy, des déprédations faites sur eux, depuis la dernière paix, par des corsaires de Naples et de

tost et viendra passer devant Tunis et Alger, et demandera aux gouvernemens de ces deux villes la délivrance de tous les esclaves françois et la restitution de tout ce qu'ils ont pris aux sujets de S. M., au préjudice des traitez qui ont esté cy-devant fait avec eux, s'arrestera en chacune, autant qu'il estimera à propos, pour obtenir quelque satisfaction, sans toutesfois leur faire aucune menace, ny mauvais traitement, qui puisse les obliger à rompre plus ouvertement lesdits traitez, dont l'exécution est toujours avantageuse aux sujets de S. M.

« Elle veut seulement qu'en leur faisant connoître que S. M. aura toujours de puissantes escadres de ses vaisseaux et de ses galères en mer, ils soient portez à exécuter plus ponctuellement lesdits traitez qu'ils n'ont fait jusqu'à présent. En cas que ces deux gouvernemens de Tunis et d'Alger luy fassent instance pour retirer les esclaves de ces deux villes et des environs, qui peuvent estre sur les galères de S. M., il leur pourra respondre qu'en donnant la liberté à tous les françois esclaves, Elle fera la mesme chose à leur égard.

« S. M. veut que ledit sieur Du Quesne s'applique à régler un exercice fixe et certain de toutes les manœuvres des vaisseaux, soit des matelots, des canonniers et des soldats, et que, cet exercice étant mis par escrit, S. M. puisse avoir la satisfaction un jour de voir les équipages d'un grand nombre de ses vaisseaux faire toutes les manœuvres par un seul commandement et d'un seul mouvement.

« Il fera visiter tous les vaisseaux estrangers qu'il rencontrera en mer, et en retirera les françois qui se trouveront sur leurs bords, pour estre punis suivant la rigueur des ordonnances.

« S. M. veut qu'il fasse visiter exactement tous les vaisseaux génois, soit de guerre, soit marchands; qu'il leur fasse rendre, avec ponctualité, les honneurs qu'ils doivent à tous ses vaisseaux, et retire tous les françois qu'ils auront sur leurs bords.

« A l'égard des saluts, S. M. veut que le réglement de 1665 soit exécuté, et, pour cet effet, que ledit sieur Du Quesne se le fasse rendre par tous les vaisseaux des autres nations, à l'exception des seuls Anglois, ausquels il ne demandera ni ne rendra aucun salut.

« En cas qu'il rencontre des vaisseaux anglois il ne les visitera point.

« S'il arrivoit que quelqu'un des capitaines des vaisseaux de son

Caillery [1], suivant les ordres précis que le Roy catholicque a donnés à ses vice-roys et gouverneurs de faire, ponctuellement et sans délay, restituer tout ce qui a esté mal pris, suivant l'estat que l'ambassadeur de France en a donné à la cour de Madrid; le vice-roy de Naples n'ayant pas eu d'égard aux sollicitations à luy faites, depuis plus d'un an, par le consul françois et les marchands intéressés, sans avoir peu obtenir qu'un jugement sans exécution, ce qui achève de ruiner lesdits marchands.

Pour cette cause, j'ay chargé ledit consul de demander au vice-roy l'exécution de ce jugement de restitution desdites déprédations pendant que je suis dans ce golphe, ou qu'au premier refus ou délay, je demandois audit consul un acte de dény de justice qu'il ne me peut refuser pour l'envoyer par exprès à Sa Majesté, et demander sur cela de nouveaux ordres.

De plus, ayant esté informé que le vaisseau *le Saint-Louis-les-armes-de-France*, confisqué sur les subjects du Roy par le président de Caillery et que j'ay ordre de réclamer, estoit à présent au Mole de Naples, j'ay aussy chargé

escadre se séparast du vaisseau commandé par ledit sieur Du Quesne, S. M. désire qu'il luy en donne avis, afin de l'interdire.

« Elle veut aussy que, pendant tout le temps qu'il sera en mer, il visite, le plus souvent qu'il pourra, lesdits vaisseaux, et remarque les capitaines qui tiendront leurs vaisseaux en bon estat et la propreté dans leurs bords, n'y avant rien si nécessaire pour conserver la santé, de quoy S. M. désire qu'il lui donne avis.

« Le sieur Du Quesne s'appliquera aussy à faire soigneusement observer, etc. » (Le surplus est conforme à l'instruction donnée au comte d'Estrées. Voyez plus haut, page 167.) *Collection manuscrite des Ordres du Roy*, vol. XLVIII, fol. 181-186, aux Archives de la Marine.

[1] Cagliari, ville capitale de la Sardaigne.

le consul de dire au vice-roy qu'il avoit ordre de l'arrester, ou que s'il le vouloit empescher, il ne pouvoit m'en refuser une déclaration certifiée.

J'attends sur ces demandes les responses que le vice-roy aura faites au consul, lesquelles je vous envoieray; cependant, Monseigneur, *après avoir examiné tous les articles des ordres du Roy, et ceux de vos dernières despesches, attendu l'estat des galères de Naples, qui ne sont jointes à aucunes de leurs autres escadres, puisqu'elles ne l'ont pas tenté; il y a plus de deux mois qu'elles le pouvoient sans risque; toutes les raisons veulent à présent qu'elles ne se joindront point de cette année, et que ce seroit, à mon advis, mal employer l'escadre que de la laisser sur ces costes jusques au mois de novembre, quand il arriveroit que les raisons que j'ay pris la liberté de vous dire par ma lettre du canal de Piombin, que les vaisseaux ne pourroient les empescher qu'en des cas fort rares, et dont je n'ay pas encore eu d'exemple, ainsy ne m'y croyant plus nécessaire pour le service, les galères d'Espagne n'estant pas prestes, et celles du Roy en ces costes, j'ay pris la résolution, après avoir passé devant Palerme, et suivant la commodité de la mer, d'y moüiller pour quelques jours, et conférer avec le consul françois, s'il y est, et rendre notoire comme icy que je dois croiser sur les costes de Naples, Sicile et Sardaigne, toute l'année, pour en cas de rencontre, faire saluer les vaisseaux et galères du Roy par celles d'Espagne, et ce pendant après avoir fait à Caillery ce que j'y dois faire, j'ay mis à la bande*[1] *pour nettoyer nos vaisseaux, et j'ay fait ayguade pour faire nostre route devant Tripoly, s'il nous est possible,*

[1] Mettre à la bande, c'est incliner le navire alternativement sur un côté (*banda*) et sur l'autre, pour en nettoyer les carènes. (A. J.)

avant que le mois d'aoust soit finy; et si le traject ne se conclut pas en peu de jours, nous irons chercher leurs vaisseaux sur leurs croisières, et leur faire la guerre de nostre mieux.

Je prendray la liberté de vous faire souvenir que le patron françois, qui a escrit de Tripoly que le Dey témoignoit ne vouloir faire la paix, a dit aussy, dans la mesme lettre, qu'il n'y avoit que trois ou quatre vaisseaux qui avoient dessein de croiser au Cap-Bon[1]*, et que tous les autres s'en alloient au Levant; ce qui me fait penser, s'il est vray ce que le consul de Rome m'escrivit du sixième de ce mois, au sujet des galères de Sicile, que le vice-roy estoit fort alarmé d'un advis qui luy est venu de Malte, que l'on avoit veu dans l'Archipel quarante cinq galères turques, commandées par le Grand-Bacha de la mer, que les vaisseaux de Tripoly seroient joints auxdites galères turques, pour se garantir de l'armement des vingt vaisseaux et des trente galères du Roy, dont ceux de Tripoly ont eu peur, ce qui les a pressés de parler de la paix. Quoiqu'il en soit, nous verrons sur les lieux ce qu'ils voudront dire.*

Cependant je crois, Monseigneur, *que si cet advis de Rome a quelque fondement, vous en aurez esté informé peu de jours après, et qu'en ce cas, attendu que nous devons croiser dans ces mers de Tripoly et dans l'Archipel, que le Roy n'ayt bien voulu me faire sçavoir son intention sur la rencontre des galères du Grand-Seigneur, et comment agir contre les vaisseaux de Tripoly, en cas qu'ils fussent joints, ou soubs le commandement du Bacha.*

Si l'on nous avoit depesché de Toulon une tartane, dans

[1] Cap du royaume de Tunis, vis-à-vis de la Sicile.

le vingt de juillet, elle auroit pu me trouver à Caillery, sinon prendre à Malte, ou au plus loin devant Tripoly, où ne nous trouvant point, laisseroit à Malte advis qu'elle nous iroit attendre au rendez-vous de Tunis, qui est le mesme dont j'ay pris la liberté de vous escrire de Toulon, en vous demandant de nous y faire trouver de vos ordres, au plus tard sur nostre retour.

Je ne croiray pas manquer quand je suivray ce que Monseigneur, vostre père, m'a autrefois recommandé de luy escrire tout ce qui me viendroit à la pensée concernant la Marine, dont on peut prendre ce que l'on trouve de bon et laisser le reste.

Depuis cette lettre escrite, le consul a eu peine d'avoir audience et response, ainsy que vous le verrez par l'acte de la certification qu'il a signé ensuite de la copie du placet, ou mémoire, qu'il a présenté; en sorte, Monseigneur, que je ne crois pas que l'on en aye raison que par autre voye, sur laquelle il plaira à S. M. donner ses ordres, comme aussy pour retirer des galères d'Espagne les François qu'ils tiennent encore à la chaisne, pour lesquels les consuls ont inutilement fait instance, icy et à Caillery, depuis la paix. Je les aurois, à mon advis, pu retirer par représailles, si j'en avois eu l'ordre.

Le vice-roy de Naples, depuis quelques jours, par politique ou autrement, fait courre le bruit que l'on aura la guerre avec la France dans peu de temps. Par cette raison, l'on a placé du canon en plusieurs postes de cette baye, et mandé la cavalerie le long des costes, et fait partir la nuit vingt quatre felouques, chargées de soldats, pour porter, dit-on, à Port-Hercole et autres places de la Toscane, et à Port-Longon. Ce sont les soldats qu'ils avoient destinés à estre embarqués sur les galères, pour le Milanois, que l'on

envoie par ces felouques et une barque, à cause que leurs galères, qui sont renfermées dans leur darse, par une chaisne faicte de nouveau, ne sortent point.

Nous croyons que ce bruict de guerre est aussy un pretexte pour reculer la restitution des prises qu'ils doivent rendre, quoyque le roy d'Espagne ordonne mesme, en cas que les preneurs fussent insolvables, de prendre sur le domaine de l'Estat pour y satisfaire, et cependant point d'exécution.

Quoyque cette lettre ayt esté commencée le onzième de ce mois, elle n'a pu partir que ce jourd'huy, vingt deuxième de juillet 1680, que je mets à la voile *pour Palerme et Caillery*.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur,

Du Quesne.

Du golphe de Naples, 11e et 22e juillet 1680.

OBSERVATION.

Le sieur de Villette-Mursay, premier enseigne sur l'*Heureux*, dont il est parlé dans la note de la page 262, était le fils aîné du marquis de Villette, auteur des *Mémoires*. Rappelé à la demande de madame de Maintenon, il fit son abjuration vers cette époque, et quitta la Marine.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

Monseigneur,

Par ma dernière dépesche, escrite du golphe de Naples, le 22e juillet, par un patron de barque françoise, chargée en partie par le consul Boncardo, j'ay eu l'honneur de vous rendre compte de l'estat des affaires pendant que j'ay resté devant ladite ville, et comme les galères s'estoient remises dans leur darse, qu'on a fermée avec beaucoup de précaution. Le consul françois vous aura informé par la voie de Rome, depuis que je suis parti, des instances faites au vice-roy pour avoir la justice deüe aux subjects du Roy des prises faites sur eux depuis la dernière paix.

Ensuite j'ai fait route avec l'escadre à Palerme. En approchant de la ville, les galères, au nombre de cinq, serpèrent[1] de leur poste, et se présentèrent en ordre au bout du Mole, et sur ce qu'elles connurent que j'allois vers elles, elles rentrèrent tout au fond dudit Mole. Il estoit alors soleil couchant, le vent se calma, en sorte que le courant et les vagues nous jetoient contre la coste, où nous fusmes contraints de moüiller l'ancre, à plus de soixante brasses d'eau. Nous levasmes les ancres le lendemain inutilement, car il fallut de rechef moüiller à cause des calmes, et y demeurer pendant trois jours. Le consul françois, nommé Ferrari, nous dit que, la première nuit que nous arrivasmes, les galères sortirent à petit bruit de leurs postes, prirent au large, et ensuite la route de Messine, où elles devoient se trouver à la foire du premier jour d'aoust.

[1] *Serpèrent*, levèrent l'ancre, de l'italien *sarpare*. (A. J.)

On nous asseure que la chiourme desdîtes galères est belle et bonne, mais que les gens de liberté sont en petit nombre et fort misérables, et que l'on ne croit pas qu'elles fassent campagne cette année.

C'est ce qui m'a confirmé dans le dessein de passer outre à l'exécution des ordres du Roy, ainsy que je m'en suis plus particulièrement expliqué par ma lettre en chiffres, datée du golphe de Naples [1].

Pour nous mettre en estat, j'ay entré avec l'escadre dans l'isle Favignane, à la vüe de Trapano, au bout d'ouest de la Sicile, sur laquelle il y a deux forteresses, l'une en haut, l'autre en bas, pour protéger les *tonares*, avec lesquelles ils peschent des tons. Le lieu est fort commode pour moüiller avec des armées, mais il n'y a ny bois ny eau qui soit bonne.

Nous y avons mis les vaisseaux de l'escadre à la bande, nettoyé et frotté de suif deux et trois planches. J'y trouvay des galiottes de Caillery et de Maillorque [2], auxquelles on demande trois matelots françois; et, sur quelque difficulté, je les fis surprendre au poinct du jour, et les obligeay de les rendre avec précaution, à cause du soupçon ordinaire [3]; lesdites galiottes ayant pris des Turcs à la coste de Barbarie.

Je suis ensuite arrivé à Caillery, où j'ay fait diligeamment notre ayguade, et après avoir esté informé par le consul combien d'instances inutiles il a faites pour avoir justice de la restitution de ce vaisseau *le Saint-Louis-les-Armes-de-France* et de son chargement, ou de sa juste valeur, et de la liberté des passagers marchands, embarqués dessus,

[1] Voyez la lettre précédente.

[2] Mayorque.

[3] Soupçon de peste.

j'ay dressé un Mémoire, dont j'ay chargé le major de Chaumont[1] pour l'exposer, estant accompagné du consul, au vice-roy, et luy en demander la response décisive, dans vingt-quatre heures, ainsy que vous le verrez par la copie dudit Mémoire cy-joint, et mesme j'en ai fait offrir la copie au vice-roy, s'il le desiroit, ce qu'il a accepté d'abord; et le soir, après avoir assemblé son Conseil, composé de ceux qu'ils appellent du Patrimoine, les mesmes qui ont confisqué et pillé cette prise en question, ledit vice-roy refusa de recevoir ce Mémoire, lorsqu'il entendit que l'on en prétendoit prompte response, n'ayant autre intention que de lasser les demandeurs par des remises, dans la croyance qu'ils tesmoignent avoir dans peu la guerre déclarée.

Comme les habitants de Caillery et de toute la Sardaigne n'ont ni vaisseaux, ni mesme de barques, en propriété, excepté la prise en question, qui a esté vendue à Naples depuis peu, et que la plus grande partie du commerce se fait sur des bastimens françois, parceque ceux-ci ont plus de liberté de naviguer, les corsaires turcs ne les prenant point, comme ils font les Gênois; c'est pourquoy, Monseigneur, pour ne perdre pas de temps, n'y ayant nulle espérance de satisfaction des Espagnols qu'en les y contraignant, avec plus de temps que je n'en ay présentement, ou j'aurais perdu l'occasion d'aller à *Tripoly*, quoique l'occasion eût esté favorable de prendre les barques chargées de bled qui lui doivent arriver de tous les endroits, à cause de la disette qui est en ces cantons de l'isle, vers Caillery; mais je croys qu'en peu de temps, avec des vaisseaux bons de voiles et deux bonnes barques armées, on mettroit la disette dans la ville, ou au moins on feroit enchérir le bled, en deffen-

[1] Major de Levant depuis 1672. (*Estat de la Marine pour* 1679, p. 25.) (A. J.)

dant partout le Languedoc et la Provence de naviguer à Caillery jusques à nouvel ordre ; le peuple se verroit sans commerce, et il menace déjà ceux du Patrimoine de faire rumeur, s'ils ne rendent justice aux François. C'est ce qui se peut faire pour avoir satisfaction, les ordres de la cour d'Espagne ne faisant pas la loy en ces provinces esloignées......

Ayant mis à la voile de la rade de Caillery, le quatorzième aoust, pour faire route au Cap-Bon, sans avoir trouvé occasion de vous escrire, un coup de vent extraordinairement forcé nous surprit du quatorzième au quinzième, et fit rompre la vergue de mizaine du vaisseau *l'Heureux*; nous sommes venus en cette rade de Port-Farine, pour faire de deux masts de hune une autre vergue, et cependant, j'ay détaché *le Ferme* et *la Bien-Aimée*, avec toutes nos chaloupes, pour aller, vers la Goulette, voir s'il y avoit des bastiments corsaires de Tripoly ou de Salé; mais il ne s'y en est pas trouvé. Il y avoit seulement des barques françoises, dont la plus preste à partir pour Marseille a esté chargée de ce paquet.

J'espère donc faire voile de cette rade, dès aujourd'huy, ou à minuit pour le plus tard, n'ayant pas cru devoir parler d'affaires à Tunis, avant notre retour du lieu où nous voulons aller à droite route, pour voir ce qu'il y aura à faire. Si nous sortons de ce lieu-là en bonne intelligence, nous serons, Dieu aidant, de retour icy dans le mois prochain.........

Pour ce qui concerne *Thunis*, je sçais assez ce que j'y dois faire; à l'esgard d'*Alger*, il n'y aura que la saison qui nous en pourra empescher, si nos vaisseaux sont en l'estat où je les vois à présent.

J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous informer ample-

ment de toutes les choses; c'est à vous, si vous les avez agréables, de nous le témoigner et y adjouster, s'il vous plaist, ce qu'il y aura à faire de plus.

Vous estes déjà informé que les deux méchants voiliers sont *le Fortuné* et *l'Heureux* : *la Bien-Aimée* mieux, non pas de toutes manières.

Le Ferme suit quelquefois de fort près le *Saint-Esprit*, dont les mats ont couru grand risque de tomber à la mer dans ce dernier coup de vent.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

Du Quesne.

A la rade de Port-Farine, ce 17[e] d'aoust 1680.

---

que le roy d'Espagne ait donné plusieurs ordres pour cette restitution.

Ils ont tellement lassé et ruiné les marchands françois, par leurs remises et denys de justice, que ceux-ci ont esté contraints de se retirer en France, et de réitérer leurs plaintes, lesquelles sans doute obligeront Sa Majesté de se faire faire justice, tant sur cette déprédation que sur la rétention d'aucuns François que l'on détient injustement dans les galères de Naples.

Quand l'officier aborda au Mole de cette ville, on luy refusa l'entrée, sur ce qu'il disoit avoir ordre de parler au vice-roy, supposant de méchantes raisons; enfin ledit officier, ne les pouvant souffrir, se retira avec sa chaloupe, en leur témoignant son ressentiment, ce qui obligea ceux qui avoient refusé à nostre officier de descendre, d'en aller informer leurs supérieurs, qui, après s'être assemblés, envoyèrent dire au consul françois de venir à nostre bord nous dire que nous pouvions descendre pour prendre des rafraischissemens, ce que je ne trouvay pas à propos, attendu la mauvaise manière dont ils avoient usé envers nostre officier, et de plus, je chargeay ledit consul de dire au vice-roy, ou au général du domaine, que l'injustice qu'ils faisoient aux François leur pourroit couster cher.

En vérité, Monseigneur, il est très facile, quand il plaira à Sa Majesté, de mettre à la raison ceux de Naples et de Cailleri, en prenant le temps et l'expédient pour cela.

Ayant donc fait voile du golphe de Naples, le mesme jour que j'y arrivay, je suis venu devant Thunis et j'ay fait joindre la fluste *la Bien-Chargée* à *la Paresseuse,* et aussytost travailler avec partie de nos équipages à remaster celle qui avoit perdu ses masts, et à embarquer les chevaux et bagage et suite du sieur d'Oppède, ambassadeur, sur *la*

été contraint de faire route pour retourner à Toulon, dès le second jour de nostre départ.

Le consul de Gênes et celuy de Ligourne vous auront aussy informé comme j'ay passé à la rade de Vays et ensuite, avec ce qui me reste de l'escadre, devant les dites deux villes. J'appris du consul de cette dernière place que l'on y avoit reçeu agréablement l'intention du Roy, et qu'ils n'auroient plus de commerce avec Tripoly pendant que l'on auroit la guerre contre ces corsaires.

Je mouillay l'ancre devant Piombin, où, pendant le temps que nous y fismes nostre ayguade, j'envoyay dire au général du domaine du roy d'Espagne, qu'à faute d'avoir fait justice sur la restitution qu'ils doivent aux sujets de Sa Majesté, Elle estoit résolue de se la faire elle-mesme, et sur cela ils m'ont remis un billet qui promet de satisfaire les marchands qui en seront porteurs; je l'envoyeray au sieur de Vauvré pour le remettre aux interressés de Marseille, afin qu'ils envoyent l'un d'entre eux recevoir satisfaction.

J'ay passé aussi à Naples, où je pris occasion d'envoyer à terre, à dessein de faire sçavoir au vice-roy que Sa Majesté ne pouvoit plus souffrir que l'on maltraitast ses sujets, en leur promettant depuis deux ans le remboursement de ce qui leur a esté injustement confisqué, pendant la paix, quoi-

qui commandait *l'Indien*. Le Roi estimait beaucoup cet officier, car, le 4 février 1681, il lui avait envoyé le brevet d'une pension de quinze cents livres, dont avait joui, jusque-là, le chevalier de Buous, capitaine de vaisseau. Colbert de Saint-Marc commandait *le Bizarre*. On voit par la lettre de Du Quesne, à la date du 5 juillet 1687, que *le Sérieux*, vaisseau de cinquième rang, faisait partie à ce moment-là de l'escadre de cet amiral; les volumes des Ordres du Roi, pour 1681, ne mentionnent point l'armement de ce vaisseau. Nous ne savons comment il fut adjoint à la division navale dont nous venons de donner la liste. (A. J.)

que le roy d'Espagne ait donné plusieurs ordres pour cette restitution.

Ils ont tellement lassé et ruiné les marchands françois, par leurs remises et denys de justice, que ceux-ci ont esté contraints de se retirer en France, et de réitérer leurs plaintes, lesquelles sans doute obligeront Sa Majesté de se faire faire justice, tant sur cette déprédation que sur la rétention d'aucuns François que l'on détient injustement dans les galères de Naples.

Quand l'officier aborda au Mole de cette ville, on luy refusa l'entrée, sur ce qu'il disoit avoir ordre de parler au vice-roy, supposant de méchantes raisons; enfin ledit officier, ne les pouvant souffrir, se retira avec sa chaloupe, en leur témoignant son ressentiment, ce qui obligea ceux qui avoient refusé à nostre officier de descendre, d'en aller informer leurs supérieurs, qui, après s'être assemblés, envoyèrent dire au consul françois de venir à nostre bord nous dire que nous pouvions descendre pour prendre des rafraischissemens, ce que je ne trouvay pas à propos, attendu la mauvaise manière dont ils avoient usé envers nostre officier, et de plus, je chargeay ledit consul de dire au vice-roy, ou au général du domaine, que l'injustice qu'ils faisoient aux François leur pourroit couster cher.

En vérité, Monseigneur, il est très facile, quand il plaira à Sa Majesté, de mettre à la raison ceux de Naples et de Cailleri, en prenant le temps et l'expédient pour cela.

Ayant donc fait voile du golphe de Naples, le même jour que j'y arrivay, je suis venu devant Thunis et j'ay fait joindre la fluste *la Bien-Chargée* à *la Paresseuse,* et aussytost travailler avec partie de nos équipages à remaster celle qui avoit perdu ses masts, et à embarquer les chevaux et bagage et suite du sieur d'Oppède, ambassadeur, sur *la*

été contraint de faire route pour retourner à Toulon, dès le second jour de nostre départ.

Le consul de Gênes et celuy de Ligourne vous auront aussy informé comme j'ay passé à la rade de Vays et ensuite, avec ce qui me reste de l'escadre, devant les dites deux villes. J'appris du consul de cette dernière place que l'on y avoit reçeu agréablement l'intention du Roy, et qu'ils n'auroient plus de commerce avec Tripoly pendant que l'on auroit la guerre contre ces corsaires.

Je mouillay l'ancre devant Piombin, où, pendant le temps que nous y fismes nostre ayguade, j'envoyay dire au général du domaine du roy d'Espagne, qu'à faute d'avoir fait justice sur la restitution qu'ils doivent aux sujets de Sa Majesté, Elle estoit résolue de se la faire elle-mesme, et sur cela ils m'ont remis un billet qui promet de satisfaire les marchands qui en seront porteurs; je l'envoyeray au sieur de Vauvré pour le remettre aux interressés de Marseille, afin qu'ils envoyent l'un d'entre eux recevoir satisfaction.

J'ay passé aussi à Naples, où je pris occasion d'envoyer à terre, à dessein de faire sçavoir au vice-roy que Sa Majesté ne pouvoit plus souffrir que l'on maltraitast ses sujets, en leur promettant depuis deux ans le remboursement de ce qui leur a esté injustement confisqué, pendant la paix, quoi-

qui commandait *l'Indien*. Le Roi estimait beaucoup cet officier, car, le 4 février 1681, il lui avait envoyé le brevet d'une pension de quinze cents livres, dont avait joui, jusque-là, le chevalier de Buous, capitaine de vaisseau. Colbert de Saint-Marc commandait *le Bizarre*. On voit par la lettre de Du Quesne, à la date du 5 juillet 1687, que *le Sérieux*, vaisseau de cinquième rang, faisait partie à ce moment-là de l'escadre de cet amiral; les volumes des Ordres du Roi, pour 1681, ne mentionnent point l'armement de ce vaisseau. Nous ne savons comment il fut adjoint à la division navale dont nous venons de donner la liste. (A. J.)

que le roy d'Espagne ait donné plusieurs ordres pour cette restitution.

Ils ont tellement lassé et ruiné les marchands françois, par leurs remises et denys de justice, que ceux-ci ont esté contraints de se retirer en France, et de réitérer leurs plaintes, lesquelles sans doute obligeront Sa Majesté de se faire faire justice, tant sur cette déprédation que sur la rétention d'aucuns François que l'on détient injustement dans les galères de Naples.

Quand l'officier aborda au Mole de cette ville, on luy refusa l'entrée, sur ce qu'il disoit avoir ordre de parler au vice-roy, supposant de méchantes raisons; enfin ledit officier, ne les pouvant souffrir, se retira avec sa chaloupe, en leur témoignant son ressentiment, ce qui obligea ceux qui avoient refusé à nostre officier de descendre, d'en aller informer leurs supérieurs, qui, après s'être assemblés, envoyèrent dire au consul françois de venir à nostre bord nous dire que nous pouvions descendre pour prendre des rafraischissemens, ce que je ne trouvay pas à propos, attendu la mauvaise manière dont ils avoient usé envers nostre officier, et de plus, je chargeay ledit consul de dire au vice-roy, ou au général du domaine, que l'injustice qu'ils faisoient aux François leur pourroit couster cher.

En vérité, Monseigneur, il est très facile, quand il plaira à Sa Majesté, de mettre à la raison ceux de Naples et de Cailleri, en prenant le temps et l'expédient pour cela.

Ayant donc fait voile du golphe de Naples, le mesme jour que j'y arrivay, je suis venu devant Thunis et j'ay fait joindre la fluste *la Bien-Chargée* à *la Paresseuse,* et aussytost travailler avec partie de nos équipages à remaster celle qui avoit perdu ses masts, et à embarquer les chevaux et bagage et suite du sieur d'Oppède, ambassadeur, sur *la*

Bien-Chargée, qui est bonne de voile, destinée pour aller à Lisbonne, et l'autre retourner à Toulon. Je les feray mettre à la voile avec l'escadre, pour les sortir de cette baye, et pour faire ensuite chacune sa route.

Vous sçavez, Monseigneur, qu'il importe au service de ne se détourner pas de l'exécution de ses ordres. Nous avons en assez peu de temps paru avec l'escadre en tous les lieux de la coste d'Italie qui me sont prescrits; j'ay entré en cette rade pour la sureté des flustes du Roy, sur l'avis qu'il y avoit des bastimens de Tripoly et de Salé dans Port-Farine; j'y ay fait passer *le Bizarre*, qui a appris qu'ils en sont partis, il y a plus d'un mois, après y avoir espalmé.

J'ay pris occasion dans le peu de séjour que je fais icy, qui ne sera pas plus de trois jours, d'apprendre sur quel pied est aujourd'hui le gouvernement, afin de vous en informer, et sur cela, s'il plaist à Sa Majesté, Elle pourra prendre des mesures justes pour obliger ce gouvernement de Thunis à rendre le peu de François qu'ils tiennent encore esclaves, contre la teneur du traité fait avec eux, et à régler avantageusement pour l'avenir les articles mal expliqués dans ledit traité.

Pendant quatre et cinq années, il s'est donné plusieurs combats entre les deux frères Mamet-Bey l'aisné, et Aly Bey, le cadet, tous deux prétendant, après la mort de leur père, au gouvernement de Thunis. Ce dernier, au commencement, estoit appuyé de leur oncle Mamet-Laply, qui avoit du vivant de son frère le gouvernement de la Mer, et qui avoit aussi le plus d'autorité, lorsque l'on a fait le dernier traité avec eux. L'aisné des frères, dans le temps qu'il s'est trouvé le plus fort, pendant qu'Aly-Bey estoit en campagne pour amasser des troupes, obligea Mamet-Laply, son

oncle, d'abandonner Thunis et de se retirer à Constantinople, où il se plaignit et demanda du secours qu'il obtint, après beaucoup de présens, avec la charge de Bacha dans le gouvernement de Thunis, pour le Grand-Seigneur.

Lorsque Aly-Bey estoit éloigné de Thunis et Mamet-Laply à Constantinople, Mamet-Bey, avec ce qu'il avoit de troupes, fit une tentative pour se rendre maistre de la forteresse de Thunis, qui estoit gardée par Tabaco-Dey, tenant le party d'Aly-Bey. La forteresse n'ayant pu estre forcée, ce Mamet-Bey, avant que de se retirer de la ville, rançonna ce qu'il put des habitans, et de plus, il fit mettre en prison le consul françois, nommé Gratian, avec menaces de le faire mourir, s'il ne luy bailloit sept mille piastres, ce que le consul fut contraint de faire, en prenant d'autorité l'argent de plusieurs marchands, avec promesse de le leur rendre, par le commerce de Marseille, qui pour ce sujet reçoit le droit dit de *cotimo*, pour acquitter les avanies que les Turcs font souvent dans les mers de Levant.

Il est arrivé que, les dernières années, par je ne sçais quel prétexte, Mamet-Laply, au retour de Constantinople, avec la qualité de Bacha, a quitté le party d'Aly-Bey et pris celuy de Mamet-Bey, et, ne pouvant vraincre Aly, ils ont eu recours au Cham [1] d'Alger, qui s'est avancé en leur faveur jusques à trois journées de Thunis. Ce Cham, ayant épuisé l'argent des deux partis, les a portés à un accommodement volontaire, scavoir qu'Aly-Bey demeureroit le commandant supérieur, qu'il donneroit une étendue de terres et les villes et habitations qui y sont situées pour domaine à son frère aisné Mamet-Bey, qui demeure à Carravan, ville de son domaine, à environ deux ou trois journées de Thunis,

[1] *Cham* ou *Kan*, c'est le gouverneur nommé par le Grand-Seigneur.

et à Mamet-Laply, comme Bacha, un autre domaine, n'ayant pourtant que très peu d'autorité.

Aly-Bey, estant le commandant de l'armée, l'a distribuée dans les places, et s'est réservé un corps de cavalerie pour sa garde, ayant pour sa demeure une maison de campagne proche de Thunis, et Mamet-Laply habite dans une autre assez proche, sans aucune troupe.

Cependant Tabaco-Dey demeure gouverneur du chasteau et ville de Thunis, du fort de la Goulette et de Port-Farine, soubs l'auctorité d'Aly-Bey.

Voilà comme présentement les choses sont establies.

J'ay eu l'honneur, Monseigneur, de vous informer cy-devant que pendant la guerre de Sicile, et mesme depuis, j'ay eu diverses occasions de venir icy avec des vaisseaux du Roy, sur l'avis que l'on me donna qu'il y avoit plusieurs esclaves françois détenus dans le royaume de Thunis, lesquels je demanday instamment au roy de me rendre. Il s'en excusa sur ce qu'il n'avoit pas le pouvoir absolu, et que les dits esclaves françois appartenoient aux deux frères et à Mamet-Laply, et que, lorsque les affaires seroient réglées entre eux et le gouvernement restably, luy, en son particulier, contribueroit à donner contentement aux François, y estant porté d'inclination : en effet, la nation françoise a reçu souvent de lui des facilités dans le négoce plus que des autres gouvernemens.

Souvenez-vous, s'il vous plaist, Monseigneur, que vous n'avez pas esté d'avis, dans le temps de la guerre de Sicile, d'exiger aucune chose par contrainte, en ce lieu, afin de ne pas nuire au commerce; mais présentement les affaires du gouvernement sont sur un tel pied, qu'ils n'ont plus d'excuse, et il convient, pour l'honneur de la Marine, et le bien du commerce, de retirer les François esclaves, pris

contre la foy des traités et d'éclaircir les articles sur lesquels ces gens-cy prennent prétexte de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent.

En arrivant en rade, avec partie de l'escadre, le fort de la Goulette salua le pavillon du Roy de sept coups de canon; je rendis le salut coup-pour-coup.

Ce pendant que je faisois travailler à remaster cette fluste, ainsy que je l'ay dit, je fis sçavoir au consul qu'il estoit nécessaire qu'il vint à bord, pour m'informer de l'estat des choses. Il arriva, ayant avec luy le capitaine du port, avec ordre de me faire un compliment de la part du Dey. Je luy renvoyai un officier pour luy tesmoigner la joye que j'avois de ce que son party avoit esté le maistre, et que je ne manquerois pas d'en informer Sa Majesté, pour recevoir ses ordres, et quand je reviendrois icy restablir un traité mieux expliqué pour l'avenir. Il fit une question à l'officier que j'avois envoyé, si l'on ne rendroit pas les esclaves de Thunis, qui sont en France, comme on renvoye ceux d'Alger, si l'on veut r'avoir les François. L'officier respondit qu'il n'avoit pas ordre d'entrer en aucune discussion. Le Dey ajouta que sy on ne luy renvoye tous ceux que l'on a acheptés et mis en galère, il seroit contraint de retenir toutes les barques qui viendroient dans les ports et rades de ce royaume.

Par ce discours, il me parut beaucoup plus de fierté en ce Dey qu'aux autres voyages, et j'ai cru que dans cette occasion il n'estoit nullement nécessaire de respondre, estant pressé comme je suis d'aller exécuter les ordres que j'ay reçus, mais qu'il falloit faire partir demain avec l'escadre les deux flustes, qui seront prestes à ce soir, et les mettre hors de vue de Port-Farine, pour qu'ensuite chacune fasse sa route.

Vous sçavez, Monseigneur, qu'il est dit dans le traité que les bastimens françois seront obligés, d'avoir patente du Roy, ou de l'amiral de France, sans quoy ils seront de bonne prise, et que pareillement ceux de la dépendance de Thunis auront la patente et de plus un certificat du consul françois, en bonne forme, sans quoy ils seront pareillement de bonne prise : c'est à quoy il ne veulent point se soumettre, mais que si l'on prenoit quelqu'un qui n'eut ny patente, ny certificat du consul, il leur sera rendu à leur simple réquisition, ce qui est directement contre le droit des gens, et par ce moyen ils mettront tous les bastimens sans patente, quels qu'ils soient, en redemandant après coup qu'ils leur soient restitués. Ainsy, je tiens pour constant qu'on ne doit pas entrer en conférence avec eux, sans que ce soit au commencement d'une campagne, et qu'on soit en estat de rompre, s'ils ne se mettent à la raison; car si l'on entre en traité, sans conclurre, ils auront le temps de commencer une rupture, ce qu'il faut éviter, et même il ne faut pas revenir icy avec des vaisseaux du Roy que l'on n'ayt traité avec les Tripolins; faisant cependant défense au commerce d'envoyer icy aucuns bastimens que l'on n'ayt réglé ce qui est en question.

Je dois aussi vous dire que Thunis, ny Port-Farine ne sont pas scitués avantageusement comme Tripoly, qui n'a qu'une très méchante rade, beaucoup plus mauvaise que celle d'Alger, et que dans ce golphe plusieurs vaisseaux du Roy peuvent s'y poster, et mesme y passer l'hiver et tenir Port-Farine et la Goulette bloqués, et mesme Bizerte, de manière qu'ils n'auront plus de commerce. Voilà, Monseigneur, ce que mon devoir m'oblige de vous dire, me soumettant toujours aux ordres qu'il plaira à Sa Majesté de m'envoyer.

J'adjouteray encore qu'en cas que cette dépesche vous fut rendue avant que *le Fleuron* fut party [1] de Toulon, il faudroit qu'il m'apportast les ordres, en cas que le Roy approuvast que je ne repassasse pas icy de cette année. J'aurois alors un mois de plus à demeurer sur les croisières contre les Tripolins : en cas que *le Fleuron* fut party, je pourray, à tout événement, recevoir vos ordres à Malte, y ayant souvent occasion de les envoyer par Marseille.

Le chevalier de Lhery ne nous a pas encore joint. Je crois le marquis d'Infreville sur la route de Malte à Modon; nous le joindrons sur ces croisières, ou en passant au Zanté, pour faire ayguade. J'envoye *le Bizarre* par avance à Malte, mettre la felouque en estat de servir.

En achevant la lettre que je me donne l'honneur de vous escrire, j'en ay reçu une, par un exprès du consul françois à Thunis, pour m'informer de ce que le Dey luy a envoyé dire par son truchement que l'on avoit arresté au bastion de France un bastiment de rame, et pourquoy? Le consul a fait response que le *rays*, ou capitaine, n'avoit point de certificat du consul et estoit par conséquent de bonne prise; sur quoy le Dey répliqua *amole, amole*, ce qui veut dire *relasche le, relasche le*. J'ay fait response au consul qu'il ait à soustenir le droit que luy donne l'article du traité, qui est décisif sur ce cas, et s'il peut vous informer, Monseigneur, par la barque françoise, sur laquelle le Dey menace d'envoyer un Turc se plaindre des prises que l'on fait sur ceux

[1] *Le Fleuron*, vaisseau de troisième rang, commandé par Du Méné, capitaine de 1673, n'était pas encore à Toulon le 16 juin. Il devait escorter *le Trident*, qui portait à Du Quesne des vivres et des ustensiles pour le carénage, avec la flûte *le Bienvenu*. (Lettre du Roy à Du Quesne, du 16 juin 1681, *Collect. des Ordres du Roy*, vol. L, fol. 246, Archiv. de la Mar.) (A. J.)

de sa dépendance, il ne sera question que de soutenir le droit que la France a de son costé, puisqu'elle soumet ses sujets à la mesme condition qu'elle exige de ses alliés.

J'ay aussy mandé à nostre consul de vous envoyer la lettre que je luy escris, et je vous envoye ci-joint la copie de la lettre que l'on escrit du bastion à ce consul, où vous remarquerez que ce bastiment arresté est sorty de Biserte, dépendance de Thunis, et le commandant, de Constantine, qui est du gouvernement d'Alger.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Du Quesne.

A la rade de la Goulette, ce 10[e] juin 1681.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSEIGNEUR,

J'ay eu l'honneur de vous escrire, en arrivant à Malte, où j'avois trouvé le chevalier de Lhery, qui avoit remédié au gouvernail de son vaisseau.

Vous aurez sans doute esté informé par le chevalier de Tincourt, comme le 17ᵉ du mois de juin dernier, ayant fait voile pour continuer nostre route vers Tripoly, le Grand-Maistre de Malte m'envoya une felouque avec une lettre escrite par le commandeur de Cany, laquelle me donnoit avis de la part du Grand-Maistre qu'il paroissoit trois vaisseaux du costé du sud de l'isle, qui faisoient route vers le Ponant, et qu'il croyoit estre corsaires.

Au mesme temps, je détachay le chevalier de Lhery avec *le Sérieux* et le bruslot, avec ordre de passer par le bout du sud-est de Malte; et moy, je fis voile avec ce qui me restoit de l'escadre, pour passer par le bout du Gose [1], afin de pouvoir enfermer ces vaisseaux corsaires.

Les vents me furent favorables jusques au bout du nord-ouest des Goses, où il changea tout contraire, en sorte que je ne montay ce cap que le lendemain dans la nuit, et après avoir fait le tour des isles Linouse et Lampadouse, et n'ayant descouvert aucune voile, je repris la route du bout du sud-est de Malte, rendez-vous pour rejoindre le chevalier de Lhery, lequel j'attendis quatre jours, avec beaucoup d'impatience.

Ce pendant que j'estois sur la croisière d'entre Malte et

[1] L'une des îles de Malte.

de sa dépendance, il ne sera question que de soutenir le droit que la France a de son costé, puisqu'elle soumet ses sujets à la mesme condition qu'elle exige de ses alliés.

J'ay aussy mandé à nostre consul de vous envoyer la lettre que je luy escris, et je vous envoye ci-joint la copie de la lettre que l'on escrit du bastion à ce consul, où vous remarquerez que ce bastiment arresté est sorty de Biserte, dépendance de Thunis, et le commandant, de Constantine, qui est du gouvernement d'Alger.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Du Quesne.

A la rade de la Goulette, ce 10e juin 1681.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSEIGNEUR,

J'ay eu l'honneur de vous escrire, en arrivant à Malte, où j'avois trouvé le chevalier de Lhery, qui avoit remédié au gouvernail de son vaisseau.

Vous aurez sans doute esté informé par le chevalier de Tincourt, comme le 17[e] du mois de juin dernier, ayant fait voile pour continuer nostre route vers Tripoly, le Grand-Maistre de Malte m'envoya une felouque avec une lettre escrite par le commandeur de Cany, laquelle me donnoit avis de la part du Grand-Maistre qu'il paroissoit trois vaisseaux du costé du sud de l'isle, qui faisóient route vers le Ponant, et qu'il croyoit estre corsaires.

Au mesme temps, je détachay le chevalier de Lhery avec *le Sérieux* et le bruslot, avec ordre de passer par le bout du sud-est de Malte; et moy, je fis voile avec ce qui me restoit de l'escadre, pour passer par le bout du Gose[1], afin de pouvoir enfermer ces vaisseaux corsaires.

Les vents me furent favorables jusques au bout du nord-ouest des Goses, où il changea tout contraire, en sorte que je ne montay ce cap que le lendemain dans la nuit, et après avoir fait le tour des isles Linouse et Lampadouse, et n'ayant descouvert aucune voile, je repris la route du bout du sud-est de Malte, rendez-vous pour rejoindre le chevalier de Lhery, lequel j'attendis quatre jours, avec beaucoup d'impatience.

Ce pendant que j'estois sur la croisière d'entre Malte et

[1] L'une des îles de Malte.

Un patron de la barque de Cassix[1], qui estoit alors dans le port de la Sude[2], proche la Canée, eut la curiosité d'y aller par terre. Il m'a raconté l'entrée de ces corsaires en désordre, dans le port, où il les a vus travaillant à se remettre en estat. Cette rencontre a esté heureuse en ce qu'elle est arrivée au marquis d'Amfreville, sur un vaisseau de la force de celuy qu'il monte; un des moindres vaisseaux de l'escadre ne seroit pas si bien sorty d'affaire en pareil cas, d'autant que, de ces six corsaires, les plus forts portent des canons de douze livres de balle, et c'est avec raison que je n'ay pas suivy le sentiment de ceux qui trouvoient estrange que je destachasse seul un chef-d'escadre pour l'escorte de ces deux vaisseaux; mais, Monseigneur, il vous plaira considérer qu'il est arrivé des cas dans les guerres de Sicile, où je me suis dispensé de suivre certains réglemens et coustumes, quand le service du Roy m'y a convié, quelques plaintes que l'on aye fait contre moy.

Le consul de Zante a eu avis que ces trois corsaires, qui s'estoient retirés à la Canée, après s'estre remis en estat, en sont sortis et ont fait d'abord la route du Levant; d'austres assurent qu'ils sont retournés à Tripoly (ce qui est le plus vraisemblable), sur ce que le chevalier de Lhery, dans ce détachement que je fis, le 17e jour, de devant Malte, eut occasion d'approcher de Tripoly, et y remarqua quatre ou cinq vaisseaux entre les escueils du port, qui travailloient pour désarmer, ou pour sortir. Il n'y a nulle apparence que ce soit pour mettre en mer, puisque tous les avis de Malte et de Levant disent qu'il est sorty, dès le mois de mars, qua-

[1] Casso, petite île de l'Archipel, à environ 6 lieues au nord de la partie orientale de l'île de Candie.

[2] Sude ou *Souda*, port spacieux de l'île de Candie, à peu de distance de la Canée.

fait route à Tripoly. A nostre arrivée à leur coste, ils ont fait plusieurs fumées pour avertir qu'ils voyoient des vaisseaux. Nous avons fait force et louvoyé pendant trois jours, sans pouvoir gagner devant la ville, à cause que le courant estoit contraire, et un fort vent du nord-ouest qui nous faisoit reculer au lieu d'avancer.

Nous estions le soir à environ deux ou trois lieües de la ville, et le lendemain, 30e juin, il fut résolu que nous ferions servir le vent qui nous menoit à nos rendez-vous, ce que nous avons fait, et en quatre jours nous sommes arrivés à vue de la Cephalonie [1] : cependant la fluste qui suit l'escadre avec les vivres, faisant beaucoup d'eau, sans quitter la pompe, nous a obligés d'entrer à la rade des Zantes, pour chercher les moyens de remédier à cette voie d'eau, à quoy l'on a travaillé depuis trois jours, sans l'avoir découverte, ce qui nous obligera de renforcer les esquipages de ladite fluste de ceux des vaisseaux de l'escadre jusques à la première occasion qu'on luy pourra donner carenne........

Vous aurez esté informé, Monseigneur, comme le marquis d'Amfreville, après avoir remis les deux prises à Modon, s'estoit mis sur la croisière du rendez-vous que je luy avois donné. Estant lors seul, six vaisseaux corsaires de Tripoly l'ayant apperçu, le furent reconnoistre, et comme ils estoient en suspens sur ce qu'ils auroient à faire, ils mirent quasy en mesme temps le feu au canon, dont trois des moindres corsaires, les meilleurs de voile, prirent les premiers chasse et les trois plus gros ensuite, toujours en combattant, en sorte que le vaisseau a suivy les trois derniers jusques au lendemain qu'ils entrèrent dans la Canée [2].

[1] L'île de Céphalonie fait aujourd'hui partie de la république des Sept-Iles.

[2] L'ancienne Cydon, ville considérable de l'île de Candie.

mes lettres, ce qui les pourroit rendre importunes pour leur longueur ; ordonnez donc, s'il vous plaist, sur cela.

Je suis, avec le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Du Quesne.

De la rade de Zante, le 5 juillet 1681.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

De la rade de Scio, ce 6e septembre 1681.

Depuis avoir eu l'honneur de vous informer, Monseigneur, de l'attaque des vaisseaux-corsaires de Tripoly, dans le port et sous les forteresses de Scio, par une barque de Marseille despeschée du 25 juillet dernier [1], je n'ay pas eu d'occasion de vous faire sçavoir ce qui s'est passé dans la suite.

Je mis à la voile, le lendemain, avec toute l'escadre; je passay à Fogery-Nove [2], où il y avoit un vaisseau-corsaire de Tripoly, lequel ayant eu avis de la manière que nous avions traité ceux de Scio, avoit mis tout son canon en batterie à terre et tous ses agrès, jusques à son lest, et tiré le corps du vaisseau touchant les murailles de la forteresse, à moitié à sec. Nous tombâmes tous d'accord que ce vaisseau de quatorze canons, au lieu où il estoit, ne méritoit pas de faire couper des masts ou vergues de nos vaisseaux pour une carcasse, ayant encore cinq mois de campagne, et apparemment quelques occasions à essuyer, ainsy je n'approchay du golphe, et même à vue de Smyrne, mouillant aux isles dites d'Orlac, où j'appris que le consul françois avoit eu deffense de sortir de la ville, et mesme les marchands; cependant, le cady permit à un nommé Fabre de venir à nostre bord, à condition de nous obliger de n'approcher

[1] Cette lettre n'a pas été retrouvée. Du Quesne y rendait compte de la manière dont il avait canonné et démâté les corsaires de Tripoli. On le voit par un ancien inventaire de ces pièces déjà cité, p. 262.

[2] C'est la ville de *Fochia-Nova*, ou *Fotchie-la-Neuve*, située à l'entrée du golphe de Smyrne, près de *Fotchie-la-Vieille*, l'ancienne *Phocæa*.

pas plus près de leurs chasteaux. Ce marchand *m'apporta deux dépesches de M. de Guilleragues, une du 5ᵉ et l'autre du 18ᵉ juin, auxquelles je fis response, et l'informay particulièrement* de toutes les précautions que nous avions prises, avant de mettre le feu à nos canons, lors de l'attaque des corsaires dans le port de Scio.

Je remis à la voile la 2ᵉ d'aoust, ainsy que j'avois donné avis à M. l'ambassadeur que j'estois obligé de revenir me poster devant Scio pour empescher que l'on ne portast à ces corsaires des masts, sans quoy ils ne pourroient se remettre en estat, ce que nous avons fait, tant qu'il nous a esté possible. Il en avoit entré six, tant gros que petits, lors de notre absence de cinq jours du voyage de Fogery et de Smyrne. Pendant ce mois d'aoust, nous avons demeuré à l'ancre devant le port de Scio, à la portée du canon, à la réserve des vaisseaux qui ont esté de garde pour empescher que l'on y apportast bois pour radoub, masts, cordages ou chanvre; à cet effet l'on a visité tous les bastimens qu'on a peu joindre; ceux qui l'ont évité ont reçeu force coups de canon, et ont eu souvent de leurs hommes tués et blessés.

Il est à remarquer que ces bastimens, qui ont fuy, avoient des barbaresques esquipages de ces corsaires, et sur l'explication que j'ay eue avec un envoyé du Bacha, luy ayant fait connoistre que je ne faisois la guerre qu'aux Tripolins et autres, employés à leur service, mais que tous les autres bastiments je les laisserois tous passer, saïques et londres [1] (ces derniers bastimens sont fort semblables à de fortes gallères, ayant des rames et même des voiles, et cent cinquante hommes d'équipage, et plus sur ceux qui vont en Alexandrie et à Damiette.) A l'égard des bateaux et bar-

[1] Le londre était un vaisseau de bas bord en façon de galère, mais d'une construction plus matérielle. (*Dictionn.* de Trévoux.)

ques qui passent de la terre-ferme à Scio, nous ne leur faisons point de tort : si on leur achepte des fruits, on leur paye plus qu'ils ne vallent à la ville. Il n'y a que ces corsaires qui maltraitent les gens de ces barquettes pour les empescher de venir à nos bords.

Il est venu de Constantinople le Bacha ou Beys de Smyrne, sur sa galère, envoyé par le grand-visir, pour s'informer de la manière de nostre attaque. Ce Bacha a tesmoigné avoir fait sa response fort sincère; il publie assez qu'il est satisfait de nostre conduite envers ceux qui n'adhèrent pas à ces corsaires.

Je luy ay fait entendre plusieurs choses, entre autres que j'avois ordre d'attaquer partout les corsaires de Tripoly, comme subjets rebelles du Grand-Seigneur; qu'après les insolences faites par ces corsaires aux subjets de Sa Majesté, de les prendre et de les faire esclaves, jusques en l'isle de Chypre, sans avoir esgard qu'ils estoient soubs la protection du Grand-Seigneur, et présentement ces mesmes corsaires estant enfermés dans le port de Scio, avec deux vaisseaux pris et trois à quatre cents esclaves françois, cela m'obligeoit de leur faire sçavoir que je ne croys pas que le Grand-Seigneur vouleut protéger des rebelles à ses ordres, au préjudice des traités faits avec l'empereur de France, son ancien allié, et ainsy contrevenir aux capitulations; que ce seroit vouloir directement déclarer la guerre, sur quoy l'Empereur, nostre maistre, ne manqueroit pas de prendre des mesures qui auroient de fascheuses suites sans doute, puisque l'Allemaigne, la Pologne et les Moscovites attendent, pour se déclarer, que la France l'approuve; que j'avois aussy ordre de rassembler tous les autres vaisseaux qui sont sur les croisières, pour aller encore aux Dardanelles apprendre si l'ambassadeur de Sa Majesté avoit eu audience

sur le sopha, enfin s'il estoit content, sinon de l'embarquer et de le repasser en France.

Ce Bacha, ou Beys de Smyrne, dit sur cela que c'estoit à La Porte à décider sur les choses qui regardent les Tripolins.

Cependant, ces corsaires sont fort embarrassez, ne sçachant quel party prendre; ils sont néantmoins résolus de prester trois de leurs vaisseaux, et à la faveur des gallères, quand elles seront icy, d'estre remorquez dans un calme hors de nostre veue, et d'embarquer sur ces trois ou quâtre vaisseaux tous leurs esclaves, et laisser leurs austres vaisseaux jusques aux autres temps. Sur cet avis, qui me fut donné secrètement, je fis poster trois de nos vaisseaux du costé du sud du port, ce qui fit quitter l'ouvrage à ces corsaires, et remettre à prendre résolution que le Capitan-Bacha fut arrivé avec son armée de gallères. On croit que son retardement est pour attendre l'autre armée, qui est dans la Mer-Noire.

Pendant le mois d'aoust dernier, j'ai reçeu trois dépesches de M. de Guilleragues, auquel j'ay fait ponctuellement response. Je vois, par les deux dernières, beaucoup d'aigreur et des résolutions extrêmes de La Porte, recherchant tous les moyens pour nous deffaire entièrement; mais je vois en mesme temps leurs moyens assez esloignez, comme d'armer les vaisseaux anglois et hollandois qui sont dans leur rade, et ceux des corsaires qui sont dans Scio, que le Capitan-Bacha fera radouber. Cet expédient seroit le plus prompt, quoiqu'assez difficile par le grand radoub à faire à cinq ou six de Scio, auxquels il faut des masts; car s'ils comptent sur ceux d'Alger et de Thunis, il leur faut deux ou trois mois; cependant, Monseigneur, j'ay informé l'ambassadeur que je n'avois

de vivres que jusques à la fin de l'année; que mesme il falloit envoyer au Zante, où on en avait débarqué un mois; ainsy que je ne pouvois rester en ces mers que jusques aux premiers jours de novembre, à moins d'avoir des ordres et l'asseurance d'un nouveau secours de vivres, de poudre et boulets, dans le dixième novembre : je dis asseurance qu'il ne nous manquera rien dans tout ce mesme mois.

Il est vray, Monseigneur, que si nous quittons ces mers-cy, mesme ce poste, jusques à une autre situation d'affaires entre nous et les Tripolins, ce seroit perdre tout le fruit de nostre armement; et qu'arriveroit-il de l'ambassadeur, de tous les marchands et de leurs effects? Ils escrivent comme gens entièrement perdus; c'est pourquoy je ne doubte pas que Sa Majesté ne trouve bon de donner ses ordres les plus pressants dans cette extrémité. Si, en cas que les vaisseaux de Thunis soient en mer, qui ne seront pourtant qu'en petit nombre, ils pourroient courre et prendre le secours de vivres que l'on nous pourroit envoyer, s'il partoit sans escorte. Il me semble, Monseigneur, que l'on pourroit promptement armer trois vaisseaux, auxquels il ne faut que la carenne, qui sont le Fortuné, l'Asseuré *et* le Vaillant, *quoyqu'ils ne soient guères propres pour le cours; mais comme il ne s'agit pas tant de courre à présent, attendu que ces corsaires sont renfermez, et qu'il s'agit de les y tenir et de battre ceux qui viendront nous attaquer, en les voulant deffendre, et si les affaires s'eschauffent, ainsy qu'il me paroist par les derniers sentimens de l'ambassadeur, il seroit très nécessaire, outre les trois premiers vaisseaux, de radouber promptement, s'ils ne le sont déjà,* le Prudent, l'Eole, l'Indien, l'Aventurier *et* la Bien-Aymée, *pour servir à donner des avis de la manière qu'il a esté réglé avec l'intendant, sans y rien manquer,*

pour les rendre bons de voile, ainsy que j'en escris à l'intendant. Il est, ce me semble, de très grande considération, si les Turcs rompent une fois, de les réduire et contraindre de donner aux ambassadeurs de Sa Majesté et au commerce de France, les prérogatives sur toutes les nations. Je vois les choses faciles, si on les veut faire dans leur temps, en faisant paroistre les forces navales de Sa Majesté en ces mers, ce qui seroit d'un grand esclat dans toute l'Europe, et fort glorieux pour la France, en cette occasion impréveue. Je vous puis asseurer, Monseigneur, que, dans toute ma conduite jusques à ce jour, j'ay agy avec beaucoup de retenue avec les habitans de ces isles et de terre-ferme, et avec tous les navigans dans ce passage, qui est fort fréquent, allant et revenant du Levant à Constantinople. Ce procédé les a persuadés que nous n'en voulons qu'à ces corsaires. Il est vray que je n'ay perdu aucune occasion de les traverser; et sans deux prises qu'ils ont faites, une de bled, et l'autre d'un vaisseau de la Ciotat[1]*, nolisé par les marchands d'Alger, chargé de la valeur de cinquante mille livres, lesdits corsaires n'auroient pu subsister, et dès à présent ils nous seroient venus demander la paix; mais l'espérance qu'ils ont à la protection du Capitan-Bacha, que l'on attend à tout moment, les retient et les fait beaucoup pastir, ce qui cause journellement la désertion des Levantins. Ce qui m'a fait le plus de peine est que, du costé de La Porte, ils prennent le party de tirer en longueur leur résolution, et* (je crains) *que le temps que nous devons demeurer icy n'expire, avant que j'aye response et l'ordre de Sa Majesté sur le secours très nécessaire que nous devons attendre, pour l'hon-*

[1] La Ciotat, petite ville maritime du département des Bouches-du-Rhône (Provence).



neur de son service, en sortant d'affaire son ambassadeur. Cependant, Monseigneur, par la première dépesche que vous me ferez l'honneur de m'adresser en response de celle-cy, il est très-important au service qu'il y ayt des ordres exprès de Sa Majesté sur tous les cas qui apparemment écherront, en demeurant aux Dardanelles, ou à Tenedos, pour obliger La Porte à faire justice à l'ambassadeur. Comment donc contraindre ce Grand-Visir que par des actes d'hostilités, si par avance les gallères, avec ce qu'elles auront pu rassembler de vaisseaux, ne nous viennent attaquer; alors nous n'aurons plus rien à ménager qu'à faire nostre devoir; mais si nous ne sommes pas attaqués, comment vouloir bloquer l'entrée de Constantinople, sans prendre tous les bastimens qui en sortent, ou qui y voudroient entrer, ainsy qu'il le faudra absolument, car les Turcs veulent estre forcés. Je serois hors d'embarras si j'avois ordre de rompre avec eux, quand l'honneur du service le désire. Quoy donc? engager l'honneur du Roy dans une affaire, contre son intention, laquelle, n'estant pas soutenue avec des forces suffisantes, feroit parler toute l'Europe, ou faute d'ordre ou de prévoyance, ou de n'avoir pas considéré l'esloignement des lieux! Qu'il plaise donc à Sa Majesté avoir esgard à ces choses, et d'estre pourtant persuadée qu'Elle n'a pas de sujets plus désireux que nous d'acquérir de l'honneur pour nos services.

Que si nous avons quelque retenue, en attendant des ordres, c'est par la déférence que nous devons avoir pour les intentions de Sa Majesté, et pour suivre en cela les sentimens de son ambassadeur, ainsi qu'Elle l'ordonne, de ne l'engager pas dans une grande affaire, attendu que nous demeurons sur les lieux pour tous les cas en question. Voicy donc le plus délicat qui s'approche par l'arrivée du

Capitan-Bacha, avec seulement trente trois gallères, qui ont mouillé l'ancre et qui sont rangées sous la grande forteresse. Sans doute, Monseigneur, vous verrez par les dépesches de l'ambassadeur l'advis qu'il a que ce commandant des gallères doit me déclarer que le Grand-Seigneur, ayant acheté les vaisseaux des corsaires, il a ordre de les enmener à Constantinople. S'ils prennent l'occasion d'un calme, ils le peuvent faire, sans que nous le puissions empescher; s'il y a du vent à notre souhait, il faut tirer du canon premièrement contre les vaisseaux qui seront remorqués par les gallères; c'est là le fait que nous ne voudrions pas sans ordre.

Il est vray qu'auparavant que cela arrive, nous aurons occasion de parler, et je dresse un Mémoire pour servir d'instruction à celuy qui ira s'expliquer avec le Capitan-Bacha : si je puis, je vous en envoyeray la copie. Ce pendant, nous relisons les ordres et les lettres de l'ambassadeur, qui marquent sur toutes choses de ne rien prendre. C'est la plus grande mortification que nous puissions recevoir, s'il n'arrive pas quelque bonne aventure qui nous débarrasse de cette conjoncture.

M. de Guilleragues m'a adressé, pour vous estre envoyé, Monseigneur, *un paquet par une barque, qui estoit hors des chasteaux de Smyrne; et comme les marchands me prient d'avoir esgard au risque de leurs marchandises, en faisant ce voyage, j'ay cru qu'il valoit mieux, pour les satisfaire, de faire débarquer sa cargaison sur le vaisseau* le Trident, *que nous n'avons pu encore dégager des vivres des quatre vaisseaux à qui on doit donner carenne, lesquels ont eu tant d'occupations, que l'on n'a pas eu le temps d'y penser, et présentement encore moins, tant que les choses n'auront pas changé de situation.*

Je feray demeurer l'écrivain, ou commis de cette barque, avec son chargement sur le Trident; *cette barque est grande et pourra charger pour un mois de pain pour l'escadre, et deux autres, une de vin et l'autre de viande; lesquelles seront escortées par* la Bien-Aymée *et commandées, si Sa Majesté l'a agréable, par le sieur Bidaut, qui est diligent, et qui sçait l'assiette de cette frégate. Ce mois de vivres nous fera attendre avec moins d'impatience le secours que Sa Majesté trouvera bon de nous envoyer.*

Il nous faudra cent milliers de bonne poudre neuve et des boulets sans nombre, dont les calibres sont à Toulon; car, en vérité, il est à craindre qu'il n'arrive scandale, faute d'avoir des boulets. L'on peut bien par bonheur trouver de la poudre, mais très rarement des boulets de calibre.

La frégate et les trois barques pourront nous apporter cinquante à soixante milliers de poudre, en attendant le reste, et selon la quantité de vivres, augmentation de poudres. Je dois encore vous dépescher une barque, suivant que les choses se termineront avec le Capitan-Bacha, et les dépesches de l'ambassadeur, en cas qu'il ait la liberté d'escrire et d'envoyer des couriers.

Nous attendions dès hier quelqu'un des galères; il n'en est venu aucun, ni mesmes aujourd'hui; cela n'est pas un tesmoignage de vouloir avancer la résolution. Ils ont détaché deux galères vers le bout du sud de l'isle; c'est ce qui retardera la partance de la barque de quelques jours. Le commissaire vous doit rendre compte des consommations et estat des rechanges, qui ont esté donnés comme pour une campagne de quatre mois, à quoy j'ay autant d'esgard que je le puis.

Nostre ambassadeur souhaite fort qu'il plaise à Sa Majesté *de doubler cette escadre pour six mois, et quinze*

galères de durance, sous Bethomas, pour que Sa Majesté *soit bien servie, celles de Malte, de Livourne et quelques unes de Gènes, une douzaine de bonnes barques, avec autant de mortiers et plusieurs faiseurs de carcasses*[1] *et jetteurs de bombes, et l'intendant Vauvré, pour mettre à contribution tout l'archipel. La subsistance de l'armée de vingt vaisseaux ne cousteroit guères au trésor royal;* Sa Majesté *employeroit sa Marine pour une campagne, qui feroit redouter sa puissance dans l'Asie, ainsy qu'Elle a fait en Europe, et je crois que, pour peu qu'elle appuye ces nations qui ont le pied à l'estrier, les Polonois et Moscovites, et mesme l'Allemagne ne marcheroient-ils pas tous, estant asseurés que* Sa Majesté *entreprist la mer, qui est à sa bienséance.*

Il est vray, Monseigneur, *que je prends beaucoup de liberté de m'esgarer ainsy par terre; c'est monsieur l'ambassadeur qui me presse de vous escrire ma pensée, sur ce qu'il faudroit faire pour abattre l'orgueil mal fondé de ces Ottomans.*

J'oubliois à vous dire que le chargement de cette barque qui va en France est sur le Trident, *pour en cas que les affaires se raccommodent, allant à Smyrne, l'on remettroit le tout aux marchands, propriétaires des trois barques, qui sont venus nous joindre pour leur sûreté. Les vivres leur ont manqué, il y a longtemps, ce qui m'oblige de leur en fournir, et à des prisonniers tripolins et autres gens connoissant ces isles.*

Si vous oubliez encore cette fois d'envoyer à Toulon le

[1] La *carcasse* était une espèce de bombe de forme oblongue, qui se lançait avec un mortier. Elle était formée par deux plaques de fer réunies par des cercles qui, formant des côtes, lui avaient fait donner ce nom. (*Dictionn.* de Trévoux.)

fonds pour les tables des officiers et capitaines, je ne sçay comment nous ferons tous en ce pays, où, dans cette conjoncture, l'on n'a rien qu'en cachette, au double de ce qu'il vaut en France.

Si vous, Monseigneur, *ne secourez le commissaire de l'escadre, il ne sçayt plus où trouver des fonds pour des faux frais, dont il ne se peut dispenser pour le service et des nécessités pressantes.*

En cas que le Roy approuve un armement, je prendray encore la liberté, pour le bien de son service, de vous dire quels *capitaines pour les vaisseaux que l'on armera: Beaulieu, Bellisle, Septemes, Desgouttes; et comment*, Monseigneur, *laissez-vous rouiller Forant*[1], *qui est des meilleurs manœuvriers et soldats? Quand donc le ferez-vous servir qu'en la vigueur de son âge? Je ne vous parle point de mon fils, ne sçachant à quoy on luy aura fait l'honneur de l'employer, n'ayant pas eu de ses nouvelles; mais en cas que les affaires s'eschauffent, il me faudroit, si le Roy l'a agréable, envoyer* le Saint-Esprit, *car il faut du canon de 24 l. de boulet; il n'y a icy aucun bastiment qui en ayt, ne les ayant armez qu'à la légère contre les corsaires. En ce cas, procurez auprès du Roy que ce soit mon fils qui le monte, et qu'il commande* le Ferme *que je monte à présent, estant joint.*

J'attends extraordinairement cette dépesche; mais comme les commodités pour cela sont rares, j'essaye de ne rien oublier; vous serez aysément persuadé, Monseigneur, avec quel désir nous attendrons les ordres de Sa Majesté, en response de celle-cy, et l'honneur de vos commandemens.

Si vous l'aviez agréable, Monseigneur, *il seroit bon de*

[1] Voir pag. 178 la note qui concerne cet officier, fort aimé de Du Quesne, parce qu'en effet c'était un brave et bon marin, qui était de sa religion. (A. J.)

sçavoir si les vaisseaux corsaires d'Alger se disposent à aller servir le Grand-Seigneur. Les vaisseaux le Fleuron *et* le Trident *ne nous ont joint que le 20e d'aoust. Nous en estions fort en peine à cause de leur escorte. Le premier secours que l'on envoyera passera au Zante; s'il n'y trouve pas d'ordre, il ira au Mile*[1]; *s'il n'y en trouve pas, il les attendra.*

Depuis cette dépesche escripte, il est venu à bord un Beys, capitaine de gallère, de la part du Capitan-Bacha, me faire compliment et me convier d'entrer quand je voudrois en matière. J'avois desjà dressé un premier Mémoire, pour servir d'instruction à celuy qui en exposera le contenu, qui est le chevalier du Mesné, et le prier en mesme temps d'y respondre. J'attends son retour avant que d'expédier la barque, prévoyant qu'il voudroit envoyer à Constantinople y résoudre la chose. Cy joint est la copie de ce premier Mémoire[2].

Je vois, par leur manière, qu'ils prennent un grand détour, ce qui ne convient pas à nostre route; c'est pourquoy, par le second Mémoire que je leur feray expliquer, je me relasche de cette forte demande de restituer la valeur de ce que ces corsaires ont déprédé, et me conformeray, si mieux ne puis, au projet que j'ay dans mes ordres. J'espère, Dieu aidant, vous dépescher encore une barque, quand j'auray nouvelles de M. de Guilleragues, ou sujet qui le mérite. Du Quesne.

P. S. Cette despesche fermée le 10e septembre, à la rade de Scio, 1681.[3]

[1] Le Mile ou *Milo*, est le port de l'île de Milo, près des Cyclades.
[2] Cette copie n'a pas été retrouvée.
[3] Ce post-scriptum est de la main de Du Quesne.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

De la rade de Scio, ce 25e septembre 1681.

Depuis, Monseigneur, que j'ai eu l'honneur de vous dépescher le sieur Le Moteux, par une barque que M. de Guilleragues m'avoit indiquée et renvoyée des rades hors des châteaux de Smyrne, où il n'y avoit pas de seureté pour les effets des François, il s'est passé plusieurs conférences avec le Capitan-Bascha et le sieur Du Mesné, de ma part, sur le traité de paix avec les corsaires Tripolins, en sorte qu'après *m'estre relasché de ces fortes prétentions de la restitution de la valeur de ce qu'ils avoient déprédé aux François, croyant terminer promptement ce traité, jusques à me contenter des conditions du projet qui m'est prescrit, dont le principal poinct est la restitution de tous les esclaves* (sujets) *de Sa Majesté*, et commencer à nous rendre tous ceux qu'ils ont embarqués sur les vaisseaux sortis cette campagne, et qui sont sous le commandement de cet amiral des corsaires. Après cet article exécuté, je ferois cesser les actes d'hostilité, pour ensuite convenir de la manière que l'on renvoieroit tous les François, esclaves dans l'étendue du royaume du Tripoly, et de la part de la France, leur renvoyer pareillement ceux de Tripoly qui y sont. Quand ces choses et les autres articles, suivant le projet, ont esté à peu près accordés, ils m'ont fait demander de leur laisser pour un temps trente François, sans quoy ils ne pourroient remener leurs vaisseaux à Tripoly, *et m'ont encore chicané sur la restitution de deux vaisseaux avec leurs agrets, qui ont esté pris cette année, et que je vois dans le port de Scio, lesquels sont très propres à*

faire de bons bruslots, et encore sur un autre article que je *voulois exiger d'eux, quoiqu'il ne soit pas dans le projet, de restituer à la France tous les bastimens pris par eux, qui se trouveroient en essence en leur port, le jour de la signature du traité. Sur la parole qu'ils donnèrent, qu'en ostant ces derniers articles, ils exécuteroient incessament ce traité, m'accorderoient mesme de ne plus demander les trente hommes que je leur avois refusés absolument, je leur céday les dix derniers articles, afin qu'ayant conclu cette paix j'eusse le temps d'aller aux Dardanelles, pour obtenir le reste, concernant le Sopha, et renouveler, ou plustost expliquer les articles de l'ancien traité, dont ceux qui regardent la marine, sont à mon advis fort obscurs et foibles; mais ils trouvèrent une nouvelle chicane à opposer qu'ils ne prétendroient pas nous rendre plus d'esclaves françois de ceux de Tripoly que de ceux que nous leur en rendrons de France, et pour encore nous renvoyer, ainsi qu'il paroit que c'est leur dessein, et nous faire achever nos vivres, et nous en retourner, ils ont ajouté qu'il falloit que le Capitan-Bascha envoyast au Grand-Seigneur pour lui faire approuver cette paix avec les Tripolins.* Ainsi, il m'envoya demander par le chevalier Du Mesné, que j'employe à cette conférence sur mes Mémoires, si j'y consentois.

Ma dernière response fut renvoyée sur le moment, que je voyois bien que, par leur procédé, ils ne vouloient que nous amuser, et que je n'avois plus rien à leur dire; que je demeurerois icy jusques à ce que j'eusse achevé de ruiner ces corsaires, et que le Capitan-Bascha feroit du reste ce qu'il voudroit; qu'il estoit informé de nostre résolution. Voilà, Monseigneur, où nous en sommes demeurés, ce dont j'ay informé M. de Guilleragues, il y a quatre jours.

Les advis qui nous viennent de Scio portent que les galères veulent enmener ce qu'ils pourront mettre en estat de ces vaisseaux corsaires, après quoy ils prendront un temps où nous ne pourrons les empescher de passer, ainsy qu'il est plus particulièrement expliqué par la dépesche qui vous doit estre rendue par Le Moteux, *dont je vous envoye par cette barque le duplicata, et le paquet de* monsieur l'ambassadeur, *avec des copies de ses lettres. Il nous a été débité de plus, par un capitaine de vaisseau vénitien, parti depuis le douze du mois, date de la lettre de l'ambassadeur, qu'il y auroit de la peste à Constantinople, que le Grand Seigneur en est sorti, que* le Grand-Visir avoit fait rompre son sopha, qu'il n'en auroit plus, et qu'il n'en donneroit pas aussy, et que le Capitan-Bacha avoit ordre d'emmener les vaisseaux corsaires à Constantinople. *Vous remarquerez aussi, s'il vous plaist, que* l'ambassadeur *me dit que, si je quitte pour retourner en France, la nation est perdue; c'est ce qui m'a contraint de tenter d'avoir des vivres en quelqu'une de ces isles, pour ne pas tomber dans une extrémité dangereuse à la marine et de conséquence dans l'estat des affaires, ainsi que vous le voyez,* Monseigneur, *et que pour unique remède, en attendant le secours qui nous peut estre envoyé de Toulon, en cas que* Le Moteux *soit arrivé heureusement, ainsi que je l'espère, ç'a esté de prendre du patron Antoine et du commis de la barque de Marseille, qui a voulu remporter son chargement, quoyque je luy aye offert de le mettre sur le Trident, ainsy que celuy de l'autre barque, six mille piastres qu'il a comptées et remis au sieur Garsault, commissaire, suivant le reçu qu'il en a donné, que j'ay aussy signé avec luy et remis audit commis, pour la seureté des marchands, jusques à ce que vous ayez agréable d'ordonner leur rem-*

boursement, pour que dans une autre occasion pressante les affaires de Sa Majesté *trouvent librement ce secours.*

Le sieur de Garsault s'est embarqué sur la fluste d'Honorat, pour aller au Mile luy faire donner carenne, n'ayant eu le temps pour l'entreprendre jusques à présent que je l'envoie en lieu esloigné de moy, estant obligé d'y estre continuellement en estat de mettre à la voile, à cause de ces corsaires, et encores plus dans cette occasion que les galères sont en présence. Cependant ledit commissaire doit faire ses diligences pour chercher du bled et le faire convertir en biscuit, et trouver viande, vin et légumes, pourveu que les Turcs ne luy en empeschent pas. Je luy ay baillé la feloucque, pour me la renvoyer aussytost qu'il sera assuré desdits vivres, jusques à un mois et demy, s'il peut les assembler, ce que l'on croit assez difficile à cause de douze ou quinze corsaires Maltois, Ligournois, mesmes François, qui ont espuisé toutes ces isles pour leur fournir des vivres. J'ay dans ce doute envoyé en Candie et escrit au sieur Gaillard, *qui est l'agent de cette compagnie de bleds de Languedoc, ou Provence, afin qu'il envoye au Mile, pour faire douze cents quintaux de biscuit, qui luy seront payez comptant, ou en tel lieu de France qu'il voudra. Je luy marque aussy pour l'engager d'autant plus, que c'est pour une affaire importante, où le commerce a grande part et que j'auray l'honneur de vous informer de la diligence qu'il fera, afin que vous,* Monseigneur, ayez subject de luy en sçavoir gré, comme aussy, si vous l'avez agréable, d'ordonner au sieur Bellisani d'escrire audit sieur Gaillard, si dans la suite nous avions besoin d'un plus grand *nombre de bleds, de nous en fournir. Il luy est facile, en gardant le secret, d'en envoyer au Mile.* Cecy est dit *par précaution, en cas de rupture après cette première fourni-*

ture, et quand mesmes j'aurois achevé les restes avec les corsaires, sous les forteresses ottomanes, dont il prétend faire payer le dommage et avoir satisfaction du sang répandu de ses subjects. C'est ce qui me fait croire que s'ils consentent à la satisfaction que je leur demande, par la restitution de ce qu'ils ont d'esclaves françois, en commençant par ceux qui sont sur les vaisseaux à Scio, que c'est pour disposer des vaisseaux et les armer pour s'en servir contre nous. Ce dessein ne m'empeschera pas de conclure ledit traité, pour retirer environ les cent cinquante esclaves, dont il nous ont donné l'estat, dans la confiance que Sa Majesté *l'approuveroit, et qu'estant bien informé de l'estat de tous les desseins de la Porte, Elle donnera les ordres nécessaires pour soustenir l'honneur de ses armes, à quoy nous contribuons selon nostre devoir...*

Si le Capitan-Bacha reçoit les responses qu'il souhaite de se retirer du poste où il est, qui est hors du port de Scio, où desjà deux coups de vents l'ont chargé, ce qu'il a ordre de ne pas faire qu'il n'ayt libéré ces vaisseaux corsaires, il sera contraint de nous rendre les François et un petit vaisseau, dernier pris, qu'ils m'ont accordé. En ce cas, et que nous puissions le faire mettre promptement en estat, je prétends l'envoyer à Toulon avec une partie desdits esclaves retirés, et vous informer de l'estat où seront les affaires en ce temps là, et de la manière de retirer de Tripoly le restant, ou plustost la grande partie des esclaves, puisque le nombre passe quatre cents, y compris les cent cinquante, et quand le Capitan-Bacha par ordre de la Porte auroit dessein de ne point faire rendre les esclaves de Tripoly, tant qu'ils voudront se servir de leurs vaisseaux avec ceux d'Alger et de Tunis contre nous, ce qu'ils nous cacheront s'ils peuvent, ainsy que j'ay eu l'honneur de

vous le dire, je ne laisseray pas de conclure ledit traité.

Cy joint est la copie d'une lettre de l'ambassadeur [1] *qui luy a esté portée par un François, qui parle turc, et qui a servy le sieur de* Nointel *dans ses négociations. Vous verrez que M. de Guilleragues seroit d'advis que je me disposasses à arrester tous les bastiments qui passeront par ce canal, allant à Constantinople; ce que je ne puis faire pendant que nous serons, attendant l'expiration du temps que le Capitan-Bacha a demandé, et quand nous aurions rompu ledit traité, comment arrester tous ces bastiments, dont quatre seulement nous occuperoient deux cent quarante hommes, car ce sont de grands bastiments, où il y a cent et cent cinquante Turcs, ou Grecs, pour deffendre ces corsaires. Cette manœuvre mettroit nos vaisseaux hors de combat, et que ferions-nous de tant de Turcs dans nos bords, qui mangeroient le peu de vivres que nous avons, et pourtant qu'il faudroit garder pour ensuite retirer les esclaves françois qu'ils retiennent depuis si long temps.*

Si nous estions en autre estat, et que nous fussions tout-de-bon en guerre, l'on envoyeroit ces prises en lieu de sureté, ou on les brûleroit et couleroit à fonds, et ce seroit alors un autre cas. Il y a apparence qu'il pourroit bien venir, suivant les ordres que nous recevrons dans le mois prochain, en response des dépesches qu'a portées Le Moteux.

Je fais à monsieur l'ambassadeur pareille response, qu'il *faut que la situation et l'estat où nous sommes présentement changent, n'estant pas en estat de séparer nos vais-*

[1] Cette copie n'a pas été retrouvée.

seaux, encore moins d'affoiblir nos équipages, ny de chercher à faire manger extraordinairement nos vivres.

Il est venu avec le porteur de la lettre de l'ambassadeur *deux domestiques, qui se disent estre au Capitan-Bacha, avec des paquets de Constantinople, lesquels j'ay envoyés à Scio; quoique ce soit risquer des équipages et des chaloupes, je n'ay pu m'en dispenser.*

Je ne sçais de quel canal M. l'ambassadeur *a eu nouvelles que M. de Chasteau-Renault est à croiser vers Tripoli, et qu'il me sollicite de luy envoyer ordre de nous joindre, si ce n'est par politique. Ce bruit est mesme venu à nous d'ailleurs : je voudrois qu'il fust ainsi, quoiqu'il n'ayt pas de plus gros calibre que nous, qui sommes armez à la légère, pour mieux aller à la voile.*

Voilà, Monseigneur, *où en sont les affaires; c'est mon devoir de ne vous rien dissimuler. Nous sommes obligés de ne pas abandonner ce poste sans des ordres exprès; c'est ce que nous attendons avec espérance que Sa Majesté voudra que nous sortions avec avantage de cette campagne.*

Je suis avec tout le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Du Quesne.

P. S. de la main de Du Quesne : Ceste dépesche n'a esté fermée, à cause du vent contraire, que le 29e septembre 1681.

On lit en marge de la main de Colbert : A La Garde, pour rendre à mon fils.

vous le dire, je ne laisseray pas de conclure ledit traité.

Cy joint est la copie d'une lettre de l'ambassadeur [1] *qui luy a esté portée par un François, qui parle turc, et qui a servy le sieur de* Nointel *dans ses négociations. Vous verrez que M. de Guilleragues seroit d'advis que je me disposasses à arrester tous les bastiments qui passeront par ce canal, allant à Constantinople; ce que je ne puis faire pendant que nous serons, attendant l'expiration du temps que le Capitan-Bacha a demandé, et quand nous aurions rompu ledit traité, comment arrester tous ces bastiments, dont quatre seulement nous occuperoient deux cent quarante hommes, car ce sont de grands bastiments, où il y a cent et cent cinquante Turcs, ou Grecs, pour deffendre ces corsaires. Cette manœuvre mettroit nos vaisseaux hors de combat, et que ferions-nous de tant de Turcs dans nos bords, qui mangeroient le peu de vivres que nous avons, et pourtant qu'il faudroit garder pour ensuite retirer les esclaves françois qu'ils retiennent depuis si long temps.*

Si nous estions en autre estat, et que nous fussions tout-de-bon en guerre; l'on envoyeroit ces prises en lieu de sureté, ou on les brûleroit et couleroit à fonds, et ce seroit alors un autre cas. Il y a apparence qu'il pourroit bien venir, suivant les ordres que nous recevrons dans le mois prochain, en response des dépesches qu'a portées Le Moteux.

Je fais à monsieur l'ambassadeur pareille response, qu'il *faut que la situation et l'estat où nous sommes présentement changent, n'estant pas en estat de séparer nos vais-*

[1] Cette copie n'a pas été retrouvée.

seaux, encore moins d'affoiblir nos équipages, ny de chercher à faire manger extraordinairement nos vivres.

Il est venu avec le porteur de la lettre de l'ambassadeur *deux domestiques, qui se disent estre au Capitan-Bacha, avec des paquets de Constantinople, lesquels j'ay envoyés à Scio; quoique ce soit risquer des équipages et des chaloupes, je n'ay pu m'en dispenser.*

Je ne sçais de quel canal M. l'ambassadeur *a eu nouvelles que M. de Chasteau-Renault est à croiser vers Tripoli, et qu'il me sollicite de luy envoyer ordre de nous joindre, si ce n'est par politique. Ce bruit est mesme venu à nous d'ailleurs : je voudrois qu'il fust ainsi, quoiqu'il n'ayt pas de plus gros calibre que nous, qui sommes armez à la légère, pour mieux aller à la voile.*

Voilà, Monseigneur, *où en sont les affaires; c'est mon devoir de ne vous rien dissimuler. Nous sommes obligés de ne pas abandonner ce poste sans des ordres exprès; c'est ce que nous attendons avec espérance que Sa Majesté voudra que nous sortions avec avantage de cette campagne.*

Je suis avec tout le respect que je dois, Monseigneur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Du Quesne.

P. S. de la main de Du Quesne : Ceste dépesche n'a esté fermée, à cause du vent contraire, que le 29e septembre 1681.

On lit en marge de la main de Colbert : A La Garde, pour rendre à mon fils.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

MONSEIGNEUR [1],

J'auray l'honneur de vous dire que, par la grace de Dieu, par persévérance et conduite pour *le recouvrement des vivres nécessaires* pour *ne pas abandonner honteusement* ce poste *en perdant le fruit et l'honneur de nostre canonnade,* nous avons enfin contraint le Capitan-Bacha, à la teste de l'armée des galères ottomanes, mesmes par l'ordre du Grand-Visir, de faire la paix des barbaresques-corsaires de Tripoly, dont huit de leurs plus forts vaisseaux sont encore dans le port de Scyo, avec deux mille cinq cents hommes de reste de leurs équipages, à condition de mettre en liberté tous les François esclaves qui se trouveront sur leurs vaisseaux, pour estre embarqués sur ceux de Sa Majesté, comme aussy de nous rendre le vaisseaux françois et tout son équipage, pris par lesdits corsaires, au commencement de cette mesme année, et aux autres conditions plus amplement expliquées dans le traité, signé le vingt sept novembre dernier, dont la copie est cy jointe [2].

Nous sommes présentement sur l'exécution des premiers articles du traité, de la restitution des esclaves françois, sur laquelle ces corsaires reculent tant qu'ils peuvent, afin de pouvoir mettre promptement leurs vaisseaux en estat, leur ayant esté fournis des masts, cordages et munitions de guerre par les galères, qui leur en apportent journelle-

[1] Cette dépêche a été commencée le 10e décembre, à la rade de Scyo. (*Mention de la main de Du Quesne.*)

[2] Cette copie n'a pas été retrouvée.

ment, et comme lesdits corsaires ne sçauroient naviguer sans les reniés et esclaves chrestiens, ils nous chicanent tant qu'ils peuvent, et nous les pressons fortement sur cela, en ayant desjà cent quarante deux de restitués à nos bords, sans ceux que nous prétendons descouvrir et faire rendre ; et sans les égards que nous avons pour ne *pas nous quereller avec les galères,* lesquelles n'appuyent pas à mon advis assez fortement cette restitution, nous aurions *menacé les corsaires de les insulter à leur sortie.* Cependant nous l'éviterons tant qu'il nous sera possible pour *faire valoir cette paix jusques à ce que* le traité en ait esté examiné en présence de Sa Majesté et qu'Elle ait agréable de m'entendre sur la manière qu'il se faudroit prendre pour retirer les esclaves, ses subjets, qui sont restés à terre à Tripoly, sur les difficultés qui se rencontreront en ne restituant aucun de leurs esclaves, ainsy qu'il est prescrit par le dernier ordre que j'ay reçu du douze de septembre.

Sa Majesté verra aussy une explication d'un article concernant les François qui se sont embarqués à Tripoly sur les vaisseaux corsaires, et qui se sont trouvés absens lors du traicté à Scyo, où l'on nous a opposé mille difficultés, tantost de la part du Grand-Visir, ensuite des corsaires, qui ont demandé au Capitan-Bacha de les laisser aller avec leurs esclaves à Tripoly, et abandonner leurs vaisseaux à Scyo, plustost que de faire la paix, en rendant les François qu'ils réputent leur richesse, et je crois que les Turcs y auroient consenty, sans le dessein qu'il ont fait paroistre d'abord, de se servir desdits vaisseaux, pour lesquels ils ont envoyé de Constantinople des masts, venant de la Mer-Noire, et des cordages, bois de radoub et munitions de guerre.

Il est très certain que sans le secours que leur a donné le Grand-Visir, ces vaisseaux corsaires n'auroient pu se

remettre en estat que dans un très long temps; il y a grande apparence *qu'ils ne nous rendent les François par* cette *paix que pour avoir la liberté de mettre ces vaisseaux en estat, et les sortir avec seureté, pour servir au dessein du Grand-Seigneur,* suivant les avis de Constantinople, qu'il *a de se venger de l'affront et du sang respandu de ses subjects à Scyo :* cependant lesdits corsaires disent que leur dessein est de retourner à Tripoly.

Nous sommes depuis quatre jours en possession du vaisseau françois, lequel est monté de seize canons. Il est fort joly et ce sera le *meilleur des bruslots qui soient sur l'estat, n'y en ayant que deux vieux,* en Levant. Quand je l'envoyay visiter dans le port, on luy trouva tous ses masts et vergues brisés de coups de canon, et quoyqu'il ne fut pas meslé dans le gros des vaisseaux corsaires, il a eu toutesfois sa part de la canonnade. J'en ay donné la charge à mon neveu Du Quesne-Guiton, comme à celuy qui le pouvoit mieux et plus promptement mettre en estat, et le conduire à Toulon, et aller rendre compte de ce qui s'est passé, sur ce que l'on luy fera l'honneur de luy demander. J'adjousteray icy que les esclaves, qui sont présents à nos bords, nous ont tant exagéré le dommage que nostre canonnade a fait aux vaisseaux corsaires qu'à peine est-il croyable, et ce que j'ay eu l'honneur de vous en escrire n'a pas esté la dixième partie de ce que c'est.

J'ay cy-devant cru que dans la fin du mois dernier je recevrois response à la despesche portée par le sieur Le Moteux, ainsy que j'ay eu avis du sieur Gaillard, par Candye, qu'il estoit party de Toulon, et cependant rien n'a encore paru. Je doute fort que ce méchant bastiment *La Françoise* en soit la cause, et quoyque la fluste *le Bien-Venu* que j'avois envoyée au Mile (Milo) n'ayst rapporté qu'environ la moitié

des vivres que le sieur de Garsault y préparoit, je n'ay pû l'y renvoyer que je ne voye cette restitution des esclaves faite, après quoy je seray obligé d'aller *avec toute l'escadre audit lieu du Mile et faire passer* ladite fluste *le Bien-Venu*, avec escorte, jusques au Zante, y charger ce qui reste de vivres et deux cents barils de poudre et boulets et retourner nous joindre audit lieu *du Mile qui est le rendez-vous où le* sieur *Le Moteux* doit venir prendre langue pour nous joindre ; cependant je fais fournir des vivres aux esclaves que je *renvoye en France* et ceux de nos équipages qui *sont hors de service* ou *malades* invétérés, *ou morts* que nous remplacerons de ces esclaves rendus, dont j'envoyeray un roole exact au sieur de Vauvré, pour le mettre sur le registre des classes, suivant vos ordres, car ce sont des meilleurs qu'il y aye. Les vaisseaux marchands préfèrent eux-mesmes d'en avoir le choix, sy ledit sieur de Vauvré n'y tient la main, il en eschappera plusieurs ; je l'en advertiray et d'attendre vos ordres, avant que de les sortir de quarantaine, pour en cas que vous trouvassiez bon, ainsy que je n'en doute pas, de nous *renvoyer promptement mon neveu avec les ordres* sur l'intention de Sa Majesté.

Vous avez esté informé par les dépesches de l'ambassadeur et les miennes que je dois *aller avec* l'escadre *aux Bouches* [1], ou plustost *au Tenedos*, à cause de la saison, et que pour cet effect je dois avoir *des vivres, pour n'en pas manquer* qu'il n'aye eu satisfaction, *ou qu'il se rembarque*, et comme je dois déférer *aux besoins qu'il aura de nostre séjour* audit lieu, et que les affaires *à Constantinople à son égard pourroient changer, l'escadre ne doit pas manquer*

[1] Bodgja. Bodgja était le nom turc que l'on donnait quelquefois à l'île de Ténédos. Elle est appelée *Bosciada* dans le Dictionnaire de la Martinière. (A. J.)

point *quitter la carte*, car on ne les trouvera plus enfermés, comme à Scyo. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay eru estre obligé de vous dire, pour servir à disposer les choses, quand Sa Majesté l'aura agréable, pour finir cette guerre, sy on la veut pousser à bout.

Depuis le huit de ce mois, que j'ay commencé cette lettre, il a fait de forts coups de vent, qui nous ont empesché de mettre en estat ce vaisseau qui nous a esté rendu par la paix des Tripolins; sy ce vent se modère, j'espère le faire partir dans deux jours.

Ce pendant nous avons retiré par le moyen du Capitan-Bacha encore dix huit esclaves françois, qui feront le nombre de cent soixante. Il leur en reste encore quelques uns que les particuliers ont écartés, en sorte que ledit Bascha a donné sa parole de les faire restituer, s'ils retournent pour se rembarquer à Scyo sur les corsaires, ou en tout cas à Tripoly es mains de celuy qu'ils m'ont obligé de nommer pour exercer la charge de consul, qui est le nommé La Madeleine, le drogman de la nation françoise à Smyrne, qui nous a servy d'interprète dans le traité. Je luy donneray un Mémoire pour luy servir d'instruction de ce qu'il aura à faire, et des choses dont il devra se donner l'honneur de vous informer, et un formulaire des certificats qu'il devra donner aux vaisseaux corsaires de Tripoly, et ce jusques à ce que Sa Majesté en dispose autrement.

Vous verrez, Monseigneur, par une lettre de l'ambassadeur, du neuf du mois dernier cy jointe, l'empressement où il estoit de la conclusion de cette paix, et sans ceste forte raison, celle des vivres où (nous) sommes à présent, nous contraint de finir avec ces corsaires, et la forte sollicitation du Capitan-Bascha, qui a ordre de ne partir pas de Scyo qu'après que nous aurons fait voile.

dant et le maistre charpentier. Il y faudroit aussi joindre *l'Aventurier,* et quand mesme ce ne seroit que pour *sçavoir ces vaisseaux*-là (réparés) que j'ay laissés en *mauvais estat,* en n'y espargnant rien de ce qui est concerté, je pourrois répondre que le Roy auroit des vaisseaux capables pour la course, contre toutes sortes de nations.

Je crois, Monseigneur, à l'esgard de la paix avec les Tripolins, que si le *Grand-Seigneur donne la liberté* à ces corsaires de se retirer dans leur port, aussitost qu'ils y seront, si ceux qui gouvernent approuvent la paix, ainsy que c'est leur intérest, ils *rompront* aussitost *avec les Anglois;* c'est ce qui seroit fort à souhaiter, *avant que de se* présenter *devant leur ville pour demander les François esclaves,* ce qu'ils ne donneront pas *asseurément sans équivalent,* qu'ils ne soient contraints par forte guerre, ou qu'ils ne voyent un *nombre de vaisseaux suffisant pour* garder toutes les croisières qu'ils peuvent *occuper.*

Et aussy par la raison qu'il ne faut pas compter comme un coup sûr qu'il arrive souvent ce qui est arrivé à l'esgard *du vaisseau Le Fort,* que *ces corsaires sont venus* chercher, croyant qu'il fust un vaisseau marchand, et mesme qu'ils estoient sortis de Tripoly avec grand empressement, sans avoir donné carenne, dans le dessein de l'aller donner à Scyo, où ils ont un commissaire, qui leur avoit préparé des masts et toutes sortes de choses nécessaires, et leur vaisseau admiral estoit déjà masté de neuf, et tout prest à donner carenne, quand nous arrivasmes à la canonnade.

Je prends la liberté de vous dire, Monseigneur, que sy l'on ne se *dispose* comme il faut, en *différant* quelque temps *pour voir* s'ils *rompront avec les Anglois,* puis après prendre *la saison pour se* présenter *devant leur port, pour* demander *les François,* autre condition *pour ensuite* ne

point *quitter la carte*, car on ne les trouvera plus enfermés, comme à Scyo. Voilà, Monseigneur, ce que j'ay cru estre obligé de vous dire, pour servir à disposer les choses, quand Sa Majesté l'aura agréable, pour finir cette guerre, sy on la veut pousser à bout.

Depuis le huit de ce mois, que j'ay commencé cette lettre, il a fait de forts coups de vent, qui nous ont empesché de mettre en estat ce vaisseau qui nous a esté rendu par la paix des Tripolins; sy ce vent se modère, j'espère le faire partir dans deux jours.

Ce pendant nous avons retiré par le moyen du Capitan-Bacha encore dix huit esclaves françois, qui feront le nombre de cent soixante. Il leur en reste encore quelques uns que les particuliers ont écartés, en sorte que ledit Bascha a donné sa parole de les faire restituer, s'ils retournent pour se rembarquer à Scyo sur les corsaires, ou en tout cas à Tripoly es mains de celuy qu'ils m'ont obligé de nommer pour exercer la charge de consul, qui est le nommé La Madeleine, le drogman de la nation françoise à Smyrne, qui nous a servy d'interprète dans le traité. Je luy donneray un Mémoire pour luy servir d'instruction de ce qu'il aura à faire, et des choses dont il devra se donner l'honneur de vous informer, et un formulaire des certificats qu'il devra donner aux vaisseaux corsaires de Tripoly, et ce jusques à ce que Sa Majesté en dispose autrement.

Vous verrez, Monseigneur, par une lettre de l'ambassadeur, du neuf du mois dernier cy jointe, l'empressement où il estoit de la conclusion de cette paix, et sans ceste forte raison, celle des vivres où (nous) sommes à présent, nous contraint de finir avec ces corsaires, et la forte sollicitation du Capitan-Bascha, qui a ordre de ne partir pas de Scyo qu'après que nous aurons fait voile.

Ainsy, Monseigneur, nous le satisferons, par nostre propre intérest, aussytost que j'auray dépesché La Madeleine, et escrit à l'ambassadeur que je vais par nécessité de vivres au Mile y attendre les nouvelles de Toulon, pour ensuite remettre le cap au Nord jusques au Tenedos. Je pourray envoyer à Smyrne, en passant, pour voir s'il y aura des nouvelles de Constantinople.

J'escris ce pendant au sieur de Vauvré que les vaisseaux auront besoin de masts, afin que suivant les ordres qu'il vous plaira luy donner, il face par prévoyance ce qu'il faudra, puisque apparemment, après l'affaire de l'audience de l'ambassadeur, ou son rembarquement, toute l'escadre des vaisseaux du Roy ne sera pas pressée de tenir la mer jusques à voir ce que ces corsaires, quand ils seront à Tripoly, feront 61 45 [1] sur quoy Sa Majesté prendra des mesures. Cependant l'on aura le temps de bien mettre les vaisseaux en estat, ainsy qu'il le faut pour réussyr, ce qui ne se peut faire mieux qu'à Toulon. A l'esgard de la charpente, on n'a pu trouver, dans tous les magasins de Malte, une piece de bois pour faire un gouvernail qu'il faudra changer à deux vaisseaux.

Sy je puis, je garderay une barque par laquelle l'ambassadeur veut escrire suivant ce que le Grand-Visir aura résolu, ensuite de cette paix, afin de vous envoyer ses despesches et responses à celles que nous attendons à toute heure de France.

J'ay reçeu une lettre du sieur Gaillard, qui est en Candye. Il me donne advis que le sieur de Vauvré luy mande que sy *le Trident* est nécessaire à l'escadre, je lui envoyeray une des flustes, ou mesme deux. Nous sommes tous icy en inquiétude de ce retardement, d'autant plus que

[1] Ces chiffres n'ont pas leur valeur dans l'original.

nous attendions le sieur Le Moteux, par la mesme barque dans laquelle il a passé; c'est pourquoy je prendray la liberté de vous dire, Monseigneur, pour l'intérest du service, que dans de pareilles occasions, les meilleurs bastimens et les plus habiles officiers ne sont pas trop bons.

L'ambassadeur désire sur toute chose que tous les vaisseaux et barques des marchands n'aillent, ny à Constantinople, ny à Smyrne, que l'affaire de l'audience ne soit terminée; cependant les marchands indiscrets supposent que toutes choses sont arrestées avec avantage et qu'ils n'ont qu'à aller librement. Quatre desdites barques se sont échappées de nuit, d'un coup de vent, dont deux sont allées aux rades de Smyrne et deux à Constantinople, ce qui traverse les desseins de l'ambassadeur, et est cause que j'ay envoyé prendre un de ces patrons aux rades de Smyrne et l'ay mis aux arrests à nos bords, pour servir d'exemple, et j'enmène les autres au Mile avec l'escadre, pour les envoyer au lieu de leur destination, quand il sera satisfait.

J'ay différé de fermer cette dépesche à cause que, voyant le vent favorable, j'ay mis à la voile avec l'escadre et par conséquent le vaisseau retiré de Scyo, qui a encore besoin d'un peu de radoub au Mile, où nous sommes arrivés le dix huit, et où j'ay appris qu'il estoit arrivé, il y a huict jours, un bastiment avec un officier, party de Toulon, ayant un paquet de la Cour, et que, ne nous trouvant pas en ce lieu, il avoit changé de bastiment et estoit reparty pour aller devant Scyo d'où j'estois party avec l'escadre. Il est revenu icy où il m'a joint et m'a rendu les dépesches de Sa Majesté, où j'ay sceu ses intentions et l'honneur qu'Elle me fait d'approuver ma conduite, qui a esté assez heureuse sur beaucoup d'occasions qui se sont offertes très *délicates, ou de rompre avec les galères, ou de ne pas réussir* en *quit-*

tant nostre poste *avec honte*, après *l'esclat que l'attaque des Tripolins* avoit fait sous les forteresses *du Grand-Seigneur dans le port de Scyo*. Je m'en vais à présent disposer ma conduite, suivant *l'intention du maistre*, et en donner avis à *l'ambassadeur*, en luy *envoyant* la dépesche *du Roy*, par un *vaisseau* exprès, *à Smyrne*, avec ordre de me venir joindre icy en attendant le premier envoy par le sieur de *Beaulieu*, pour donner des vivres à l'escadre, pour aller au Ténédos, contribuer à obtenir la satisfaction de l'ambassadeur, ou l'embarquer suivant *ses ordres, s'il a la liberté*. J'envoye aussy *le Bizarre* escorter la fluste *le Bien-venu* aux Zantes, pour *nous apporter ce qui y est* resté de vin et légûmes, vingt *miliers de poudre et* quelques *boulets*.

Sur l'avis que j'ay de Malte, du *bailly d'Humières*[1] et du chevalier *de Tincourt*, que *les corsaires d'Alger ont rompu le traité* par la prise de quatre ou cinq barques et un *vaisseau de Saint-Malo*, j'ay cru que le vaisseau rendu par les Tripolins avec le nombre des *matelots françois*, les *dépesches et* traité *avec les Tripolins méritoient d'envoyer un vaisseau* pour l'escorter jusques à *une lieue de* l'isle de Corse, avec *ordre de* nous *venir* rejoindre en diligence, et pour cet effet je détache *le Cheval-Marin*, commandé par le chevalier de Lhéry, qui s'en acquittera des mieux et qui sçayt la route pour nous rejoindre *au Ténédos*.

En escrivant cette dépesche, la tartane, laissée à Scyo, est arrivée, qui ne rapporte aucune nouvelle de l'ambassadeur. L'officier qui estoit dessus a vu partir le Capitan-Bascha avec ses galères, à la réserve de quatre qui y passent l'hiver. Le Capitan-Bascha n'a pu faire sortir du port

[1] C'était un frère du maréchal d'Humières.

que trois des vaisseaux Tripolins, l'amiral, le vice-amiral et une frégate : les autres ne seront pas si-tost prêts; ils manquent d'hommes et ne peuvent plus guères naviguer, n'ayant que très-peu d'esclaves chrestiens.

Ces trois vaisseaux, premiers sortis, s'en vont en Candye y prendre des vivres. Ils disent qu'ils veulent aller à Tripoly, et pour cela ils ont embarqué celuy qui doit exercer les fonctions de consul; leur amiral et autres capitaines témoignent avoir bon dessein de conserver la paix.

Il est arrivé cette nuit, du 22 au 23e décembre, la tartane, conduite par le patron Patau, qui m'a rendu les duplicata de la dépesche de Sa Majesté du 16 octobre et celle du 30 octobre et 11 novembre, escripte à Reims, par lesquelles je vois les intentions de Sa Majesté, pour soustenir la gloire de ses armes et l'avantage du commerce de ses subjets es mers de Levant.

Vous aurés vu, Monseigneur, au commencement de cette dépesche, et par celle de l'ambassadeur, en quel estat les affaires estoient avant la conclusion de cette paix : depuis je n'ay reçeu aucune nouvelle de *Constantinople*. Il se dit icy par des lettres *particulières que le Grand-Visir* tesmoigne toujours à l'ambassadeur vouloir *avoir satisfaction de l'affaire de Scyo*, et comme à sa sollicitation, (il a fallu) avant de me séparer du Capitan-Bacha que je prisse occasion de luy faire dire que j'avois *ordre du Roy*, en cas qu'il n'eust pas l'audience sur le sopha de le rembarquer et de faire sortir tous les François de l'empire Ottoman.

Je ne manquay pas de faire dire *à ce Bacha que je le priois* de m'envoyer une personne de sa confidence, ce qu'il fist du comte Barossy, qui estant venu à bord de sa part sçavoir ce que je voulois luy faire dire, je luy parlay en présence du chevalier du Mesné et de quelques autres

personnes, dont *l'un d'iceux s'attacha* à retenir et escrire cette conversation que je prens la liberté de joindre icy par un mémoire particulier, afin de rendre compte de tout ce dont je me suis meslé dans cette négociation [1].

Il reste véritablement l'audience de l'ambassadeur et le renouvellement des capitulations en faveur du commerce, sur quoy je vois que *le Roy* prend *le party* le *plus seur de* faire *paroistre* en *nombre* considérable *des vaisseaux de guerre, vers les détroits* des *Dardanelles*, et cependant *ne* faire *pas d'actes* d'hostilité, sur lequel article vous pouvez remarquer, Monseigneur, que j'ay eu une grande *retenue* que je continueray jusques à ordre contraire; sur quoy il plaira à Sa Majesté de décider en cas que *le Grand-Visir* eût fait *mettre l'ambassadeur* aux *Sept-Tours*, ainsi qu'il en *est menacé*, de quelle manière il faudroit agir, ou sy je suivray les sentimens de *l'ambassadeur*. Je puis encore dire que d'agir avec trop d'honnesteté avec *les Turcs*, c'est leur donner grand subject d'orgueil, et les *endurcir dans leur présomption, s'il falloit* balancer sur ce qu'il *y auroit à délibérer*; en tel cas il nous faut donc attendre ces *convoys qui* nous *apportent des* vivres, et la jonction des *vaisseaux qui sont* à présent *partis de Toulon*, et le retour de ceux que je suis obligé de détacher pour escorter, contre *les corsaires d'Alger*, le vaisseau de charge qui va au Zante, et celuy qui escorte le vaisseau qui porte les matelots esclaves, sortis de Scyo. Cependant j'envoye à Smyrne les dépesches de l'ambassadeur, et je luy escris qu'il prenne ses mesures sur le temps que nous aurons *nos vivres* et les convois joints, qui sera environ dans le quinze ou vingt de *janvier*, dans lequel temps nous avons fait calfater les vais-

[1] Ce mémoire ne s'est pas retrouvé.

seaux qui *restent avec* moy, et donner à peu près une demie *carenne*, et mis nos *malades* à terre, qui se sont fort multipliés pendant les deux derniers mois à *la rade de Scyo*.

Nous ne sçaurions prendre moins de temps pour profiter de la jonction des vaisseaux qu'il plaist à Sa Majesté de *faire armer à Toulon*, puisqu'il est certain que le nombre des vaisseaux, à la *veue des Turcs, a son* effect immanquable; car si nous avions quitté *Scyo, ou l'Archipel*, après la canonnade, les *François* auroient esté ruinés dans les Eschelles.

A l'esgard de la *guerre* à faire aux *corsaires d'Alger*, il faudroit débuter vigoureusement; mon avis est que les vaisseaux que j'apprens que l'on envoye les premiers de Toulon, estant vaisseaux de ligne, serviront utilement pour mettre à la *raison le Grand Seigneur*, et à l'établissement d'un traité avantageux; mais quand il faudra courre *les Algériens*, il faudra quitter *ces vaisseaux*, *pesans de* voiles, et prendre ceux qui sont propres à la course; et comme vous voulez bien que je prenne la liberté de parler sur ce sujet, dont j'ay eu l'honneur de vous entretenir, et ce que j'ay même très-souvent répété par escrit, ce que je vois par ce que m'escrit le sieur de Vauvré, qu'il a entrepris les radoubs des meilleurs de voile; mais, Monseigneur, ce ne sera pas assez, sans un ordre exprès de Sa Majesté, car je doubte toujours que lesdits vaisseaux ne seront qu'en partie mis dans le véritable estat qu'ils doivent, par exemple *le Cheval-Marin, la Syrène* et *le Fleuron*, auxquels il faut encore une médiocre réforme, et mesme à celuy que je monte, ce qui se peut faire dans un mois bien employé, y compris la carène, et que ce soit au creux de saint George, auprès du Lazaret, à la grande rade de Toulon.

Et sy dans le temps que nous employerons icy l'on tra-

vaille aux dits vaisseaux de Toulon, sçavoir au *Saint-Esprit*, au *Prudent*, *L'Éole*, *L'Indien*, *L'Avanturier*, *L'Aimable*, celuy qui se nommoit *Le Vermandois*[1], et à *L'Aquilon*, et ceux de cette escadre, qui feront quinze; et deux bruslots, *le Bien-venu* pour hospital, et *la Bien-chargée* pour l'attirail de la carène; les bruslots, commandés l'un par le capitaine Honorat et l'autre par Serpaut, du département de Rochefort, et non plus pour bruslot, Monseigneur, le sieur de Fruges, qui est un personnage tout-à-fait inutile pour le commandement d'un bruslot; il n'y a pas un capitaine de l'escadre qui n'aist esté employé pour ses desmeslés, sans y avoir réussi; je suis contraint de dire qu'il est du service de luy donner un autre employ et mesme dans un autre département.

Le maistre d'esquipage, Vincent Boissier, sert très-utilement dans l'escadre; il est à toutes mains, en sorte, Monseigneur, que, s'il plaist à Sa Majesté me donner un peu de créance dans la disposition de l'armement contre *les corsaires d'Alger*, et que j'aye l'honneur de le commander, et que les vaisseaux soient commandés par gens choisis qui soient manœuvriers, et qui aiment le service de la mer; j'ay autrefois pris la liberté de vous en indiquer quelques-uns auxquels je pourrois adjouster le commandeur Desgouttes, de Pallas, Bidaut, Belle-Isle et de tous les Provençaux Septèmes, et si Sa Majesté y vouloit adjouster mon neveu Du Quesne-Guitton, il n'y en a pas un meilleur manœuvrier, ny plus adventurier, à qui il convienne mieux de monter le vaisseau qui porte ce nom, sy ce n'estoit que le

[1] Le changement de nom de ce vaisseau paraît tenir à la disgrâce du comte de Vermandois, grand-amiral, mort à Courtray, le 18 novembre 1683. Quelques rêveurs, niant la mort de ce prince, en ont fait *l'homme au masque de fer*.

Roy donnast un autre vaisseau plus gros au sieur de Saint-Mars-Colbert, qui en a grande envie, alors *le Sérieux* estant vaquant, mondit neveu le monteroit.

Et comme ce vaisseau *le Trident,* qui est icy, n'est pas meschant voilier, et qu'il y aura seize canons de fer vacans, on les mettroit sur ce vaisseau; il ne faudroit qu'envoyer le reste de son équipage, et donner le choix audit sieur de Saint-Mars du *Trident* ou du *Sérieux*, dont mon nepveu monteroit l'autre, et mettre le capitaine Baptiste sur la fluste, à la place du capitaine Honorat, qui remonteroit son bruslot.

Je proposeray encore un expédient, pour ne pas perdre le temps lorsque nous arriverons à Toulon, de faire promptement sortir des vaisseaux à la mer, pour occuper une croisière. Il faudroit que les vaisseaux nommés, que l'on radoube à Toulon, fussent en estat, notamment *le Prudent* que je crois que Sa Majesté ne refusera pas au chevalier de Lhéry, que l'on feroit partir par avance avec deux ou trois des plus en estat, en attendant que les carennes des autres fussent achevées, pour suivre peu de jours après. Enfin, Monseigneur, si Sa Majesté a quelque créance en moy, qui n'ay de passion que de voir les choses bien arrangées, pour faire réussir son service dans la Marine, qu'elle n'ayt pas désagréable que je die encore qu'il faudroit n'embarquer point dans ces armemens de course les gardes de marine, qui ne sont d'aucun service, au contraire qui le détournent et occupent la place de gens de service.

J'ajousteray qu'il faudroit augmenter d'équipage à quelques moyens vaisseaux, comme à *l'Éole, à l'Indien*, quarante hommes de plus, au *Bizarre* et à *l'Aventurier*, qui sont les meilleurs de voile, à chacun trente hommes. Vous sçavez que sy ces vaisseaux se rencontroient seul-à-seul avec

un corsaire d'Alger, venant aux coups de main, qui ont des quatre à cinq cents hommes, ils passeroient mal le temps, notamment quand on a de nouveaux soldats, et aujourd'hui que la plus grande partie des équipages se compose de nouveaux matelots; ce que nous n'avons que trop éprouvé dans cette campagne, où il n'y a eu guères que des canonnades.

Comme aussy, Monseigneur, de ne plus faire passer les valets des officiers dans le nombre des équipages : en vérité cela est contre le service; il y a long-temps que cela devroit être aboly et donner quelque peu de chose de plus aux capitaines, que ce qu'il en couste au Roy, pour s'en charger.

A l'esgard du retardement de la partance de ce vaisseau qui porte les esclaves, il n'a pas été possible de le faire partir plus tost, tant parcequ'il luy falloit du radoub, du lest, des vivres, le vent favorable et une escorte, lorsque j'ay sçu *la guerre des corsaires d'Alger.* Ce mesme vaisseau embarque vingt-cinq ou trente *Turcs* pour servir *sur les galères* de Sa Majesté, qui ont esté fournis par le nommé *Miseré.*

Je dois encore vous dire, Monseigneur, avant que de finir, que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'envoyer plus de quatre vaisseaux, si vous y comprenez *le Trident,* armé, sinon cinq, pour composer avec cette escadre le nombre de douze vaisseaux, jusques à ce que l'on sache de quelle manière le Grand-Visir voudra traiter l'ambassadeur, ce dont je vous donneray avis; et s'il se peut en mesme temps celuy de l'ambassadeur.

Il sera très-nécessaire pour suivre l'intention de Sa Majesté de tenir à Toulon les vaisseaux destinés pour la guerre des *Algériens,* en l'estat convenu avec le sieur de Vauvré, dont je luy rafraîchis la mémoire par un estat que luy remettra ce porteur.

Si ces deux convois de Toulon arrivent dans le dix ou

quinze du mois prochain, je m'avanceray jusques aux rades de *Smyrne*, ce qui sans doute pressera le *Grand-Visir* de se résoudre promptement, ou de satisfaire *l'ambassadeur*, ou de le laisser *embarquer* et tous *les François* des Eschelles, ce qui seroit d'une longue exécution.

Suivant que je verray le costé où les affaires pencheront, je pourray convenir *avec l'ambassadeur* de me *libérer avec* une partie *des vaisseaux* pour me *rendre à Toulon* et y recevoir les ordres, mais je n'en feray rien si l'estat des affaires ne m'y convie, et que la suite se puisse facilement exécuter.

Je prendray la liberté de vous dire, Monseigneur, qu'ayant appris qu'enfin l'on avoit conclu pour la terre du Bouchet[1], dont on est en possession ; mais comme il manque pour le parfait payement d'icelle encore environ cent mille livres, j'ose vous supplier très-humblement d'obtenir de Sa Majesté qu'Elle me fasse la grâce de faire payer cette debte, qui me seroit un fardeau, que je ne pourrois supporter, sans engager ladite terre, ce qui en emporteroit toute la douceur. J'espère cette grace de Sa Majesté d'autant plus tost qu'Elle me paroist satisfaite de ma conduite en cette campagne. Sa Majesté ne se repentira jamais de cette libéralité.

Je suis avec le respect que je dois, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Du Quesne.

Dans le port de Mile. Ceste dépesche fermée le 24 décembre 1681 [2].

[1] Terre située près d'Étampes. Le Roy en fit don à Du Quesne, et l'érigea en marquisat. La famille du Bouchet, qui a produit les marquis de Sourches, était du Maine; elle est tout à fait distincte de la famille des Du Quesne. Avec quelle noble et confiante simplicité Du Quesne demande et obtient du roi cette juste récompense!

[2] Ces mots sont de la main de Du Quesne.

LETTRE DE DU QUESNE AU MARQUIS DE SEIGNELAY.

De l'isle du Mile (*Milo*), ce 14e janvier 1682 [1].

Je *risque* cette lettre par la tartane de Patau, qui a fait un voyage à *Smyrne*, pour porter le *paquet* de Sa Majesté pour *l'ambassadeur*. Je le fais passer par Tripoly, pour rendre une dépesche au Bascha dudit lieu, concernant le *traité fait à Scyo*, n'ayant pas eu plus tost de bastiment pour cela. Sy l'admiral *de corsaire y est arrivé*, ainsy que je le crois, n'ayant pas esté prendre du biscu*it à La Canée*,

[1] L'escadre de Du Quesne, pour l'année 1682, devait différer peu dans sa composition, de celle que cet officier général avait commandée en 1681. Voici en effet ce qu'on lit, p. 264 v°, vol. n° LI, *Collect. des Ordres du Roy*, à la date du 13 juillet 1681 : « Au sieur du Pile. — Le Roy ayant résolu de remettre en mer les vaisseaux qui y sont à présent sous le commandement de M. Du Quesne, et de les y tenir quatre mois entiers, à commencer du 1er janvier prochain, vous trouverez ci-joint une liste desdits vaisseaux, ne manquez pas de faire préparer tous les vivres qui sont nécessaires, et de prendre si bien vos mesures qu'il n'y ayt point de retardement de votre part. » Des changements furent apportés à ces dispositions, comme on le verra par la lettre de Seignelay, citée à la fin de la présente lettre de Du Quesne. — Le commerce de Marseille s'était engagé à contribuer aux dépenses de l'armement contre les corsaires; cela résulte de plusieurs dépêches qu'on lit dans la *Collect. des Ordres du Roy*, et notamment d'une lettre de Seignelay au sieur Morant (12 septembre 1681, vol. n° LI, p. 333 v°), où se trouve ce passage : « Elle m'ordonne de vous escrire qu'elle veut que vous informiez les députez (*de Marseille*), de la résolution qu'elle a pris de continüer l'armement entier des vaisseaux commandés par ledit sieur Du Quesne, et que vous preniez des mesures avec eux pour le paiement des LXXXX mille liv. qu'ils doivent contribuer pour cet armement. » (*Lettre du* 12 *septembre* 1681, *audit lieu*, vol. LI, fol. 333.)

Les cinq lettres suivantes ont été communiquées à l'éditeur par monsieur d'Avezac, archiviste de la Marine : elles ont été soigneusement copiées sur les originaux autographes conservés aux archives. M. Jal y a joint quelques notes. (Voyez la *Notice historique sur le marquis de Villette, et sur ses Mémoires*, pag. XXXVI.)

LETTRES
DU MARQUIS DE VILLETTE
A MESSIEURS
DE PONTCHARTRAIN.

PREMIÈRE LETTRE.

Monseigneur [1],

Il n'y a point d'exemple qu'une armée ait fait autant de diligence que celle que nous avons faite, depuis Brest jusques par le travers d'Alicante ; et si on avoit détaché un vaisseau, à la sortie du destroit, les vents l'auroient mené le 17 (mai) à Roses ou à Toulon. J'ay beaucoup d'impatience que vous nous sachiés en païs d'action, ne doutant point que le Roy n'ait pris du costé de terre des mesures pour profiter d'une conjoncture si favorable. J'ay déjà pris la liberté de vous supplier, Monseigneur, que quelque chose rousle sur moy.

De douze vaisseaux qui composent ma division, il n'y en a point qui navigue plus régulièrement et plus juste que celui du milord Grand Prieur [2].

[1] Cette lettre est adressée à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ministre secrétaire d'État au département de la Marine. Il y remplaça M. de Seignelay au mois de novembre 1690, et ayant été fait chancelier en 1699, le ministère de la marine passa par survivance à Jérôme de Pontchartrain, son fils.

[2] « Henri Fitz-James, duc d'Albemarle, grand prieur d'Angleterre, fils naturel de Jacques II ; capitaine de vaisseau, 1er mars 1694 ; chef

Les cinq lettres suivantes ont été communiquées à l'éditeur par monsieur d'Avezac, archiviste de la Marine : elles ont été soigneusement copiées sur les originaux autographes conservés aux archives. M. Jal y a joint quelques notes. (Voyez la *Notice historique sur le marquis de Villette, et sur ses Mémoires*, pag. XXXVI.)

LETTRES
DU MARQUIS DE VILLETTE
A MESSIEURS
DE PONTCHARTRAIN.

PREMIÈRE LETTRE.

Monseigneur [1],

Il n'y a point d'exemple qu'une armée ait fait autant de diligence que celle que nous avons faite, depuis Brest jusques par le travers d'Alicante ; et si on avoit détaché un vaisseau, à la sortie du destroit, les vents l'auroient mené le 17 (mai) à Roses ou à Toulon. J'ay beaucoup d'impatience que vous nous sachiés en païs d'action, ne doutant point que le Roy n'ait pris du costé de terre des mesures pour profiter d'une conjoncture si favorable. J'ay déjà pris la liberté de vous supplier, Monseigneur, que quelque chose rousle sur moy.

De douze vaisseaux qui composent ma division, il n'y en a point qui navigue plus régulièrement et plus juste que celui du milord Grand Prieur [2].

[1] Cette lettre est adressée à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ministre secrétaire d'État au département de la Marine. Il y remplaça M. de Seignelay au mois de novembre 1690, et ayant été fait chancelier en 1699, le ministère de la marine passa par survivance à Jérôme de Pontchartrain, son fils.

[2] « Henri Fitz-James, duc d'Albemarle, grand prieur d'Angleterre, fils naturel de Jacques II ; capitaine de vaisseau, 1er mars 1694 ; chef

suivant leur projet, afin de *croiser* quelques semaines avant de rentrer dans leur port. Il a pu estre *arrivé* quelque *nécessité* à leurs vaisseaux qui *les aura obligés* de s'y rendre.

J'ay donc mandé à La *Madeleine*, qui exerce le *consulat*, qu'en cas que les *Tripolins approuvent* le *traité*, et qu'il les croye *bien intentionnés*, il m'escrive *sans chiffre* et *m'adresse* la lettre à Toulon, et à vous en mon absence, afin que vous *informiez* la *Cour* de *l'estat* des choses que vous jugerez dignes *qu'elle scache*, dont vous garderez, s'il vous plaist, la *copie*. S'il y a du *secret* à *mander* il l'escrira *en chiffre*, ce qui ne sera pas *bon signe*. Je vous envoiray ledit *chiffre*, qui est *particulier*, par la première *occasion*, n'y ayant pas de *seureté* par celle-cy.

Sy les *Tripolins avoient méchante intention déclarée*, ou quelque incident qui *méritast* absolument que j'en *fusse au plus tost informé*, il me *renvoyra* ladite *tartane* à *Smyrne*, où il apprendra du *consul* sy je seray à *Ténédos*, pour s'y *rendre*.

Depuis l'arrivée de *la Bien-Aymée* et du *Vaillant*, nous travaillons chacun à prendre les vivres, qui sont heureusement arrivés à l'exception de ceux laissés aux *Zanthes*, où j'ay *envoyé* la fluste d'Honorat, escortée du *Bizarre*, party d'icy, dès le vingt-six décembre dernier, dont je *suis en peine*.

Vous aurez sçu par l'arrivée de mon nepveu sur le vaisseau *rendu par les Tripolins*, avec *grande partie* des *esclaves retirés*, escorté par le chevalier de Lhéry, que j'apprends avoir passé le phare de Messine d'un vent favorable; ainsy vous aurez esté informé par ma grande *lettre* de toutes *mes pensées*, sur l'*armement* contre les *Algériens*, et la Cour aura pu décider sur le radoub des *vaisseaux propres* et le choix des *commandans*, pour bien réussir. C'est à

vous, Monsieur, de faire ensorte qu'il ne faille pas refaire un ouvrage à deux fois.

J'apprends par les derniers partis de Toulon que *le Laurier estoit* le plus tost *prest*, et que ce sera luy qui *m'apportera* les responses et *ordres de la Cour*, sur les despesches qu'a *portées* mon nepveu.

Aussitost que *le Fort* sera de retour icy et Beaulieu qui sont allés à l'isle de Nio, faire justice d'un désordre fait par des corsaires, et *le Bizarre* avec la fluste, aussitost qu'ils auront *pris leurs vivres*, j'envoiray *l'Escole au* sieur *Gaillard* suivre vostre instruction, pour y charger de bled, et retour*ner* ycy *prendre l'escorte* avec les autres deux flustes *chargées une à demy* de bled, par Miseré et Lefin de Vallanette, et ce qui se pourra de tonneaux debout et les autres en fagot, dans celles qui seront vuides. D'Aubert restera au Mile, et le capitaine Vincent, et peut-estre le sieur Garsault, commissaire, pour disposer tout ce convoy et le faire partir sous l'escorte de *la Bien-Aymée* que je *renvoyerai de Ténédos*, avec des dépe*sches de l'ambassadeur*, si je ne reviens pas avec toute l'escadre, si l'affaire de *l'audience* est finie. Il n'y avoit rien de *fait* au vingt du mois dernier[1]. J'ay un *paquet de l'ambassadeur pour* la *Cour*, que je ne dois envoyer *que* par *voye seure*.

Si le chevalier de Lhéry arrive, ainsy que j'attends, pour qu'il paroisse qu'il nous sera arrivé quelque secours, après avoir tant *dit qu'il nous en viendroit*. Cependant nous courrons risque de ne paroistre pas au Ténédos en plus grand

[1] Ce différend ne se termina qu'en 1683. M. de Guilleragues eut enfin son audience du Grand-Visir; il en fut reçu sur le sopha, à Andrinople, le 28 octobre 1683. (*Curiosités historiques*, Amsterdam, 1759, tom. I, pag. 56. — Voir aussi l'*Histoire de la Diplomatie française, par M. de Flassan*, Paris, 1811, tom. IV, pag. 30-38 et 90.)

nombre, sinon *la Bien-Aimée*[1], ou *le Vaillant*, car je ne crois pas attendre à partir pour Ténédos que Lhéry *soit*

[1] *La Bien-Aimée* était une petite frégate commandée par la Bretesche, capitaine de vaisseau, et destinée à l'instruction des officiers subalternes. La lettre suivante, que nous extrayons du vol. LI, *Collect. man. des Ord. du Roy*, Arch. de la Mar., adressée au sieur de Vauvré, intendant de la marine à Toulon, fera connaître à quelle époque ce bâtiment alla rejoindre Du Quesne, et pourquoi la composition de l'escadre de ce lieutenant-général fut modifiée.

A Fontainebleau, le XII septembre 1681. — « Le Roy ayant pris la résolution de faire demeurer en mer le sieur Du Quesne, avec une partie de l'escadre qu'il commande, pour faire la guerre aux corsaires de Tripoly jusques au mois d'avril de l'année prochaine, S. M. luy envoye les ordres, au lieu de revenir à la fin de l'année, suivant les premiers qu'il avait reçus, de rester sur les croisières qu'il occupe, et de revenir à Malte, à la fin de ses vivres, pour y prendre ceux qui luy seront envoyés de Toulon; mais comme, pour terminer le traité qui doit estre fait avec les corsaires d'Alger, il est nécessaire d'avoir trois vaisseaux de guerre, sur lesquels seront embarqués les esclaves qui leur doivent estre restituez, S. M. donne en mesme temps ses ordres au sieur Du Quesne pour renvoyer le sieur marquis d'Amfreville, avec le vaisseau qu'il commande et deux autres de son escadre tels qu'il les voudra choisir pour revenir à Toulon. Ne manquez donc pas de préparer les marchandises nécessaires pour la carène et le rechange des vaisseaux qu'il faudra renvoyer à Malte dans le commencement du mois de novembre prochain.... Cependant, comme M. Du Quesne demeurera avec quatre vaisseaux, un bruslot et une fluste, et que d'ailleurs il faut quelques vaisseaux de guerre pour escorter les deux bastiments qui iront à Malte, S. M. veut que vous prépariez *la Bien-Aymée* qui ira sous le commandement du sieur de La Bretesche escorter lesdites flustes jusques à Malte, et demeurera jointe audit sieur Du Quesne, jusques au retour dudit sieur marquis d'Amfreville; et comme S. M. ne veut pas augmenter les dépenses de l'armement entier de cette frégate, elle desire qu'elle soit mise en la place du vaisseau *le Fin*, avec 50 hommes d'équipage, et, qu'outre cet équipage, il luy soit donné 20 gardiens du port, 20 canonniers entretenus et 20 soldats du port, ce qui fera 110 hommes, avec lesquels ladite frégate sera suffisamment

arrivé, estant dans l'impatience que l'affaire de *l'audience* se conclue.

Je laisseray ordre pour tout ce qui nous viendra joindre.

Informez la Cour *de ce que vous jugerez* à propos, sy cette lettre vous est rendue avant que vous en recéviez de plus fraîche date. Je suis, Monseigneur, de tout mon cœur tout à vous.

DU QUESNE.

armée ; ainsy vous devez vous préparer à faire revenir, dans le 15 ou 20e octobre prochain, ledit vaisseau *le Fin*, et verser 50 hommes d'équipage sur ladite frégate *la Bien-Aymée*. Au reste, S. M. ne veut pas que le voyage que fera cette frégate interrompe le cours de l'instruction des officiers, lesquels ne laisseront pas de s'embarquer dessus, pour estre instruits par ledit sieur de La Bretesche, suivant les ordres qu'il en recevra en ce temps. » (*Collect. manusc. des Ordres du Roi*, vol. LI, aux Archiv. de la Marine.)

Les cinq lettres suivantes ont été communiquées à l'éditeur par monsieur d'Avezac, archiviste de la Marine : elles ont été soigneusement copiées sur les originaux autographes conservés aux archives. M. Jal y a joint quelques notes. (Voyez la *Notice historique sur le marquis de Villette, et sur ses Mémoires*, pag. xxxvi.)

LETTRES
DU MARQUIS DE VILLETTE
A MESSIEURS
DE PONTCHARTRAIN.

PREMIÈRE LETTRE.

MONSEIGNEUR [1],

Il n'y a point d'exemple qu'une armée ait fait autant de diligence que celle que nous avons faite, depuis Brest jusques par le travers d'Alicante; et si on avoit détaché un vaisseau, à la sortie du destroit, les vents l'auroient mené le 17 (mai) à Roses ou à Toulon. J'ay beaucoup d'impatience que vous nous sachiés en païs d'action, ne doutant point que le Roy n'ait pris du costé de terre des mesures pour profiter d'une conjoncture si favorable. J'ay déjà pris la liberté de vous supplier, Monseigneur, que quelque chose rousle sur moy.

De douze vaisseaux qui composent ma division, il n'y en a point qui navigue plus régulièrement et plus juste que celui du milord Grand Prieur [2].

[1] Cette lettre est adressée à Louis Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ministre secrétaire d'État au département de la Marine. Il y remplaça M. de Seignelay au mois de novembre 1690, et ayant été fait chancelier en 1699, le ministère de la marine passa par survivance à Jérôme de Pontchartrain, son fils.

[2] «Henri Fitz-James, duc d'Albemarle, grand prieur d'Angleterre, fils naturel de Jacques II; capitaine de vaisseau, 1er mars 1694; chef

Bien que les prises que le chevalier des Augers a faites ne soient pas d'une grande valeur, elles ne laissent pas d'estre de conséquence pour l'interruption du commerce ; car les ennemis se croyoient en toute liberté dans ces mers, quand nostre arrivée les y a surpris et déconcertés.

Rochalard a une voye d'eau qui lui en fait faire 36 pouces en trois heures et demie ; mais comme elle est fort haute, il pourra y remedier à la rade de Roses.

J'apprens, Monseigneur, que trois vaisseaux anglois, de la compagnie de ceux que le chevalier des Augers a amènés, s'estant retirés à une petite anse, qui est entre Carthagène et le cap de Palos, Messieurs de Champigny, du Chalard, et Ville Luisan avoient jugé à propos de les y attaquer, qu'ils en ont pris et amené un, bruslé les deux autres, dont l'un avoit seize canons, et que cinq barques espagnoles qui s'estoient retirées au mesme lieu, parce que l'ancrage y est bon, et qu'il y a du canon sur une tour, qui défend l'entrée de ce petit port, avoient eu le mesme sort. Il n'y a eu que trop de vigueur à cette entreprise et à la manière dont elle a esté exécutée. M. de Loubes, commandant la chaloupe du *Marquis*, y a esté tué avec trois gardes de Marine, et il n'y a eu qu'un seul homme des siens qui soit revenu sans blessures. Un caporal a receu sept coups de mousquet ; il y a eu aussy quelques hommes tués et blessés dans les autres chaloupes, et surtout dans celle du *Trident*, commandée par M. de la Guibourgère. Le chevalier de Hautefort [1] com-

d'escadre, 1er janvier 1690 ; lieutenant général, 1er janvier 1703 ; il était mort dans sa terre, en Languedoc, dès le 17 décembre 1702. » Registre intitulé PERSONNEL, *État des services des officiers militaires* (Archiv. de la Marine). — Le duc d'Albemarle commandait *l'Invincible* dans la division de Villette. (A. J.)

[1] De Flotte d'Hautefort, lieutenant de vaisseau en 1691, passa au service de terre en 1694. (A. J.)

mandoit tout le détachement. Tous les officiers y ont fait leur devoir.

J'en estois là, Monseigneur, quand on m'est venu avertir que quatre vaisseaux avoient changé de route à nostre vue. Ils faisoient celle de Barcelonne à Carthage, et j'ay jugé que c'estoit les quatre Espagnols qui y avoient porté des troupes. M. de Chasteau-Renault ne pouvoit le croire, mais enfin cela s'est trouvé véritable et à bonnes enseignes. On les a obligés à se serrer entre la terre et nous, entre Peniscola et les Alfaques de Tortose. M. du Chalard et le chevalier d'Anfreville les ayant couppés, en essuya force coups de canon, et surtout à bord du *Bon*, qui, ayant combattu un des plus gros, le fit eschouer sous Vineros, qui est une petite ville de la coste de Valence; un autre eschoua sur un banc qui est entre Vineros et les Alfaques, où les deux autres ancrèrent avec le secours de cinq galères d'Espagne, dont *la Reale* est une. Tous les vaisseaux de chasse contribuèrent à faire prendre à ces gens-là un party de cette extrémité. M. de Chasteau-Renault appella le lendemain au matin les généraux de son bord pour prendre leur avis. Je le priay de me confier un détachement pour agir selon ses ordres. Il ne jugea pas à propos de me donner cette marque de sa confiance; il voulut tout faire luy-mesme. Je lui conseillay de faire sonder à l'entrée des Alfaques, pendant qu'on brusleroit les deux vaisseaux eschoués. Ils se bruslèrent tous deux, l'un avant que les détachemens des chaloupes et des bruslots fussent faits, l'autre après, et comme on alloit à luy.

On a perdu quelque temps à délibérer sur ce qu'on feroit à l'esgard des deux autres vaisseaux et des cinq galères. Enfin, Monseigneur, il a esté conclu que Messieurs du Chalard, le chevalier de la Rochalard et de Granger

iroient sur *l'Héroïne* [1] voir ce que des gens de guerre et des gens de mer peuvent et doivent entreprendre, et j'apprens

[1] *L'Héroïne* était une des vingt-cinq galères qui étaient à la suite de la flotte sous les ordres du bailli de Noailles. Elle avait pour capitaine le chevalier Barras de la Penne, célèbre par ses Mémoires sur les galères, très-connus des marins du XVIIIe siècle, bien qu'une faible partie seulement ait été imprimée. La Bibliothèque royale possède une copie des écrits de cet officier de marine.

Le maréchal de Tourville, pour connaître la position réelle des vaisseaux espagnols, résolut d'envoyer quelques officiers aux Alfaques. Il désigna du Chalard, qui commandait *le Content*, vaisseau de l'escadre du comte de Château-Renault; le chevalier de la Rochalard, premier capitaine du vaisseau *le Vainqueur*, sur lequel Villette-Mursay avait son pavillon; enfin de Granger, premier lieutenant du même vaisseau. Quand *l'Héroïne* fut assez voisine des bâtiments espagnols, il paraît qu'on fit un détachement d'embarcations, pour les observer de plus près, et que ce détachement fut accueilli par du canon ou de la mousqueterie; car on lit dans un document intitulé : *Services de Rochalard*, conservé aux Archives de la Marine, une note ainsi conçue : « En 1694, sur *le Conquérant* avec M. de Relingue. Passage « à Toulon, et brûlé six vaisseaux espagnols aux Alfages de Tortose; « je perdis à cette attaque un frère, capitaine de vaisseau, comman- « dant un détachement de canots, qui y fut tué. » L'auteur de cette mention est Charles-Gaspard Gousset, qu'on voit qualifié successivement des titres de chevalier, vicomte, comte et marquis; il avait commencé par être page de madame la Dauphine, en 1684. Il entra ensuite dans la marine, et, en 1689, il fut fait enseigne de vaisseau; puis lieutenant de vaisseau en 1691; capitaine de frégate légère en 1696, capitaine de vaisseau en 1703, chef d'escadre en 1728 et lieutenant général en 1741. Il mourut à Rochefort, le 12 octobre 1748. Il avait été pendant neuf ans gouverneur de Saint-Domingue. Son frère, dont il parle dans la note qu'on vient de lire et dont Villette déplore la perte, se nommait Gousset, chevalier de la Rochalard; il était l'aîné de Charles-Gaspard, car on le voit garde-marine dès 1676, enseigne en 1682, lieutenant de vaisseau en 1687, capitaine de frégate en 1692 et capitaine de vaisseau en 1693, il fut tué en 1694. La marine avait

dans ce moment que les deux vaisseaux sont bruslés, et qu'il m'en couste mon neveu [1]. Je ne puis, Monseigneur, vous dire que cela; il faut pourtant que je face un effort pour vous demander en grâce que M. de Caumont, qui est aussy mon neveu et capitaine de la mesme promotion [2], demeure commandant du *Vainqueur,* et j'espère que le récit que Messieurs de Chasteau-Renault et du Chalard vous feront de l'action de M. de Granger vous conviera à le faire capitaine, après quoy je puis vous asseurer que le service de Sa Majesté se fera aussy bien qu'on avoit commencé à le faire sur ce bord. Je vous auray en mon particulier une obligation la plus particulière que je puisse jamais vous avoir.

Je suis, avec un très-profond respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

Sous les voiles, aux costes de Catalogne,
le 23e may 1694.

eu, avant ce dernier, un Gousset de la Rochalard, capitaine de vaisseau en 1672, qui mourut en 1680. C'est l'année, où un quatrième la Rochalard, qu'on appelait Gaspard Gousset, comte de la Rochalard Dardain, fut fait enseigne. Celui-ci, capitaine de vaisseau en 1689, devint inspecteur des compagnies franches en 1711, chef d'escadre en 1720, lieutenant général en 1728, enfin vice-amiral du Levant, le 1er janvier 1745. Il ne connut probablement pas sa nomination, car il mourut le 7 janvier, à Rochefort, son séjour ordinaire. (A. J.)

[1] Voyez les *Mémoires de Villette,* page 148.

[2] « Tancrède, chevalier et depuis marquis de Caumont, fut fait enseigne de vaisseau le 19 février 1686, lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1689, capitaine de vaisseau le 1er janvier 1693. Il mourut chez lui, le 17 septembre 1725. » (Registre intitulé : PERSONNEL, *État des services des officiers militaires,* Arch. de la Mar.) (A. J.)

DEUXIÈME LETTRE.

MONSEIGNEUR [1],

J'appareille par un vent d'ès-su-ès, à la faveur duquel je me mettray au large pour peu qu'il soit de durée [2]. J'envoye ordre à toute l'escadre de me suivre. Je fis sortir hyer *la Dorade* par le Four [3] pour prendre langue et me venir joindre, en faisant le tour de Ouessant. Je prendray toutes les précautions nécessaires pour éviter des questions sur le salut. Je passeray à quarante lieues au large des caps de Finisterre et de Saint-Vincent, à la hauteur duquel j'envoyeray la courvette à Cadix. Elle me retrouvera vers Spartel. Enfin, Monseigneur, je n'ay qu'à obéir, et, si je n'ay point d'autres talents, vous vous appercevrés au moins que j'ay celuy de la régularité et de l'exactitude.

Je suis avec beaucoup de respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

Le 14e juin 1701, en mettant à la voile.

MONSEIGNEUR,

Il a fallu se contenter, pour aujourd'huy, de me mettre plus en estat d'appareiller de tout vent que je n'estois la

[1] Jérôme Phelypeaux, comte de Pontchartrain, ministre secrétaire d'État au département de la Marine, qui avait commencé d'en exercer les fonctions, en 1699, quand son père, dont il avait la survivance, fut créé chancelier et garde des sceaux de France.

[2] Villette montait *le Foudroyant*. (*Mémoires*, pag. 150.)

[3] Une des passes à l'entrée de Brest. (A. J.)

première fois. Il a sauté tout d'un coup du su-ès-quart-d'ès au su-ouès. Jusan [1] attendra à partir qu'il m'ait veu sous les voiles avec un vent fort.

Le 14 au soir.

[1] Jusan était probablement le courrier envoyé par le ministre de la Marine au marquis de Villette, et dont celui-ci parle dans sa lettre du 23 juin, pag. 347. (A. J.)

TROISIÈME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Le vent d'ès-su-ès m'a servy ce matin pour me tirer de la rade, passer le goulet et courre divers bords, pour essayer *le Foudroyant*. Il navigue assés bien, et j'espère qu'en le rendant plus léger, par la consommation d'une partie de ses vivres, il naviguera beaucoup mieux. Il tire présentement vingt-six pieds d'eau de son arrière et vingt-deux de l'avant. S'il faut que je mouille à Cadix et que M. le comte d'Estrées y soit avant moy, je le prieray de me laisser libre la seule place où je ne sois point en danger de toucher. Je suis obligé de mouiller icy pour y attendre les autres vaisseaux, qui avoient à prendre les rafraischissements des malades. A quelque heure qu'ils me joignent je remettray à la voile pour faire tout ce que vous m'avés fait l'honneur de m'ordonner. J'ay divers avis de la Manche, qui disent tous qu'il est party quatorze vaisseaux, qui vont aux isles de l'Amérique; que Rooke doit aller du costé du détroit avec vingt-cinq, et qu'ils font divers autres détachements.

Je suis avec respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

De la rade de Camaret, le 15e juin 1701.

QUATRIÈME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Je vous ay rendu compte de ce qui s'est opposé à la diligence que je voulois faire ; je me suis consolé de n'avoir pu estre suivi au mouillage de Camaret, parce que, si je l'avois esté, le coup de vent que j'ay eu à soutenir à l'ancre, me prenant sous les voiles, auroit pu me jetter dans la Manche ; au lieu que me servant, comme je fais dans ce moment, de la cime d'un vent de nord-ès, j'espère le trouver nord et en suitte N. O., quand je seray au large, qui est tout ce que j'ay à souhaiter pour une prompte traversée. J'ay esté mortifié de n'avoir pu vous renvoyer plustost vostre courrier. Il a pu voir luy-mesme qu'on n'a rien négligé pour le rendre témoin de notre partance, peu de jours après son arrivée icy. J'ay creu, Monseigneur, que vous seriés bien aise qu'il vous en portast la nouvelle.

Je prens les précautions possibles pour le détachement de deux ou trois petits bastiments, à divers airs de vent, pour éviter la rencontre des vaisseaux qui pourroient nous faire des contestations, sous prétexte du salut, et nous engager par là à des actes d'hostilité. Il faudroit pour cela, Monseigneur, qu'ils fussent dans un nombre beaucoup supérieur au nostre ; mais les instructions et les ordres, qui ont esté ma règle jusqu'à cette heure, le seront en cette occasion. Ainsy je n'ay qu'à m'esloigner des caps, aller reconnoistre la coste d'Afrique, et envoyer à M. le

comte d'Estrées, pour ne me point présenter à Cadix mal à propos.

Je suis avec tout respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

Sous les voiles, hors du goulet, le 23e juin 1701.

MONSEIGNEUR,

Je suis obligé de vous informer qu'il me manque douze hommes de mon équipage : onze matelots et un soldat. J'avois envoyé un officier à terre, pour en demander le remplacement, parce que ce sont des gens que nous laissons à l'hospital. M. de Chasteau-Renault, ny M. de Louvigny, n'ont pas jugé à propos de le faire ; je vous supplie de trouver bon que, si je trouve des matelots à Cadix, j'y en prenne le mesme nombre. Ce sera un double service à rendre au Roy, parce que c'est un moyen d'empescher que le libertinage de ces sortes de gens ne les engage avec des estrangers, faute de savoir où donner de la teste. M. de Beauharnois se chargera de ce soin.

Sous les voiles, devant Saint-Mathieu, le mesme jour,
à huit heures du matin.

CINQUIÈME LETTRE.

MONSEIGNEUR,

Ce n'est pas à moy à vous faire le détail de l'action qui se passa hyer, à l'honneur de M. l'amiral[1] et de toute la marine[2]. Les ennemis avoient le vent sur nous, et s'en servirent pour nous attaquer avec des forces supérieures aux nostres. Je ne dois vous parler que de l'avant-garde que je commandois. Le général Schowel commandoit celle des ennemis. Il arriva de si bonne grace que, le voyant à une petite demy-portée de canon, je ne doutay point qu'il ne voulust avoir affaire à moy, et je l'attendis. Je fus fort surpris de ce qu'il aima mieux me donner en partage un de ses matelots, qui estoit plus fort que luy. Nous nous attachasmes l'un à l'autre pendant une heure, et il jugea à propos de se rallier à Schowel qui, après avoir combattu M. du Casse et s'en estre ennuyé, avoit tombé sur *l'Excellent* et sur *le Sage*, dont l'artillerie étoit inférieure à celle

[1] Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, Penthièvre, etc., créé amiral de France, au mois de novembre 1683.

[2] Villette donne dans cette lettre plus de détails sur le combat de Malaga que dans ses *Mémoires*. Les écrivant pour le comte de Toulouse, il n'aura pas voulu répéter ce qu'il avait inutilement dit dans le conseil de guerre qui suivit le combat. Il gémissait d'avoir vu M. d'O forcer le prince à prendre un parti pusillanime. Le comte de Toulouse voulait livrer un second combat; les ennemis, privés de munitions, eussent été battus, et Gibraltar reconquis; mais le comte avait défense d'agir sans l'avis de d'O, et celui-ci, qui n'était pas un homme du métier, empêcha le prince de poursuivre sa victoire et de rendre à la France le plus signalé des services. (*Mémoires de Villette*, p. 137; *Mémoires de Saint-Simon*, tom. IV, p. 236, éd. de 1829.)

de ses matelots. Cependant, Monseigneur, comme on m'avoit crié, de main en main, qu'il falloit que toute l'avant-garde forçast de voiles, pour gagner le reste des ennemis, et que le second de Schowel, qui m'avoit laissé, me mettoit en liberté de combattre les vaisseaux qui estoient de son avant, j'eus affaire à un vaisseau de 70 canons, et à un autre de la mesme force, qui dès le commencement du combat m'avoient agacé. Je les désemparay tous deux, et ils firent la mesme manœuvre que le premier. Je fus bientost par le travers d'un quatrième, que le chevalier de Sainte-Maure [1], mon matelot de l'avant, avoit déjà combattu. Je ne le garday pas long-temps; il me laissa la liberté de passer à un autre, qui estoit second du vice-amiral bleu, auquel j'avois envie de faire sentir l'artillerie du *Fier,* n'y ayant plus après cela qu'à combattre trois vaisseaux pour gagner la teste, à la pointe de l'espée, et revirer ensuite sur l'avant-garde des ennemis. Dans ce temps-là, Monseigneur, une bombe tomba sur la dunette de mon vaisseau, mit le feu dans tout l'arrière, fit un fracas horrible, et consuma toutes les chambres des officiers et la mienne avec la chambre du conseil. J'y avois rassemblé tous mes meubles, et je vous le marque principalement comme un coup de la Providence, car mes matelas et mon lit amortirent un peu l'effort de la bombe, qui creva dans le moment et sortit à l'arrière du vaisseau. Nous eusmes beaucoup de peine à esteindre le feu, et il fallut sortir de la ligne malgré moy. Je fus fasché que toute mon escadre, qui jusques-là avoit fait des merveilles, se retirast du combat. MM. du Casse et de Sainte-Maure pouvoient y

[1] Charles de Sainte-Maure, chevalier de Malte, dit depuis marquis de Sainte-Maure, fut blessé au combat de Malaga. Il devint chef d'escadre en 1712, et fut fait lieutenant général des armées navales en 1720.

estre obligés par la quantité de mâts, et de manœuvres que le grand feu qu'ils avoient souffert avoit mis hors de service. Mais enfin les autres crurent devoir faire le mesme mouvement, parce que les ennemis avoient reviré pour se rapprocher de l'amiral Schowel. Nous demeurasmes donc spectateurs, et les officiers du *Fier* ne l'estoient que du triste spectacle de nostre incendie, à quoy nous apportasmes enfin quelque remède. Le feu estoit dans les doublures du vaisseau, et nous jettasmes à la mer tout ce que MM. de Caumont[1], de Sommery, de la Mirande et de Luzignan avoient de meubles. Ceux de M. de la Falconnière et les miens n'eurent pas un autre sort, le feu s'estant pris à tout ce qu'il y avoit de combustible. Ce n'est pas là tout le mal que les bombes nous ont fait. Nous en avions souffert plusieurs qui ne faisoient que nous mouiller en tombant dans l'eau. Celle-cy, ayant fait sauter la dunette, nous envoya des éclats et des balles de nos mousquets, qui blessèrent Tierceville, major, au genou, et M. de Sommery à la hanche; j'estois auprès d'eux, et j'en fus quitte à trop bon marché pour vous en parler; car du temps que j'estois dans un autre service[2] nous ne parlions point des contusions. J'ay perdu dans la journée cent hommes de mon équipage, tués, et autant de blessés ou de brûlés. Je suis charmé de M. de Caumont qui, outre la valeur qui luy est commune avec tous les honnestes gens, est très-capable et très-décisif pour la manœuvre. J'ay six lieutenants, la Mirande, Luzignan, Chasnier, Lasale des Gouttes, de Levis, et Lesquille; ils ont tous fait leur devoir et au delà. J'ay sept enseignes : Marillac, qui a l'espaule cassée d'un coup de canon, Gibanel, Torcy, d'Escoulan, qui

[1] Voir à la fin de la lettre de Villette, datée du 23 mai 1694.

[2] Le marquis de Villette avait servi pendant vingt ans dans l'armée de terre, avant d'entrer dans la marine. (*Mémoires*, page 3.)

est blessé dans des endroits où il sera quitte pour n'estre plus propre au mariage; Charme-l'OEuil, qui estoit malade; Linières, et le chevalier Perrot. Dans tout ce nombre, je ne saurois choisir, ny vous demander vostre recommandation pour aucun, car je ferois tort aux autres; mais parceque vous regardés, Monseigneur, à l'ancienneté, je vous representeray qu'elle se trouve jointe à la valeur et au mérite dans plusieurs des gardes de marine de mon bord. Boissené, qui est à son dix-septième combat, pointant avec soin une pièce de canon, comme je l'avois fort recommandé dans toutes mes batteries, se jetta sur une pièce dans le temps qu'elle alloit tirer, et fut poussé et jetté bien loin par le recul. Cependant il en réchappera et c'est un miracle, aussy bien que la manière dont un petit gentilhomme, nommé Plaimbeau, que j'avois, par ordre de M. l'amiral, fait mettre dans la compagnie de Lasale des Gouttes, et qui, estant elevé en l'air par la bombe, tomba à la mer et se sauva, en se prenant à une traisne. J'ay eu neuf ou dix autres gardes tués, bruslés, ou dangereusement blessés, entre autres l'aisné des deux Saint-Hermine, qui estoient sur mon bord. Ils sont cousins germains de madame de Mailly; je vous nommeray aussy d'Argouse, la Piaudière et d'Argeville. Ces quatre sont morts. Nossac, Talance et Villaine-Bourdin, mon parent, n'ont pas estés blessés, ce n'est pas leur faute; leur courage les porte partout où il y a le plus de danger, et je me suis souvent reposé sur eux pour les ordres que j'avois à envoyer. Vignier a fait les fonctions d'aide-major avec beaucoup d'exactitude, et j'avois mis Bouloc sur la galère de M. de Foncalada, qui m'avoit demandé quelqu'un qui entendist bien les signaux. Ces deux derniers gardes arrivoient à Rochefort, avec M. des Augers, quand j'en partis, et leur bonne volonté ne leur permit pas de se dispenser de

venir avec moy. M. de Lorge, fils de M. de Sommery, et Sainte-Palaye, ont le visage bruslé et les mains. Tous les autres, qui n'ont pas eu le mesme sort, n'ont pas moins fait leur devoir. Je diray à Nossac qu'il doit vous en envoyer la liste; il leur a donné un exemple si vif, que je crois que vous ne pouvés plus le laisser sans l'honorer d'un brevet d'enseigne.

Le marquis de Chasteau-Renault a eu la cuisse couppée aussy haut qu'il est possible. Il se porte assés bien, mais je ne crois pas qu'il en reschappe[1]. Le fils aisné du mareschal[2] a esté tué. J'apprens à tous momens des morts de noms connus, mais ce n'est pas à moy à vous faire ce détail. Je souhaite, Monseigneur, que le Roy soit content de moy, et de vous avoir cette obligation.

Je suis avec un véritable respect, Monseigneur, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

VILLETTE-MURSAY.

Sous les voiles, à bord du *Fier*, le 25e aoust 1704, par le travers de Velez-Malaga.

M. du Casse et M. Benet sont blessés, mais peu considérablement.

J'oubliois, Monseigneur, à vous dire que M. de la Falconnière, commissaire de la marine, servant sur mon bord,

[1] Dreux Rousselet, marquis de Château-Renault, neveu du maréchal, mourut des suites de cette blessure, au mois de septembre suivant.

[2] François-Louis-Ignace Rousselet, fils aîné du maréchal, fut tué au combat de Malaga, le 24 août 1704. (Voyez le Père Anselme, tom. VII, pag. 652.)

a esté blessé d'un éclat de bombe, et le pilote Page aussy, dont j'ay tant eu l'honneur de vous parler.

Je ne vous ay pas parlé, Monseigneur, de la peine que j'ay eue à surmonter les inquiétudes de M. le duc de Tursy[1], et à obtenir de luy qu'il fust spectateur du combat. Je me serois mieux accommodé des galères de France, et j'avois demandé, par une espèce de pressentiment, à M. l'amiral, qu'il me donnast le baron de Saint-Michel, dont la galère a deux timons; j'en aurois pu faire usage à la teste de l'avant-garde ennemie et contre les galiottes à *bombes*.

[1] Le duc de Tursy commandait les galères d'Espagne.

Le combat de Malaga, dernière gloire navale de Louis XIV, est très-fidèlement narré par M. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de France*; Paris, 1843, grand in-8°, tom. II, pag. 254 et suivantes. Cet historien y rend au marquis de Villette la plus complète justice.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES

CONTENUES DANS LES

MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE

ET DANS LES PIÈCES QUI Y SONT JOINTES.

A.

B.

a esté blessé d'un éclat de bombe, et le pilote Page aussy, dont j'ay tant eu l'honneur de vous parler.

Je ne vous ay pas parlé, Monseigneur, de la peine que j'ay eue à surmonter les inquiétudes de M. le duc de Tursy [1], et à obtenir de luy qu'il fust spectateur du combat. Je me serois mieux accommodé des galères de France, et j'avois demandé, par une espèce de pressentiment, à M. l'amiral, qu'il me donnast le baron de Saint-Michel, dont la galère a deux timons; j'en aurois pu faire usage à la teste de l'avant-garde ennemie et contre les galiottes à *bombes*.

[1] Le duc de Tursy commandait les galères d'Espagne.

Le combat de Malaga, dernière gloire navale de Louis XIV, est très-fidèlement narré par M. Léon Guérin, dans son *Histoire maritime de France;* Paris, 1843, grand in-8°, tom. II, pag. 254 et suivantes. Cet historien y rend au marquis de Villette la plus complète justice.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPALES

CONTENUES DANS LES

MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE

ET DANS LES PIÈCES QUI Y SONT JOINTES.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

P.

R.

S.

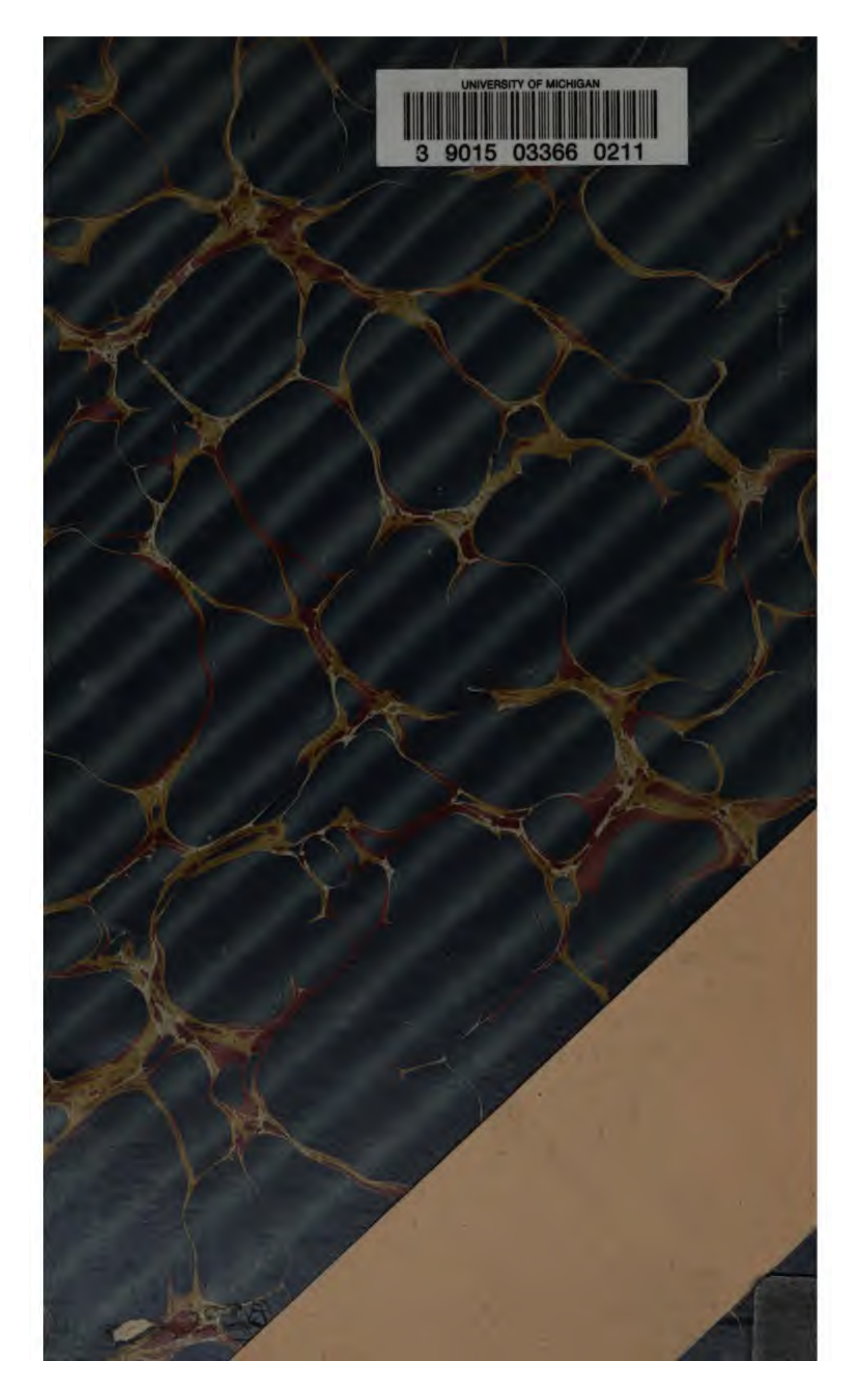
T.

V.

FIN DE LA TABLE.






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03366 0211

